



**HAL**  
open science

# La parenté d'après le don : une approche relationnelle du vécu des personnes conçues par don de sperme (France, Angleterre)

Anaïs Martin

## ► To cite this version:

Anaïs Martin. La parenté d'après le don : une approche relationnelle du vécu des personnes conçues par don de sperme (France, Angleterre). *Anthropologie sociale et ethnologie*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales Paris, 2022. Français. NNT : . tel-04080388

**HAL Id: tel-04080388**

**<https://hal.science/tel-04080388>**

Submitted on 2 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École doctorale de l'EHESS

Centre Norbert Elias (UMR 8562)

Thèse de Doctorat

Discipline : Anthropologie sociale et ethnologie

**ANAÏS MARTIN**

**La parenté d'après le don**

***Une approche relationnelle du vécu des  
personnes conçues par don de sperme  
(France, Angleterre)***

**Thèse dirigée par :** Agnès Martial (CNRS, Centre Norbert Elias)

**Date de soutenance : le 12 juillet 2022**

Rapporteur·e·s 1 Jérôme Courduriès, Université Toulouse Jean-Jaurès  
2 Cathy Herbrand, De Montfort University

Jury 1 Olivier Allard, École des hautes études en sciences sociales  
2 Laurence Hérault, Université Aix-Marseille  
3 Virginie Rozée, Institut national d'études démographiques  
4 Irène Théry, École des hautes études en sciences sociales



## RÉSUMÉ ET MOTS-CLEFS

**Résumé :** Cette thèse de doctorat porte sur l'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (AMPD). Elle se concentre plus spécifiquement sur le vécu des adultes conçus grâce à un don de sperme anonyme entre les années 1940 et 1990 en France et en Angleterre. À partir d'une enquête par entretiens menée auprès de soixante-trois personnes, ce travail entend documenter la manière dont celles-ci vivent et perçoivent leur mode de conception. Il s'agit de considérer la situation particulière que représente le fait d'être nées grâce à un dispositif que les personnes conçues par don n'ont, par définition, pas choisi et auquel elles n'ont pas participé. La thèse décrit la manière dont elles contribuent néanmoins activement à façonner les liens qui en découlent. Ce faisant, elle s'intéresse à l'incidence du don sur la parenté et ouvre une réflexion plus large sur le rôle joué par la procréation dans la parenté euro-américaine contemporaine.

Le manuscrit est articulé en cinq chapitres abordant l'annonce du mode de conception, la recherche des origines, le rapport au donneur et au père et les relations entre personnes issues du même don. Adoptant une approche relationnelle centrée sur les actions et les récits, il propose une mise en contexte des témoignages recueillis dans le cadre normatif qui caractérise la période d'institutionnalisation de l'AMPD – depuis la création des premières cliniques spécialisées jusqu'à l'adoption des premières lois –, marquée par le secret sur le recours au don et l'anonymat des donneurs. Les récits sont également replacés au sein des biographies individuelles et des histoires familiales. Cette démarche permet de montrer que, du point de vue des personnes qui en sont issues, le don instaure une parenté à la fois ordinaire et spécifique qui ne déroge pas aux principes centraux du modèle euro-américain, tout en produisant de nouvelles mises en significations des liens. L'analyse permet notamment de constater l'émergence de catégories de relations inédites aux confins de la parenté. Au-delà du don, la thèse ouvre des perspectives sur la place accordée au corps dans et par la procréation et sur le rôle que joue la temporalité dans les relations, en s'écartant de la dichotomie traditionnellement tracée entre « biologique » et « social ».

**Mots-clefs :** Assistance médicale à la procréation, Parenté, Personnes conçues par don, Don de sperme, Corps, Procréation, Récit.



## ABSTRACT AND KEYWORDS

**Abstract:** This doctoral thesis deals with donor conception. It is more specifically focused on the experience of adults conceived through anonymous sperm donation between the 1940s and 1990s in France and England. Drawing on interviews led with sixty-three participants, this study aims to document the way in which they experience and perceive their being donor conceived. It considers the specificity of their being born thanks to a situation which, by definition, they did not choose and in which they did not participate. The thesis describes how they nonetheless actively contribute to shaping the resulting connections. In doing so, it addresses the impact of donor conception on kinship and opens up a broader reflection on the role played by procreation in contemporary Euro-American kinship.

The thesis is organised in five chapters dealing with the disclosure of donor conception, the search for origins, the relationship to the donor and the father, and the relationships between same-donor offspring. Adopting a relational approach focused on actions and narratives, the collected data is contextualised within the normative framework in place during the period of institutionalisation of donor conception—from the creation of the first clinics to the adoption of the first laws—, which is characterised by secrecy and donor-anonymity. The narratives are also situated within individual biographies and family histories. This approach shows that, from the point of view of donor offspring, donor conception creates kin relations that are both ordinary and specific, in the sense that they do not depart from the central principles of the Euro-American model, while producing new meaning for the ties thereby created. In particular, the analysis allows to observe the emergence of new categories of relationships at the edges of kinship. From donor conception, the thesis opens perspectives on the place given to the body in and through procreation and on the role played by temporality in relationships, departing from the traditional “biological” vs. “social” dichotomy.

**Keywords:** Donor conception, Kinship, Donor offspring, Sperm donation, Body, Procreation, Narrative.

Cette thèse a bénéficié d'un financement de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales au titre de la bourse « Aires culturelles », ainsi qu'un soutien financier par l'intermédiaire du projet ANR Origines (ANR-18-CE26-001), et par l'Agence de Biomédecine dans le cadre du projet INFODON (AOR n°2018-A02515-50) coordonné par Catherine Metzler-Guillemain (APHM, Laboratoire de la reproduction-Cecos de l'Hôpital de la Conception), en partenariat avec Agnès Martial (CNRS, Centre Norbert Elias).

# REMERCIEMENTS

Il est d'usage de présenter ses remerciements en début de manuscrit. Avec des mots qui paraissent bien maigres, je me plie à l'attendu en espérant transcrire la profonde gratitude ressentie envers celles et ceux qui m'ont épaulée pendant ce parcours. Si j'en oublie, je les prie de me pardonner. Soyez convaincu·e·s que tout conseil, toute discussion a été cruciale pour mener à bien ce travail. À l'heure d'une mise en compétition croissante dans le secteur académique, ces lignes sont aussi l'occasion de montrer combien la coopération et le collectif sont centraux à tout processus de recherche.

En premier lieu, je remercie les participant·e·s aux différentes enquêtes de terrain, qui ont généreusement livré un pan de leur histoire. De nombreuses personnes m'ont accueillie chez elles ou bien se sont déplacées pour m'accorder de leur temps. Des trajets en voiture m'ont permis de traverser France et Angleterre à leur rencontre. Leurs mots sont la raison même de ce travail. J'espère leur avoir rendu justice.

Je tiens à remercier Agnès Martial, dont la direction s'est située à plus de niveaux que ce manuscrit ne le laisse entrevoir. Chercheuse, anthropologue, enseignante... De multiples nouveaux statuts ont commencé à se forger pour moi grâce à nos discussions et un accompagnement tout aussi sécurisant qu'émancipateur. Face aux idées en germe, aux craintes, aux entêtements, aux questionnements, à l'enthousiasme, elle a toujours été disponible et à l'écoute, ne sacrifiant pas la rigueur aux encouragements. Si (officiellement) la soutenance de cette thèse signe le terme de la relation doctorante-directrice, j'espère sincèrement qu'elle consacra le début de nombreuses années de travail commun.

Je ne peux ensuite omettre de remercier Irène Théry, qui m'a mise sur la voie de la recherche en dirigeant mon Master à l'EHESS. Que n'annonçait pas notre premier rendez-vous lors duquel la jeune diplômée d'I.E.P. lui présentait le projet qu'elle acceptait de suivre, en m'avertissant : « il va falloir travailler ». Sept ans et demi plus tard, le travail a été au rendez-vous et je soutiens cette thèse sur un thème dont elle m'a ouvert les portes, en me transmettant l'exigence de la précision descriptive et analytique.



Je remercie par ailleurs Dorothée Dussy et Laurence Hérault qui ont suivi mon travail dans le cadre du comité de thèse. Leurs conseils, leurs encouragements et leur pragmatisme ont donné toute sa raison d'être à ces rendez-vous qui ont toujours été fructueux et enrichissants.

J'adresse mes remerciements à Olivier Allard, Jérôme Courduriès, Cathy Herbrand, Laurence Hérault, Virginie Rozée, et Irène Théry, pour avoir accepté de faire partie de mon jury et de discuter ce travail.

Si ce doctorat a été possible c'est de surcroît par l'obtention d'un contrat doctoral de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS, 2016-2019). L'enquête de terrain a bénéficié d'un financement de l'EHESS par l'intermédiaire de la bourse « Aires culturelles ». Elle a contribué aux travaux de l'ANR Origines (n°ANR-18-CE26-001), qui a également apporté un soutien financier. Une partie du terrain français a été réalisé dans le cadre du projet INFODON, coordonné par Catherine Metzler-Guillemain (APHM-Laboratoire de biologie de la reproduction-Cecos, Hôpital de la Conception) en partenariat avec Agnès Martial (CNRS, Centre Norbert Elias), et financé par l'Agence de Biomédecine (AOR n°2018-A02515-50). Je remercie les instances de financement de leur soutien et mes collègues de la confiance qu'elles m'ont accordée.

J'ai eu la chance d'être accueillie au Centre Norbert Elias, dont je remercie l'ensemble de l'équipe, notamment le personnel d'appui à la recherche qui œuvre au quotidien pour faciliter le déroulement de nos enquêtes. Une mention spéciale à Lydie Perrin-Obert qui s'est plusieurs fois rendue disponible pour me sortir de l'ornière en urgence et qui a toujours trouvé une solution à mes problèmes. Du côté de l'EHESS Marseille, j'ai aussi une pensée pour les gestes du quotidien de Jacques Bismuth et la bonne humeur de Daniel Esposito.

Un grand merci aux membres de l'ANR Origines qui ont été de formidables interlocuteurs et interlocutrices pendant le déroulé de ce travail. Nos discussions ont beaucoup nourri mes réflexions, m'encourageant à toujours les préciser davantage. Je me réjouis de voir aboutir nos résultats et d'initier de nouveaux projets.

*To my great-aunt Uta, my deepest and sincerest thanks for taking me in, while I was doing fieldwork in the UK. This PhD would literally not exist if it hadn't been for your support and care, which I'll keep in my heart forever. I also thank you for our many discussions and for helping me discover England, along with the Rosses to whom my thoughts go as well. I am very happy to have had the chance to know you all better through our lovely dinners – even when wine was (outrageously) mistreated in the microwave!*

Mon cœur et mon respect vont à mes amies et collègues du formidable groupe EnCoRe, Anne-Sophie, Hélène, Léa et Manon, avec qui je peux m'émerveiller, débattre, râler. Je peine à exprimer combien nos discussions, vos conseils et votre écoute ont participé à l'élaboration de ce manuscrit. Une quinzaine de minutes au téléphone et quelques phrases subtilement amenées ont souvent suffi pour qu'un problème se transforme en solution. Grâce à vous, je n'ai jamais eu l'impression de grimper la montagne (la fameuse !) sans filet de sécurité (et tout·e doctorant·e sait combien c'est précieux). Cette alliance unique entre travail et amitié me permet de regarder l'avenir avec plein d'espoir. Je vous souhaite un beau futur de projets collectifs et de partage. Et puis plein de weekends piscine, mer, montagne, cueillette de champignons, bouffe, vin... (parce qu'on ne va pas faire que travailler non plus) !

À Carlotta, Cecilia, Claire, Clément, Laure, Léa, Marine, Matteo, Rim, Ségolène et tou·te·s les copains et copines du bureau des doctorant·e·s du Centre Norbert Elias, merci d'avoir partagé les galères et les réjouissances. Vous avez été un pilier indispensable tout au long de ma thèse, en particulier face à une pandémie qui a un peu déjoué nos plans. Plus que des collègues, le doctorat m'a fait gagner des ami·e·s aux côtés desquel·le·s j'espère continuer d'évoluer dans les prochaines décennies – pour d'autres barbecues et matchs de coupe de monde de foot féminin, d'autres cafés, d'autres couscous endiablés, d'autres harangues tardives en terrasse... et d'ici là : rendez-vous au pot de soutenance !

Parmi vous, des courageuses et courageux ont accepté de se coller à la relecture de ce manuscrit. Là encore, merci d'avoir affronté les chapitres à rallonge et de m'avoir tenue la main jusqu'à la toute fin.

Merci à mes ami·e·s de toujours et de tous les jours, mes proches, Alexandra, Alexandre, Annie, Aurélien, Camille, Etienne, Gilles, Guilhem, Mariane, sans oublier les tous petits qui ont pointé le bout de leur nez, Cybèle et Vincent (je n'oublie pas non plus Lyne et Zeyn !), pour leur écoute dans les moments d'enthousiasme et de peine, pour leur soutien dans les joies et les désespérances, pour leur bienveillance quand la force manque, pour les rires partagés, les photos et GIF échangés, les voyages, les souvenirs, les émotions... Bref, pour votre présence sans faille dans les petits et grands moments de la vie.

À ma famille bien sûr, plus que des remerciements, tout mon amour. À mes parents pour m'avoir encouragée et soutenue, pour avoir montré la voie et tout le reste. À Gaby et Loana pour m'avoir supportée à travers mémoires (les trois tomes), doctorat, cours de grammaire et maternages de grande sœur. À mes grands-parents pour avoir éveillé l'esprit des mots et

l'amour des gens. À mon tonton, pour sa confiance indéfectible dans mes capacités. À Pierre et Véro pour m'avoir accueillie et pris soin de moi quand j'en avais besoin.

Pour finir (une pointe d'humour, avant de passer aux choses sérieuses), je tiens à remercier mon chat, Tigre, qui a la gracieuse obligeance de m'héberger chez lui depuis plus de vingt ans et qui par ses miaulements perçants à l'heure des repas a su me rappeler plus d'une fois que la vie continuait en dehors du manuscrit.

En un mot comme en mille : merci ! Et le regard résolument porté sur l'avenir : que cela dure !

# SOMMAIRE

<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>11</b>
<b>Note à l'attention des lecteurs et lectrices</b> .....	<b>13</b>
<b>Prologue : de l'écriture et ses recherches</b> .....	<b>15</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>19</b>
La reconfiguration des relations créées par le don.....	23
Don et savoir : d'un fauteur de trouble à un outil de connaissance .....	27
Plan de la thèse.....	29
<b>Chapitre 1. Enquêter sur le don de sperme au début du XXI<sup>e</sup> siècle (France, Angleterre) : contexte et outils</b> .....	<b>31</b>
I. Histoire juridique de l'AMPD au Royaume-Uni et en France : modèles bioéthiques et normes familiales.....	34
II. « The matter in kinship » : la dimension corporelle de la parenté .....	68
III. Anatomie d'une enquête .....	87
<b>Chapitre 2. Du secret au récit du don : une mise en intrigue</b> .....	<b>111</b>
I. Dire ou ne pas dire : une norme en transformation .....	115
II. Au fil du temps et des relations : trois modalités d'annonce .....	130
III. Devenir narrateur/narratrice du don : la fin du secret ? .....	148
IV. Pères et mères comme protagonistes du récit du don : un engagement asymétrique dans la parenté .....	172
Conclusion .....	192
<b>Chapitre 3. Tracer ses origines : corps, ADN et parenté</b> .....	<b>195</b>
I. (Ne pas) chercher ses origines : parcours et décisions situées .....	198
II. Mettre en œuvre sa recherche : les origines comme pratique et comme technique .....	233

III. Produire un savoir sur soi et ses relations : l’ambivalence corporelle des origines.....	256
Conclusion .....	275
<b>Chapitre 4. Père et donneur : une logique additionnelle aux confins de la parenté .....</b>	<b>279</b>
I. Le donneur, si proche mais si loin.....	282
II. « Mon père restera mon père » : se réapparenter .....	313
III. Entre récit de soi et parenté, aménager le sens du don .....	334
Conclusion .....	374
<b>Chapitre 5. Partager ses origines : le don au fondement de nouvelles catégories relationnelles.....</b>	<b>377</b>
I. Étranges étrange·re·s : un lien corporel paradoxal .....	382
II. « Outsiders » : le don en partage .....	399
III. À l’épreuve de l’expérience : de l’égalité à l’élection .....	420
IV. Aux confins de la parenté, une nouvelle catégorie de relations.....	452
Conclusion .....	469
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>471</b>
<b>Annexe A. Glossaire .....</b>	<b>479</b>
<b>Annexe B. Liste des sources complémentaires.....</b>	<b>483</b>
<b>Annexe C. L’AMPD en chiffres .....</b>	<b>493</b>
<b>Annexe D. Histoire juridique de l’AMPD au Royaume-Uni et en France : chronologie .....</b>	<b>501</b>
<b>Annexe E. Le droit d’accès aux origines en France et au Royaume-Uni en 2022 .....</b>	<b>503</b>
<b>Annexe F. Présentation générale des participant·e·s .....</b>	<b>505</b>
<b>Annexe G. Lettre au donneur.....</b>	<b>525</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>527</b>
<b>Table des illustrations .....</b>	<b>551</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>553</b>

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AID : Artificial insemination by donor

ADEDD : Association des enfants du don (association)

ADN : Acide désoxyribonucléique.

AMPD : Assistance médicale à la procréation avec tiers donneur

CECOS : Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme (France)

CEDH : Convention européenne des droits de l'Homme

cM : Centimorgan

CNAOP : Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (France)

DCN : Donor Conception Network (association)

DCR : Donor Conceived Register (Royaume-Uni)

DTC (tests ADN) : Direct-to-consumer

FIV : Fécondation *in vitro*

HC : House of Commons (Royaume-Uni)

HFEA : Human Fertilisation and Embryology Authority (Royaume-Uni)

HFE Act : Human Fertilisation and Embryology Act (Royaume-Uni)

HL : House of Lords (Royaume-Uni)

IAD : Insémination artificielle avec tiers donneur

IVF : *in-vitro* fertilisation

PMAnonyme : Procréation Médicalement Anonyme (association)

RCA : Reconnaissance conjointe anticipée

R-U : Royaume-Uni















SIDA : syndrome d'immunodéficience acquise



# NOTE À L'ATTENTION DES LECTEURS ET LECTRICES

Ce manuscrit contient un certain nombre de schémas de parenté répartis au cours des chapitres. Afin de fluidifier la lecture, vous en trouverez ici la légende générale. Elle s'applique à moins qu'une autre légende ne soit précisée.

Figure 1. Légende générale des schémas de parenté inclus dans le manuscrit

		Homme/femme vivant·e		Lien de parenté
		Homme/femme décédé·e		Lien de parenté additionnel (adoption, accueil...)
		Membre de la famille des participant·e·s		Lien avec le donneur
		Donneur, membre de la famille du donneur ou personne issue du même don		Lien avec les personnes issues du même don
		Participant·e (Ego)		Divorce ou séparation conjugale
				Ordre chronologique des séparations conjugales

Par ailleurs, une liste des sources complémentaires (citées en notes de bas de page) et un glossaire peuvent être trouvés en annexe.

Enfin, le manuscrit référence plusieurs passages issus de livres électroniques qui ne disposent donc pas d'une pagination classique. Lorsque c'est le cas, l'origine du passage cité est située le plus précisément possible en indiquant le titre de la section d'où il provient et/ou le cas échéant, le numéro de paragraphe.





## PROLOGUE : DE L'ÉCRITURE ET SES RECHERCHES

Le présent manuscrit utilise une forme d'écriture communément désignée comme « inclusive » (pour un aperçu des différentes dimensions du langage inclusif voir Abbou et al. 2018). Ce choix vise à participer aux réflexions et aux évolutions des pratiques d'écriture en cours en sciences sociales. Il s'agit d'approfondir l'attention portée aux effets de la langue sur les discriminations, notamment de genre. J'ai pris le parti d'utiliser le point médian qui me semble avoir l'avantage d'éviter un certain nombre de lourdeurs. Il est employé dans sa forme abrégative, conciliant sa présence avec des impératifs de lisibilité : quand la fluidité de lecture me semblait pouvoir en pâtir, le redoublement l'a remplacé.

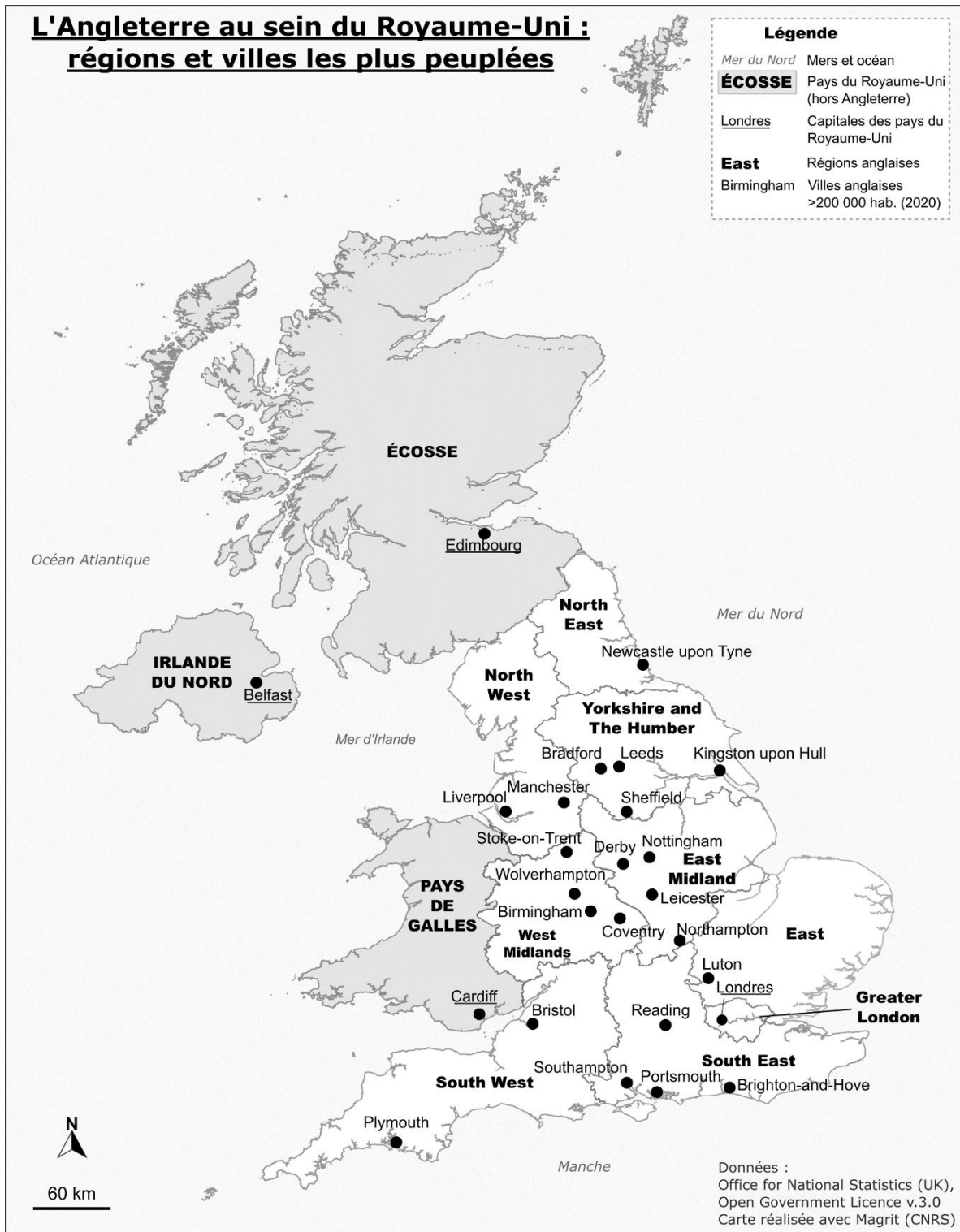
Le choix de cette forme constitue avant tout une expérience d'écriture. Il procède d'arbitrages qui ont été faits, non sans hésitation parfois, en fonction de mon propre confort en tant qu'auteurice et en cohérence avec l'enquête. Le processus a été l'occasion de réfléchir à l'usage des mots, leur sens et leur implication, de tenter de nouvelles manières de s'exprimer, tout cela sans perdre de vue l'objectif principal : écrire la thèse et décrire le terrain.

J'ai la conviction que la langue est l'un des domaines où le travail vers une plus grande égalité entre tou-te-s peut avoir lieu. Je ne prétends pas que les outils présentés ici sont les plus adéquats en toutes circonstances. Je suis convaincue que nous adaptons constamment nos usages linguistiques et qu'à ce titre, l'écriture de chacun·e se transforme en fonction de son lectorat ou de son auditoire. Ce prologue vise à expliciter les choix qui valent pour ce manuscrit particulier. Il prône la créativité linguistique, qui fait la richesse des langues et le plaisir de leur usage.

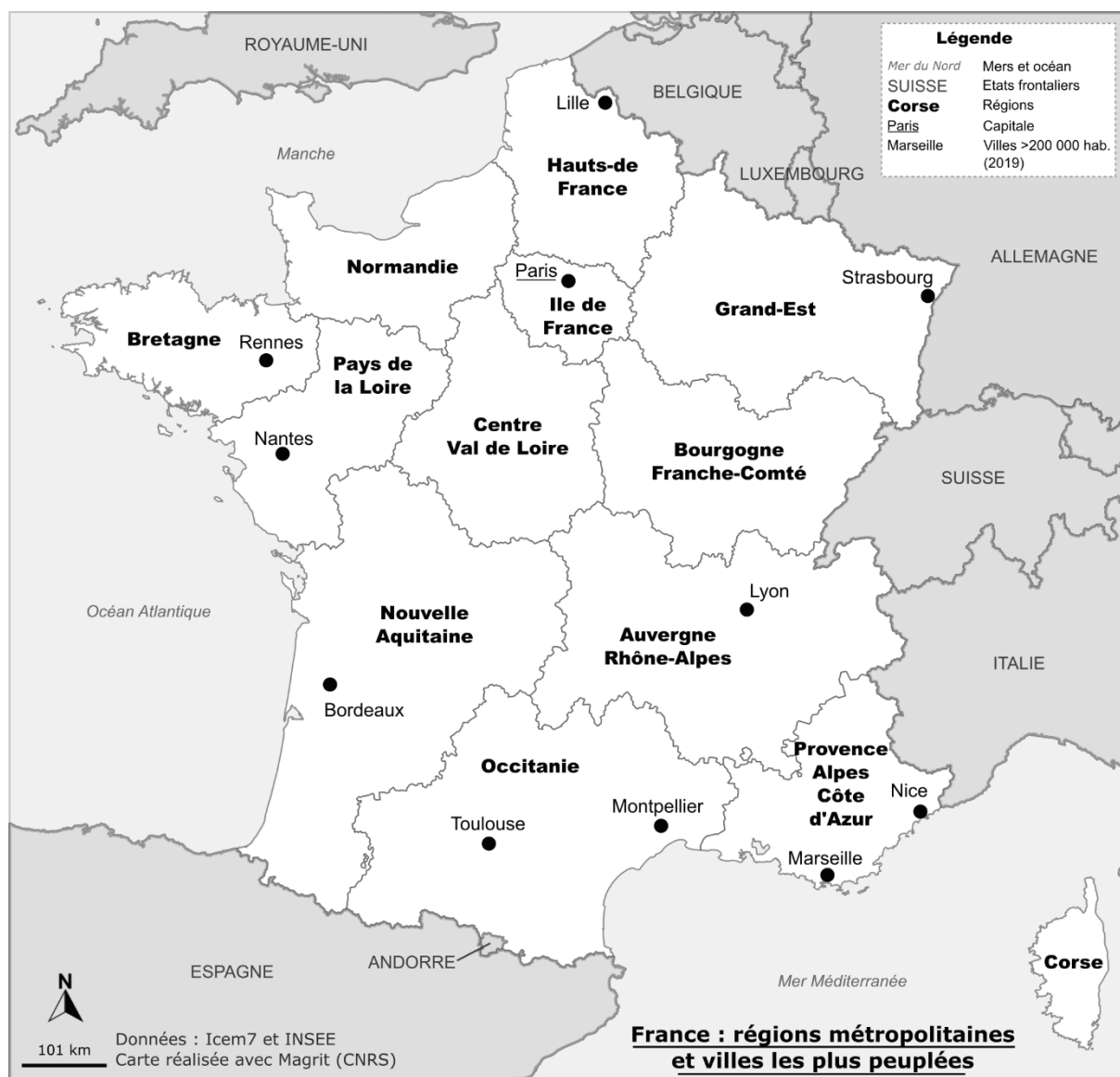
« Il faut reconnaître à chaque écrivain la prérogative d'expérimenter les options et les ressources dont disposent les langues, et, sans cet esprit aventureux, rien de nouveau ne sera jamais créé. »

Haruki Murakami, « Préface à mes deux premiers romans courts », *Écoute le chant du vent* suivi de *Flipper*, 1973, trad. du japonais par Hélène Morita, Belfond.

Carte 1. L'Angleterre au sein du Royaume-Uni : régions et villes les plus peuplées



Carte 2. France : régions métropolitaines et villes les plus peuplées





# INTRODUCTION

« Mon histoire commence il y a très longtemps, mais elle est commune à d'autres personnes, peut-être des centaines de personnes. Notre origine devait rester à jamais secrète. (...) Nous ne devions jamais connaître la vérité. La vérité était un fardeau trop lourd à porter pour des enfants nés d'une manière si peu orthodoxe, semblant provenir d'un univers de science-fiction. Et puis certains parmi nous ont su, certains ont été informés et nous voulons raconter notre histoire. »<sup>1</sup>

Janice est née dans les années 1940 en Angleterre. Elle a découvert à vingt-deux ans, après le décès de son père, que ce dernier était stérile et que pour la concevoir, ses parents ont fait appel à un procédé encore confidentiel à l'époque : l'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (AMPD). Son histoire est comparable à celle de beaucoup d'autres personnes nées grâce à un don de sperme durant les premières années de la pratique : l'existence du don a été maintenue secrète par les parents pour ne pas faire peser un soupçon d'adultère et d'illégitimité sur la filiation paternelle. L'identité de l'homme qui a fourni le sperme en vue du don n'était connue que des praticien·ne·s qui l'ont recruté. Le père a acquis son statut par présomption de paternité, parce qu'il était le mari de la mère – désignée, quant à elle, par l'accouchement (Snowden et Mitchell 1981). Aucune loi n'encadrait alors le recours à un don de gamètes. Secret et anonymat servaient à protéger la filiation avec les pères infertiles, afin que celle-ci ne puisse être contestée. Cet arrangement n'était pas l'apanage de l'Angleterre. Il prévalait un peu partout en Amérique du Nord et en Europe, notamment en France où la pratique d'AMPD s'est structurée plus tardivement, à partir des années 1970 (Betta 2017 ; Théry 2010).

Or, cet arrangement semble tenir à l'écart celles et ceux dont il devait permettre la naissance : les personnes conçues grâce au recours au don. La pratique a en effet été construite autour de trois catégories de protagonistes : d'une part, les couples receveurs (nécessairement hétérosexuels jusqu'à récemment), dont l'homme est infertile ; d'autre part, les donneurs, éventuellement rémunérés, en couple et/ou déjà pères en fonction de l'établissement dans lequel le don a lieu, et surtout inconnus des receveurs et receveuses. Entre les deux, le « médiateur

---

<sup>1</sup> Lorbach Caroline, 2009 [2003], *Témoignages sur la conception par don. Parents, enfants et donneurs au fil des ans*, trad. par Sandrine Avril, Toulouse, Association MAIA, p. 280.

médical » (Novaes 1994, p. 30) – c'est-à-dire les praticien·ne·s de l'AMPD – au-delà de son rôle de technicien, fait l'intermédiaire entre les parents et les tiers de procréation. Parents, praticien·ne·s et donneurs forment un triptyque relationnel borné par une double dissimulation : vis-à-vis de l'extérieur de la configuration, le recours au don fait l'objet d'un secret, tandis qu'à l'intérieur, les relations entre les protagonistes sont régulées par l'anonymat. Les personnes conçues par don n'ont pas leur place dans ce triptyque, puisqu'elles n'en sont pas des actrices directes – elles sont le « fruit » de l'AMPD expliquent par exemple Edwards Snowden et Georges Mitchell (1981, p. 20). Pourtant, comme le laisse entendre Janice, elles ne sont pas étrangères au processus. Elles en vivent les effets tout au long de leur vie.

Cette thèse est consacrée au vécu des personnes conçues grâce à un don de sperme anonyme<sup>2</sup>. Elle prend pour point de départ les témoignages d'adultes qui, comme Janice, mettent en lumière les expériences spécifiques induites par leur mode de conception. Ces personnes ont découvert à un moment de leur vie qu'elles n'ont pas été conçues comme tout le monde et notamment que leur père n'est pas leur géniteur. Dans le même temps, elles ont appris l'existence d'un autre homme, le donneur, qui leur a permis de venir au monde sans devenir un parent, voire même en restant à jamais un inconnu. L'enquête se concentre plus spécifiquement sur l'Angleterre<sup>3</sup> et la France où les premières législations adoptées dans les années 1990 pour encadrer l'AMPD reconduisent partiellement le modèle décrit précédemment : le secret sur le recours au don a été progressivement abandonné avec la sécurisation de la filiation paternelle<sup>4</sup> mais le *Human Fertilisation and Embryology Act 1990 (HFE Act 1990)* et les lois françaises relatives à la bioéthique de 1994 entérinent le principe d'anonymat et celui de l'intermédiation médicale.

Le premier enjeu qui a guidé ce travail a donc été de comprendre ce qu'induit l'AMPD pour les personnes qui en sont issues. À quelles expériences singulières ce mode de conception donne-t-il lieu ? Comment le don se manifeste-t-il dans leur parcours ?

---

<sup>2</sup> Je reviendrai sur les circonstances qui m'ont conduite à me concentrer exclusivement sur le don de sperme dans la section présentant mon enquête dans le chapitre 1. Disons simplement ici que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer de personnes conçues par don d'ovocyte ou d'embryon.

<sup>3</sup> Le Royaume-Uni est divisé en plusieurs pays (cf. Carte 1, p. 16) – l'Angleterre, le Pays de Galle, l'Ecosse et l'Irlande du Nord – qui ont, partiellement au moins, une législation et une histoire indépendantes. Ayant enquêté exclusivement en Angleterre, je considérerai que mon étude porte plus spécifiquement sur ce pays, mais je situerai au Royaume-Uni les dispositions juridiques qui s'appliquent à toute l'Union (je tendrai à réserver le qualificatif « britannique » à ces cas-là).

<sup>4</sup> La loi britannique comme les lois françaises disposent que l'homme ayant consenti à l'AMPD est celui qui devient père de l'enfant, tandis que le donneur ne peut se prévaloir (ou se voir attribuer) d'un lien de filiation. Je reviendrai plus en détail sur les dispositions juridiques de l'AMPD dans le chapitre 1.

On trouve peu de travaux empiriques approfondis concernant les personnes conçues par don. Un certain nombre d'entre eux envisagent la question du don en termes de construction identitaire (Baumann 2022). Apprendre que l'on n'a pas été conçu·e par son père et que l'on ne connaîtra supposément jamais celui qui nous a permis de venir au monde constituerait un enjeu pour la stabilité du sentiment de soi. En d'autres termes, l'AMPD serait associée à un ensemble d'attributs personnels dont les personnes qui en sont issues devraient se saisir pour se sentir pleinement « elles-mêmes ». Cette approche correspond à un certain nombre de discours développés dans le cadre des débats sur l'anonymat des tiers de procréation. La voix des personnes conçues par don y a émergé à partir des années 2000. En Angleterre, Joanna Rose déclenche en 2001-2002 un procès contre l'État britannique pour réclamer le droit d'accéder à des informations sur son donneur. En France, Arthur Kermalvezen fait de même par la voie littéraire en publiant plusieurs ouvrages de témoignage à partir de 2008. Il est appuyé par l'association Procréation médicalement anonyme, créée en 2004 par Pauline Tiberghien (gynécologue-obstétricienne, née sous X) pour « sensibiliser les professionnels de santé, les législateurs et le grand public aux conséquences psychologiques, pour les enfants à naître, de l'anonymat des donneurs de gamètes ou d'embryon dans le cadre des procréations médicalement assistées »<sup>5</sup>. Dans les deux pays, la recherche des origines est présentée comme une manière d'obtenir une meilleure connaissance de soi par l'intermédiaire de l'accès à la connaissance du donneur. Elle a justifié la reconnaissance d'un droit d'accès à l'identité de ces derniers en 2004 au Royaume-Uni<sup>6</sup> et en 2021 en France<sup>7</sup>.

La dimension identitaire ne suffit pas, cependant, à recouvrir la spécificité des interrogations liées au fait d'avoir été conçu·e par don. Une inquiétude s'exprime notamment de manière récurrente dans les débats : si les personnes souhaitent identifier leur donneur, ne serait-ce finalement pas pour remplacer leur père ? Il me semble que cette inquiétude traduit une question plus large : comment envisager la connexion avec un homme qui a participé à donner la vie mais qui n'est pas censé devenir un parent ? À travers l'anonymat et les origines, au-delà de la question identitaire, c'est l'arrangement des *relations* mis en place par l'AMPD qui est interrogé et la particularité selon laquelle la procréation n'y crée pas nécessairement de

---

<sup>5</sup> JOAFE n°20040050, annonce n°1086, 11/12/2004.

<sup>6</sup> Human Fertilisation and Embryology Authority (Disclosure of Donor Information) Regulations 2004, SI 2004/1511.

<sup>7</sup> Loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique.



la parenté, alors même qu'elle en est habituellement – dans les sociétés occidentales – l'un des fondements (Schneider 1980 ; Strathern 1995).

Ma thèse s'inscrit dans le sillage des travaux qui envisagent les procréations assistées comme une technique de parenté. Plutôt que de considérer l'AMPD comme un attribut que les personnes conçues par don recevraient à la naissance (ou par la naissance), j'entends analyser la manière dont le don tisse des relations dans lesquelles les personnes qui en sont issues s'insèrent. Il est vrai que celles-ci ne sont pas aisément positionnables dans la pensée du don et le triptyque de l'AMPD. Elles ne sont pas donneuses, ni vraiment receveuses. Elles ne sont pas en lien avec l'acteur central du dispositif, représenté par la figure du médecin. Elles ne peuvent même pas être rapprochées de la « chose donnée » puisqu'il s'agit ici d'un don de gamètes. Le don se situe dans une temporalité ante-conceptionnelle et ne concerne, en théorie, plus vraiment ce qui se passe par la suite ; la gestation et la naissance se déroulent comme dans n'importe quelle autre situation. Pourtant, les témoignages de personnes conçues par don montrent que les effets du don ne s'arrêtent pas à la conception. Plus encore, elles revendiquent une part active dans les relations mises en jeu par l'AMPD et elles contribuent à en changer les contours – par la remise en cause de l'anonymat et l'accès aux origines par exemple.

J'ai donc choisi de me concentrer sur la dimension relationnelle de l'expérience que les personnes conçues par don font de leur mode de conception. Il s'agit de comprendre la manière dont elles deviennent les actrices de relations auxquelles elles n'ont, au départ, pas participé. Une série de questions guide cette entreprise : quel sens les personnes conçues par don donnent-elles aux différentes connexions établies par le don, tant au sein de leur famille qu'avec les nouvelles figures qui émergent de l'AMPD, à savoir le donneur et les personnes conçues grâce au même donneur ? Comment élaborent-elles les significations associées à ces relations ? Quelles incidences le don a-t-il sur leur parenté ?

Ces questions conduisent à porter un nouveau regard sur le recours au don de gamètes. Tandis que la configuration établie par l'AMPD était censée se terminer une fois la naissance accomplie, le point de vue des personnes conçues par don nous conduit plutôt à analyser la manière dont celle-ci se recompose avec l'arrivée d'un nouvel acteur. L'AMPD a créé non seulement des parents, mais aussi des fils et des filles qui sont engagé·e·s différemment dans les relations créées par le don. Cette thèse permet d'analyser la place qu'elles/ils occupent dans cette (re)configuration. Elle ouvre ainsi à une réflexion plus large sur le rôle joué par la procréation dans la parenté contemporaine.

Afin de répondre à ces questionnements, j'ai mené une enquête par entretiens auprès d'adultes conçus par don de sperme anonyme en Angleterre et en France. Le terrain a été réalisé entre avril 2017 et décembre 2019 – complétée par une enquête réalisée pour mon mémoire de Master (mars 2015 à mai 2016). Il m'a permis de rencontrer soixante-trois femmes et hommes nés dans un couple hétéroparental entre les années 1940 et les années 1990. Elles/ils appartiennent à ce que je désignerai comme les premières générations de personnes conçues par don, c'est-à-dire celles qui sont venues au monde, en grande majorité, avant les premières lois qui ont encadré l'AMPD dans les deux pays d'enquête – et celles qui en ont vécu les transformations jusqu'à nos jours. Les entretiens ont consisté à aborder le don en le réinscrivant dans la richesse du parcours des personnes concernées. Parce que j'étais intéressée par la part d'active qu'elles/ils jouent dans l'AMPD, il m'a semblé crucial de ne pas résumer la vie de mes interlocuteurs et interlocutrices à leur mode de conception, mais d'examiner la manière dont cette façon de venir au monde s'enchevêtre avec des histoires familiales et personnelles qui la dépassent, la prolongent et lui donnent sens.

## **LA RECONFIGURATION DES RELATIONS CRÉÉES PAR LE DON**

---

Les procréations assistées ont été largement abordées par l'anthropologie et la sociologie, dans leur dimension technique et médicalisée (pour un aperçu général voir Courduriès et Herbrand 2014) et en tant qu'institution créatrice de parenté (Carsten 2004 ; Courduriès 2016 ; Courduriès et Herbrand 2014 ; Edwards et al. 1999 ; Franklin et McKinnon 2001). Parce qu'elle distingue procréation et sexualité, ainsi que procréation et parenté<sup>8</sup>, l'AMPD rend explicite et questionne les évidences contenues dans le modèle de parenté des sociétés euro-américaines, notamment du point de vue de la place qu'y occupe la procréation (Collard et Zonabend 2013 ; Delaisi de Parseval 2008 ; Edwards 2014 ; Fine et Martial 2010 ; Porqueres i Gené 2009a ; Théry 2010). De manière inédite, il est entendu dès la période ante-conceptionnelle, que des adultes (les parents d'intention, puis les parents) deviendront parents sans nécessairement procréer, tandis qu'un (ou des) autre(s) (les donneurs et donneuses) participeront à la

---

<sup>8</sup> Je devrais ajouter ici que les procréations assistées recomposent la dimension genrée de la procréation en permettant par exemple à des personnes trans de devenir parents après un parcours de transition par l'intermédiaire d'un don ou bien d'une auto-conservation des gamètes (Hérault 2014a ; 2015a).

procréation sans jamais occuper un statut parental. Je reprendrai la notion de « don d'engendrement » proposée par Irène Théry (2010) pour désigner la spécificité de cet arrangement sans jamais dissocier les rôles complémentaires qu'il engage.

Or, cette division des rôles – ou cette « dispersion » selon Marilyn Strathern (1995) – ne s'est pas faite sans conditions pour en minimiser l'incidence : les tiers ont été tenus à une certaine distance, notamment par l'intermédiation médicale, le secret et l'anonymat. L'AMPD illustre ainsi une caractéristique du modèle de parenté euro-américain, soulignée par de nombreux auteurs et nombreuses autrices, dont Françoise-Romaine Ouellette : le principe d'exclusivité de la filiation qui veut que « chaque individu [ne soit] mis en position de fils (ou de fille) que par rapport à un seul homme et à une seule femme, i.e. chaque enfant n'a qu'un seul père et une seule mère » (1998, paragr. 7). Dans une configuration « idéale » (ou idéale), les parents concentrent l'ensemble des fonctions parentales identifiées par Esther Goody (1982) : ils sont à la fois les géniteur et génitrice/gestatrice, celui et celle qui donnent à l'enfant un statut social et de parenté, qui l'élèvent, l'éduquent et le soutiennent jusqu'à l'âge adulte.

Parce qu'elle distingue (partiellement) la fonction liée à la procréation des autres rôles parentaux, l'AMPD ébranle ce principe d'exclusivité de la filiation et elle crée un « trouble dans la parenté » (Mohr 2015), autrement désigné par Giulia Zanini et Noémie Merleau-Ponty (2022) comme des espaces de « latéralité ». Ce trouble contraint les protagonistes de l'AMPD (y compris les praticien·ne·s) à s'interroger (sur) et explicitement ordonner les relations établies par l'intermédiaire du don.

La plupart des travaux sur les procréations assistées comme techniques de parenté se sont ainsi penchés sur la manière dont les receveurs et receveuses d'un don négocient la construction de leur statut de parent par rapport à la présence du tiers de procréation à différentes étapes du processus – notamment la sélection du donneur ou de la donneuse<sup>9</sup> (Frith, Sawyer et Kramer 2012 ; Hertz et Nelson 2019) et le vécu de la relation avec ce·tte dernier·e (Konrad 1996 ; Malmanche 2020 ; Mehl 2008). Ces enquêtes se sont intéressées plus largement aux implications du don sur la construction du lien avec l'enfant (Delaisi de Parseval 2008 ; Gross 2014 ; Graham 2014 ; Nordqvist 2013 ; Thompson 2005) – à travers, par exemple, la question de la ressemblance (Becker, Butler et Nachtigall 2005 ; Fortier 2009 ; Nordqvist 2010), ou du rôle alloué au tiers de procréation dans les discours et pratiques parentales (Côté 2014 ; Côté et

---

<sup>9</sup> Celle-ci n'est pas possible dans les cliniques françaises et britanniques.

al. 2019 ; Côté et Lavoie 2020). Au sein des couples, les arrangements pour gérer l'asymétrie entre le parent qui participe à la procréation et celui qui n'y prend part que par l'intention ont été mis en avant, plus spécifiquement en contexte homoparental (Descoutures 2006 ; Courduriès 2017 ; Gross 2012 ; Gross 2017 ; Herbrand 2015 ; 2018). Du côté des tiers de procréation, les recherches sont moins nombreuses mais elles abordent également la manière dont les donneurs et donneuses composent leur place par rapport aux parents (Côté, Lavoie et Montigny 2015) et aux personnes conçues par don (Gilman 2020 ; Hertz, Nelson et Kramer 2015 ; Mohr 2015).

Dans ces différentes enquêtes, un même enjeu central ressort : il s'agit de positionner les receveurs et receveuses du don comme les parents de l'enfant à naître. Le donneur occupe, quant à lui, une position variable en fonction des relations mises en place au sein de la famille. Je poursuivrai cette attention portée à la configuration relationnelle créée par le don en vue d'instituer des liens de parenté, en m'intéressant à la manière dont les personnes conçues par don non seulement en héritent mais en deviennent aussi les actrices.

La littérature qui leur est consacrée est moins étoffée que celle qui porte sur les parents. En France notamment, elle est particulièrement parcellaire, y compris si l'on y adjoint les travaux en psychologie. Jean-Loup Clément (2012), psychologue dans un CECOS lyonnais, a publié l'une des rares enquêtes auprès de vingt-et-un adultes, âgé.e.s de dix-huit à quarante ans, conçus par don de sperme anonyme. Il présente une série d'études de cas essentiellement descriptive, organisée selon les différentes situations en termes d'information sur le recours au don – la présence ou non d'un secret et les circonstances de l'annonce. La sociologue Dominique Mehl a, quant à elle, inclut quelques « enfants du don » dans son ouvrage du même nom (2008). Si ces deux ouvrages apportent de premiers éléments indispensables, ils ont tous deux pour particularité d'être ancrés dans les débats français sur l'anonymat, Jean-Loup Clément tirant de son enquête une défense de son maintien total, tandis que Dominique Mehl se positionne en faveur de l'établissement d'un accès aux origines. Plus récemment, Isabel Côté et ses collègues (2019) ont mené une enquête pluridisciplinaire (travail social et sociologie) dans des familles lesboparentales ayant fait appel à un donneur de sperme connu – à l'encontre du cadre légal français qui ne l'autorise pas – en croisant le point de vue des mères, de leurs enfants et des donneurs.

Cette littérature consacrée aux personnes conçues par don permet toutefois de souligner que celles-ci ne sont pas seulement en position passive vis-à-vis de leur mode de conception. À partir d'un terrain comparé en Allemagne et au Royaume-Uni, Amelie Baumann (2022) montre

notamment que « devenir une personne conçue par don », c'est-à-dire se reconnaître dans une catégorie caractérisée par ce mode de conception, n'advient pas par la seule action des parents au moment du protocole. Pour être « constitutif de soi » (« *constitutive of the self* » ; 2022, p. 281), le don fait l'objet d'un processus d'appropriation qui passe par l'engagement militant, les démarches de recherche des origines, le fait de raconter son histoire, etc. Pour ma part, je me concentrerai sur la dimension relationnelle de ce processus, c'est-à-dire que j'analyserai la manière dont les personnes conçues par don mettent en cohérence les relations créées par le don.

Les enquêtes existantes montrent en effet que les connexions font elles aussi l'objet d'un processus actif de mise en signification, concernant notamment l'absence ou la présence d'un lien issu de la procréation. L'annonce du mode de conception conduit certain·e·s à réévaluer les liens qu'elles/ils pensaient avoir avec les membres de leur famille, plus particulièrement leur père infertile, tandis que la recherche des origines peut amener à développer de nouvelles relations (Blyth 2012a ; Blyth 2012b). Même lorsque les donneurs sont connus dès le départ, les arrangements établis au préalable avec les parents sont parfois retravaillés au fur et à mesure que leurs enfants grandissent (Côté et al. 2019). La question des origines dépasse alors la simple obtention d'informations sur soi et conduit à envisager de nouveaux types de connexion qui n'avaient pas été anticipés dans le modèle de l'AMPD : c'est notamment le cas des liens avec les personnes conçues grâce au même donneur dont plusieurs enquêtes montrent l'importance dans l'expérience que les personnes conçues par don font de leurs origines (Collard et Kashmeri 2011 ; Hertz et Nelson 2019 ; Indekeu, Bolt et Maas 2021 ; Persaud et al. 2017) – si bien que Chantal Collard et Françoise Zonabend envisagent la constitution de futures « familles post-composées » par l'intermédiaire de la germanité en AMPD (2013, p. 50).

Les travaux consacrés aux personnes conçues par don mettent ainsi en lumière le rôle qu'elles jouent dans les configurations relationnelles issues du recours au don. La manière dont elles s'approprient les discours, normes et pratiques transmis par leurs parents vis-à-vis de l'AMPD témoigne d'une certaine cohérence et continuité, tout en laissant entrevoir des espaces de redéfinition que ces derniers n'avaient pas anticipés. En grandissant, les « enfants », en tant que « descendant·e·s », c'est-à-dire « fils et fille de » (petit-enfant, neveu/nièce, etc.), deviennent acteurs de leur parenté<sup>10</sup> et sont ainsi susceptibles de remodeler les relations dans

---

<sup>10</sup> Un numéro de la revue *Anthropologie et Sociétés*, coordonné par Alice-Sophie Sarcinelli, Agnès Martial et moi-même est actuellement en préparation à ce sujet (voir aussi Sarcinelli 2020).

lesquelles ils sont investis. En particulier, les demandes et les parcours d'accès aux origines remettent en question l'anonymat qui caractérise la relation entre les couples receveurs et les donneurs. Les espaces de « latéralité » identifiés par G. Zanini et N. Merleau-Ponty (2022) se déplacent au-delà du cercle médical et du couple parental.

La thèse s'intéresse donc à la manière dont les personnes conçues par don ordonnent, à leur tour, les connexions créées par l'AMPD. Pour ce faire, j'ai choisi d'envisager leur démarche comme un ensemble de pratiques d'acquisition et de production d'un savoir.

## **DON ET SAVOIR : D'UN FAUTEUR DE TROUBLE À UN OUTIL DE CONNAISSANCE**

---

Comme je l'ai déjà montré, la particularité de la position des personnes conçues par don, en tant que descendant·e·s, consiste dans le fait qu'elles doivent faire sens de faits qui ont eu lieu avant leur naissance et de connexions qui existent sans qu'elles aient choisi de les établir. Envisager la manière dont elles ordonnent les relations créées par le don comme un ensemble de pratiques d'acquisition et de production d'un savoir permet de rendre compte de la démarche active dans laquelle elles sont néanmoins engagées. Cette perspective prend également appui sur la centralité qu'occupe la procréation dans cette opération de mise en signification. Je m'appuie (sur) et discute notamment le travail de Marilyn Strathern (1995) qui suggère, précisément, que les techniques reproductives mettent en lumière la dimension épistémologique de la procréation dans nos sociétés. Celle-ci serait la modalité privilégiée par laquelle on désigne et repère des liens de parenté et, en miroir, les savoirs sur la procréation seraient nécessairement constitutifs à la fois de l'individu et de la parenté (Strathern 1999a). Dans mon enquête, il s'agit alors de s'interroger sur le sens que revêt la procréation dans le don et d'analyser la manière dont les savoirs qui lui sont liés permettent (ou non) de remettre de l'ordre dans un contexte de « trouble ».

La thèse rejoindra ainsi partiellement un autre ensemble d'enquêtes réalisées auprès des personnes conçues par don, plutôt en psychologie et en travail social. Les premiers travaux dans ces disciplines ont été menés à partir de la fin des années 1990, le nombre de publications augmentant surtout durant les années 2010 (pour un aperçu général voir Baumann 2022 ; Blyth et al. 2012 ; Canzi, Accordini et Facchin 2019 ; Freeman 2015). Elles comportent très souvent

une visée évaluative : le don est envisagé en fonction des conséquences psychologiques qu'il peut engendrer, notamment du point de vue de « l'identité » et selon la « qualité » des relations au sein de la famille ainsi créée. Bien que mon approche s'éloigne de considérations développées en référence aux pratiques de soin et d'accompagnement, ces travaux apportent un premier aperçu intéressant sur l'AMPD du point de vue de l'accès à la connaissance.

D'un côté, la question de l'information des personnes conçues par don quant à leur mode de conception, autrement dit l'annonce de l'existence du don, est le plus souvent envisagée comme un moment potentiellement perturbateur des relations en place et des savoirs sur soi. Un consensus s'est progressivement établi quant à l'importance de l'âge dans cette perturbation : plus les personnes conçues par don sont âgées au moment où elles apprennent leur mode de conception, plus celle-ci représenterait un « choc » générant un sentiment d'instabilité identitaire (Jadva et al. 2009 ; Turner et Coyle 2000) et/ou des conflits au sein de la famille (Frith et al. 2017 ; 2018 ; Ilioi et al. 2017). D'un autre côté, la recherche des origines est envisagée comme une manière de répondre à ce trouble dans la mesure où elle permettrait d'obtenir des informations sur soi par l'intermédiaire du donneur (Frith et al. 2018 ; Hertz, Nelson et Kramer 2013 ; Scheib, Ruby et Benward 2017) – même si les travaux montrent que toutes les personnes conçues par don ne souhaitent pas s'engager dans de telles recherches (Clément 2012 ; Vanfraussen, Ponjaert-Kristoffersen et Brewaeys 2001).

Au-delà de leur dimension évaluative, ces travaux mettent en lumière l'ambivalence de l'AMPD du point de vue des personnes qui en sont issues : elle est à la fois une fauteuse de trouble qui vient bouleverser les connaissances qu'elles pensaient avoir (ou non) sur elles-mêmes et sur leur famille, et un moyen de rétablir une forme de cohérence par l'intermédiaire de l'acquisition de connaissances sur les origines. Je prolongerai ce constat en me concentrant sur la dimension pratique du savoir construit sur l'AMPD. Je m'intéresserai moins à ce que les personnes conçues par don savent ou ne savent pas – c'est-à-dire au contenu – qu'à la manière dont elles acquièrent la connaissance et ce qu'elles en font.

J'ai choisi de formaliser cette dimension à travers le déroulement du manuscrit, que j'envisage comme un parcours de connaissance allant de l'acquisition de l'information sur l'existence du don à la formalisation de catégories relationnelles.

## PLAN DE LA THÈSE

---

Le *chapitre 1* présente et contextualise l'enquête réalisée dans le cadre de cette thèse. J'y dresse un tour d'horizon de l'encadrement juridique de l'AMPD au Royaume-Uni et en France pour montrer les enjeux communs qui émergent, notamment du point de vue du droit de la filiation. Ce tour d'horizon est complété par une mise en contexte vis-à-vis des travaux en anthropologie de la parenté des sociétés euro-américaines contemporaines, à travers la question de la dichotomie biologique/social. Je présente les outils théoriques et analytiques qui traversent le manuscrit avant de détailler la mise en œuvre de l'enquête et de faire une présentation générale des données recueillies.

Le *chapitre 2* ouvre le parcours de connaissance en prenant l'annonce du mode de conception comme point de départ. Elle y est envisagée en tant que pratique d'information impliquant un contexte historique, des relations – notamment familiales – et une temporalité. La manière dont les personnes conçues par don ont été informées de l'histoire de leur conception est ainsi recontextualisée à l'aune des normes de gestion de l'information en AMPD et leurs transformations dans la deuxième moitié du XXe siècle. Elle est également analysée à la lumière des parcours familiaux et individuels auxquels elle prend part. Par l'intermédiaire de l'annonce, je montre comment les personnes conçues par don deviennent les narratrices de l'AMPD et effectuent une première lecture de l'histoire de leur conception, notamment concernant le rôle qu'y ont joué leurs parents.

Le *chapitre 3* poursuit avec la recherche des origines, qu'il replace également au sein des contextes historiques et des parcours individuels. Tandis que cette recherche est souvent envisagée simplement par son amont – c'est-à-dire les motivations et/ou le souhait de chercher (ou non) – et son aval – l'identification de connexions –, j'ai souhaité prendre le temps de déplier les pratiques qui la constituent. Je décris plus particulièrement l'usage que les personnes que j'ai rencontrées font des tests ADN récréatifs. Le chapitre analyse ainsi la manière dont le savoir sur les origines est progressivement construit par les personnes conçues par don, non sans laisser flotter quelques incertitudes.

Le *chapitre 4* se concentre sur le rapport au donneur en l'articulant aux relations avec les pères. Il aborde la manière dont ces deux figures, souvent présentées comme antagonistes, coexistent nécessairement pour les personnes conçues par don. Je décris la manière dont les personnes que j'ai rencontrées font l'expérience des relations envisagées. La connexion avec



les donneurs est examinée depuis l'anonymat jusqu'à la rencontre effective. La relation avec les pères est, quant à elle, considérée à partir des effets produits par l'annonce de l'existence du don. J'entreprends enfin d'analyser la manière dont la coexistence entre les deux figures s'organise selon une logique narrative. Celle-ci reste marquée par le spectre de l'antagonisme entre père et donneur et laisse ces derniers dans une forme de confins relationnels ne permettant pas de faire entièrement sens de la connexion créée par le don.

Le *chapitre 5* s'éloigne donc de l'ascendance pour envisager les relations avec les personnes conçues grâce au même donneur. Ces liens sont replacés au sein de l'ensemble plus large des relations collatérales créées par le don avec les frères et sœurs – celles et ceux avec lesquelles les personnes rencontrées ont grandi – d'une part, et les fils et filles du donneur d'autre part. La comparaison permet d'envisager le contenu associé aux origines partagées dans le don et d'ouvrir une réflexion sur la place qu'y occupent les liens corporels créés par la procréation.

La *conclusion* revient sur le parcours ainsi tracé. Elle reprend quelques lignes transversales et ouvre sur des perspectives prolongeant les résultats de la thèse.

# CHAPITRE 1. ENQUÊTER SUR LE DON DE SPERME AU DÉBUT DU XXIE SIÈCLE (FRANCE, ANGLETERRE) : CONTEXTE ET OUTILS

L'histoire des procréations assistées est indissociable du développement des savoirs et techniques qui ont permis leur émergence et leurs transformations. Dans le courant du XVIIIe et du XIXe siècle, la biologie expérimentale et la biologie de la reproduction concourent à l'approfondissement des connaissances sur la physiologie de la procréation. Elles provoquent un bouleversement des représentations quant à la genèse de l'humanité. Dans ces transformations, Simone Bateman (2021) souligne l'impact d'une série de chercheurs qui interrogent les présupposés de leur époque et parviennent progressivement à « imaginer » les conditions d'une fécondation hors de son contexte « naturel », notamment le rapport procréatif hétérosexuel.

Après de premiers essais sur le monde animal, le chirurgien écossais John Hunter est le premier à obtenir une naissance humaine par insémination artificielle<sup>1</sup> (avec le sperme du mari de la patiente) à Londres en 1790 (Bateman 2021, p. 30). En 1884, c'est au tour du médecin américain William Pancoast d'aboutir à la première naissance humaine grâce à une insémination artificielle impliquant, cette fois, le sperme d'un donneur.

À partir de la seconde guerre mondiale, la complexification des techniques s'accélère. Dans les années 1940 les premiers embryons sont formés par fécondation *in vitro*<sup>2</sup> (Betta 2017, p. 169), ce qui permet, trente ans plus tard, la naissance de Louise Brown en 1978 au Royaume-Uni avec le concours du gynécologue Patrick Steptoe et du biologiste Robert Edwards (Inhorn 2022, p. 220). Cette naissance est suivie, en 1982, par celle d'Amandine grâce aux recherches menées par René Frydman et Jacques Testart en France. L'amélioration des procédures de ponction ovarienne nécessaires au développement de la fécondation *in vitro* (FIV) permet

---

<sup>1</sup> Voir Glossaire.

<sup>2</sup> Voir Glossaire.

ensuite la première naissance par don d'ovocyte en Australie en 1984 (Mehl 1999, p. 61). Au début des années 1990, la technique devient encore plus précise avec l'injection intracytoplasmique de spermatozoïdes<sup>3</sup> (ICSI). En 2016, le don de mitochondrie<sup>4</sup> permet une première naissance au Mexique grâce aux travaux d'une équipe étatsunienne<sup>5</sup>.

En parallèle du perfectionnement des techniques de fécondation, les protocoles de stockage des gamètes et des embryons s'améliorent. Jusqu'aux années 1950, l'insémination est réalisée avec du sperme frais, bien que les premières expériences de congélation datent du XVIII<sup>e</sup> siècle (Bateman 2021, p. 33). L'idée de constituer une banque de sperme est d'ailleurs formulée pour la première fois par l'italien Paolo Mantegazza en 1866, pour permettre aux veuves de soldats de concevoir un enfant malgré le décès de leur mari au front (Bateman 2021, p. 33). En 1953, trois premières naissances sont attestées grâce au procédé de congélation à la glace carbonique de Jerome K. Sherman et son équipe aux Etats-Unis. La glace carbonique est remplacée par l'azote liquide en 1964, permettant une congélation lente à la fois du sperme et des embryons. Cette méthode n'étant pas efficace pour les ovocytes<sup>6</sup>, la solution est trouvée au début des années 2000 avec la vitrification (Bateman 2021, p. 33).

L'histoire des procréations assistées est donc d'abord celle d'avancées techniques et de la prise en main, par la médecine et la biologie de la reproduction, de l'enfantement – S. Bateman décrit le processus comme une « biomédicalisation » (2021, p. 27).

« Tous les moyens, techniques et biologiques nécessaires à la fécondation se retrouvent hors du corps, sous contrôle médical, consolidant ainsi les bases professionnelles et institutionnelles de deux nouvelles spécialités : la médecine et la biologie de la reproduction. » (Bateman 2021, p. 35)

Si j'ai commencé par retracer brièvement les avancées techniques qui ont jalonné l'histoire des procréations assistées, c'est pour souligner le fait que ces évolutions ne concernent pas seulement le domaine médical. Avec les techniques, les pratiques se sont également transformées. L'insémination a d'abord été restreinte à l'utilisation des capacités procréatives d'un couple marié avant d'inclure l'intervention d'un tiers de procréation. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la méthode se subdivise ainsi en deux catégories selon la provenance du sperme et le statut des receveurs : l'insémination artificielle avec le sperme du mari (ou homologue) et l'insémination

---

<sup>3</sup> Voir Glossaire.

<sup>4</sup> Voir Glossaire.

<sup>5</sup> Morin Hervé, 2016, « Première naissance d'un bébé "à trois parents" », *Le Monde*, 28/09/2016.

<sup>6</sup> Une grande proportion ne sont pas viables lorsqu'ils sortent de congélation.

avec le sperme d'un donneur<sup>7</sup> (ou hétérologue) (Gurtler 2017). À partir des mêmes gestes, différentes catégories sont produites. Le constat est similaire pour les pratiques plus récentes comme le « double don » et « l'accueil d'embryon ». Tous les deux sont permis par une fécondation *in vitro*, mais ils sont différenciés par les actions et intentions des protagonistes. Dans le double don, l'embryon est formé avec les gamètes de deux personnes qui ont donné séparément et ne se connaissent pas. Dans l'accueil d'embryon, l'embryon est formé dans le cadre d'un projet parental et, une fois celui-ci accompli, l'embryon est donné par le couple auteur du projet (Zanini et Merleau-Ponty 2022).

Les « techniques » de procréation assistée sont ainsi toujours plus que de simples gestes techniques. Elles ont une portée sociale, voire même politique comme l'illustrent les nombreuses controverses qui ont jalonné leur histoire. Les procréations assistées interrogent ce que l'on pourrait considérer comme les fondements de l'ordre social en brouillant, par exemple, la limite entre humains et animaux par l'application de techniques d'élevage agricole et des sciences vétérinaires à la procréation humaine (McLaren 2012). Plus largement encore, les limites de l'intervention sur l'humain sont mises en avant à travers l'inscription des techniques de fertilité dans les courants de pensée eugénistes<sup>8</sup> (Andrew 2017 ; Cahen 2013 ; Pfeffer 1993) et leur potentielle instrumentalisation politique, ou commerciale (Malmanche 2020 ; Strathern 1992a, p. 41). Les procréations assistées questionnent, de surcroît, le périmètre du couple et de la famille par l'intervention d'un tiers dans l'intimité conjugale, voire par la possibilité que des femmes puissent se passer de conjoint pour procréer, créant ce que d'aucuns ont désigné comme des « enfants sans père ». La séparation entre procréation et sexualité met ainsi en jeu la « morale » sexuelle et les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la famille. Elle interroge aussi la filiation à travers les représentations associées au statut des enfants conçus grâce à une AMP impliquant un tiers.

Ces controverses trouvent leur prolongement dans les débats concernant l'AMPD. Dans ce chapitre, je proposerai un cheminement qui permettra de dessiner le contexte dans lequel l'enquête concernée par ce manuscrit s'est déroulée. La première section proposera une analyse

---

<sup>7</sup> Ces distinctions restent valables aujourd'hui : on parle communément d'insémination artificielle intraconjugale (IAC) et d'insémination artificielle avec donneur (IAD), même si le mariage du couple receveur n'est plus nécessairement une condition pour y accéder. En anglais, on distingue *Artificial insemination* (AI) et *donor insemination* (DI), qui remplacent des expressions un tout petit peu plus datées, *artificial insemination by husband* (AIH) et *artificial insemination by donor* (AID).

<sup>8</sup> Les débats et réflexions sur les procréations assistées accompagnent ceux qui portent plus généralement sur la fertilité des populations nationales et internationales, de la même manière que l'avortement ou la contraception.

croisée de l'histoire juridique de l'AMPD au Royaume-Uni et en France en montrant la manière dont les normes familiales sont au cœur de la transformation des modèles bioéthiques (I). La deuxième section examinera comment ces mêmes enjeux ont occupé une partie de l'histoire de l'anthropologie de la parenté (II). Elle me permettra de situer les outils théoriques qui sont au cœur du manuscrit. Pour finir, la troisième section présentera le déroulement de l'enquête et les données recueillies (III).

## **I. HISTOIRE JURIDIQUE DE L'AMPD AU ROYAUME-UNI ET EN FRANCE : MODÈLES BIOÉTHIQUES ET NORMES FAMILIALES**

---

« La nature a placé l'Angleterre et la France dans une situation respective, qui doit nécessairement établir entre elles une éternelles rivalité. » (Jean-Louis Dubroca (1802-1803) cité dans Morieux 2016, p. 1)

France et Royaume-Uni, voilà une comparaison que l'on évoque volontiers comme une opposition. En France, la « perfide Albion » est entrée dans le lexique humoristique. Au Royaume-Uni, la pensée de l'insularité distingue les îles britanniques – les « *Brits* » – du reste de l'Europe – les « *Continental*s ». Au sein de ces îles, l'Angleterre constitue la figure antagonique principale pour la France : c'est l'adversaire des combats de la tapisserie de Bayeux, celui de la guerre de Cent ans, la voisine gagnée par le protestantisme, celle que l'on a dû « bouter hors de France », celle dont la gastronomie fait l'objet de tant de railleries, celle qui « fait toujours tout à l'envers » (notamment sur les routes) ... « *Froggies* » et « rosbifs » seraient ainsi les meilleurs ennemis. Les Anglais-es se rangeraient du côté des « Anglo-saxon-ne-s », plus proches de leur ancienne colonie outre-Atlantique, les États-Unis, que de nous autres Français-es et Européen-ne-s du « continent ».

Cette rivalité supposément séculaire représente en fait un topos qui trouve ses racines dans la construction des identités nationales au XVIIIe et XIXe siècle des deux côtés de la Manche. Sur cette période, *the (English) Channel*, précisément, a été construit comme une frontière naturelle, culturelle et politique entre deux nations contraires.

« The two countries are divided by a physical barrier, constituting a political and cultural frontier: the Channel epitomises a variety of Anglo-French antagonisms. In other words, the mainstream historiographical model of Anglo-French relations, centred on hostility and hatred, revolves around the

idea of the Channel as a barrier. This idea itself, however, is the product of history. » (Morieux 2016, p. 2)

L'historien Robert Morieux (2016) souligne la partialité de cette narration des relations anglo-françaises qui résume leur histoire à une série de conflits. Angleterre et France ont également connu de longues périodes de paix et la Manche a été le lieu de nombreux échanges, notamment commerciaux.

Bien sûr, il n'a pas été question de « perfide Albion » au moment de décider de la comparaison franco-britannique pour mon terrain doctoral. Le choix de ces deux pays semblait pertinent du point de vue des formes d'encadrement juridique de l'AMPD, témoignant apparemment de deux modèles bien distincts : un modèle anglais permissif et souple – le pôle « libéral » –, qui a remis en cause l'anonymat des donneurs dès 2005 ; l'autre, français, plus strict – aux « orientations extrêmement interdictrices » (Mehl 2001, p. 52) –, centré sur des principes supposément immuables (le triptyque anonymat-gratuité-consentement). L'hypothèse était que cette différence dans l'encadrement juridique des deux pays traduisait deux manières d'appréhender le recours au don, qui se répercuteraient sur le vécu des personnes qui en sont issues.

Cependant, à l'épreuve du terrain, le constat s'est avéré tout autre : au fil des récits entendus et des expériences décrites, et alors que je cherchais vainement des distinctions sur lesquelles appuyer ma comparaison, ce sont en fait les points communs qui se sont révélés saillants. Une première intuition de ce rapprochement m'est apparue en janvier 2018. À mon arrivée en Angleterre, quelques mois plus tôt, j'avais été prise de court par la centralité occupée par les tests ADN sur le terrain, alors que je n'en avais jamais vraiment entendu parler en France. J'avais rencontré plusieurs personnes qui avaient, grâce à cela, identifié leur donneur une quinzaine d'années auparavant. Les histoires tranchaient radicalement avec le terrain français où l'anonymat des donneurs semblait ne jamais pouvoir être remis en cause. Début 2018, cependant, je découvrais que pendant les fêtes de Noël, Arthur Kermalvezen – que je connaissais en tant qu'ancien Présidente de PMAnonyme – avait trouvé l'identité de son donneur par l'intermédiaire de l'un de ces fameux tests ADN. La presse s'emparait du sujet et plusieurs articles paraissaient pour raconter cette aventure. Une brèche semblait s'ouvrir dans la protection absolue fournie par l'anonymat en France. Elle faisait directement écho aux témoignages que j'avais recueillis en Angleterre. La distance entre les deux terrains semblait s'amenuiser.

Dans cette section, je montrerai que ce rapprochement n'est pas seulement le fait d'un événement récent et incidentel. L'histoire croisée de l'encadrement juridique de l'AMPD au Royaume-Uni et en France mettra en lumière les enjeux similaires posés par le recours au don du point de vue du droit. Je me concentrerai notamment sur deux sujets dont je montrerai les enchevêtrements depuis les débuts de l'institutionnalisation de l'AMPD : la filiation et l'accès aux origines. Je distinguerai trois grandes périodes : l'ère du soupçon des années 1940 aux années 1970, le temps des premières lois des années 1980-1990 puis le temps des réformes des années 2000 à aujourd'hui. Au sein de chaque période, je traiterai séparément des évolutions et débats propres à chacun des pays d'enquête, afin de montrer comment, selon une chronologie légèrement décalée et une méthode un peu différente, les mêmes enjeux ont été traités dans les deux contextes. Une chronologie est disponible à l'annexe D pour une vision d'ensemble des principaux repères qui seront abordés au cours du texte.

## **1. L'ère du soupçon (années 1940-1970) : un modèle « ni vu ni connu »**

Les premiers temps de l'AMPD sont marqués par les objections morales que la technique de l'insémination artificielle (et plus encore lorsqu'elle requiert un tiers donneur) suscite. Comme nous allons le voir, l'enjeu ne s'arrête cependant pas à une dimension éthique. Au Royaume-Uni comme en France, l'AMPD pose un problème juridique fondamental.

### ***1.1. Royaume Uni : le problème de la dissociation entre sexualité, procréation et filiation***

Au Royaume-Uni, l'activité d'AMPD commence à se structurer au sein de cliniques privées dans les années 1940. Elle provoque, selon Naomi Pfeffer, une « panique morale » (1993, p. 116), dont on trouve notamment les traces dans les colonnes du *British Medical Journal* entre 1943 et 1945. Dans l'ensemble, les articles manifestent le dégoût que l'AMPD inspire à leurs auteurs et autrices. Un texte rédigé par une équipe londonienne sort cependant du lot. Mary Barton et ses collègues y présentent, pour la première fois, la pratique qu'elle/il ont développé depuis 1940<sup>9</sup> (Davis 2017 ; Pfeffer 1993). Le texte décrit les causes d'infertilité qui requièrent une insémination artificielle, parmi lesquelles certaines obligent à faire appel à

---

<sup>9</sup> Barton Mary, Walker Kenneth et Wiesner Bertold P., 1945, « Artificial insemination », *British Medical Journal*, vol.1, n°4384, p. 40-43.

du « sperme donné »<sup>10</sup> (« *donated sperm* »). Le texte présente brièvement le protocole pour l'insémination intraconjugale avant d'apporter de plus grandes précisions sur l'IAD. La procédure et les critères de recrutement des donneurs<sup>11</sup>, ainsi que de leur appariement avec les couples receveurs<sup>12</sup> sont détaillés. Un paragraphe est également dédié à la préparation des parents qui souhaitent recourir à un don.

L'article attire l'attention des parlementaires de la Chambre des Communes – chambre basse du parlement britannique<sup>13</sup> – qui en appellent au gouvernement pour explorer plus avant le sujet<sup>14</sup>. La demande reste vaine. L'un des plus hauts dignitaires de l'Église d'Angleterre, l'archevêque de Canterbury, s'empare, en revanche, de la question et forme une commission<sup>15</sup> qui en 1948, conclue à l'immoralité de l'IAD et demande sa criminalisation<sup>16</sup>. En 1949, la remise du rapport est l'occasion d'une vive discussion à la Chambre des Lords<sup>17</sup> – dont l'archevêque est membre de droit ainsi que plusieurs dignitaires du clergé de l'Église d'Angleterre<sup>18</sup>. Le débat aborde deux questions centrales : les enfants ainsi nés sont-ils des enfants illégitimes ? Le recours à une IAD doit-il être considéré comme un adultère ?

---

<sup>10</sup> Parce que l'infertilité est (quasi-)totale ou qu'il existe un risque de transmettre une pathologie héréditaire.

<sup>11</sup> Les hommes choisis sont caractérisés par l'absence d'antécédents familiaux impliquant des pathologies héréditaires ou des caractéristiques problématiques telles que l'alcoolisme, la tuberculose ou la criminalité. M. Barton et ses collègues précisent privilégier les profils ayant fait preuve de certaines capacités intellectuelles. Ils doivent déjà être pères de deux enfants légitimes, afin que leur désir de paternité (« parental drive ») ait été satisfait. Ils doivent avoir entre trente et quarante-cinq ans, être en bonne santé et avoir été testés négatifs à la syphilis.

<sup>12</sup> Dans la lignée des savoirs sur l'hérédité de l'époque, les donneurs sont appariés aux pères sur la base de leur profil « psychologique » pour faciliter le vécu du processus par les couples et assurer la qualité du rapport entre le père et son (ou ses) enfant(s) (voir aussi Betta 2017).

<sup>13</sup> Le système parlementaire britannique est bicaméral. La Chambre des Communes est la chambre basse, composée de membres élu·e·s au suffrage universel direct (les *Members of Parliament* ou *MPs*). Elles/ils représentent les intérêts des électeurs et électrices de leur circonscription. La Chambre des Lords est la chambre haute du parlement. Elle est actuellement composée de membres nommé·e·s (par le roi ou la reine, sur proposition du ou de la Premier·e ministre), de membres héréditaires élu·e·s parmi certaines pairies et de membres de droit issus du clergé anglican. Les *Lords* et *Baronesses* (le titre au féminin) sont nommé·e·s à vie. Certain·e·s appartiennent à des partis politiques mais elles/ils n'en sont pas les représentant·e·s, de même qu'elles/ils ne représentent pas un électorat (UK Parliament, site internet, « What do MPs do? » et « What is the House of Lords: A guide for secondary school students »). Le/la Premier·e Ministre du Royaume-Uni et les membres du gouvernement sont tou·te·s membres du Parlement, généralement à la Chambre des Communes. La convention veut que le roi ou la reine nomme le/la leader du parti majoritaire à la tête du gouvernement.

<sup>14</sup> Hansard HC Deb. vol. 409, cols 1525-1526, 29/03/1945.

<sup>15</sup> Durant le débat de 1949 à la Chambre des Lords (cité ci-après), l'archevêque précise que la nomination de la commission est de son fait personnel et pas de l'Église anglicane en tant qu'institution.

<sup>16</sup> Archbishop of Canterbury, 1948, *Artificial Human Insemination. The Report of a Commission Appointed by his Grace the Archbishop of Canterbury*, Londres, S.P.C.K. Le Public Morality Council (association qui regroupe des dignitaires des principales religions à Londres et qui s'occupe de questions liées à la moralité sexuelle) en fait de même l'année précédente.

<sup>17</sup> Hansard HL Deb. vol. 161, cols. 386-429, 16/03/1949.

<sup>18</sup> Cf. note n°13 ci-dessus. Rappelons que l'Église d'Angleterre (the Church of England) est la religion d'État en Angleterre. La reine est à sa tête, tandis que l'archevêque de Canterbury en est l'un de ses principaux dirigeants.



La première ne suscite aucun doute par rapport au droit anglais de l'époque : n'étant pas le fruit d'une relation procréative entre leur mère et son mari, les enfants conçus grâce à un don sont nécessairement illégitimes (Cretney 2005, p. 540). Le problème réside dans le fait que d'après l'article de M. Barton et les témoignages reçus par la commission Canterbury, les praticien·ne·s demandent aux couples de déclarer le père infertile comme père légal à l'état civil. Une telle déclaration est une infraction du *Perjury Act 1911*<sup>19</sup>, au motif qu'elle crée une falsification du registre d'état civil, posant notamment ce que les Lords et Baronesses présentent comme un risque de détournement successoral<sup>20</sup>.

« This falsity in the declaration of paternity obviously raises other important legal points, connected with titles, estates, interests or funds; quite obviously, it may seriously affect a question of inheritance or succession. » (Archevêque de Canterbury, Chambre des Lords, 1949)<sup>21</sup>

L'IAD créerait ainsi une duperie non seulement au sein de la famille, mais aussi vis-à-vis de la société toute entière :

« Falsification of records is taking place and to ignore this fact is to be party to a deceit in relation to the AID [artificial insemination by donor] child and to society as a whole. » (Snowden et Mitchell 1981, p. 19)

Le second sujet soulevé par le débat de 1949, l'adultère, divise beaucoup plus la Chambre. Faut-il considérer l'IAD comme un rapport sexuel du point de vue du droit<sup>22</sup> ? Plus précisément, s'agit-il d'un rapport sexuel extra-marital (« *extra-marital intercourse* »<sup>23</sup>) ? Au-delà de la dimension morale, catégoriser l'IAD comme un adultère en ferait une cause légitime de divorce

---

<sup>19</sup> Perjury Act 1911, c. 6 (Regnal. 1\_and\_2\_Geo\_5), s 4.

<sup>20</sup> Le droit anglais a généralement établi le principe de liberté testamentaire. Bien que réputés *fili nulli* (enfant de personne) et n'ayant droit sur aucune propriété, les enfants illégitimes peuvent donc, en théorie, être déclarés comme héritiers sur un testament. Stephen Cretney note toutefois les nombreux obstacles qui l'empêchent en pratique : si l'héritier illégitime n'est pas nommé et simplement désigné comme « mon fils », il est par exemple susceptible d'être écarté au motif qu'il n'est pas un fils au sens légitime du terme (2005, p. 560).

<sup>21</sup> Hansard HL Deb. vol. 161, col. 402, 16/03/1949.

<sup>22</sup> Je laisse ici de côté une autre question passionnante abordée par les Lords : celle de l'annulation de mariage pour non-consommation. Une affaire de 1949 (*R.E.L. v. E.L.*) avait opposé un couple qui n'avait pu consommer son union à cause d'une incapacité physiologique de l'époux. L'épouse avait reçu une insémination artificielle avec le sperme de son mari, qu'elle avait ensuite décidé de quitter alors que la grossesse était confirmée. Quelques mois plus tard, un enfant naissait et l'épouse demandait une annulation du mariage sur la base de la non-consommation. La cour la lui accordait, faisant de l'enfant légitime – sur la base de la présomption de paternité – un enfant illégitime (Gower 1949). L'insémination pose ainsi, très concrètement, la question plus large de la distinction entre procréation et sexualité en droit (que l'on retrouve plus récemment au sujet du mariage pour les couples de même sexe, voir Barker et Monk 2015) ; elle touche aussi au souci du législateur d'éviter la création de situations d'indigence par des instabilités matrimoniales modifiant les statuts de filiation.

<sup>23</sup> Hansard HL Deb. vol. 161, col. 394, 16/03/1949.

(Richards 2014, p. 17), puisque celui-ci n'est, à l'époque<sup>24</sup>, possible que sur la base de trois grands types de « *marital offences* » : l'adultère, la cruauté et la désertion (Levin 1970). Malgré l'insistance de plusieurs Lords et Baronesses, le gouvernement refuse de se prononcer sur le caractère adultérin de l'IAD ainsi que de nommer une commission royale pour étudier le sujet. Il renvoie la responsabilité d'un côté au système judiciaire<sup>25</sup> et de l'autre aux médecins<sup>26</sup>. Se réclamant de la tradition de *common law*, le gouvernement rechigne à légiférer sur une question qui semble alors ne poser que des problèmes peu répandus et aisément résolus par la voie contentieuse.

« With regard to the specific problems arising from artificial insemination, such as legitimacy and inheritance which have been referred to it is the opinion of my noble and learned friend the Lord Chancellor<sup>27</sup> that those problems are not likely to be very numerous in practice, and they would be most satisfactorily dealt with by the courts as they came up. *We are fortunate in this country in having a system of Common Law which is very adaptable, and which has in fact for centuries dealt with new problems as they came before the courts.* » (Lord Chorley, Chambre des Lords, 1949, je souligne)<sup>28</sup>

Or, le sujet ne semble pas si clair du point de vue judiciaire. En 1921, la décision du tribunal de Toronto (Canada) dans l'affaire *Orford v. Orford*<sup>29</sup> avait qualifié l'IAD d'adultère parce qu'elle représentait « la reddition volontaire (...) des capacités reproductives de la personnes incriminée » à une autre (« *the voluntary surrender to another person of the reproductive powers of the guilty person* »). Elle contrevenait ainsi au droit de l'époux et à l'objectif primordial du mariage, la procréation (McLaren 2012, p. 113). La décision faisait précédent dans les juridictions de *common law*. Cependant, en janvier 1958, le juge de la Court of Session écossaise<sup>30</sup>, Lord Wheatley, prononce une décision qui s'y oppose explicitement dans l'affaire *MacLennan v. MacLennan*<sup>31</sup>. Le procès oppose un couple marié, Robert et

---

<sup>24</sup> Le *Divorce Reform Act 1969* ouvre la possibilité de divorce en cas de dégradation irrémédiable du mariage (« *irretrievable breakdown of the marriage* »), qui peut notamment être prouvée par une séparation de corps (pour les détails voir Levin 1970).

<sup>25</sup> « *That question may eventually have to be decided by the courts. All I am concerned with this afternoon is to indicate that the Government cannot accept the view that this is so clearly adultery as has been suggested in that report [of the archbishop of Canterbury's commission]* » (Hansard HL Deb. vol. 161, cols. 422, 16/03/1949).

<sup>26</sup> « *[T]he practice is being pursued on the basis of well-accepted medical supervision, which (as is shown by the report itself) is probably the best that can be devised.* » (Hansard HL Deb. vol. 161, cols. 422, 16/03/1949).

<sup>27</sup> Le Lord Chancellor est Ministre de la justice et Garde des sceaux.

<sup>28</sup> Hansard HL Deb. vol. 161, cols. 425-426, 16/03/1949.

<sup>29</sup> L'affaire oppose une épouse qui demande une prestation compensatoire à son mari dans le cadre de leur divorce. Au cours de la procédure, il apparaît qu'elle a eu un enfant par insémination artificiel avec un autre homme alors que le couple était séparé, l'épouse vivant en Angleterre et l'époux au Canada (pour plus de détails voir McLaren 2012).

<sup>30</sup> Il s'agit de la juridiction de dernière instance en matière civile en Ecosse.

<sup>31</sup> *MacLennan v. MacLennan* [1958] SC 105, SLT 12, ScotCS CSOH\_5 (Lord Wheatley).

Margaret MacLennan. Les conjoint·e·s vivent séparément depuis le départ de Margaret aux Etats-Unis où elle exerce en tant qu’infirmière. Elle y donne naissance à une fille grâce à une IAD qu’elle réalise sans l’accord formel de Robert – qui en devient cependant le père par présomption de paternité<sup>32</sup>. Ce dernier demande alors le divorce, arguant que Margaret a commis un adultère. Le juge rejette la qualification de l’IAD en tant qu’adultère, au motif qu’elle n’implique pas de rapport sexuel<sup>33</sup>. Le divorce est néanmoins accordé à Robert MacLennan sur la base d’une entorse au contrat de mariage par le recours à l’IAD sans son consentement (« *a grievous marital offence against a non-consenting husband* »).

L’affaire participe à médiatiser l’IAD, provoquant de nombreux débats et oppositions (Andrew 2017). Le sujet est porté à la Chambre des Lords en février 1958<sup>34</sup>. Lord Blackford demande le vote d’une résolution déclarant « équivalent à un adultère » (« *tantamount to adultery* ») le recours à l’IAD et illégitimes tous les enfants ainsi nés<sup>35</sup>. Le gouvernement accepte cette fois de nommer une commission, menée par le comte de Feversham qui rend son rapport en 1960<sup>36</sup>. Bien qu’il recommande de décourager le recours à l’IAD, il ne se prononce pas en faveur de son interdiction lorsqu’elle concerne des adultes consentants<sup>37</sup> (Andrew 2017). Le rapport Feversham ne juge pas nécessaire la mise en place d’une législation *ad hoc*, même s’il envisage de faire du recours à l’IAD sans le consentement du mari une base pour demander le divorce – en reprenant le raisonnement du juge Wheatley sur l’adultère. Il conseille également de créer une obligation pour les pères de pourvoir aux besoins d’un enfant conçu par IAD, mais il exclut de rendre possible leur légitimation au motif qu’elle « modifierait le sens de la filiation » (« *parentage* ») et de la distinction entre légitimité et illégitimité (Richards 2014, p. 27, traduction personnelle).

À la suite du rapport Feversham et malgré une quinzaine d’années de débats, le gouvernement continue de s’abstenir de légiférer. L’AMPD reste donc dans son incertitude légale et le soin d’en organiser les règles est laissé aux professions médicales.

---

<sup>32</sup> Le droit anglais suit l’adage romain selon lequel le père est le mari de la mère (*pater est quam per nuptiae demonstrant*).

<sup>33</sup> Ce qui va donc directement à l’encontre de l’interprétation dans *Orford. V. Orford*.

<sup>34</sup> Hansard HL Deb. vol. 207 cols. 926-1016, 26/02/1958.

<sup>35</sup> Hansard HL Deb. vol. 207 col. 926, 26/02/1958.

<sup>36</sup> Earl of Feversham, 1960, *Report of the Departmental Committee on Human Artificial Insemination*, Cm. 1105, Londres, Home Office (UK) & Scottish Home Department.

<sup>37</sup> Hayley Andrew (2017) et N. Pfeffer (1993, p. 122-123) notent que le rapport s’inscrit ainsi dans une tendance grandissante à distinguer péché et crime, ainsi qu’intérêts collectifs et individuels dans les réflexions légales sur les questions sexuelles.

Les associations professionnelles sont pourtant tout aussi réticentes à l'idée de se prononcer. En 1945, les membres du conseil exécutif du Royal College of Obstetricians and Gynaecologists se déclarent personnellement contre la pratique mais refusent de se positionner officiellement arguant que la question est plus d'ordre moral que médical. Ce n'est qu'en 1973 que le rapport Peel, publié par la British Medical Association, reconnaît l'IAD comme pratique médicale et recommande sa prise en charge financière par la sécurité sociale britannique – la National Health Security (NHS) (Pfeffer 1993).

De fait, pendant longtemps, les médecins qui mettent en œuvre des protocoles d'AMPD sont rares. Devant la commission Feversham, seules six praticien·ne·s dans tout le Royaume-Uni déclarent pratiquer régulièrement des IAD. Les établissements sont tous en Angleterre : à la clinique dirigée par Mary Barton (Londres) s'ajoutent celles de Margaret Jackson (Exeter), Reynold Boyd (Londres, depuis 1942), Eleanor Mears (Londres, depuis 1943) Philip Bloom (Londres, depuis 1948) et Bernard Sandler (Manchester, depuis 1948) (Davis 2017, p. 361). L'équipe de Mary Barton est, de loin, la plus prolifique puisqu'elle déclare avoir permis neuf cents naissances entre 1942 et 1958, tandis que 1150 personnes conçues par don vivaient au Royaume-Uni (Pfeffer 1993, p. 118). Quelques médecins supplémentaires rapportent faire des IAD de manière sporadique (Davis 2017, p. 361), mais dans l'ensemble, la technique peine à prendre racine dans le milieu médical britannique. Outre les objections morales et les incertitudes légales, l'AMPD souffre d'un faible taux de réussite et les donneurs sont difficiles à recruter (Davis 2017, p. 362-363).

L'AMPD s'étend donc lentement. Jusqu'en 1968, elle n'est disponible que dans le secteur privé (Richards 2014, p. 27), qui reste majoritaire par la suite<sup>38</sup> (Pfeffer 1993, p. 156-157). En l'absence de loi encadrant l'IAD, les praticien·ne·s élaborent des règles déontologiques rendant la pratique acceptable et les protégeant au niveau judiciaire (Richards 2014). Chaque clinique le fait individuellement (à ma connaissance) mais un ensemble de tendances se dessinent. Les couples et les donneurs signent des consentements censés protéger les médecins contre toute action en justice<sup>39</sup>. L'accès à l'IAD est contrôlé. Les couples receveurs doivent être mariés – et donc à l'époque, en couple hétérosexuel. Dans ce cadre, l'IAD est présentée comme un remède à une insatisfaction potentiellement néfaste pour l'épouse sans enfant.

---

<sup>38</sup> C'est encore valable aujourd'hui (cf. Annexe C).

<sup>39</sup> Cela faisait partie d'un guide émis par la Medical Defence Union en 1944 (Richards 2014, p. 18 ; Pfeffer 1993, p. 119).

« AID was sanctioned as both ethical and medical where the patient was a happily married woman: an involuntarily childless wife is clearly ill, and in need of medical treatment. However, where a doctor is party to an arrangement with an unsuitable woman – a single heterosexual woman, a lesbian or a woman in a surrogacy arrangement – the procedure is still medical but ceases to be ethical, and the doctor’s professional standing is called into question. (...) Arranged in circumstances outside doctors’ control, for example through an informal network such as self-insemination group, AID ceases to be a medical procedure at all (...). » (Pfeffer 1993, p. 158-159)

Les médecins doivent s’assurer de la stabilité du mariage et de la santé plus générale des futurs parents. Une consultation préalable doit assurer la bonne compréhension du protocole et la garantie que le couple est préparé à faire face aux épreuves émotionnelles de l’IAD.

Les donneurs, quant à eux, doivent être sélectionnés en fonction de leurs qualités héréditaires : « *healthy, well-endowed and a ‘clean’ family history* » (Richards 2014, p. 26). Tout est fait pour que leur intervention dans la procréation reste dissimulée. Ils sont appariés, autant que possible, avec les pères d’intention, selon un critère de vraisemblance (même groupe sanguin, ressemblance de l’apparence générale et parfois de la « personnalité »). Ils doivent rester anonymes auprès des couples receveurs et les enfants conçus grâce à leur don, tandis que le recours au don doit, plus largement, rester un secret.

Au Royaume-Uni, les premiers temps de l’AMPD sont ainsi marqués par une incertitude juridique touchant à la distinction légale entre sexualité, procréation et filiation. Le gouvernement refuse néanmoins d’intervenir et laisse donc à la déontologie médicale le soin d’organiser la pratique. Les praticien·ne·s se reposent sur une vision matrimoniale de la famille et instaurent un double secret sur le recours au don. Nous verrons que dans l’ensemble, la situation est semblable en France.

### ***1.2. France : la bataille de la déontologie hospitalière et de la déontologie libérale***

Faire l’histoire de l’AMPD en France avant les années 1970 n’est pas chose aisée. La pratique est entourée de secret dans un contexte de rejet, notamment de la part des autorités de l’Église catholique romaine<sup>40</sup>. Dès 1878, une décision de la congrégation du Saint Office (restée confidentielle) condamne l’insémination artificielle pour atteinte à la morale sexuelle du fait de la masturbation et de l’immixtion d’un tiers (le médecin) dans l’intimité de la chambre conjugale et dans la procréation (Betta 2017, p. 93). En 1897, non sans débat entre ses membres, la congrégation publie un décret qui condamne la « fécondation artificielle ». Le pape lui-même

---

<sup>40</sup> La condamnation vaut également pour l’Angleterre qui comprend une communauté catholique. L’Église romaine catholique y dispose cependant d’un pouvoir moins important que l’Église d’Angleterre.

prend position contre l'IAD en 1949 devant un auditoire de médecins catholiques réunis à Rome<sup>41</sup>. Son opposition repose sur l'infraction causée par l'IAD au cadre du mariage, la remise en cause du couple parental et la masturbation. L'insémination intraconjugale elle-même est réprouvée si les « moyens artificiels » employés ne se limitent pas « à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli »<sup>42</sup>. La même année, l'Académie des sciences morales et politiques condamne l'IAD parce qu'elle introduit, de manière dissimulée, un enfant qui apparaîtra (et se croira) fils ou fille légitime de son père alors qu'il n'en est rien (Bateman 2002).

Dans ce contexte peu favorable à la « fécondation artificielle », il semble que l'insémination intraconjugale soit cependant pratiquée. Elle occupe le monde judiciaire dès 1883 avec le « procès de Bordeaux ». L'affaire oppose un médecin réclamant le paiement des honoraires dus par un couple ayant bénéficié d'une insémination artificielle échouée. La sentence se retourne contre le docteur Oscar de Lajartre, que le tribunal condamne pour infraction au secret médical et diffamation par la révélation des détails de l'intervention dans son dépôt de plainte (Betta 2017, p. 63-64).

Jusqu'au début des années 1970, la pratique se déroule donc dans le secret (relatif) des cabinets de médecine libérale même si elle n'est pas formellement interdite par la loi (Cahen 2013 ; Novaes 1994). Il semble que les couples doivent déboursier une somme conséquente pour y accéder, tandis que les dons sont rémunérés (Bateman 2002).

Au début des années 1970, Georges David, hématologue, constate la qualité douteuse des diagnostics de fertilité dans les laboratoires français et les prix prohibitifs pratiqués dans le secteur privé. Il juge également que la sélection des donneurs n'est pas faite avec assez de rigueur, notamment en ce qui concerne leurs antécédents médicaux et leurs motivations (Bateman 2002). En 1973, il crée donc le premier Centre de conservation et d'étude du sperme<sup>43</sup> (CECOS) au sein du centre hospitalo-universitaire du Kremlin-Bicêtre. Il y met en place un cadre déontologique visant à rendre acceptable la pratique, tant du point de vue médical que du

---

<sup>41</sup> Discours du Pape Pie XII aux médecins catholiques réunis à Rome pour leur IV<sup>e</sup> Congrès International, 29/09/1949, Rome.

<sup>42</sup> L'Église catholique se distingue ici de la position tenue par l'Église d'Angleterre qui admet l'insémination intraconjugale dans la mesure où elle permet l'accomplissement du but premier de l'union matrimoniale, la procréation : « *it enables the fulfilment as between husband and wife of one of the chief ends of their marriage and, indeed, of holy matrimony itself—that is, the procreation of children* » (Archevêque de Canterbury, Hansard HL Deb. vol. 161, col. 401, 16/03/1949)

<sup>43</sup> Le nom intègrera par la suite les ovocytes : les Centres de conservation et d'étude des œufs et du sperme (CECOS).

point de vue religieux. G. David est catholique et il espère faire changer la doctrine du Vatican en établissant un modèle d'AMPD vertueux, au sujet duquel il consulte d'ailleurs plusieurs théologiens. Il est également inspiré par sa formation en hématologie et bien que le CECOS soit formellement une association – relevant donc du droit privé –, le cadre déontologique reprend les principes de l'hôpital public et celui des centres de transfusion sanguine (Novaes 1994 ; Théry 2010).

G. David généralise l'utilisation de sperme cryoconservé, contrairement à beaucoup de banques qui fonctionnent avec du sperme frais. Pour contourner le soupçon d'adultère, il formalise le principe du don de sperme non pas comme celui d'un donneur à une receveuse, mais comme celui d'un couple à un autre couple, dans un rapport d'empathie et de solidarité. Le don est bénévole. Afin de faciliter le recrutement malgré l'absence de rémunération, les couples sont mobilisés pour trouver un membre de leur entourage, sous la forme d'un don croisé (aussi désigné comme un « parrainage ») – le couple « parrainé » bénéficie d'un accès facilité au don mais celui du « parrain » est attribué à un autre couple. Les donneurs doivent être mariés ou en union stable, disposer de l'accord de leur conjointe et avoir un enfant en bonne santé. Le CECOS joue le rôle d'intermédiaire en garantissant le secret sur le recours à l'AMPD pour les couples receveurs et l'anonymat pour les couples donneurs (Novaes 1994).

L'AMPD est réservée aux couples hétérosexuels, au départ seulement ceux qui sont mariés puis également ceux qui forment une union stable. Le modèle prend une orientation thérapeutique : l'infertilité doit avoir été médicalement diagnostiquée ou alors il doit exister un risque de transmission d'une pathologie génétique grave. Le CECOS contrôle ainsi les deux versants du don, côté donneurs et côté receveurs (Bateman 2002 ; Novaes 1994).

Le CECOS de Bicêtre est bientôt rejoint par d'autres établissements fondés sur le même modèle et en 1981, ils s'organisent en Fédération afin de coordonner, comparer et discuter les pratiques dans les divers centres, ainsi que pour être représentés auprès des pouvoirs publics et à l'international (Novaes 1994).

Le système CECOS tranche avec une autre grande initiative qui se développe à la même période<sup>44</sup> : le Centre d'exploration fonctionnelle et de recherche en hormonologie (CEFER) de

---

<sup>44</sup> Je laisse ici de côté la spermiothèque créée par Albert Netter et Michel Jondet à l'Hôpital Necker-Enfants malades à Paris. Comme les CECOS, elle fonctionne sur un modèle hospitalier mais elle rémunère les dons. Le fond déontologique et moral est similaire à l'esprit insufflé par G. David, si bien que la spermiothèque rejoint par la suite la Fédération des CECOS. Michel Jondet crée alors un autre centre au sein de la Fondation de Recherche en Hormonologie (Novaes 1994).

Sacha Geller à Marseille. Le CEFER s'organise autour d'une logique libérale. Il est exclusivement dédié au stockage du sperme, qu'il met à la disposition de cabinets de médecine de ville grâce à un réseau de cuves disséminées sur le territoire français et approvisionnées par la banque-mère marseillaise. Les donneurs reçoivent une indemnisation forfaitaire et tout candidat en bonne santé est accepté. Leur motivation et leur profil ne sont pas pris en compte. Le CEFER ne s'immisce pas dans le choix des couples accédant à l'AMPD. Il défend l'autonomie de ses partenaires en médecine libérale (Novaes 1994).

Entre G. David et S. Geller, deux modèles s'affrontent. Le premier veut créer une rupture avec les pratiques existantes et fournir un cadre éthique à l'AMPD. Il met en place un système où la banque de sperme gère à la fois la dimension morale et technique du don. Le second considère que la constitution de sa banque de sperme ne fait que prolonger des partenariats et pratiques existants. Il laisse au soin des cabinets de médecine libérale la gestion des dimensions morale et technique et le choix des critères d'acceptabilité des receveurs et receveuses. La banque se limite à sélectionner les donneurs et à distribuer le sperme conservé. Le premier système s'appuie sur un corpus de règles strictes, tandis que le second exerce un contrôle plus souple.

Tandis que plusieurs critères d'accession au don et de sélection des donneurs coexistent ainsi sur le territoire français, tous s'accordent sur l'anonymat des tiers de procréation. G. David l'associe au principe du don de « couple à couple », tandis que S. Geller considère que la rémunération permet d'« anéantir » le donneur et de le rendre moins imposant aux couples (Novaes 1994, p. 37). Le secret sur le recours au don est également encouragé dans les deux systèmes.

L'établissement de ces premiers centres ne suffit cependant pas à sécuriser la paternité créée par IAD. Le 35<sup>e</sup> Congrès international francophone de médecine légale et de médecine sociale de 1977 s'interroge sur la modalité d'établissement de la filiation paternelle en cas d'IAD : faut-il appliquer le cadre de la filiation adoptive ou bien faire jouer la vraisemblance avec le droit commun ?

La filiation adoptive permet, depuis 1966, l'établissement d'une adoption plénière qui reconnaît pour seuls parents légaux ceux déclarés comme tels par le jugement d'adoption. La filiation avec les parents de naissance devient caduque. Ce cas de figure ne convient pas à l'AMPD puisque les mères accouchent de l'enfant.



À l'époque, le droit commun de la filiation distingue, quant à lui, la situation des couples mariés (la filiation légitime) et celle des concubins (la filiation naturelle)<sup>45</sup> – même si elles ont été mises à égalité par la loi n°72-3 du 3 janvier 1972<sup>46</sup>. Dans le premier cas, la filiation repose, pour la mère, sur l'accouchement et sa désignation sur l'acte de naissance de l'enfant, tandis que le père, en tant que mari de la mère, est désigné par présomption. Dans le second cas, la filiation repose, pour la mère, sur l'accouchement et une reconnaissance d'enfant naturel. Le père doit formellement le reconnaître. Le recours au droit commun dans le recours à l'AMPD fragilise la filiation paternelle dans la mesure où la loi de 1972 a admis les examens sanguins dans les procédures de contestation de paternité. Un jugement du tribunal de grande instance de Nice l'illustre en 1976 : la recevabilité du désaveu du lien de filiation légitime entre un homme et son enfant conçu par don de sperme est reconnue. Un père peut donc se défausser de sa paternité, même s'il s'est engagé dans le parcours d'AMPD avec la mère.

En France, comme au Royaume-Uni, l'encadrement de l'AMPD se développe en marge de la loi, sur l'initiative de médecins. Les règles de déontologie ne suffisent cependant pas à protéger les liens créés par l'AMPD. Une tentative de réglementation est entreprise en octobre 1978 : deux sénateurs déposent une proposition de loi, mais celle-ci est abandonnée en cours de processus législatif (Malmanche 2020, p. 47).

### ***1.3. Le secret et l'anonymat pour protéger la filiation***

La première période de l'institutionnalisation de l'AMPD au Royaume-Uni et en France est caractérisées par un ensemble de différences qui tiennent principalement à la chronologie – la structuration de l'activité commençant une trentaine d'années plus tôt au R-U – et à la structuration du secteur. Tandis que la pratique se développe essentiellement dans le secteur libéral en Angleterre, la France voit s'opposer deux systèmes dont l'un est organisé au sein de l'hôpital public tandis que l'autre fonctionne avec les cabinets de médecine libérale.

Un certain nombre de dynamiques communes apparaissent néanmoins. D'abord, dans les deux pays, la situation est marquée par l'absence d'encadrement étatique. L'AMPD est régulée par la déontologie médicale et les règles éthiques par lesquelles les praticien·ne·s tentent de

---

<sup>45</sup> Je laisse ici de côté la filiation adultérine qui concerne les situations où l'un des parents est marié avec une tierce personne. Je ne m'étends pas non plus sur la filiation établie par possession d'état.

<sup>46</sup> La loi n°72-3 du 3 janvier 1972 a mis à égalité filiation légitime et filiation naturelle mais la filiation adultérine reste défavorisée jusqu'à la loi n°2002-305 du 4 mars 2002 qui pose le principe d'égalité de toutes les filiations légalement établies. L'ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 supprime définitivement la distinction du code civil.

sécuriser la pratique. Celle-ci est néanmoins caractérisée par un état d'incertitude juridique. L'AMPD pose principalement problème du point de vue du droit de la famille, plus particulièrement du mariage et de la filiation paternelle, dont elle remet en cause les présupposés. Dans ce cadre, les praticien·ne·s de l'AMPD mettent en place un modèle reposant, unanimement, sur deux principes : l'anonymat des donneurs et le secret sur le recours au don. La dissimulation doit permettre aux pères de ne pas voir leur filiation contestée, tandis que les donneurs ne risquent pas de se voir attribuer la charge, notamment financière, des enfants conçus grâce à leur don<sup>47</sup>. Au Royaume-Uni comme en France, le modèle mis en place correspond donc à ce qu'Irène Théry désigne comme le « modèle ni vu ni connu » (2010, p. 38). Nous verrons que celui-ci ne disparaît pas complètement dans la période suivante, malgré l'adoption des lois encadrant le recours au don.

## **2. Le temps des premières lois (années 1980-1990) : le modèle « ni vu ni connu » partiellement reconduit**

Les années 1980 marquent un tournant important dans les réflexions sur les procréations assistées. Les premières naissances par fécondation *in vitro* (FIV) rendent indispensable l'adoption d'un cadre légal. Au Royaume-Uni comme en France, l'événement déclenche ainsi le processus législatif qui fait entrer l'AMPD dans le droit national.

### ***2.1. Royaume-Uni : une régulation centralisée, une filiation sécurisée et un anonymat reconduit***

Au Royaume-Uni, la première naissance mondiale par FIV, celle de Louise Brown en 1978, conduit le gouvernement à sortir de la réserve qui le caractérisait jusqu'alors (Franklin 1999). Une commission, dirigée par Mary Warnock, est nommée à cet effet en 1982. Le rapport rendu en 1984<sup>48</sup> pose les bases du futur modèle britannique d'encadrement de l'AMPD. Il souligne le besoin de lignes directrices fixées par l'État pour réguler la pratique médicale, ce qu'il propose de faire en créant une instance spécialisée. Cette instance serait aussi en charge de récolter et conserver les archives relatives aux traitements par AMP (et AMPD), puis de constituer un registre par l'intermédiaire duquel les personnes conçues par don pourraient

---

<sup>47</sup> Ils pourraient potentiellement être concernés par les *Bastardy Acts* qui permettent, sous certaines conditions, à une femme célibataire (y compris divorcée) d'obtenir des subsides auprès de celui qui aurait été déclaré par un tribunal comme le père putatif de son enfant (Cretney 2005, p. 556).

<sup>48</sup> Warnock Mary, 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, Cmnd. 9314, Londres, Department of Health & Social Security (UK).

obtenir des informations minimales sur leur donneur, sans obtenir leur identité (que j'appellerai à partir de maintenant, les « informations non-identifiantes »). L'anonymat est en effet présenté comme une manière de protéger « toutes les parties » au don :

« [O]ur general view is that anonymity protects all parties not only from legal complications but also from emotional difficulties. We recommend that as a matter of good practice any third-party donating gametes for infertility treatment should be unknown to the couple before, during and after the treatment, and equally the third party should not know the identity of the couple being helped. »<sup>49</sup>

Le don resterait donc anonyme, même si le rapport recommande de ne pas garder le secret sur l'histoire conceptionnelle au sein de la famille. Une première distinction s'inscrit alors dans le modèle « ni vu ni connu » : le secret est dissocié de l'anonymat.

La commission Warnock conseille, en outre, la modification du droit de la filiation et des règles relatives à l'enregistrement des naissances à l'état civil pour faire des pères infertiles les parents légaux de pleins droits, sans risque d'être accusés de parjure (Richards 2014).

Le rapport suggère de continuer à laisser un rôle important aux praticien·ne·s de l'AMPD qui seraient par exemple en charge de déterminer la recevabilité des projets des couples receveurs. La commission se refuse à établir des critères restrictifs, même si elle se déclare, par exemple, contre l'accès des femmes célibataires à l'AMPD – « *as a general rule it is better for children to be born into a two-parent family, with both father and mother* »<sup>50</sup>. Les candidatures au don seraient donc jugées au cas par cas, laissant une plus grande flexibilité :

« We recognise that this will place a heavy burden of responsibility on the individual consultant who must make social judgments that go beyond the purely medical, in the types of case we have discussed. We considered whether it was possible for us to set out the wider social criteria that consultants, together with their professional colleagues, should use in deciding whether infertility treatment should be provided for a particular patient. We decided it was not possible to draw up comprehensive criteria that would be sensitive to the circumstances of every case. »<sup>51</sup>

Avant l'arrivée d'un projet de loi au Parlement, plusieurs années se passent. Le gouvernement organise une consultation publique sur le rapport Warnock et demande la

---

<sup>49</sup> Warnock Mary, 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>50</sup> Warnock Mary, 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>51</sup> Warnock Mary, 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, *op. cit.*, p. 12.

rédaction d'un White Paper<sup>52</sup>, pour préparer la rédaction du projet et permettre la consultation de divers acteurs. Le système mis en place par le *Human Fertilisation and Embryology Act 1990 (HFE Act 1990)* reprend néanmoins largement les recommandations de la commission Warnock.

La Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA) est créée en 1991. Elle régule l'activité des praticien·ne·s de l'AMPD par l'intermédiaire de son *code of practice* (régulièrement révisé) et l'accréditation des établissements. Elle récolte les informations concernant les cycles de traitement par FIV (intraconjugale et avec donneur ou donneuse) et par IAD et fait un rapport annuel au gouvernement.

Devant l'urgence suscitée par la question de la filiation, un premier cadre avait été fixé dès le *Family Law Reform Act 1987*<sup>53</sup> : lorsqu'une femme mariée a recours à une IAD avec le consentement de son mari, l'enfant né de la procédure est considéré comme le fils ou la fille légitime du couple et ne peut être déclaré·e fils ou fille d'une tierce personne<sup>54</sup>. La disposition ne concerne cependant pas la transmission des titres et charges héréditaires (*dignity or title of honour*) – tels que le *peerage* permettant de siéger à la Chambre des Lords (Richards 2014, p. 30-31). Elle ménage ainsi à la fois le droit des couples et l'inquiétude qu'avaient exprimée les Lords et Baronesses<sup>55</sup>.

Le *HFE Act 1990* reprend ce premier cadre. Pour l'établissement de la filiation maternelle, la loi adopte le principe appliqué par ailleurs en *common law* : la mère est celle qui accouche, quelle que soit la provenance de l'ovocyte<sup>56</sup> et qu'elle soit engagée dans une grossesse pour elle-même ou pour autrui<sup>57</sup>. Pour la filiation paternelle, la présomption de paternité s'applique, c'est-à-dire que le père est le mari de la mère sauf s'il est prouvé qu'il n'a pas consenti au don<sup>58</sup>. La présomption n'agit pas si le couple est juridiquement séparé<sup>59</sup> (*judicial*

---

<sup>52</sup> Les *White Papers* sont des documents officiels de cadrage qui permettent la préparation d'un projet de loi en en esquissant une première rédaction qui sert de support pour les discussions avec les parties concernées par la législation envisagée (UK Parliament, site internet, « White Papers »).

<sup>53</sup> Incidemment, la loi vise par ailleurs à supprimer les discriminations entre filiation légitime et illégitime.

<sup>54</sup> Family Law Reform Act 1987, c. 42, s. 27.

<sup>55</sup> La disposition est également alignée sur le droit relatif à l'adoption. La transmission des titres et charges reste basée sur les liens procréatifs et le droit d'aînesse.

<sup>56</sup> Le don d'ovocyte est, entre temps, devenu possible. La première naissance mondiale date de 1984.

<sup>57</sup> HFE Act 1990, s. 27. La gestation pour autrui, ayant été encadrée une première fois par le *Surrogacy Arrangements Act 1985*, n'est pas interdite en tant que telle mais tout est fait pour réduire son occurrence. Les agences qui faisaient l'intermédiaire entre les femmes souhaitant porter pour autrui et les parents d'intention ont notamment été interdites, ainsi que toute forme de publicité sur le sujet (Brahams 1987 ; Gamble 2016).

<sup>58</sup> HFE Act 1990, s. 28.

<sup>59</sup> Elle reste en vigueur en cas d'annulation du mariage, s'il est prouvé que le couple considérait, de bonne foi, l'union comme valide.

*separation*) ou si l'homme est décédé. Si aucun homme ne peut se prévaloir d'une présomption de paternité, alors celui qui a suivi un traitement dans un établissement accrédité par la HFEA avec la mère, est déclaré père.

Un donneur de sperme ne peut jamais devenir le père légal<sup>60</sup>. Tout don doit être consenti et être précédé d'un entretien expliquant les conditions du protocole. Le don d'une même personne ne peut conduire à plus de dix naissances viables, sauf si une famille souhaite concevoir un autre enfant avec le même tiers de procréation<sup>61</sup>.

Le principe d'anonymat est entériné. La HFEA est toutefois chargée de constituer un registre qui permet aux personnes nées après le 1<sup>er</sup> août 1991 d'accéder à des informations non-identifiantes sur leur donneur ou donneuse à leur majorité<sup>62</sup>.

Malgré la double sécurisation de la filiation – c'est-à-dire à la fois en déclarant les pères comme pères légitimes et en excluant les donneurs d'un tel statut –, le *HFE Act 1990* reconduit donc partiellement le modèle ni vu ni connu. Le droit ne se préoccupe pas de la question du secret maintenu dans les familles – la loi ne reprend d'ailleurs pas l'une des propositions du rapport Warnock qui consistait à inscrire le recours à l'AMPD sur les actes de naissances<sup>63</sup> – mais l'anonymat continue d'être un principe organisateur des relations. Le même résultat découle des premières lois françaises, bien que les modalités d'encadrement de la pratique diffèrent.

## ***2.2. France : un encadrement précis pour un modèle thérapeutique***

En France aussi, la naissance du premier « bébé-éprouvette », Amandine, en 1982, fait sortir l'IAD de l'incertitude juridique. Dès 1983, le Conseil consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) est créé pour « donner son avis sur les problèmes moraux qui sont soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé » (cité dans Mehl 1999, p. 203). Le gouvernement français temporise l'adoption d'un cadre légal avec une instance qui, comme son nom l'indique, n'a qu'un rôle consultatif.

---

<sup>60</sup> HFE Act 1990, s. 28(6).

<sup>61</sup> HFEA, 1991, *Code of practice*, 1<sup>ère</sup> édition, s. 7.8. Aujourd'hui, la limite est fixée à dix familles.

<sup>62</sup> HFE Act 1990, c. 37, s. 31. Les informations non-identifiantes comprennent une description physique du donneur ou de la donneuse (taille, poids, couleur des yeux et des cheveux), l'année et le lieu de sa naissance, son « ethnicité », s'il/elle avait un (ou des) enfant(s) au moment du don et toute information supplémentaire qu'il/elle aurait fournie volontairement (p. ex. sa profession, sa religion, ses loisirs, ou une auto-description) (HFEA, site internet, « Rules around releasing donor information »).

<sup>63</sup> Warnock Mary, 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, *op. cit.*, p. 26.

En effet, une partie des débats qui se déroulent tout au long des années 1980 portent sur l'idée même de légiférer : certain·e·s s'élèvent contre le principe d'une loi qui figerait les règles dans un domaine où les techniques, les savoirs scientifiques et les mœurs évoluent inexorablement. D'autres, au contraire, réclament un encadrement strict qui prémunisse contre les « dérives » associées à ces évolutions. Des voix intermédiaires arguent que certains points du débat nécessitent une intervention urgente tandis que d'autres requièrent une prise de recul avant de fixer des principes dans le marbre (Mehl 1999).

L'horizon d'une loi est cependant présent. Le Ministère de la Justice organise par exemple le colloque « Génétique, procréation et droit » en 1985 pour obtenir une vision large des sujets engagés par les procréations assistées grâce à des interventions issues d'horizons variés – des juristes, des psychiatres et psychanalystes comme Françoise Dolto, G. David, ou encore l'anthropologue Françoise Héritier. Le gouvernement prend ses précautions sur une thématique qui génère de nombreuses oppositions. Certain·e·s s'inquiètent de la médicalisation croissante de la procréation qui pourrait aboutir à un « droit à l'enfant ». La FIV interroge la définition de l'embryon du point de vue du droit – est-il un produit du corps humain ou une personne ? L'AMPD questionne les normes familiales – doit-on ouvrir l'AMPD aux femmes célibataires ? Faut-il autoriser la gestation pour autrui – ainsi que le droit de la filiation, comme nous l'avons déjà vu (Mehl 1999).

Le gouvernement et le législateur avancent prudemment vers la mise en œuvre d'un processus législatif. Pas moins de cinq rapports<sup>64</sup> sont rendus pour évaluer l'état du droit (national et international), les enjeux soulevés par les procréations assistées et l'état de l'opinion. La méthode est différente à chaque fois mais des points de consensus se dégagent : l'AMP doit être ancrée dans un cadre thérapeutique et ne doit pas être considérée comme un moyen additionnel de procréer ; la non-commercialisation du corps humain doit être respectée, les dons gratuits ; le désaveu de paternité en cas d'IAD ne doit pas être possible ; l'AMP doit être exclusivement pratiquée dans des centres ayant reçu un agrément (Mehl 1999).

Le travail parlementaire s'ouvre au printemps 1992. Au cours des deux années de navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat, le texte du projet de loi gagne en détails pour parvenir

---

<sup>64</sup> Le rapport Alnot en 1986, le rapport Braibant en 1988, le rapport Lenoir en 1991, le rapport Sérusclat en 1992 et le rapport Bioulac la même année (Mehl 1999, p. 248).

à un compromis. Les lois sont finalement promulguées le 29 juillet 1994<sup>65</sup>. Elles fixent un cadre particulièrement précis qui consacre la victoire du système CECOS<sup>66</sup>. Les Centres deviennent, de fait, les seuls établissements autorisés à recueillir, conserver et mettre à disposition des gamètes et des embryons en vue d'une AMPD<sup>67</sup>. Des agréments spécifiques sont prévus pour chaque type d'activité et chaque médecin et biologiste praticien·ne. Les CECOS sont en charge du recrutement et de la sélection des donneurs et donneuses, dont ils conservent les dossiers anonymisés. Ils accompagnent également les couples receveurs et conservent les dossiers relatifs aux grossesses et aux naissances permises par un don.

Les praticien·ne·s sont donc au cœur du modèle qui s'organise en tant que pratique « thérapeutique » (Théry 2010). L'AMP(D) est réservée aux cas où une infertilité pathologique a été médicalement diagnostiquée, ou bien lorsqu'il y a un risque de transmettre une pathologie héréditaire grave à la descendance. Elle est exclusivement ouverte aux couples hétérosexuels « stables »<sup>68</sup>, dont les membres sont vivants et en âge de procréer. La limite d'âge est fixée à quarante-trois ans pour les femmes, en référence à la prise en charge par la Sécurité sociale<sup>69</sup> ; pour les hommes, les CECOS ne dépassent généralement pas cinquante-huit ans (Vialle 2014).

Les donneurs et donneuses doivent être en bonne santé et âgé·e·s de moins de trente-sept ans pour les femmes, quarante-cinq ans pour les hommes. Elles/ils doivent faire partie d'un couple ayant déjà procréé et le consentement exprès de leur conjoint·e est nécessaire. Leur don ne peut être utilisé pour permettre la naissance de plus de cinq enfants.

Dans ce cadre thérapeutique, les lois font reposer le modèle français d'AMPD sur trois grands principes inscrits dans le code civil (Théry 2010). Les donneurs (et les receveurs/receveuses) doivent rester absolument *anonymes* ; aucune information, qu'elle soit identifiante ou non, ne peut être divulguée à qui que ce soit à leur sujet – excepté à un médecin en cas de « nécessité thérapeutique »<sup>70</sup>. Les dons ne peuvent faire l'objet d'aucune rémunération

---

<sup>65</sup> Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 *relative au respect du corps humain* ; loi n°94-654 du 29 juillet 1994 *relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal*.

<sup>66</sup> Le CEFER a fermé en 1989.

<sup>67</sup> Ensuite, ce sont les laboratoires et centres d'AMP agréés qui peuvent réaliser les techniques d'IAD et de FIV avec don.

<sup>68</sup> Mariés ou pouvant apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans.

<sup>69</sup> Pour les dons d'ovocytes, la limite est posée par les médecins à quarante ans (Vialle 2014).

<sup>70</sup> Article 16-8 du code civil.

ou compensation financière<sup>71</sup> – ils sont donc *gratuits*. Tout acte d'AMPD doit, de plus, avoir été expressément *consenti*<sup>72</sup>. Il est précédé d'une consultation d'information auprès de l'équipe pluridisciplinaire du CECOS. Le consentement est ensuite formalisé devant notaire ou devant le juge pour les couples receveurs. Il cesse en cas de décès de l'un·e des membres du couple, de dépôt d'une requête de divorce ou de séparation de corps, de cessation de communauté de vie ou encore de révocation expresse du consentement de l'un·e des membres du couple. Le CECOS recueille celui des donneurs et donneuses.

Du point de vue de la filiation, l'AMPD est assimilée au droit commun de la filiation (cf. section 1.3.) avec un aménagement. En même temps qu'ils consentent au don, les pères d'intention s'engagent à reconnaître l'enfant à naître et ne pourront désavouer leur paternité, sauf s'ils prouvent que l'enfant n'a pas été conçu grâce au protocole d'AMPD ou que les effets du consentement avaient cessé<sup>73</sup>. Pour les mères, rien ne change, c'est l'accouchement et la désignation sur l'acte de naissance ou la reconnaissance qui font foi. Les donneurs et donneuses, quant à elles/eux, ne pourront jamais voir établi un lien de filiation avec les personnes conçues grâce à leur don<sup>74</sup>.

Les lois relatives à la bioéthique de 1994 mettent ainsi en place un cadre précis qui organise l'AMPD comme une pratique médicale. Comme au Royaume-Uni, malgré la clarification des statuts de filiation des parents infertiles et des donneurs/donneuses, elle entérine le principe d'anonymat. Celui-ci y est cependant plus strict qu'outre-Manche puisqu'aucune information, même non-identifiante, ne peut être divulguée – raison pour laquelle je parlerai dans ce manuscrit « d'anonymat absolu » concernant la France.

### **2.3. Deux versions amendées du modèle « ni vu ni connu »**

Ce deuxième temps de l'histoire juridique institutionnalise l'AMPD à proprement parler. Pour répondre à l'évolution et la diffusion des techniques, les deux pays se dotent d'un cadre légal. Ce faisant, ils ne choisissent pas tout à fait le même modèle. La loi britannique met en place une régulation souple permise par une instance nationale spécialisée, la HFEA, qui peut adapter ses lignes directrices aisément par l'intermédiaire de son *Code of practice*. Les lois

---

<sup>71</sup> Article 16-6 du code civil.

<sup>72</sup> Article 16-3 du code civil.

<sup>73</sup> Article 311-20 du code civil (devenu article 342-10 du code civil après la révision de 2021).

<sup>74</sup> Article 311-19 du code civil (devenu article 342-9 du code civil après la révision de 2021).



françaises, au contraire, établissent un encadrement précis qui laisse peu de marge de manœuvre.

Moins détaillée, la loi britannique est aussi plus permissive que la législation française. Contrairement à son voisin, la France interdit par exemple le double don<sup>75</sup>. Elle interdit le recours au don aux couples de femmes et aux femmes célibataires et elle empêche l'AMPD *post-mortem* – c'est-à-dire la réalisation d'un acte d'AMPD après le décès du père d'intention. Le Royaume-Uni n'interdit pas formellement ces usages, même si des mesures sont prises pour les décourager – j'y reviendrai.

Dans les deux cas cependant, des principes de la période précédente perdurent. Le principe d'anonymat est adopté des deux côtés de la Manche, quand bien même les deux systèmes sécurisent la filiation établie après une AMPD. Une première différence émerge tout de même : le Royaume-Uni entrouvre la porte de l'accès aux origines en autorisant l'obtention d'informations non-identifiantes sur les donneurs et donneuses. Cette divergence semblera provisoirement confirmée jusqu'à la révision des lois relatives à la bioéthique de 2021 en France.

### **3. Le temps des réformes (années 2000-2020) : vers un changement de paradigme**

La rapide évolution des techniques ainsi que les changements à l'œuvre dans les sociétés britanniques et françaises à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle rendent progressivement les cadres établis insuffisants, voire contraires aux aspirations d'une partie des personnes qu'ils concernent. Les deux pays doivent donc adapter leur législation.

#### ***3.1. Royaume-Uni : ouverture de la filiation et accès aux origines***

Au Royaume-Uni, l'architecture de l'encadrement de l'AMPD ne change pas fondamentalement après 1991, mais deux évolutions, entérinées dans le *Human Fertilisation and Embryology Act 2008 (HFE Act 2008)*, témoignent d'une transformation du modèle britannique : l'ouverture de la filiation par AMPD pour les couples de femmes et l'accès aux origines pour les personnes conçues par don.

---

<sup>75</sup> La formation d'un embryon *in vitro* à partir des spermatozoïdes d'un donneur et d'un ovocyte d'une donneuse qui ont donné indépendamment l'un de l'autre.

Le texte de 1990 n'incluait pas de détails concernant le profil des personnes ayant droit d'accéder à l'AMPD. Toutefois, il chargeait les praticien·ne·s de prendre en considération « l'intérêt de l'enfant » (*welfare of the child*) en examinant les candidatures des receveurs et receveuses, en tenant compte, précisait le texte, du « besoin d'un père » :

« A woman shall not be provided with treatment services unless account has been taken of the welfare of any child who may be born as a result of the treatment (including the need of that child for a father), and of any other child who may be affected by the birth. » (*HFE Act 1990*, s. 13(5))

Le cadre semble plus particulièrement destiné aux femmes célibataires. La première version du *Code of practice* de la HFEA précise en effet que « là où l'enfant n'aura pas de père légal », les centres d'AMPD doivent « prêter une attention particulière à capacité de la future mère à répondre aux besoins de l'enfant tout au long de son enfance »<sup>76</sup>.

En amont de la réforme de 2008, la notion est contestée. Ses détracteurs et détractrices remarquent l'absence de telles considérations dans les cas de procréation non-assistée et l'imprécision de la rédaction qui ne donne pas de vraie directive pratique pour les praticien·ne·s. La mention spécifique du « besoin d'un père » rend plus précisément possible le refus de prise en charge des demandes d'AMPD présentées non seulement par les femmes célibataires, mais aussi par les couples de femmes – ainsi que toutes celles et ceux qui ne correspondent pas aux normes de la « bonne famille » (Blyth 2003 ; Sheldon 2005). À ce titre, elle n'est plus cohérente avec les changements juridiques qui ont été entérinés pour la reconnaissance des familles homoparentales – sans compter la pluralisation des configurations familiales dans lesquelles la monoparentalité a la part belle. En 2002, *l'Adoption and Children Act* a notamment ouvert l'adoption aux couples de même sexe – ainsi que, plus largement, aux couples non-mariés<sup>77</sup> – malgré les résistances de l'aile conservatrice de la Chambre des Lords (Ball 2005). Le projet de loi qui aboutit au *HFE Act 2008*, propose ainsi de supprimer la notion de « besoin d'un père ». De vifs débats s'ensuivent au Parlement mais la formulation est finalement remplacée par celle de « *supportive parenting* »<sup>78</sup> (« parentalité soutenante »).

---

<sup>76</sup> HFEA, 1991, *Code of practice*, 1<sup>e</sup> édition, s. 3.16(b), traduction personnelle.

<sup>77</sup> Le cadre établi en 1926 permettait aux personnes célibataires d'adopter.

<sup>78</sup> « *A woman shall not be provided with treatment services unless account has been taken of the welfare of any child who may be born as a result of the treatment (including the need of that child for supportive parenting), and of any other child who may be affected by the birth.* » (*HFE Act 1990*, s. 13(5), version révisée par le *HFE Act 2008*).

En outre, de nouvelles mesures concernant la filiation sont entérinées. La maternité (*motherhood*) reste liée à l'accouchement mais un nouveau statut est introduit pour la mère qui n'accouche pas dans les couples de femmes : la parentalité féminine (*female parenthood*). Les conditions d'accès à la filiation sont calquées sur celles de la paternité : elle est attribuée par présomption pour les couples en *civil partnerships* – et pour les couples mariés après 2013<sup>79</sup>. Si les compagnes sont en concubinage<sup>80</sup>, un consentement conjoint doit être écrit et signé par la future « parente »<sup>81</sup> avec la mère d'intention avant le protocole d'AMPD (réalisé en clinique accréditée), stipulant que la femme doit être traitée comme la parente de tout enfant ainsi conçu – à moins que le consentement de l'une des parties ait été révoqué avant la réalisation du protocole, que la mère n'ait indiqué que quelqu'une d'autre doit être traitée comme la parente, ou que la parente fasse partie des degrés matrimonialement prohibés<sup>82</sup>.

Si les couples de femmes avaient, en pratique, accès à l'AMPD avant la révision de 2008, celle-ci reconnaît formellement les familles ainsi créées en encadrant les liens de filiation. Pour la première fois, deux mères peuvent être reconnues comme les parents légaux d'un enfant dès sa naissance et la présomption (qui n'est donc plus seulement liée à la paternité) perd sa dimension de vraisemblance avec la procréation charnelle (McCandless et Sheldon 2010). La sexualité est – partiellement au moins<sup>83</sup> – dissociée de la filiation.

Cette évolution advient concomitamment à un changement de paradigme concernant l'anonymat des dons. À partir de la fin des années 1990 et le début des années 2000, des voix se sont élevées pour remettre en cause le principe d'anonymat (Baumann 2022 ; Turkmendag 2012). Le contexte n'est pas propre au Royaume-Uni. La Suède a, par exemple, ouvert l'accès à l'identité des donneurs dès 1984 et la notion de « droit d'accès aux origines » a émergé en droit international. L'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

---

<sup>79</sup> En 2004, le *Civil Partnership Act* a créé un partenariat civil donnant aux couples de même sexe les mêmes droits que le mariage, excepté en matière de filiation. Le mariage a été ouvert aux couples de même sexe en 2013 en Angleterre et au Pays de Galles par le *Marriage (Same Sex Couples) Act*. L'Ecosse a suivi en 2014.

<sup>80</sup> La disposition reprend les élargissements qui sont créés pour les pères non mariés en couple hétéroparental. La disposition du *HFE Act 1990* qui leur permettait de voir leur filiation reconnue était trop vague – il fallait avoir reçu le traitement d'AMPD « avec la mère », ce dernier fait laissant place à l'interprétation.

<sup>81</sup> La mère qui a accouché est désignée comme « *mother* » sur l'acte de naissance tandis que l'autre mère est mentionnée comme « *parent* ».

<sup>82</sup> Les degrés sont précisés dans le First Schedule du *Marriage Act 1949*.

<sup>83</sup> Le droit anglais maintient certaines différences entre les couples de même sexe et de sexes différents sur la base de la sexualité. Il n'est, par exemple, pas « possible » juridiquement de commettre un adultère avec une personne du même sexe – car l'adultère reste défini comme une relation hétérosexuée. Pour qu'un divorce soit reconnu sur la base d'un adultère dans un couple de même sexe, celui-ci doit avoir été commis avec une femme pour les couples d'hommes et avec un homme pour les couples de femmes (pour de plus amples détails, voir Barker et Monk 2015).

signée aux Nations Unies en 1989 est régulièrement interprétée comme son affirmation (Baumann 2022) :

« L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux ».

L'État britannique ratifie la CIDE en 1990, en précisant toutefois que le terme « parent » ne concerne que celles et ceux qui sont reconnu·e·s comme tel·le·s par le droit, et qu'il exclut donc les donneurs et donneuses (Blyth et Farrand 2004).

Le sujet concerne également le droit européen sur la base de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme<sup>84</sup> (CEDH) qui garantit un droit individuel « au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance »<sup>85</sup>. En 1989, le jugement de la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'affaire *Gaskin c. Royaume-Uni*<sup>86</sup> dispose que le principe de respect de la vie privée inclut le « droit pour chacun d'établir les détails de son identité d'être humain » (cité dans Giroux et Brunet 2021, paragr. 1). L'arrêt est largement interprété comme une reconnaissance du droit d'accès aux origines<sup>87</sup>.

Au Royaume-Uni, il est à la base de l'affaire *Rose and Another v. Secretary of State*<sup>88</sup> dans laquelle deux personnes conçues par don de sperme (Joanna Rose et une fillette de six ans, « EM », représentée par sa mère) dénoncent le principe d'anonymat des donneurs. Deux situations sont concernées : d'une part celles des personnes nées avant le *HFE Act 1990*, qui n'ont aucun recours pour obtenir une quelconque information sur les donneurs et donneuses ; d'autre part celles des personnes nées après le 1<sup>er</sup> août 1991, qui ne peuvent obtenir que des informations non-identifiantes limitées<sup>89</sup>. En 2002, le jugement reconnaît que l'anonymat des

---

<sup>84</sup> Signée en 1950 et entrée en vigueur en 1953.

<sup>85</sup> La CEDH est intégrée dans le droit britannique par le *Human Rights Act* de 1998 (Baumann 2022, p. 83).

<sup>86</sup> Elle oppose l'État britannique à un homme adopté, connaissant ses parents de naissance, mais réclamant l'accès à son dossier auprès des services municipaux de la ville de Liverpool, ce qui lui a été refusé. La cour a jugé que le refus était contraire à l'article 8 de la CEDH (Baumann 2022, p. 83).

<sup>87</sup> Dans son arrêt *Jaggi c. Suisse* de 2006, la cour déclare d'ailleurs que « l'intérêt que peut avoir un individu à connaître son ascendance [biologique] ne cesse nullement avec l'âge, bien au contraire » (cité dans Giroux et Brunet 2021, paragr. 1). L'affaire concerne cette fois un homme né hors mariage, dont le père a reconnu avoir eu des relations sexuelles avec la mère mais a contesté sa paternité et a refusé de se soumettre à une expertise ADN. Après le décès de cet homme, le requérant (son « fils » présumé) demande l'autorisation de mener l'expertise à partir de sa dépouille – en opposition avec la famille du défunt. La Cour européenne des droits de l'homme juge le refus qui lui a été opposé par les tribunaux suisses, contraire à l'article 8 de la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme, *Note d'information sur la jurisprudence de la Cour n°88*, juillet-août 2006).

<sup>88</sup> *Rose and Another v. Secretary of State* [2002] EWHC 1593.

<sup>89</sup> Cf. note n°62.

tiers de procréation engage l'article 8 de la CEDH : les « origines » posent un enjeu de « vie privée » (et non de « vie familiale », comme l'article 8 pourrait le justifier) et « d'identité »<sup>90</sup>.

Avant même la fin de l'affaire, en 2001, le Ministère de la santé britannique lance une consultation publique pour évaluer la question de l'accès aux informations relatives aux tiers de procréation en AMPD (Baumann 2022, p. 88-89). Les résultats sont favorables à un élargissement de la liste des informations non-identifiantes sur les donneurs et donneuses, ainsi qu'au droit d'accès à leur identité (Turkmendag 2012). Le principe est adopté par texte réglementaire en juin 2004<sup>91</sup> et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005. Toute personne née à partir de cette date<sup>92</sup> peut obtenir l'identité de son donneur ou de sa donneuse à sa majorité<sup>93</sup> et la liste des informations non-identifiantes (alors également accessibles à partir de dix-huit ans) est rallongée<sup>94</sup>.

Dès janvier 2004, une réforme plus vaste est annoncée<sup>95</sup> et conduit à l'adoption du *HFE Act 2008*. Les dispositions réglementaires de 2004 sont élargies pour les naissances intervenues après le 1<sup>er</sup> août 1991 (date de création de la HFEA) : la limite d'âge pour accéder aux informations non-identifiantes est abaissée à seize ans. En vertu d'un principe de réciprocité, les donneurs et donneuses obtiennent le droit de connaître le nombre, le sexe et l'année de naissance des personnes conçues grâce à leur don<sup>96</sup>. Elles/ils sont informé·e·s si une demande d'accès à leur identité est présentée à la HFEA<sup>97</sup>.

L'accès aux origines est, en outre, étendu aux personnes conçues grâce au même donneur : chacun·e a le droit d'obtenir une liste anonymisée précisant leur nombre, leur sexe et leur année de naissance<sup>98</sup>. Un nouveau registre géré par la HFEA, le Donor Sibling Link, est

---

<sup>90</sup> « *This, to my mind, is really an identity case and involves the Claimants' rights to know about their origins. The emphasis therefore is much more on 'private life' than 'family life'.* » (Rose and Another v. Secretary of State [2002] EWHC 1593)

<sup>91</sup> Human Fertilisation and Embryology Authority (Disclosure of Donor Information) Regulations 2004, SI 2004/1511.

<sup>92</sup> Il y a une période de transition (cf. Annexe E).

<sup>93</sup> HFE Act 1990, s. 31ZA(4) (version révisée par le *HFE Act 2008*). La première génération concernée atteindra sa majorité en 2023.

<sup>94</sup> Elles comprennent aujourd'hui une description physique du donneur ou de la donneuse (taille, poids, couleur des yeux, des cheveux et carnation), l'année et le pays de sa naissance, l'« ethnicité » du donneur ou de la donneuse et celle de ses parents, le nombre et le sexe de ses fils et filles vivant·e·s au moment du don, son statut conjugal, ses antécédents médicaux, et toute information supplémentaire fournie par le donneur (profession, religion, savoir-faire, loisirs, motif du don, message personnel, auto-description) (HFEA, site internet, « Rules around releasing donor information »).

<sup>95</sup> Hansard HC Dec. vol. 416, cols 60WS-62WS, 21/01/2004.

<sup>96</sup> HFE Act 1990, s. 31ZD (version révisée par le *HFE Act 2008*).

<sup>97</sup> HFE Act 1990, s. 31ZC (version révisée par le *HFE Act 2008*).

<sup>98</sup> HFE Act 1990, s. 31ZA (version révisée par le *HFE Act 2008*).

par ailleurs créé pour faciliter la mise en contact des personnes issues du même don entre elles, sur la base du volontariat<sup>99</sup>.

Le *HFE Act 2008* prend également des mesures pour les personnes nées avant le 1<sup>er</sup> août 1991. Les dispositions d'accès aux origines qui reposent sur le registre national tenu par la HFEA ne peuvent pas être appliquées dans leur cas puisque l'institution ne dispose pas des archives correspondantes – et que dans un certain nombre de cas, ces dernières semblent avoir été détruites (cf. Chapitre 3). Le *HFE Act 2008* autorise donc la mise en place d'un registre volontaire dédié à la mise en contact des personnes conçues par don, des personnes issues du même don et leur donneur<sup>100</sup>. La mesure pérennise le UK Donor Link, qui était à l'essai – plus tard, il devient le Donor Conceived Register (DCR) : les personnes conçues par don peuvent s'y inscrire, sur la base du volontariat, et fournir un échantillon ADN afin de savoir si leur donneur est enregistré sur le registre (sur la base du volontariat également).

La loi n'entérine cependant pas une autre revendication qui avait émergé après la régulation de 2004 – et qui était déjà évoquée par le rapport Warnock : celle de l'inscription de l'AMPD sur les actes de naissance afin de contraindre les parents y ayant eu recours à en informer leurs enfants (Turkmendag 2012).

À la fin des années 2000, le Royaume-Uni a ainsi adapté le paradigme qui avait été établi en 1990. Si la souplesse des régulations avait permis d'accompagner la transformation des mœurs, les revendications de reconnaissance des familles homoparentales et celles concernant l'accès aux origines ont nécessité des ajustements entérinés par le législateur. La concomitance entre l'ouverture de la filiation et celle de l'accès aux origines pourrait apparaître comme une coïncidence si l'on n'observait pas, en décalé, le même phénomène en France.

### ***3.2. France : accès aux origines et PMA pour toutes***

En France, comme nous l'avons vu, les lois de bioéthique votées en 1994 mettent en place un cadre particulièrement précis. Pour compenser l'extrême détail des mesures et permettre à la législation d'évoluer avec les techniques et les mœurs, elles comportent une clause de révision – quinquennale en principe, mais le délai n'a jamais été tenu. La première révision qui intervient en 2004<sup>101</sup> ne crée pas de changement majeur vis-à-vis de l'AMPD (Mehl 2011a,

---

<sup>99</sup> Les personnes qui le souhaitent doivent s'inscrire sur le registre et ne sont mises en contact que si une autre, conçue grâce au même donneur, s'y inscrit également.

<sup>100</sup> *HFE Act 1990*, s. 31ZF (version révisée par le *HFE Act 2008*).

<sup>101</sup> Loi n°2004-800 du 6 août 2004 *relative à la bioéthique*.

p. 182), si ce n'est des mesures censées augmenter le nombre de dons disponibles : l'obligation d'être en couple pour les donneurs et donneuses est supprimée et la limite d'utilisation des dons est relevée de cinq à dix naissances.

L'AMPD est, en revanche, centrale dans la révision suivante, adoptée en 2011. Trois grandes questions sont discutées : l'accès des couples de même sexe au don, l'autorisation de la gestation pour autrui et l'anonymat des tiers de procréation. Les deux premières sont unanimement rejetées par les divers rapports et consultations effectués en amont du processus législatif de 2011. L'anonymat, en revanche, crée le débat (Mehl 2011a).

En 1994, déjà, le principe n'avait pas fait entièrement l'unanimité. Le modèle du don de sperme calqué sur celui du don du sang, comme un simple don de cellules, avait été ébranlé par l'arrivée du don d'ovocyte et son protocole bien plus invasif et contraignant (Mehl 2011a ; Théry 2010). Un certain nombre de psychologues et psychanalyses, comme Geneviève Delaisi de Parseval et Pierre Verdier (1994), avaient, de plus, bruyamment dénoncé l'impact négatif du secret imposé sur ce qu'elles/ils arguaient être une dimension importante pour la constitution de l'identité. Du côté des groupes d'inspiration catholique, l'anonymat était considéré avec circonspection dans le cadre d'une remise en cause générale de l'AMPD, qu'ils percevaient comme un mode de conception « retirant » volontairement un enfant à sa « famille » d'origine<sup>102</sup> (Bateman 2002 ; Mehl 1999). Comme nous l'avons vu, ces oppositions n'avaient pas été retenues dans les lois de 1994 qui avaient tranché pour un anonymat absolu.

Dans les années qui précèdent la révision de 2011, la voix des personnes conçues par don se joint au concert des débats bioéthiques. Parmi elles, deux pôles opposés se dessinent. L'association Procréation Médicalement Anonyme (PMAnonyme), créée en 2004, revendique un droit d'accès à l'identité des donneurs et donneuses, et reçoit le soutien de sociologues et anthropologues spécialistes des configurations familiales contemporaines en Europe, comme Dominique Mehl (2008) et Irène Théry (2010)<sup>103</sup>. À l'opposé, le président de l'Association des

---

<sup>102</sup> En 1987, l'instruction *Donum Vitae* de l'Église catholique romaine condamne à nouveau le recours à un tiers de procréation dans l'AMP. Le mariage est présenté comme le seul cadre procréatif moralement légitime, tant du point de vue de la filiation que de l'alliance, garantissant la stabilité du corps social (Congrégation pour la doctrine de la foi, 1987, *Instruction Donum Vitae sur le respect de la vie humaine naissance et la dignité de la procréation. Réponses à quelques questions d'actualité*, Vatican, Rome).

<sup>103</sup> Voir aussi le rapport de la fondation Terra Nova : Delaisi de Parseval Geneviève et Depadt-Sebag Valérie, 2010, *Accès à la parenté : Assistance Médicale à la Procréation et adoption. Pour une révision progressiste de la loi bioéthique*, Paris, Terra Nova.

enfants du don (AEDDD, créée en 2008) Christophe Masle s'exprime – à titre personnel<sup>104</sup> – pour le maintien du statu quo. Il est appuyé par la Fédération des CECOS qui défend le principe d'anonymat. Dans la logique du modèle « ni vu ni connu » (Théry 2010), il est présenté comme une protection des tiers de procréation – qui ne se verront pas attribuer une parenté dont ils n'ont pas fait le projet – et des couples receveurs – qui n'auront pas de concurrence. L'accès aux origines ne se ferait, en outre, qu'au prix d'une baisse du nombre de dons<sup>105</sup> et d'une recrudescence du secret – vu comme le principal motif de « souffrance » des personnes conçues par don qui réclament la fin de l'anonymat (Mehl 2011a).

Il faut dire qu'entre temps, le législateur a cédé face aux revendications d'une autre catégorie d'acteurs : les personnes nées sous X. Depuis 1941, l'accouchement dans le secret permet aux femmes d'accoucher sans devenir mères à l'état civil, en maintenant le secret sur leur identité. La loi n°2002-93 du 22 janvier 2002 a créé le Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP) qui peut transmettre aux personnes ainsi nées les informations disponibles sur les circonstances de leur naissance et celles que leur génitrice a éventuellement accepté de laisser – jusqu'à, dans certains cas, son identité (Ensellem 2011 ; Martial 2020a). Sur cette base, en 2006, Valérie Pécresse (alors députée) dépose une proposition de loi envisageant la création d'un système de « double guichet », qui laisserait le choix aux donneurs et donneuses ainsi qu'aux couples receveurs, si elles/ils veulent participer à une AMPD dans un cadre anonyme ou autoriser l'accès à leur identité<sup>106</sup>. La proposition de loi n'aboutit pas.

Le projet de loi relatif à la bioéthique déposé en octobre 2010 prévoit un système légèrement modifié de double guichet ainsi qu'un accès aux données non-identifiantes sur les donneurs et les donneuses : leur âge, leur état de santé et leurs caractéristiques physiques et, si elles/ils acceptent, leur situation familiale, leur catégorie socio-professionnelle, leur nationalité et les motivations de leur don. Dans l'ensemble, la classe politique ne semble pas prête à adopter ce changement qui est retiré du texte dès les premières lectures à l'Assemblée nationale et au Sénat (Mehl 2011a). La loi de 2011 ne consacre finalement que des transformations marginales. L'obligation pour les donneurs et donneuses d'avoir déjà procréé est supprimée et il n'est plus

---

<sup>104</sup> L'association n'est officiellement pas engagée sur le sujet mais la seule position visible est celle de son Président. L'AEDDD devient ainsi, au moins dans les médias, l'opposante de PMAAnonyme.

<sup>105</sup> Des préoccupations similaires sont exprimées au Royaume-Uni, y compris après la régulation de 2004. De fait, le nombre de donneurs a commencé par baisser avant de remonter (cf. Annexe C).

<sup>106</sup> Proposition de loi n°3225 *relative à la possibilité de lever l'anonymat des donneurs de gamètes*, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 juin 2006.



nécessaire pour les couples candidats à l'AMP(D) de faire preuve de la stabilité de leur union, leur consentement suffit. Le cadre français de l'AMPD est donc, dans l'ensemble, maintenu.

Le diagnostic est tout autre pour la dernière révision de la loi relative à la bioéthique adoptée le 2 août 2021. Les espoirs qui avaient été déçus par la révision de 2011 renaissent avec d'autant plus de force que deux événements ont foncièrement modifié le contexte. D'abord, les couples de même sexe et les familles homoparentales ont gagné en reconnaissance institutionnelle avec l'ouverture du mariage et de l'adoption par la loi n°2013-404 du 17 mai 2013. L'ouverture est restée en demi-teinte : face aux mobilisations virulentes – notamment dans les rangs catholiques (Béraud 2017 ; Hervieu-Léger 2014) –, le gouvernement a renoncé à rendre l'AMPD accessible aux couples de femmes. D'emblée, l'un des enjeux de la troisième révision des lois relatives à la bioéthique, dont le processus commence dès 2017, est donc celui de l'ouverture de l'AMP à « toutes les femmes »<sup>107</sup> (ou « PMA pour toutes »).

Ensuite, les revendications d'accès aux origines de personnes conçues par don n'ont pas faibli. Certain·e·s, comme Audrey Kermalvezen, un temps présidente de PMAnonyme, saisissent la justice, en vain<sup>108</sup>. Les revendications prennent de l'ampleur avec les premières identifications de donneurs de sperme par l'intermédiaire de tests ADN pourtant illégaux en France<sup>109</sup>. Le premier cas médiatisé (celui d'Arthur Kermalvezen) intervient en janvier 2018<sup>110</sup> et plusieurs s'y ajoutent dans les deux années suivantes<sup>111</sup>. Un nouvel argument contre l'anonymat, couramment employé outre-Manche, émerge en France : le maintenir coûte que coûte est illusoire, car l'interdiction des tests ADN commerciaux est aisément contournable et rend inéluctable l'identification des tiers de procréation.

Le processus de révision s'étale sur quatre années (2017-2021) durant lesquelles de nombreuses discussions se déploient au cours des auditions menées pendant la préparation de

---

<sup>107</sup> Pendant la campagne électorale qui a mené à son élection en 2017, Emmanuel Macron s'engage personnellement à ce que l'AMPD soit ouverte aux couples de femmes et aux femmes seules.

<sup>108</sup> Lamoureux Marine, 2015, « Née d'un don de sperme, Audrey réclame la levée partielle de l'anonymat de ses origines », *La Croix*, 21/10/2015.

<sup>109</sup> Article 226-28-1 du code pénal. Pour plus de détails, voir Chapitre 3 de ce manuscrit.

<sup>110</sup> Mallaval Catherine, 2018, « Don de sperme : le jour où Arthur Kermalvezen a retrouvé son géniteur », *Libération*, 15/01/2018.

<sup>111</sup> Dès août 2018, PMAnonyme annonce que cinq donneurs ont été identifiés parmi ses adhérent·e·s (page Facebook, post du 9 août 2018).

la loi, dans les reportages et documentaires, les tribunes de presse et durant le débat parlementaire lui-même<sup>112</sup>.

Le texte final consacre l'ouverture de l'AMPD aux couples de femmes et aux femmes célibataires<sup>113</sup>. Dans ce cadre, le débat sur la filiation revient en force. La logique de vraisemblance, sur laquelle reposait l'aménagement du droit commun de la filiation appliqué en AMPD depuis les lois de 1994<sup>114</sup>, n'est plus possible dans le cas des couples de femmes. Le sujet suscite des oppositions au sein même des partisan·e·s de la PMA pour toutes. Plusieurs solutions sont envisagées : 1) conserver le droit commun pour tou·te·s ; 2) calquer la loi sur le dispositif adopté en 2013 en demandant à la conjointe de celle qui accouche d'adopter l'enfant ainsi né ; 3) instaurer un nouveau mode d'établissement de la filiation. La version finale de la loi opte pour la troisième option. Le chapitre « filiation » du code civil est réaménagé pour y intégrer une procédure inédite, réservée aux couples de femmes : la femme qui accouche devient mère en vertu du droit existant, tandis que sa compagne le devient par reconnaissance conjointe anticipée<sup>115</sup> (RCA). Cette reconnaissance s'effectue devant notaire en parallèle du consentement au recours au don. À l'instar des pères, elle engage la mère à remettre la RCA à l'officier d'état civil afin d'être enregistrée sur l'acte de naissance le moment venu.

Comme au Royaume-Uni en 2008, la révision française de 2021 permet ainsi, pour la première fois, à deux mères de voir leur filiation établie à la naissance de l'enfant. Pour les couples hétéroparentaux, rien ne change, la procédure de droit commun aménagée continue de s'appliquer. La révision de 2021 défait le modèle thérapeutique qui avait été mis en place par les lois de 1994. Le recours à l'AMPD repose désormais sur le « projet parental » des receveurs et/ou receveuses – et non plus sur une infertilité « pathologique » « médicalement diagnostiquée »<sup>116</sup>.

---

<sup>112</sup> Pour un déroulé détaillé de la réforme et des débats jusqu'à la première lecture à l'Assemblée nationale, voir l'ouvrage de Dominique Mehl, *La PMA déconfinée* (2021).

<sup>113</sup> Il s'agit uniquement des femmes cisgenres. Toutes les tentatives d'inclusion des personnes trans ont été rejetées (Mehl 2021, p. 126). Voir Goanec Mathilde, 2021, « La PMA pour (presque) toutes est adoptée, entre fierté et amertume », *Mediapart*, 11//06/2021.

<sup>114</sup> Pour rappel : la mère est celle qui accouche et qui est désignée comme telle sur l'acte de naissance (article 311-25 du code civil) tandis que le père est désigné par présomption si le couple est marié ou par reconnaissance s'il est en concubinage. En même temps qu'il consent au recours au don, l'homme garantit qu'il reconnaîtra tout enfant ainsi conçu dans le futur (sauf si le consentement est remis en cause).

<sup>115</sup> Pendant trois ans, les couples de femmes ayant conçu un enfant à l'étranger peuvent régulariser la situation filiative de la mère qui n'a pas accouché et qui n'est pas encore reconnue comme telle (parce qu'elle n'a pas adopté l'enfant, par exemple) en demandant une RCA.

<sup>116</sup> Article L2142-2 du code de la santé publique (version au 04/08/2021).

En comparaison, la fin de l’anonymat absolu des tiers de procréation semble peu de choses. Les demandes d’accès aux origines ont acquis une forme de légitimité dans le débat public – la Fédération des CECOS propose d’ailleurs d’ouvrir un accès aux données non-identifiantes dès le printemps 2018<sup>117</sup> – et les discussions portent moins sur le droit d’accès que sur sa mise en œuvre. La question de l’accord des donneurs et donneuses se pose à nouveau avec l’éventualité de l’établissement d’un double guichet ou bien celle d’un double consentement – le premier au moment du don et le second lorsqu’une personne issue de leur don demande à accéder à leur identité. Le sort des paillettes recueillies sous le régime d’anonymat interroge également : faut-il les détruire, chercher à recueillir le consentement des donneurs ou prévoir une période de transition ? Il s’agit en outre de décider qui sera en charge de l’accès aux dossiers.

La version finale de la loi accorde le droit d’accès à l’identité des tiers de procréation pour toutes les personnes conçues par don à compter du treizième mois suivant l’adoption de la loi<sup>118</sup> – soit septembre 2022. L’accès est ouvert à partir de dix-huit ans et sera assuré par une commission *ad hoc* dont la composition et le fonctionnement exact doivent encore être fixés par décret d’application au moment de la rédaction de ce manuscrit<sup>119</sup>. La conservation et la centralisation des informations est confiée à l’Agence de la Biomédecine<sup>120</sup>. La commission *ad hoc* devra, de surcroît, recevoir les demandes de celles et ceux qui ont été conçus avant le changement. Elle tentera d’obtenir des informations non-identifiantes et/ou de chercher le donneur ou la donneuse concerné·e pour lui demander si elle/il accepte de lever l’anonymat. Les donneurs et donneuses elles/eux-mêmes pourront se déclarer auprès de la commission pour permettre l’accès à leur identité<sup>121</sup>. L’anonymat reste de mise entre les donneurs ou donneuses et les receveurs et/ou receveuses. Les personnes conçues grâce au même donneur ne sont pas prises en compte par le dispositif.

---

<sup>117</sup> Dupont Gaëlle, 2018, « Les banques de gamètes favorables à une levée partielle de l’anonymat des donneurs », *Le Monde*, 17/04/2018.

<sup>118</sup> Notons, que la distinction entre les différents régimes d’accès aux origines britanniques se fait en fonction de la date de naissance (cf. Annexe E). En France, la limite exacte doit encore être fixée par décret au moment de la rédaction du manuscrit.

<sup>119</sup> La loi précise qu’elle sera composée d’un magistrat de l’ordre judiciaire, qui la préside, d’un membre de la juridiction administrative, de quatre représentants du ministre de la justice et des ministres chargés de l’action sociale et de la santé, de quatre personnalités qualifiées choisies en raison de leurs connaissances ou de leur expérience dans le domaine de l’AMP ou des sciences humaines et sociales, et de six représentants d’associations dont l’objet relève du champ d’intervention de la commission, dans le respect des règles de parité (article L2143-7 du code de la santé publique (version au 04/08/2021)).

<sup>120</sup> Agence nationale publique créée en 2004 (cf. glossaire).

<sup>121</sup> Article L2143-6 du code de la santé publique (version au 04/08/2021).

Tandis que les révisions de 2004 et 2011 avaient largement reconduit le modèle de 1994, la révision de 2021 bouleverse le paysage français de l'AMPD. Elle est désormais reconnue comme une manière de procréer plutôt qu'un seul palliatif thérapeutique à l'infertilité.

### *3.3. Un changement de paradigme*

Au cours de ces évolutions, les modèles mis en place dans les années 1990 au Royaume-Uni et en France ont été remis en question sur les mêmes sujets : la reconnaissance de l'accès au don pour les couples de femmes et les femmes célibataires, ainsi que l'accès aux origines.

Ces évolutions peuvent être comprises au regard des transformations de la filiation. Laurence Brunet (2010) explique en effet que la reconnaissance de l'accès aux origines découle d'un processus de distinction entre filiation et identité personnelle en droit. D'une part, la filiation passe d'un mécanisme statutaire<sup>122</sup> visant à « identifier des individus en leur assignant des statuts familiaux différents, de nature discriminatoire » (2010, p. 239) – filiation légitime, naturelle ou adultérine – à un support de subjectivité « qui alimente le sentiment d'identité de la personne »<sup>123</sup> (2010, p. 239). L'autrice rattache à cette tendance le recours accru à la preuve hématologique puis génétique dans les procès de contestation et d'établissement de la filiation. D'autre part, une nouvelle notion juridique fait son apparition, celle « d'origines personnelles », qui permet de conjuguer le maintien des filiations contrevenant au modèle de la procréation charnelle – l'AMPD, l'adoption – et les nouvelles revendications d'accès à des informations jugées fondamentales pour l'identité. Les demandes d'accès aux « origines » sont ainsi formellement distinguées de la filiation.

Les réformes britanniques et françaises paraissent donc bien engager un changement de paradigme – même si en France, ce changement semble à certains égards soulever des résistances plus farouches, à l'image de l'échec de l'ouverture de l'accès aux origines dans la révision de 2011.



Dominique Mehl (Mehl 1999, p. 333 et suiv.) distingue deux grands pôles dans l'encadrement de l'AMPD en Europe : d'un côté le pôle libéral, dont fait partie le Royaume-

---

<sup>122</sup> Elle fait partie de l'état des personnes, c'est-à-dire qu'elle est l'un des moyens pour l'État « d'identifier et de reconnaître les personnes de manière stable et certaine » (Brunet 2010, p. 238).

<sup>123</sup> L'autrice rattache à cette tendance le recours accru à la preuve hématologique puis génétique dans les procès de contestation et d'établissement de la filiation.

Uni, qui témoigne d'un libéralisme tant du point de vue des mœurs que de l'acceptabilité de la science ; de l'autre côté, le pôle traditionnaliste, dont fait partie l'Allemagne, qui se caractérise par un encadrement très strict des pratiques – l'Allemagne interdit par exemple le don d'ovocyte et le don d'embryons. La France se situerait à l'intermédiaire, bien moins libérale que le modèle britannique mais moins restrictive que le modèle allemand.

Notre histoire croisée des modèles britanniques et français d'AMPD rejoint partiellement cette observation. Le droit mis en place au Royaume-Uni prend effectivement un tournant moins restrictif que le droit français : un plus grand nombre de techniques sont autorisées<sup>124</sup> et la rédaction du texte laisse plus de souplesse. Le modèle institutionnel diffère également. Il faudrait d'ailleurs mieux intégrer la comparaison des deux systèmes de santé qui ne reposent pas sur le même modèle de sécurité sociale par exemple (Laplace et al. 2002). Cette comparaison expliquerait probablement le fait que la majorité des cycles de traitement est financée en dehors de la NHS au Royaume-Uni<sup>125</sup> (cf. Annexe C), tandis qu'en France, ils sont tous pris en charge sur la base du remboursement par la sécurité sociale.

Toutefois, à la lumière des questions qui nous ont occupé·e·s, la grande division entre Royaume-Uni et France se pare de nombreuses nuances. Pour commencer, il faut noter que face aux nouveautés apportées par les procréations assistées, le Royaume-Uni s'est vu contraint de légiférer et de ne pas se limiter à une casuistique. La France a, quant à elle, adopté une forme de souplesse avec la clause de révision intégrée au cadre bioéthique – la dernière réforme a montré que ce n'était pas un détail.

Ensuite, l'histoire de l'AMPD dans les deux pays laisse entrevoir le rôle central joué par les professions médicales. Le recours au don est d'abord organisé comme un acte médical, selon les règles de la déontologie. Aujourd'hui encore, les instances régulatrices sont celles de la médecine en France, qui n'admet pas les inséminations en dehors des établissements agréés. Au Royaume-Uni, la HFEA est en partie composée de spécialistes en médecine de la reproduction mais la loi intègre désormais la possibilité que la filiation des couples qui n'ont pas recours à une AMPD dans les établissements agréés soit reconnue.

De surcroît, les grandes lignes de force qui traversent l'institutionnalisation – c'est-à-dire, les deux premières périodes – puis les réformes montrent que l'AMPD suscite des

---

<sup>124</sup> Le Royaume-Uni autorise le double don, la vitrification ovocytaire, etc. dès le *HFE Act 1990*.

<sup>125</sup> La majorité des cliniques appartiennent de plus au secteur privé (cf. Annexe C).

préoccupations communes en matière de normes familiales. Le recours au don bouleverse l'association qui était présumée entre sexualité, procréation et filiation. Il questionne ainsi la définition de l'adultère et celle de la filiation (légitime). Dans un premier temps, il ne peut être réalisé qu'au prix d'une double dissimulation du tiers de procréation et du recours au don pour sécuriser les liens juridiques au sein de la famille et écarter tout risque pour le donneur de se voir attribuer une paternité qu'il n'a pas choisie.

Une fois la filiation solidifiée par les premières lois, Royaume-Uni et France choisissent tous deux de maintenir l'anonymat. Les modèles sont partiellement différents, mais peut-être moins par le fond que par la forme. La France met en place un encadrement strict reposant sur une logique thérapeutique : c'est le droit d'accès à une technique médicale, sur la base d'une infertilité considérée comme pathologique, qui régit l'accès à l'AMPD – qui est donc réservée aux couples hétérosexuels en âge de procréer et souffrant d'une infertilité médicalement diagnostiquée. Si le Royaume-Uni ne reproduit pas une telle logique, l'accès à l'AMPD y est malgré tout régulé par les mécanismes de reconnaissance de la filiation. Prenons l'exemple de l'AMP *post-mortem* : elle n'est certes pas interdite par le *HFE Act 1990* mais celui-ci empêche l'établissement de la filiation avec le père décédé. C'est le *Human Fertilisation and Embryology (Deceased Fathers) Act 2003* qui permet à un homme d'être nommé de manière posthume comme père d'un enfant conçu par AMP (avec ou sans don), s'il y a consenti par écrit avant son décès et avec l'assentiment de la mère. Même si France et Royaume-Uni adoptent une position différente en matière de bioéthique<sup>126</sup>, l'apparente permissivité britannique ne doit pas non plus être confondue avec un blanc-seing<sup>127</sup>.

La comparaison entre Royaume-Uni et France apparaît donc moins comme une différence fondamentale que comme des divergences de forme d'encadrement et de chronologie, les Britanniques semblant toujours avoir quelques années d'avance sur les Français·es. Ce rapport d'antériorité apparaîtra à plusieurs reprises dans le manuscrit, lorsqu'il sera question d'accès aux origines. Des deux côtés de la Manche, l'histoire juridique de l'AMPD accompagne le bouleversement progressif d'un modèle familial « naturaliste » (Cannell 1990 ; Rivière 1985 ; Théry 2010) au profit d'une pluralisation des normes du « faire famille ». À cet égard, elle

---

<sup>126</sup> La PMA *post-mortem* a par exemple été rejetée lors de la dernière révision des lois relatives à la bioéthique en France.

<sup>127</sup> La gestation pour autrui me semble poser un enjeu similaire (Cannell 1990 ; Gamble 2016).

éclaire des transformations qui sont également au cœur de l'anthropologie contemporaine de la parenté.

## II. « THE MATTER IN KINSHIP »<sup>128</sup> : LA DIMENSION CORPORELLE DE LA PARENTÉ

---

Les procréations assistées ont fait l'objet de nombreux débats dans les sciences sociales contemporaines. Elles suscitent des analyses contrastées. Du point de vue du genre, par exemple, la médicalisation de la procréation et la surmobilisation du corps des femmes qu'elle implique<sup>129</sup> révèlent et perpétuent des asymétries et rapports de pouvoir vis-à-vis des corps féminins et masculins, tout en portant la potentielle remise en cause d'un ordre familial hétérosexué (Courduriès et Herbrand 2014 ; Inhorn 2022 ; Rozée et Mazuy 2012 ; Tain 2004 ; Tain 2005 ; Vialle 2014). Au sein des études plus spécifiquement centrées sur la parenté, l'AMPD a parfois été considérée comme le retour d'un naturalisme qui restreindrait la filiation à des liens basés sur la procréation (Nordqvist 2017). Dans ce cadre, la recherche des origines témoignerait plus particulièrement d'une nouvelle essentialisation de la parenté, c'est-à-dire de sa réduction à une dimension « physique », « biologique » ou « génétique » (Déchaux 2018 ; Finkler 2001 ; Memmi 2014 ; Roux 2015).

L'AMPD rappelle et fait ainsi travailler une dichotomie classique en sciences sociales, que j'aborderai ici depuis l'anthropologie : l'opposition entre dimension « biologique » et dimension « sociale » de la vie humaine. Je n'ai cessé d'être confrontée à cette opposition au cours de ma thèse, aussi bien dans mes lectures que dans mes prises de parole lors d'événements académiques. Cette section rendra compte des outils d'analyse forgés par ces différentes confrontations ainsi que l'enquête de terrain. Je commencerai par proposer une relecture non-exhaustive de la littérature au sujet de la dichotomie biologique/sociale (1). J'explicitai

---

<sup>128</sup> J'emprunte l'expression à Jeanette Edwards (2008), qui joue avec le double sens de « *matter* » comme « matière » et comme « ce qui importe ». J'y ajoute la signification de « *matter* » comme « question »/« sujet »/« problème » – même s'il serait grammaticalement plus correct d'écrire « *the matter with kinship* ».

<sup>129</sup> En 2022, la European Society of Human Reproduction and Embryology (ESHRE) rapporte que 20 à 30 % des infertilités sont expliquées par des causes physiologiques chez les hommes, contre 20 à 35 % chez les femmes et 25 à 40 % chez les deux partenaires. Dans 10 à 20 % des cas, les causes restent inexpliquées (ESHRE, 2022, *ART fact-sheet*, p. 1). Quelles que soient les causes, cependant, c'est très majoritairement le corps des femmes qui reçoit les soins liés à l'AMP (Inhorn 2022 ; Linconstant 2020).

ensuite les raisons pour lesquelles celle-ci n'est pas reprise dans ce manuscrit (2) pour finalement présenter les notions qui constituent le cœur de l'approche développée ici (3).

## 1. Sonate en doute majeur

Une sonate. Les amateurs et amatrices de musique dite « classique » reconnaîtront là le nom d'une forme musicale trouvant ses origines dans le XVII<sup>e</sup> siècle ouest-européen<sup>130</sup>. Pour les adeptes de musicologie, il évoquera une architecture particulière en trois temps. Une *exposition* de deux thèmes, construits comme des opposés bien qu'ils soient complémentaires du point de vue de la théorie musicale<sup>131</sup>, précède un *développement* qui explore d'autres couleurs harmoniques mais qui revient finalement dans la tonalité principale ; la *réexposition* reprend le premier thème de l'exposition, dont la tonalité offre le dénouement de la pièce.

Au-delà d'une métaphore douce aux oreilles musiciennes, la sonate illustre à mon sens l'évolution d'une dichotomie qui en partage la profondeur historique : la question du rapport entre « biologie » et « société » ou entre « nature » et « culture » trouve ses racines aux origines des études anthropologiques sur la parenté, en lien avec les représentations de la constitution de la personne, du genre et de l'engendrement – ou pour reprendre l'expression anglaise, les « faits de la vie » (*the facts of life*) (Franklin et McKinnon 2001 ; Giraud 2015). On en trouve le préambule dès 1877, avec *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family* où Lewis Morgan trace une ligne directe entre généalogie – en tant que mode de classification des parents (*kindred*) – et termes de parenté, définissant celle-ci comme la reconnaissance des « voies du sang ». Onze ans plus tard, Émile Durkheim (1898) postule, au contraire, la primauté de son caractère social, en donnant l'exemple de « l'enfant naturel », qui n'est pas reconnu comme le fils ou la fille de ses parents du point de vue du droit (Salazar 2005). Les prémisses de notre sonate sont posées : entre « biologique » et « social », la rupture est consommée.

### 1.1. Exposition : l'articulation nécessaire entre « biologique » et « social »

Je situerai l'exposition de la sonate dans la désormais fameuse critique des études anthropologiques sur la parenté formulée par David Schneider<sup>132</sup> (1984). Sa contribution

---

<sup>130</sup> Philippot Michel, « Sonate », *Encyclopædia Universalis* [<https://www.universalis.fr/encyclopedie/sonate/>, consulté le 15/02/2022].

<sup>131</sup> Alternance de tonalités en majeur/mineur relatif, ou bien tonique/dominante...

<sup>132</sup> Je me base ici sur la version traduite en français par Natacha Dugnat-Collomb, à paraître aux Presses Universitaires du Midi (Schneider à paraître). Je remercie chaleureusement la traductrice de m'avoir accordé l'accès au manuscrit.



s'inscrit dans un débat plus large qu'amorce une publication d'Ernest Gellner (1957). L'auteur y suggère la création d'un « langage idéal » qui permettrait « d'identifier les connexions biogénétiques » d'une société donnée afin de les comparer « avec la parenté sociale, c'est-à-dire le rôle ou le sens que cette société leur attribue » (Salazar 2005, p. 28). Cette proposition provoque une levée de boucliers parmi les anthropologues qui refusent l'idée que leur discipline n'empiète sur le domaine des sciences naturelles. D. Schneider rejoint la polémique de manière décalée : il déconstruit les arguments des contradicteurs d'E. Gellner et propose une critique générale de l'anthropologie de la parenté : « la « parenté » est un artefact de l'appareil analytique et n'a de contrepartie concrète dans aucune des cultures des sociétés que nous avons étudiées »<sup>133</sup> (Schneider 1972, cité dans Schneider 1984, p. vii).

Sur la base de son terrain d'enquête sur les Îles Yap (Micronésie), il met en exergue les impensés de l'anthropologie qu'il qualifie de « conventionnelle ». Quelles que soient les divergences entre courants théoriques, elle repose, selon lui, sur une série de postulats : la parenté « est quelque chose qui existe dans le monde » et il y a des sociétés dont elle est le fondement ; les « faits biologiques et/ou sociaux de la reproduction » sont importants dans la définition de la parenté, laquelle repose sur un certain nombre de « relations primaires » (mère, père, frère, sœur, fils, fille, époux et épouse), dont les « produits relatifs » (frère du père, fille de la sœur du père, etc.) constituent un « réseau de liens à la fois spécifiques et additionnels » (1984, p. 43). D. Schneider insiste sur la centralité de la procréation dans ces analyses :

« À l'origine, la parenté était conçue purement comme une relation biologique dérivant des faits de la reproduction sexuée humaine. L'élément social ou culturel de la parenté résidait dans la reconnaissance de toutes, ou d'une partie seulement, de ces relations entre personnes. » (1984, p. 53)

L'existence même de l'adoption démontrerait « que la référence ultime demeurait la biologie » :

« Sans la relation biologique, il n'y a rien. D'ailleurs, quand la relation biologique est absente, on parle de « parenté fictive » (...). Sans le modèle de la parenté biologique, l'adoption serait dénuée de sens » (1984, p. 54-55).

---

<sup>133</sup> Les traductions françaises de *A Critique of the Study of Kinship* sont celles de Natacha Dugnat-Collomb (Schneider à paraître). En l'absence du manuscrit mis en page au moment de la rédaction de ce chapitre, je renvoie à la pagination de la version originale en anglais.

D. Schneider trace ainsi les contours d'une articulation nécessaire entre « biologique » et « social ». Les deux facettes ne peuvent se passer l'une de l'autre : voici posés les deux thèmes complémentaires de notre sonate. La biologie, fondée sur la procréation, se range du côté du « naturel » et donc du « vrai ». Le « social » intervient dans un second temps pour catégoriser les « faits de la vie ».

D. Schneider reprend les définitions successives de la parenté en anthropologie en soulignant la centralité de la problématisation du rapport entre la parenté comme « consanguinité » (basée sur le « sang », la « biologie ») et la parenté comme système de classification, d'appartenance, et/ou d'obligations. Il distingue deux grande tendances (voir Schneider 1984, p. 162-163 pour un résumé). Au début du XXe, la position durkheimienne, proche de celle de William Rivers, se diffuse largement : la parenté ne se résume pas aux faits biologiques ; elle est parfois en contradiction avec ceux-là ou n'en retient qu'une partie. La parenté désigne donc des liens sociaux *sui generis*. Avec Bronislaw Malinowski et le fonctionnalisme, elle devient un « ordre fonctionnel » répondant au besoin primaire de la reproduction humaine indispensable à la survie de l'espèce : « c'est la régulation sociale de l'action en vue de la résolution des problèmes engendrés par les conditions biologiques, physiologiques et psychobiologiques centrées sur la reproduction qui définit la parenté » (Schneider 1984, p. 133). Plutôt qu'une chose qui *est*, la parenté devient une manière d'organiser la réponse à des besoins.

Dans chacune de ces définitions, la parenté ne semble pouvoir se départir d'une référence à la procréation. Le rapport entre les deux est sous-tendu par ce que D. Schneider résume comme la « Doctrine de l'Unité Généalogique du Genre Humain », en partie représentée par la méthode généalogique qu'a développé W. Rivers<sup>134</sup> au début du XXe siècle (voir aussi Bouquet 1993).

« De Rivers à Scheffler et Lounsbury, il est tout simplement présumé que pour tous les êtres humains de toutes les cultures l'apparementement généalogique (quelle que soit la manière dont il est défini) a une valeur et est important ; pas seulement en passant, mais comme valeur centrale d'une importance considérable. (...) Partout il est présumé que cette relation fondée sur la naissance, le

---

<sup>134</sup> W. Rivers (né en 1864) a commencé sa formation universitaire par la médecine. Pendant une première partie de sa carrière, il se concentre sur la physiologie de la perception, dont il étudie notamment le conditionnement culturel. Il se tourne par la suite vers l'ethnologie et développe une méthode inspirée des sciences naturelles, censée permettre une récolte particulièrement précise des données sur le terrain et la reconstruction subséquente des structures sociales étudiées : la méthode généalogique. Elle consiste en deux étapes : la récolte de généalogies (*pedigree*) avec le nom des membres puis le répertoire des termes d'adresse et de référence correspondant à chacune de ces personnes (Bouquet 1993, p. 31-32).

sang ou l'apparement biologique, ou encore résultant de la reproduction, va de soi, que sa valeur est grande, que son importance est considérable – en un mot, qu'elle est privilégiée. » (Schneider 1984, p. 122-123)

D. Schneider fait ainsi la lumière sur un biais profondément ethnocentrique des études sur la parenté. Celles-ci appliquent une grille généalogique qui postule, sans le dire, « la force supérieure des liens du sang » – ou pour une traduction plus proche de l'original que « le sang est plus épais que l'eau » (1984, p. 165).

« Les anthropologues ont, de manière générale, distingué les parents « réels » des parents « fictifs », « putatifs » ou « classificatoires », ou encore des parents classés dans la catégorie des parents « par extension ». La parenté « vraie » ou « réelle » exige qu'il existe une relation biologique entre les personnes ainsi apparentée » (1984, p. 172).

Ce faisant, l'anthropologie de la parenté utiliserait des représentations et catégories propres à la parenté occidentale, nous renseignant presque plus sur cette dernière que sur celle des lointaines sociétés étudiées.

La critique de D. Schneider<sup>135</sup> met ainsi en avant une caractéristique que l'on reconnaît désormais comme étant typique du modèle de parenté euro-américain contemporain : sa proximité avec une certaine conception « scientifique » de la procréation humaine, qui tend à le naturaliser (Fine et Martial 2010). Cette remise en cause occupe également l'anthropologie féministe qui dénonce le biais « naturaliste » et androcentrique des enquêtes ayant laissé à la marge les activités et espaces sociaux féminins dans la parenté (Franklin et Ragoné 1998). Jane Fishburne Collier et Sylvia Junko Yaganisako (*Gender and Kinship: Essays Toward a Unified Analysis*, 1987) soulignent ainsi le soubassement des théories sur la parenté du point de vue du genre : à la base des représentations de la reproduction et de la parenté, il y a aussi l'idée de deux catégories humaines naturellement différentes, celle des hommes et des femmes (Franklin et McKinnon 2001). Le « biologique », qui était pris pour acquis, perd de son évidence et la dichotomie biologique/social devient un objet de questionnement en soi.

### ***1.2. Développement : le « sang » est-il vraiment plus « épais que l'eau » ?***

Les premières mesures du développement de notre sonate commencent. Bien que la parenté connaisse un recul important en tant que thématique classique et privilégiée de l'anthropologie dans les années 1980 (Collard 2000 ; Godelier 2010), elle reste présente par

---

<sup>135</sup> Je ne m'étends pas ici sur les réponses à cette critique du point de vue de l'anthropologie de la parenté en général, dont Olivier Allard (2006) montre les différents points de vue.

l'intermédiaire d'autres domaines et perspectives d'analyses, notamment la question du genre, celle de la personne, de la nation et des rapports sociaux de race, ainsi que les technologies reproductives (Carsten 2004). La réception des remarques de Schneider n'est pas unanime (Allard 2006), mais le champ reste marqué par un ouvrage qui est encore régulièrement cité presque quarante ans après sa publication.

Un ensemble de travaux s'attachent à réexaminer l'ethnographie des terrains lointains pour produire des descriptions qui s'éloignent de la méthode généalogique et de ses apories. En Malaisie, Josiane Massard (1988) identifie trois registres pour « parler parenté » : le premier distingue les parents des non-parents par la référence au partage de substances (sang et lait) et les proximités que ce partage crée. Le deuxième registre concerne spécifiquement les relations entre germains : il oppose les « vrais » frères et sœurs, issu·e·s du même père mais pas forcément de la même mère, et les autres (les « germains-chiens »), né·e·s de la même mère mais de pères différents. Le troisième registre sépare la parenté « lourde » et la parenté « légère » selon un « degré observable de réalisation » : « une relation « lourde » doit se concrétiser par des attributs matériels, affectifs et symboliques, tels que le partage et l'échange nourriciers, la générosité, la confiance, l'intimité ; elle peut même naître d'un tel comportement » (1988, p. 44). La parenté « lourde » peut altérer les frontières dessinées dans les deux premiers registres. Des parents « proches » et des « vrai·e·s » frères et sœurs peuvent voir leur statut minimisé tandis que des germains de même mère mais de pères différents (ainsi que des individus extérieurs à la parenté) peuvent se voir qualifiés de « vrais » parents. Josiane Massard conclut : « rien n'est donc acquis ou univoque dans la manière de représenter les liens aux géniteurs » (1988, p. 45).

En Malaisie toujours, sur l'île de Langkawi, Janet Carsten (1995a) met en avant la dimension processuelle de la parenté par l'intermédiaire de la commensalité : si les Malais·es considère le sang comme la principale substance constitutive de la parenté et de la personne, celle-ci ne s'acquiert pas seulement à la naissance. Elle est progressivement accrue et modifiée par le partage récurrent de repas et de nourriture. Le sang et, partant, la parenté ne sont pas fixes et immuables ; ils se transforment à mesure que les protagonistes s'engagent dans des relations.

Dans les deux cas précédemment cités, la distinction entre le biologique et le social ne permet pas de décrire adéquatement la manière dont les Malais·es pensent les liens de parenté. Pour s'éloigner du modèle généalogique, J. Carsten (2000a) propose le concept de *relatedness*. Il fait directement référence au verbe *to relate*, « s'identifier », « comprendre » et/ou « relier »,

qui en anglais donne *to be related*, usuellement entendu comme « être apparenté·e »<sup>136</sup>. Prenant acte de la critique de D. Schneider, le concept de *relatedness* est destiné à appréhender les relations à partir des catégories de la société étudiée, sans préjuger de leur contenu ni postuler une « opposition analytique pré-établie entre le biologique et le social » (2000a, p. 4).

Un ensemble de travaux entreprennent ainsi d'insister sur la dimension « sociale » de la parenté et de remettre en perspective la place occupée par la procréation, y compris sur des terrains euro-américains<sup>137</sup>. Les « familles choisies » étudiées par Kath Weston (1991) dans les milieux gays et lesbiens de San Francisco (Etats-Unis) montrent par exemple que des relations fondées sur le « sang » peuvent être rompues et que d'autres, fondées sur l'amitié peuvent devenir synonyme d'indissolubilité. Elles font coexister ami·e·s, (ex-)amant·e·s, coparents, enfants adopté·e·s, conçu·e·s dans une précédente union ou grâce à une AMP, tandis que dans de nombreux États fédérés les relations homosexuelles sont encore criminalisées à la fin des années 1980.

K. Weston remet en cause les constats formulés par D. Schneider dans un autre de ses ouvrages de référence, *American Kinship* (1980). Étudiant la parenté américaine en tant que « système culturel », ce dernier postule la centralité de l'articulation entre deux ordres symboliques : celui de la « loi » et celui de la « nature ». Au premier se rattachent les relations d'alliance et celles établies par le droit et la coutume – la belle-famille, les relations en familles recomposées, l'adoption –, au second les liens de consanguinité – le partage de sang comme substance « biogénétique » qui fonde l'hérédité. Les relations ordonnées selon l'« ordre de la loi » désignent la parenté comme un « code de conduite » et se caractérisent par leur caractère contingent. « L'ordre de la nature », en revanche, fonde une communauté de « substance » et établit, par définition, des liens indissolubles et involontaires. À ce titre, l'ordre de la nature (et les liens du sang) a la primauté sur l'ordre de la loi. La parenté des sociétés euro-américaines se caractériserait ainsi par une distinction hiérarchisée entre biologique et social, ordonnée autour de la sexualité procréative. K. Weston (1991) conteste cette hiérarchie en insistant sur l'importance de l'amitié dans les familles qu'elle a rencontrées.

---

<sup>136</sup> Dans le cadre anglais, cet apparentement (c'est-à-dire celui qui fait qu'on est « *related* ») est souvent supposé reposer sur la procréation. Ce manuscrit discutera cette articulation à partir du cas de l'AMPD.

<sup>137</sup> Dans ce manuscrit, je reprendrai la désignation devenue courante concernant le modèle de parenté « euro-américain ». Je suis toutefois sensible aux remarques de Jeanette Edwards (2006) quant à l'imprécision de l'adjectif, notamment lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux pratiques observées localement sur le terrain.

Cette remise en cause de l'analyse de D. Schneider concernant la société américaine – et plus largement les sociétés occidentales – s'est poursuivie tout au long des années 1990 jusqu'à aujourd'hui. Les transformations de la famille dans les sociétés euro-américaines de la fin du XXe siècle ont considérablement ébranlé la hiérarchie qui privilégie la dimension biologique sur la dimension sociale. La redéfinition de la place du mariage dans les parcours conjugaux contemporains (augmentation des unions libres, des divorces et des désunions conjugales) accompagne les revendications croissantes liées à l'égalité des sexes (Ouellette et Dandurand 2000 ; Théry 1993). Les technologies de procréation assistée ont séparé procréation, sexualité et parenté. Les études sur l'adoption (Fonseca 2011 ; Howell et Marre 2009 ; Modell 1994 ; Ouellette 2000), sur les familles homoparentales (Cadoret 2014 ; Courduriès et Tarnovski 2020 ; Herbrand 2015 ; Tarnovski 2010), ou sur le placement familial (Cadoret 1995 ; Chapon 2019) ont mis en lumière la valorisation grandissante de l'intention et de l'élection dans l'établissement et le maintien des liens de parenté (Fine 1998). S'écartant d'un modèle uniquement fondé sur l'alliance et la procréation, ces « nouvelles configurations »<sup>138</sup> dessinent des réseaux de relations que la hiérarchie entre « l'ordre de la nature » et « l'ordre de la loi » ne permet pas d'éclairer entièrement. Les liens « du sang » coexistent avec d'autres relations fondées sur le partage d'affects, l'électivité, l'éducation... On observe une multiplication des figures endossant les rôles parentaux identifiés par Esther Goody<sup>139</sup>, en particulier à trois moments clés : l'engendrement, l'enfance et la succession (Martial 2019). Dans la gestation pour autrui, une femme peut porter un enfant pour qu'une personne ou un couple devienne parent(s) (Courduriès 2016). Plusieurs « coparents » peuvent s'occuper d'un enfant, même si tou·te·s ne sont pas reconnu·e·s en droit (Herbrand 2018 ; Tarnovski 2017). Un beau-père peut réaliser une adoption simple afin d'inclure un beau-fils ou une belle-fille parmi ses héritier·e·s (Martial 2003). Contrairement au modèle généalogique, ces « nouvelles formes de parenté » font coexister des liens qui dépassent le paradigme « un seul père, une seule mère » pour un enfant (Ouellette 1998). Elles ont ainsi été désignés comme des formes de « pluriparentalité » (Fine 1998 ; 2002).

---

<sup>138</sup> La dynamique n'est peut-être pas si nouvelle comme le montre Agnès Fine avec la parenté spirituelle (1994).

<sup>139</sup> Esther Goody propose d'identifier cinq fonctions parentales qui peuvent être réparties sur différents adultes vis-à-vis d'un enfant : concevoir et engendrer, donner un statut civil et de parenté, nourrir, éduquer et soutenir jusqu'à l'âge adulte (1982, p. 8). Maurice Godelier propose d'y ajouter le droit d'exercer une forme d'autorité sur l'enfant et de le punir, ainsi que le fait de s'interdire d'avoir des rapports sexuels avec lui (2010, p. 309). Flavio Tarnovsky inclut, quant à lui, le fait d'avoir l'intention de procréer (2010, p. 251).

Dans ces « nouvelles études sur la parenté » (*new kinship studies*), l'accent est mis sur la dimension pratique de la parenté plutôt que sur ses aspects symboliques ou structurels. À partir d'une enquête auprès de familles adoptives en Norvège, Signe Howell (2007) montre par exemple comment un fœtus, un nouveau-né ou toute personne *sans relation préalable* est intégré·e au sein d'un groupe *en tant que parent* (au sens générique de *kin*) par un processus qu'elle désigne comme le *kinning* (voir aussi Guerzoni et Sarcinelli 2019). Dans le cas des enfants adoptés à l'étranger, elle décrit le travail émotionnel engagé par les parents, pour « faire de l'espace » à celui/celle qu'ils attendent et espèrent voir entrer dans leur famille. Plus tard, elle insiste sur le processus de « transsubstantiation »<sup>140</sup> qui permet d'intégrer l'enfant adopté à sa parenté, ainsi qu'à la communauté nationale norvégienne, en les faisant par exemple participer à des célébrations locales en habits traditionnels<sup>141</sup>. La parenté « pratique », étudiée notamment dans sa dimension quotidienne (Weber 2005) montre l'entrelacement de diverses logiques dans la définition et l'ordonnancement des relations. Le « sang, l'espace et le temps partagé » dessinent des contours relationnels différents selon les parcours de recomposition familiale étudiés par Agnès Martial (2003, p. 2 ; voir aussi Cherlin 1978 ; Théry 1991). Dans les familles ayant recours à un don d'ovocyte et à une gestation pour autrui, Charis Thompson (2001 ; 2005) observe, quant à elle, la « chorégraphie » formée par les stratégies de naturalisation et de culturalisation qui permettent aux mères de se positionner comme telles et de mettre en cohérence l'intention et la biologie. Giovanna, une des interlocutrices qui porte un enfant grâce au don d'ovocyte d'une amie d'origine italienne (comme elle), fait par exemple référence à leur commune origine, ainsi que le temps de la grossesse (le fait que le fœtus soit nourri par l'intermédiaire de son flux sanguin, ...) comme base de proximité avec son enfant à naître (2005, p. 155-157).

Ces travaux ont ainsi remis en cause l'évidence de la hiérarchie entre la « biologie » et le « social » en montrant l'importance que revêtent les dimensions non-procréatives de la parenté ainsi que les complexes mises en signification qui se déploient autour de la procréation. Dans son introduction à l'ouvrage *European Kinship in the Age of Biotechnology*, Jeanette Edwards fait un pas supplémentaire : considérant l'hétérogénéité et la plasticité de l'utilisation des catégories référant au « social » ou au « biologique » au niveau émique, les anthropologues ne

---

<sup>140</sup> S. Howell distingue la « transformation », qui change aussi bien la « forme » et le « fond » de la transsubstantiation qui opère un changement « fondamental » tout en maintenant l'apparence physique (2007, p. 69).

<sup>141</sup> L'autrice souligne l'importance de la mémoire dans la société norvégienne. La capacité de se rattacher à un lieu infusé d'histoire est une dimension importante pour la définition de soi et de ses parents.

finiraient-elles/ils pas par faire elles/eux-mêmes le tri entre ce qui relèverait de l'un ou de l'autre domaine ?

« We need to ask in all seriousness whether our informants are placing certain elements of kinship in a 'biology box' and others in a 'social box' or whether we, as analysts, are doing it for them. How far, in other words, do we too readily locate certain elements of kinship in what we deem to be the realm of biology? » (Edwards 2008, p. 4)

Une question s'impose alors. Si le contenu de la « boîte biologie » et celui de la « boîte social » s'avèrent à ce point variables, faut-il conserver ces deux catégories ?

### ***1.3. Réexposition : les apories de la bicatégorisation « biologique/social »***

De nombreux auteurs et de nombreuses autrices ont souligné les apories de la dichotomie. Certain·e·s, comme Agnès Fine (2002), insistent sur la nécessité d'une reconnaissance sociale – la reconnaissance de la filiation à l'état civil par exemple – pour que les faits biologiques aient une signification du point de vue de la parenté. D'autres remettent en perspective la définition même de la notion de « biologie » (ou de « nature ») en tant qu'elle fait toujours l'objet d'un ensemble de mises en signification socialement, historiquement et culturellement situées. Sang, gènes et même ADN ont une « vie sociale » (Carsten 2011 ; Edwards 2009 ; Nelson 2016). L'intervention croissante de la technique dans la procréation modifie les contours mêmes de ce que l'on définit comme naturel (Franklin et Ragoné 1998 ; Strathern 1992a ; 1992b). Voici le dernier mouvement de notre sonate, sa réexposition et sa tonalité principale : le doute.

Bien qu'elle ait été maintes fois remise en cause, J. Edwards (2009) argue que l'on n'en a pas fini avec l'opposition entre « l'inné » et « l'acquis » – autre version du « biologique » et du « social ». Elle constitue ce que Marilyn Strathern décrit comme un « lien mérographique » : la « biologie » et le « social » sont construits comme deux domaines offrant un point de vue différent sur la parenté, dont on pourrait tenter de « quantifier » l'influence (1992a, p. 84-86). Dans ce cadre, Olivier Allard (2006) note l'importance persistante accordée aux « substances corporelles partagées » pour définir les relations de parenté dans les études contemporaines, y compris celles qui visent explicitement à discuter de la distinction entre biologique et social. Ainsi, J. Edwards (2008) considère que même en dénonçant l'opposition entre biologique et social, on ne fait que la perpétuer sans prendre la peine d'interroger ce que recouvre la notion de « biologie » dans nos sociétés. Nous revenons au problème exposé au début de la sonate. Je défendrai donc, pour ma part, l'idée que nous avons besoin d'ouvrir nos horizons d'analyse par de nouveaux outils de description.



## 2. « Traduire » la parenté euro-américaine : les écueils de la référence aux liens « biogénétiques »

« [L]’anthropologue a besoin de termes scientifiques, mais sous peine de perdre tout contact avec la réalité sociale il est obligé de choisir des termes en relation avec *leur signification dans la langue* où il écrit » (Dumont 1997, p. 16)

David Schneider entame sa *Critique* (1984) par deux descriptions de son terrain sur l’Île de Yap en Micronésie : la première traduit les appellatifs de l’unité culturelle principale, le *tabinau*, avec un registre de parenté<sup>142</sup>, celui-ci apparaissant ainsi comme un patrilignage avec une famille patrilocale étendue ; la seconde description ne postule pas l’existence de liens de parenté et le *tabinau* devient un ensemble de relations liées à la terre<sup>143</sup>. Procédant à une démonstration par l’exemple, il met en lumière le rôle que peut jouer la socialisation culturelle, historique et académique de l’anthropologue, en tant qu’individu, dans la construction de ses outils d’analyse<sup>144</sup>.

« [L]a difficulté consiste à traduire les observations de terrain sous la forme d’une description. Mais cette difficulté dépend à son tour de ce qui nous guide dans le décodage des observations, des instructions que nous avons reçues, et ce sont donc celles-ci qui sont en cause. » (1984, p. 65)

D. Schneider met donc en intrigue sa critique de l’anthropologie « conventionnelle » de la parenté et de son ethnocentrisme comme un problème de « traduction ». L’enjeu est aisément identifiable dans l’étude d’une société étrangère dont l’anthropologue n’est pas locuteur ou locutrice : pour décrire, il faut traduire et pour traduire, il faut faire des choix interprétatifs.

Or, à partir des années 1970-1980, les anthropologues de la parenté reviennent vers les sociétés euro-américaines (Ouellette et Dandurand 2000). Les études qui étaient autrefois confinées aux sociétés lointaines ou à l’Europe rurale font place à des enquêtes dans les espaces urbains, au sein des classes moyennes-supérieures : en d’autres termes, les anthropologues enquêtent « à la maison » (Franklin et McKinnon 2001). Dans une anthropologie du proche où

---

<sup>142</sup> Les *wolagen*, c’est-à-dire les enfants de mêmes pères et mère (ou de mères différentes) et les enfants des consins masculins parallèles patrilatéraux, sont des « germains ». Les *citamangen* désignent le père, ses frères, et les cousins masculins parallèles patrilatéraux. Les *fak* sont les enfants des *citamangen* (Schneider 1984, p. 12).

<sup>143</sup> La relation d’un enfant, en tant que *fak* avec ses *citamangen* est instituée par la dation d’un nom issu du *tabinau* et le partage d’une relation (notamment résidentielle) basée sur le partage d’une terre. Ce nom peut être retiré en cas d’expropriation ou de maladie grave. La naissance ne suffit ainsi pas à justifier l’appartenance à un *tabinau* (Schneider 1984, p. 21-23).

<sup>144</sup> Dans son propos, il fait référence à la grille généalogique appliquée à des sociétés lointaines, qui révèle les propres catégories socio-culturelles des auteurs et autrices.

la langue employée est à la fois celle du terrain et celle de l'analyse, la question de la traduction soulevée par D. Schneider se pose à nouveaux frais. La langue partagée rassure par son apparente évidence et le sentiment de maîtrise qu'elle procure : « l'enquêtrice » (ou l'enquêteur) comprend immédiatement ce que dit « l'enquêté·e ». Elle (ou il) peut jouer avec les mots, saisir et induire des subtilités. Y a-t-il pourtant une équivalence parfaite entre usage émique et étique ?

Les anthropologues enquêtant dans une langue proche de la leur sont probablement nombreux et nombreuses à avoir expérimenté l'inconfort que suscite le décalage entre la définition courante d'un terme et sa conceptualisation par la discipline. En France, j'ai moi-même été confrontée à la polysémie du terme « consanguinité ». Dans le français courant, il renvoie à la rencontre sexuelle de deux personnes d'une même famille, généralement liées par le « sang », et aux conséquences négatives pour la santé des enfants nés d'une telle union – d'où l'expression « c'est consanguin ». En anthropologie, en revanche, la consanguinité désigne l'un des deux grands types de relations de parenté (avec l'affinité) ; elle repose sur le partage d'un ancêtre commun, que cela soit par un lien issu de la procréation, de l'adoption ou autre. On pourrait ajouter à cela l'ancienne définition juridique qui distinguait les « consanguins », reliés par le père et les « utérins », reliés par la mère (C. Meillassoux cité dans Cadoret 1995, p. 14).

À l'instar des remarques de David Schneider – qu'il n'a cependant pas vraiment appliquées à son étude de la société américaine –, je propose donc d'envisager la problématique introduite par la dichotomie entre biologique et social en termes de traduction, ou plus largement d'outils de description. Si la référence à la biologie, à la génétique ou encore à la biogénétique – la multiplication des termes est en soi révélatrice – pose question, c'est parce que les termes peuvent être utilisés dans une variété de contextes et avec des significations parfois contradictoires (Edwards 2009).

Les notions de « biologie » et de « génétique » – de même que « l'hérédité » – ont en effet la particularité de faire l'objet de discours à la fois biomédicaux et vernaculaires (Franklin 2013). Elles désignent non seulement des substances et mécanismes physiques mais aussi des corpus de connaissances et des disciplines scientifiques à part entière, dont les logiques ne correspondent que partiellement à celle du langage courant. Rayna Rapp donne l'exemple des consultations en génétique précédant les amniocentèses :

« Not only do counsellors science-speak; they also lay claim to words that appear to have common-sense meanings, reassigning them specialized ones. Thus, a “positive family history”, an “uneventful pregnancy”, or “unremarkable family background” (...) hold specific meanings in

counselling discourse. Often, these invert common-sense understandings: a “positive family history”, for example, is anything but, as it refers to the presence of a serious, genetically transmissible condition. » (Rapp 1995, p. 74)

L’auteurice décrit les négociations discursives à l’œuvre pendant ces consultations où les conseiller·e·s doivent rendre accessible un ensemble de connaissances scientifiques pour des patient·e·s ayant leurs propres représentations et croyances. Le passage de l’un à l’autre n’est pas neutre. Des deux côtés de la table de consultation (celui des conseiller·e·s et celui des patient·e·s), les termes « scientifiques » ne sont jamais tout à fait employés dans le sens que leur donnerait un dictionnaire médical.

De surcroît, la « biologie », la « génétique » et leur champ lexical – l’ADN, les gènes, le sang, etc. – charrient un ensemble de représentations qui varient selon les contextes historiques. Dans l’introduction à leur ambitieux ouvrage, *Blood and Kinship*, Christophe Johnson et ses collègues (2013) soulignent la transformation des représentations associées au sang comme métaphore du lien entre parents depuis le Moyen-Âge. Au XV<sup>e</sup> siècle, il remplace, par exemple, l’idiome de la « chair », témoignant de l’importance grandissante apportée à la filiation par rapport au mariage<sup>145</sup>, dans un contexte où émergent des groupes lignagers agnatiques. La circulation du sang ne réfère alors pas à un modèle indifférencié de transmission tel que nous le connaissons aujourd’hui, mais elle permet de désigner des lignées de descendants – c’est-à-dire d’héritiers, souvent masculins.

« The model of blood-based bilateralism and inheritance has determined the discourse of biogenetics. Yet in Europe, blood was for centuries understood more often than not as something that attaches *fathers* to children » (Johnson et al. 2013, p. 16, je souligne).

Divers registres coexistent (religieux, politiques, scientifiques) et s’enchevêtrent à travers le temps, donnant au « sang » des significations différentes. Les travaux sur les périodes plus récentes commentent le développement de la notion de « gènes », qui tendrait à remplacer le flux sanguin. M. Strathern (1992a) estime qu’ils changent les significations associées à la constitution de la personne : les gènes sont des unités discrètes fournissant des informations désincarnées, alors que le sang représente une substance fluide impliquant une relation aux ancêtres. Sarah Franklin (2013) est plus prudente. Elle montre la persistance de la logique

---

<sup>145</sup> Pendant longtemps, dans la doctrine catholique, le mariage a été synonyme de consubstantialité : d’après le dogme de l’*una caro*, l’époux et épouse étaient considéré·e·s comme ne formant « qu’une seule chair » du fait de l’union sexuelle (Godelier 2010, chap. 10).

métaphorique du sang et suggère que les gènes et l'ADN ont plutôt été « aspergés » par celle-ci (*blooded*) et sa plasticité.

Bien que les notions de « biologie » et de « génétique » restent signifiantes du point de vue émiques, elles dissimulent ainsi, dans le temps de l'histoire comme dans la variété des situations familiales étudiées, une multiplicité de significations dont il est nécessaire de clarifier le contenu<sup>146</sup>. Or, l'hétérogénéité des registres de savoirs et croyances, notamment scientifiques, dans lesquels ces notions sont employées rend difficile l'exercice de description. Même s'il est entendu qu'elles revêtent un ensemble de significations socialement, historiquement et culturellement situées, la référence à la « biologie » ou à la « génétique » a tendance à nous renvoyer sur le ring de la dichotomie, alors même que les enquêtes ont démontré l'insuffisance de l'opposition entre « biologique » et « social » pour décrire la parenté.

Je souscris donc et reprend à mon compte les remarques formulées par J. Edwards :

« Mon intérêt porte sur la manière dont nous, chercheurs, pouvons descendre du balancier dont le mouvement – apparemment spontané, mais plus vraisemblablement initié par notre propre fait – oscille entre le biologique et le social, entre le monde de la nature (qui est censé être donné) et le monde social (qui est construit). Échapper à cette herméneutique limitée et limitante nous permettra de rendre justice aux cosmologies de la parenté que nous tentons de mieux comprendre. » (Edwards 2009, p. 323)

Nous avons besoin, au moins temporairement, de nouveaux outils pour écrire, décrire et analyser les relations nouées au sein des configurations que nous étudions.

### **3. Décaler le regard : le corps en relations**

L'anthropologie n'est pas dépourvue d'outils de description et dans le cadre de cette thèse, je propose de faire appel à une notion classique dans la discipline : celle de corps<sup>147</sup>. Dès 1934, dans un article devenu incontournable pour les étudiant·e·s (francophones) en anthropologie, Marcel Mauss (1985) a insisté sur la grande valeur heuristique des gestes et dispositions corporelles comme la marche, la nage ou encore la manière de se tenir assis·e pour en observer et comparer les « techniques du corps » à travers les sociétés, mais aussi les distinctions de sexe, d'âge, les intentions/objectifs, les modalités de transmissions. La notion a

---

<sup>146</sup> J. Carsten fait le même constat que Johnson et al. vis-à-vis de l'usage de la notion de substance en anthropologie (Carsten 2004, chap. 5 ; 2011).

<sup>147</sup> Elle n'est bien sûr pas réservée à l'anthropologie. Voir par exemple l'ouvrage pluridisciplinaire *Les tentations du corps*, codirigé par Dominique Memmi, Dominique Guillo et Olivier Martin (2009), qui revient sur la place du corps dans l'œuvre de M. Mauss, Michel Foucault, Pierre Bourdieu ou encore Françoise Héritier.

essaimé dans de multiples champs disciplinaires, dont l'anthropologie des techniques – comme le numéro de *Techniques et Cultures* consacré au « Corps instrument » (Bartholeyns et Joulian 2014) – et l'anthropologie du genre et de la personne (p. ex. Busby 1997 ; Hérault 2004 ; Strathern 1988 ; Théry et Bonnemère 2008).

### ***3.1. Corps, personne et parenté***

Du point de vue de la parenté, le corps constitue dans de très nombreuses études d'anthropologie, au sein de sociétés extrêmement différentes, une clef de description et d'analyse des mécanismes de constitution de la personne et des relations. Je me limiterai à donner trois exemples qui apportent un point de vue différent sur la question.

Françoise Héritier, d'abord, a déployé une anthropologie symbolique, en postulant l'existence « d'invariants » contraignant les expériences sensibles – la sexuaiton des corps et de l'engendrement en premier lieu – à partir desquels les représentations propres à chaque société se construisent. Elle analyse notamment le système de parenté patrilinéaire samo (Burkina Faso) en reliant l'idéologie de la transmission des substances corporelles à la constitution de la personne et aux prohibitions matrimoniales. L'individu est constitué de huit « souches de sang » en référence à différentes « origines lignagères » (le lignage d'Ego, celui de sa mère, de la mère du père, etc.), en fonction desquelles s'organise un système complexe d'empêchements et de prescriptions matrimoniales : dans les quatre lignages fondamentaux, les unions sont interdites car les individus sont trop identiques ; dans les quatre suivants, elles sont privilégiées car les sangs « sont quelque peu familiers les uns des autres ». Les règles permettent ainsi un équilibre entre « l'inceste et l'union avec l'étranger » et « la parfaite harmonie pour des unions fécondes » (Héritier 2006, p. 49-51 ; voir aussi Bonte 2009).

Dans un tout autre contexte théorique, Bernard Vernier (1999) affine l'étude des modèles de parenté en montrant la complémentarité des règles organisant l'héritage et la filiation avec celles qui président à l'attribution des ressemblances. À Karpathos (Grèce), tandis que les aîné·e·s héritent chacun·e du patrimoine de leur parent de même sexe ainsi que du prénom du père ou de la mère de ce parent, elles/ils sont désigné·e·s comme ressemblant à leur parent de sexe opposé. À Djerba (Tunisie), tandis que la filiation est patrilatérale, les discours et croyances sur « l'imagination féminine » durant la grossesse donnent aux mères un rôle majeur dans la constitution des membres de la parenté. Une tache de naissance pourra par exemple être associée à une envie alimentaire inassouvie, tandis qu'une ressemblance pourra être expliquée par la proximité fréquente de la mère avec un membre de la parenté, matérialisant des affinités.

B. Vernier souligne ainsi que les ressemblances participent aux échanges symboliques entre parents, formant des marques de gratitude, d'amour ou encore d'allégeance.

Dans un autre contexte encore, Pascale Bonnemère (2008) montre le rôle joué par les corps, y compris maternels, dans le cycle rituel du passage masculin à l'âge adulte des Ankave-Anga (Papouasie-Nouvelle-Guinée) : ceux des novices sont soumis à de multiples épreuves tels que la perforation du septum ou des coups, tandis que leur mère en écoute, de loin, les échos sonores. Les novices et leur mère respectent un ensemble de prescriptions et d'interdits régulant, par exemple, les déplacements, les postures ou l'alimentation, et dont l'accomplissement parallèle est indispensable à la réussite du rituel. Les différentes phases du cycle conduisent à la transformation de la relation mère-fils, d'un « lien symbiotique » associé à la gestation à une « relation où l'échange est possible », matérialisé par le don de gibier des fils à leur mère (2008, p. 86).

S'intéresser au corps permet donc d'analyser les relations sans négliger la dimension matérielle du monde et en ne la séparant jamais des multiples mises en signification et pratiques qu'elle met en jeu. O. Allard (2006) met toutefois en garde contre une interprétation substantialiste de la participation du corps dans l'engendrement, qu'il voit pointer un peu trop systématiquement dans les nouvelles études sur la parenté (*new kinship studies*). Citant le travail de M. Strathern à Mount Hagen (Papouasie-Nouvelle-Guinée), il rappelle d'une part que la présence d'une substance corporelle dans les descriptions des processus d'engendrement n'implique pas nécessairement celle d'une transmission. D'autre part, le corps peut être engagé même si aucun fluide corporel ne participe : lorsque celui de la femme portant un enfant est considéré comme un « réceptacle », il n'y a pas moins de corporel ou de participation féminine que lorsque l'enfant est conçu grâce au lait, au sang ou au sperme – dans le verbe de M. Strathern à propos des Melpa de Mount Hagen : « la relation consiste en sa forme elle-même : une entité contenue est enveloppée par un contenant » (cité dans Allard 2006, p. 447). Par conséquent, réduire le corps de la parenté à ses substances limite considérablement le champ de compréhension et de description. La référence aux substances nous renvoie irrémédiablement à la vieille opposition biologique/sociale et aux réflexions sur ce qui constituerait le « vrai » parent. Il faut donc adopter une autre approche qui ne se limite pas à cette dimension substantielle.

### ***3.2. Une approche relationnelle centrée sur les actions et les récits***

Sur mon terrain de thèse, les personnes rencontrées manient régulièrement les notions de sang, de gènes ou encore de biologie. La logique varie selon les interlocuteurs et interlocutrices

et surtout de quoi ou de qui elles/ils sont en train de parler. En effet, elles/ils se rejoignent sur le fait que la mention des liens du corps – ceux qui sont présent·e·s, notamment par l'intermédiaire des substances procréatives, mais aussi ceux qui sont absent·e·s – permet de parler des *relations* qu'ils engagent. Ainsi, plutôt qu'une approche du corps par ses substances, je m'appuierai sur une approche relationnelle. Au sein de cette dernière, le corps est abordé comme support de représentations et de discours, mais il est envisagé dans sa dimension pratique, c'est-à-dire qu'il est inclus dans des actions qui comportent nécessairement des interactions.

M. Strathern est l'une des premières à avoir développé une approche explicitement relationnelle, du point de vue du genre et de la personne. Dans *The gender of the gift*, elle remet en cause l'interprétation du genre – en l'occurrence du « fait d'être femme » – comme un attribut des personnes (ou des objets) pour montrer comment le genre se déploie par l'intermédiaire d'activités et de relations, par exemple la production de porcs qui sont échangés lors de cérémonies d'échanges entre hommes à Mount Hagen (Bonnemère 2014). Elle en tire un propos plus général sur la « personne mélanésienne » qui, contrairement à l'individu occidental clôt sur lui-même, constitue un « microcosme de relations »<sup>148</sup>, dont la composition changerait à mesure que la personne s'engage dans les activités de la vie sociale (comme les initiations, les mariages, etc). Plusieurs autrices et auteurs, dont J. Carsten (2004), le collectif réuni dans l'ouvrage *Ce que le genre fait aux personnes* (Théry et Bonnemère 2008, p. 7-11) et Enric Porqueres i Gené (2009b), nous incitent néanmoins à ne pas confiner ces remarques à la « personne non-occidentale ».

Plutôt qu'une réflexion fondée sur une logique des attributs et propriétés, qui perpétuerait notamment l'importance des substances corporelles, l'approche relationnelle nous invite donc à nous concentrer sur les modalités des relations et la manière dont elles se traduisent dans des « modes d'action ». Le corps n'est pas moins présent, comme le souligne I. Théry :

« un corps vit et agit, ressent et désire, craint et veut : on ne l'« observe » pas, on l'intègre à l'action en commun, au sein d'un monde ordonné à la signification » (2007, p. 536).

En adoptant une perspective maussienne, la sociologue envisage le corps comme une dimension constitutive des relations qu'elle considère comme des « tout signifiants » contenant

---

<sup>148</sup> La personne est constituée par une relation de sexe opposée non médiée entre son géniteur et sa génitrice. Pour pouvoir à son tour accomplir ce rôle, elle devra se séparer des éléments de l'autre sexe ainsi acquis.

plus que la somme des actes de chaque protagoniste. Cette totalité relationnelle est notamment coordonnée par la référence à une « règle commune » formulée comme une « attente », c'est-à-dire une norme exprimée au conditionnel. Les protagonistes peuvent, individuellement, respecter, contourner ou enfreindre ces attentes – qui ne sont donc pas des causalités – mais elles ordonnent, malgré tout, les rôles et statuts que les différentes parties à « l'action commune complexe » occupent les unes vis-à-vis des autres (2007, p. 260-265).

Dans une perspective proche<sup>149</sup>, Laurence Hérault propose de distinguer deux grands registres d'action : « l'agir *en tant que* », c'est-à-dire en rapport avec un statut dans lequel on se reconnaît et l'on est reconnu par autrui, relativement à d'autres statuts, et « l'agir *à la manière de* », c'est-à-dire occuper un rôle sans nécessairement se reconnaître dans le statut qui y correspond éventuellement. À partir de ses travaux sur les parcours de parenté trans, elle montre par exemple comme un homme trans enceint, « procréé à la manière des femmes » mais « engendre en tant qu'homme » (2014b). Elle insiste également sur la dimension *narrative* de l'agir humain : les différents rôles et statuts occupés par une personne se comprennent et trouvent leur cohérence lorsqu'ils sont replacés dans son histoire, c'est-à-dire dans le *temps raconté*. L. Hérault donne à nouveau l'exemple des parcours de parenté trans : une femme trans peut avoir eu un enfant *avant* sa transition, dont elle a donc *été* le père ; *maintenant* elle est une femme – et parfois cela conduit à ce que, dans les relations quotidiennes au moins<sup>150</sup>, elle soit référée en tant que mère (Groupe EnCoRe, Hérault et Théry 2019, p. 98).

Du point de vue de l'AMPD, cette perspective permet de réunir les différent·e·s protagonistes et les différentes temporalités du recours au don de gamètes. I. Théry (2010) identifie trois grandes « scènes » – celle du don, celle de la procréation, celle de la filiation – dans lesquels différent·e·s *partenaires* – le donneur (ou la donneuse), les parents et les praticien·ne·s – agissent les un·e·s en fonction des autres, voire parfois les un·e·s *pour* les autres (Bonnemère 2015), même si certain·e·s d'entre elles/eux ne se connaissent pas (et ne se connaîtront probablement jamais). L'autrice propose ainsi de désigner l'AMPD comme un *don d'engendrement*, soit une modalité particulière du « processus institué par lequel [un] enfant vient à la vie » (2010, p. 130). La notion d'engendrement permet de faire sens des places occupées par les tiers de procréation et les parents dans la relation de don, sans les dissocier. Tandis que le donneur ou la donneuse participe à la *procréation*, il/elle ne le fait pas avec

---

<sup>149</sup> Pour un dialogue entre les deux autrices, voir l'entretien réalisé avec le Groupe EnCoRe (Groupe EnCoRe, Hérault et Théry 2019).

<sup>150</sup> Du point de vue de la filiation juridique, la prise en compte des parcours de transition est loin d'être aisée.



*l'intention* de devenir le père ou la mère de l'enfant à naître – au contraire, il le fait *pour que* d'autres puisse le devenir. De son côté, le parent infertile, plus particulièrement le père, ne participe pas à la procréation mais il participe au projet parental et il s'engage dans le processus d'AMPD avec l'intention de devenir le père (ou la mère) de l'enfant à naître. I. Théry suggère ainsi que le père infertile ne *procrée* pas mais qu'il *engendre* son enfant, alors que le donneur procrée mais fait don de sa capacité d'engendrement – en reprenant la distinction de L. Héroult, on pourrait dire qu'il procrée *à la manière* d'un père mais qu'il participe à l'engendrement *en tant que* donneur.

Tout au long du manuscrit, je discuterai de cette spécificité de l'AMPD comme don d'engendrement du point de vue des personnes qui en sont issues. Le corps sera au cœur de cette analyse par l'intermédiaire de l'engendrement et des liens qu'il permet de créer (ou non). J'examinerai non seulement la manière dont les personnes conçues par don perçoivent les différentes relations que le don a produit dans leur vie, mais aussi la façon dont elles se positionnent, à leur tour, dans cette totalité relationnelle qui leur a permis de venir au monde. J'accorderai une attention particulière à la dimension narrative de ce processus, tant du point de vue du contenu du récit, c'est-à-dire la manière dont les relations se déploient au sein d'une histoire et de parcours, que du point de vue de l'action consistant à raconter cette histoire, dont les personnes conçues par don sont les autrices – j'y reviendrai dans la section suivante.

Ce faisant, je m'appuierai sur le concept de *relatedness* proposé par Janet Carsten (2000a). Il s'agira de s'interroger sur les relations créées par le don, au sein de la famille y ayant eu recours, avec et par l'intermédiaire des tiers de procréation, sans préjuger de la catégorie des connexions ainsi établies. Je m'inscrirai également dans le sillage des travaux sur les pluriparentalités, dans la définition proposée par Agnès Fine (2016 ; voir aussi Martial 2019) : elle suggère une compréhension large du concept en y incluant tous les protagonistes qui remplissent l'une des fonctions parentales identifiées par Esther Goody, même si cela inclut des hommes et des femmes qui ne sont pas présent·e·s du point de vue de l'expérience quotidienne. Le concept de pluriparentalité ne présume pas que chaque personne ayant exercé ou exerçant l'une des fonctions parentales *est* un parent ; il permet de s'intéresser au fait que du point de vue de notre modèle de parenté, ces personnes *pourraient* être un parent, et permet ainsi d'interroger la place accordée à chacune par les adultes conçu·e·s par don en donnant sens à une série d'ambivalences dans les récits.

### III. ANATOMIE D'UNE ENQUÊTE

---

Cette ultime section sera consacrée à la présentation de mon enquête et sa méthodologie. Après avoir contextualisé mon travail d'un point de vue historique et théorique, je commencerai par une brève mise en contexte de la « catégorie » que je me propose d'étudier, les « personnes conçues par don » (1). Je présenterai ensuite le dispositif d'enquête et sa construction (2), les enjeux de positionnement qui se sont posés (3), et je donnerai un aperçu général des données sur lesquelles le manuscrit s'appuie (4).

#### 1. « Personnes conçues par don », une catégorie aux contours peu définis

Comme je le mentionnais en introduction, les personnes conçues par don ont encore fait l'objet de peu d'enquêtes. Au fil du développement de l'AMPD et notamment par les débats sur l'accès aux origines, une catégorie a néanmoins progressivement émergé (Baumann 2022 ; Ensellem 2005), celle des « enfants du don » (Mehl 2008)<sup>151</sup>, des « enfants nés » ou « issus d'un don (de gamètes) »<sup>152</sup> ou encore « conçus par insémination artificielle avec donneur » (Clément 2012) ; celle des « personnes conçues par PMA avec don »<sup>153</sup>, des « *AID children* » (Snowden et Mitchell 1981), des « *donor conceived people* »<sup>154</sup>, des « *donor offspring* »<sup>155</sup> – la liste n'est pas exhaustive. Tandis que les premières références les renvoyaient à la position doublement subordonnée « d'enfant » (Haimès 2010) – c'est-à-dire l'enfant de ses parents et l'enfant comme appartenant à une catégorie d'âge vulnérable –, avec l'arrivée des principaux et principales concerné·e·s dans le débat public, la référence à l'enfance tend à s'amoinrir : il s'agit en effet de « grands enfants » (Delaisi de Parseval 2008, p. 248), autrement dit des adultes – ou des « personnes » – capables d'exprimer leur propre vision du sens que revêt leur mode de conception dans leur vie. Elles/ils deviennent des interlocuteurs et interlocutrices privilégié·e·s,

---

<sup>151</sup> Voir aussi Lorbach Caroline, 2009, *Témoignages sur la conception par don. Parents, enfants et donneurs au fil des ans*, trad. par Sandrine Avril, Toulouse, Association MAIA.

<sup>152</sup> Leclair Agnès, 2013, « PMA : le malaise d'enfants nés d'un don », *Le Figaro*, 02/09/2013.

<sup>153</sup> Brès Vincent (dir.), 2019, *Je suis l'une d'entre elles. La première génération de personnes conçues par PMA avec don témoigne*, Paris, L'Harmattan.

<sup>154</sup> Human Fertilisation and Embryology Authority, site internet, « Donor conceived people and their parents ».

<sup>155</sup> Lorbach Caroline, 2003, *Experiences of donor conception: parents, offspring, and donors through the years*, Londres & Philadelphia, Jessica Kingsley Publishers.

tant au niveau politique qu'académique. Les personnes conçues par don sont cependant loin de former un groupe homogène et clairement identifiable.

La catégorie reste peu définie, notamment du point de vue statistique. Il est quasiment impossible de savoir combien de personnes sont nées grâce à un don depuis les débuts de l'utilisation de la technique, ou même seulement depuis l'établissement des premières cliniques. Au Royaume-Uni, le rapport Feversham (1960) a tenté de faire un décompte, estimant que 1150 personnes avaient été conçues par don entre les années 1940 et 1960 (Pfeffer 1993, p. 118). Devant la commission Warnock (1982-1984), le Royal College of Obstetricians and Gynaecologists rapportait 780 naissances viables (*live births*) pour l'année 1982<sup>156</sup>. Mais dans tous les cas, pour les années qui précèdent la mise en place de la HFEA, tous les acteurs s'accordent pour dire que les estimations sont très hypothétiques et probablement en dessous de la réalité. Entre 1991 et 2019, les registres de la HFEA dénombrent 60 630 naissances viables (*live birth occurrences*), incluant 8352 naissances multiples (*multiple births*). Si on part du principe que ces dernières sont des naissances gémellaires, on peut estimer qu'un peu plus de 77 000 personnes sont nées suite au recours à une AMPD au Royaume-Uni entre 1991 et 2019 (cf. Annexe C). Ce chiffre est probablement là encore sous-estimé puisque les naissances multiples peuvent concerner plus de deux naissances ; il ne prend pas non plus en compte celles qui sont advenues en dehors des cliniques ayant reçu l'agrément de la HFEA.

En France, l'absence de registre national regroupant les informations sur le recours à l'AMPD accroît encore un peu plus les difficultés de mesure du nombre de naissances en AMPD. L'organisation des CECOS en fédération a néanmoins permis de calculer qu'entre 1973 et 2006, au moins 44 045 enfants étaient nés suite à une AMPD (Hennebicq et al. 2010, p. 8). Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte du résultat des centres hors système CECOS (le CEFER notamment). En 2008, Geneviève Delaisi de Parseval affirmait que 50 000 personnes avaient été conçues par don depuis 1972 (Delaisi de Parseval 2008, p. 249). En 2017, Cécile Greize évoque le nombre de 60 000 personnes nées à l'issue d'un don de sperme depuis 1973 (2017, paragr. 6). Dans les deux cas la source précise de l'information n'est pas fournie et je n'ai pu retrouver l'équivalent dans les statistiques officielles produites par l'Agence de la Biomédecine. Élise de la Rochebrochard (2018) rapporte qu'entre 1981 et 2014, la FIV a permis de concevoir près de 300 000 personnes en France mais elle n'avance pas de chiffre quant à la

---

<sup>156</sup> Warnock Mary et Department of Health & Social Security (UK), 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, *op. cit.*, p. 19.

proportion concernée par l'usage d'un tiers donneur. Les statistiques fournies par l'Agence de la Biomédecine dans ses rapports des dix dernières années permettent d'estimer qu'entre 2009 et 2019, 14 501 enfants sont nés vivants suite à une AMPD, soit 1318 naissances en moyenne chaque année<sup>157</sup>. En les ajoutant au chiffre de la Fédération des CECOS et en postulant un nombre de naissances comparable à la moyenne de 2009-2019 pour les années manquantes (2007 et 2008), on obtient une estimation d'un peu plus de 60 000 personnes conçues par don entre 1973 et 2019. Compte tenu des difficultés évoquées, ce chiffre est probablement assez en-deçà de la réalité.

En outre, il faut se garder d'attribuer aux « personnes conçues par don » une homogénéité de vécus et d'opinions. Le paysage associatif français témoigne des divergences qui peuvent exister parmi elles. En 2008, l'Association des enfants du don (ADEDD) est créée<sup>158</sup>. Si elle ne prend officiellement pas position sur les réformes bioéthiques<sup>159</sup>, son président, Christophe Masle, s'est exprimé publiquement à plusieurs reprises en faveur du maintien de l'anonymat – si bien que l'ADEDD et PMAAnonyme ont souvent été présentées comme des adversaires sur l'échiquier bioéthique. Parmi les soutiens à l'obtention d'un accès à l'identité des donneurs, le paysage associatif a également été perturbé par le départ – suite à un désaccord interne – d'Arthur et Audrey Kermalvezen de l'association PMAAnonyme, dont chacun·e avait été président·e. En octobre 2018, le couple a fondé l'Association Origines<sup>160</sup>.

Au Royaume-Uni, il n'existe pas d'organisme associatif représentant spécifiquement les personnes conçues par don. Le Donor Conception Network, qui fait office de référence, a été créé en 1993<sup>161</sup> sous l'impulsion de Sheila Cooke, médecin de la reproduction au Jessop Hospital de Sheffield et de parents cherchant du soutien dans leur démarche d'informer leur(s)

---

<sup>157</sup> Comme pour le Royaume-Uni, ces chiffres ne tiennent compte des AMPD qui ont lieu en dehors des établissements accrédités.

<sup>158</sup> Elle vise à « informer et orienter les enfants nés par procréation médicalement assistée (PMA) par la mise à disposition d'informations, la mise en relation avec des professionnels ainsi que par le recueil et l'échange de témoignages » (JOAFE, n°20080020, annonce n°928, 17/05/2008). L'association est désormais incluse dans la fédération France AMP, qui regroupe plusieurs ADEDD régionales.

<sup>159</sup> L'association souligne que l'anonymat ne constitue pas l'unique et principal enjeu pour les personnes conçues par don et que ses adhérent·e·s sont libres de se positionner comme bon leur semble sur la question (« Position commune aux associations des enfants du don (ADEDD) et leurs antennes », 04/03/2018).

<sup>160</sup> Elle vise à « promouvoir l'assistance médicale à la procréation et ses axes d'amélioration, notamment l'accompagnement et les modalités de recherche de leurs origines pour les personnes conçus par tiers donneur(s) de gamètes ou d'embryons, sensibiliser le grand public et le législateur sur ces sujets, accueillir, soutenir et créer du lien entre les personnes conçues par don, les donneurs et les parents d'enfants nés de dons, aborder d'autres sujets de société, d'éthique ou liés aux progrès de la science » (JOAFE, n°20180040, annonce n°1575, 06/10/2018).

<sup>161</sup> L'association est d'abord nommée le DI Network jusqu'en 2000 pour mieux prendre en compte le parcours des familles ayant fait recours à un don d'ovocyte, un double don ou à une gestation pour autrui (archives des « newsletters » de l'association).

enfant(s) de leur mode de conception<sup>162</sup>. L'association est dirigée par des parents et si les activités tendent de manière croissante à prendre en compte les personnes conçues par don<sup>163</sup>, ce sont les parents (d'intention) qui en sont les principaux destinataires<sup>164</sup>. Le registre volontaire du Donor Conceived Register, notamment par l'intermédiaire de son groupe Facebook, semble fédérer une forme de collectif, qui reste cependant peu identifiable étant donné son caractère privé – le groupe est « secret » sur la plateforme, c'est-à-dire qu'on ne peut pas le trouver par une simple recherche, il faut être expressément invité·e à en devenir membre. Le collectif qui semblait se rapprocher le plus des associations françaises, TangledWebs UK<sup>165</sup>, n'était plus actif au moment de mon enquête<sup>166</sup>. Il visait spécifiquement à informer sur les effets « délétère » de l'AMPD, s'opposant à l'existence même de la pratique. Les personnes conçues par don ne constituent donc pas nécessairement un groupe se reconnaissant explicitement comme tel.

Pour finir, la prévalence du secret qui a longtemps perduré induit un nombre potentiellement conséquent de personnes conçues par don ne connaissant pas leur mode de conception. Là encore, il est difficile de faire une estimation exacte. En 2002, l'enquête longitudinale de Susan Golombok et ses collègues (Pays-Bas, Royaume-Uni, Espagne, Italie) montrait que sur 94 familles ayant eu un enfant grâce à une IAD onze à douze ans auparavant, seuls 8,6% des parents avaient parlé à leur fils/fille de son mode de conception ; 9,7% avaient l'intention de le faire dans le futur ; 11% se déclaraient indécis ; et 69,9% avaient décidé de maintenir le secret (2002, p. 836). En Nouvelle-Zélande, Ken Daniels, Wayne Gillett et Victoria Grace (2009) ont également constaté que seule une minorité de leur échantillon de familles ayant eu recours à un don avait informé leur enfant quatorze en plus tard (15 familles sur 44). Les études comparant l'attitude des parents en fonction des configurations conjugales ont montré que le maintien du secret était plus fréquent dans les familles hétéroparentales que dans les familles homoparentales. Dans l'enquête de Rosanna Hertz, Margaret Nelson et Wendy Kramer auprès de 280 personnes conçues par don inscrites sur le Donor Sibling Registry, 93% des fils et filles de couples de mères ont été informé·e·s avant leurs sept ans, contre 61% des

---

<sup>162</sup> Donor Conception Network, site internet, « Background ».

<sup>163</sup> J'ai par exemple assisté à une table ronde dédiée au récit d'adolescent·e·s et d'adultes conçu·e·s par don, ainsi qu'à un atelier de réflexion autour de la gestion de l'information sur leur mode de conception par les enfants et adolescent·e·s dans l'espace scolaire.

<sup>164</sup> L'association organise notamment des ateliers de discussion autour de la question du partage d'information sur le recours au don.

<sup>165</sup> <http://www.tangledwebs.org.uk/tw/>, consulté le 10/02/2022.

<sup>166</sup> C'est la réponse que j'ai obtenue lorsque je les ai sollicité·e·s pour faire passer mon appel à entretiens parmi leurs membres.

couples hétéroparentaux (2013, p. 55). Il semblerait également que la progressive acceptation sociale de l'AMPD et l'affirmation de l'importance de la « transparence » augmentent la part des parents qui informent leurs enfants (Doumergue et Kalampalikis 2014 ; Klotz 2014).

Plus généralement, il est donc impossible d'avoir une idée exacte de la représentativité des récits récoltés par les enquêtes. Les données sont tributaires des familles et personnes qui acceptent de participer, tandis que la majorité reste « invisible » comme le note Tabitha Freeman<sup>167</sup>. Les personnes conçues par don ne sont pas facilement identifiables en dehors des associations et des registres, ce qui induit constamment un biais de recrutement dans les enquêtes. Ces quelques remarques de cadrage ont à la fois orienté certains de mes choix d'enquête et conduiront à en repérer certaines limites.

## 2. Cheminement de terrain

### 2.1. *L'enquête de Master (mars 2015-mai 2016) et le projet de thèse*

Cette enquête doctorale fait directement suite à celle que j'ai menée entre mars 2015 et mai 2016 dans le cadre de mon Master II à l'École des hautes études en sciences sociales. Le mémoire devait permettre une première exploration de l'AMPD du point de vue d'adultes qui en sont issu·e·s dans le cadre légal français. À partir d'entretiens réalisés avec quinze personnes conçues par don de sperme, ce travail a ouvert un ensemble de questionnements dont le projet de thèse a constitué le prolongement direct : les relations au sein de la famille et plus particulièrement avec les parents, les liens avec le donneur et la question des représentations de l'interdit de l'inceste<sup>168</sup>.

Le principe d'une étude exclusivement focalisée sur le vécu des adultes conçu·e·s par don a été conservé pour la thèse. L'enjeu était à la fois d'apporter un regard différent sur l'AMPD et de participer à combler les lacunes de la littérature existante en établissant un panorama, sinon représentatif, au moins le plus large possible. Pour ce faire, trois pistes d'approfondissement avaient été prévues, dont l'une a dû être abandonnée.

---

<sup>167</sup> Elle parle d'une « *'hidden' donor conception population* » (2015, p. 5 de la version autrice).

<sup>168</sup> Je renvoie à la publication du manuscrit par la CNAF (Martin 2017).

D'abord, au niveau géographique, la thèse devait inclure une dimension comparative pour analyser l'expérience des personnes conçues par don dans un autre contexte socio-légal que celui de la France. Je ne reviens pas sur les raisons qui ont justifié le choix du Royaume-Uni.

Ensuite, du point de vue des parcours, l'objectif était d'élargir le recrutement à l'extérieur des milieux militants. Le recrutement de participant·e·s a été une difficulté dès l'enquête de master. Les personnes conçues par don ne forment pas une catégorie aisément identifiable, non seulement d'un point de vue statistique mais aussi « spatial ». Contrairement aux autres protagonistes du don, les « cliniques » – j'entends par là les lieux où les différentes étapes de l'AMPD se déroulent – ne constituent pas un point d'ancrage ethnographique pour les rencontrer : les personnes conçues par don ne sont pas particulièrement en lien avec les établissements ou les praticien·ne·s de l'AMPD puisqu'elles ne sont pas directement parties au don. La relation peut même être conflictuelle dans le cadre du débat sur l'anonymat, étant donné que les praticien·ne·s en sont les premier·e·s garant·e·s. Le recrutement par l'intermédiaire des parents n'est pas non plus une solution viable. La prévalence du secret dans les familles rend les chances de succès peu favorables. La solution perd également de sa pertinence dans le cadre d'une enquête auprès d'adultes, sur un sujet qui peut susciter des désaccords avec les parents. Pendant l'enquête de master, les espaces associatifs dédiés aux personnes conçues par don s'étaient imposés pour le recrutement de participant·e·s, en incluant deux associations, PMAAnonyme et l'ADEDD, qui se caractérisaient par leur engagement opposé dans le débat sur l'anonymat. L'objectif de la thèse étant de ne pas se limiter à cet aspect, mais bien de développer une analyse compréhensive du vécu des personnes conçues par don, il s'agissait de trouver des solutions pour élargir la base de recrutement en dehors des espaces militants – même si les associations sont, de fait, restées un lieu de prise de contacts.

Enfin, le projet de thèse prévoyait un travail sur la dimension genrée de l'AMPD en incluant des personnes conçues par don d'ovocyte (et/ou d'embryon). Les difficultés de recrutement et le dispositif mis en place pour les dépasser ne l'ont malheureusement pas permis.

## ***2.2. L'enquête de terrain (avril 2017-décembre 2019)***

Le terrain doctoral s'est déroulé entre avril 2017 et décembre 2019. Il a commencé, en Angleterre, par un séjour exploratoire de trois semaines, puis un terrain de quatre mois d'octobre 2017 à février 2018. Un troisième séjour d'un mois a été effectué en septembre 2018. Pour la France, le terrain a commencé de manière éparse entre juin et octobre 2018, mais s'est surtout concentré – pour des raisons d'obtention d'un financement (cf. ci-après) – entre juillet et décembre 2019. Dans les deux cas, l'enquête a été très peu localisée et a impliqué de

nombreux (et longs) déplacements en train et en bus<sup>169</sup>. Au Royaume-Uni, je me suis rendue exclusivement en Angleterre, dans toutes les régions à l'exception du North West, soit une vingtaine de villes différentes. En France, j'ai voyagé plus régulièrement vers la capitale mais également en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Bretagne, en Nouvelle Aquitaine, en Occitanie, en Pays de la Loire et en Bourgogne-Franche-Comté – soit une dizaine de localités.

Au Royaume-Uni, j'ai commencé par me rapprocher du Donor Conception Network qui est la principale – si ce n'est l'unique – association dédiée aux usager·e·s de l'AMPD. J'espérais pouvoir atteindre des adhérent·e·s (ou des enfants d'adhérent·e·s) conçu·e·s par don tout en observant les activités. Le projet de thèse impliquait des séances d'observation et l'analyse de la revue biannuelle de l'association afin de mieux saisir le contexte local de l'AMPD. Au cours du terrain, il s'est rapidement avéré que ce contact ne me permettrait pas d'atteindre ces objectifs de manière satisfaisante. D'abord, très peu de personnes ont répondu à l'appel à entretien qui a été diffusé. Ensuite, les opportunités d'observation se sont révélées peu nombreuses – deux assemblées générales par an – et très marginalement axées sur les personnes conçues par don. L'association a développé une expertise sur les pratiques d'information dans l'AMPD et dédie ses activités à l'accompagnement des parents. Les personnes conçues par don présentes aux assemblées générales sont principalement là pour accompagner leurs parents, s'occupant de servir de la nourriture, recharger les cafetières, etc. quand elles en ont l'âge, tandis que les plus jeunes sont occupé·e·s dans un espace garderie. Les quelques présent·e·s sont très majoritairement mineur·e·s et l'accès m'a été immédiatement refusé. La difficulté d'un recrutement de participant·e·s à l'enquête par l'intermédiaire des parents<sup>170</sup> se révélait ainsi : il était non seulement hors de question que j'enquête auprès de mineur·e·s mais il n'a pas non plus été possible de proposer des entretiens aux 18-21 ans. Dans la mesure où je ne souhaitais pas réaliser une ethnographie de l'association, j'ai rapidement abandonné cette voie pour me donner la chance de réaliser les objectifs que je m'étais fixés.

Lors du terrain exploratoire, j'ai rencontré une salariée du Donor Conceived Register qui m'a fourni des informations sur le registre. Si j'avais un temps envisagé de travailler sur les archives du DCR – notamment les fiches d'inscription – l'accès m'a une nouvelle fois été fermé

---

<sup>169</sup> J'en faisais le commentaire dans un billet de blog en avril 2018 : « Un brin de terrain #1 : une thèse, ça ne se fait pas qu'avec le cerveau » [<https://zistetzest.hypotheses.org/685>].

<sup>170</sup> L'association est dirigée par des parents ayant eu recours à un don.



pour des raisons de protection des données personnelles. La personne rencontrée a en revanche accepté de transmettre mon appel à entretien sur le groupe Facebook du registre<sup>171</sup>.

En parallèle, j'avais identifié une série de groupe Facebook anglophones dédiés aux personnes conçues par don par l'intermédiaire desquels j'ai fait passer mon appel. La sensibilité de la question des informations personnelles était, là aussi, palpable. Tous les groupes que j'avais repérés étaient « privés », c'est-à-dire que leur contenu était invisible pour les non-membres et toute entrée dans le groupe nécessitait l'approbation des administrateurs et administratrices. Or, la majorité de ces groupes posait comme principe le fait d'avoir été soi-même conçu·e par don pour en faire partie. J'ai donc choisi de contacter les administrateurs et administratrices pour présenter ma démarche et leur demander de bien vouloir faire passer mon appel elles/eux-mêmes au sein des groupes – sans les rejoindre moi-même<sup>172</sup>. La demande a plutôt été bien accueillie et la majorité des participant·e·s ont été recruté·e·s par ce biais.

En France, j'ai répliqué le protocole d'observation en association mis en place en Angleterre chez PMAAnonyme. Le même problème de fréquence a caractérisé les activités sur la période d'enquête<sup>173</sup> (une à deux réunions par an), même si l'accès aux différents espaces était très ouvert suite au terrain déjà réalisé en mémoire. Une enquête plus tardive aurait probablement offert plus d'opportunités puisque la fréquentation et la diversité des activités a graduellement augmenté à partir de janvier 2018 – quand Arthur Kermalvezen a médiatisé l'identification de son donneur – et au cours de la dernière révision de la loi bioéthique.

L'élargissement de la base de recrutement des participant·e·s a été permis par ma participation au projet INFODON, coordonné par Catherine Metzler-Guillemain pour l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM) et le laboratoire de biologie de la reproduction-Cecos de l'Hôpital de la Conception, en partenariat avec Agnès Martial pour le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Centre Norbert Elias. Nous avons reçu un financement de l'Agence de Biomédecine (AOR n°2018 A02515 50) pour enquêter sur les pratiques d'informations dans les familles ayant eu recours à un don, en croisant une

---

<sup>171</sup> Il est « privé », c'est-à-dire invisible aux personnes non-membres et il n'y a donc aucun moyen de prendre contact avec les personnes qui le gèrent depuis l'extérieur.

<sup>172</sup> En réalité, j'ai fait une tentative. Les administrateurs et administratrices d'un groupe m'ont proposé d'en devenir moi-même membre afin de faire passer mon appel, lequel a été reçu par un commentaire reprochant ma présence dans cet espace censé rester préservé. L'autre solution ayant bien fonctionné et ne souhaitant pas mener une analyse de contenu sur ces groupes, je n'ai pas tenté de renouveler l'expérience.

<sup>173</sup> Les quelques observations en France se sont déroulées entre le début de ma thèse (octobre 2016) et la fin du terrain (décembre 2019).

approche quantitative (questionnaires en ligne) et qualitative (entretiens) auprès de parents et d'adultes conçus par don. J'ai été chargée de réaliser vingt entretiens auprès de ces derniers. Un appel a été diffusé sur le site et les réseaux sociaux de l'APHM, avec une diffusion aux associations françaises dans le champ de l'AMPD, aux CECOS, ainsi que des interventions dans la presse (télévision et presse écrite régionale, radio). Cette démarche a permis d'inclure quelques participants qui n'avaient jamais fréquenté d'espace associatif lié au don et d'autres qui n'y étaient entrés que récemment (cf. section 4).

Ces circonstances ont orienté trois aspects de l'enquête : le passage devant des comités d'éthique, les modalités de recrutement et le type de données exploitées dans l'enquête. Premièrement, l'enquête a fait l'objet de passage devant des comités d'éthique dont les procédures d'évaluation ont contribué à façonner les dispositifs d'information et de prise de contact avec les personnes rencontrées. L'évaluation par un tel comité a d'abord été requise par le Donor Conception Network en Angleterre. En 2017, je n'avais pas accès à ce type de dispositif par mon école doctorale et comme je n'avais pas de lien avec une université britannique, je ne pouvais pas non plus faire recours à un comité sur place. Le Donor Conception Network a donc accepté d'évaluer le protocole de recherche dans le cadre d'un comité interne à l'association. À l'occasion de cette première évaluation, j'ai créé un site d'information dédié aux participants potentiels<sup>174</sup>. Il présente succinctement le sujet de l'enquête, la méthode employée, les garanties éthiques de la recherche, les conditions de participation, ainsi qu'une liste de ressources consacrées aux personnes conçues par don. Un formulaire de consentement a été rédigé pour détailler les conditions de l'enquête et recueillir l'accord de participation aux entretiens. Le site a été très utile dans le cadre du recrutement via les groupes Facebook. Il a donné une assise à la démarche, tout en laissant aux volontaires l'espace et le temps de se renseigner sur le protocole d'enquête avant de me contacter<sup>175</sup>.

Pour garder une cohérence dans l'enquête, j'ai traduit le site et les formulaires de consentement en français pour les cinq personnes que j'ai rencontrées en dehors du projet INFODON avec l'APHM. Celui-ci a conduit à la création d'un nouveau document comparable, puisqu'il a été soumis à l'évaluation d'un comité de protection des personnes<sup>176</sup>.

---

<sup>174</sup> <https://donoroffspringphd.wordpress.com>.

<sup>175</sup> À plus long terme, le site est également un outil très utile pour diffuser les informations sur mes publications et garder informés les participants quant aux résultats de l'enquête.

<sup>176</sup> Avis favorable du Comité de Protection des Personnes Sud Méditerranée III le 30/01/2019.

Deuxièmement, le protocole d'enquête mis en place a majoritairement laissé l'initiative de contact aux personnes intéressées. Eût égard aux difficultés de recrutement, les conditions de participation ont été fixées de manière à ce qu'elles ne soient que très peu contraignantes : il fallait avoir été 1) conçu·e par don (de sperme, d'ovocyte ou d'embryon), 2) en France ou au Royaume-Uni (ou bien résider dans l'un de ces pays), 3) avoir 21 ans au Royaume-Uni<sup>177</sup> ou 18 ans en France. En dehors de cela, la composition du groupe de participant·e·s (cf. section 4) reflète directement les contacts initiés par les personnes conçues par don – je n'ai refusé aucune participation entrant dans le cadre de l'enquête et il y a eu assez peu de contacts inaboutis.

Troisièmement, les données exploitées dans ce manuscrit sont très majoritairement issues d'entretiens<sup>178</sup> – comme c'est souvent le cas dans les enquêtes sur la parenté dans les sociétés euro-américaines contemporaines (Carsten 2006 ; Martial 2015).

### ***2.3. Aperçu général de l'enquête par entretiens et choix d'écriture***

Le terrain britannique comprend vingt-sept personnes, l'enquête française vingt-cinq personnes<sup>179</sup> et j'ai repris onze cas de mon enquête de Master – soit soixante-trois participant·e·s au total, dont trente-six Français·es.

Chaque participant·e est distingué·e par un code en fonction des phases et pays d'enquête<sup>180</sup>. Ce choix n'a pas été exempt d'hésitation. J'étais réticente à l'idée de réduire l'histoire des personnes que j'avais rencontrées à un simple « numéro », surtout dans un contexte où l'enjeu de l'anonymat est prégnant. Compte tenu du nombre de situations concernées, j'ai cependant adopté cette solution pour faciliter la lecture, en créant un système de renvoi à l'annexe de présentation générale des participant·e·s située en fin de manuscrit (cf. Annexe F).

Les entretiens, à l'exception d'un cas, ont été réalisés individuellement, enregistrés et retranscrits. J'ai réalisé un second entretien de suivi avec vingt-sept des cinquante-deux participant·e·s à l'enquête de thèse<sup>181</sup>, en moyenne six mois après la première entrevue<sup>182</sup>. Le corpus de thèse comprend donc quatre-vingt entretiens au total (en plus des onze tirés de

---

<sup>177</sup> La limite d'âge a été relevée à la demande de la commission éthique du Donor Conception Network.

<sup>178</sup> Les entretiens ont été complétés par la consultation d'un ensemble de ressources complémentaires citées en note de bas de page au cours du manuscrit et référencées à l'Annexe B.

<sup>179</sup> Dont vingt dans le cadre du projet INFODON.

<sup>180</sup> UK1-27 pour le terrain anglais, FR1-25 pour le terrain français et M1-11 pour l'enquête de Master.

<sup>181</sup> Sept Français·es et vingt Anglais·es.

<sup>182</sup> Minimum : trois jours. Maximum : un an et dix mois.

l'enquête de Master), d'une durée moyenne de deux heures<sup>183</sup>. Sauf impossibilité, j'ai rencontré tou·te·s les participant·e·s en face à face au moins une fois. Le lieu de rencontre a été négocié avec chacun·e, nous amenant soit à leur domicile – généralement dans le salon ou la cuisine – soit dans un café.

Le passage en comité d'éthique implique des garanties de protection des données recueillies, notamment en matière d'anonymisation. L'enjeu n'est, bien entendu, pas uniquement exogène puisque la pseudonymisation fait aujourd'hui partie des us et coutumes en sciences sociales<sup>184</sup>. Il a aussi été commandé par la structuration du terrain où l'interconnaissance est plutôt importante. Pour celles et ceux qui fréquentent le même milieu associatif, les histoires individuelles ne sont pas inconnu·e·s non seulement des membres, mais aussi parfois du grand public lorsqu'elles ont fait l'objet d'interventions dans la presse ou dans des documentaires. D'autres se connaissent parce qu'elles/ils partagent le même donateur. Dans tous les cas, la divulgation d'informations personnelles peut recouvrir un enjeu particulier. Certain·e·s ont de la famille qui ne connaît pas leur mode de conception. D'autres n'ont pas parlé de leur parcours de recherche des origines à leurs parents. Les récits peuvent aussi faire état de tensions au sein des groupes de personnes issues du même don.

J'ai donc fait le choix d'une anonymisation relativement stricte en ne gardant que les informations essentielles à l'analyse. Tous les noms ont été modifiés en mettant en cohérence les pseudonymes<sup>185</sup> avec le choix statistique du prénom des personnes concernées au moment de leur naissance. L'année de naissance a été convertie sous un format périodique (années 1940, 1950, etc.). Le terrain n'étant pas caractérisé par son ancrage géographique, j'ai systématiquement inventé les noms de lieu. Certains détails de la structure familiale ou des relations créées par le don ont été modifiés en prenant garde de ne pas impacter l'analyse. En particulier, les cas de personnes issues du même don ont été traités séparément, de sorte à éviter au maximum le recoupement d'informations. Lorsque des exemples étaient particulièrement éclairants pour le propos mais très identifiants, j'ai créé des profils supplémentaires en multipliant les pseudonymes – profils qui n'apparaissent donc pas dans l'annexe de présentation des participant·e·s.

---

<sup>183</sup> Minimum : trente-sept minutes. Maximum : quatre heures et cinquante-cinq minutes.

<sup>184</sup> Je laisse ici de côté les débats qui se posent autour de cette question (voir p. ex. van der Geest 2003).

<sup>185</sup> La répartition entre prénoms et noms suit les usages sur le terrain. Les prénoms sont majoritaires et les noms de famille présents lorsque les participant·e·s ont pris la peine de les mentionner.

Tous ces choix ont été faits en cherchant à maintenir l’ancrage dans le récit de chacun·e, et avec une attention particulière aux effets de l’anonymisation sur la pertinence de l’analyse. Sensible aux remarques de J. Carsten (2006 ; voir aussi Martial 2015) sur les risques d’un traitement « textuel » des entretiens dans le cadre d’une anthropologie du proche ne bénéficiant pas d’un complément d’observation au sein des familles interrogées, j’ai envisagé les verbatims d’entretiens comme le résultat d’une pratique narrative. Je suis partie du principe que mes interlocuteurs et interlocutrices, plutôt que de fournir un simple lot d’informations, m’ont transmis un récit, c’est-à-dire un ensemble comprenant des cohérences ainsi que des contradictions qu’il s’agit de ne pas ignorer. Ce faisant, l’important a souvent moins consisté dans les mots eux-mêmes – comme on les analyserait dans un texte où chacun d’eux aurait été sélectionné avec soin au cours de multiples relectures et corrections – que la restitution de ces mots dans le contexte et le lexique large du récit auquel ils appartiennent. Le format du récit est, bien entendu, conditionné par la relation d’enquête : il s’adresse à moi, anthropologue, et parfois, par mon intermédiaire, à un public plus large ; il est ponctué – et fatalement influencé – par mes questions et mes relances.

Envisager l’entretien comme une pratique narrative permet néanmoins de mettre l’accent sur la participation active de mes interlocuteurs et interlocutrices dans l’enquête<sup>186</sup>. Pendant l’entretien, elles/ils sont *en train de raconter*. Le récit se transforme à mesure qu’il se déroule, parce que j’en connais mieux les protagonistes, ou parce que la relation d’enquête s’est détendue et que la parole se libère progressivement. En racontant, les personnes cherchent à se faire comprendre, à expliciter leur point de vue. En tant que pratique narrative, l’entretien témoigne ainsi de l’intentionnalité des personnes interrogées. Elles sélectionnent les informations, pour ne pas tout délivrer de leur vie personnelle ou pour se concentrer sur ce qu’elle pense être intéressant pour la recherche. Elles abordent parfois l’entretien avec une attente : certaines veulent aider une étudiante à avoir son diplôme, d’autres participer à un processus de recherche, faire entendre leur point de vue en profitant d’un espace anonymisé, discuter d’un sujet qu’elles abordent rarement, faire le point... Une participante m’a par exemple demandé le verbatim de nos entrevues pour garder une trace de ce qu’elle avait raconté. Ainsi, il m’est souvent arrivé de tester explicitement des hypothèses ou de faire part de mes questionnements auprès des personnes rencontrées pour leur demander leur avis. Toutes choses

---

<sup>186</sup> À plus forte raison parce que ce sont elles/eux qui ont pris l’initiative de me contacter pour participer.

qui me conduisent à les désigner comme des « participant·e·s » – et pas des « enquêté·e·s » –, même si la recherche n’est pas participative à proprement parler.

Le qualificatif « participant·e·s » est peut-être d’autant plus facile à utiliser que les relations nouées au cours des entretiens ont été marquées par leur fluidité, excepté quelques subtilités langagières dans les entretiens en anglais. Je me suis trouvée face à des interlocuteurs et interlocutrices au « profil » relativement proche du mien : les participant·e·s appartiennent, très majoritairement, à la classe moyenne, voire moyenne-supérieure, elles/ils souvent diplômé·e de l’enseignement supérieur, résident en zone urbaine ou semi-urbaine, ont un âge peu éloigné du mien, sont majoritairement des femmes... (j’y reviendrai) En somme, je n’ai pas rencontré les difficultés que décrit par exemple A. Martial (2015) dans son étude auprès de « pères en solitaires », lors de laquelle les enquêtrices (A. Martial et Juliette Sakoyan) ont parfois été assimilées à des assistantes sociales ou des représentantes d’une institution qui viendraient « vérifier » que tout est en ordre chez les personnes « enquêtées ». Au contraire, la particularité de ma position a plutôt consisté dans la connaissance que les participant·e·s avaient du statut de « chercheuse en sciences sociales » et l’enjeu a été de trouver le positionnement qui me convenait en rapport à ce statut.

### **3. Le jeu du funambule**

En 2019, je me rends à la réunion d’une association de personnes conçues par don en France. J’en connais plusieurs membres depuis que j’ai commencé mon travail de recherche en Master et elles/ils m’ont ouvert les portes en grand pour que j’observe les activités associatives et que je propose aux personnes présentes de réaliser des entretiens. Les réunions ne sont pas fréquentes et l’arrivée sur les lieux permet d’abord de saluer celles et ceux qui sont déjà des contacts privilégiés, de prendre des nouvelles de leur parcours ainsi que des activités que je sais s’être développées depuis notre dernière rencontre<sup>187</sup>. Je me dirige ensuite vers la salle où des tables – depuis lesquelles l’équipe du bureau de l’association animera l’événement – sont disposées face à cinq rangées de chaises. Je m’assois au dernier rang, pas tout à fait au milieu mais pas non plus trop sur le bord de la rangée, de sorte à avoir une bonne vision de la pièce tout en laissant l’espace aux principaux et principales concerné·e·s par la réunion (cf. Figure ci-dessous). J’ai déjà perdu l’illusion que cette position me permettra de me « fondre dans le

---

<sup>187</sup> L’association est activement investie dans la révision de la loi relative à la bioéthique qui a alors commencé en France.

décor » et de ne pas être remarquée. L'observation de réunions similaires en France et en Angleterre m'a donné l'occasion d'être nommément désignée et présentée, parfois à ma grande surprise, au sein d'assemblées plus ou moins importantes où j'avais eu l'espoir de ne pas faire de ma présence un sujet<sup>188</sup>.

La salle se remplit progressivement. Tandis que l'auditoire prend place, j'aperçois et salue une... deux... trois... puis quatre collègues chercheuses venues assister à la réunion pour diverses raisons. Certaines sont (ou ont été) titulaires d'un poste universitaire, une autre est associée à un laboratoire de recherche en parallèle de sa pratique professionnelle et la dernière est, comme moi, en doctorat. Deux d'entre elles suivent les activités de l'association depuis plusieurs années, et en sont venues à occuper, peu à peu, une place d'alliées. Une autre mène une enquête auprès de personnes conçues par don, tout en apportant, elle aussi, son expertise dans le champ. La dernière est présente pour son terrain de thèse. Me voici donc « sur le terrain » mais entourée par mes paires – sinon de statut au moins de sphère d'activité, voire même d'activité tout court puisque nous sommes trois à proposer de participer à une recherche en cours. Incidemment, nous formons une « grappe » installées à peu près au même endroit au fond de la salle.

Exceptionnellement, des journalistes sont présent·e·s pour filmer et photographier la réunion dans le cadre d'un documentaire. Celles et ceux qui ne souhaitent pas apparaître sur les images ont l'occasion de les informer à la fin de l'assemblée afin d'être coupé·e·s ou flouté·e·s au montage.

La réunion aborde principalement les actions menées par l'association les mois précédents dans le cadre de la préparation du projet de loi relatif à la bioéthique. Les membres du bureau égrènent les rencontres avec différents acteurs et actrices politiques et institutionnel·le·s pour les sensibiliser à leurs revendications. Elles/ils rappellent ce que tout un chacun peut faire à son échelle pour faire connaître la position de l'association. Des commentaires sont apportés quant aux documents institutionnels déjà publiés, notamment le

---

<sup>188</sup> Il ne s'est jamais agi de me cacher ou de dissimuler l'objet de ma présence que j'ai toujours présentée clairement à mes interlocuteurs et interlocutrices – en plus des responsables associatifs qui avaient accepté le principe de ma venue. J'entendais simplement en diminuer le caractère potentiellement « imposant » au sein d'un espace dédié à l'échange entre pair·e·s, même s'il était ouvert aux personnes extérieures. Ma participation a été soumise à l'accord des présent·e·s pour les activités en comité restreint.

rapport de la mission d'information menée par Xavier Breton et Jean-Louis Touraine<sup>189</sup> et le contenu des auditions effectuées pour sa rédaction. Les plus ancien-ne-s commentent l'évolution du contexte politique et médiatique depuis le dernier processus de révision bioéthique intervenu en 2010- 2011. Les transformations de l'association sont aussi évoquées, notamment l'accroissement du nombre de ses adhérent-e-s et les nouvelles activités de soutien et d'entraide qui émergent progressivement. Une discussion est finalement organisée autour d'une revendication sur laquelle l'association n'a pas encore consolidé sa position. L'opportunité de s'unir aux demandes d'autres acteurs associatifs est débattue.

Cette réunion fait partie des rares occasions d'observation dont j'ai bénéficié au cours du terrain, mais sa configuration n'est pas atypique à plusieurs égards. Bien que la prise d'images par des journalistes soit relativement exceptionnelle pour ce contexte collectif, elle témoigne de l'intérêt que les technologies de procréation assistées suscitent dans le débat public, *a fortiori* en plein processus de révision de la loi relative à la bioéthique en France. La question de l'encadrement de l'AMPD (ou de la gestation pour autrui en Angleterre) a souvent fait l'objet de discussions au cours des réunions auxquelles j'ai assisté, qui étaient à la fois un lieu d'échanges sur les parcours individuels et un espace de discussions stratégiques et politiques.

L'expérience que j'ai retracée est également représentative de l'implication plus générale des chercheurs et chercheuses sur le « terrain de l'AMPD »<sup>190</sup>. À chaque observation que j'ai effectuée en association (en France comme en Angleterre), j'ai eu l'occasion de rencontrer des collègues venu-e-s présenter leur travail, accompagner les activités associatives ou encore mener elles/eux-mêmes un travail de recherche. C'est de cette spécificité que je voudrais discuter ici.

Comme le souligne Tabitha Freeman (2015), les sciences sociales jouent un rôle important dans les décisions législatives et politiques concernant le don de gamètes et d'embryon et plus largement la bioéthique. Chercheurs et chercheuses (et/ou praticien-ne-s) de diverses disciplines, notamment en droit, psychologie et sociologie, sont régulièrement auditionné-e-s au cours des processus parlementaires. Elles/ils s'expriment dans les médias, en particulier la presse. Elles/ils organisent et/ou participent à des événements scientifiques au sein et en dehors de la sphère académique, où se croisent des acteurs et actrices issu-e-s de

---

<sup>189</sup> Breton Xavier et Touraine Jean-Louis, 2019, *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique*, n°1572, déposé le 15/01/2019, Paris, Assemblée nationale.

<sup>190</sup> Je reprends la formule de Laurence Hérault (2007).



l'université, d'associations, de groupes d'influence, voire même d'institutions ou du secteur privé<sup>191</sup>.

La participation de la recherche en sciences sociales dans le débat public n'est bien entendu pas l'apanage des questions bioéthiques. À l'échelle de mon enquête, elle a cependant fortement contribué au positionnement que j'ai construit sur le terrain, notamment vis-à-vis de la notion d'engagement. La position d'ethnographe est souvent présentée comme une situation « d'entre-deux » (Héroult 2007 ; Linconstant 2020). Parce qu'elle utilise l'empathie et parce qu'elle implique des mises en situation non seulement intellectuelles, mais surtout corporelles (Memmi et Arduin 1999), elle rapproche l'enquêteur ou l'enquêtrice de ses « enquêté·e·s », tout en requérant une dissociation permettant par la suite l'analyse – l'opération de « réflexivité ». L'ethnographe se meut ainsi dans une sorte de marge qui amène souvent son lot d'interrogations et de malaises.

Enquêtant dans le milieu hospitalier, Laurence Héroult (2007) et Léa Linconstant (2020) décrivent les questionnements suscités par le rôle qu'elles ont respectivement dû adopter sur le terrain, moyennant des concessions et compromis avec ce qu'elles avaient prévu de mettre en œuvre en amont. Ces concessions découlent notamment de l'impossibilité de rester entièrement « extérieures » au terrain – telle une « mouche sur le mur » (Héroult 2007, p. 100) – tout en ne pouvant pas non plus occuper de plein droit l'un des statuts et rôles disponibles. Tout en maintenant une forme d'extériorité (par l'intermédiaire du carnet de terrain par exemple), les deux ethnographes rendent compte des manières dont le terrain peut « happer » l'enquêtrice. Elle expliquent notamment comment les protagonistes qu'elles ont côtoyé·e·s leur ont attribué une place, choisie parmi les rôles disponibles, comme celui de « l'interne » en blouse blanche, de « l'étudiante en psychologie » (Linconstant 2020, chap. 1), ou bien de l'« associée à l'équipe » médicale (Héroult 2007).

Le sujet s'est posé très différemment sur mon terrain. Au début de mon travail, j'ai craint la confusion entre ma position et celle d'un·e journaliste, dont plusieurs acteurs et actrices se méfiaient, suite à des retranscriptions peu soucieuses de leur propos. J'ai moi-même souvenir d'un présentateur de journal télévisé qui annonçait un reportage sur une adulte conçue par don à la recherche de son « père biologique »... alors que quelques secondes plus tard, les premiers mots de celle-ci étaient précisément consacrés à dire qu'elle n'est pas à la recherche d'un

---

<sup>191</sup> Je pense par exemple au Fertility Show britannique (<https://www.fertilityshow.co.uk/>).

« père ». À plusieurs reprises, j'ai aussi été mal à l'aise à l'idée d'être confondue avec un·e psychologue dans le face à face des entretiens. Alors que l'enregistreur est souvent désigné comme un outil inhibant les récits, c'est plutôt le carnet de notes qui a constitué l'artefact de ces inconforts. J'ai parfois eu la sensation qu'il était « de trop » pour mes interlocuteurs et interlocutrices qui se demandaient ce que j'y écrivais. Au fur et à mesure que la recherche progressait et que je faisais mienne la position d'enquêtrice, ce ne sont toutefois pas ces deux statuts et rôles qui ont été les plus encombrants. Paradoxalement, c'est précisément celui que je m'efforçais d'acquérir, le statut de chercheuse, qui a constitué la négociation la plus complexe.

Comme la description de la réunion de 2019 le montre, la position de chercheur/chercheuse existe sur le terrain de l'AMPD. En tant que doctorante en anthropologie, je ne semblais pas vraiment dans l'entre-deux décrit par L. Hérault et L. Linconstant puisque tout le monde comprenait, au moins en partie, ce que je faisais et pourquoi je le faisais. Certain·e·s personnes rencontrées ont d'ailleurs souligné leur souhait de m'aider à obtenir mon diplôme en participant à l'enquête, parfois parce qu'elles avaient elles/eux-mêmes mené un travail de recherche. Pourtant, j'expérimentais bien une forme de situation marginale.

À mon statut de chercheuse, il s'agissait en effet de déterminer quel rôle je voulais associer. Les frontières entre espace académique et « terrain » étaient brouillées, puisque j'y croisais aussi bien les principales et principaux concerné·e·s par mon enquête que celles et ceux qui avaient déjà écrit à ce sujet et/ou que j'aurai l'occasion de recroiser lors d'événements et séminaires universitaires au moment de rendre compte de mes recherches. J'ai parfois été obligée de clarifier l'objet de ma présence. Du côté des protagonistes non-chercheurs ou chercheuses, j'ai régulièrement été sollicitée pour adhérer en tant que « partenaire scientifique » aux associations qui m'ont ouvert leurs portes. En France, on m'a aussi plusieurs fois demandé si le manuscrit serait terminé « à temps » pour la révision bioéthique.

La réponse à ces questions était loin d'être anodine dans le contexte d'enquête. Comme je l'ai souligné précédemment, le terrain de l'AMPD – et plus largement de la famille – a été traversé par de nombreux et vifs débats, dans lesquels les chercheurs et chercheuses en sciences sociales ont été à la fois parties prenantes et pris·e·s à parti. J'en ai fait très tôt l'expérience en découvrant une citation à contre-sens de la publication de mon mémoire de Master II dans un article visant à dénoncer l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes

célibataires en France<sup>192</sup>. Dès le début de ma thèse, j'ai eu conscience que mes propos, qu'ils paraissent dans des publications universitaires, sur les réseaux sociaux ou dans le cadre de prises de parole en public, pouvaient avoir un impact sur le déroulé des débats en cours sur le terrain. Mon travail n'allait pas, bien entendu, en révolutionner les termes, mais je savais que la frontière entre le rôle d'observatrice et celui de protagoniste était ténue et perméable.

Sur le terrain, la question de l'engagement s'est ainsi posée très rapidement, me conduisant à adopter une position de principe, pour m'efforcer d'instaurer une distance avec les débats politico-médiatiques. Il me semblait important de ne pas me laisser contraindre par la manière dont ces débats posaient les termes de la réflexion et de bénéficier du temps nécessaire au processus de recherche, en dehors de toute pression liée au calendrier législatif. J'ai refusé de faire partie des photographies de groupe parfois réalisées à la fin de réunions comme celle que j'ai décrite. J'ai fait attention à mes prises de paroles publiques, notamment sur les réseaux sociaux où j'ai adopté un certain « devoir » de réserve. J'ai pavé et borné ma route avec mes données empiriques, m'appliquant à ne jamais m'en écarter. S'il est évident que mes analyses serviront à d'autres – et c'est d'ailleurs la raison principale de leur existence –, il s'agit pour moi de retranscrire le plus fidèlement possible ce que j'ai observé et entendu au cours de l'enquête de terrain et proposer une description qui permet d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Ma recherche est-elle pour autant dénuée d'engagement ? Je ne le pense pas. Sans « prendre parti », elle « prend part » (Héroult 2007, p. 105) aux préoccupations des personnes que j'ai rencontrées, motivant pour certaines leur participation à l'enquête et les quelques messages reçus pour savoir quand le manuscrit serait terminé. « Respecter ses partenaires ce n'est pas ainsi essayer de faire ce qu'il faut pour ne pas les heurter, c'est bien plutôt essayer de leur rendre justice », nous dit L. Héroult (2007, p. 105). Dans ma propre enquête, rendre justice aux personnes conçues par don, c'est contribuer à combler le vide laissé par la rareté des enquêtes empiriques approfondies en les interrogeant directement, notamment en France. L'un des enjeux de la thèse consiste à brosser un portrait qui prenne en compte, autant que possible, la variété des vécus et des points de vue quant au fait d'avoir été conçue grâce à une AMPD. En d'autres termes, pour être engagée dans cette enquête, il fallait justement rester « désengagée ».

---

<sup>192</sup> Pour plus de détails, voir le billet de réponse publié sur mon carnet de recherche en ligne : « Citée à contre-sens », *Entre le zist et le zest*, 01/11/2017 [<https://zistethest.hypotheses.org/381>].

## 4. Les participant·e·s : les premières générations de personnes conçues par don en France et au R-U

Étant donné la difficulté à former des statistiques concernant les personnes conçues par don, il est impossible de savoir à quel point les récits recueillis sont représentatifs. En gardant cette remarque en tête, le parcours des personnes rencontrées apparaît néanmoins comme étant typique des deux premières périodes de l'histoire que j'ai retracée au début de ce chapitre.

Le manuscrit de thèse réunit les récits de soixante-trois personnes conçues par don, dont vingt-sept en Angleterre et trente-six en France (vingt-cinq de l'enquête de thèse et onze de l'enquête de mémoire). Pour des raisons de clarté quant aux phases d'enquête, je distinguerai systématiquement les cas français recueillis pendant le mémoire et ceux récoltés pendant la thèse. Les personnes rencontrées sont âgé·e·s de 21 à 72 ans et sont nées entre les années 1940 et les années 1990. L'échelle des âges les inclut dans ce que je désignerai comme les premières générations de personnes conçues par don, c'est-à-dire celles qui sont nées dans la période d'institutionnalisation de l'AMPD (des premières cliniques aux premières lois), dont découle un certain nombre de spécificités.

Pour commencer, la grande majorité est née avant l'adoption des lois encadrant le recours au don dans chaque pays<sup>193</sup>. Elles ont vécu un certain nombre des transformations évoquées dans la première section de ce chapitre, tout en n'étant que marginalement concernées par les dispositifs légaux, hormis les voies d'accès aux origines spécifiquement mises en place au Royaume-Uni – on notera que l'enquête s'est déroulée avant la réforme française de 2021. L'échelle des âges est cohérente avec l'histoire de l'AMPD dans chaque pays : la participante anglaise la plus âgée est née dans les années 1940, tandis que le plus âgé des Français·es est né dans les années 1960. En moyenne, l'ensemble du groupe est âgé de 37 ans (cf. Tableau 1).

Tableau 1. Les âges au sein du groupe de participant·e·s

	R-U	France	Mémoire	Tou·te·s les participant·e·s
Âge moyen	44 ans	34 ans	30 ans	37 ans
Âge médian	37 ans	34 ans	28 ans	34 ans
Âge minimum	25 ans	21 ans	25 ans	21 ans
Âge maximum	72 ans	53 ans	37 ans	72 ans

---

<sup>193</sup> Pour rappel : 1990 au R-U et 1994 en France.

Ensuite, toutes ont été conçues grâce à un don de *sperme*, avec un donneur *anonyme*, quasiment exclusivement dans un cadre *hétéroparental*<sup>194</sup>. Je n'ai pas systématiquement recueilli le lieu de conception mais je n'ai repéré aucun cas qui soit sorti du cadre médical des cliniques ou des cabinets de médecine libérale. Quelques participant·e·s résidaient hors du Royaume-Uni ou de France au moment de l'enquête, soit parce qu'elles/ils y avait émigré, soit parce que leurs parents ont déménagé après leur naissance.

Comme le montreront les chapitres suivants, l'ancrage des personnes rencontrées au sein des premières générations conçues par don se traduit par un ensemble de pratiques et de cadres qui influencent les expériences : le secret sur le recours au don a été dominant pendant la majeure partie de la période et l'accès aux origines n'est possible que de manière rétroactive, induisant des outils spécifiques. Tout·e·s celles et ceux qui sont allé·e·s au bout de la démarche ont expérimenté la découverte, à l'âge adulte, de l'identité de l'homme qui a permis leur conception. La description plus précise des situations sera détaillée au fur et à mesure des chapitres.

Au-delà de son ancrage historique, le groupe de participant·e·s se caractérise par une forte homogénéité sur plusieurs points. Premièrement, il est très majoritairement composé de femmes (49 sur 63). La surreprésentation féminine est régulièrement mentionnée dans les enquêtes au sujet des personnes conçues par don (Blyth et al. 2012 ; Canzi, Accordini et Facchin 2019) et plus largement celles sur les thématiques en lien avec la parenté et la famille. Plusieurs hypothèses sont évoquées pour l'expliquer : les femmes pourraient être plus à l'aise pour parler de sujet sur lesquels elles sont par ailleurs les interlocutrices socialement privilégiées (Martial 2015). En outre, il semblerait qu'elles soient plus nombreuses à s'investir dans des parcours de recherche des origines, y compris dans d'autres situations comme l'adoption (Scheib, Ruby et Benward 2017).

Or, la question de l'accès aux origines constitue le deuxième point d'homogénéité puisque la majorité des participant·e·s ont déclaré vouloir chercher leurs origines. Bien que la distinction entre « vouloir » et « ne pas vouloir chercher ses origines » comporte des nuances (cf. Chapitre 3), l'enquête n'échappe pas à une autre remarque régulièrement trouvée dans la littérature : les lieux de recrutement des personnes interrogées influencent le type de parcours auquel on a accès (Canzi, Accordini et Facchin 2019). La diffusion des appels à entretien au

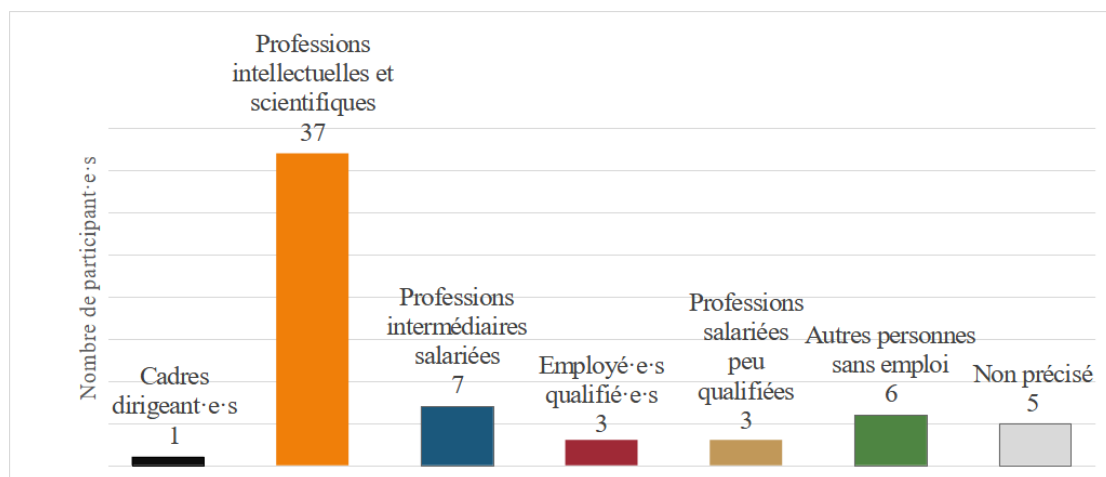
---

<sup>194</sup> Une seule personne n'est pas dans ce cas.

sein d'associations ou sur des groupes spécialisés sur les réseaux sociaux conditionne nécessairement les réponses reçues, quels que soient les efforts pour diversifier les espaces. On sait que certaines personnes conçues par don ne souhaitent pas chercher leur donneur (Clément 2012 ; Martin 2017 ; Vanfraussen, Ponjaert-Kristoffersen et Brewaeys 2003), mais on peut supposer que le sujet de l'AMPD les mobilise moins et qu'elles sont donc moins susceptibles de faire la démarche de participer à une enquête sur le sujet. Quelques participant·e·s dans ce cas m'ont d'ailleurs expliqué qu'elles/ils souhaitaient faire entendre un point de vue qui risquait d'être absent de ma recherche.

Troisièmement, le groupe comprend une part importante de professions dites « intellectuelles et scientifiques », d'après la typologie tirée des catégories socio-économiques de la nomenclature européenne (ESeG, voir Meron et al. 2016) sur laquelle je me suis basée pour établir une cohérence entre la France et le Royaume-Uni. Les participant·e·s qui exercent une « profession intellectuelle ou scientifique » constituent plus de la moitié du groupe (cf. Graphique 1 et Tableau 2) alors qu'au Royaume-Uni et en France cette catégorie représentait respectivement 26,3% et 18,8% de la population active en 2019<sup>195</sup>.

*Graphique 1. Répartition des participant·e·s (tous terrains confondus) à partir de la nomenclature socio-économique européenne (ESeG)*



<sup>195</sup> INSEE et DARES, 2020, *Emploi, chômage, revenus du travail*, p. 166-167.

Tableau 2. Répartition des participant·e·s en fonction du terrain et de la nomenclature socio-économique européenne (ESeG)

	R-U	France	Mémoire	Tout·e·s les participant·e·s
<b>Cadres dirigeant·e·s</b>	1	0	0	1
<b>Professions intellectuelles et scientifiques</b>	14	18	5	37
<b>Professions intermédiaires salariées</b>	3	3	1	7
<b>Petit·e·s entrepreneur·e·s</b>	1	0	0	1
<b>Employé·e·s qualifié·e·s</b>	2	0	1	3
<b>Professions salariées peu qualifiées</b>	2	1	0	3
<b>Autres personnes sans emploi</b>	1	3	2	6
<b>Non précisé</b>	3	0	2	5
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>63</b>

Note : les professions ont été réparties selon la Classification internationale type des professions (CITP-08) de l'Organisation Internationale du Travail. Elles ont ensuite été rapportées à la Nomenclature socio-économique européenne (ESeG) à partir du document de travail de l'Insee par Meron et al (2016). Quand je n'ai pu obtenir leur profession, les participant·e·s sont classé·e·s dans « Non précisé ».

La démarche présente les limites de toute catégorisation. Elle résulte d'une reconstruction tirée de la description de leur activité professionnelle lors des entretiens qui n'entre parfois qu'imparfaitement dans les nomenclatures que j'ai utilisées – raison pour laquelle je me suis référée au niveau du classement ESeG le plus macroscopique. Ce ne sont pas des « professions intermédiaires salariées » ou des « professions intellectuelles et scientifiques » que j'ai rencontrées mais des infirmier·e·s, des enseignant·e·s, un gardien de prison, une policière, des étudiant·e·s, des vendeurs et vendeuses, etc. Cette répartition par grandes catégories professionnelles dissimule des différences statutaires entre certains métiers (comme médecin et infirmier·e) et elle ne permet pas de prendre en compte la multi-activité.

Je n'ai pas d'informations systématiques sur la profession des parents mais ceux-ci n'exerçaient pas nécessairement une profession « intellectuelle et scientifique » eux-mêmes. D'après les récits, certaines familles étaient relativement modestes, les personnes rencontrées insistant sur le sacrifice financier qu'a représenté l'AMPD.

Outre les professions, cette sur-représentation s'accompagne de spécificités éclairant le rapport des participant·e·s à l'enquête. J'ai constaté que beaucoup étaient très renseigné·e·s sur la question de l'AMPD et son histoire. Plusieurs lisent ou ont lu des ouvrages de témoignages et des références en sciences humaines et sociales sur le sujet. Il n'a d'ailleurs pas été rare qu'on m'en suggère. Chez Géraldine, par exemple, l'entretien se déroule dans le salon. Je suis assise sur le canapé et elle me fait face dans un fauteuil. Derrière elle se trouve une bibliothèque qu'elle regarde à chaque fois qu'elle mentionne un ouvrage.

J'ai lu plusieurs livres sur le sujet des enfants IAD et dans le dernier que j'ai lu, qui est le tout dernier, je ne sais pas si vous l'avez vu ?

AM : ça dépend le tout dernier, duquel vous parlez, parce qu'il y en a plusieurs (sourit).

(Elle se lève, sort un livre de la bibliothèque et me le montre : c'est *Je suis l'une d'entre elles*, dirigé par Vincent Brès)

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

D'ailleurs, mes interlocuteurs ou interlocutrices ont parfois critiqué les travaux universitaires qu'elles/ils avaient lus. Jill (UK2) regrette par exemple que les enquêtes d'une chercheuse britannique ne comprennent que de jeunes enfants :

*Bien sûr que les gamins de douze ans vont dire qu'ils vont bien. Comment pourraient-ils dire le contraire ? Vous savez c'est encore leur famille qui s'occupe d'eux, ils ne sont pas encore adultes, ils ne savent pas. Et ensuite, quand elle parle avec des gens plus âgés, elle dit bien sûr qu'ils sont en colère parce qu'ils viennent d'une génération différente où on ne leur a rien dit. C'est sûrement vrai en partie. Mais je ne pense pas que ça soit toute la vérité. Je ne pense pas que ça soit la seule raison pour laquelle ça dérange les gens*

Of course twelve year-olds are going to say it's fine. How could they not? You know they're still in the care of their family, they're not grown up yet, they don't know. And then when she talks about older people, she says of course they're really angry about it because they come from a different generation where they weren't told. I'm sure that's true to an extent. But I don't think that's the whole truth. I don't think that's the only reason people mind.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Les personnes que j'ai rencontrées étaient donc souvent bien renseignées sur le sujet et y avaient beaucoup réfléchi. Les entretiens étaient marqués par une grande réflexivité de leur part.

Bien que je n'aie pas recueilli l'information systématiquement, plusieurs participant·e·s ont mentionné le passage par un parcours psychothérapeutique, parfois (mais pas exclusivement) en lien avec leur mode de conception ou le secret, ce qui témoigne (ou engendre) une forme d'habitude à parler de soi à un tiers extérieur.

Un quatrième point d'homogénéité concerne la religion dont il a été très peu question au cours des entretiens. Audrey (FR7) est l'une des seules à se déclarer ouvertement croyante. D'autres mentionnent le respect de pratiques religieuses liées aux célébrations collectives (comme Pâques, Hannukah<sup>196</sup>...) sans nécessairement se considérer comme pratiquant·e.

---

<sup>196</sup> On peut noter tout de même que les courants religieux qui ont été mentionnés, qu'ils soient pratiqués ou non, étaient exclusivement liés au christianisme et au judaïsme.



Quelques un·e·s ont mentionné la religion de leurs parents ou de leurs grands-parents et l'impact que celle-ci a eu sur le parcours d'AMPD qui a mené à leur naissance : Adeline (FR18) explique par exemple que ses parents ont gardé le recours au don secret pour ne pas choquer leurs parents fervents catholiques.

Pour finir, la question du militantisme des participant·e·s s'est posée de manière contrastée. En France, le projet INFODON a permis d'élargir la base de recrutement, mais il a tout de même conduit à inclure quatorze membres ou sympathisant·e·s d'associations militant en faveur de l'accès aux origine (sur les vingt-cinq Français·es de l'enquête de thèse). Parmi les onze participant·e·s au mémoire, sept étaient dans ce cas également, tandis que deux étaient plutôt proches de l'ADEDD. Au final, sur les soixante-trois personnes rencontrées au total, vingt-deux participaient ou suivaient les activités d'une association engagée en faveur de l'accès aux origines.

Cette répartition cache des nuances. D'abord, le fait de ne pas être mobilisé·e dans une association n'empêche pas l'existence d'un engagement militant. Certain·e·s participant·e·s anglais·es étaient par exemple à l'initiative d'une campagne pour faire intégrer la mention de l'AMPD sur l'acte de naissance des personnes conçues par don. Ensuite, l'engagement militant ne signifie pas que les vécus et les opinions exprimées pendant les entretiens sont identiques. J'ai parfois constaté des récurrences, notamment terminologiques, correspondant aux éléments de langage que j'avais observés au niveau associatif. Néanmoins, la conduite d'entretiens approfondis abordant de nombreux aspects des biographies individuelles a permis de préciser les positions personnelles par rapport aux positions militantes. Quelques un·e·s ont par exemple expliqué militer pour obtenir *le droit d'avoir le choix*, c'est-à-dire d'avoir le droit d'accéder à leurs origines, sans pour autant souhaiter le mettre en œuvre pour elles/eux-mêmes à ce moment-là de leur vie. Nous verrons d'ailleurs que les attentes vis-à-vis de la recherche varie d'une personne à l'autre et que la limite entre celles et ceux qui veulent accéder à des origines et celles qui ne le souhaitent pas n'est pas aussi claire que l'on pourrait le penser.

## CHAPITRE 2. DU SECRET AU RÉCIT DU DON : UNE MISE EN INTRIGUE

Ils avaient acheté un livre (...) qui expliquait l'histoire d'un enfant qui était né comme ça et ils nous ont toujours dit « vous, vous êtes nées comme ça... » (...) Je me rappelle des images, du style de dessin, mais après... Il explique comment il est né, je crois, et je me demande s'il ne va pas voir ou qu'il explique comment le petit frère ou la petite sœur va naître ou un truc comme ça.

Maéva, née dans les années 1990, FR16

Maéva est née dans les années 1990 en France. Sa mère a commencé à lui parler de sa conception lorsqu'elle était tout bébé. Plus tard, elle se souvient de la lecture d'un livre pour enfants faite par ses parents en compagnie de sa sœur pour leur expliquer les circonstances de leur venue au monde. Pour autant que Maéva le sache, ses parents n'ont jamais voulu faire de son mode de conception un secret.

En gros c'était quelqu'un d'autre qui avait donné une graine, parce que papa ne pouvait pas, pour permettre que je sois là et que ça ne changeait rien, enfin mes parents insistaient beaucoup sur le fait que, dans tous les cas, c'était eux les parents et voilà et que c'était un gentil monsieur qui avait (sourit)... Voilà.

Maéva, née dans les années 1990, FR16

De l'autre côté de la Manche, Daphne (UK12) est née dans les années 1940. Elle a soixante-neuf ans quand son fils Ian, très intéressé par les nouvelles technologies, réalise un test ADN via un site de généalogie génétique. Daphne est étonnée d'apprendre qu'aucun risque d'accident cardiovasculaire accru n'est détecté dans les résultats, alors que son propre père et ses oncles paternels ont succombé à des crises cardiaques. Quelques temps plus tard, Ian est contacté par Stephanie : le site de généalogie génétique a repéré des similitudes entre leurs

profils qui indiqueraient un apparentement à la génération grand-parentale. La mère de Stephanie sait depuis plus de vingt ans qu'elle a été conçue grâce à un don de sperme. Les deux jeunes gens en concluent qu'il doit en être de même pour Daphne. Ian et ses frères et sœurs décident de lui annoncer la nouvelle à l'occasion d'une fête de famille : « *when we were all together they told me that in fact I was... My dad wasn't my dad* ». Quand Daphne finit par entrer en contact avec la mère de Stephanie, elles ont peu d'informations à leur disposition et n'ont aucun moyen d'en chercher davantage auprès de leurs parents respectifs, décédés depuis plusieurs années. Elles se demandent si elles ne sont pas les deux seules personnes au monde dans cette situation.

L'annonce est l'une des thématiques récurrentes de la littérature académique sur l'AMPD, notamment dans les disciplines de l'accompagnement psycho-social. La question de savoir si et comment les personnes conçues par don ont été informées de leur mode de conception paraît en effet incontournable, d'autant qu'elle s'inscrit dans un contexte où l'AMPD a longtemps fait l'objet de la plus grande confidentialité. Le secret est ainsi devenu l'un des points nodaux pour analyser l'expérience des personnes conçues par don. Les récits de Maéva et Daphne illustrent deux pôles opposés : d'un côté, l'AMPD a été racontée volontairement par les parents depuis l'enfance, de sorte à être intégrée progressivement à l'histoire familiale et personnelle de Maéva ; de l'autre, l'annonce prend la forme d'une révélation soudaine et fortuite, qui ne peut même pas être confirmée par des parents déjà décédés. Les deux situations reflètent également une question centrale de la littérature sur l'annonce : l'âge des personnes conçues par don au moment de l'annonce, étudié par différents travaux. Un consensus s'est établi quant aux effets délétères des « révélations » tardives (Freeman 2015 ; Indekeu et al. 2013). D'autres enquêtes évaluent l'impact du secret et de l'annonce sur la qualité des relations familiales (Frith et al. 2017 ; Golombok et al. 1995 ; Ilioi et al. 2017).

Du point de vue de l'anthropologie (et de la sociologie), la question de l'annonce appelle cependant un autre corps de littérature, dont je ferai une présentation sélective : celle qui porte sur le secret. Georg Simmel (1906) a montré que l'importance du secret (ou plutôt de l'état de secret, *secrecy*) se trouve moins dans ce qu'il produit en termes de contenu – une information faussée qui en tant que telle, pourrait aussi être le résultat d'une simple erreur – que dans la forme particulière qu'il donne aux relations interindividuelles. D'un point de vue sociologique,

le secret repose sur l'absence de réciprocité de savoir entre celui/celle qui le garde et celui/celle qui l'ignore ; il consiste en une relation de séparation entre ces deux entités<sup>1</sup> (1906, p. 470).

András Zempléni poursuit l'étude du secret en tant que relation à partir de son ethnographie du *poro*, secret rituel des Sénoufo de Côte d'Ivoire. Il repart de l'idée de séparation mise en avant par G. Simmel et la complexifie :

« l'acte constitutif du secret est un acte de refus qui implique au moins deux partenaires – des personnes ou des groupes – *liés*<sup>2</sup> par un rapport négatif : le *détenteur* du contenu mis à l'écart et le *destinataire* visé ou concerné par le contenu refusé » (1996, p. 23).

Parce qu'il est constitué par un acte de refus, le secret est caractérisé par la « tension » dont il est chargé et qui l'oriente, paradoxalement, vers sa rupture – d'où l'usage du terme « destinataire ». L'auteur distingue trois modes de « décharge » de la tension : la *révélation* qui en signe un « relâchement brusque » abolissant le secret, la *communication* qui consiste à se confier à un tiers pour partager la charge du secret, et pour finir la *sécrétion* qui repose sur la fuite (volontaire ou non) de « fragments » n'empêchant pas – voire même renforçant – la préservation du secret. La deuxième modalité produit deux nouveaux statuts dans la structure du secret : celui de dépositaire, c'est-à-dire celui/celle à qui le secret est confié et qui n'en était pas le/la destinataire ; et celui de destinataire secondaire, qui n'est « *ni visé* par les contenus primaires du secret (...) *ni inclus* parmi ses dépositaires » (1996, p. 24).

Ainsi, le secret peut-il être abordé comme une configuration relationnelle impliquant plusieurs statuts et un ensemble de stratégies de gestion du « savoir », du « dire » et du « taire ». Nicolas Adell alerte cependant sur la rigidité que tend à créer une opposition trop rigide entre la forme, où se situerait le principal intérêt, et le contenu, qui deviendrait insignifiant : « la matière secrète importe toujours aux acteurs » (2014a, p. 4). Il reproche de plus à la définition du secret comme une « question du dit et du dire » de créer un repli sur l'opposition entre silence et parole. Or, écrit-il, « dévoiler n'est pas que dire, tandis que cacher ne se résume pas à taire » (2014a, p. 4). N. Adell nous invite donc à considérer la dimension processuelle du secret et son ancrage dans l'action : le secret se *fait* et se *défait*. On peut lui adjoindre les remarques de Carol Smart :

---

<sup>1</sup> G. Simmel observe toutefois que le secret peut devenir la modalité d'existence d'un groupe, les « sociétés secrètes » ; il devient alors constitutif de relations réciproques de partage d'un savoir à l'intérieur du groupe.

<sup>2</sup> Sauf précision, les italiques sont issues du texte original.

« The secret is not just something that is itself a passive thing which needs to be covered up, rather it has to be worked on and practised and geared to a particular goal or set of goals » (2007, p. 112).

L'auteur et l'autrice soulignent l'historicité du secret : à travers les époques, ses objets se sont transformés<sup>3</sup>, ainsi que les moyens pour les (dé)couvrir (voir aussi Cohen 2013).

Dans ce chapitre, je m'appuierai et m'inspirerai des analyses du secret comme configuration relationnelle et comme ensemble de pratiques situées pour aborder la question de l'annonce de leur mode de conception aux personnes que j'ai rencontrées. Je m'intéresserai moins aux effets individuels produits par l'annonce qu'à la manière dont elle s'inscrit dans des relations, des temporalités et des actions. Pour considérer la diversité de vécus qu'elle recouvre, je l'examinerai en premier lieu par sa forme, c'est-à-dire que je tâcherai de répondre à la question de savoir *comment* les personnes conçues par don ont été informées (I). Je partirai de l'ancrage historique de l'annonce et de la transformation des normes relatives aux pratiques d'information en AMPD pour illustrer le rapport entre le « faire » de l'annonce et le « faire » du secret (ou de l'absence de secret). Je m'intéresserai ensuite aux circonstances de l'annonce, c'est-à-dire que j'aborderai la question de savoir *dans quel cadre* elle s'est déroulée (II). La prise en compte des trajectoires biographiques et familiales permettra d'en dégager trois modalités. Nous continuerons en examinant ce que les personnes conçues par don font de l'information sur leur mode de conception après l'avoir reçue (III). Je serai amenée à interroger le statut de l'annonce comme passage entre un état de secret et un état de transparence, tandis que je montrerai comment les personnes conçues par don deviennent les narratrices de l'histoire du don. Dans ce cadre, nous nous intéresserons, pour finir, à ce que leur récit révèle de la manière dont elles voient les enjeux posés par l'AMPD (IV). En me penchant sur la place qu'y occupent les pères et les mères, je montrerai que le don questionne l'asymétrie de leur engagement dans la parenté.

---

<sup>3</sup> N. Adell distingue par exemple le « secret ancien » et le « secret moderne » en fonction de trois « ingrédients » fondamentaux : le lieu, le lien et la loi. Le secret ancien, typique de la tentative pythagoricienne de comprendre l'ordre sous-jacent du monde, correspond à une manière de se rendre maître·sse du hasard : il se caractérise par un lieu extérieur (« le dehors, indéfini et inaccessible ») ; les lois sont elles aussi « extérieures aux hommes » et les liens sont établis « entre les événements, les choses, les mots » (2014b, p. 21). Le secret moderne, au contraire, est typique de celui décrit par G. Simmel : les lois se situent au niveau des rapports entre individus, de même que les liens sont les « relations interpersonnelles » ; le lieu du secret est quant à lui intérieur, à la fois dans l'espace privé domestique et dans les « profondeurs » de l'individu (2014b, p. 23).

## I. DIRE OU NE PAS DIRE : UNE NORME EN TRANSFORMATION

---

Comme nous l'avons vu, un grand nombre d'enquêtes s'intéressant à la question de l'annonce l'aborde par l'enjeu de l'âge des personnes conçues par don au moment où elle intervient. Les personnes rencontrées ont appris l'existence du don à vingt-trois ans en moyenne, soit en grande majorité en tant qu'adultes<sup>4</sup>. Les expériences sont contrastées. Plus de six décennies séparent celles qui ont été informées les plus jeunes, dès leur naissance, et celles qui ont reçu l'information après être devenues parents et grands-parents, jusqu'à soixante-neuf ans – nous avons constaté l'écart distinguant Maéva et Daphne. L'analyse des récits dessine une échelle des âges au moment de l'annonce dont les frontières internes, bien qu'imparfaites et poreuses, permettent d'entrevoir trois sous-groupes : celles et ceux qui ont appris l'existence du don dans leur enfance (avant onze ans), celles et ceux qui l'ont appris entre l'adolescence et l'âge adulte (entre onze et cinquante ans) et celles et ceux qui l'ont découverte en tant qu'adultes en âge d'être grands-parents (après cinquante ans). Ces sous-groupes sont inégaux. Le deuxième, en particulier, rassemble une grande diversité de situations et d'expériences qu'une répartition par âges n'a pas permis de caractériser. Je m'intéresserai ici plutôt aux deux autres, situés aux extrémités de l'échelle des âges à l'annonce.

Le premier comprend les benjamin·e·s, né·e·s dans les années 1980 et surtout 1990, à l'exception de Frédérique, conçue dans les années 1970. Le troisième, au contraire, compte certain·e·s des participant·e·s les plus âgé·e·s, né·e·s entre les années 1940 et 1960 (en Angleterre). Au croisement des âges à l'annonce et des âges au moment de l'enquête, les deux sous-ensembles suggèrent un renversement vers une autre dimension : celle des dates, autrement dit, de l'ancrage historique. Dès lors, une observation générale se dégage de l'ensemble des situations : les annonces ont largement eu lieu à partir des années 1990<sup>5</sup> (57 sur 63 participant·e·s).

Dans cette section nous examinerons la manière dont les récits récoltés témoignent de l'inscription historique des pratiques d'information. Nous reconstruirons une forme de

---

<sup>4</sup> Tous terrains confondus, 12 participant·e·s ont été informé·e·s avant onze ans, 15 entre onze et dix-huit ans, 18 entre dix-neuf et vingt-neuf ans, 13 entre trente et cinquante ans et 5 après cinquante ans.

<sup>5</sup> Soit 3 avant les années 1980, 3 dans les années 1980, 14 dans les années 1990, 20 dans les années 2000 et 23 dans les années 2010.

chronologie en abordant le paradigme du secret absolu (1), puis sa dénonciation progressive (2) et pour finir l'établissement d'un paradigme de la « transparence » (3).

## 1. Ne pas dire : le secret aux origines de l'AMPD

Sylvia est férue de généalogie. Au milieu de la cinquantaine, elle décide de faire un test ADN « de curiosité » pour compléter les informations qu'elle a récoltées sur sa famille (« *a genealogically curious DNA test* »). En recevant les résultats, elle est surprise de se découvrir une moitié d'origines portugaises. Elle se confie à son frère Alan et sa sœur Catherine, qui font un test à leur tour. La fratrie découvre n'avoir aucun géniteur en commun. S'en enquérant auprès de leur mère, Sylvia apprend que dans son cas, ses parents ont recouru à une IAD.

*Elle a dit que j'étais un enfant-IA et que je venais d'une clinique de Northtown. (...) Elle était... dure dirons-nous, oui... Et... Je lui ai dit que ça allait et après je suis descendue à l'étage du bas et j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps.*

She said I was an AI child and I came from a clinic in Northtown. (...) She was... rough, should we say, yes... And... I told her it was OK and then came downstairs and bawled my eyes out really.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

La mère de Sylvia ne lui confie pas son histoire de bon cœur. Elle s'était jurée de ne jamais rien révéler à ses enfants, d'un commun accord avec leur père. Pendant plusieurs semaines, elle regrette ce qu'elle perçoit comme une trahison de la promesse faite à son conjoint, décédé depuis plusieurs années.

*Elle avait le sentiment d'avoir... laissé sortir un secret qui n'aurait jamais dû être sorti et elle était vraiment « je n'aurais pas dû te le dire, je n'aurais pas dû ». (...) C'était vraiment « maintenant je suis en colère que tu m'aies posé la question. Et j'ai l'impression d'avoir trahi ton père en te le disant.*

She felt that she... let out a secret that should never have been let out and she was very much "I shouldn't have told you, I shouldn't have". (...) It was all very much "now I'm very angry that you asked me. And I feel that I've betrayed your father by telling you.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Comme Sylvia, les cinq participant·e·s qui ont pris connaissance de leur mode de conception après cinquante ans l'ont découvert de manière fortuite après un test ADN reçu en cadeau pour son aspect ludique ou acheté pour compléter une pratique généalogique plus classique. Contrairement à Sylvia, en revanche, ni Daphne (UK12), ni Lorraine (UK13), Martin (UK26) et Ann (UK10) n'ont pu vérifier les informations fournies par le test auprès de leurs

parents, car ceux-ci étaient déjà décédés. C'est en « matchant »<sup>6</sup> avec une personne issue du même don ou l'un·e de leurs enfants qu'elles/ils ont déterminé qu'elles/ils avaient été conçu·e·s par don, comme le raconte Ann. Un matin d'insomnie, elle se prépare une tasse de thé alors que son mari a quitté leur domicile très tôt pour un déplacement professionnel. Elle consulte sa messagerie électronique où elle découvre l'email d'un homme qui lui demande si son père a été donneur de sperme :

*Ils essayaient de comprendre. Sa mère venait de découvrir qu'elle avait été conçue par don. (...) J'ai répondu que mon père, j'en étais assez certaine, n'aurait pas pu être donneur de sperme parce qu'il était gravement malade.*

They were trying to work out. His mum, had just found out she was donor conceived. (...) I sort of wrote back and said well, my father, I'm pretty sure, wouldn't have been a sperm donor because he was quite seriously ill.

Ann, née dans les années 1950, UK10

Ann se remémore l'histoire familiale et la maladie grave de son père à la sortie de la seconde guerre mondiale, qui l'aurait certainement empêché d'être recruté comme donneur à l'époque. L'homme répond alors en détaillant les circonstances de la naissance de sa mère et en suggérant que cette dernière et Ann sont « demi-sœurs » par l'intermédiaire du donneur. Par accident, Ann découvre un pan de son histoire qui était censé demeurer dans l'ombre pour toujours.

Le secret est au cœur des pratiques dès l'origine de l'AMPD. En 1884, William Pancoast suit un couple dont l'infertilité ne permet pas d'obtenir de grossesse par insémination homologue. À l'insu des patient·e·s, il décide d'utiliser le sperme de l'un de ses étudiants – le plus beau, retiendront les chroniqueurs. La grossesse est confirmée – la première par IAD dont on ait connaissance – et W. Pancoast se résout à informer le futur père de la manœuvre. Ils conviennent que l'épouse restera hors de la confiance (Théry 2010). Après la seconde guerre mondiale, le secret prédomine dans les premières cliniques qui se mettent en place, au Royaume-Uni comme ailleurs. Le gynécologue états-uniens Alan Guttmacher, en fait la cinquième règle de son « credo » de praticien de l'AMPD :

« Rule Five: Paternity should be accorded to the legal husband, not the donor, both on the hospital record and the birth certificate. If one does not do this, he largely abrogates the chief advantage

---

<sup>6</sup> Acte d'être relié à un utilisateur ou une utilisatrice d'un site de généalogie génétique sur la base des correspondances identifiées entre les deux profils génétiques (cf. glossaire et Chapitre 3).



of A.I.D. *Only three people in the world, the doctor, the husband and the patient*<sup>7</sup>, should know that the child is not the child of the husband; if more than these three know it, A.I.D. would have scant advantage over adoption. » (Je souligne)<sup>8</sup>

Le secret doit permettre de protéger le lien entre le père infertile et son enfant. A. Guttmacher ne mentionne pas les enjeux posés par l'AMPD du point de vue de la légitimité de la filiation, mais les débats britanniques ont montré que le sujet n'était pas seulement une question de relations interindividuelles : au Royaume-Uni, la déclaration des pères à l'état civil est alors un délit et elle peut faire l'objet d'un désaveu (cf. Chapitre 1). Le secret protège une situation juridique que le droit n'a pas encore prise en compte. En 1945, l'équipe de Mary Barton inclut d'ailleurs dans son protocole une évaluation de la motivation des couples demandant une AMPD :

« A couple accepted for A.I.D. are made clearly aware of its biological, legal, and other implications and difficulties. (...) It is emphasized that the husband might change his attitude in years to come and attempt to disown the child. Both the possibilities and the difficulties of such attempts are pointed out. The couple are further informed that the child will be legitimate if the husband is registered as the father. Such registration is demanded although it constitutes an offence. »<sup>9</sup>

L'objectif pour les professionnel·le·s de l'AMPD est de rendre acceptable une pratique « inavouable » (Novaes 1994, p. 12) en développant des usages dont le secret fait partie (Théry 2010). Dans l'histoire de Daphne, Martin (né·e·s dans les années 1940), Ann (née dans les années 1950), Lorraine et Sylvia (nées dans les années 1960), le secret gardé par leurs parents, pionniers d'une technique peu répandue et condamnée par les autorités religieuses et politiques, doit être resitué dans un contexte historique qui non seulement l'encourage, mais participe aussi à le modeler.

Une série de stratégies complémentaires construisent le secret, comme le montre Erica Haimès (1990). J'en ai déjà pointé deux parmi les plus évidentes : les praticien·ne·s recommandent aux parents de ne jamais mentionner leur recours au don et de déclarer le père comme tel à l'état civil. À cela s'ajoute l'anonymat strict entre donneurs et receveurs/receveuses. Les donneurs sont recrutés le plus souvent parmi les étudiants en médecine, de sorte à ne pas ébruiter la pratique en dehors de la profession. Pour chaque famille, ils sont appariés au père d'intention afin d'éviter « les spéculations sur la paternité de

---

<sup>7</sup> A. Guttmacher désigne ici la future mère.

<sup>8</sup> Guttmacher Alan F., 1969, « Artificial insemination », *DePaul Law Review*, vol. 18, n°2, p. 571.

<sup>9</sup> Barton Mary, Walker Kenneth et Wiesner Bertold P., 1945, « Artificial insemination », *op. cit.*, p. 42.

« l'enfant » » (Haimès 1990, p. 95). Certain·e·s praticien·ne·s proposent, de plus, de mélanger le sperme du père d'intention à celui du donneur lors de l'insémination<sup>10</sup>. E. Haimès met la pratique en parallèle d'une recommandation du Royal College of Obstetricians and Gynecologists de 1979 : « *provided you do not abstain from intercourse during the period in which AID was carried out there can be no certainty that any child conceived is not your husband's* » (cité dans Haimès 1990, p. 96). Le mélange de sperme ou le maintien d'une activité sexuelle, plus particulièrement au moment des inséminations, rendent le doute possible quant à l'appartenance du spermatozoïde ayant fécondé l'ovocyte. Les pères *pourraient* avoir procréé. En outre, la gestion des documents relatif à l'AMPD permet d'en dissimuler les traces auprès de n'importe quel tiers. Le dossier des patient·e·s est mis à l'abri et les praticien·ne·s s'assurent du maintien de leur confidentialité. L'équipe de M. Barton garantit par exemple leur destruction après le décès de celle-ci<sup>11</sup>. En Allemagne, des parents interrogés par Maren Klotz rapportent qu'à toute question, leur médecin affirmera que les archives ont brûlé (2014, p. 194). De leur côté, les patients reçoivent parfois le conseil de détruire les documents liés à l'AMPD qui seraient en leur possession (Klotz 2014, p. 193). Plus encore, E. Haimès souligne que l'enregistrement de dossiers complets n'est pas la norme partout (1990, p. 95-96).

Autrement dit, dans le modèle qu'Irène Théry (2010) désigne comme « ni vu ni connu », tout est fait pour que le don ne laisse aucune trace. En effaçant les indices liés à l'AMPD, on contribue activement à « faire » le secret qui en découle. Les découvertes fortuites des participant·e·s qui ont appris leur mode de conception après cinquante ans peuvent, à ce titre, être considérées comme le fruit de la forme même d'un secret qui était censé rester sous scellé. Or, très tôt, le principe a été condamné.

## 2. Du secret au « mensonge »

Dès la fin des années 1940, le secret ne fait pas l'unanimité. Au Royaume-Uni, le rapport de la commission créée par l'archevêque de Canterbury condamne l'escroquerie que représente la déclaration du père infertile sur l'acte de naissance pour les personnes conçues par don, leur

---

<sup>10</sup> La pratique, dont des chercheurs et chercheuses comme E. Haimès ont trouvé des traces, a été rapportée par différent·e·s participant·e·s. Elle est citée par Lord Wheatley comme l'une des « trois formes » d'insémination artificielle lors du procès *MacLennan v. MacLennan* (cf. Chapitre 1) : « *The third method is somewhat cynically known as C.A.I. or confused artificial insemination, wherein there is used for the impregnation of the woman a mixture of the seed of the husband and the seed of a donor* » (1958 SC 105, SLT 12, ScotCS CSOH\_5).

<sup>11</sup> Barton Mary, Walker Kenneth et Wiesner Bertold P., *ibid.*

famille et la société toute entière. Vis-à-vis des premières, il met en garde contre le risque permanent qu'elles encourent de voir leur mode de conception découvert.

« [Artificial insemination by donor] defrauds the child begotten and deceives both his putative kinsmen and society at large. (...) For the child there must always be the risk of disclosure, deliberate or unintended, of the circumstances of his conception. » (Archbishop of Canterbury (1948), cité par Haimès 1990, p. 48)

En 1960, la Commission de la Chambre des Lords menée par le Comte de Feversham souligne, elle aussi, les risques associés au secret. En apprenant leur mode de conception, les personnes conçues par don doivent, selon le rapport, affronter le mensonge de leurs parents, l'illégitimité de leur naissance, et le fait d'avoir été conçues grâce à une technique socialement réprouvée (Haimès 1990, p. 49). Les deux rapports concluent à une remise en cause de l'AMPD comme méthode de procréation légitime. Les dénonciations subséquentes ne partageront pas cette conclusion. Elles reprendront cependant un argument qui ébranle le modèle du secret absolu, dès sa mise en place : les secrets sont fragiles et risquent constamment de s'ébruiter.

Les critiques s'accroissent à partir des années 1980-1990 sur la base d'une littérature en psychologie traitant des méfaits des secrets de famille. En 1980, Mark Karpel identifie par exemple quatre niveaux de problèmes causés par de tels secrets : d'un point de vue « informationnel », ils produisent de la duperie (*deception*), une distorsion et une « mystification » ; celles-ci créent, au niveau émotionnel, de l'anxiété, ainsi qu'un sentiment de honte et de culpabilité, aussi bien pour le détenteur ou la détentrice du secret que pour celui/celle qui l'ignore. Les secrets influencent les relations interindividuelles et ils peuvent aller jusqu'à empêcher la création de liens « authentiques » – « *They may contribute to pseudobonds instead of genuine alliances* » (1980, p. 4 version auteur). Au niveau « éthique-existential », les protagonistes du secret « vivent dans le mensonge » (*living a lie*). Enfin, d'un point de vue pratique, les secrets de famille risquent toujours d'être révélés par inadvertance. L'auteur distingue donc les secrets de la notion de vie privée : « *In the case of secrets as opposed to mere privacy, contrary to the popular cliché, what we don't know does hurt us* » (Karpel 1980, p. 4 version auteur).

Psychologues, psychiatres et psychanalystes mettent en avant les effets concrets du secret : même s'ils sont tus, ils jouent un rôle dans les relations. Serge Tisseron (2011) évoque les « suintements » des non-dits, menant inexorablement à leur assimilation inconsciente par celles et ceux qui sont censé-e-s les ignorer. Le processus ne s'arrête pas aux protagonistes de départ, puisque les effets du secret se transmettent à travers les générations (Hefez 2004).

Les questions de filiation – ou plus largement celles liées à la naissance et à l’enfantement – constituent un objet typique des secrets de famille dans les sociétés euro-américaines (Grobost 2012 ; Martial 2020b). Il n’est donc pas étonnant que la thématique préoccupe dans le cadre de l’AMPD. Robert Snowden et Georges Mitchell (1981) relèvent le « stress » que peut causer le secret sur le recours au don dans les familles. Lors du Colloque « Génétique, procréation et droit » de 1985<sup>12</sup>, Françoise Dolto avertit sur les implications négatives d’un non-dit :

« Le secret concernant la vie d’un enfant est pour lui le signe que quelque chose lui ferait mal, lui dire tardivement qu’il a été adopté risque d’être traumatisant. (...) C’est ce qui n’est pas dit qui fait choc dans l’inconscient » (citée dans Mehl 1999, p. 56).

Geneviève Delaisi de Parseval et Pierre Verdier parlent quant à eux d’un « déni » (1994, p. 262) permis par l’organisation sociale du secret en AMPD, qui sert à protéger l’infertilité paternelle, mais qui ne permet pas, du même coup, sa prise en charge psychique et son acceptation.

En somme, le secret qui servait à protéger les familles ayant eu recours à un don devient une menace pour les liens qui s’y créent. Le changement de paradigme s’illustre dans une transition rhétorique significative du point de vue des récits que j’ai recueillis : le secret y est parfois devenu un « mensonge ». Quand Lucy découvre son mode de conception, elle termine le lycée. Elle se souvient du choc ressenti à l’annonce faite par son père sur le canapé du salon.

*Ma mère et mon père étaient très... Ils n’aimaient pas le fait que je pense qu’ils m’avaient menti. Ils pensent, ils ont dit « on ne t’a pas menti ». (...) Ils ne pouvaient pas accepter cette manière de voir les choses. Ils ne m’ont pas menti, ils ne me l’ont juste pas dit (rit). (...) Je pense qu’omettre la vérité, c’est mentir.*

My mum and dad were very... They didn’t like the idea that I thought they had lied to me. They think, they said that “we didn’t lie to you”. (...) They couldn’t accept that way of putting it. They hadn’t lied to me, they just hadn’t told me (laughs). (...) I think omitting the truth is lying.

Lucy, née dans les années 1990, UK24

Tandis que les parents de Lucy envisagent le secret comme une information circonscrite qu’ils ont omise, la jeune femme prend en compte la temporalité d’une dissimulation qui n’a fait que s’approfondir avec les années, rendant, suppose-t-elle, la décision de lui en faire part de plus en plus difficile. Le mensonge désigne ainsi à la fois l’ensemble des stratégies auxquelles le secret mène inévitablement – pour Lucy, cela prend entre autres la forme de sujets

---

<sup>12</sup> Le colloque est organisé en vue de préparer l’encadrement légal de l’AMPD (cf. Chapitre 1).

qu'elle savait intuitivement ne pas pouvoir aborder, comme le fait d'être enfant unique – et une dimension morale. Si les secrets ne sont pas systématiquement répréhensibles, mentir est en revanche associé à une infraction des normes relationnelles, surtout dans les rapports entre parents et enfants : Jill (UK2) parle par exemple de « trahison de la confiance » (« *betrayal of trust* »)<sup>13</sup>.

M. Klotz note le passage de la notion de non-annonce (*non-disclosure*) comme secret à la non-annonce comme mensonge dans la documentation du Donor Conception Network. Le matériel destiné à aider les parents à faire part de leur mode de conception à leurs enfants présente clairement l'absence d'annonce comme moralement dommageable. Les documents reprennent notamment des citations, comme celle d'une mère déclarant que « ne rien dire c'est mentir » (« *if you are not telling you are lying* ») ou un père se demandant comment il pourrait « passer le reste de [sa] vie à mentir à [ses] enfants, à [sa] femme et à [lui-même] » (« *How could I spend the rest of my life lying to my children, my wife and myself ?* » ; cité dans Klotz 2014, p. 214). L'autrice remarque la même assimilation entre secret et mensonge dans les ouvrages de Petra Thorn et Ken Daniels (expert·e·s en travail social) à destination de parents ayant eu recours à un don :

« With regard to secrecy, I feel there is no need to even discuss its morality (the rightness or the wrongness of such action) because I have never read or heard an argument that supports the stance that it is morally right to lie to children about their family history and their genetic heritage. It is not an argument parents would support either » (Ken Daniels (2004) cité dans Klotz 2014).

M. Klotz décrit ainsi le passage d'un paradigme du silence organisé par des médecins sur la base de normes liées à la sexualité et à la filiation, à un discours soutenu par l'expertise des disciplines de l'accompagnement psycho-social, qui met en avant le « droit de savoir » (*right to know*). La transition se fait plus particulièrement au niveau des valeurs associées à la famille : « le partage égal du savoir (sur la parenté) est devenu une obligation morale en tant que telle » (Klotz 2014, p. 218, traduction personnelle). Ces considérations sont en partie reprises par les parents eux-mêmes (Indekeu et al. 2013, p. 725).

Jeanette Edwards (2018) constate la spécificité du modèle familial – elle le désigne par l'expression « *see-through kinship* » – sous-tendu par cette transformation, qu'elle attribue aux classes moyennes des sociétés (néo-)libérales européennes : les relations idéales valorisent

---

<sup>13</sup> Lucy Frith et ses collègues (2017) retrouvent la même représentation du maintien du secret comme un mensonge et une trahison chez les personnes conçues par don qu'elles ont interrogées.

l'égalité, l'honnêteté et la confiance. Bien que l'autrice ne remette pas en cause des changements désormais largement installés, elle alerte sur l'opprobre subi par les familles où le mode de conception ne se dit pas – ou pas dans les conditions du nouveau paradigme de la transparence : « *the knowledge of the means of your conception axiomatically improves the relationships in which you are embedded : secrets and lies are debilitating* » (2018, p. 167-168).

Ce changement illustré par la rhétorique du mensonge apparaît ainsi moins comme un progrès vers plus de vérité que comme une transformation des normes familiales (Smart 2007). L'AMPD n'est, à cet égard, pas isolée de dynamiques plus largement à l'œuvre. Deborah Cohen souligne la corrélation qui existait dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle entre la notion de vie privée, considérée comme un droit des familles notamment vis-à-vis des incursions de l'Église, et celle de secret qui en était l'outil direct : « *secrecy was privacy's indispensable handmaiden* » (2013, p. 4). Aujourd'hui, les deux notions sont disjointes : la vie privée correspond à un droit individuel, tandis que les secrets ne sont plus considérés comme un moyen légitime et/ou bénéfique pour gérer les embarras familiaux<sup>14</sup>.

« Shame has not been banished of course. But secrecy as a familial strategy for reckoning with disgrace or misfortune is now viewed as destructive, a malign practice that erodes trust, especially between family members. Its burdens are handed down through the generations in the form of mysterious silences and subjects best avoided. Family secrets interrupt truth, deforming identity. »  
(Cohen 2013, p. 2)

Du point de vue des personnes conçues par don que j'ai rencontrées, la particularité des transformations décrites consiste dans le décalage qu'elles peuvent créer entre leur perspective et celle de leurs parents. Jennifer Readings et ses collègues (2011) notent que parmi les raisons invoquées en faveur du maintien du secret, les parents qu'elles ont interrogés mentionnent l'absence d'un « besoin » que l'information soit partagée ainsi que leur volonté de protéger leur enfant (voir aussi Indekeu et al. 2013). Les autrices identifient d'ailleurs un positionnement permettant de concilier honnêteté et préservation de l'information sur le don, résumé dans la formule « *we don't tell we don't lie* » (on ne dit rien, on ne ment pas) : les parents décident de ne pas informer leur enfant mais s'il pose des questions, alors ils feront preuve d'honnêteté.

---

<sup>14</sup> L'autrice met toutefois en garde contre une représentation linéaire de l'histoire du secret dans les relations familiales : « *secrecy tends to run in circles rather than straight lines* » (Cohen 2013, p. 3). Le rapport est parfois inversé : ce que les grands-parents affichaient au grand-jour peut être devenu un objet dissimulé pour les petits-enfants.

Ruth Landau observe cependant que « les parents peuvent définir un secret en particulier comme protecteur, mais l'enfant, à sa révélation, pourra le voir comme une occultation intentionnelle » (citée dans Readings et al. 2011, p. 493, traduction personnelle). Pour les récits que j'ai recueillis, la remarque est d'autant plus importante qu'entre le recours au don, la décision initiale des parents vis-à-vis de l'annonce, la mise en œuvre de cette dernière et l'enquête, il s'est souvent passé entre vingt et trente ans. Antoine (FR2) en est un exemple. Il est intraitable vis-à-vis du maintien du secret par les parents ayant eu recours à un don : « il faut arrêter de dire « les pauvres, ce sont les médecins qui leur ont dit de mentir ». Non. Ils ont menti, ils ont menti ». Sa mère semble, quant à elle, en difficulté lorsqu'il s'agit de lui expliquer son silence prolongé.

(*Mimant une conversation avec sa mère*) « Mais non mais en fait le mal tu le fais en mentant. Dire la vérité ce n'est jamais faire du mal à quelqu'un. Surtout là-dessus en fait. »  
« Oui puis en plus je me doutais que ça ne te faisait pas de bien. »  
« Ben oui mais pourquoi tu ne me l'as pas dit ? » Et en fait je n'ai pas de réponse à cette question-là.

Antoine, né dans les années 1980, FR2

La représentation du secret comme un mensonge n'est pas une fatalité. Parmi les personnes que j'ai rencontrées, certain-e-s, comme Jodie, disent comprendre pourquoi leurs parents se sont tus (voir aussi Turner et Coyle 2000). D'autres estiment qu'il est « dommage » qu'ils aient perçu une nécessité à maintenir le silence. Ajoutons que les parents eux-mêmes peuvent être pris dans ces décalages liés aux transformations des pratiques, comme semble l'indiquer le dialogue retranscrit par Antoine avec sa mère.

La mesure des changements sociaux liés aux pratiques d'information incite simplement à prendre en compte les conditions dans lesquelles ces pratiques se déploient : « *not being told about one's donor conception may carry very different meanings in a context where non-disclosure was the norm compared to the openness expected of parents today* » (Freeman 2015, p. 5). Voyons précisément les pratiques auxquelles mène ce nouveau paradigme qui valorise la « transparence » sur le don.

### 3. Dire et donner les mots : vers un idéal de « transparence »

Dans l'AMPD, le nouvel idéal de « transparence » se matérialise par la création de supports pour aider les parents à raconter leur parcours à partir des années 1990. En 1991, le Dr Sheila Cooke du Jessop Hospital for Women de Sheffield publie un ouvrage pour enfants, intitulé *My story*, à l'issue de discussions organisées avec des parents ayant eu recours à un don. Il est repris et traduit par la Fédération française des CECOS cinq ans plus tard sous le titre *Mon histoire à moi*<sup>15</sup>. Images colorées et courts dialogues décrivent l'histoire d'un couple de parents dont l'amour ne parvient pas à se matérialiser en une grossesse : « Papa était stérile »<sup>16</sup>. L'intervention d'un médecin, des aller-retours à l'hôpital et le recours à un donneur permettent la naissance d'un bébé qui bien vite, rend visite à ses grands-parents. La version britannique (devenue *Our story*), éditée par le Donor Conception Network, s'est depuis déclinée en plusieurs tomes accompagnant l'émergence de diverses situations familiales. Le site de l'association ne liste pas moins de trente-huit ouvrages destinés aux familles hétéroparentales, homoparentales ou monoparentales ayant eu recours à un don de sperme (hors ou dans une clinique agréée, avec ou sans ROPA pour les couples de femmes), à un don d'ovocyte, un double don, un accueil d'embryon ou à une gestation pour autrui (avec ou sans don de gamètes) selon qu'un seul enfant ou des jumeaux en soient nés<sup>17</sup>. S'ajoutent à la liste un livre destiné aux enfants de huit à douze ans (*Archie Nolan: Family Detective*) et la série de six tomes *My story, my gift* (ou *Our story, our gift*) s'adressant aux enfants de donneurs et donneuses (anonymes ou non).

La publication de ces ouvrages participe à l'élaboration de ce que M. Klotz désigne comme de nouveaux « canons » d'annonce (2014, p. 258). S'adressant aux enfants jeunes – la collection *My story* semble s'adresser aux moins de huit ans –, les livres visent à aider la construction d'un récit qui doit commencer le plus tôt possible. À cet effet, les parents de Jordan, né dans les années 1990 (UK18), ont d'ailleurs utilisé la première version de *My story* dès son plus jeune âge. Comme Maéva, mais aussi Tanya (UK19), Delphine (M11) – nées dans les années 1980 – ainsi que Kelly (UK9), Léo (FR17) et Simon (FR20) – né·e·s dans les années 1990 –, Jordan ne se souvient pas d'avoir ignoré l'histoire de sa conception : « *they just continually told me every few weeks from when I was very small, until I was eleven or twelve* »

---

<sup>15</sup> Le livre mériterait probablement qu'on fasse l'histoire de sa trajectoire puisqu'il est aussi repris en Allemagne (Klotz 2014, p. 199).

<sup>16</sup> Fédération des CECOS et Cami, 1996, *Mon histoire à moi*, Fédération des CECOS, p. 12.

<sup>17</sup> Donor Conception Network, site internet, « Books for children ».



(« ils me l'ont juste répété régulièrement à quelques semaines d'écart depuis tout petit jusqu'à ce que j'ai onze ou douze ans »). Plutôt que des mots ou un événement particulier, il évoque l'ennui provoqué par la lecture répétée du livre jusqu'à ses huit-neuf ans, à l'heure du coucher.

*Comme je le connaissais très bien, j'ai toujours trouvé ça ennuyeux. Quand on est... Vous savez, quand on vous lit ça tous les trois mois. Parce que ce n'est pas le livre le plus passionnant qui soit. Et j'étais toujours... je l'ai entendu tellement de fois. Donc je ne comprenais pas pourquoi ils continuaient à me le lire à l'époque.*

Because I knew it all so well, I always found that quite boring. Being... you know being read that every three months. Because it's not the most exciting book. And I'd always be sort of... heard it so many times. So, I didn't realise why they kept reading it to me at the time.

Jordan, né dans les années 1990, UK18

Plus tard, Jordan accompagne ses parents aux réunions annuelles du Donor Conception Network. Ils y animent des groupes de partage d'expérience et d'entraide entre parents sur la meilleure manière d'informer leurs enfants.

Pour Jordan, la narration de son mode de conception a donc commencé avant même qu'il soit en âge de la comprendre et elle a été répétée régulièrement jusqu'à son adolescence. Ses parents entrent dans la catégorie des « *active disclosers* » identifiée par M. Klotz (2014, p. 220). Telle qu'encouragée par les nouveaux « canons d'annonce », l'objectif est de faire en sorte que l'enfant sache depuis toujours. Le don peut commencer à se raconter dès la grossesse ou le berceau. L'usage d'un livre pour enfant n'est pas systématique, mais il aide à rendre le récit le plus ordinaire possible : les parents prennent l'habitude de le répéter, tandis qu'il entre dans le quotidien des enfants. Pour Jordan, le don a ainsi représenté un état de fait (« *it's just the way the world was or the way my world was* » ; « c'est juste comme ça qu'était le monde ou mon monde »), une information parmi d'autres qu'il a progressivement apprises au sujet de sa famille et des événements qui ont conduit à sa naissance. Léo tient un propos similaire, ajoutant que ce n'est qu'à l'université qu'il a compris à quel point son mode de conception était rare.

Arrivé en maternelle, je pensais que tout le monde était conçu à trois (sourit) et je n'allais pas jusqu'à demander « c'est qui ton géniteur » parce qu'en fait je n'en parlais pas, ce n'était pas un sujet intéressant (rit), c'était juste ça et pour moi c'était la normalité suprême.

Léo, né dans les années 1990, FR17

D'autres participant·e·s identifient un âge auquel elles/ils ont entendu l'histoire pour la première fois : Ingrid (née dans les années 1980, FR14), Océane et Éloïse (nées dans les années 1990, FR8 et FR24) ont respectivement appris qu'elles avaient été conçues par don à dix, huit et cinq ans. Si le fait de ne pas avoir interrogé leurs parents directement empêche de connaître les motifs de leur choix, Kelly (UK9, qui était dans le premier groupe) donne une piste :

*J'ai demandé à ma mère, je veux dire j'ai parlé de ça avec elle, ma mère, en préparation de l'entretien, et elle était genre : « dès que tu as été en mesure de comprendre, on te l'a dit. Dès que tu as commencé à poser des questions sur d'où viennent les bébés.*

I asked my mum, I mean I talked to her, my mum, about this, in preparation for the interview, and she was like: "as soon as you could understand any of it, we told you. As soon as you started asking about where babies came from".

Kelly, née dans les années 1990, UK9

Il s'agit de ne pas anticiper les questions sur la procréation en abordant le sujet de la conception trop tôt et de s'assurer que l'enfant soit à même de comprendre de quoi il retourne (voir aussi Readings et al. 2011, p. 491). Le père d'Ingrid lui parle de son mode de conception quand elle a une dizaine d'années. Sa mère est décédée dans sa petite enfance. Pour la petite fille, l'information ne crée pas de réaction particulière et elle reprend vite sa vie d'enfant.

Sur le moment, je n'ai pas bien, enfin ça m'est passé, j'ai fait « OK, bon... » Enfin je n'ai pas percuté, j'ai compris « OK, donc ce n'est pas mon vrai papa, mais bon bref ». Voilà, ça ne m'a pas traumatisée et je suis retournée jouer avec mes Barbies dix minutes après quoi.

Ingrid, née dans les années 1980, FR14

Elle estime que son père a choisi l'âge parfait : assez tôt pour éviter la crise d'adolescence et assez tard pour s'assurer qu'elle comprenne de quoi il est question. Tout prête à croire que c'était effectivement son objectif puisqu'il informe sa sœur cadette au même âge, quelques années plus tard.

La stratégie du père d'Ingrid correspond à la celle des « *passive disclosers* » (Klotz 2014, p. 220). Les parents attendent que leur(s) enfant(s) posent les premières questions sur la reproduction pour intégrer le don comme l'une des manières de « faire des bébés ». Cette explication peut advenir lors de la préparation de la naissance d'un petit frère ou d'une petite sœur. Les livres pour enfants peuvent là aussi servir de support.

Comme leurs aîné·e·s qui l'ont appris après cinquante ans, l'expérience des participant·e·s qui ont été informé·e·s avant leurs onze ans est indicative du contexte socio-historique dans lequel elles/ils sont né·e·s. Le progressif établissement d'une norme de la « transparence » s'est accompagnée de la création de supports permettant aux parents de parler du don à leurs enfants, tout en donnant les mots (aux parents et aux enfants) pour décrire le parcours particulier ayant mené à leur naissance.



Les témoignages concernant l'annonce de leur mode de conception par les personnes conçues par don s'éclairent dès lors qu'on les inscrit dans leur contexte socio-historique. L'échelle des âges est traversée par une progressive transformation des normes qui créent un cadre rendant le partage de l'information sur le don possible (ou non).

Tout d'abord, la découverte à cinquante ans ou plus de leur mode de conception par les personnes que j'ai rencontrées s'inscrit dans un paradigme de secret absolu, inhérent à la mise en place du modèle « ni vu ni connu ». Le secret se nourrit d'un ensemble de pratiques conduisant à la dissimulation, voire à l'effacement du recours au don. Elles sont mises en œuvre non seulement par les couples mais également par les praticien·ne·s de l'AMPD. L'objectif est de permettre le maintien d'un silence permanent sur le recours au don ; et en effet, le secret n'a pu être brisé que de manière fortuite, à l'extérieur du cercle familial dans le cas des participant·e·s concerné·e·s.

Les récits illustrent ensuite le changement de paradigme impulsé, à partir des années 1980-1990, par la dénonciation des secrets de famille. Tandis que l'AMPD est encore restée secrète dans un certain nombre de situations, sa dissimulation passe progressivement du statut de protection à celui de trahison. Le secret se transforme en « mensonge » et la « transparence » devient une norme morale de la « bonne » gestion des relations familiales. Dans le récit des participant·e·s, on observe ainsi un décalage entre la vision des personnes conçues par don et celle de leurs parents.

Le cas des personnes qui ont appris leur mode de conception avant onze ans témoigne enfin des pratiques mises en œuvre dans le cadre de ce nouveau paradigme de la « transparence ». Des supports sont développés pour aider les parents à parler à leurs enfants aussi tôt que possible afin que le don apparaisse comme une information qu'ils ont toujours connue.

Le renversement de la question de l'âge au profit de la perspective historique a, bien sûr, ses limites. Les catégories ainsi tracées ne reflètent pas les pratiques de l'ensemble des familles en fonction de l'époque à laquelle elles ont eu recours au don. On peut évoquer l'exemple d'Irene qui a été informée dès l'adolescence, alors qu'elle a été conçue dans les années 1950 – j'y reviendrai. À l'inverse, Marjorie (FR5), née dans les années 1980, a découvert son mode de conception de manière fortuite, un peu avant quarante ans. Elle fait un test ADN pour accompagner son mari qui veut en savoir plus sur ses cheveux et ses yeux clairs si peu typiques de ses origines méditerranéennes. À la réception des résultats, rien d'étonnant pour lui, mais Marjorie se découvre plus de 25% de « sang hongrois ». Elle en parle à ses parents, qui se disent surpris. Marjorie réfléchit, pense à ce grand-père maternel à l'identité inconnue, et convainc ses parents de faire un test à leur tour. Aucun d'eux n'a de « sang hongrois ». Marjorie pense d'abord avoir été flouée par l'entreprise de généalogie génétique ; puis elle se dit que 25%, ça fait beaucoup et pour la première fois, elle doute du lien avec son père. Elle appelle sa mère pour lui demander si elle est issue d'un adultère. Celle-ci lui révèle que le couple a recouru à un tiers donneur. Les découvertes fortuites ne sont donc pas l'apanage de celles et ceux qui sont né·e·s dans les années 1940-1960.

En outre, l'incidence de l'âge sur les vécus décrits ne peut être absolument niée. Amelie Baumann (2022, chap. 5) souligne la « discontinuité » produite par l'annonce dans l'expérience des adultes conçu·e·s par don qu'elle a rencontré·e·s en Allemagne et au Royaume-Uni. Parmi celles et ceux que j'ai interrogées, plusieurs font part du « choc » qu'elle a provoqué pour eux. Jill décrit par exemple le sentiment de rupture créé par une information qu'elle reçoit dans les « pires conditions possibles », à la sortie d'un déjeuner arrosé célébrant l'obtention d'un nouvel emploi.

*Après que ma mère me l'a dit, je me souviens avoir ressenti une horrible sensation cette nuit-là. Je suis allée prendre ma fille qui était vraiment toute petite. Elle avait moins de deux ans je crois. Elle avait quelque chose comme vingt mois. Je suis allée la voir et je l'ai sortie de son berceau, je l'ai amenée dans le lit. Et ensuite je me souviens avoir dormi avec elle en l'enlaçant comme un doudou. Et d'avoir pensé, un sentiment très fort de « c'est la seule membre de ma famille en vie ».*

After my mum told me, I remember feeling that terrible sense that night. I went and got my little girl who was really tiny. She was under two I think. She was like twenty months old or something. I went and got her out of her cot, brought her to the bed. And then I remember sleeping with her like cuddling her like a teddy bear. And thinking, a really strong sense of “she’s my only living relative”.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Le contraste avec le témoignage de Jordan (UK18), ennuyé par une histoire qu'on lui a raconté trop souvent à son goût, ou celui d'Ingrid (FR14), vaquant rapidement à ses jeux de

poupée, est évidemment important. Le « choc » ne se mesure cependant pas uniquement à l'âge au moment de l'annonce. Irene témoigne aussi de celui qu'elle a ressenti en tant que jeune adolescente :

*Je me souviens que je suis montée et que je me suis allongée sur mon lit en étant sous choc, vraiment choquée. Je peux encore sentir l'odeur du dessus de lit, vous savez quand on a ce genre de souvenirs très visuels et sensoriels.*

I remember going up and lying on my bed kind of shocked, really shocked. I kind of smell the counterpane, you know how you can have very visual and sensory memory.

Irene, née dans les années 1950, UK7

L'annonce ne dépend en effet pas uniquement de sa position dans la biographie individuelle des personnes conçues par don. Ses modalités peuvent varier considérablement en fonction des circonstances dans lesquelles elle se déroule.

## **II. AU FIL DU TEMPS ET DES RELATIONS : TROIS MODALITÉS D'ANNONCE**

---

Jean-Loup Clément (2012) rend compte du parcours de vingt-et-un adultes conçu·e·s par don de sperme en France, interrogé·e·s au début des années 2000. Il liste les cas de figure dans lesquels elles/ils ont été informé·e·s de leur mode de conception, en fonction des circonstances et des protagonistes à l'origine de la prise de décision : l'absence de secret (comme ce que nous avons évoqué précédemment), les cas où les parents ont choisi les circonstances d'annonce, ceux où elle advient pendant un conflit, celles qui ont lieu parce que les personnes conçues par don ont posé des questions, celles effectuées unilatéralement par la mère et enfin, celles faites à un tiers devant la personne conçue par don (chez un médecin par exemple). Le contexte des annonces est présenté comme un point de vue additionnel permettant de comprendre les vécus.

Les situations qui m'ont été racontées rejoignent en partie celles qu'a rencontrées J.-L. Clément. Elles conduisent à s'intéresser à la temporalité des décisions vis-à-vis de l'annonce du mode de conception et à l'influence de dynamiques qui dépassent parfois le don, tant du point de vue de la biographie des personnes qui en sont issues que du point de vue de l'histoire familiale. L'analyse au prisme des trajectoires fait alors émerger trois modalités d'annonce : les situations où les parents ont changé d'avis, celles où le pacte conjugal de maintien du secret a

été rompu et enfin celle où les personnes conçues par don ont, plus ou moins volontairement, *défait* le secret.

## 1. Des choix contingents

Alors qu'elles sont âgées d'une vingtaine d'années, Marine et sa sœur aînée Laëtitia sont un jour « convoquées » à dîner par leurs parents, Bruno et Christine, sans leur compagnon respectif. Ce soir-là, elles apprennent qu'elles ont été conçues grâce à un don de sperme. De la conversation, Marine retient surtout les justifications apportées par ses parents quant au long maintien du secret :

Ils nous ont expliqué qu'en fait ils ne nous l'avaient pas dit avant parce qu'ils avaient peur que, quand on était enfant, on soit rejetées par les autres à cause de notre mode de conception et que surtout les adultes, les parents de nos amis, soient méchants par rapport à ça. Et après ils n'étaient jamais vraiment d'accord sur le moment de nous le dire, quand l'un voulait, l'autre ne voulait pas. Ils nous ont expliqué qu'aussi à l'époque les CECOS déconseillaient de le dire et que c'est en voyant que les secrets de famille pouvaient vraiment faire du mal qu'ils avaient décidé de nous le dire parce que c'était notre histoire et qu'on était à même de l'entendre et de le comprendre.

Marine, née dans les années 1980, FR15

Dans la lignée du modèle d'AMPD « ni vu ni connu », il a d'abord été recommandé à Bruno et Christine de ne pas parler du don à leurs enfants et à leur famille. Ils ont d'ailleurs soigneusement choisi les personnes qu'ils ont mises au courant : leurs propres parents, le futur parrain de Laëtitia – un ami de la famille qui a lui-même fait recours à un don – et la future marraine de Marine, dont le mari a « parrainé » Bruno et Christine en devenant donneur à son tour. Dans un premier temps, le secret est envisagé comme une manière de protéger la famille du jugement potentiellement négatif de son entourage. Ces considérations semblent avoir évolué, notamment sous l'effet des critiques concernant les secrets de famille, sans que Bruno et Christine ne parviennent à s'accorder sur le meilleur moment pour informer leurs filles. Ultimement, l'assurance qu'elles ont atteint un âge suffisamment avancé pour comprendre et assimiler la nouvelle les convainc d'organiser le dîner d'annonce. Plus que les raisons du maintien du secret, Marine rend ainsi compte d'une vingtaine d'années de cheminement pour ses parents.

En effet, annonce et secret ne font pas nécessairement l'objet d'une décision immuable. Les récits laissent entrevoir des changements, des hésitations ou des retardements de l'annonce. Face à des normes en transformation ou à la coexistence de principes contradictoires, les parents oscillent parfois entre la volonté de garder le secret et celle de faire part du don à leurs enfants (Lindblad, Gottlieb et Lalos 2000). Parmi les 101 familles hétéroparentales ayant conçu par don de sperme, d'ovocyte ou par GPA interrogées par J. Readings et ses collègues (2011), 16 couples étaient incertains quant à leur volonté d'informer leur enfant dans la première année suivant sa naissance. Six ans plus tard, 7 hésitaient toujours, tandis que 6 s'étaient décidés pour le secret et 3 avaient opté pour l'annonce. Ceux qui avaient pris une décision claire au départ (en faveur ou contre une annonce) s'y étaient tenus et/ou entendaient le faire à l'avenir. Ken Daniels et ses collègues font un constat similaire auprès de 44 familles néo-zélandaises ayant fait recours à un don de sperme entre 1983 et 1987, interrogées une première fois en 1990 puis à nouveau en 2004. Les couples qui avaient pris une décision de concert l'avait maintenue quatorze ans plus tard. Une majorité étaient toutefois en désaccord (15), ou alors hésitants (17). Dans ces deux situations, la plupart n'avaient pas informé leur enfant lors de la seconde vague d'enquête. Quelques-uns (7) expliquaient avoir souvent voulu partager l'information sans savoir comment s'y prendre. Cinq ont fini par parler de son mode de conception à leur enfant après avoir obtenu des conseils auprès de l'équipe de recherche (expert·e·s en travail social, la consultation a eu lieu après l'entretien d'enquête). Plusieurs travaux constatent l'écart entre les intentions précédant la naissance et la proportion effective des enfants qui sont subséquemment informés (ou non) (Freeman 2015). Face à l'incertitude, le secret semble prévaloir, tout en laissant ouvert un espace d'hésitations et de négociations.

Les récits d'annonce des participant·e·s permettent d'identifier les moments de basculement de la décision parentale. Un premier ensemble de circonstances a trait aux antécédents de santé. Quelques temps avant de passer son baccalauréat, Lucy souffre de migraines chroniques. Son généraliste souhaite la faire tester pour détecter un diabète, dont sa famille paternelle est porteuse.

*Il y a des antécédents de diabète dans la famille de mon père. Donc je disais ça au médecin. Et donc mon père m'a fait asseoir, il a dit quelque chose comme « quand tu vas chez le médecin, tu n'as pas besoin de lui dire qu'il y a des antécédents de diabète dans ta famille parce que tu n'es pas... Je ne suis pas ton père biologique ». (...) Et ensuite je crois qu'il a dit*

Diabetes runs in my dad's family. So, I was telling the doctor that. And so, when my dad sat me down, he said something like "when you go to the doctor, you don't have to tell them that diabetes runs in your family because you're not... I'm not your biological father". (...) And then I think he said "we conceived you by sperm donor".

Les problèmes de santé de Lucy et le potentiel lien avec des antécédents héréditaires semblent rendre le secret incompatible avec les soins qu'elle a besoin de recevoir. Les antécédents médicaux constituent un motif récurrent dans les témoignages. Le secret sur le don pose problème lorsqu'il ne permet pas un partage d'informations appropriées auprès des professionnels de santé. Néanmoins, les événements y ayant trait ne conduisent pas systématiquement à une révélation aux personnes conçues par don en tant que telles : certains parents se confient seulement aux praticien·ne·s qui les suivent. Quand Aurore (M8) déclare une maladie auto-immunitaire rare à l'école primaire, ses parents parlent du don à ses médecins pour aider à déterminer les causes de la pathologie. Lorsque Tessa entame une psychanalyse au début de la vingtaine, sa mère informe sa thérapeute à son insu.

Ma mère, sans que je le sache, à un moment donné je pense a dû s'inquiéter... C'est resté assez obscur pourquoi elle a... qu'est-ce qui l'a inquiétée. Je crois que ce qui l'a inquiétée c'est que je sois dans une espèce de recherche comme ça qui fasse que peut-être je puisse avoir accès à ce secret de famille sans qu'elle... Enfin je pense qu'elle s'est posé des questions. Je pense qu'à l'époque on parlait des tests de paternité en ligne et cætera, peut-être il y a eu un truc. Bref, elle est allée voir ma psy, que donc... Parce qu'elle connaissait son nom, elle était dans ce village. Elle est allée lui faire part de son inquiétude.

Tessa, née dans les années 1980, FR4

En dehors des professionnel·e·s de l'AMPD, le personnel médical n'est pas toujours mis dans le secret. Certains couples ne divulguent même pas leur recours à un don au/à la gynécologue qui les suit pendant la grossesse. Parler du don à un médecin constitue ainsi un premier élargissement du cercle des dépositaires et ce qu'A. Zemléni qualifierait de relâchement de la tension du secret par la « communication » (1996, p. 24). Il répond au besoin créé par les circonstances dans lesquelles le don est devenu un savoir nécessaire (Lindblad, Gottlieb et Lalos 2000).

À cet égard, le passage à l'âge adulte et l'accès à l'autonomie constituent un autre motif de basculement des décisions d'annonce. Debbie garde peu de souvenirs des circonstances dans lesquelles elle a appris l'histoire de sa conception. Elle évoque son adolescence agitée, une crise de colère après laquelle sa mère déclare la fin du secret.



*Je ne me souviens pas de beaucoup de choses  
mais je me souviens de ma mère qui a dit  
« nous n’aurons plus de secret maintenant,  
c’est... Ton père n’est pas ton vrai père. Tu es  
née par AMP avec tiers donneur ». Donc c’est  
comme ça que je l’ai appris. Et mon frère, il a  
dit que ça n’avait pas été exactement pareil  
mais en gros il allait entrer à l’université donc  
ma mère « au fait, tu devrais savoir ». Et c’est  
la seule conversation qu’il a eue.*

I don’t remember very much but I remember my mum saying “we’ll have no more secrets now, this is... Your dad is not your real dad. You were born by donor conception”. So that was how I found out. And my brother, he said he had not the same, but basically, he was about to go to university, so my mum “by the way, you should know”. And then that’s the only conversation he’s had.

Debbie, née dans les années 1970, UK20

Comme son frère cadet (quelques années plus tard), elle est informée un peu avant de commencer l’université. Or, les études supérieures correspondent souvent à la première décohérence familiale au Royaume-Uni, puisqu’il est coutume que les étudiant·e·s s’inscrivent dans une ville différente de celle où elles/ils ont grandi.

Pour Alice (UK21), l’annonce intervient alors qu’elle vient d’obtenir son diplôme et qu’elle s’apprête à accéder à la propriété. Au même moment, son frère s’est engagé dans l’armée et attend son premier poste. Leur mère craint que ce dernier ne disparaisse en mission sans connaître son mode de conception. Thomas (UK4), quant à lui, est informé quelques semaines après que sa sœur, tout juste au courant de sa première grossesse, a interrogé leurs parents sur les antécédents médicaux de la famille.

Crise d’adolescence, départ à l’université, émancipation du domicile familial et naissances... Les pratiques d’information sont intimement liées aux grandes étapes des parcours biographiques, plus particulièrement celles qui mènent à ce que l’on considère comme l’âge adulte (Lesnard et al. 2011). Elles font apparaître de nouveaux « besoins » suscitant une reformulation des enjeux autour de la question du secret sur le don.

Ces constats font écho aux pratiques observées dans une toute autre situation : celle des enfants vivant avec le virus d’immunodéficience humaine (VIH) depuis leur naissance. Pour les familles concernées, l’information sur le statut sérologique de ces enfants fait l’objet de stratégies, parfois accompagnées par les professionnel·le·s de santé (Lester et al. 2002 ; Proulx-Boucher et al. 2014). Un certain nombre ne se savent pas malades jusqu’au début de l’adolescence. Pour les parents et les praticien·ne·s, l’enjeu est de s’assurer qu’ils seront à même de comprendre les informations qu’on leur transmet – le fonctionnement de la maladie et des traitements, l’enjeu pour les relations sociales, notamment sexuelles – et qu’ils auront les armes pour faire face aux conséquences de la maladie sur leur vie – leur santé générale, le risque de

décès. Il s'agit, en outre, de les préparer à la stigmatisation du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) (Proulx-Boucher et al. 2014). Parfois, les parents eux-mêmes redoutent d'ailleurs la réaction de leur enfant face à la cause de leur diagnostic (Lester et al. 2002).

Il est difficile d'imaginer que le secret sur le statut sérologique des enfants vivant avec le VIH soit dissimulé tout au long de leur vie, comme peut l'être l'histoire du don. Pourtant, la question de savoir quand et comment les informer a causé des dilemmes aux spécialistes et les recommandations ne sont pas nécessairement suivies à la lettre par les parents (Lester et al. 2002). Les conséquences de l'annonce de l'existence du don ne sont pas non plus comparables du point de vue de l'enjeu de santé qui se pose dans le cas du VIH. Le contrepoint montre toutefois que dans les deux cas, l'âge des « enfants », leur capacité de compréhension, les événements de leur vie, associés aux normes sociales en cours – de la forme implicite à la plus explicite, comme celle du protocole médical – jouent sur les pratiques d'information des parents.

Ces remarques montrent les limites de la dimension « décisionnelle » de l'annonce. Le choix de dire ou de ne pas dire le don est fait d'incertitudes et il est susceptible de se transformer avec le temps. Dans le parcours des personnes rencontrées, l'accès à l'âge adulte, les grandes étapes biographiques et les événements inattendus, notamment en matière de santé, constituent des moments susceptibles de favoriser une réévaluation des choix parentaux. Ils ouvrent des espaces encourageant le relâchement d'un secret que les couples n'étaient pas toujours convaincus de devoir garder au départ.

Les cas évoqués jusqu'à présent témoignent d'une certaine concordance entre les parents : le « choix » initial s'est transformé. Dans d'autres cas, au contraire, le secret éclate au grand jour sous l'effet d'une rupture de la décision d'annonce.

## **2. Des pactes rompus**

Frédérique porte le nom de « Monsieur N », comme elle me l'explique au cours de notre entretien :

Monsieur Nemours, comme moi. Ce n'est pas... Euh... et bien c'est... la personne qui était mariée avec ma mère quand je suis née. Qui a donné son accord pour un... (...) une insémination artificielle avec donneur voilà je vais y arriver. (...) Le jour de ma naissance il a téléphoné à toute la famille pour dire que... qu'il n'était pas le père. Et donc que je n'étais pas sa fille.

Dès la naissance de Frédérique, Monsieur N, que tout désignait comme père, appelle sa famille et celle de son épouse pour faire savoir qu'elle n'est pas « de son sang ». La manœuvre ne provoque, semble-t-il, aucune réaction particulière et rien ne se passe pendant quelques années. Cinq ans plus tard, la mère de Frédérique trouve une lettre sur la table de la cuisine : il s'agit d'une convocation chez un avocat. Frédérique l'accompagne au rendez-vous et elles découvrent que son père souhaite la déshériter.

À l'âge de cinq ans, j'ai été convoquée, enfin ma mère et moi avons été convoquées chez un avocat. Qui m'a appris que... et bien mon papa ce n'était pas mon papa. En fait il voulait me déshériter parce que je ne faisais pas partie de son sang. Voilà.

Dans ces circonstances extrêmement singulières, Frédérique découvre qu'elle a été conçue par don. Sa mère entame une procédure de divorce qui ne s'achève qu'après deux années de vie commune rythmées par le harcèlement moral et psychologique de Monsieur N. Une rupture durable s'installe entre Frédérique et ce dernier.

Il est rare que les participant·e·s fassent état d'un rejet aussi marqué de son statut par leur père et que l'annonce soit décrite comme l'élément déclencheur d'un conflit. Plus souvent, elle s'intègre à une dynamique conflictuelle qui dépasse la question du don. Eugénie a une trentaine d'années et ignore tout de son mode de conception. Ses parents sont séparés depuis environ dix ans. Le mariage d'Eugénie est imminent mais son père refuse d'assister à la cérémonie. « De toute façon, tu vas marier TA fille », écrit-il à son ex-compagne. À la cousine paternelle d'Eugénie, il déclare qu'il ne viendra pas parce qu'elle a invité son « vrai père » à son mariage. Quelques mois plus tard, la mère de la jeune femme lui explique la situation en lui racontant son histoire. Eugénie s'interroge sur le rôle joué par le divorce houleux de ses parents dans le refus paternel.

Alors, il y a des aspects purement matériels que je pense que financièrement c'était compliqué pour lui, qu'il devait avoir un peu la trouille d'être confronté en direct à ma mère et à son ex-belle-famille parce qu'il n'a pas été *clean* tout le temps (...) et puis c'est possible qu'il y ait eu une espèce d'illégitimité à y être. Enfin, quand il disait à ma cousine « je ne veux pas venir à son mariage parce que de toute façon je sais qu'elle a invité son

vrai père », je pense que quelque part ça traduisait peut-être sa difficulté à assumer ce rôle-là à ce moment-là.

Eugénie, née dans les années 1980, FR11

Il est difficile d'établir si le don en lui-même constitue le cœur des conflits sans avoir interrogé directement les parents. Dans leurs récits, les participant·e·s naviguent entre ce qu'on leur a raconté et leurs propres conjectures. Le don s'agrège à d'autres éléments qui font la vie d'un couple et ses ruptures. Zoe a neuf ans quand elle surprend une conversation entre sa mère (Carolyn) et sa grand-mère maternelle (Telma). Ses parents sont séparés depuis quelques années. Carolyn confie à Telma que les parents de son père ont soudainement cessé d'envoyer cartes et cadeaux pour leur petite-fille. Le père de Zoe a, quant à lui, arrêté de l'appeler pour prendre de ses nouvelles. Telma suppose qu'il a informé ses parents de l'existence du don, raison pour laquelle les grands-parents paternels et lui-même auraient suspendu leurs attentions : « *I remember my nan saying to my mum: "oh he's probably told his parents now that, like, Zoe's not his"* » (« je me souviens que ma mamie a dit à ma mère : « oh il a probablement dit à ses parents que Zoe n'était pas de lui » »). Un peu plus tard ce jour-là, Telma raconte à Zoe l'histoire de sa conception. Comme dans le cas d'Eugénie, la cause de la rupture des contacts avec la famille paternelle est incertaine. Par l'intermédiaire de Zoe, nous n'accédons qu'à une interprétation de la situation doublement indirecte puisqu'il s'agit d'un récit lui-même fondé sur les conjectures de Carolyn et Telma. D'un autre côté, Zoe décrit l'influence de la séparation de ses parents sur ses contacts avec celui qu'elle désigne désormais comme son « père à l'état civil » (« *birth-certificate-dad* »).

*Les grands-parents de mon père à l'état civil... mes grands-parents. Ses parents. Ils avaient l'habitude de m'envoyer des cartes et des trucs. Et maman donnait toujours tout à des associations, genre l'argent et tout ça. On était vraiment pauvres et j'étais genre « Pourquoi est-ce que tu fais ça ? » (rit).*

My birth-certificate-dad's grandparents... my grandparents. His parents. They used to send me cards and things. And mum would always give them to charity, like the money and stuff. We were really poor and I was like "why the hell are you doing that?" (laughs).

Zoe, née dans les années 1980, UK25

Les fameuses attentions grand-parentales étaient, de fait, refusées par Carolyn qui en faisait don à des associations, laissant Zoe pantoise. Les premières années après la séparation, son père l'appelle toutes les semaines mais sa mère prétend qu'elle n'est pas disponible pour

lui parler au téléphone. Quand la conversation a lieu, Zoe se sent coupable d'exprimer son amour pour un homme que Carolyn essaie manifestement d'exclure de leur vie.

Don et divorce s'entremêlent pour décrire et expliquer les relations familiales post-séparation. La répercussion de conflits entre ex-conjoint·e·s sur les rapports entre parents et enfants est un classique. En dehors du recours à l'AMPD, les séparations sont parfois l'occasion pour la mère et/ou le père de remettre en cause la filiation paternelle déclarée à l'état civil – notamment par l'intermédiaire d'une contestation de reconnaissance qui peut s'appuyer sur l'absence de liens affectifs ou quotidiens, et/ou l'absence de liens biologiques (Martial 2008).

L'exemple de Zoe illustre particulièrement bien les nuances et la complexité des récits recueillis. Le don ne peut être saisi isolément des autres dimensions des vies familiales et personnelles. Le secret sur le mode de conception et sa révélation participent d'autres dynamiques, sans que les liens de causalité n'apparaissent clairement. D'ailleurs, l'annonce ne revêt parfois qu'une fonction instrumentale dans un conflit qui ne concerne pas directement les personnes conçues par don. Matthew, dont la mère lui apprend que son père n'est pas son géniteur en plein divorce, décrit la révélation comme un moyen pour elle de se décharger d'une situation émotionnellement pesante.

*Pour ce que j'en savais, j'avais grandi avec une mère et un père parfaitement heureux dans leur mariage. Tout était génial. (...) Pendant que j'étais à l'université, j'étais au téléphone avec ma mère et elle me disait en quelque sorte qu'elle n'était pas heureuse et que leur mariage battait de l'aile. (...) Après que le divorce a commencé, elle a eu une sorte de moment d'émotion et elle m'a tout simplement lâché : « ce n'est pas ton vrai père ».*

As far as I knew, I grew up with a perfectly happy married mum and dad. Everything was great. (...) Whilst I was away at university, I was on the phone with my mum and she was sort of telling me that she wasn't happy with the marriage and that it was breaking down. (...) So once the divorce started going through, she sort of had an emotional moment and just sort of broke it to me: "he's not your real dad".

Matthew, né dans les années 1990, UK3

Dans certains récits, la révélation du secret sur le don se présente comme une arme destinée à blesser celui ou celle dont le/la messenger·e se sépare<sup>18</sup>. En plein divorce, le père de Sandra lui envoie par exemple une lettre sibylline dans une enveloppe adressée à (et chez) sa

---

<sup>18</sup> Pour la fluidité de la démonstration, je laisse ici de côté les cas d'annonce dans le cadre de conflits n'impliquant pas aussi directement un divorce ou une séparation. Ils restent cependant liés à la thématique puisqu'il s'agit, par exemple, d'un conflit conjugal au sein d'une famille recomposée où la révélation est faite par la belle-mère, ou encore d'une dispute opposant une mère et sa fille dans un contexte post-divorce.

mère, alors que Sandra a déménagé du domicile parental depuis plusieurs mois pour faire ses études supérieures.

Donc forcément elle l'a ouverte, elle a vu que c'était pour moi, mais elle n'a pas pu s'empêcher de lire et évidemment c'était pour la blesser, forcément... (...) Mais oui, voilà, il y avait quand même un sens caché, il voulait l'atteindre et lui faire du mal quoi. (...) Et, dans cette lettre, il y avait plein de choses, je ne me rappelle même plus du contenu de la lettre, mais je me rappelle de cette phrase où il termine en disant quand même « je t'aime », « je t'aime comme tout père normal aime sa fille », avec un gros sous-entendu, et entre parenthèses « ta mère t'expliquera ».

Sandra, née dans les années 1980, FR13

Plutôt qu'une manière d'informer, l'annonce devient le théâtre d'un tir croisé entre ex-conjoint·e·s. Les personnes conçues par don se retrouvent « engrainées » malgré elles dans la séparation, comme le raconte Julie. Au milieu du divorce parental, alors que la relation entre la jeune fille et son père n'est pas au beau fixe, sa mère décide de lui faire part de son mode de conception sur le trajet du lycée.

Ah oui c'est ça aussi quand je te disais pourquoi je lui en voulais [à ma mère], c'était sa manière égoïste de m'avoir partagé son fardeau. Ça je lui en ai beaucoup voulu. Tu vois cette façon un peu de meilleure copine, « viens on est contre ton père. En plus ce n'est pas ton vrai père ». Tu vois elle m'a quand même beaucoup engrainée dans la séparation.

Julie, née dans les années 1990, FR1

En tout état de cause, les annonces dans le cadre de conflits mettent toujours en scène une même préoccupation : le positionnement du père. Dans le contexte de séparations conjugales, elles se rapportent moins à un souci de respecter des normes de communication entre parents et enfants qu'à contribuer à une reconfiguration des positions parentales – et surtout paternelles. Elles sont le plus souvent menées unilatéralement par l'un des parents, majoritairement les mères. Les ex-conjoints ne sont pas toujours mis immédiatement au courant. Pourtant, le don a, en principe, fait l'objet d'un projet commun, reposant sur un « désir d'enfant » rendu particulièrement explicite par son échec préalable (Delaisi de Parseval 2008, p. 42) et la

formalisation du consentement, au moins oral<sup>19</sup>, auprès des praticien·ne·s de l'AMPD. Comme le montre Léa Linconstant, l'engagement dans un protocole de procréation assistée constitue une étape du projet de parenté. Les couples de patient·e·s « agissent afin de devenir » des couples de parents (2020, p. 263). Les récits recueillis mettent en lumière les transformations de cet « engagement dans la parenté » dès lors que couple conjugal et couple parental se disjoignent : les pratiques d'information sur le recours au don participent de cet engagement ; par suite, la reconfiguration des relations peut donc également les concerner. Objet, conséquence ou instrument des conflits, la révélation du secret sur le don rompt – ou participe à rompre – un *pacte conjugal*.

À cet égard, on observe une dynamique similaire dans un contexte tout autre : les décès. Jodie a trente-cinq ans quand sa tante paternelle (Betty) meurt. Gordon, son père, est décédé depuis plus de dix ans. Jodie et sa mère (Angela) s'occupent de mettre en ordre les affaires de la défunte et Angela saisit l'occasion pour faire part des circonstances du don à sa fille.

*Il ne reste plus personne de ce côté-là. Je n'ai plus aucun parent paternel. Donc maman a pensé qu'il était temps de me le dire. (...) Il avait été convenu sur le lit de mort de mon père qu'on ne me le dirait jamais. Mais papa est mort il y a longtemps. Elle a changé d'avis. Et elle a décidé de me le dire.*

There's no relative on that side left at all. I don't have a single paternal relative left. So, mum thought it was the time to tell. (...) It was agreed on my father's death-bed that I would never be told. But, dad died a long time ago. She's changed how she feels about it. And she decided to tell me.

Jodie, né dans les années 1980, UK6

Avant son décès, Angela avait promis à Gordon qu'elle ne révélerait rien à Jodie. Mais une douzaine d'années plus tard, la promesse paraît loin. Jodie a déjà posé des questions sur son lien avec son père car elle s'est rendue compte que la couleur de ses yeux ne correspond pas aux combinaisons possibles si ses parents étaient tous deux ses géniteurs. Angela nie : « *She wasn't prepared to tell me then* » (« Elle n'était pas prête à me le dire à ce moment-là »). Sa détermination fléchissant néanmoins, elle se renseigne auprès d'une association où elle est encouragée à parler à sa fille. Le décès de Betty fait tomber l'ultime barrière. L'annonce ne peut plus avoir de conséquences sur Gordon ou les membres de sa famille.

---

<sup>19</sup> La forme du consentement dans les établissements précédents les « cliniques » à proprement parler n'est pas connue. Rapidement, les professionnel·le·s semblent cependant avoir voulu se prémunir contre des attaques en justice en faisant signer des documents qui attestent de l'accord des couples receveurs (Pfeffer 1993). Depuis les premières lois encadrant l'AMPD, le consentement est nécessairement écrit et standardisé. En France, il fait l'objet d'un acte notarié.

Frances de son côté apprend l'histoire de sa conception et de celle de son frère aîné à la trentaine. Ses parents, Hilda et Norman, se sont d'abord tourné·e·s vers l'AMPD pour concevoir Malcolm grâce au don d'Alfred, le frère de Norman. Frances est née quelques années après, grâce un don anonyme. Alfred a fait promettre un secret absolu au couple et leur médecin leur a conseillé d'en faire de même. Quarante ans plus tard, l'oncle paternel décède. Hilda se sent libérée de sa promesse et décide de divulguer le secret à Frances et Malcolm.

*Donc mon oncle est mort. Donc mon oncle qui était en fait le père de mon frère est mort. Et à ce moment-là, ma mère a décidé que c'était le moment de nous le dire parce qu'elle s'est sentie libérée de ce secret. Mon père ne voulait pas que nous soyons au courant donc elle nous l'a dit contre son gré.*

So, my uncle died. So, my uncle who was in fact my brother's father died. And at that point, my mother decided that was the moment to tell us because she felt released from this secret. My father didn't want us to be told so she told us against his wishes.

Frances, née dans les années 1960

Dans plusieurs récits, les décès, notamment ceux des pères<sup>20</sup> et des parents paternels, jouent ainsi un rôle de facilitateur ou de déclencheur de l'annonce. Ils sont souvent associés à d'autres facteurs la favorisant, comme l'émancipation du domicile familial ou des questions posées par les personnes conçues par don. Adrien (M1) présente par exemple l'annonce faite par sa mère comme une réaction conjuguée à la question qu'il lui pose directement un jour, à la naissance de son premier enfant et au décès de son père six ans plus tôt. Sans être donc nécessairement la cause première de l'annonce et sans toujours prendre la forme d'un *pacte rompu* à proprement parler, le décès d'un détenteur ou d'une détentrice du secret peut participer à rendre caduques les accords sur les pratiques d'information. Les principaux et principales intéressé·e·s ne sont plus là pour souffrir de l'histoire du don. Celles et ceux qui restent s'adaptent et les termes du pacte se recomposent.

Dans les deux modalités examinées jusqu'à présent, les parents (ou l'un·e d'eux) sont à l'origine de l'annonce, tandis que leur fils ou leur fille est en position de réception de l'information. Cependant, les personnes conçues par don ne sont pas systématiquement passives dans le processus qui mène à l'annonce, comme le préfigure l'exemple d'Adrien ou ceux de Sylvia (UK1) et Marjorie (FR5). Au contraire, il arrive qu'elles soient l'origine même de la rupture du secret.

---

<sup>20</sup> Je parle bien ici des hommes qui occupent le statut de père.



### 3. Des secrets *défaits* par leur destinataire

Jeune trentenaire, Antoine ne s'épanouit ni dans sa vie professionnelle, ni dans son couple. Il est prêt à s'y résigner (« c'est comme ça, c'est ça ma vie »), quand une échappatoire s'ouvre de manière inattendue. Il est licencié pour raisons économiques et son épouse déclenche leur séparation. Dans la pénombre de leur « deux pièces rez-de-chaussée sur une troisième cour intérieure » coincé entre « la chaudière et [le] local poubelle », ils discutent de leur divorce.

Je ne sais pas pourquoi d'un coup je me retourne et je lui dis « tu sais quoi ? Je vais tout te dire ». (...) Et je lâche tout. Je lâche des choses qui ne me font pas plaisir. Que j'ai constamment été infidèle. Enfin voilà c'était... Ce n'était pas joli. Et j'ai eu l'impression de baigner dans la lumière quoi à ce moment-là. Mais vraiment un truc... Je sais que c'est impossible mais j'ai encore l'image en fait de cette pièce qui est illuminée.

Antoine, né dans les années 1980, FR2

De l'ombre à la lumière, la rupture conjugale brise une toile de secrets, à commencer par la carapace qu'Antoine s'est construite au fil des années ainsi que ses nombreuses infidélités. Les vannes sont ouvertes. Il est persuadé que sa mère lui cache quelque chose. Il l'interroge frontalement après un déjeuner en tête à tête : « ce que tu me caches depuis toujours, il faut me le dire maintenant ».

Et [ma mère] me lâche le truc en fait. « Ben écoute... Ton père était stérile. On a eu recours à un don anonyme. » « Pourquoi tu ne me l'as pas dit avant ? » « Ton père ne voulait pas. » « Ben il n'est plus dans l'équation enfin...<sup>21</sup> » « Oui mais en fait je ne voulais pas te faire de mal ».

Antoine, né dans les années 1980, FR2

Face aux questions des personnes conçues par don, les secrets « lâchent ». À mesure qu'elles grandissent et passent différentes étapes de leur vie, elles participent activement à la construction de leur histoire personnelle et familiale (Sarcinelli 2020). Au début de l'adolescence, Irene commence à clamer haut et fort qu'elle n'aura jamais d'enfant, persuadée qu'elle sera atteinte par la même maladie dégénérative héréditaire que son père :

---

<sup>21</sup> Le père d'Antoine est décédé depuis une dizaine d'années à l'époque.

*J'arrivais à un âge où je pensais « ça pourrait aussi m'arriver à moi » ; et simplement, j'ai dit que ça pourrait être les enfants, mais je pense que bien évidemment je pensais que ça pourrait être moi.*

I was getting to the age when I thought “well, this could be me too”; and only, I said it could be children, but I think obviously I was thinking it could be me

Irene, née dans les années 1950, UK7

En parallèle, un questionnement s'installe autour des origines de sa sœur aînée : leur mère Dorothy ne parle jamais de la grossesse et de la naissance de Valerie.

*À l'occasion, ma mère parlait de sa grossesse et de ma naissance difficile et vous savez comme les mères vous racontent tous ces trucs. Et elle n'a jamais dit ce genre de choses à Valerie. Donc je pense que j'ai tiqué et je disais « je pense que Valerie a été adoptée ». Donc je pense que c'est à ce moment-là qu'il a été décidé que nous devions toutes les deux être mises au courant. Que ça ne pouvait plus être caché.*

My mum would talk occasionally about how she'd been pregnant with me and the difficult birth and you know how mothers tell you all these stuffs. And she never said the same kind of stuffs to Valerie. So, I kind of ticked and I was saying “I think Valerie is adopted”. So, I think it was then that the decision was made that we had to both be told. That it couldn't be hidden any more.

Irene, née dans les années 1950, UK7

Les doutes de l'adolescente poussent Dorothy à briser le secret auprès des deux sœurs. Elle commence par l'aînée. Lors d'un séjour en caravane, elle prétexte une promenade pour éloigner Irene, laissant Valerie en compagnie de leur grand-mère maternelle Edna. À leur retour, Irene trouve sa sœur troublée. Edna lui a expliqué qu'elle a été adoptée. Dorothy s'occupe ensuite de la cadette. Quelques semaines après le séjour en caravane, elle demande à une amie de parler à Irene de son mode de conception.

En posant des questions et en développant leur propre version des événements, les personnes conçues par don ébranlent l'édifice du secret. Adolescent·e·s et adultes s'approprient l'histoire de leur famille et en interrogent les incohérences, comme Natasha qui demande des comptes à sa mère après avoir suivi un cours d'hématologie à l'université<sup>22</sup> :

---

<sup>22</sup> L'apprentissage du fonctionnement de base des transmissions génétiques et de l'hérédité – les gènes dominants et récessifs, les transmissions par les chromosomes X et Y... –, notamment par l'intermédiaire de la couleur des yeux et des groupes rhésus, revient souvent comme une occasion de mettre en avant une incohérence dans le récit (voir p. ex. Brès Vincent, 2019, *Je suis l'une d'entre elles. La première génération de personnes conçues par PMA avec don témoigne*, Paris, L'Harmattan, p. 25 et suiv.).

*Donc, mon groupe sanguin, c'est B+ et ils parlaient du fait que les A et B ne peuvent pas venir d'un... d'un parent O. Et je ne sais pas comment, je me souviens être convaincue que mes parents étaient tous les deux O. Mais mon... C'est quelque chose dont nous n'avions jamais parlé. Donc je suis vite rentrée à la maison, j'ai appelé ma mère et j'ai dit, vous savez, « eh, je viens juste d'apprendre ça. Est-ce que tu as trompé papa peut-être ? Parce que, tu sais, ça n'a aucun sens ».*

So, my blood group is B+ and they were talking about how As and Bs cannot be made from an... an O-parent. And I don't know how, I remember being very certain that my parents were both O. But my... It's something we had never discussed before. So, I ran home, rang my mum and I said, you know, "hey, I just learned this. Did you maybe have an affair on Dad? Because, you know, this doesn't make sense".

Natasha, née dans les années 1980, UK16

Malgré les efforts de leurs détenteurs, les secrets peuvent laisser des traces qui conduisent les personnes conçues par don à douter de leurs origines. Les suspicions remontent parfois à l'enfance, comme le raconte Lucy.

*J'ai clairement remarqué des choses que je ne pouvais pas expliquer. Je me souviens que j'avais sept ou huit ans et j'étais genre, j'ai fouillé le garage pour essayer de trouver mon certificat d'adoption. Donc j'étais convaincue... pas convaincue mais j'avais le sentiment que j'avais été adoptée.*

I definitely picked up on things that I couldn't explain. I remember being about seven or eight and I was like, and I looked through the garage trying to find my adoption certificate. So, I was convinced... not convinced but I had the feeling that I would be adopted.

Lucy, née dans les années 1990, UK24

Emery dépeint une histoire semblable. À l'école primaire, il visionne un feuilleton télévisé dans lequel un jeune garçon trouve par hasard son jugement d'adoption. Persuadé d'être dans le même cas, il profite d'une absence de ses parents pour fouiller sa maison. Pour Emery comme Lucy, la recherche est vaine et ne mène, de fait, pas à l'annonce. Le premier est mis au courant au milieu de la vingtaine, d'un commun accord entre ses parents, qui sont en train de se séparer. Lucy est informée à la fin du lycée dans le cadre d'une recherche de diagnostic pour des problèmes de santé (cf. II.1). Leur exemple illustre toutefois les doutes qui fondent chez d'autres, comme Adrien, les questions qui mèneront effectivement à l'annonce.

Je pense que comme tous les gamins, je me suis demandé à un moment donné : « est-ce que mon père c'est James Bond ? Est-ce que j'ai été adopté ? » Et je pense que la réponse de mes parents n'a jamais été particulièrement convaincante. Ce qui fait qu'au lieu de passer à autre chose j'ai toujours eu, toujours eu la question qui... qui est un peu restée. (...) Quand j'ai eu mon fils (souponne)... je pense que je faisais ça à peu près une fois par an, j'ai redemandé à ma mère : « t'es sûre que... mon père c'est mon père ? ».

Parce que son père est mort depuis six ans et parce qu'il vient de devenir père pour la première fois, la mère d'Adrien cède face à cette n-ième question sur sa filiation paternelle.

Faute de documents équivalents à un jugement d'adoption, l'annonce semble rarement provoquée par la lecture d'un dossier lié à l'AMPD. Parfois, le don revient néanmoins de manière détournée. Amélie (M9) découvre par exemple son existence en lisant le journal intime de sa mère en cachette. La petite sœur de Sébastien (M10) déniché une lettre dans laquelle leur père met en doute sa paternité – elle a été conçue sans assistance, à la grande surprise des parents<sup>23</sup>.

Au-delà des bizarreries et incohérences ainsi que des traces matérielles, le secret peut être dévoilé par un intérêt plus général pour l'histoire familiale. Au milieu de la trentaine, Christine découvre l'existence des tests ADN DTC. Elle est curieuse. Son père ignore ses propres origines paternelles et Christine pense que les tests permettraient d'y remédier. Elle en fait la suggestion lors d'un repas dominical. Son père « blêmit » et sa mère balaye le sujet d'un revers de main : « pourquoi tu veux remuer le passé ? Tu n'as pas besoin de savoir ». Christine ne réagit pas. Le lendemain, sa mère l'appelle en urgence : son père fait un malaise. Il doit lui dire quelque chose d'important, il faut qu'elle vienne chez eux. Sur le trajet, Christine imagine mille scénarios : son père est malade ; il va mourir ; il a commis un crime...

Quand je suis arrivée, donc il était au lit, il se tenait la poitrine et il me dit « je ne suis pas ton père biologique ». Donc... moi, ça m'a rassurée parce que j'avais imaginé bien pire sur le trajet (...). Et donc ma mère tout de suite elle me dit « je te sors le dossier si tu veux et tout ». Je dis « écoute, maman, la priorité c'est d'appeler les pompiers ». (...) J'ai expliqué aux pompiers que mon père venait de me lâcher ça et en fait effectivement c'était une crise d'angoisse.

Christine, née dans les années 1980, FR25

Le secret échappe aux parents, malgré les résistances qu'ils opposent. À force d'insistances et de recherches – mais aussi parfois, bien malgré elles –, les personnes conçues par don *défont* ce qui le constituait. Comme le souligne N. Adell (2014a), les secrets n'existent

---

<sup>23</sup> Le père de Sébastien n'est que partiellement infertile, contrairement au diagnostic qui avait été fait à l'amorce de leur parcours d'AMPD.

pas dans les vides ; ils ne sont pas seulement constitués de silences ou d'une absence de communication. Les secrets se « font » par un ensemble de pratiques que les personnes conçues par don doivent ainsi démanteler. Emily a mis six mois à recoller les différents pans de l'histoire de sa naissance. Tout commence alors qu'elle est âgée d'une vingtaine d'années. Au détour d'une conversation, sa grand-mère maternelle révèle, sans le vouloir, un fait de famille ignoré par Emily<sup>24</sup> : son père Gavin a été adopté par son grand-père paternel. Pour la jeune femme, la discussion inaugure une série de découvertes. Intriguée par l'inconnu de sa branche paternelle, elle s'inscrit sur un site de généalogie en ligne et commence à construire un arbre. Elle débute le travail en cherchant des documents liés à son nom de famille. Elle obtient l'acte de naissance original de Gavin, trouve la trace de ses sœurs, de ses grands-parents... mais rien la concernant. Elle modifie alors sa recherche en utilisant le nom de naissance de sa mère Anita. Emily trouve alors son propre acte de naissance et découvre que le patronyme qu'elle utilise depuis toujours, celui de Gavin, est en fait un nom d'usage que sa famille a déclaré quand elle était enfant. À l'état civil, Emily porte celui de sa mère.

*Ils étaient tous en vacances. Quand ils sont rentrés, j'ai dit « regarde ce que j'ai trouvé ». Et [ma mère] est juste devenue... (silence) Donc je ne sais pas, instinct mère-fille, j'étais genre « oh, ce n'est pas mon père ». Je le savais, c'est tout. Je ne sais pas comment.*

They were all on holiday. When they came back, I said “look [what I found]”. And [my mum] just went... (silence) So I don't know, mother-daughter instinct, I was like “oh he isn't my dad”. I just knew. I don't know how.

Emily, née dans les années 1990, UK27

Anita explique d'abord que comme elle et Gavin n'étaient pas marié·e·s, Emily a été déclarée avec son nom de jeune fille. Emily rétorque que ses deux sœurs cadettes sont elles aussi nées avant leur mariage mais qu'elles portent bien le nom de leur père.

*Et elle a dit « oh, nous n'étions juste pas sûrs de combien de temps nous allions restés ensemble à l'époque. Et blablabla ». Et j'ai dit « Je sais que ce n'est pas vrai. Je sais que ce n'est pas vrai, c'est tout ». Et ça n'a fait que tourner en rond comme ça pendant des lustres et des lustres. Et elle... Oui. Je ne voulais pas l'embarrasser. Donc je n'ai posé de question à personne d'autre. J'ai juste attendu.*

And she said “oh we just didn't know how long we'd be together then. And blablabla.” And I just said “I know that's not true. I just know that's not true”. And it just went back and forth for ages and ages. And she... yes. I didn't want to embarrass her. So, I didn't ask anyone else. I just waited for that.

Emily, née dans les années 1990, UK27

---

<sup>24</sup> La grand-mère pense qu'Emily est déjà au courant.

Pendant plusieurs mois, Emily insiste auprès d'Anita sans succès. Quand elle essaye de lui parler, sa mère change de sujet ou elle fait en sorte de ne pas la voir en tête à tête. Emily est perplexe : qu'a-t-il bien pu se passer ? Qu'y a-t-il de si grave pour qu'elle n'obtienne aucune réponse ? Elle commande la version longue de son acte de naissance – qui devrait mentionner le nom de ses parents tandis que la version courte ne comprend que son nom, la date et le lieu de sa naissance – mais l'administration refuse de la lui communiquer. Après six mois d'atermoiements, Gavin se résout à lui donner la clef de l'énigme, tandis qu'Anita pleure à leurs côtés. Cette dernière était en couple avec un homme avec lequel elle a fait recours à un don de sperme pour tomber enceinte d'Emily. Pendant la grossesse, le couple s'est séparé, probablement en mauvais termes – c'est l'hypothèse d'Emily – si bien que lorsque l'homme a demandé à être inscrit sur l'acte de naissance du bébé, Anita n'a pas donné suite<sup>25</sup>. La situation est restée en suspens, raison pour laquelle l'administration a refusé de communiquer la version longue de l'acte. Anita a rencontré Gavin quand Emily avait un an et le couple a fait comme si de rien n'était depuis.

Le secret sur le don est construit au fil des années. Il s'adapte aux questions qui émergent de la part des personnes conçues par don ou de l'entourage. Malgré les fictions ainsi créées, les documents dissimulés ou non conservés, le secret révèle l'une des propriétés que lui attribue A. Zempléni (1976) : il « secrète » des indices. Les personnes conçues par don « défont » le secret à partir de ces sécrétions. Elles sont tout autant actrices du processus que les détenteurs (leur parents), même si cela se fait en partie à leur insu. Une blague lancée sans trop y réfléchir, une question ruminée plusieurs années, un document découvert plus ou moins par hasard, des résultats de tests ADN... Pour certaines, l'annonce répond à un questionnement explicite tandis que pour d'autres elle advient à leur initiative, sans qu'elles l'aient préméditée pour autant.

○○○

La question de l'annonce est souvent abordée comme une décision parentale prise au moment du recours au don, en fonction des conseils reçus de la part des praticien·ne·s qui les ont suivi·e·s. Le récit des personnes conçues par don donne à voir la temporalité de la mise en œuvre de cette décision et ses nombreuses zones de fléchissement. D'abord, les récits témoignent des hésitations qui ne résument pas la question de l'annonce à une distinction claire

---

<sup>25</sup> Contrairement à la France, un homme ne peut se déclarer unilatéralement comme père au Royaume-Uni. Si le couple n'est pas marié, la mère doit obligatoirement donner son accord pour qu'il soit reconnu à l'état civil.

entre volonté de dire ou de ne pas dire. Ils donnent aussi à voir les trajectoires qui conduisent aux changements des arrangements du secret. Ces derniers apparaissent comme intimement liés aux trajectoires conjugales, plus particulièrement quand elles incluent une séparation ou un divorce. Tandis que l'engagement dans l'AMPD constituait l'engagement d'un couple dans la parenté, la disjonction entre couple conjugal et couple parental conduit à une reconfiguration des positions. Par suite, le pacte concernant le secret sur le don peut être rompu. Enfin, l'examen des modalités d'annonce révèle la capacité d'action des personnes conçues par don en tant que destinataires du secret. Dans l'ignorance, elles participent à le défaire en confrontant les détenteurs et détentrices aux « sécrétions » (Zempléni 1976) que le secret a inexorablement produites.

Les circonstances ainsi décrites sont essentielles pour comprendre le vécu des personnes conçues par don. Plus que des mots spécifiques ou un instant précis, celles que j'ai rencontrées convoquent les différents éléments permettant d'expliquer ce qui conduit à la situation d'annonce du point de vue des parcours familiaux et personnels. Les modalités d'annonce révèlent le caractère profondément relationnel des pratiques d'information. Le secret et sa fin sont arrangés au sein de relations conjugales et parentales.

S'agit-il vraiment, cependant, de la fin du secret ? En apparence, l'annonce signe la clôture de la configuration induite par le secret – aussi bien en tant que paradigme normatif (cf. I) que du point de vue des relations entre détenteurs et destinataire. Nous verrons cependant que l'annonce ne constitue pas toujours une frontière claire signant le passage du secret à la transparence.

### **III. DEVENIR NARRATEUR/NARRATRICE DU DON : LA FIN DU SECRET ?**

---

Que devient l'information sur le don une fois qu'elle est transmise aux personnes qui en sont issues ? Comment s'en saisissent-elles ? Nous envisagerons à présent la manière dont les personnes conçues par don deviennent elles-mêmes actrices de pratiques d'information. Pour ce faire, nous aborderons deux questions : la gestion de l'information auprès de l'entourage et la recherche de détails supplémentaires sur l'histoire de leur conception. Elles permettront d'opérer une succession d'élargissements de la perspective sur l'annonce qui nous amènera à

reconsidérer sa position vis-à-vis du secret. D'abord d'un point de vue relationnel la diffusion de l'information à l'entourage mettra en lumière la subsistance de zones de secret légitimes (1). Ensuite, d'un point de vue temporel, les informations récoltées en amont de l'annonce, les « miettes » narratives que les parents ont semées, intégreront l'annonce dans une trame narrative qui la précède (2). Enfin, notre regard se tournera vers son aval à travers la question de l'oubli et les persistance de l'action du secret même après sa rupture (3).

## **1. Raconter le don dans la famille (ou pas) : reconfiguration des pratiques d'information**

Au-delà de ses premier·e·s protagonistes, l'histoire du don implique leurs proches. Les récits d'annonce mobilisent grands-parents, oncles et tantes, cousin·e·s, parrains et marraines, ami·e·s, etc. Comme le souligne A. Baumann (2022, p. 175), une question revient de manière récurrente pour les personnes conçues par don : qui est au courant ? Qui savait au départ et qui sait aujourd'hui ? À qui peut-on et/ou accepte-t-on parler du don ?

### *1.1. Composer avec les géométries du secret*

Certains couples choisissent, dès le début de leur parcours de procréation assistée, de garder leurs problèmes de fertilité strictement confidentiels. D'autres mentionnent le recours à une insémination artificielle ou à une FIV sans préciser la présence d'un tiers donneur<sup>26</sup>. Nombreux sont cependant ceux qui informent au moins une personne de l'entièreté de leurs démarches. J. Readings et ses collègues (2011, p. 491) notent par exemple que sur les 99 familles ayant eu recours à un don de sperme, d'ovocyte ou une gestation pour autrui qu'elles ont interrogées, 85 (85,9%) avait informé au moins une personne, le plus souvent au sein de la famille maternelle. La tendance se maintient, même si elle est proportionnellement moins conséquente, dans le cas où les enfants n'ont pas encore été informés de leur mode de conception (33 familles sur 47, soit 70,2%) et dans ceux où les couples ne comptent pas les mettre au courant du tout (10 familles sur 17, soit 58,8%). En apprenant leur mode de

---

<sup>26</sup> Le recours au don intervient souvent en dernière phase de parcours (Malmanche 2020), si bien que les couples peuvent avoir ouvertement discuté de leurs démarches pendant les premières étapes, tout en gardant le silence sur les développements ultérieurs (voir aussi Readings et al. 2011, p. 491-492). Ces informations incomplètes transmises à l'entourage peuvent également concerner des couples homoparentaux, à l'image du cas décrit par Hélène Malmanche d'un couple de mères par don d'embryon, dont l'une n'a parlé que d'un don de sperme à sa famille et à leurs filles – il s'agit d'une situation conflictuelle où la seconde mère est « interdite » de visite par la première (2020, p. 202 et suiv.).



conception, les personnes conçues par don font donc face à une répartition inégale de l'information sur le don, qu'elles doivent à leur tour gérer.

Les parents d'Amy se séparent quand elle a une dizaine d'années. Sa mère, Gillian, s'installe ensuite avec Sandra. Amy vit quelques temps avec le couple, les enfants de Sandra, puis ses petits frères que les deux mères conçoivent grâce à un don de sperme. Elle a environ seize ans quand au beau milieu d'une dispute conjugale, Sandra lui lance que son père, Ian, « n'est pas [son] père » (« *Your dad is not your dad* »). Amy a toujours su que ses parents avaient eu besoin d'assistance pour la concevoir – elle est née par FIV. Elle sait aussi que ses deux sœurs aînées ont été adoptées quelques années avant sa naissance. L'histoire de sa venue au monde avait été celle d'un « bébé-miracle » (« *a miracle baby* ») alors que Gillian et Ian pensaient ne jamais pouvoir procréer ensemble.

À l'annonce de Sandra, Amy fond en larmes. Sa mère raconte son souhait désespéré de vivre une grossesse, rendu impossible par l'infertilité d'Ian. Après dix années de vaines tentatives, le choix du don s'était imposé. La jeune femme garde peu de souvenirs de cette première discussion. Elle repousse les perches tendues par Gillian pour en reparler avec elle les jours suivants et refuse de réaborder le sujet jusqu'à sa vingtaine.

L'histoire du don reste donc dans son enveloppe de silence (cf. Figure 2) ; un silence à plusieurs protagonistes. Ian d'abord ignore qu'Amy connaît son mode de conception. Plus largement, Gillian considère qu'il est dans une forme de déni. L'unique fois où elle mentionne le don après la naissance de leur cadette, Ian lui répond qu'il n'est pas certain que son sperme n'ait pas permis sa naissance puisqu'au cours de la procédure de FIV, les médecins ont proposé de mélanger son sperme avec celui du donneur. En tout état de cause, pour Ian le sujet du don semble être inabordable. Amy préfère ne pas changer ce statu quo.

Le silence règne ensuite au sein de la fratrie. Ni les aînées ni les cadets d'Amy ne sont au courant de son mode de conception. Gillian lui demande d'ailleurs de ne rien dire à ses sœurs :

*Ma maman a expliqué qu'elle ne voulait pas [que mes sœurs] sachent. (...) Elle pense peut-être qu'elles pourraient se dire qu'elles ne lui suffisaient pas, dans le sens où, tu sais, pourquoi... ? Oui, pourquoi...  
AM : tu as eu besoin d'avoir...  
...Ton propre bébé ? Plutôt qu'elles, ce genre de choses. Je peux comprendre ça. Je pense que c'est une idée qui pourrait me passer par la tête si j'étais dans leur position.*

My mum explained that she didn't want [my sisters] to know. (...) She might think that they may feel that they weren't enough for her in the sense of, you know, why...? Yes, why...

*AM: Did you need to have...*

...Your own baby? As opposed to them sort of thing. I can understand that. I think that would be a thought that, if I was in their position, could go through my head.

Amy, née dans les années 1990, UK17

Amy conteste la légitimité de la demande de Gillian et revendique le droit de choisir si elle veut lever le secret auprès de ses frères et sœurs : « *I personally don't think that's your decision. I think that would be my decision* » (« Personnellement je pense que ce n'est pas à toi de prendre cette décision. Je pense que ça serait ma décision »). Elle n'envisage cependant pas de le faire au moment où nous nous rencontrons, craignant de donner corps aux inquiétudes de sa mère concernant la réaction de ses sœurs.

Le silence s'étend enfin au sein de la famille élargie. Pour autant qu'Amy le sache, personne n'est au courant dans sa famille maternelle. Elle ne fréquente que rarement son oncle, sa tante et ses cousin·e·s, dont elle ne se considère pas proche. Du côté de sa famille paternelle, un souvenir de vacances la fait douter.

*Je me souviens qu'un de mes cousins m'a fait « on n'est même pas liés par le sang ». Et j'étais là « Je ne sais pas ce que tu veux dire par là » et je me suis toujours souvenue de ça. Donc c'est la question pour moi : est-ce qu'ils savent ? Ce qui est bizarre parce que personne d'autre ne sait donc pourquoi est-ce que les enfants du frère de mon père sauraient ? Parce que je ne suis pas proche d'eux, ils ne sont pas proches de notre famille. Qui leur aurait dit et pourquoi ? Parce que ce ne sont pas vraiment leurs oignons de mon point de vue.*

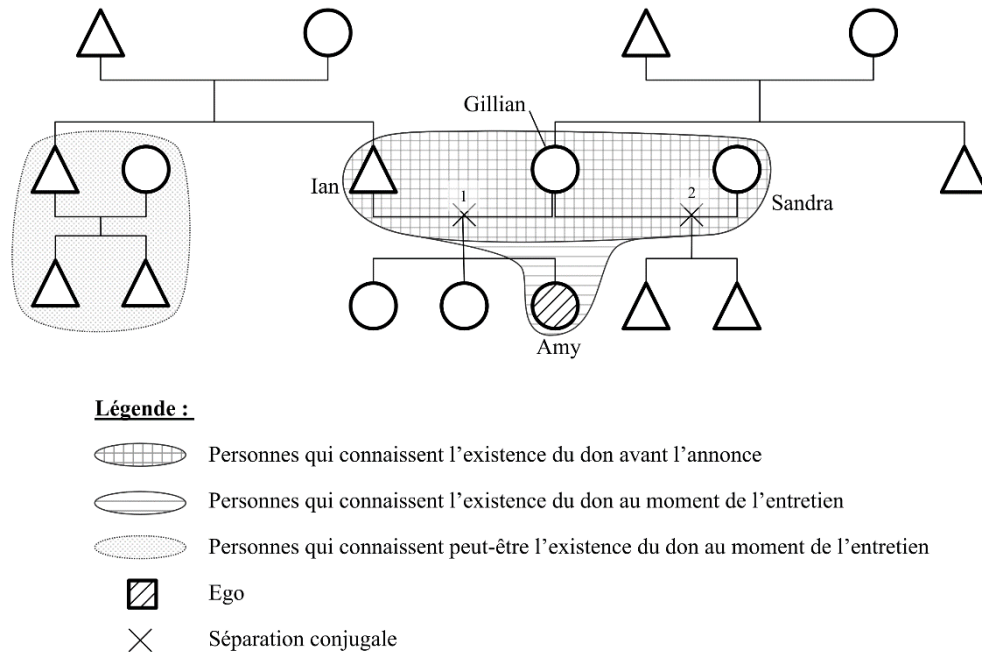
I remember one of my cousins going “we're not even blood related”. And I was like “I don't know what you mean by that” and I've always remembered that. So, it's a question for me: do they know? Which is strange because no one else knows so why would my dad's brother's children know? Because I'm not close to them, they're not close to our family. Who would have told them and why? Because that's not really any of their business in my eyes.

Amy, née dans les années 1990, UK17

Du point de vue d'Amy, le secret au sein de sa famille élargie se justifie par la faible proximité des relations. L'éventualité que ses cousins paternels soient au courant ne lui semble pas cohérente avec l'état distendu de leurs liens. Elle entre ainsi dans la logique soulignée par Deborah Cohen (2013, p. 6) à propos de l'Angleterre du XIXe siècle : au sein de la famille comme à l'extérieur, le secret se partage (ou non) en fonction des liens tissés, de la confiance

qui peut être accordée, du mérite que l'on attribue (ou pas) aux potentiel·le·s dépositaires de l'information.

Figure 2. Le secret avant et après l'annonce : Amy (UK17)



L'annonce de leur mode de conception aux personnes conçues par don ne conduit ainsi pas nécessairement à une ouverture complète de la parole au sein de la famille, que cette annonce constitue une révélation après un secret ou un récit commencé dans l'enfance. Par exemple, les membres d'une même fratrie ne sont pas toujours informé·e·s au même moment (Baumann 2022), et certain·e·s resteront peut-être dans l'ignorance toute leur vie comme le laisse entrevoir Amy. Si elle revendique le secret auprès de ses frères et sœurs comme un choix personnel, d'autres participant·e·s évoquent le poids qu'a représenté le fait de dissimuler le don aux leurs (voir aussi Frith et al. 2017). C'est le cas de Debbie qui a été prise dans l'engrenage du secret malgré elle, ne sachant pas si son frère connaissait leur mode de conception et redoutant d'en devenir la messagère.

*Je ne savais pas que [mon frère] savait jusqu'à très récemment. Et c'était un gros dilemme parce que j'aurais fait les choses très différemment. J'aurais été ouverte. Mais vous ne voulez pas être la personne qui ouvre... Quand il y a un secret, vous ne voulez pas être la personne qui dévoile le secret. Donc ce n'est que très récemment que nous avons discuté du fait que nous ne sommes pas liés à notre père.*

I didn't know until very recently that [my brother] knew. And there was a big dilemma because I would have gone about things very differently. I would have been very open. But you don't want to be the person who opens... When there's been a secret, you don't want to be the person that exposes the secret. So, it's only very recently that we had the conversation that we're not related to our dad.

Debbie, née dans les années 1970, UK20

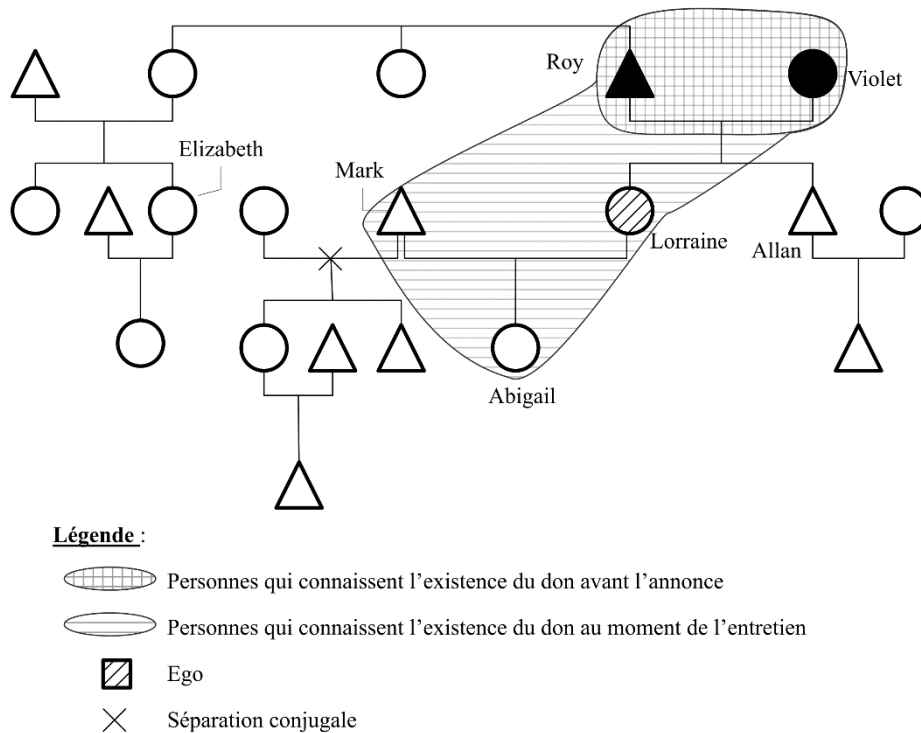
Les personnes conçues par don héritent des géométries du secret. L'ouverture auprès de leur premier·e destinataire n'en signe pas toujours la fin : le statut des protagonistes change et le secret se reconfigure. Du point de vue des personnes conçues par don, deux logiques et deux manières de se positionner coexistent : d'un côté, l'histoire du don peut être envisagée comme celle de leurs parents en tant que couple, dont elles ne sont donc que les dépositaires ; d'un autre côté, le don peut être revendiqué comme une part de leur biographie personnelle, dont elles sont les détentrices.

### ***1.2. Être dépositaire de l'histoire parentale***

Lorraine (cf. Figure 3) a appris son mode de conception par l'intermédiaire d'un test ADN DTC quelques mois avant notre rencontre. Ses parents, Roy et Violet, sont décédé·e·s depuis plusieurs dizaines d'années. Elle raconte l'événement à son conjoint Mark pour ne pas qu'il s'inquiète du temps considérable qu'elle passe devant son ordinateur les jours suivant. Elle en fait part à sa fille Abigail, qu'elle estime directement concernée par la nouvelle. Elle en discute de plus avec deux ami·e·s qui, précise-t-elle, n'ont aucune chance d'en parler avec d'autres membres de sa famille. En dehors de ces quelques confident·e·s, Lorraine décide en effet de garder le secret, en particulier auprès de son frère (Allan) et d'une cousine paternelle (Elizabeth) dont elle est proche. Au premier, elle ne veut pas infliger un bouleversement alors qu'il vit à plusieurs milliers de kilomètres. Pour la seconde, elle ne veut pas ternir la mémoire de « l'oncle Roy ».

Révéler le secret que ses parents ont soigneusement préservé pendant cinquante ans représenterait une trahison, explique Lorraine. Si elle assume son choix, elle regrette la perspective de devoir dissimuler une partie de la vérité à celui qui pourrait être en droit de la connaître et à celle avec qui elle partage une certaine intimité.

Figure 3. Gardienne du secret : Lorraine (UK13)



*Je dois vivre en sachant que certaines de mes relations, pour le restant de mes jours, seront basées sur des mensonges. Ou sur une vérité partielle. Mon frère. Est-ce que je lui cache quelque chose qu'il est peut-être en droit de savoir ? La cousine dont je suis très proche. Euh... Et... Tout le... Tout le fait de devoir garder, ironiquement, à cause d'un secret que mes parents ont gardé, j'hérite, je suis l'héritière de leurs secrets. Je ne suis pas obligée mais j'ai choisi de l'être.*

I have got to live with the knowledge that some of my relationships, for the rest of my life, are going to be based on lies. Or not the full truth. My brother. Am I keeping something from him he maybe has a right to know? The cousin to whom I'm very close. Erm... And... The whole... The whole having to keep, ironically, because of a secret my parents kept, I am inheriting, I am the inheritor of their secrets. I don't have to be but I've chosen to be.

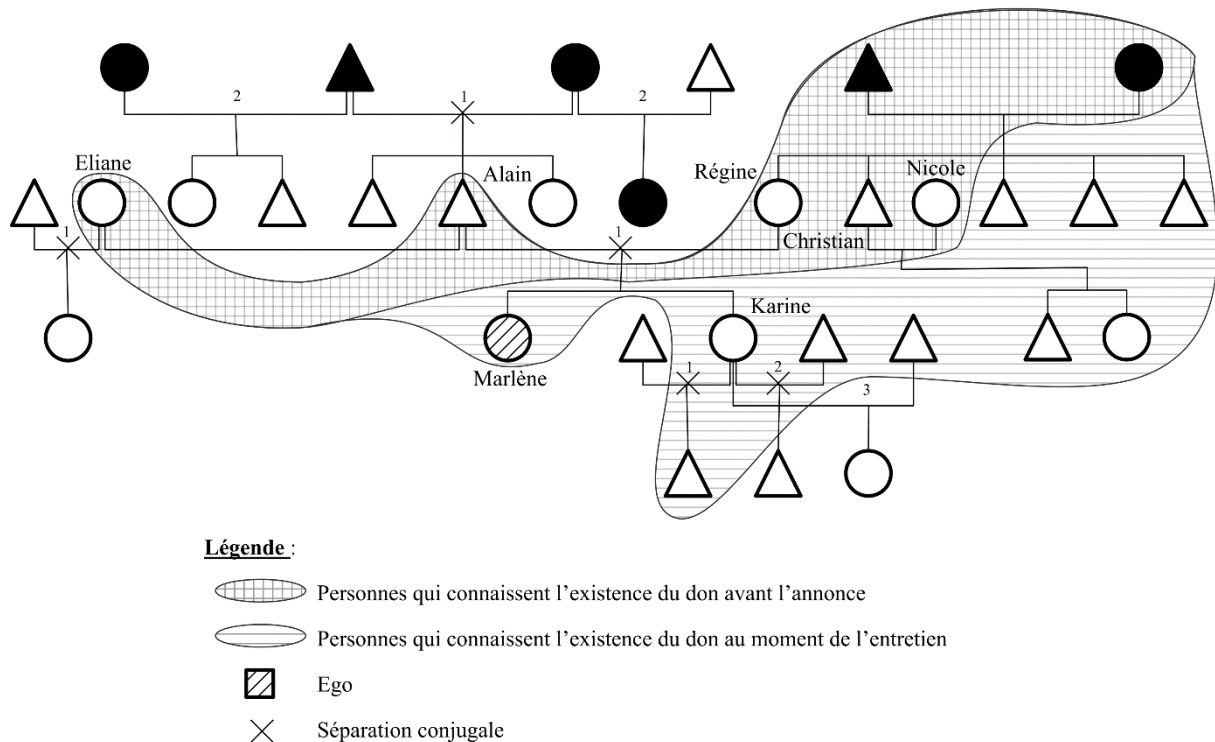
Lorraine, née dans les années 1960, UK13

Dépositaire de l'histoire de ses parents, Lorraine s'auto-désigne comme l'héritière de leur secret.

Les couples ont sélectionné les tiers qu'ils ont mis au courant (Frith et al. 2017). Il ne s'agit souvent que de quelques dépositaires privilégiés : un frère parce qu'on lui a demandé de « parrainer » le couple à la clinique, des ami·e·s de la famille qui ont traversé elles/eux aussi des problèmes de fertilité, un parent qui a aidé à payer la procédure ou dont on est particulièrement proche... Chez Marlène (cf. Figure 4), par exemple, les naissances et les recompositions familiales à la génération grand-parentale ont doté la famille de nombreux oncles et nombreuses tantes. Pourtant, seul Christian (le frère aîné de sa mère), Nicole (l'épouse

de Christian) et ses grands-parents maternels étaient au courant des démarches menées par ses parents Régine et Alain. Après la séparation du couple, la nouvelle compagne d'Alain, Eliane, s'est ajoutée à la liste.

Figure 4. Le secret sélectif : Marlène (FR23)



Parce que l'histoire du don est (« aussi » ou « avant tout ») celle du couple de leurs parents, certain·e·s gardent volontiers le silence, comme Eugénie dont la mère a souhaité laisser la grand-mère maternelle dans l'ignorance, pour préserver l'image de son père :

Par respect pour ma mère parce que comme, elle, elle ne voulait pas vraiment le dire dans sa famille, je ne voulais pas que ce soit moi qui le dise quoi, enfin... Je comprends sa démarche de dire « je n'ai pas envie que maman soit au courant », donc voilà, ce n'est pas la peine de... Donc autant je ne me gêne pas du tout du côté de mon père parce que tout le monde est au courant, (...) autant la famille maternelle ça vient achopper avec les souhaits de ma mère donc je...

Eugénie, née dans les années 1980, FR11

Si pour Eugénie, la question du maintien du secret se pose plutôt du côté de sa famille maternelle, le plus souvent, c'est du côté de la famille paternelle que la révélation du don pose

problème. En tant que dépositaires de l'histoire de leurs parents, les personnes conçues par don sont parfois réticent·e·s à l'idée de partager une information perçue comme particulièrement intime et potentiellement honteuse pour leur père auprès de personnes qui l'ont vu grandir.

De fait, le maintien du secret n'est régulièrement que partiel, puisqu'il dépend également de la qualité des relations tissées au sein de la famille. Marlène (FR23) a par exemple parlé du don avec la majeure partie de sa famille maternelle, dont elle se dit proche. Du côté de sa branche paternelle, au contraire, les liens sont rompus par des conflits intrafamiliaux ou affaiblis par des éloignements, si bien que le don n'y a fait l'objet d'aucun échange. La position de dépositaires s'entrelace alors avec la deuxième modalité par laquelle les personnes conçues par don se positionnent vis-à-vis de l'histoire du don.

### *1.3. Détenir sa propre histoire*

Le don peut être revendiqué comme appartenant à l'histoire individuelle des personnes qui en sont issues, plus particulièrement à l'extérieur de la famille. Leur mode de conception est considéré comme un élément de leur biographie qu'elles sont, à ce titre, en droit de partager à leur guise : « je ne me gêne pas du tout avec mes amis parce que ceux à qui je l'ai dit, je l'ai dit et c'est mon histoire », explique Eugénie (FR11). Les ami·e·s et les conjoint·e·s font souvent partie des premier·e·s dépositaires.

Plusieurs stratégies de partage de l'information émergent. D'un côté, il y a celles et ceux qui en parlent « à tout le monde », voire à « n'importe qui » – jusqu'aux inconnu·e·s croisé·e·s de manière fugace. Pendant un temps, face aux questions récurrentes sur ses « origines » géographico-culturelles, Julie met par exemple les pieds dans le plat :

J'ai eu une période aussi où si on me demandait dans la rue quelles sont mes origines, je répondais cash « ben je ne sais pas je ne connais pas mon père biologique ». Parce que je n'ai pas de réponse donc tu sais tu ne peux pas dire « ben je ne sais pas ». Tu ne peux pas minauder. Les gens ça attire leur curiosité. Donc je disais cash ça.

Julie, née dans les années 1990, FR1

D'un autre côté, il y a celles et ceux qui n'en parlent à presque personne. Dès le premier mail qu'elle m'a envoyé, Maéva explique que le don est un sujet sur lequel elle n'échange que très rarement, même s'il n'a jamais fait l'objet d'un secret dans sa famille. Ce n'est qu'à la fin du lycée qu'elle s'est confiée pour la première fois sur le sujet en dehors du cercle familial. Un

de ses amis tombe gravement malade et les traitements conduisent à une hypofertilité. La jeune fille veut le rassurer.

Je me suis dit est-ce que lui, je ne vais pas lui en parler pour lui dire « ne t'inquiète pas, dans tous les cas, il y a des solutions », tout simplement. Et je me suis dit que si je le disais à lui je devais le dire à [ma meilleure amie], enfin peut-être quelque chose comme ça. Et puis je me disais peut-être depuis un moment « il faudrait que je lui dise en fait, c'est quelque chose qu'elle doit savoir sur moi ».

Maéva, née dans les années 1990, FR16

Elle se confie finalement à sa meilleure amie mais pas à celui qui a eu des problèmes de santé, qui ne fait, précise-t-elle, pas partie des « plus proches ». Maéva restreint le cercle de celles et ceux qui connaissent sa « boîte secrète » à son entourage direct. Lorsque j'arrive chez elle pour réaliser l'entretien, je croise, sans le savoir, son compagnon et un ami à elle dans la cage d'escaliers ; en riant, elle m'explique qu'elle « essayai[t] de les virer depuis dix minutes ». L'ami n'a pas connaissance de son mode de conception et pour l'instant, elle « n'ose pas » lui en parler. Pour expliquer ses réticences, elle oscille entre le fait que sa mère n'aimerait certainement pas que beaucoup de gens soient au courant des interventions utérines qu'elle a dû subir en plus du don de sperme – elle se met ainsi dans la position de dépositaire, même si sa mère semble par ailleurs ouverte sur la question – et une justification plus discrète, mais qui semble néanmoins peser : « peut-être peur d'être regardée différemment, mais en soi, quand j'en ai parlé, ça n'a jamais changé le regard des gens sur moi ».

Il est souvent plus difficile de comprendre les raisons pour lesquelles les personnes conçues par don se taisent, quand elles n'invoquent pas leurs parents pour l'expliquer. La participation à l'enquête a parfois été présentée comme une manière d'amorcer ou de matérialiser une libération de la parole sur le sujet. Pour Juliette (FR3), l'entretien a été l'une des premières occasions de parler extensivement du don depuis l'annonce.

Ça me gêne un peu d'en parler, je ne sais pas pourquoi ça me... ça me met mal à l'aise. Enfin je peux, je leur en ai déjà parlé mais... Mais jamais de manière hyper sérieuse en fait. À l'époque j'avais, enfin j'en ai parlé à mon copain de l'époque. Euh... Mais pas non plus de manière hyper approfondie on va dire. Euh... et... À part lui, jusqu'à mars [six mois avant l'entretien], je n'en avais parlé qu'à lui.



Au moment de notre entretien, la parole semble plus facile pour la jeune femme qui a rejoint une association et qui profite des occasions ouvertes par la révision bioéthique en cours pour discuter de son mode de conception autour d'elle. Parmi les personnes rencontrées par Amanda Turner et Adrian Coyle (2000), certain·e·s mentionnent la difficulté d'aborder une thématique telle que l'AMPD avec des interlocuteurs et interlocutrices qui n'en connaissent pas forcément l'existence ou n'en maîtrisent pas les tenants et aboutissants. Parler de son mode de conception, c'est parfois devoir répondre à de nombreuses questions sur sa vie privée, ce que les personnes conçues par don ne souhaitent pas forcément affronter.

On le devine, entre « parler à tout le monde » et « ne parler à personne », les pratiques sont, de fait, plutôt intermédiaires. Les personnes conçues par don choisissent celles et ceux avec qui elles veulent partager leur histoire. Qui a « besoin » (ou non) de savoir ? Qui aura une réaction appropriée ? Elles/ils s'adaptent aux circonstances : une discussion sur les questions bioéthiques ou encore un couple d'ami·e·s qui a des problèmes de fertilité peuvent les amener à partager leur histoire et leur point de vue averti sur le sujet du don. Elles/ils arbitrent de plus en fonction des proximités affectives, comme Julie (FR1) qui parmi ses nombreux et nombreuses cousin·e·s a informé les plus âgé·e·s, en particulier celui dont elle se sent la plus proche : « parce que vraiment c'est... c'est mon binôme quoi ». Là où du point de vue des parents la proximité affective joue un rôle ambivalent, conduisant aussi bien au maintien du secret qu'à la diffusion de l'histoire du don, du point de vue des personnes qui en sont issues, le partage d'information se fait en premier lieu dans un cercle de proches (membres de la famille ou non) comme une traduction de l'intimité partagée.

L'âge des interlocuteurs et interlocutrices est également pris en compte. Les enfants « trop » jeunes et les grands-parents « trop » âgés sont souvent laissés dans l'ignorance. L'information n'est pas jugée comme leur étant « nécessaire ». Elle pourrait ne pas être « comprise » et/ou leur réaction pourrait être inappropriée étant donné l'écart générationnel – un jugement moral de la part d'un grand-parent, une parole déplacée rejetant le statut d'un (grand-)père infertile de la part d'un enfant...

Je ne pense pas que [ma grand-mère] sache. Je ne lui ai pas dit. J'en ai parlé à beaucoup de monde mais... Elle a quoi... quatre-vingt-douze ans, quatre-vingt-treize ans. Déjà elle se souvient de moi, c'est bien. (...) Je me dis là il faut juste qu'elle profite des dernières années, ça ne sert à rien.

Ces différentes stratégies se succèdent parfois au fil du temps, constituant des « phases » que les personnes conçues par don traversent. Marlène (FR23) explique qu'après avoir été très ouverte et en recherche d'échanges sur le sujet, elle s'est mise en retrait, écœurée par les débats politiques omniprésents en France au moment où nous nous rencontrons. Pour Raymond, les premières années qui suivent l'annonce par ses parents sont caractérisées par son silence sur un mode de conception qu'il perçoit comme un stigmate<sup>27</sup> – il parle d'un « secret noir » (« *the idea of me being donor conceived was called the black secret* »).

*C'était quelque chose dont j'avais l'impression de ne pouvoir parler à personne. Je le vivais comme quelque chose de honteux, une chose dont je devrais avoir honte. (...) J'avais le sentiment que si qui que ce soit savait que j'avais été conçu par insémination artificielle, ils ne voudraient plus me connaître, ils me rejetteraient, trouveraient ça repoussant ou dégoûtant.*

(Plus tard dans l'entretien)

*L'autre chose importante c'est que ma plus grande peur était que les amis et la famille de mon père, le père avec lequel j'ai grandi, son côté, les Murray, n'acceptent pas le fait que je sois conçu par don.*

It was something that I didn't feel I could talk to anybody about. It felt like a shameful thing, a thing that I should be ashamed of. (...) I felt that if anybody knew that I'd been conceived through artificial insemination, they wouldn't want to know me anymore, they'd reject me and find it repulsive or offensive.

(Later in the interview)

The other important thing here is that my biggest fear was that friends and families of my father's, the father I grew up with, his side, the Murrays, would be unaccepting of the reality of me being donor conceived.

Raymond, né dans les années 1940, UK15

Raymond raconte cette période avec beaucoup d'émotion, les larmes aux yeux, la voix régulièrement entrecoupée par des sanglots qui lui montent à la gorge. La libération de la parole est permise bien des années plus tard par l'identification d'un groupe de personnes issues du même don qui le sort de l'isolement face à son histoire.

*J'en ai progressivement parlé à tous mes amis. Et ils ont tous dit « oh c'est fascinant. Tu as eu une vie vraiment intéressante ». (...) Il y a un an ou deux, j'ai rendu visite à mes deux cousins, que j'ai toujours beaucoup aimés en grandissant. Ce sont des Murray. Et j'étais très inquiet mais j'avais le sentiment que je devais leur raconter mon histoire. Et ils ont été tous les deux vraiment très positifs. (...) Donc une bonne partie des peurs que j'avais sur la révélation du secret noir ne se sont pas*

I've gradually told all my friends about it. And they've all said "oh how fascinating. You've had such an interesting life." (...) A couple of years ago I actually visited my two cousins, who I've grown up with being very fond of. They are Murrays. And I got very worried but I just felt I had to sort of tell them about my history. And they were both very, very positive about it. (...) So, a lot of fears I had around

---

<sup>27</sup> Je reviendrai sur la situation de Raymond dans le chapitre 5 (cf. partie II).

*réalisées. Donc maintenant je suis plutôt ouvert à ce sujet.*

revealing the black secret have not proven to be a problem at all. So now I'm quite open with it.

Raymond, né dans les années 1940, UK15

Qu'il soit envisagé comme l'histoire des parents ou celle des personnes qui en sont issues, le don ne se raconte pas à tout le monde. Il peut d'ailleurs faire l'objet de stratégies contradictoires au sein d'une même famille, les un·e·s souhaitant rompre définitivement la logique du secret, tandis que les autres préfèrent conserver une part de confidentialité. Vanessa (FR12) a été plusieurs fois en conflit avec son frère Julien qui ne veut pas que l'histoire s'ébruite, tandis qu'elle a « besoin d'en parler partout » : « moi, si je prends un taxi, j'ai besoin de lui raconter quoi (sourit) ». Le frère et la sœur ont des ami·e·s en commun, que Julien ne compte pas mettre au courant, alors qu'elle voudrait leur en parler.

Mon frère a dû faire deux, trois crises de parano en croyant que je l'avais dit à tel copain donc je l'avais dit tout de suite à untel, untel, untel, alors que ce n'était pas vrai, ils n'étaient même pas au courant. Et il a cru que je... Je lui ai demandé un jour si je pouvais mettre un truc sur Facebook, il a cru du coup que j'en parlais... On s'est tellement fâché que je l'ai enlevé de mon Facebook.

Vanessa, née dans les années 1970, FR12

Vanessa s'arrange pour partager les informations qui lui importent tout en essayant de faire avancer la discussion avec Julien : « j'ai dit à mon frère « c'est ta vie privée, mais c'est aussi la mienne et je le dirai à qui je veux » ».

Les pratiques d'information des personnes conçues par don révèlent, à leur tour, des zones de secret, dont certaines demeurent légitimes, bien loin d'un paradigme absolu de la transparence. La question apparaît donc moins comme celle d'une condamnation totale du secret sur le recours au don que comme le changement de ses dépositaires légitimes. Si la norme admet de moins en moins le silence auprès des personnes conçues par don, l'ère du « tout transparent » ne semble pas non plus de mise. Entre droit à la vie privée et droit à l'information, les personnes concernées s'accommodent : il y a celles et ceux qui n'ont pas besoin de savoir, celles et ceux pour qui savoir représenterait un risque, celles et ceux qui ne sont pas dignes de confiance ou qui ne sont pas prêt·e·s à recevoir l'information – parce que trop jeunes, trop vieilles ou vieux, trop proches, trop bâvard·e·s...

Si j'ai présenté le processus comme une reconfiguration du *secret*, il est probable que certain·e·s participant·e·s ne jugent pas approprié l'usage de ce terme. Doit-on en effet parler de « secret » dès lors qu'une information sur la vie privée est gardée confidentielle auprès de certaines personnes ? Loin s'en faut. Toutefois, l'idée de reconfiguration du secret, ou si l'on veut rester plus ouvert celle des pratiques d'information, permet de mettre en lumière le positionnement qu'occupent les personnes conçues par don dans ce processus. Si leurs parents sont les premiers à raconter le don, elles investissent progressivement un statut de narratrices. Elles s'approprient l'information sur leur mode de conception en la partageant (ou non). Elles la mettent de plus en lien avec un ensemble de souvenirs précédant l'annonce.

## 2. Un « chemin de miettes »

Vanessa a un peu moins de trente ans quand lors d'un trajet en voiture, sa mère Annie lui lance sur un ton dégagé :

Elle me dit « enfin si c'est bien ton père », enfin quelque chose comme ça. Je fais « comment ? » (sourit). Et elle me dit « mais oui, mais je vous l'ai dit déjà ».

Vanessa, née dans les années 1970, FR12

La jeune femme se remémore une conversation qui a eu lieu six ans auparavant. Annie avait réuni Vanessa et son frère Julien pour leur expliquer qu'avec leur père, elle avait dû faire recours à une insémination artificielle pour les concevoir. Elle s'était dite anxieuse à l'idée de disparaître sans que ses enfants soient au courant, alors que leur père était mort depuis dix ans. Vanessa se souvient de l'état de perplexité dans lequel la conversation les avait laissé·e·s. La réaction d'Annie leur avait semblée disproportionnée : pourquoi était-elle si bouleversée de leur annoncer que le couple avait fait recours à une simple « aide médicale » pour procréer ? Six ans plus tard, la réponse s'éclaire : Vanessa et Julien n'avaient pas compris que la procédure avait impliqué un tiers donneur.

Jusqu'à présent, nous avons principalement examiné l'annonce du mode de conception comme un événement datable et circonscrit dans le temps – hormis le cas des participant·e·s qui le savent « depuis toujours ». Pourtant, les récits rendent compte d'une réalité plus nuancée.

Pris dans la toile du secret, le don ne se dit pas facilement. Il y a des annonces « ratées »<sup>28</sup> où le silence fait place aux ellipses. Après que Priscilla a directement questionné sa mère et appris son mode de conception, ses parents décident que son frère Alexandre sera informé par leur père. Alors que ce dernier ressort de la discussion certain qu'Alexandre a compris de quoi il retourne, le don s'est perdu « à travers les lignes » : « il n'a pas réussi en fait à lui dire et il lui a seulement dit qu'ils avaient galéré à nous avoir, qu'ils avaient mis plusieurs années et que voilà, et qu'il fallait qu'il comprenne quoi (sourit) ». C'est leur mère qui revient à la charge et éclaire le point aveugle de l'histoire.

Mon père a dit « oui, oui, c'est bon, je lui ai dit, il a compris » (sourit). Ma mère a dit « je ne pense pas que ce soit tout quoi ». Et en fait, oui, elle est allée [voir mon frère] et il lui a dit « bah oui, il m'a dit que vous aviez galéré pour m'avoir et voilà » (sourit). Donc du coup c'était vraiment, je pense, visiblement trop difficile pour [mon père]. Et ma mère, là, lui a dit « bah non, c'est un peu plus compliqué que ça. On a dû passer par un don parce que ton père est stérile, machin ».

Priscilla, née dans les années 1980, FR9

La rupture du secret ne fait pas disparaître les inconforts et difficultés que l'existence du don cause à ses protagonistes. Vouloir faire preuve de « transparence » ne garantit pas qu'on saura comment parler, à quel moment... comme l'explique une mère par don de sperme britannique interrogée par M. Klotz : « *So I was being quite good and read all these books on 'when is the right moment to tell' and so on. But then, erm, how are you going to really do that?* » (2014, p. 258 ; voir aussi Blake et al. 2010).

Petra Nordqvist (2014) identifie quatre difficultés que le paradigme de la transparence tend à effacer à partir de son enquête auprès de 74 familles lesbo- et hétéroparentales ayant eu recours à un don en Angleterre et au Pays de Galles après 1995. Premièrement, la décision de parler ou non aux personnes conçues par don ne relèvent pas toujours des seuls parents ; le cas des donneurs connus – comme nous l'avons vu avec Frances dont le frère a été conçu grâce au sperme de l'oncle paternel – met en lumière les négociations qui peuvent avoir lieu en dehors du couple – dans le cas de Frances, l'oncle a participé à imposer le secret.

---

<sup>28</sup> Je veux dire qu'elles ne remplissent pas leur fonction première : celle de transmettre aux personnes conçues par don l'histoire de leur conception.

Deuxièmement, mettre en pratique le fait d'annoncer leur mode de conception aux personnes conçues par don n'est pas dénué de questionnements, même pour les parents qui sont favorables au partage d'information et qui entreprennent de le dire à de jeunes enfants. Il s'agit de créer des supports pour aider à la mise en place du récit – des albums de famille qui retracent la procréation assistée par exemple – et surtout de revenir plusieurs fois sur le sujet à mesure que l'enfant grandit pour s'assurer qu'il comprend de quoi il retourne. Le cas d'Éloïse illustre particulièrement bien ce point. Elle fait partie de celles et ceux qui ont appris leur mode de conception aux âges les plus jeunes. Elle est écolière en Maternelle quand sa mère aborde une première fois le sujet : « papa ne pouvait pas avoir d'enfants donc on a pris la petite graine d'un autre monsieur ». La jeune Éloïse garde la conversation en tête, sans vraiment en comprendre les tenants et aboutissants : « je savais qu'il y avait un truc avec mon père et que ce n'était pas mon père, mais je n'avais plus les détails ». Le statu quo demeure jusqu'au début de son adolescence, lorsque ses parents remettent le sujet sur la table, de peur qu'un membre de leur famille ne le fasse de manière inopportune. Éloïse garde un mauvais souvenir de cette deuxième discussion. Son propos rappelle le discours de personnes qui ont été informé·e·s plus âgé·e·s de manière soudaine.

Je l'ai très mal pris. J'ai eu un début d'adolescence très, très compliqué... et... et ça a vraiment remis en question le modèle que j'avais de qu'est-ce que c'est que la vérité, de comment est-ce qu'on interagit avec les gens...

Éloïse, née dans les années 1990, FR24

Éloïse décrit un choc qui remet en question son « rapport à la vérité »<sup>29</sup>, si bien que pendant quelques années, elle en teste les limites auprès de son entourage. Les relations houleuses caractérisant son adolescence s'apaisent au décès de sa grand-mère maternelle. Éloïse fait bloc avec son père pour soutenir sa mère dans son deuil. Au fur et à mesure des années, la discussion sur l'AMPD devient moins conflictuelle entre la jeune fille et ses parents.

Revenons donc à la deuxième difficulté selon P. Nordqvist (2014) : « dire » le don est une action plus complexe qu'une simple annonce isolée qui constituerait un avant/après strict. Dans le cas des parents des personnes que j'ai rencontrées, il faut tenir compte des inconforts, voire de la honte, causés par l'infertilité et le recours à une procréation assistée. La troisième

---

<sup>29</sup> En partie parce que ses parents lui demandent de garder le secret auprès du reste de la famille, précise-t-elle.

difficulté rejoint ce que nous examinons dans la section précédente (III.1) : quand il s’agit de parler du don à la famille élargie, les réactions peuvent ne pas correspondre aux attentes des parents et à leur vécu. L’auteur donne l’exemple d’une mère dont les parents ont rejeté l’homosexualité et qui sont investis auprès de son enfant tout en prétendant qu’il est issu d’un couple hétéroparental auprès de leur entourage – le couple vit loin des grands-parents, le secret est donc viable.

La quatrième et dernière difficulté concerne le caractère ambivalent de l’histoire du don et des normes en matière d’information : le paradigme de la transparence fait du don un élément crucial de l’identité des personnes qui en sont issues ; l’histoire est censée leur appartenir et les parents doivent s’assurer que leur(s) fils et/ou fille(s) seront à même de choisir la manière dont elles/ils veulent la diffuser. Pourtant, comme nous le rappellerons, l’histoire du don commence avant la naissance des personnes qui en sont issues, de même que les pratiques d’information. D’un point de vue chronologique, le don est d’abord l’histoire du couple qui peut donc faire des choix d’information ne correspondant pas à ceux de leurs (futurs) enfants.

À partir de ces observations, P. Nordqvist identifie deux caractéristiques fondamentales des pratiques d’information dans les familles ayant recours à un don, que mon terrain reflète également : elles sont éminemment relationnelles et processuelles. La première caractéristique nous ayant plus largement occupé·e·s dans les parties précédentes, j’illustrerai maintenant la dimension processuelle qui apparaît dans les récits que j’ai recueillis.

*Ma mère m’a dit qu’elle avait eu des problèmes de fertilité quand j’avais environ quatorze ans. Je lui ai demandé ce qu’il s’était passé et elle m’a dit qu’elle était allée dans une clinique privée et qu’elle avait vu une femme merveilleuse qui était spécialiste là-bas – bien qu’elle n’ait pas utilisé ce mot. Elle ne m’a pas donné son nom. (...) Je n’avais que quatorze ans, vous savez. J’ai dit « et alors, qu’est-ce qu’ils ont fait ? » Donc elle a dit « ils m’ont fait une D&C ». (...) « Qu’est-ce que c’est ? » Et elle a dit « c’est un dilatage... une dilatation et un curetage... » Ils utilisent toujours l’expression médicalement mais c’est assez passé de mode maintenant je pense. Ça veut juste dire que si quelqu’un a des problèmes pour procréer, ils grattent. (...) Je n’ai pas pensé à poser plus de questions.*

My mother told me when I was probably fourteen years-old that she’d had some fertility problems. I asked her what had happened and she told me she’d gone to a private clinic and seen a marvellous woman, who was the consultant there – though she didn’t use that word. She didn’t give me her name. (...) I was only fourteen you know. I said: “well, what did they do?” So, she said: “they gave me a D&C”. (...) “What’s that?” And she said: “it’s a dilatage... dilating and curettage...” They still use the phrase medically but it’s quite old-fashioned now I think. It just means that if somebody gets trouble conceiving, they do a scrape. (...) I didn’t think to ask any more questions.

Ann, née dans les années 1950, UK10

La mère d'Ann lui raconte une partie de son parcours de procréation assistée quand elle atteint l'adolescence. Ayant du mal à procréer, elle a subi une intervention intra-utérine : une dilatation-curetage<sup>30</sup> (D&C). Le récit des difficultés omet non seulement le recours à un tiers donneur mais il les présente même comme une hypofertilité maternelle plutôt que paternelle. La jeune Ann ne l'interroge pas plus avant. Une cinquantaine d'années plus tard, passionnée de généalogie, elle reçoit les résultats d'un test ADN dont on lui a fait cadeau. Elle découvre qu'elle fait partie d'un groupe de personnes conçues grâce au même donneur (cf. I.1.). Ses parents sont décédés et avec son frère, elle tente de reconstruire une histoire à trous. Un détail en particulier les interpelle : pour la D&C, leur mère aurait payé une somme substantielle, alors même que la sécurité sociale aurait pu couvrir les frais à l'époque.

*La D&C était très courante... Une procédure qui ne coûte rien. Ma mère m'a dit qu'elle a payé 600 livres sterling. Vous savez, ma mère était très, très terre-à-terre, elle était très organisée, très intelligente. Si elle m'a dit qu'elle a dépensé 600 livres, c'est exactement ce qu'elle voulait dire. (...) 600 livres de l'époque, c'est l'équivalent de 22 000 livres aujourd'hui. Donc mon frère a souligné le fait qu'il était impossible qu'elle ait payé 22 000 livres pour une D&C qu'elle aurait pu faire, et qu'elle a probablement fait prendre en charge par la sécurité sociale. Elle a parlé de cette situation plusieurs fois pendant mon adolescence, je me souviens. Mais à aucun moment n'a-t-elle dit... Elle a juste dit qu'elle était ensuite tombée enceinte. C'est tout.*

The D&C was very common... A procedure that costs nothing. My mother told me also that she paid £600. You know my mum was very, very matter of fact, she was very organised, very clever. If she told me she spent £600, that's exactly what she meant. (...) £600 then was equivalent to about £22000 now. So, my brother pointed out that there is no way she would have paid £22000 for a D&C that she could have had done, and probably have had done, on the National Health. She talked about this situation a couple of times, I remember, during my teenage years. But at no point did she say... She just said she then got pregnant. That was it.

Ann, née dans les années 1950, UK10

Des frais exorbitants payés par leurs parents, le recours à une clinique privée, des problèmes de fertilité et la pathologie de leur père à cette époque... Ann reconstruit peu à peu l'histoire de sa conception, en réunissant les « miettes » d'informations semées par sa mère (« *like a breadcrumb trail, you might say* »). Comme elle (et Vanessa), un certain nombre de participant·e·s se remémorent *a posteriori* des éléments de récit que leurs parents leur ont

---

<sup>30</sup> La dilatation-curetage est une « intervention qui consiste à élargir (dilater) le col de l'utérus (partie la plus basse et la plus étroite de l'utérus, ou matrice) de manière à pouvoir insérer une curette (instrument en forme de cuillère à bout tranchant) dans l'utérus afin de prélever des cellules, du tissu ou des masses dans l'endomètre (revêtement interne de l'utérus) » (Fondation contre le cancer, « Lexique : Dilatation et curetage », <https://www.cancer.be/lexique/d/dilatation-et-curetage-dc>, accédé le 23/03/2021). La procédure intervient aujourd'hui pour diagnostiquer la présence de polypes, d'hyperplasie ou de cancer de l'utérus (CHU de Liège, « Le curetage biopsique », [https://www.chuliege.be/jcms/c2\\_17204682/fr/institut-de-cancerologie-arsene-burny/le-curetage-biopsique](https://www.chuliege.be/jcms/c2_17204682/fr/institut-de-cancerologie-arsene-burny/le-curetage-biopsique), accédé le 23/03/2021).



racontés avant l'annonce à proprement parler. Plusieurs évoquent notamment le fait que ces derniers ont parlé de leurs problèmes de fertilité. L'enquête rejoint ici les observations de J. Readings et ses collègues : parmi les familles qu'elles ont interrogées, certains parents ont parlé de leur recours à une FIV sans mentionner le don. Par conséquent, les autrices préfèrent la notion d'annonce en plusieurs couches (ou de couches d'annonce, « *layers of disclosure* ») à la dichotomie entre secret et transparence (2011, p. 493). Pour une partie des parents qu'elles ont rencontrés, le partage d'informations en plusieurs couches constitue une manière progressive d'informer leur fils/fille qui est encore jeune. Pour d'autres, la « divulgation partielle » est un moyen de conserver le secret tout en fournissant une information cohérente avec ce que l'entourage sait sur leur parcours de fertilité (Readings et al. 2011, p. 491-492).

Le modèle de l'annonce comme un événement circonscrit et datable perd donc un peu de son assise pratique, même si à la question de savoir quand elles ont été informées, les personnes conçues par don identifient généralement un épisode en particulier. De fait, « l'annonce » a régulièrement lieu en plusieurs fois et elle provoque ainsi le surgissement de souvenirs qu'elle éclaire d'un jour nouveau (voir aussi Baumann 2022, p. 158). Si le don était secret, les participant·e·s n'ignoraient pas forcément tout de leur histoire, même celles et ceux qui ont été surpris·e·s par la « révélation » de leur mode de conception.

En tant que narrateurs et narratrices du don, mes interlocuteurs et interlocutrices mobilisent ainsi un ensemble d'informations qui ont été réunies dans une temporalité plus large que l'épisode de l'annonce. Il y a celles qui sont remobilisées à partir de souvenirs. Nous examinerons à présent celles qui sont recherchées en aval de l'annonce.

### **3. Oublis, impasses, résistances : affronter l'indicibilité**

Dans son documentaire intitulé *Les enfants du secret*, Rémi Delescluse<sup>31</sup> part en quête d'informations sur l'histoire de sa conception. Il sait qu'il a été conçu par don depuis qu'il a cinq ans mais un silence s'est installé dans la famille, si bien que le jeune Rémi perçoit le sujet comme un « tabou ». À trente-six ans, le réalisateur s'apprête à devenir père pour la première fois et il souhaite en savoir plus. Il propose aux téléspectateurs et spectatrices de l'accompagner dans une recherche qui débute par un coup de téléphone à sa mère :

---

<sup>31</sup> Rémi Delescluse (réal.), 2019, *Les enfants du secret* [Film], STP Production Arte France, 60min.

« R. Delescluse : Tu m'as dit quand j'avais cinq ans que j'avais été... conçu différemment.

Sa mère : Oui. Ben c'est vrai qu'on n'osait pas t'en reparler parce qu'on ne savait pas si toi tu étais vraiment au courant. Parce qu'enfant tu ne posais pas tellement de questions. Tu enregistrais certainement dans ta tête mais... Parfois je me disais « bon ben voilà, on en a parlé, on ne va peut-être pas en reparler quoi ». (...)

R. D. (voix-off) : Cette conversation avec ma mère. Je l'attendais depuis trente ans. »<sup>32</sup>

À l'instar d'Éloïse, l'annonce de son mode de conception n'a pas conduit à l'ouverture de la parole sur le don pour la famille Delescluse<sup>33</sup>. La perspective de devenir père le pousse néanmoins à rompre le silence et l'inconfort qui s'étaient installés. De la même manière, à partir du moment où les personnes que j'ai rencontrées ont été informé·e·s, elles/ils ont construit leur propre version du récit de leur conception. Pour Natasha (UK16), étudiante en pharmacie, les questions concernent d'abord la technicité de sa conception : « *was it test-tube? How was I made?* » (« Est-ce que c'était une FIV ? Comment est-ce que j'ai été faite ? »).

Le processus se construit notamment par des allers-retours auprès de leurs parents et la consultation de sources extérieures, parmi lesquelles Internet a la part belle. À cet égard, la date à laquelle l'information a été transmise joue un rôle crucial dans leur expérience. Un fossé sépare par exemple Irene (UK7) qui a appris son mode de conception dans les années 1960, alors qu'il n'est pas question de pouvoir se renseigner quelque part – elle confie avoir pensé être « l'enfant du diable » – et Charlotte, qui a été informée après 2010, consacrant, le soir même, plusieurs heures à chercher des informations en ligne.

La nuit qui a suivi, je n'ai quasiment pas dormi et j'ai passé mon temps à faire des recherches sur Internet pour comprendre ce que c'était, pour comprendre les impacts, enfin c'est là que je suis tombée sur les différentes associations, j'ai fait des recherches sur les sites des CECOS, sur les différents, j'ai tapé IAD, insémination, enfin tous les mots-clés en fait en allant sur plein de sites différents pour essayer de comprendre ce que c'était et puis ce que ça impliquait quoi.

Charlotte, née dans les années 1990, FR19

Le sujet est parfois laissé de côté pendant quelques années. Il est reconsidéré et nourri au gré des événements du parcours biographiques. Le processus s'illustre particulièrement bien

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, 1 min. 05.

<sup>33</sup> Arthur Kermalvezen note la même chose dans son premier livre (2010, *Né de spermatozoïde inconnu*, Paris, J'ai lu).

chez celles et ceux qui l'ont su assez jeunes, comme Ingrid. Une vingtaine d'années après l'annonce, elle réévalue l'incidence du don dans son histoire.

J'ai toujours eu un mal-être en moi de toute façon, j'ai toujours été quelqu'un de compliqué, d'un peu de névrosé, mais après j'ai toujours mis ça sur le compte de la perte de ma mère. (...) En réfléchissant aujourd'hui, je me dis qu'il n'y avait pas que ça, il y avait aussi autre chose, mais à l'époque je n'avais pas compris et...

Ingrid, née dans les années 1980, FR14

Ses deux grossesses mettent en lumière le don d'une manière inédite : quand les gynécologues lui demandent ses antécédents médicaux, elle « prend conscience » qu'elle n'a pas de réponse pour la branche « paternelle ». Comme R. Delescluse, Ingrid se met en quête d'informations supplémentaires sur son histoire. Elle pose des questions à son père, contacte des associations et parle du don plus largement dans son entourage. Les grandes étapes des parcours biographiques et des histoires familiales ponctuent ainsi les événements qui suivent « l'annonce » – comme elles contribuaient aux étapes qui la précédaient. Les participant·e·s forgent progressivement leur propre version de l'histoire du don.

Dans cet effort, elles/ils doivent composer avec les oublis de leurs parents – ou même carrément leur absence lorsqu'ils sont décédés. Marlène, Antoine ou encore Vanessa ont récolté une histoire parcellaire : seulement le nom de la ville où se trouvait la clinique pour la première ; le déroulé du parcours de ses parents mais pas le nom du médecin qui les a suivis pour la deuxième.

Ma mère ne se souvient de rien, de pas de prénoms, que dalle (...) J'imagine qu'il doit y avoir aussi un phénomène de... comment dire... tu enterres le truc pour éviter de voilà. (...) Rien, rien, rien. J'ai même essayé de lui, je suis allée chercher sur Internet des vieux noms et de lui donner des noms pour savoir si j'avais retrouvé le nom du médecin ou quoi...

Marlène, née dans les années 1970, FR23

Antoine s'interroge sur les oublis de sa mère : ne se souvient-elle pas ou ne veut-elle pas en parler ?

Je n'ai vraiment pas les détails parce que c'est un truc dont elle n'arrive pas à me parler, pas à se souvenir. Elle n'a pas envie. Je n'en sais rien quoi. Mais je n'ai pas les détails vraiment.

Antoine, né dans les années 1980, FR2

Vanessa se questionne quant à elle sur le rôle joué par les médecins et l'organisation du protocole d'AMPD. Alors même qu'Annie a fait la lumière sur le recours à un tiers de procréation, un doute subsiste : elle ne semble plus être sûre de savoir si l'insémination a été faite avec le sperme de son mari ou celui d'un donneur. Vanessa l'accompagne au CECOS pour en avoir le cœur net :

Le docteur H s'est un peu moqué de ma mère en disant « mais Madame, vous avez signé à l'époque, vous étiez très bien au courant... » Et donc ma mère a plusieurs hypothèses, elle n'est pas claire en fait. Donc elle dit qu'ils avaient la maladie de mon père à gérer, qu'ils avaient d'autres soucis à gérer, que du coup peut-être que c'est papa qui lui a donné le, c'est mon père qui lui a donné le papier, elle a fait signer parce que, enfin elle a signé parce que c'était son mari, voilà, elle n'a pas regardé ce qu'il y avait dedans et elle m'assure qu'ils n'en ont jamais parlé après. Voilà. Après, son généraliste lui a dit qu'elle aurait fait un déni de grossesse, de PMA, je ne savais pas que ça existait (sourit).

Vanessa, née dans les années 1970, FR12

Vanessa est d'abord contrariée face à ce qu'elle perçoit comme un manque de rigueur de la part de sa mère et le peu de souci dont elle semble faire preuve quant aux conséquences pour sa fille. Avec le temps, elle tempère ses frustrations, se demandant si l'incertitude n'est pas due à l'action des praticien·ne·s de l'époque :

Et puis, finalement, je me dis qu'elle a peut-être aussi été un peu, peut-être que les médecins n'étaient pas clairs en fait. Je sais qu'il y a eu des mélanges de spermes en Belgique, est-ce qu'on ne faisait pas pareil...

Vanessa, née dans les années 1970, FR12

Il peut être étonnant de constater l'absence de souvenirs suite à un parcours que l'on sait avoir été long et semé d'embûches – Sarah Franklin parle de « parcours de la combattante »

(1997, p. 101, traduction de Manon Vialle ; voir aussi Malmanche 2020 ; Tain 2009 ; Vialle 2017). Une des participant·e·s les plus âgé·e·s remarque par exemple que ses parents ont réalisé leur protocole d'AMPD en pleine seconde guerre mondiale. Elle suppose que sa mère a dû multiplier les déplacements alors que Londres était régulièrement bombardée. On pourrait donc – peut-être un peu naïvement – s'attendre à ce que les couples se souviennent au moins du nom de l'établissement et de celui du médecin qui les a suivis au terme des nombreux mois, voire années, de démarches.

Plusieurs participant·e·s font l'hypothèse d'une histoire si secrète que leurs parents ont tout fait pour l'effacer. Il semble probable que le paradigme du secret décrit plus haut (I.1), visant à éclipser non seulement le donneur, mais aussi le recours au don (Théry 2010), participe à ces oublis.

Rares sont ainsi les participant·e·s à mon enquête qui ont mentionné l'existence d'un dossier qu'elles/ils auraient pu consulter. Les archives n'existent souvent plus lorsque l'AMPD est intervenue plusieurs décennies auparavant. Conçue dans les années 1970, Debbie se heurte par exemple à leur absence :

*On a très peu d'informations. (...) Tout ce que ma mère m'a dit c'était ça. Donc ils étaient à Acity. Il y avait l'Hôpital A et l'Hôpital B, qui était le plus connu. Mais elle a dit que j'avais dû naître à l'Hôpital A. Je ne sais pas pourquoi. Mais j'imagine que ça a à voir avec la clinique. (...) J'essaie de trouver l'information en fait mais je me bute sur de nombreuses impasses parce que les cliniques ont détruit des archives. C'est très difficile.*

We have very little knowledge. (...) All my mum told me was that. So, they were in Acity. There was the Hospital A and the Hospital B, which is the well-known one. But she said that I had to be born at the Hospital A. So, I don't know why. But I presume it has to do with the clinic. (...) I'm trying to find out actually but I'm coming at lots of dead ends because clinics have destroyed records. It's very hard.

Debbie, née dans les années 1970, UK20

Plusieurs décennies après les faits, les informations doivent être déterrées des mémoires. À partir de la seule indication de la ville où ses parents ont fait recours au don, Sylvia retrouve progressivement le nom et la biographie du médecin qui gérait l'unique clinique y existant à l'époque.

*J'ai fait toutes les recherches, j'ai trouvé quelles cliniques existaient à l'époque et il n'y en avait qu'une. Donc ils sont sur... le site d'Ancestry, l'adresse de la clinique de cette personne était dessus, un bottin de l'année où j'ai été conçue. J'ai pris contact avec le monde de l'AMP avec tiers donneur. J'ai trouvé de plus en plus de choses. J'ai trouvé une biographie de l'homme*

Did all the research, found out what clinics were around at the time and there was only one. So, they're on... the Ancestry website, this person's clinic address was on there, a telephone book, for the year that I was conceived. Made contact with the donor conceived world. Found out more and more. Found a biography of the man who ran the clinic on Amazon. There was

*qui dirigeait la clinique sur Amazon. Il n'y avait qu'une seule biographie disponible et je l'ai achetée. Et... En gros j'ai tout simplement trouvé tout ce que je pouvais sur lui.*

only one biography that was available and I bought it. And... I just basically found out as much about him as I could.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Le secret laisse ainsi des traces dans l'histoire même du don. Entre oublis et indicibilité, la frontière est ténue, les premiers se transformant parfois en dénégation de l'existence du recours à un tiers de procréation comme pour le père de Victoria :

*Il a nié tout de suite. Oui... (rire embarrassé)  
En fait il a dit, il a nié et ensuite il a dit « pour ce que j'en sais ». Il s'est ouvert une petite porte de sortie mais jusqu'à sa mort, il n'a pas pu se résoudre à me l'avouer. Même si je lui ai donné toute la liberté pour le faire. Vous savez, j'ai vraiment essayé de rendre ça très facile pour lui, en lui faisant savoir que je ne serai pas en colère contre lui pour toujours ou qu'il n'en serait pas moins mon père. N'importe quoi. J'ai juste... dû imaginer ce qu'il pourrait penser et essayer de, vous savez... le reconforter. Mais néanmoins, il n'a pas pu... vous savez, complètement... dire « oui, c'est vrai ».*

He denied it right away. Yes... (embarrassed laugh)  
He actually said, he denied it and then he said “well as far as I know”. He gave himself a little out there but to his dying day, he was not able to bring himself to admit that to me. Even though I gave him so much permission to do so. You know, I really tried to make it super easy for him to say, you know, to know that I wouldn't be angry at him forever, or that he was any less my dad. Whatever. I just... I had to imagine the things that he might have been thinking and try to, you know... try to comfort him. But nonetheless, he wouldn't re... you know, completely... saying “yes, that's true”.

Victoria, née dans les années 1970, UK23

Michael (UK8) fait un récit semblable. Lorsqu'il rapporte à son père la révélation faite par sa mère du recours à un tiers de procréation, celui-ci invoque les problèmes de santé mentale de cette dernière et nie. Le jeune homme sent que le sujet n'est pas abordable et malgré des doutes persistants, il ne repose pas de question jusqu'au décès paternel.

○○○

L'élargissement relationnel et temporel de la perspective sur l'annonce permet d'examiner la manière dont les personnes conçues par don s'emparent progressivement de l'histoire de leur conception. La gestion de la question du don vis-à-vis de l'entourage montre la reconfiguration des pratiques d'information : après l'annonce, les personnes conçues par don deviennent narratrices de leur mode de conception. Ce faisant, elles arbitrent la manière dont elles-mêmes choisissent de le diffuser dans et hors de leur famille. En outre, les personnes conçues par don réinscrivent l'annonce dans une trame temporelle qui la dépasse en amont et en aval. D'un côté, elle convoque un ensemble de souvenirs qui forment autant de miettes narratives précédant l'épisode de l'annonce. Beaucoup identifient ainsi des informations dont

elles disposaient déjà. De l'autre, l'annonce est suivie de multiples enrichissements par la recherche de nouveaux détails sur l'AMPD et ses circonstances auprès des parents et sur Internet.

Les témoignages ancrent ainsi l'épisode de l'annonce dans un ensemble plus large qui échappe à l'opposition entre secret et transparence. La reconfiguration des pratiques d'information ne conduit pas nécessairement à la fin de tous les secrets et elle laisse même entrevoir des zones dans lesquelles ils sont légitimes. Les miettes narratives montrent de plus que la gestion du secret a pu amener les parents à partager certaines informations sans divulguer l'entièreté du recours au don. Enfin, les oublis ainsi que les zones d'ombre qui demeurent indiquent que les effets du secret peuvent perdurer au-delà de sa rupture. Plutôt qu'un simple passage épisodique de l'ignorance à la connaissance, l'annonce se déploie dans une narration qui la dépasse et que les personnes conçues par don (re)construisent. À ce titre, je propose de considérer l'événement de l'annonce comme une péripétie dans un *récit*.

#### **IV. PÈRES ET MÈRES COMME PROTAGONISTES DU RÉCIT DU DON : UN ENGAGEMENT ASYMÉTRIQUE DANS LA PARENTÉ**

---

À travers la notion de *don d'engendrement*, Irène Théry propose d'envisager l'AMPD comme une « action complexe », constituée de gestes, de circonstances, d'agent·e·s qui ont un statut, des intentions et qui sont en relations les un·e·s avec les autres – des « partenaires » (2010, p. 128). Le tout se déroule dans un contexte *institué*, c'est-à-dire en référence (à) et en fonction d'un ensemble de normes sociales. Dans le même temps, l'autrice désigne le don comme un *récit* (ou une histoire racontée), au sein duquel on peut distinguer plusieurs « parties » dans l'action<sup>34</sup>. Le don d'engendrement prend sens comme un « tout » qui est donc à la fois « concret et signifiant » (2010, p. 127). En ramenant cette définition aux notions

---

<sup>34</sup> Le fil que je tire entre action et récit n'est pas aussi clairement explicité par I. Théry dans la définition du don d'engendrement, même si elle emploie bien les deux qualificatifs. Je m'appuie sur les réflexions qu'elle développe dans *La distinction de sexe* à partir de Paul Ricoeur (1983) : « La structure ordinaire de [l'agir humain] est la mise en intrigue, ordonnant des suites d'événements, d'actes et de relations au sein d'une *forme narrative de l'action humaine* qui donne épaisseur à l'instant en le situant au sein de la distinction présent/passé/futur et en articulant le mode indicatif des faits positifs au mode conditionnel du « si c'était, ce serait... » de la règle. Cette forme signifiante intègre dans le tout de l'action à la fois des raisons, des normes, des valeurs, des affects, des sentiments et des sensations, et sa caractéristique majeure est qu'elle n'est jamais close sur elle-même, mais ouverte sur le contexte de la vie sociale » (Théry 2007, p. 602).

développées par Paul Ricoeur, l'entreprise narrative des personnes conçues par don peut ainsi être considérée comme une « mise en intrigue » de l'AMPD, soit un « agencement des faits » qui s'y rapportent – « l'équivalent littéraire de l'ordre syntagmatique que le récit introduit dans le champ pratique » (1983, p. 90).

Tandis que « [la] naissance et, à plus forte raison, l'acte par lequel [chacun·e] a été conçu[e] appartiennent plus à l'histoire des autres, en l'occurrence celle de [ses] parents, qu'à [soi-même] » (Ricoeur 1990, p. 190) observe le philosophe, les récits d'annonce des personnes conçues par don laissent entrevoir l'amorce d'un récit plus large, celui du don d'engendrement, dont leur conception fait, précisément, partie. Dans ce cadre, nous ferons une dernière exploration des récits d'annonce afin de mettre en lumière la manière particulière dont les personnes rencontrées présentent l'investissement de leurs parents. Je montrerai d'abord que les mères y apparaissent comme un personnage central qui, à certains titres semble être responsable du récit (1). Nous verrons ensuite que cela reflète l'investissement différencié des corps féminins et masculins dans l'AMPD (2). Pour finir, nous constaterons que cet investissement différencié se transpose comme un engagement asymétrique des pères et mères dans la parenté (3).

## **1. Les mères, « responsables » principales du récit ?**

L'observation transversale des récits concernant l'annonce permet de constater qu'elle se déroule essentiellement au sein du cercle familial<sup>35</sup> (cf. Tableau 3). Plus précisément, même si elle est parfois prise en charge par une grand-mère maternelle, une belle-mère, un oncle ou une tante ou encore un conjoint<sup>36</sup>, l'annonce est largement effectuée par les parents (49 participant·e·s sur 63). Le constat s'aligne avec ce que nous établissions précédemment : le don et le secret (ou non) qui l'entoure procèdent de l'engagement d'un couple voué à devenir parents. Toutefois, comme certains récits l'ont déjà montré, les annonces ne sont pas nécessairement menées de concert. Dans plus de la moitié des cas (38), seul·e l'un·e des parents s'en charge et parmi ceux-là, les mères sont largement majoritaires (28). Dans l'ensemble des récits, ce sont celles qui se chargent le plus souvent de l'annonce.

---

<sup>35</sup> Les cas d'annonce provenant de l'extérieur de la famille concernent essentiellement ceux où le mode de conception est découvert à l'occasion d'un test ADN DTC et d'un *match* avec une personne issue du même don.

<sup>36</sup> Nous verrons un exemple plus loin avec le cas de Marian (UK14). Je n'ai pas recueilli de témoignage dans lequel une conjointe s'est chargée de l'annonce.



Tableau 3. Répartition des participant·e·s en fonction du statut de celui/celle qui les a informé·e·s de leur mode de conception

Personne(s) ayant informé les participant·e·s de leur mode de conception	Angleterre	France	Mémoire	Tou·te·s les participant·e·s
<b>La mère</b>	10	14	4	28
<b>Le père</b>	5	4	1	10
<b>Les deux parents</b>	2	5	4	11
<b>Autres</b>	10	2	2	14
<i>Dont :</i>				
<i>Membre de la famille</i>	5	2	2	9
<i>Personne issue du même don</i>	4	0	0	4
<i>Autre personne extérieure à la famille</i>	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>63</b>

L'inégale répartition des situations d'annonce est cohérente avec les résultats d'autres enquêtes. Sur les 69 adultes (21 à 34 ans) interrogé·e·s par Marilyn Paul et Roni Berger (2007), 71% ont été informé·e·s par leur mère. Patricia Mahlstedt, Kathleen Labounty et William Kennedy (2010) observent quant à elles/eux que seul·e·s 2 des 85 personnes interrogées dans leur enquête ont été informé·e·s de leur mode de conception par leur père indépendamment de leur mère ; 13 rapportent que leur père était présent avec cette dernière. Sur les 165 personnes conçues par don de sperme (13 à 61 ans) interrogées par Vasanti Jadva et ses collègues, 90 (55%) ont été informé par leur mère seule contre 2 (1%) par leur père et 23 (14%) par leurs deux parents (2009, p. 1911). Lucy Blake et ses collègues ajoutent que l'inégalité de prise en charge de l'annonce n'est pas réservée au don de sperme puisque les mères sont celles qui ont majoritairement informé leur enfant (âgé de sept ans), à la fois dans les familles hétéroparentales ayant conçu par don de sperme (6 sur 10) et celles ayant conçu par don d'ovocyte (12 sur 13)<sup>37</sup> (2010, p. 2529).

Les entretiens permettent d'aller un peu plus loin encore que les répartitions chiffrées. Premièrement, les circonstances de l'annonce révèlent qu'elles sont rarement le fait de pères seuls sans concertation avec la mère. Jeune adolescent, Rémy a été mis au courant par le sien au cours d'une partie de pêche organisée à cette fin. Quand je lui fais remarquer qu'il est l'un des rares dans ce cas, il tient à en préciser les « coulisses ».

<sup>37</sup> L'enquête comprend 36 familles ayant conçu par don de sperme et 32 familles par don d'ovocyte au total.

Mes parents, comme tous les parents, se sont toujours dit : « on lui dira un jour ». (...) Puis le temps passait et la vie ne se passait pas trop mal, donc bon. Et... ma mère est allée voir sa gynécologue qui en fait a remis le sujet sur la table en lui disant que ce serait vraiment bien de le dire. Elle leur a fait un peu pression, enfin surtout pour ma mère, en disant : « ça serait vraiment bien de lui dire ». (...) Et pas longtemps après en fait, je pense qu'ils ont dû avoir une conversation tous les deux et... Et ma mère a dit « tu peux lui dire. Je pense que tu peux lui dire ».

Rémy, né dans les années 1980, M7

Du point de vue de Rémy, son père s'est certes occupé de lui annoncer son mode de conception, mais il ne l'a fait qu'après avoir reçu l'aval de sa mère. Il se demande même si elle ne s'est pas déchargée du sujet sur lui :

En effet, c'est super beau l'image, le père, le fils qui se retrouvent. Mais je pense qu'aussi ma mère... C'est comme ça que je le vois avec le recul. Mais ça tu vois, je ne le disais pas il y a dix ans. Mais maintenant je m'en rends compte. Je me dis peut-être que ma mère, elle a dit aussi : « OK. Tu te démerdes » un peu quoi.

Rémy, né dans les années 1980, M7

Pour Christine (FR25), Thomas (UK4), Hayley (UK5), Lucy (UK24) et Emily (UK27), la configuration est semblable : leur père se charge de leur parler du recours au don, en accord avec leur mère. Ainsi, je n'ai pas recueilli de récit où l'annonce a été faite unilatéralement par les pères sans la participation des mères – contrairement à l'inverse, comme nous l'avons vu précédemment (cf. II.2). La situation d'Ingrid (FR14) est exceptionnelle : sa mère est décédée depuis qu'elle est jeune enfant. Celles de Sandra<sup>38</sup> (FR13) et de Frédérique<sup>39</sup> (FR21) sont des cas limites : l'annonce est bien provoquée par leur père respectif sans concertation avec leur mère, mais c'est cette dernière qui se charge de raconter l'histoire du don.

---

<sup>38</sup> Pour rappel : son père lui a envoyé une lettre dans une enveloppe adressée à sa mère, conduisant celle-ci à lire le courrier. Il termine sa missive par une phrase sibylline (« je t'aime comme tout père normal aime sa fille »), en la renvoyant vers sa mère pour obtenir plus de détails.

<sup>39</sup> Pour rappel : Frédérique est informée au cours d'une convocation chez un avocat en présence de sa mère, parce que son père souhaite la déshériter.

Cette remarque nous amène vers notre deuxième point : la personne qui s'est chargée de l'annonce – c'est-à-dire qui était concrètement présente et/ou qui a pris la parole – n'est pas forcément celle qui est présentée comme son (unique) responsable. Dans un certain nombre de cas, père ou mère s'occupent d'informer leur fils ou leur fille pour le compte du couple. Les annonces par un parent seul – y compris les mères<sup>40</sup> – ne sont alors pas « unilatérales » à proprement parler.

À cet égard, les situations dans lesquelles le mode de conception a été divulgué par un tiers ne sont pas nécessairement désolidarisées d'une décision parentale. Dans les récits recueillis, les mères reviennent alors sur le devant de la scène. Nous avons évoqué l'histoire d'Irene (UK7), informée par une amie de sa mère à la demande de celle-ci, ou celle de Zoe (UK25), mise au courant par sa grand-mère maternelle suite à une discussion avec sa mère. Marian (UK14) est dans une configuration partiellement semblable. À la naissance de son premier enfant, sa mère, Joyce, s'est confiée à Hugh (le mari de Marian), afin de s'assurer que le couple dispose d'informations correctes sur les antécédents médicaux de Marian. Joyce fait promettre à Hugh de garder le silence auprès de Marian et sa sœur. Il tient sa promesse, mais après une quinzaine d'années, l'information s'ébruite, menaçant de causer un conflit important dans la famille paternelle de Marian. N'y tenant plus, Hugh exhorte sa belle-mère à rompre le secret. Quelques semaines plus tard, le lendemain d'une fête de famille, Marian reçoit un coup de téléphone de Joyce, qui lui demande de passer un message à son mari : « le moment est venu » (« *the time's right* »). Hugh raconte alors ce qu'il sait à Marian.

Il est donc un certain nombre de cas où la (ou les) personne(s) qui émergent comme responsables de l'annonce dans le récit – c'est-à-dire celui ou celle à qui la démarche est imputée –, n'est (ou ne sont) pas celle(s) qui s'en charge(nt) formellement. En incluant les « coulisses », les mères semblent jouer un rôle encore plus déterminant.

Ajoutons qu'en dehors de l'annonce à proprement parler, les mères sont omniprésentes lorsqu'il s'agit de décrire la manière dont les circonstances du don ont été racontées<sup>41</sup>. Dans la

---

<sup>40</sup> Du côté des mères, on peut penser que celle d'Océane (FR8) était en accord avec son conjoint en lui parlant de son mode de conception, à l'aide d'un livre imagé, quand elle avait sept-huit ans. Les annonces réalisées après le décès paternel peuvent également constituer des cas limites ; dans certains récits, elles contreviennent explicitement à une décision du couple, mais on peut imaginer des situations où la mère répond à un souhait que le couple avait formulé, sans nécessairement parvenir à le réaliser du vivant du père. De la même manière que pour les pères, il faut ainsi se garder d'une représentation des annonces maternelles comme exclusivement indépendantes.

<sup>41</sup> Je ne mentionne pas ici les cas de décès paternels intervenus avant l'annonce.

famille de Simon, par exemple, l'AMPD n'a jamais fait l'objet d'un secret. Il ne se souvient pas d'un âge où il aurait appris son mode de conception. Il explique qu'il a simplement mieux compris ce que signifiait le fait d'avoir été conçu par FIV avec le temps, notamment grâce aux cours de biologie qu'il a reçus dans le secondaire et grâce à sa sœur qui a étudié la génétique à l'université. Si le don est un sujet que chacun s'autorise donc à aborder librement, au fil de son récit, il apparaît que c'est essentiellement sa mère qui lui en a raconté les détails<sup>42</sup>. Simon parle notamment d'un « thermos » conservé par ses parents dans un placard de la cuisine, dans lequel sa mère lui a expliqué qu'étaient congelées les paillettes de sperme qui ont permis sa naissance :

Je sais que ma mère m'a raconté qu'elle avait pris le RER avec le thermos contre elle pour aller de la banque de sperme jusqu'à l'endroit où ils faisaient les inséminations.

Simon, né dans les années 1990, FR20

Celle qui « a raconté », c'est sa mère, tandis que Simon a plus rarement parlé de l'AMPD avec son père, même si la discussion n'est pas bloquée : « quand on en parle, mon père il est là, mais après c'est plus ma mère qui a les informations techniques, on va dire ». Simon n'est pas nécessairement en demande d'informations de la part de son père et les conversations sur son mode de conception lui semblent si « banales » qu'elles suscitent peu de souvenirs spécifiques : « il y a forcément des petites anecdotes qui me marquent comme l'histoire du thermos, mais derrière, c'est une discussion comme une autre au final ». L'inégalité des discussions avec son père et sa mère représente donc pour lui un simple constat émergeant de notre entretien.

D'autres, en revanche, affrontent les réticences de leur père à s'exprimer sur le don avec regrets. Audrey explique n'avoir abordé le sujet avec le sien que deux fois depuis qu'elle est au courant, toujours à sa propre initiative.

On a mangé un bout ensemble au restaurant et en fait j'ai voulu lui poser certaines questions sur ça. Donc il m'a dit « pose-moi les questions que tu veux et après on passe à autre chose ». C'est vraiment quelque chose de... de très fermé, de très tabou,

---

<sup>42</sup> On observe un même subtil passage au « elle » (désignant la mère) dans le récit d'Océane (FR8) : « les questions sont venues sûrement après, mais j'ai demandé « comment ça a été choisi ? Comment le donneur il a été choisi par rapport à quels critères, tout ça ? » Donc elle m'a expliqué « par rapport à des critères... surtout, enfin beaucoup physiques quoi pour que... » ».

de... Donc je lui pose les questions, mais il ne va pas en parler de lui-même, voilà.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

Jill (UK2) a essayé de parler avec son père mais elle est restée frustrée par son manque de réflexivité, empêchant la tenue d'une conversation à cœur ouvert (« *a real meaningful conversation* ») : « *I did try to talk to him about it and he didn't find it easy. (...) He didn't really have any self-awareness really* » (« J'ai essayé de lui parler mais ce n'était pas facile pour lui. (...) Il n'avait pas vraiment conscience de lui-même »). Priscilla (FR9) évoque les vains efforts de sa mère pour amener le sujet sur la table, par exemple lors de dîners en famille : « ma mère essayait toujours de – la pauvre (sourire) – elle essayait toujours de remettre le sujet en fait et mon père essayait toujours de l'esquiver (sourit). ». La conversation avec les pères n'est ainsi pas nécessairement impossible mais certaines personnes rencontrées témoignent de la gêne qu'elle occasionne du côté paternel. Il arrive que la discussion soit si inexistante que les pères ne sont même pas au courant du fait que leur fils ou leur fille a connaissance du recours au don. J'ai présenté l'exemple d'Amy (UK17), qui n'a jamais évoqué l'histoire de sa conception avec son père. Julie (FR1), de son côté, a mis huit ans avant d'aborder le sujet avec le sien : « j'ai respecté le fait à un moment donné de ne pas le dire à mon père parce que je ne me sentais pas de lui dire » (FR1). L'enquête corrobore là encore le résultat d'autres études, comme celle de P. Mahlstedt et ses collègues (2010) : seules 18% des personnes qu'elles ont interrogées déclarent que leur père a discuté du recours au don avec elles après l'annonce.

Plusieurs participant·e·s tempèrent ce constat en soulignant le caractère généralement plus taiseux de ce dernier. Kelly insiste par exemple sur le fait qu'il n'y a aucun secret dans sa famille – et qu'il n'y en a jamais eu. Ses parents ont d'ailleurs fait partie des premiers membres du Donor Conception Network où ils ont tous les deux animé des ateliers d'entraide. La tendance à moins parler du don avec son père est expliquée par les conséquences de l'accident vasculaire cérébral qu'il a subi quand elle avait douze ans :

*Ça a affecté sa capacité à être investi émotionnellement en quelques sorte. Donc je lui ai dit que j'allais faire ça [l'entretien pour la recherche], et il était intéressé, mais c'était plutôt quelque chose comme « oh, c'est intéressant », une conversation du type qu'est-ce-qu'on-mange-ce-soir. (...) Je pose des questions à ma mère quand elles arrivent et*

*That's affected his ability to be kind of emotionally engaged with stuffs. So, I did tell him that I was doing this [the research-interview], and he was interested, but it was much more like a "oh, that's interesting", what's-for-dinner kind of conversation. (...) I do ask my mum questions as they*

*encore une fois, c'est juste parce qu'elle s'en souvient mieux et qu'elle parle plus.*

crop up and again, that's just because she remembers better and she talks more.

Kelly, née dans les années 1990, UK9

Simon (FR20) met en avant la répartition inégale des sujets de conversation avec ses parents : avec sa mère, il parle plus de « l'administratif » (« genre les inscriptions, la carte de transports en commun, ce genre de bêtises »), alors qu'avec son père, il partage plutôt ses loisirs (« de cinéma, de sport ou de trucs comme ça quoi »). L'inégale répartition des conversations ne se rapporte donc pas uniquement au don. Elle doit parfois être rapportée à la division du travail parental (Champagne, Pailhé et Solaz 2015 ; Martial 2009 ; Verjus et Vogel 2009), qui laisserait aux mères la charge des discussions « émotionnelles » et intimes, ainsi que celles liées à la procréation.

*Mon père est plutôt silencieux et assez... Je ne dirais pas... C'est ma mère qui parle. (...)  
[Mon père] est une personne très attentionnée qui sera une épaule pour pleurer mais il ne prendra jamais l'initiative de dire quelque chose sur lui. Donc vous pouvez poser des questions, vous savez, vous pouvez lui parler, mais il n'aime pas parler de choses contrariantes. Donc c'est ma mère qui faisait ça.*

My dad is quite quiet and quite... I wouldn't say... My mum is the talker. (...) [My dad is] a very caring person who will be a shoulder to cry on but he will never volunteer anything about himself. So, you can ask, you know, and you can talk to him, but he doesn't like to talk about anything that is upsetting. So, my mum would do that.

Debbie, née dans les années 1970, UK20

Le caractère taciturne des pères n'est, bien sûr, pas une fatalité. La levée du secret semble même avoir permis une ouverture de la parole dans certains cas.

Mon père, ce n'est pas quelqu'un qui va étaler ses émotions, à part la colère (sourit), il ne va pas dire vraiment ce qu'il ressent (...). Quand on est venu à parler de ça dernièrement, que je lui ai dit « mais en fait, papa, toi, comment tu l'as vécu ? Parce que, maman, j'ai bien entendu son discours, mais le tien non » (sourit). Eh bien, je pense que ça lui a peut-être un peu plus, il s'est peut-être posé plus de questions par rapport à lui ce qu'il avait ressenti et il avait peut-être tendance à le dissimuler, maintenant peut-être un peu moins...

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

Sans dire ainsi que les pères n'ont rien à voir avec le récit du don, les entretiens effectués donnent à voir une inégalité entre les parents. Les mères en sont à la fois les principales

messagères et les principales narratrices. Cette observation éclaire le constat posé par V. Jadvá et ses collègues dans leur enquête auprès de personnes conçu·e·s par don de sperme dans une famille hétéroparentale : à la question de savoir quel était leur sentiment vis-à-vis de chacun de leurs parents au moment où elles ont été informées de leur mode de conception, le plus souvent, elles ont déclaré avoir été en colère à cause du mensonge (« *angry at being lied to* ») vis-à-vis de leur mère, mais avoir ressenti de la sympathie (« *sympathetic* ») pour leur père (2009, p. 1915 ; voir aussi la réaction de certain·e·s participant·e·s à l'enquête de Turner et Coyle 2000, p. 2045). Éloïse porte un discours similaire – bien que singulier dans mon enquête :

Et non, c'était vraiment, il n'y avait plus de confiance, il n'y avait plus de... plus de confiance. Et d'ailleurs, ce qui est vraiment dommage, c'est que c'est particulièrement arrivé avec mon père alors qu'à la réflexion je trouve que c'est quand même ma mère qui a le plus merdé. (...) Parce que là où je pense qu'elle aurait dû jouer le pacificateur entre la personne qui a quand même, enfin vivre une stérilité, donc je ne suis pas un homme, mais je pense que c'est quand même très éprouvant, et je pense qu'elle aurait dû plus défendre son mari – enfin, ce n'était pas son mari, mais bon – plus défendre son mari face à moi et plus me défendre face à lui plutôt que dire « moi, les gars, vous vous démerdez, ce n'est pas mon problème ».

Éloïse, née dans les années 1990, FR24

Comme nous l'avons déjà vu, la jeune femme a mal vécu la « seconde » annonce réalisée par ses parents au début de son adolescence. Pendant quelques années, les relations sont houleuses. En repensant à cette période, elle estime que sa mère aurait dû s'interposer entre père et fille. Plus que les narratrices principales du don, les mères porteraient ainsi une forme de *responsabilité* quant à la rupture du secret, alors que son maintien serait plus compréhensible du point de vue des pères.

Ce constat diverge de l'hypothèse formulée par J.-L. Clément pour expliquer les cas d'annonces unilatérales par les mères (10 sur 21 dans son enquête). Il suppose que ces dernières ne portent pas la charge du don puisqu'elles sont fertiles, et qu'elles peuvent donc se libérer du secret pour faire valoir leur position :

« Ma pensée est que la mère n'ayant pas de responsabilité directe dans le choix de l'IAD puisqu'elle est fertile, a conçu puis donné naissance à son enfant, s'affranchit par rapport au père de ne pas porter la responsabilité du recours à l'IAD. Elle fait sentir ainsi que seul le père est responsable de cette situation (sous-entendu qu'elle aurait plutôt souhaité être enceinte de son conjoint) » (Clément 2012, p. 248)

Pour l'auteur, l'annonce serait donc une manière pour les mères de se délester de leur responsabilité. Les récits que j'ai recueillis laissent entendre, au contraire, que leur position leur attribue une responsabilité vis-à-vis du récit du don. Je proposerai donc une autre lecture, qui s'appuie sur la littérature analysant le recours à l'AMP(D) du point de vue du genre des bénéficiaires : quel que soit l'origine de l'infertilité (féminine ou masculine), les parcours sont organisés autour du corps des femmes. L'inégale responsabilité du récit et de la répartition de la parole sur le don serait ainsi le résultat d'un investissement genré dans les protocoles d'AMPD.

## **2. Genre, parcours d'AMPD et infertilité : un investissement différencié**

Historiquement, les femmes se sont souvent vues imputer la responsabilité des infertilités conjugales (Héritier-Augé 1985). Camille Bajoux (2021) note d'ailleurs la lenteur du développement de l'andrologie en comparaison avec la gynécologie (voir aussi Pfeffer 1993), et le maintien d'une place institutionnelle de moindre importance malgré le développement des études sur l'infertilité masculine. En référence à l'ouvrage fameux de Simone de Beauvoir, la place des hommes dans les pratiques et discours sur les procréations assistées a pu être qualifiée de « deuxième sexe » (Inhorn et Birenbaum-Carmeli 2008, p. 180).

De fait, les parcours d'AMP se caractérisent par la surmobilisation du corps des femmes, qu'elles soient à l'origine de l'infertilité ou non (Inhorn et Birenbaum-Carmeli 2008 ; Löwy 2006 ; Tain 2004 ; Thompson 2005). Les praticien·ne·s commencent souvent par proposer de faire passer des examens (invasifs) aux femmes, avant leur compagnon (Rozée et Mazuy 2012 ; Mathieu 2013, p. 44-46). Dans la suite du parcours, alors que les hommes se limitent la plupart du temps à un recueil de sperme en vue d'effectuer un spermogramme – puis éventuellement, à nouveau, pour des inséminations ou FIV sans tiers de procréation –, les femmes doivent suivre quotidiennement leur courbe de température, effectuer des injections pour l'hyperstimulation ovarienne, faire régulièrement des prises de sang, des échographies, etc. Dans les cliniques comme au domicile, les soins et les éventuels traitements médicamenteux sont administrés aux corps féminins. En Italie, L. Linconstant (2020, p. 281) observe d'ailleurs que malgré l'attention expressément portée aux couples comme sujets des parcours (voir aussi Vialle 2017), les discours font des femmes les représentantes de ses derniers – un passage symbolisé par l'enregistrement des dossiers de suivi au nom des patientes. Séverine Mathieu (2013) note qu'une forme de retournement de la responsabilité de l'infertilité en découle : puisque ce sont



les interventions sur le corps des femmes qui sont visibles, leur entourage tend à considérer que c'est leur corps qui est infertile (voir aussi Inhorn et Birenbaum-Carmeli 2008).

« La visibilité de ces déplacements [à l'hôpital], notamment par les absences au travail, la fatigue provoquée par les traitements, dont toutes les femmes rencontrées se plaignent et qui se ressent dans l'entourage, font, en retour, que ce sont elles qui sont considérées comme infertiles, quand bien même ce n'est pas le cas. Quand les traitements ne marchent pas malgré tout, c'est elles qui se sentent responsables de l'infertilité, vécue du coup comme féminine, sur le mode de la culpabilité » (Mathieu 2013, p. 45).

Si dans mon enquête, les mères sont les principales narratrices et responsables de l'histoire du don, il semble ainsi que ce soit aussi parce qu'elles en sont les premières protagonistes. Géraldine relate par exemple une conversation lors de laquelle sa mère, en larmes, lui raconte son parcours.

On a abordé un peu le sujet et en fait [ma mère] s'est mise à pleurer en me disant « oui... voilà », enfin en me faisant part de sa souffrance à elle, de ce que ça a été la démarche en fait pour elle de faire tout ça, en me disant qu'elle a été très seule parce que, je pense, pas accompagnée par mon père, très seule et puis ça a été très long puisqu'ils ont mis cinq ans à m'avoir et pour elle ça a été un peu le parcours du combattant quoi.

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

Plusieurs participant·e·s font part de l'investissement particulier de leur mère dans le parcours d'AMPD, voire même de sa solitude. Le silence des pères peut ainsi trouver une première explication dans leur moindre présence au cours du protocole. Du côté des couples, Virginie Rozée et Magali Mazuy constatent que « les hommes [qu'elles ont] interrogés ont déroulé un discours moins détaillé que celui des femmes (utilisant des dates et décrivant les procédures) » (2012, p. 15). Elles observent que certaines compagnes tiennent à l'écart leur compagnon de la gestion quotidienne du « projet de grossesse » (2012, p. 16). À moins d'un effort particulier des praticien·ne·s ou des conjoints<sup>43</sup>, leur présence n'est pas « nécessaire » pour un ensemble d'étapes, probablement d'autant moins qu'elles impliquent le recours à un

---

<sup>43</sup> Dans le centre qu'elle étudie, Manon Vialle note par exemple la création d'obligations de présence du conjoint à certaines étapes du protocole où des tâches spécifiques leur sont attribuées afin d'assurer leur investissement constant dans le protocole d'AMP (2017, p. 158).

don de sperme. Ces observations expliquent le discours des personnes conçues par don déclarant que leur mère dispose de plus de détails ou bien se souvient mieux que leur père.

Une autre justification du silence paternel émerge cependant. Lorsque Natasha raconte à son père que sa grand-mère l'a mise au courant de son mode de conception, il acquiesce mais reste peu loquace – les parents sont séparés depuis sa toute petite enfance.

*Mon père est un homme de peu de mots. Donc il a dit « oui, c'est ce qu'il s'est passé, je ne l'ai pas dit à Pauline, ma femme, ni à ton papy, mais si tu veux en parler, je peux parler ». Mais euh... J'ai toujours eu le sentiment qu'il ne voulait pas nécessairement en parler parce que je pense que de sa... non pas qu'il soit particulièrement vieux, mais à sa génération et de ce temps-là, je pense qu'il a presque un peu honte. Pas honte mais euh... il... Il ne se sent pas forcément à l'aise pour parler de ça.*

My father is a kind of man with very few words. So, he said “yes, this is what happened, I haven't told Pauline, my wife, or your grand-pa, but if you want to talk about it, I can talk”. But erm... I always felt that he necessarily wouldn't want to talk about it because I think of his... not that he's particularly old, but at his generation, and at the time, I think he's almost quite ashamed. Not ashamed but erm... He... He's not necessarily comfortable talking about it.

Natasha, née dans les années 1980, UK16

Natasha perçoit une gêne chez son père et ne réaborde plus jamais le sujet avec lui. Simon précise :

Je ne sais pas si... s'il n'a pas un, peut-être pas une gêne, mais ça peut être mal vécu. C'est ce que je disais tout à l'heure, il a une pensée un peu à l'ancienne, ça peut être, je pense, vécu comme un manque de virilité, le fait de ne pas être fertile. Mais après je n'ai pas l'impression que ça ne l'ait jamais gêné. (...) Je pense que s'il l'a fait deux fois c'est que ça ne le gêne pas forcément quoi.

Simon, né dans les années 1990, FR20

Le jeune homme suppose un inconfort semblable à celui du père de Natasha : parler de l'AMPD signifie parler de leur infertilité, ce qui créerait un embarras, notamment vis-à-vis de la perception de leur place en tant qu'hommes. Audrey (FR7) tient un propos similaire à propos de son père docker : « parce que lui mon père, il était reconnu partout, donc du coup ça le blessait dans sa virilité donc il n'était pas question que ça vienne aux oreilles de qui que ce soit ». Jill (UK2) déclare, quant à elle, que le sien n'a jamais fait le « deuil » de son infertilité :

*Nous avons eu une conversation intéressante sur le moment où il a appris qu'il ne pouvait pas avoir d'enfant et combien ça l'avait affecté. Donc il savait ça. Mais c'était presque*

We did have an interesting conversation about when he found out he couldn't have children and how upset he was. So, he knew that. But it felt to me almost like emotionally he

*comme si émotionnellement, il ne s'était pas développé derrière ça. (...) Il était toujours dans le moment de « je ne peux pas avoir d'enfant à moi ». Même si à ce moment-là, j'avais trente-sept ans et mon frère quarante. Mon interprétation maintenant, c'est qu'il n'a en quelque sorte jamais vraiment fait le deuil de ce qu'il n'avait pas.*

hadn't developed beyond that point. (...) He was still in the moment of "I can't have children of my own". Even if I at this point was thirty-seven and my brother was forty. My interpretation of it now is that he never really sort of mourned what he didn't have.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Le silence des pères s'expliquerait ainsi par leur position particulière dans le protocole d'AMPD : ils sont ceux qui sont infertiles, une condition qui les toucherait dans leur masculinité. Dans leur enquête auprès de couples, V. Rozée et M. Mazuy (2012) remarquent une certaine forme d'indicibilité frappant l'infertilité masculine. Les hommes peinent à la nommer non seulement à leur entourage, mais aussi aux autrices : pendant les entretiens, certains passent sous silence leur hypofertilité lorsqu'ils parlent des difficultés vécues par leur couple (2012, p. 14). Les femmes, au contraire, abordent plus volontiers leurs échecs et les épreuves affrontées pour les surmonter<sup>44</sup>.

Marcia Inhorn fait le constat plus général du silence qui entoure l'infertilité masculine :

« Male infertility remains a « hidden » condition, even though it contributes to more than half of all cases of involuntary childlessness worldwide » (2022, p. 219).

Elle le met en relation avec les représentations qui lui sont associées du point de vue du genre et de la sexualité : l'infertilité est souvent confondue avec les troubles des fonctions érectiles, l'impuissance, et elle est donc associée à une perte de virilité (voir aussi Carez 2012). Elle relève que le secret qui résulte du stigmate porté par l'infertilité masculine tend ainsi à en reporter la responsabilité sur les femmes.

« The secrecy surrounding male infertility means that fertile wives may be blamed for the infertility problems of their husbands. Many women in this situation suffer in silence, even « protecting » their infertile husbands by claiming the infertility problem as their own. » (Inhorn 2022, p. 220)

---

<sup>44</sup> V. Rozée et M. Mazuy observent de surcroît une « mise en mot genrée » de l'infertilité (2012, p. 15) : hommes et femmes utilisent des registres distincts pour raconter le parcours des couples. Les premiers manient souvent l'humour et la dérision alors que les secondes ne le font jamais et emploient plutôt un champ lexical relatif à la souffrance.

On peut certainement analyser une partie des parcours d'annonce aux personnes conçues par don sous cet angle. Parmi les connaissances dont elles disposaient avant l'événement, plusieurs font état de traitements de fertilité suivis par leur mère. Nous avons déjà vu le cas d'Ann (UK10) et la procédure de dilatation et curetage de sa mère. Nous pouvons y ajouter Géraldine (FR10), dont la mère a dû passer par une intervention chirurgicale pour traiter un problème de nidation embryonnaire. Celle-ci explique en outre avoir suivi un traitement homéopathique prescrit par son médecin (« elle m'a toujours dit aussi que j'avais été conçue grâce à l'homéopathie »). Le recours au don ne pouvait manifestement pas être dit ; l'infertilité paternelle a été remplacée par une hypofertilité maternelle. En reprenant les remarques faites par L. Linconstant, nous pourrions même avancer que l'infertilité masculine a été remplacée par l'hypofertilité du couple, représenté par la mère.

Nos premières observations sur le genre dans les parcours d'AMPD ne sont en effet pas étrangères aux remarques sur les silences de l'infertilité paternelle. S'appuyant sur les notions « d'agir sur » et « d'agir pour autrui » établies par Pascale Bonnemère (2015), L. Linconstant propose une description des parcours d'AMP : « que l'infertilité soit d'origine féminine ou masculine », [ils] conduisent les médecins à *agir sur* le corps des femmes *pour* le couple (...) *à la place* des hommes » (2020, p. 299, je souligne). Les hommes sont ainsi mis dans une « position caractérisée par la passivité » (2020, p. 309) – une remarque probablement d'autant plus juste si l'on envisage l'usage d'un donneur de sperme. La notion de « deuil » de l'infertilité, qu'employait Jill (UK2), est particulièrement éclairante à cet égard. L'infertilité des pères est présentée comme une « perte », dont les hommes devraient se remettre.

*Ça doit être une telle pression et une perte, une honte. Je peux voir pourquoi il a voulu me le cacher. Même s'il maintient qu'il n'a jamais senti ça comme une perte de masculinité, mais plutôt une perte de normalité. Ce que d'autres font, il ne pouvait pas le faire. C'était ce genre de perte.*

It must be such a pressure and a loss, a stigma. I can see how he would have kept it from me. Even though he maintains that it was never that he felt a loss of masculinity, but more a loss of normality. That what others do, he couldn't. It was that kind of loss.

Lucy, née dans les années 1990, UK24

Les livres pour enfants analysés par M. Klotz (2014, p. 214-215) transmettent la même idée : l'infertilité rend « triste », elle fait souffrir, il faut faire le « deuil ». À ce titre, il semble que le moindre engagement dans une conversation avec les pères soit aussi le fait des personnes conçues par don elles-mêmes. Un certain nombre craignent de le « blesser » en évoquant son

infertilité (voir aussi Hertz, Nelson et Kramer 2013) – « c’est comme si vous essayiez presque de le protéger », dit Debbie (« *It’s like you’re almost trying to protect him* », UK20).

Je pense que ça a dû lui faire de la peine aussi, de se dire « je ne peux pas avoir d’enfant biologique avec lui comme tout le monde a, comme la nature, on va dire, le fait ». Voilà, peut-être que je n’ai pas non plus envie de remuer ce sujet-là un petit peu plus.

Océane, née dans les années 1990, FR8

Les discours s’alignent avec celui des psychologues et psychanalystes (Delaisi de Parseval et Verdier 1994 ; Mehl 1999, p. 53), comme J.-L. Clément qui parle du « sentiment d’impuissance » des hommes de ne pouvoir « rendre enceinte leur partenaire » (2012, p. 249). Il ajoute qu’il « est important que *la parole de la mère* restaure le père dans sa fonction, même si ce dernier a été dans *l’incapacité* d’être à l’origine de la conception de l’enfant » (2012, p. 251, je souligne). Dans cette perspective, l’infertilité paternelle rimerait avec incapacité, tandis que le rôle de la mère consisterait à agir, notamment par la parole.

On peut ainsi conclure que la tendance au silence des pères et la primauté des mères dans le récit fait par les personnes conçues par don procèdent d’une conjonction entre représentations de l’infertilité et positions dans le parcours d’AMPD. Les mères auraient agi pour le couple tandis que les pères auraient été contraints à l’inaction. Or, nous verrons que cet investissement différencié dans l’AMPD se transpose en termes d’engagement dans la parenté.

### **3. Le genre du désir d’enfant : un engagement asymétrique dans la parenté**

« What makes husbands consent to artificial insemination in preference to adoption? (...) [I]t is the wish to satisfy the cravings of the childless wife for maternity. This is a reason with which we can all sympathise. I suppose we men cannot possibly appreciate the feelings of a woman who has not produced a child from her own body and the cravings she may have to do so. We are not in a position to pass an opinion on that subject because as the male sex we cannot understand it. » (Lord Blackford, Chambre des Lords, 26 février 1958)<sup>45</sup>

---

<sup>45</sup> Hansard HL Deb. vol. 207 col. 932, 26/02/1958.

Les propos tenus par Lord Blackford à la Chambre des Lords à la fin des années 1950 semblent probablement caricaturaux au lecteur ou à la lectrice contemporain·e. Nous ne mettrions plus le désir d'enfant uniquement du côté des femmes. Les couples gays ont notamment attesté du fait que les hommes peuvent, eux aussi, souhaiter devenir pères, sans rapport avec le désir de maternité d'une compagne (Tarnovski 2010). Sommes-nous cependant si éloigné·e·s de l'idée d'une « naturalité » du désir d'enfant chez les femmes ?

*Ma mère est assez bornée, donc je ne sais pas à quel point mon père a soutenu, à quel point il était derrière, s'il a suivi ou s'il était pleinement derrière. (...) Je pense qu'elle a pu dire « je veux un bébé. Voilà ce que nous allons faire ».*

My mum's quite single minded, so I don't know how much [my dad] supported, how much he was behind, whether he went along or whether he was fully behind it. (...) I think she could have said "I want a baby. This is what we're going to do".

Debbie, née dans les années 1970, UK20

Plus que des messagères et des narratrices, plus que des protagonistes, les mères sont présentées par certain·e·s participant·e·s à mon enquête comme les instigatrices du recours au don. À l'instar de Debbie ou Aurore, les femmes sont parfois associées à un désir d'enfant irréprouvable qui trouve son issue malgré les obstacles.

Elle est faite pour être mère. (...) La finalité de sa vie, c'est la maternité. (...) Maman était hyper déterminée. Elle a foncé, mais comme une flèche. Et puis bon, elle a un très fort caractère donc je pense qu'elle l'a emmené complètement dans sa course, sans que lui du coup... Lui il est vraiment parti dans la course dans le sillage de ma mère mais sans se poser vraiment des questions pour lui-même.

Aurore, née dans les années 1980, M8

Face à cela, les pères semblent parfois n'avoir eu d'autre solution que d'accepter, bon gré mal gré. Léo (FR17) suppose par exemple que son père a consenti à l'AMPD pour contenter sa mère : « c'est vrai qu'apparemment c'était elle qui était à l'initiative de la chose et il l'a accepté clairement pour lui faire plaisir ». Marine (FR15) également :

C'est ma mère qui a voulu être enceinte. Mon père, je ne suis pas sûre qu'il... enfin il a fait ça un peu pour lui faire plaisir parce que lui, il n'a jamais pris vraiment sa place de père. Il était relativement absent tout le temps en fait.

Marine, née dans les années 1980, FR15

L'asymétrie entre les corps rejaillirait sur les trajectoires conjugales : accepter le recours au don apparaît dans certains récits comme une réponse des hommes au désir de leur compagne, une manière de conjuguer maintien du couple et désir d'enfant de la conjointe qui aurait pu procréer « naturellement » avec un autre (voir aussi Carez 2012). Alice ne souscrit pas vraiment à cette interprétation mais elle rend compte de la manière dont ses parents ont fait jouer leur recours au don après qu'elle et son frère ont été informés par leur mère. Le couple est séparé depuis longtemps et est resté en mauvais termes.

*[Mon père] a essayé de faire croire qu'il lui avait rendu service, alors même qu'il est la raison pour laquelle ils ne pouvaient pas avoir d'enfants. C'est aussi une personne assez manipulatrice, il est compliqué. Mais oui, donc ils ont tous les deux joué sur ce qu'ils pensaient avoir fait l'un pour l'autre, plutôt que de voir ça comme le fait qu'ils voulaient tous les deux être parents. C'est un peu bizarre.*

[My father] tried to make out that he was doing her a favour, even though he was the reason they didn't have children. He's quite a manipulative person as well, he's tricky. But yes, so they both played each other off on what they both felt that they had done for each other, rather than actually looking at it that they wanted to be parents. It's a bit strange.

Alice, née dans les années 1980, UK21

Tandis qu'Alice voit le don comme un engagement du couple en vue de devenir parents, ceux-ci semblent prolonger le conflit qui les oppose en présentant l'AMPD comme une manière d'avoir chacun·e agi pour l'autre. Le discours se retrouve sous une autre forme chez Patricia. Quand elle était enfant, ses parents ont déménagé en Suède, le pays d'origine de son père – qui avait, lui, emménagé en Angleterre pendant ses études et y était resté. Patricia s'est longtemps demandé pourquoi sa mère avait accepté de s'expatrier ; jusqu'à ce que celle-ci lui raconte l'histoire de sa conception : « *I realised she felt she owed him a debt for supporting her and help her to have a child and for bringing me up* » (« j'ai réalisé qu'elle avait le sentiment de lui être redevable pour le soutien qu'il lui avait apporté et pour l'avoir aidée à avoir un enfant et m'avoir élevée »).

Le recours au don se présente ainsi comme une faveur accordée par les pères pour permettre aux mères de satisfaire leur désir de maternité. En élargissant, cette représentation d'une mère autrice du désir d'enfant et d'un père qui la suit ou qui consent pour elle peut être inscrite dans un rapport plus large entre genre, procréation et gestion de la fertilité dans lequel les femmes sont au premier plan. Les études sur la contraception ont depuis longtemps montré qu'elle met en jeu principalement le corps des femmes et leur action (ou inaction) quant à celui-

ci<sup>46</sup>. Les hommes sont, quant à eux, moins souvent considérés comme les acteurs de la contraception, même si, de fait, certains font en sorte de jouer un rôle et d'apporter leur soutien à leur compagne (Desjeux 2009). La question de la contraception n'est pas anodine car elle signe la fin (ou au moins la forte diminution) des grossesses imposées et, en miroir, l'avènement de l'enfant « désiré » (Debest 2013 ; Leridon 1987).

Ce désir d'enfant fait là encore jouer des représentations différenciées : le désir de maternité serait censé exister pour lui-même, en dehors des circonstances dans lesquelles les femmes vivent<sup>47</sup>, tandis que le désir de paternité est le plus souvent pensé dans le cadre d'un couple, comme un projet à deux (Debest 2015). En pratique, la pression différenciée du temps et de l'âge quant à la fertilité et l'accès à la parenté conduit effectivement certaines femmes à prendre l'initiative du projet parental (Vialle 2017, p. 245), notamment quand celui-ci intervient alors que leur fertilité décline – le rappel de la fameuse « horloge biologique ».

V. Rozée et M. Mazuy (2012) remarquent de plus que l'échec d'une accession à la grossesse conduit à un investissement inégal quant aux actions mises en œuvre pour y remédier. Les femmes tendent à multiplier les démarches pour optimiser les chances d'obtenir une grossesse – en se tournant, par exemple, vers plusieurs types de médecines alternatives –, tandis que les hommes se caractérisent par une certaine résistance face aux examens à mener pour explorer leur fertilité (voir aussi Carez 2012). Le récit de Maéva s'accorde avec ces observations :

Après, même quand ma grand-mère m'en parlait, ma mère a toujours voulu des enfants et après quand elle est, enfin quand mon père lui a dit qu'il ne pourrait pas en avoir, elle a tout fait pour (sourit), elle a cherché toutes les solutions, voilà.

Maéva, née dans les années 1990, FR16

La position attentiste des hommes dans les parcours d'AMPD se reflèterait donc dans leur désir d'accès à la paternité – et vice-versa. Il faut, bien sûr, garder en tête que les éléments

---

<sup>46</sup> Dans une perspective un peu différente voir l'article d'Agnès Fine, Véronique Moulinié et Jean-Claude Sangoï sur les maternités « tardives » (2009).

<sup>47</sup> Manon Vialle (2017) remet en question cette représentation dans son enquête auprès de quarantennaires ayant recours à une AMP dans le cadre d'une infertilité liée à l'âge. Les femmes qu'elle a rencontrées font état d'un ensemble de conditions, en partie exogènes, participant à un état « d'indisponibilité à la maternité » : ne pas être en couple, avoir un partenaire qui ne souhaite pas avoir d'enfant, ne pas avoir une situation financière favorable, ne pas être soi-même prête à avoir un enfant, etc. (voir aussi Bühler 2014).



narratifs décrits ici, même s'ils sont corroborés par les recherches auprès de personnes engagées en parcours d'AMP(D), sont livrés par les personnes qui en sont issues. Comme nous l'avons vu, ces parcours n'ont pas souvent fait l'objet de discussion avec les pères. Je ne prétends donc pas décrire le vécu des hommes infertiles ayant fait recours à un don. Il s'agit de souligner la manière dont les personnes conçues par don rendent compte du parcours de leurs parents, avec ce qu'on leur en a raconté, ce qu'elles savent de l'histoire familiale et conjugale, ainsi que leurs propres interprétations du récit. De fait, les récits font bien état d'hommes qui se sont engagés volontairement dans le processus d'AMPD, comme en témoigne Charlotte (FR19) : « c'était le désir de mon papa de voir ma maman enceinte et c'est ce qui leur semblait le plus naturel ». Le père de Marlène a, lui aussi, été à l'initiative du recours au don d'après sa mère :

[Ma mère] me dit « voilà, du coup et bien ton père il a voulu qu'on divorce parce qu'il voulait me redonner sa liberté pour que je puisse aller faire ma vie ailleurs, etc., mais moi je n'ai pas voulu parce que je lui ai dit que c'est lui que j'aimais et qu'il y avait d'autres manières d'avoir des enfants ». Et donc ma mère a proposé à mon père l'adoption. Et lui, il lui a dit « écoute, je ne suis pas contre l'adoption, mais sache que si les enfants ne peuvent pas être de moi, ils peuvent néanmoins être de toi » (...) et donc c'est mon père en fait qui a proposé à ma mère...

Marlène, née dans les années 1970, FR23

Tous les couples ont formellement accepté le recours au don et certains ont suivi des protocoles successifs pour avoir plusieurs enfants. Dans ces parcours, les pères peuvent être investis dans le suivi quotidien et les soins. En se remémorant les éléments contenus dans le dossier de ses parents consulté au CECOS, Vanessa (FR12) mentionne par exemple l'existence de « lettres de [son] père qui envoyait la température de [sa] mère ».

La dimension genrée décrite jusqu'à présent doit donc être envisagée comme un élément du récit fait par les personnes conçues par don. C'est à ce titre que la récurrence d'une représentation des pères comme ceux qui ont suivi, alors que les mères sont celles qui ont agi, est intéressante. Le passage d'une inégalité d'investissement, notamment corporel, à une inégalité du désir d'enfant traduit ce que nous établissions précédemment avec les remarques de L. Linconstant : l'engagement dans l'AMPD est un engagement dans la parenté. Comme elles/ils ne s'engagent pas de la même manière dans l'AMPD, *a fortiori* lorsqu'il y a un don de sperme, pères et mères ne s'engagent pas non plus de la même façon dans la parenté. Le don crée une asymétrie que je résumerai en empruntant la formule d'I. Théry : les pères ont engendré

mais ils n'ont pas procréé. La « scène » de la filiation est distinguée de celle de la procréation (2010, p. 126). Du même coup, une troisième se révèle : celle du don et son protagoniste inconnu, le donneur. Les prochains chapitres exploreront la manière dont les personnes conçues par don font sens de cette distinction.

On a vraiment l'impression d'être dans une mauvaise fiction, enfin (sourire)... dans Dallas, enfin du coup c'est... on se dit « mais ce n'est pas possible. Comment c'est possible un truc aussi énorme ? Enfin, il y a quelque chose d'incroyable, je... » Surtout que, voilà, il y a cette réalité qu'on doit intégrer et qui ne change rien, enfin dans le matériel du présent quoi, ça ne change absolument rien. Et oui, oui, je sais que ma mère a dit, nous a dit « ça ne change rien ». (Silence) Et parce qu'en fait, oui, pour elle, ça ne changeait rien à ce moment-là, mais en fait pour nous c'est faux quoi de dire ça. Maintenant, je peux le dire « ça ne change rien », enfin ça ne change rien, mais j'en ai parlé à un de mes cousins qui m'a dit (...) « ça ne change rien, mais ce n'est pas rien ». Et c'est vrai, c'est ça, ça ne change rien, mais ce n'est pas rien, enfin ou, par moment, moi je me dis « ça ne change rien, mais ça change tout ».

Adeline, née dans les années 1980, FR18

○○○

L'attention portée aux protagonistes du récit d'annonce fait par les personnes conçues par don permet d'y observer la prééminence des mères. De principales messagères (ou annonciatrices) et narratrices, elles passent à la fonction de responsables de l'histoire du don. Non seulement ce sont surtout les mères qui disent et qui parlent mais elles seraient aussi celles qui *doivent* dire et parler. Une deuxième exploration permet de constater que les éléments narratifs (et parfois explicatifs) associés à cette particularité sont éclairés par l'organisation genrée de l'AMPD dans laquelle les praticien·ne·s agissent sur le corps des femmes pour le couple, à la place des hommes (Linconstant 2020). Les pères sont placés dans une double position attentiste : d'un côté, ils n'ont que peu participé au protocole, et de l'autre, leur infertilité est présentée comme une blessure incapacitante dont ils doivent faire le deuil. Les récits témoignent donc d'un investissement différencié des parents en fonction du genre. Or, cet investissement différencié dans l'AMPD est parfois transposé à un autre niveau, celui de l'engagement dans la parenté. Vis-à-vis du désir d'enfant, pères et mères n'auraient pas non plus été à égalité, de sorte que les mères semblent être les instigatrices du recours au don, tandis

que les pères les ont suivies ou ont consenti à exaucer leur désir de maternité. L'engagement des parents dans l'AMPD se traduit ainsi par un engagement asymétrique dans la parenté.

## CONCLUSION

---

La question de l'annonce de leur mode de conception semble être incontournable dès lors que l'on s'intéresse au point de vue des personnes conçues par don. On pourrait en effet considérer que pour elles, l'enjeu posé par l'AMPD ne commence qu'à partir du moment où elles en ont connaissance. Dans cette optique, l'annonce constituerait une forme de passage (voire de rupture) au sein des biographies individuelles.

Dans ce chapitre, j'ai choisi de m'arrêter moins sur l'effet de l'annonce du point de vue individuel que sur son déroulement. Je me suis inspirée de la littérature sur le secret afin de l'aborder en tant que pratique d'information impliquant un contexte, des relations et une temporalité. L'annonce a ainsi été analysée en tant que processus relationnel. J'ai d'abord montré que les récits reflètent les transformations normatives à l'œuvre dans la deuxième partie du XXe siècle concernant la gestion de l'information sur le recours au don. La période des années 1940 aux années 1990 est caractérisée par le passage d'un paradigme du secret absolu à un paradigme de la transparence. Aux pratiques, discours et stratégies favorisant un effacement du recours au don ont succédé de nouveaux « canons d'annonce » (Klotz 2014) qui visent à faire de l'AMPD une information connue depuis toujours pour les personnes qui en sont issues. Les récits d'annonce que j'ai recueillis témoignent de cette transition à travers deux situations typiques : celle des participant·e·s qui ont appris leur mode de conception après cinquante ans, par hasard et souvent après la mort de leurs parents, et celle des personnes qui ont été mises au courant avant onze ans sur une décision volontaire de leurs parents, de sorte à faire de l'AMPD une information ordinaire au sein de leur histoire personnelle et familiale.

Force est cependant de constater que beaucoup de situations n'entrent pas dans cette première répartition. Les parents ont parfois explicitement enfreint les conseils qui leur avaient été délivrés au moment de leur parcours d'AMPD. La transition normative a de plus laissé une marge d'incertitude quant à la meilleure conduite à adopter vis-à-vis de l'annonce ou du secret. L'analyse au prisme des trajectoires biographiques et familiales a mis en lumière les zones d'infléchissement des décisions d'annonce, à partir desquelles j'ai identifié trois modalités.

Premièrement, les événements relatifs au parcours des personnes conçues par don, comme ceux ayant trait à la santé ou les grandes étapes du passage à l'âge adulte, recomposent les enjeux posés par le secret : le mode de conception peut devenir une information nécessaire à celles qui en sont issues. Deuxièmement, la séparation des parents (et dans une certaine mesure les décès) favorise la rupture du pacte sur le secret : tandis que le recours au don s'inscrit dans une trajectoire conjugale d'accès à la parenté, la disjonction entre couple conjugal et couple parental conduit à une reconfiguration des positions, pouvant mener à la désolidarisation de l'un·e des détenteur et détentrice du secret. Troisièmement, les personnes conçues par don elles-mêmes sont parfois à l'origine du déclenchement de l'annonce : leurs doutes quant aux incohérences dans l'histoire familiale et les questions qu'elles posent au fur et à mesure qu'elles vieillissent mettent leurs parents face aux traces laissées par le secret, qui est ainsi activement « défait » (Adell 2014a) par ses destinataires.

Que cela soit sous l'influence du changement de paradigme relatif aux normes d'information en AMPD ou sous l'effet du temps et des relations, après l'annonce, les personnes conçues par don sont désormais au fait de l'histoire de leur conception. Elles peuvent s'en emparer et en devenir les narratrices. J'ai décrit trois aspects de ce processus. D'abord, l'annonce entraîne une reconfiguration des pratiques d'information auprès de l'entourage : nouvellement actrices de ces pratiques, les personnes conçues par don arbitrent la manière dont elles veulent diffuser l'histoire de leur conception, se positionnant tantôt comme les dépositaires de l'histoire de leurs parents, tantôt comme les détentrices d'un morceau de leur biographie. Ensuite, un certain nombre de souvenirs sont ravivés de sorte à être réinterprétés comme des miettes narratives dispersées sur le chemin de l'annonce. Enfin, les personnes conçues par don entreprennent de compléter les informations dont elles disposent en posant de plus amples questions à leurs parents et en faisant des recherches extérieures. Ces trois aspects ouvrent une nouvelle perspective sur l'annonce : tandis qu'elle est souvent présentée comme un événement identifiable, elle est d'emblée inscrite dans une trame qui la dépasse. J'ai donc proposé de l'envisager comme une péripétie dans le *récit* du don d'engendrement.

Dans le cadre de ce récit, en tant que narratrices, les personnes conçues par don présentent les enjeux créés par leur mode de conception. En rendant compte du positionnement de leurs parents en tant que protagonistes, elles font état de l'investissement différencié des corps dans les parcours d'AMPD. Les mères sont les personnages centraux d'un récit dont elles sont les premières responsables, protagonistes, voire même instigatrices. Les pères, au contraire, sont souvent caractérisés par une position attentiste : ils ne parlent pas du don, ils n'y ont pas (aussi)

directement participé, voire même ils n'y ont consenti que pour satisfaire leur conjointe. La position inégale vis-à-vis de la parole sur le don se traduit comme un investissement différencié dans le parcours d'AMPD qui lui-même se transpose comme un engagement asymétrique dans la parenté. Les récits d'annonce révèlent ainsi l'enjeu posé par le don d'engendrement : les pères n'ont pas participé à la procréation.

Dire le don consiste à (re)construire un récit, c'est-à-dire à opérer une « mise en intrigue » (Ricoeur 1983). Pour les personnes que j'ai rencontrées, la démarche conduit à distinguer ce qu'I. Théry désigne comme deux « scènes » du don d'engendrement (2010, p. 126) : la procréation et la filiation. Les *pères* ne se sont pas engagés dans la parenté de la même manière que les mères ; en l'occurrence, ils n'ont pas procréé. L'annonce convoque ainsi d'emblée la troisième « scène » : le geste du don et son agent, le donneur. Dans le cadre du principe d'anonymat des dons, cette scène reste cependant sous un voile de mystère. Elle pose donc la question de la recherche des origines à laquelle le prochain chapitre sera consacré.

## CHAPITRE 3. TRACER SES ORIGINES : CORPS, ADN ET PARENTÉ

Nous sommes au mois de septembre, dans une bourgade rurale anglaise. J’y rencontre Jodie, qui a la trentaine. Elle me raconte les suites de l’annonce de son mode de conception qui a eu lieu deux ans plus tôt. Le jour même, m’explique-t-elle, elle n’a qu’une seule idée en tête : aller sur Internet pour en savoir plus sur l’AMPD et trouver le donneur. Elle commence par s’inscrire sur le Donor Conceived Register (DCR) – le registre volontaire destiné aux adultes conçu·e·s avant 1991. Elle poursuit par la commande d’un test ADN commercial, reçu en quelques jours par voie postale. Elle effectue le prélèvement chez elle et renvoie le kit. Six semaines plus tard, les résultats sont consultables en ligne. Ils comprennent une liste des utilisateurs et utilisatrices avec lesquelles Jodie partage de l’ADN. Tout à fait en haut de cette liste figure une « demi-sœur », Shannon. Jodie lui écrit sur la messagerie intégrée au site, en lui décrivant sa situation. Shannon est méfiante. Elle n’a fait son propre test ADN que par curiosité. Jodie l’enjoint à charger ses données sur d’autres plateformes de généalogie génétique afin de vérifier le résultat. Entre temps, elle a elle-même été « matchée » avec Patrick, identifié comme un « demi-frère » par une autre base de données. Shannon rejoint ce nouveau site qui lui détecte un lien à la fois avec Jodie et avec Patrick ; les résultats sont confirmés. Un mois plus tard, Jodie est contactée par le DCR : une « demi-sœur », Joan, y est inscrite depuis plusieurs années. Elle a accepté d’être mise en contact avec Jodie. En quelques semaines, cette dernière a ainsi identifié deux « demi-sœurs » et un « demi-frère ». Joan et Patrick savaient avoir été conçu·e·s par don tandis que Shannon l’ignorait – sa mère a confirmé que c’était aussi son cas lorsqu’elle lui a posé la question.

Au printemps, Jodie les rencontre chacun·e à leur tour. Tout en s’occupant à temps plein de son fils en bas âge, elle se consacre à la recherche du donneur. Elle est en train d’investiguer les résultats du site de généalogie génétique quand un nouveau « match » apparaît : une « tante ». Jodie explore les registres d’état civil auxquels elle a un accès libre et découvre que cette « tante » a un frère, Wayne, qui pourrait correspondre au donneur du groupe. Lorsqu’elle

contacte l'utilisatrice, celle-ci confirme que Wayne n'a jamais caché avoir donné son sperme dans sa jeunesse.

En un peu moins d'un an, Jodie a appris son mode de conception, identifié des personnes issues du même don ainsi que le donneur. Son parcours fait exception par sa rapidité mais il illustre particulièrement bien les différentes étapes et les outils mobilisés par les personnes conçues par don pour accéder à leurs origines.

La thématique des origines semble aujourd'hui incontournable dans les configurations familiales qui, comme en AMPD, supposent l'existence de personnes qui ont participé à la conception (ou à la naissance) d'un enfant dont elles ne sont pas devenues les parents. L'accès aux origines peut désigner l'accès restreint à des informations dites « non-identifiantes », c'est-à-dire des éléments descriptifs ne révélant pas l'identité de leur sujet. Mais la notion d'origines désigne essentiellement des individus : au premier chef les donneurs, mais aussi, comme l'illustre l'exemple de Jodie, les autres personnes qu'il a permis de concevoir par AMPD (les personnes issues du même don). Sous le vocable « accéder à ses origines », on entend ainsi généralement le fait d'obtenir l'identité de son donneur et éventuellement celles des personnes issues du même don.

Les origines ont fait l'objet d'une reconnaissance croissante dans de nombreux pays, dont la France et le Royaume-Uni (cf. Chapitre 1), ainsi que dans le droit public international, d'abord dans le champ de l'adoption puis plus récemment en AMPD. Elles sont envisagées comme un droit individuel (le « droit de savoir » ou « *right to know* ») permettant à tout un chacun de développer un sens plus « complet » de son « identité » (Baumann 2022, chap. 3 ; Martial, Côté et Lavoie 2021). Malgré le consensus qui semble ainsi s'être installé, les origines posent question du point de vue des sciences sociales. Agnès Martial, Isabel Côté et Kevin Lavoie (2021) notent qu'elles remettent en perspective nos conceptions sur la parenté et l'identité. En particulier, elles interrogent à nouveaux frais le sens attribué à l'engendrement et aux connexions qu'il produit – ou qu'au contraire, il ne produit pas (Courduriès 2016).

La finalité des parcours de recherche des origines a été commentée par divers travaux, notamment dans le cadre de l'adoption. Certains considèrent que ces parcours s'inscrivent dans une tendance plus générale vers une réduction essentialisante de la parenté et de l'identité à leur dimension « biogénétique ». Dominique Memmi estime que l'intérêt pour les origines participe à un processus de « physicalisation » (cité dans Courduriès et Gourarier 2020, p. 266) qui, depuis les années 1980-1990, donne une valeur inédite à la « matérialité de la chair » (2014, p. 15). Kaja Finkler (2001) situe la recherche des personnes adoptées – abordée par le sujet des

antécédents médicaux – au sein d’un processus plus vaste de médicalisation conduisant à restreindre les liens entre parents à une définition biomédicale basée sur l’hérédité génétique. Sébastien Roux (2015) rejoint les deux autrices en soulignant la naturalisation qui sous-tend les discours sur le droit aux origines : « l’utérus » (dans l’accouchement sous X) et la « patrie » (dans l’adoption internationale) deviennent, selon l’auteur, les substrats indélébiles d’une identité résolument ancrée dans une ontologie plutôt que dans les relations nouées au cours de la vie – notamment avec les parents (adoptifs) (voir aussi Maginot et Roux 2021). La recherche des origines s’inscrirait ainsi dans la « volonté de savoir » décrite par Michel Foucault (1976) : par l’intermédiaire de la procréation, le corps serait devenu une instance de « vérité » supérieure sur soi et sur la parenté.

D’autres travaux insistent, au contraire, sur l’absence d’une logique substitutive et/ou « génétisante » dans la recherche des origines. Janet Carsten (2000b) éclaire la dimension temporelle et narrative des parcours : chercher ses origines sert à reprendre le contrôle sur un passé que l’on n’a pas vécu. Ce faisant, ces recherches conduisent à l’inévitable constat d’une impossibilité à rattraper ce passé et engagent ce que l’autrice désigne comme un « processus de deuil rétrospectif » (2000b, p. 694, traduction personnelle). Les liens avec les parents de naissance, bien que valorisés, montrent leurs limites quant aux relations concrètes qui peuvent découler des retrouvailles. Les origines servent plutôt à recréer un sens de « continuité » dans le récit de soi et de ses relations. A. Martial (à paraître) montre, de plus, que les recherches ne sont jamais menées en dehors des relations préexistantes : les parents (adoptifs) sont parfois conviés à y participer par leur fils/fille qui en font, dans le même élan, une voie d’émancipation dans leur trajectoire d’autonomisation vers l’âge adulte.

Comme je l’ai explicité dans le premier chapitre de ce manuscrit, je m’inscris pour ma part plutôt dans ce courant de recherche mais je remarquerai tout de même un manque commun à la littérature existante : peu de travaux se sont encore penchés, de manière empirique, sur la recherche en tant que telle. Même si le fait de « chercher » revêt diverses formes selon les individus – notamment en termes d’objectifs de recherche (Modell 1994, p. 144), j’y reviendrai –, il implique dans tous les cas un ensemble de *pratiques*, que l’on voit d’ailleurs apparaître dans les enquêtes sus-citées : il s’agit de contacter les autorités compétentes – notamment étatiques (Roux 2017) –, poster des messages sur Internet et entre autres les réseaux sociaux (Martial à paraître ; Thomson-Sweeny 2021), recourir à des aides extérieures comme des généalogistes (Modell 1994, chap. 7), ou encore récolter un ensemble de « matérialités » (Martial 2020a) qui constitueront autant « d’objets mnémoniques » (Carsten 2000b, p. 696, traduction personnelle).



Ces différentes pratiques se déploient sur plusieurs mois, voire même plusieurs années, comme je l'introduisais avec Jodie. Elles constituent donc une part non-négligeable de l'expérience des personnes conçues par don – comme de celle des personnes adoptées, je présume – dont on ne peut faire l'économie. J'arguerai de plus que la recherche des origines en elle-même nous permet déjà de remettre en perspective un certain nombre d'idées sur ce que ces dernières recouvrent.

Dans une première partie, je m'intéresserai à l'entrée dans la recherche d'origines en AMPD à travers les différents éléments de contexte (historique, biographique et normatifs) qui conditionnent l'amorce et le déroulé d'un parcours ou au contraire, son absence (I). Dans la deuxième partie, nous aborderons les pratiques de recherche en tant que telles à travers l'usage des tests ADN *direct-to-consumer* et de la généalogie génétique, largement prévalente sur mon terrain (II). Nous verrons qu'ils nécessitent la mise en œuvre d'un ensemble de compétences techniques qui dépassent la génétique en tant que discipline. Pour finir, nous examinerons la manière dont les personnes conçues par don produisent, à partir des informations récoltées, des *savoirs* qui restent toutefois ambivalents (III).

## **I. (NE PAS) CHERCHER SES ORIGINES : PARCOURS ET DÉCISIONS SITUÉES**

---

La plupart des enquêtes existant sur la recherche des origines par les personnes conçues par don prennent majoritairement en compte le point de vue de celles et ceux qui souhaitent connaître l'identité du donneur (Canzi, Accordini et Facchin 2019), même si l'on sait que cette position n'est certainement pas représentative de l'ensemble des individus concernés<sup>1</sup> (Clément 2012 ; Vanfraussen, Ponjaert-Kristoffersen et Brewaeys 2003). Mon enquête ne fait pas exception à la règle. Sur les trois phases de terrain, seules six participant·e·s refusent fermement de chercher leurs origines. Leur présence incite toutefois à ne pas prendre pour acquis le passage de l'annonce à la recherche des origines. Si dans l'expérience de Jodie, les deux temps s'enchaînent, il faut prendre le temps d'en examiner l'articulation. En outre, on aurait tort de

---

<sup>1</sup> Je renvoie les lecteurs et lectrices à la partie méthodologie de mon Chapitre 1 pour l'explicitation des biais qui conduisent à cette inégalité de représentation.

conclure que la situation des cinquante-sept autres participant·e·s se résume simplement à la volonté de chercher. Plusieurs catégories ressortent des récits : celles qui cherchent et qui ont trouvé le donneur et/ou une personne issue du même don, celles qui cherchent mais qui n'ont pas trouvé, celles qui ont trouvé sans même avoir cherché – c'est typiquement le cas de Daphne (UK12) ou Ann (UK10) qui ont découvert leur mode de conception en *matchant* avec une personne issue du même don – et enfin celles qui ne cherchent pas pour le moment, sans exclure de le faire un jour. Dans cette section, je montrerai ainsi comment la distinction à laquelle la question des origines est souvent ramenée, entre « vouloir chercher » et « ne pas vouloir chercher », est en réalité plus complexe. Elle doit être envisagée d'abord en référence au contexte historique qui conditionne la possibilité et les modalités des parcours (1). Elle doit ensuite être rapportée aux positionnements vis-à-vis de l'anonymat, aux attentes et aux trajectoires biographiques des personnes qui cherchent (2). Enfin, il faut considérer les conditions dans lesquelles ces dernières acceptent de mener leurs démarches et les limites qu'elles leur imposent (3).

## 1. Chercher en contexte anonyme : la difficile trace du don

### 1.1. « Tu ne trouveras jamais rien » : l'autre versant du secret dans le modèle « ni vu ni connu »

Née dans les années 1950, Irene a été informée de son mode de conception à l'adolescence. Pendant plusieurs années, elle se sent seule au monde et ne dispose d'aucune source d'information hormis sa mère. Irene imagine que le donneur est médecin et père de famille<sup>2</sup>.

*Ma mère m'avait dit que c'était un médecin, enfin un médecin ou un policier. J'ai éliminé le policier tout de suite parce que j'ai toujours été petite. Donc j'ai décidé qu'il était peu probable qu'il soit policier. Parce qu'à l'époque, il fallait être plutôt grand pour devenir policier. (...) De toute façon, je ne voulais pas d'un policier comme père, je voulais un médecin. Ça faisait beaucoup plus romantique.*

My mum had told me that he was a doctor, well a doctor or a policeman. Well, I dismissed the policeman straight away because I was always quite small. So, I decided that it wasn't very likely that he was a policeman. Because in those days you had to be quite tall to be a policeman. (...) Anyway, I didn't want a policeman as a father, I wanted a doctor as a father. It sounded much more romantic.

Irene, née dans les années 1950, UK7

---

<sup>2</sup> Je reviendrai sur les imaginaires liés aux donneurs anonymes dans le chapitre 4.

Jeune adulte, elle écrit à la clinique où elle a été conçue pour demander l'accès à son dossier mais on lui répond que les archives ont été détruites à la fermeture de l'établissement. À l'époque, elle pense quotidiennement au donneur, notamment sur le trajet de son travail, lors duquel elle croise plusieurs cabinets médicaux.

*Un jour, j'ai pensé « je ne saurai jamais. Ça ne sert plus à rien d'y penser ». Donc j'ai coupé délibérément et dès que je commençais à y penser, je faisais en sorte de penser à autre chose. Mais j'ai toujours eu le sentiment que... ça semble cliché mais qu'il y avait quelque chose qui manquait. Et je le ressentais comme quelque chose de physique ici. Comme s'il y avait quelque chose dans ma vie. Une part de moi qui manquait. Et c'était clairement une sorte de douleur. C'est quelque chose qui ne me quittait jamais.*

One day, I thought "I'm never ever gonna know. There's no point of thinking about it anymore". So, I kind of deliberately cut it off and whenever I started thinking about it, thinking about something else. But I always felt as though... it sounds kind of a cliché but there was something missing. And I felt it very much, physically here. As if there was something in my life. A part of me was missing. And it was a definite kind of ache. It was something that never left me.

Irene, née dans les années 1950, UK7

Face à l'impossibilité d'obtenir quelque information sur l'identité du donneur, Irene se résigne tant bien que mal. Elle continue d'y penser régulièrement mais n'espère plus que la situation changera.

Pour beaucoup, la question des origines se pose ainsi au départ comme celle d'une recherche impossible. En Angleterre comme en France, les « origines », ce sont d'abord l'anonymat et l'absence d'outils pour identifier un homme qui a donné à condition de ne jamais pouvoir être retrouvé. Les établissements d'AMPD et les professionnels se portent garants du maintien du secret de l'identité des donneurs. Les demandes d'accès aux informations les concernant reçoivent, comme celle d'Irene, une fin de non-recevoir, et l'accès aux archives est particulièrement surveillé. Conçue en cabinet privé dans les années 1970, Elsa n'est pas parvenue à obtenir la copie du dossier médical dont elle faisait la demande au nom de sa mère, alors même que cette dernière est en droit de l'obtenir<sup>3</sup>.

[La gynécologue] est à la retraite maintenant et depuis deux ans elle refuse de lui envoyer son dossier médical, pour l'anecdote. (...) En fait si tu veux, je suis obligée de passer par le... l'ordre des médecins. Je tombe sur une secrétaire qui est vraiment très gentille et... et qui à chaque fois dit « Je ne comprends pas. Je l'ai encore relancée et je vais encore la relancée. Elle n'a pas le droit, elle doit vous l'envoyer. » Donc la dernière fois, j'ai re-reçu un courrier où elle nous disait que si

---

<sup>3</sup> Art. R111-1 à R111-3 du code de la santé publique.

on ne l'avait toujours pas, après on pouvait, alors me demande pas, euh comment dire, demander à je ne sais plus quel tribunal si tu veux.

Les stratégies construisant le secret dans le modèle « ni vu ni connu » (cf. Chapitre précédent) bloquent l'accès à des documents considérés comme « sensibles », même s'ils ne sont pas censés contenir d'informations sur le donneur. Lors d'une réunion associative à laquelle j'ai assisté en France, un donneur témoignait même du refus d'une clinique de lui fournir son propre dossier au motif que cela constituerait une rupture de l'anonymat. Pour comprendre les parcours de recherche des adultes faisant partie des premières générations conçues par don au Royaume-Uni et en France, il faut donc poser la quasi-impossibilité d'accéder à toute forme de documents ou archives liées à l'histoire de leur conception

Les parcours de recherche des personnes conçues par don en France et au Royaume-Uni se caractérisent ainsi par un accès complexe aux documents et archives liés à l'histoire de leur conception. Si ceux-ci ne sont, on l'a compris, pas accessibles par le biais des institutions, ils peuvent être recherchés auprès des parents.

### *1.2. Une recherche sans archive : les origines dans les limbes pré-conceptionnelles*

Xavier apprend que « son père n'est pas son père » à un peu moins de cinquante ans au cours d'une altercation avec son oncle paternel concernant la gestion de la maladie chronique de son père. Sur le moment, il attribue la formule à de la méchanceté, raconte l'incident à sa mère qui ne réagit pas et il n'y pense plus. Le conflit et la fameuse phrase ressortent cependant à l'occasion du décès paternel : une tante confirme à l'épouse de Xavier que ses parents ont eu recours à un don. Lorsqu'il tente de s'en enquérir auprès de sa mère, elle refuse d'en dire plus. Elle est âgée. Il comprend qu'il n'obtiendra rien et il ne veut pas la tourmenter ; il abandonne. Lorsqu'elle décède à son tour, Xavier, fils unique, s'occupe de mettre ses papiers en ordre et cherche désespérément les preuves que sa tante croit savoir exister quant au passage de ses parents en CECOS.

Ma mère avait l'habitude de brûler tout un tas de choses. Elle brûlait des photos. Elle brûlait les photos, elle a brûlé tout un tas de papiers, euh, dans une cheminée au fond de la maison là-bas. Est-ce qu'elle a brûlé ce genre de papiers, ce genre de choses pour ne pas que je sache ? C'est possible. Je n'en sais rien. Toujours est-il que je n'ai, et au décès de mes deux parents, j'ai récupéré tous les papiers parce que c'est moi qui gérais tout, enfin qui réglais tous les problèmes et tout ça. Et on a, l'ayant su donc au décès de mon père, je peux vous dire qu'on a épluché

tous les papiers pour essayer de voir si on trouvait quelque trace que ce soit d'une indication de lieu, de date. Et dans le dossier médical, on a regardé dans les vêtements, dans les poches, et tout, on a tout fait pour essayer de se dire « peut-être qu'on trouvera quelque chose ». Rien, rien, rien de rien du tout.

Xavier, né dans les années 1960, FR22

Nous retrouvons là encore la mise en œuvre du secret absolu. La recherche des personnes conçues par don ne semble que rarement pouvoir commencer par la consultation d'un dossier, aussi mince soit-il, tranchant ainsi nettement avec l'expérience des personnes adoptées (Clapton 2008 ; Martial 2020a ; Modell 1994). Aucun document de cet acabit ne m'a d'ailleurs été présenté pendant l'enquête. Les participant·e·s ont parfois sorti des photographies de donneur ou de personnes issues du même don ; on m'a amenée devant des photos de famille, pointé des cadres sur des étagères, apporté des livres sur le don, des articles de presse, j'ai vu des résultats de test ADN en ligne... mais de dossiers, point de trace : comme le déclare Rémi Delescluse, « c'est un chapitre de mon histoire qui n'apparaît pas dans notre album de famille »<sup>4</sup>. Leur absence physique de l'enquête ne signe pas leur inexistence totale ou même leur moindre importance. Elle témoigne en revanche de l'autre versant du secret absolu : ce qui permettait de dissimuler le recours au don efface également le donneur. Le modèle « ni vu ni connu » efface toutes les traces... ou presque, nous y reviendrons.

Dans les quelques cas où des dossiers existent, les origines n'y sont d'ailleurs pas beaucoup plus visibles. Le voyage de R. Delescluse à la découverte de l'histoire de sa conception commence dans la maison familiale où il noue une discussion qui a longtemps semblée impossible avec ses parents. Cette première étape culmine avec l'ouverture d'une chemise de papier rouge-brique, dont sa mère sort plusieurs documents retraçant les étapes de son parcours d'AMPD, notamment une courbe de température sur laquelle elle pointe le jour où elle a été inséminée<sup>5</sup>. Dans le dossier conservé par sa mère, Christine aussi remarque cette fameuse date à la précision incongrue par rapport aux engendremens ordinaires.

[Ma maman] avait gardé en fait les dossiers de quand ils ont été suivis pour l'IAD, donc je lui ai demandé de rechercher pour que je puisse voir, en fait j'avais besoin de voir ces documents et elle en a retrouvé une partie, elle n'a pas tout

---

<sup>4</sup> Delescluse Rémi (réal.), 2019, *Les enfants du secret*, op. cit., 2 min.

<sup>5</sup> Delescluse Rémi (réal.), 2019, *Les enfants du secret*, op. cit., 8 min 35.

retrouvé, mais elle en a retrouvé une partie donc on a pu les regarder toutes les deux. Et après, en fait c'est sur mon carnet de maternité, mais avec, où elle a gardé tous les comptes rendus, tous les courriers, tout ça, et donc elle m'a dit que je pouvais le garder pour regarder, tout ça, donc je l'ai re-regardé après moi toute seule avec mon conjoint. (...) Bon au moins je connais la date de ma conception.

Charlotte, née dans les années 1990, FR19

Sur le donneur cependant, les dossiers ne pourraient donner aucun indice. Ils sont constitués de pièces détaillant l'histoire d'un couple – les parents d'intention – ayant recours à des techniques visant à pallier une infertilité. Les documents permettent le suivi et gardent la trace d'un ensemble de gestes, pratiqués notamment sur le corps des femmes (Courduriès et Herbrand 2014 ; Linconstant 2020 ; Tain 2004), comme les courbes de température qui servent à repérer les phases du cycle hormonal.

Ce qui m'a un peu choquée on va dire, c'est qu'il y a un long courrier où ma maman a eu une amniocentèse parce qu'elle m'a eue tard. Et donc c'est un courrier où le médecin dit « bon, l'amniocentèse est normale donc il n'y a pas de souci. Merci de me dire lorsque votre enfant sera né pour que je puisse clore le dossier » et en fait, en lisant ça, j'ai trouvé ça très blessant parce que j'ai eu la sensation d'être réduite à un dossier en fait, à un numéro de dossier.

Charlotte, née dans les années 1990, FR19

Quand les dossiers existent, ils ne visent pas à documenter l'histoire des personnes conçues par don. Les documents que R. Delescluse consulte avec sa mère sont au nom de ses parents ou de sa mère seule. Une fois l'enfant né, les dossiers sont « clos », constituant des archives de patient·e·s pour les institutions médicales. Comme R. Delescluse face au numéro de dossier de ses parents qu'il désigne comme son « matricule », Charlotte fait l'expérience de la dimension administrative et désingularisante de ses origines à travers la consultation d'un dossier qui ne lui est au départ pas destiné.

La situation des personnes conçues par don se distingue encore plus fortement de celle des personnes adoptées. Même si l'accès aux documents référant aux origines de ces dernières a longtemps été impossible, qu'il reste restreint et conditionné à un ensemble de procédures, leur vie pré-adoptive est documentée par les institutions – *a minima* par un jugement d'adoption

plénière dont la transcription tient lieu de nouvel acte de naissance, l'acte originel étant déclaré nul. En Angleterre et au Pays de Galles, les adultes adopté·e·s ont un droit d'accès à leur acte de naissance originel depuis 1976, moyennant une consultation psychologique pour celles et ceux qui sont né·e·s avant 1975 (Clapton 2008, p. 131). En France, les personnes adoptées, anciennes pupilles de l'État<sup>6</sup>, peuvent demander l'accès à leur dossier conservé au sein des archives départementales ou dans les services de l'ASE. Dans le sillage de la loi de 2002<sup>7</sup> instituant le Conseil national pour les origines personnelles (CNAOP) en réponse aux revendications d'accès à leurs origines par les personnes adoptées<sup>8</sup>, des pratiques de fabrication et de conservation des « traces » des origines se sont en outre développées dans certaines maternités et services de l'ASE en cas d'accouchement dans le secret. À la manière d'un album dans lequel les grands événements des jeunes années d'un enfant sont traditionnellement documentés, équipes soignantes, praticien·ne·s des pouponnières, voire professionnel·le·s du service Adoption prennent des photos, rédigent de petits mots rejoignant un cahier censé accompagner le nourrisson dans sa future famille adoptive ou bien rejoindre son dossier dans les archives. La production de ces carnets, non-encadrée et reposant sur les pratiques en place localement, n'empêche pas l'anonymat des « mères de naissance » et elle ne garantit en rien la possibilité d'accéder à des « origines » – les dossiers sont d'ailleurs souvent peu fournis (Martial 2020a). Elle témoigne néanmoins d'une attention grandissante portée à l'histoire pré-adoptive de ces enfants et de la responsabilité prise par certaines institutions quant à la documentation de leurs premiers instants, au moment où ils sont « socialement nus » (Howell 2007), dépourvus de tout lien de filiation légale (Martial 2020a). Elle illustre aussi le traitement institutionnel différencié des origines par rapport à l'AMPD.

---

<sup>6</sup> Celles dont le(s) parent(s) de naissance a (ou ont) demandé le secret lors de l'accouchement, lors de la remise de l'enfant au service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou encore à un organisme agréé pour l'adoption.

<sup>7</sup> Loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État.

<sup>8</sup> Depuis le décret-loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance, les femmes qui accouchent en France peuvent demander le maintien du secret de leur identité et de leur admission dans un établissement à cet effet : l'accouchement se fait dans le secret (ou, comme on le désigne plus couramment « sous X »). Dans ce cadre, la mise en place du CNAOP vise à concilier le droit que l'État français reconnaît aux femmes qui accouchent de ne pas devenir la mère de leur enfant au regard de la filiation, et le droit désormais reconnu aux personnes adoptées d'accéder à leurs origines. Les agent·e·s du CNAOP (ou « correspondant·e·s CNAOP ») ont ainsi pour mission d'informer les femmes qui déclarent vouloir accoucher dans le secret et de remplir avec elles un dossier standardisé plus ou moins identifiant selon le souhait de chaque parturiente. Les services reçoivent et accompagnent ensuite les demandes d'accès aux dossiers par les personnes adoptées. Si les documents sont anonymes, ils peuvent tenter de retrouver la femme qui a accouché pour lui demander si elle souhaite lever son anonymat. Pour plus de détails sur ces dossiers, voir le travail d'A. Martial (2020a) et pour un exemple de consultation, voir le documentaire *Wonder Boy, Olivier Rousteing, né sous X*, réalisé par Anissa Bonnefont en 2019 (Stella Maris Pictures, Sultan Films, Box Fish Productions).

Une distinction importante avec la situation des personnes conçues par don se joue en effet ici. Tout d'abord, à la différence des enfants nés sous le secret, ces dernières ne sont à aucun moment dépourvues de liens de filiation. Elles ne sont pas non plus inscrites dans d'autres relations avant celles qui les lient à leurs parents. En France en particulier, depuis les lois de 1994, le parent infertile s'engage à reconnaître l'enfant en même temps qu'il accepte formellement le recours à un tiers donneur<sup>9</sup>. En tout état de cause, sauf cas exceptionnel, les personnes conçues par don naissent au moins avec une filiation maternelle. Dès la naissance elles sont inscrites légalement et socialement dans un groupe de parenté, qui assume donc la « charge » de documenter leurs premiers moments de vie<sup>10</sup>.

De surcroît, les personnes conçues par don elles-mêmes ne font jamais l'objet de procédures administratives ou judiciaires. Ces dernières visent exclusivement les parents ou les donneurs – *via* le consentement au don par exemple. Les personnes conçues par don ne sont donc pas fondées à avoir un dossier en leur nom conservé par les CECOS. Le dossier des personnes adoptées, au contraire, les concerne directement et c'est à ce titre qu'elles peuvent en demander la consultation.

Enfin, les temporalités en jeu sont différentes : si la consultation de leur dossier permet aux personnes adoptées d'accéder à leur histoire pré-adoptive – à travers le prénom de naissance par exemple (Modell 1994) –, les personnes conçues par don en quête de traces doivent se tourner vers un temps qui précède leur naissance. Leur situation reflète le statut spécifique accordé à ce qu'Anne-Sophie Giraud désigne comme la « temporalité anténatale »<sup>11</sup> (2015, p. 498). À travers une enquête croisée sur la congélation embryonnaire et la mort périnatale, l'autrice montre comment la gestation est rythmée par un ensemble de seuils qui reconfigurent le statut des embryons (puis fœtus), ainsi que leurs relations avec les acteurs et actrices qui les entourent. Pour autant, pendant toute la période anténatale – et spécifiquement pendant les stades les moins avancés de la gestation – les embryons n'ont aucun statut juridique propre. Les fausses couches ne peuvent donner lieu à un certificat de décès et la parturiente peut décider d'interrompre sa grossesse quand elle le souhaite jusqu'à la quatorzième semaine d'aménorrhée. A.-S. Giraud montre ainsi que le statut de l'embryon est englobé – au sens de

---

<sup>9</sup> Article 342-10 du code civil après la révision de 2021.

<sup>10</sup> Parmi les participant·e·s qui ont un jour pensé avoir été adopté·e·s, plusieurs notent d'ailleurs que les photographies de la grossesse de leur mère ou de leurs premiers jours à la maternité les ont convaincu·e·s du contraire.

<sup>11</sup> Je remercie A.-S. Giraud de m'avoir suggéré le lien avec cette dimension de son travail.



Louis Dumont (Descombes 2007a ; Théry 2007, p. 289) – dans le statut de celle qui le porte (2015, p. 500). À ce stade anténatal, voire pré-conceptionnel, les documents le concernant sont au nom de celle qui le portera – ou bien au nom du couple de parents d'intention. L'embryon n'est pas une personne au sens légal et social du terme et les documents afférant à la conception et à la grossesse ne retracent pas le début de la « vie » d'un individu « singularisé » (2015, p. 279-783). Les dossiers conservés par les parents ayant eu recours à une AMPD n'ont ainsi pas été constitués pour retracer un morceau de la « vie » de celles et ceux que le don permettra de concevoir – et dont on n'est d'ailleurs pas certain·e·s qu'elles/ils viendront effectivement au monde.

Entre le secret garanti par l'État (par l'intermédiaire des praticien·ne·s de l'AMPD) et ses prolongements au sein des familles, la recherche des origines ne se matérialise donc qu'*a minima* dans des archives<sup>12</sup>. L'introduction du droit d'accès aux origines dans la législation ne modifie que partiellement cet état de fait. Dès 1991, le Royaume-Uni fait le choix d'attribuer à la HFEA la mission de constituer et maintenir un registre centralisé des naissances permises par AMPD. Tous les établissements habilités doivent transmettre les éléments nécessaires à l'institution qui conserve d'un côté les informations concernant les couples<sup>13</sup> et de l'autre celles concernant les enfants nés de ces procédures<sup>14</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> août 1991, l'État britannique reconnaît aux personnes conçues par don un droit d'accès aux informations non-identifiantes sur leur donneur sur la base de ce registre. Celles qui sont nées après le 1<sup>er</sup> avril 2005 peuvent accéder à son identité complète. Depuis cette date, les donneurs peuvent également se manifester auprès de la HFEA pour lever leur anonymat. En France, la réforme des lois relatives à la bioéthique de 2021 a également introduit la constitution d'un registre national qui devra être géré par l'Agence de la Biomédecine. Une commission d'accès aux origines *ad hoc* sera chargée de recevoir les demandes, y compris de la part des personnes nées avant l'entrée en

---

<sup>12</sup> Pour nuancer, il faut noter que cet état de fait est partiellement dû au contexte franco-britannique. Aux États-Unis, les donneurs reçoivent un numéro unique d'anonymisation qui permet, paradoxalement, le recoupement d'informations et l'identification de personnes issues du même don. L'un des plus importants registres volontaires indépendants dédiés à la recherche des origines en AMPD, le *Donor Sibling Registry*, créé par Wendy Kramer, repose sur ce principe.

<sup>13</sup> La HFEA recueille le nom des couples recevant un traitement de fertilité, leur date et lieu de naissance, leur numéro de sécurité sociale, le nombre d'embryons transférés dans le cadre de ma procédure, si elle a donné lieu à une grossesse et si cette grossesse est gémellaire (ou plus) (HFEA, site internet, « How we manage your information »).

<sup>14</sup> La HFEA conserve les informations suivantes concernant les personnes conçues par don : le nom, la date, le lieu et le pays de naissance, le numéro de sécurité sociale et le poids à la naissance (HFEA, site internet, « How we manage your information »).

vigueur du principe d'accès aux origines (prévu en septembre 2022) – pour un aperçu d'ensemble du droit d'accès aux origines dans les deux pays, voir l'annexe E.

Pour les adultes qui appartiennent aux premières générations de personnes conçues par don, comme celles que j'ai rencontrées, c'est-à-dire celles et ceux qui ont été conçus avant l'adoption des premières lois encadrant l'AMPD, ces mesures ne changent que peu la donne. La France prévoit un dispositif similaire à celui du CNAOP pour lequel les décrets d'application étaient encore en attente au moment de la rédaction de ce manuscrit – et à l'état de projet au moment de l'enquête de terrain. Au Royaume-Uni, le recours au registre de la HFEA est impossible pour les naissances précédant 1991, si bien qu'un dispositif alternatif a été créé : le Donor Conceived Register (anciennement UK Donor Link) permet depuis 2008 de chercher donneur et personnes issues du même don par l'intermédiaire d'un test ADN. Le corps constitue en effet le principal support de recherche dans le contexte anonyme franco-britannique.

### ***1.3. Le corps comme support de recherche : ADN et « origines génétiques »***

Dans ce contexte anonyme, l'émergence des technologies d'analyse ADN, qui se sont particulièrement démocratisées dans les années 2000-2010, représente une transformation conséquente. Revenons vers Irene qui s'était résignée, bon gré mal gré, au fait qu'elle ne connaîtrait jamais l'identité de son donneur. Au début des années 2000, elle découvre un article de presse retraçant l'histoire de personnes conçues dans la même clinique qu'elle. Une année se passe avant que l'un de ses amis lui envoie un second article brossant cette fois le portrait d'un homme ayant donné son sperme dans la clinique en question. La lecture du texte la décide à se rapprocher des personnes mentionnées par le premier document. De fil en aiguille, un test ADN réalisé dans un laboratoire privé établit son lien avec des personnes conçues grâce au même donneur et le fils de ce dernier.

*Ce fut le plus beau jour de ma vie. Ça a été un jour génial, juste une journée fantastique. Je me souviens que je dansais dans l'appartement. (...) Juste de savoir qui j'étais. C'était génial. Je me souviens d'avoir littéralement dansé dans l'appartement. J'ai marché sur des nuages pendant plusieurs jours. Je n'arrivais pas à dormir. J'étais trop excitée. Et juste submergée de gratitude d'avoir pu découvrir un truc comme ça. Je veux dire maintenant ça paraîtrait incroyable. À l'époque c'était encore plus incroyable parce qu'il n'y avait pas de Donor Conceived Register, rien. C'est venu*

It was the best day of my life. It was an amazing day, just a fantastic day. I remember dancing around this flat. (...) Just that now I knew who I was. It was just amazing. I just remember literally dancing around this flat. I was walking on air for days. I couldn't sleep. I was so excited. And just overwhelmed with gratitude really to find out such a thing. I mean now it would seem amazing. Then it was even more amazing because there was no Donor Conceived Register, nothing. So that came later. So, it was just like a gift from the gods. It really was amazing.

*plus tard. Donc c'était juste comme un cadeau des dieux. C'était vraiment génial.*

Irene, née dans les années 1950, UK7

La recherche qui était vouée à l'échec devient envisageable. Patricia raconte une expérience similaire. La médiatisation de témoignages de personnes ayant trouvé leur donneur et/ou des personnes issues du même don grâce à des tests ADN réactive une recherche mise en dormance, faute de moyens<sup>15</sup>.

*Avant ça, on m'avait toujours dit « tu ne sauras jamais, tu ne trouveras jamais rien ». Il n'y a aucun moyen de trouver. Donc ce que ça a déclenché c'est « haha... Il y a un moyen de découvrir ça. On ne trouvera peut-être pas tout de suite mais ce n'est plus impossible ».*

Well, before that I'd always been told “you'll never know, you'll never find out”. There's no mechanism to find out. So, what that triggered was “aha... There's a way we can discover this. And we may not find out straight away but it's no longer an impossibility”.

Patricia, née dans les années 1950, UK11

L'arrivée des tests ADN sonne le glas de la fatalité de l'anonymat. Celles et ceux qui avaient mis de côté leur souhait de chercher trouvent une raison de lancer leurs démarches.

Dans le cas de la recherche des « origines » en AMPD au Royaume-Uni et en France, cette recherche par test ADN désigne essentiellement deux types de démarche. D'un côté le Donor Conceived Register repose sur la réalisation de tests ADN dont le prélèvement est assuré par un·e professionnel·le de santé et l'analyse réalisée par un laboratoire du King's College à Londres. Le registre conserve sa propre base de données génétiques indépendante. Cette disposition n'est bien entendu pas valable pour le terrain français. D'un autre côté, un ensemble d'entreprises à but lucratif<sup>16</sup> ont émergé depuis le début des années 2000, proposant la réalisation de tests ADN salivaires sans supervision médicale et accessibles à l'achat directement aux particuliers<sup>17</sup>. Ces tests ADN sont ainsi désignés comme des tests « *direct-to-consumer* » (DTC) ou « auto-tests » (Ducournau 2018). Ils sont parfois aussi qualifiés de « tests récréatifs » en opposition avec ceux réalisés dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives, comme les demandes de regroupement familial en contexte migratoire (Lemke

---

<sup>15</sup> Le même processus a eu lieu en France avec la médiatisation de l'identification de son donneur par Arthur Kermalvezen en janvier 2018 et la communication que fait depuis l'association PMAAnonyme autour des découvertes de ses membres.

<sup>16</sup> Le marché est effectivement très lucratif, à raison de plusieurs millions de dollars par an (Bonniol et Darlu 2014 ; Abel 2021).

<sup>17</sup> La technologie d'analyse de la plupart des tests ADN DTC est de plus différente de celle mise en œuvre pour le DCR, ce qui affecte les résultats (voir infra).

et Rödel 2011 ; Gourarier 2017) : les tests « récréatifs » n'ont pas vocation à créer un quelconque effet en termes juridiques.

À cet égard, les situations françaises et britanniques se distinguent d'un point de vue légal. La France interdit l'usage de tout test génétique en dehors des mesures diligentées par une procédure judiciaire ; des procédures à fins médicales ou de recherche scientifique ; des procédures visant à établir, lorsqu'elle est inconnue, l'identité de personnes décédées ; ou encore dans le cadre de certaines opérations militaires et de sécurité publique<sup>18</sup>. Seuls les établissements dûment habilités par l'État peuvent réaliser de tels tests<sup>19</sup>. Le recours aux kits DTC est prohibé<sup>20</sup>. Le Royaume-Uni, au contraire, n'interdit pas le recours aux tests « récréatifs »<sup>21</sup> tout en offrant un dispositif de recherche en dehors des tests DTC comme nous l'avons vu précédemment.

Cette divergence forte des règles de droit n'empêche pas la situation des participant·e·s français·es et anglais·es de se rejoindre en pratique. Au Royaume-Uni, l'usage des tests DTC s'est développé à la fin des années 2000 et ils constituent l'outil de recherche principal des personnes que j'ai rencontrées, malgré l'existence du DCR – ou pour les quelques un·e·s qui y ont accès, le registre de la HFEA<sup>22</sup>. La grande majorité des participant·e·s anglais·es (23 sur 27) y a fait appel, parfois en parallèle d'une inscription sur le DCR (7) ou des démarches auprès de la HFEA. Seules trois personnes se sont exclusivement inscrites sur le DCR par l'intermédiaire d'un test ADN. Le registre volontaire a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment par des participant·e·s qui le jugeaient inefficace<sup>23</sup> – ce qui semble trouver son explication dans la technique d'analyse utilisée, qui permet moins de précision que les tests DTC lorsque la relation testée est entre des demi-germains (pour des explications détaillées voir Baumann 2022, p. 248 et suiv.). En France, l'utilisation des tests ADN DTC est *de facto*

---

<sup>18</sup> Article 16-11 du code civil.

<sup>19</sup> Article 16-12 du code civil.

<sup>20</sup> Le recours à un test en tant qu'utilisateur ou utilisatrice est passible d'une amende de 3750 € (article 226-28-1 du code pénal). Le fait de procéder à l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques en dehors des cas prévus par l'article 16-11 du code civil est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 226-28 du code pénal).

<sup>21</sup> Les tests réalisés en dehors des établissements agréés par l'État ne sont pas recevables dans le cadre de procédures juridiques ou administratives (Government of the United Kingdom, « Get a DNA test »).

<sup>22</sup> Entre deux et cinq participant·e·s pourraient prétendre à ce dispositif mais aucun·e n'a identifié le donneur ou des personnes issues du même don par ce biais.

<sup>23</sup> Le maintien de son existence a d'ailleurs été questionné plusieurs fois au cours de mon enquête. Tandis qu'il constituait un organisme propre géré par la National Gamete Donation Trust (NGDT) au moment de mon terrain, les services de test ADN et de suivi psychologique sont aujourd'hui assurés par le Liverpool Women's NHS Foundation Trust.

possible et elle constituait le seul moyen à disposition des personnes conçues par don au moment de l'enquête. Arthur Kermalvezen a médiatisé l'identification de son donneur par ce biais pour la première fois en janvier 2018<sup>24</sup>. Depuis, l'association PMAnonyme en montre les succès renouvelés avec un compteur régulièrement mis à jour, dénombrant le nombre de donateurs et de personnes issues du même don identifié·e·s par ses membres. L'enquête de thèse reflète l'émergence de l'outil – décalée d'une dizaine d'années par rapport au Royaume-Uni – avec quatorze français·es (sur 25) ayant fait recours à un test ADN DTC, contre une seule des onze personnes rencontrées dans le cadre du travail de master en 2016<sup>25</sup>.

En somme, sur les soixante-trois personnes conçues par don rencontrées à travers les différentes phases de terrain, trente-huit ont eu recours à un test ADN, dont trente-six à un kit DTC. Si les tests ADN sont loin de résumer les parcours de recherche des origines, ils en constituent tout de même l'un des outils incontournables. En contexte anonyme et sans possibilité de consulter des archives, le corps devient le principal support de recherche à travers l'ADN. La recherche des « origines » est d'ailleurs régulièrement synonyme de recherche des « origines génétiques » – y compris dans la littérature académique (p. ex. Blyth et al. 2001) –, comme en témoigne le cadrage donné par Coralie Dubost, rapportrice du projet de loi relatif à la bioéthique à l'Assemblée nationale : « [Le choix fait dans ce texte est] de consacrer le droit, pour les enfants devenus majeurs, d'accéder à une partie des informations sur leur ascendance génétique »<sup>26</sup>. La loi britannique désigne quant à elle les origines comme le « *genetic parentage* »<sup>27</sup>.

Le contexte historique est primordial pour comprendre les parcours de recherche des origines. Le droit en vigueur en conditionne directement les possibilités, de même que les outils techniques à disposition. L'entrée et le déroulé des parcours ne peuvent donc se dispenser d'être resitués dans leur contexte social. À cela, il faut ajouter la diversité des positions individuelles quant aux origines.

---

<sup>24</sup> Mallaval Catherine, 2018, « Don de sperme : le jour où Arthur Kermalvezen a retrouvé son géniteur », *Libération*.

<sup>25</sup> Les tests ADN étaient un sujet si peu abordé que leur existence au contraire si évidente au R-U a constitué l'un de mes premiers étonnements de terrain lors de mon séjour exploratoire en première année de doctorat.

<sup>26</sup> Assemblée nationale, 2019, XV<sup>e</sup> législature. Session ordinaire de 2019-2020. Compte rendu intégral, Première séance du mercredi 2 octobre 2019.

<sup>27</sup> HFE Act 1990, s. 31ZA.

## 2. Chercher ou ne pas chercher : des positions, des attentes et des trajectoires

« “Search” actually refers to a range of behaviors. Sometimes the word is applied to a request for information and for more background material than an adoptee has. The word can also refer to an attempt to find a birthparent or, perhaps, another member of the birth family. » (Modell 1994, p. 144)

Comme le note J. Modell, la notion de « recherche des origines » dissimule bien souvent une variété de motifs et d’objectifs. Les parcours doivent être resitués dans les trajectoires individuelles (Carsten 2000b ; Martial à paraître). Parmi les récits que j’ai récoltés, j’identifierai trois points qui permettent de comprendre la manière dont les personnes concernées entrent (ou non) dans un parcours de recherche : les positions vis-à-vis de l’anonymat, les attentes vis-à-vis de la recherche et les parcours biographiques.

### 2.1. Agir face à l’anonymat : refus de chercher ou révolte

Kelly me reçoit dans son salon-cuisine. Notre discussion me donne le sentiment qu’elle est déterminée à s’investir autant qu’elle le peut dans sa participation à l’enquête. Elle répond volontiers à mes questions concernant le donneur même si, au fond, notre discussion bute régulièrement sur le même point : elle ne veut rien en savoir.

*Je ne ressens aucun lien avec la personne qui a été mon donneur de sperme. (...) Pourquoi voudrais-je trouver cette personne ? Qu’est-ce que je pourrais vouloir de sa part ? Je ne veux pas construire une relation avec elle.*

I don’t feel any kind of bond with the person who was my sperm donor. (...) Why would I want to find that person? What can I want from them? I don’t want a relationship with them.

Kelly, née dans les années 1990, UK9

Kelly se contente aisément de la règle d’anonymat. Au contraire, elle imagine l’embarras que lui causerait l’existence d’un choix quant à l’identification de cet homme.

*Je sais que la loi n’est pas rétroactive donc il n’y a rien que je puisse faire de toute façon, mais si ça avait été le cas quand je suis née, si ça n’avait pas été sous la condition d’anonymat, ça aurait été... J’imagine que ça aurait créé un potentiel dilemme entre faire le choix de poursuivre ça ou pas. Vous savez, je n’ai pas le choix de le poursuivre, ça me va. Je ne peux rien y faire et ça m’est égal.*

I know the law isn’t retroactive, so there’s nothing I can do anyway but if that had been the case when I was born, that it wasn’t on the condition of anonymity, that would be... I guess that would give me a potential dilemma that I have the choice to pursue that or not. You know, I don’t have the choice to pursue it, that’s fine. There’s nothing I can do about it and I don’t care.

À l'inverse de la plupart des personnes que j'ai rencontrées – comme Irene et Patricia que je citais dans la section précédente –, Kelly valorise le dispositif d'État constitutif de l'anonymat. Elle est d'ailleurs peu informée sur les solutions permettant de chercher des « origines ». Je le découvre malencontreusement lorsque je lui demande ce qu'elle pense des tests ADN DTC et si elle a déjà pensé à en faire un elle-même. À ma grande surprise, elle n'en a jamais entendu parler dans le cadre de l'AMPD et elle me demande des explications. Elle réagit ensuite :

*Quand vous dites « test génétique », je pense soit à « de quel croisement est mon chien ? » ou vous savez... Et après les gens peuvent faire un test génétique pour savoir quel pourcentage caucasien ils sont ou... (...) Je pense que trouver quel mélange d'héritages on est, personnellement je trouve que ce serait gaspiller de l'argent. Et je ne savais pas que maintenant on pouvait essayer de trouver des gens à qui on est relié. Je ne savais pas que ça se faisait. Je... passe par un petit truc, un truc émotionnel maintenant que je vous ai entendu dire ça, parce qu'encore une fois, ça crée un dilemme. (...) C'est une chose à laquelle je vais penser pendant un moment après l'entretien mais ma réaction à chaud c'est : je m'en fiche !*

When you say “genetic testing”, I think either “what cross-breed is my dog?” or you know... And then people can have genetic testing to see, you know, what percentage Caucasian they are or... (...) I think that finding out what kind of mix of heritage you are, I would personally consider it a waste of money. And I didn't know that you could try and find people that you're related to now. I didn't know that was a thing. I'm... going through a little thing, like an emotional thing now, having heard you say that, because again that presents a kind of dilemma. (...) This is something that I'm gonna think about for a while after the interview but my gut-reaction is: not bothered!

Kelly, née dans les années 1990, UK9

Amelie Baumann (2022) envisage la recherche d'origines comme l'une des actions que les personnes conçues par don mettent en œuvre pour s'approprier leur mode de conception – c'est-à-dire pour « devenir des personnes conçues par don » (*becoming donor conceived*). La recherche, notamment par les tests ADN DTC, permet de sortir d'une forme de passivité créée par le contexte anonyme – et les dispositifs de recherche tels que le DCR qui dépendent de l'initiative d'autrui puisqu'on ne peut être matché·e qu'avec des personnes qui ont fait expressément le choix de s'inscrire sur le registre à cette fin. Or, à la lumière de l'exemple de Kelly, j'élargirai le propos de l'autrice : dans son cas, agir pour s'approprier son mode de conception, consiste précisément à *ne pas* agir. Pour ne pas agir, elle a, de fait, mis en œuvre ce que l'on pourrait considérer comme des stratégies : elle ne s'est pas renseignée et garde activement le sujet de l'AMPD quelque peu à distance. Suite à notre discussion sur les tests ADN DTC, elle me demande par exemple de laisser passer un peu de temps avant de prendre

rendez-vous pour notre deuxième entretien, de sorte à laisser retomber le sujet dans son calme et sa relative insignifiance.

Kelly pourrait aussi s'inscrire sur le Donor Conceived Register mais je me garde de le mentionner lors de notre premier entretien, suite à notre échange concernant les tests ADN DTC. Elle en découvre elle-même l'existence quelques semaines avant notre seconde entrevue en cherchant des informations pour sa sœur. Sa position n'a toutefois pas changé lors de cette deuxième rencontre : elle ne veut pas connaître l'identité de son donneur.

Bien que la position de Kelly soit rare au sein du groupe de participant·e·s, le fait d'être conçu·e par don – ou d'avoir été adopté·e (Modell 1994, p. 143 et suiv.) – ne conduit pas automatiquement au souhait de chercher ses « origines ». Certain·e·s considèrent l'anonymat comme une condition confortable, voire même bénéfique ou tout du moins logique. Adrien souligne par exemple que dans son histoire, le donneur a une importance moins cruciale que l'ensemble des praticien·ne·s ayant assuré la réalisation technique de sa conception. L'action centrale est moins le don spermatique en lui-même que le choix du donneur et l'insémination ou la fertilisation qui s'ensuivent.

Alors par qui j'ai été conçu, c'est quand même le laborantin. (...) C'est quelque chose qu'on oublie un peu parfois mais celui qui fait la rencontre ce n'est pas le donneur qui s'est mis sur maman pour faire le petit. (...) C'est un laborantin qui a pris cette fiole. Pour moi c'est important que ce message passe quand j'en parle. C'est qu'on en met beaucoup sur le don de sperme. (...) Et on oublie un peu toute l'équipe qui est peut-être plus procréatrice de mon point de vue, en fonction de la fiole qu'ils auraient choisie, que telle ou telle personne. Eux, ils ont fait beaucoup plus de choix que le donneur, voire que les parents.

Adrien, né dans les années 1980, M1

Adrien rejoint les discours traditionnels justifiant le modèle anonyme : comme dans le don du sang, les donneurs de sperme ne font que fournir du matériel reproductif, une cellule. Effacés de la « scène de la *procréation médicalement assistée* », « l'objet du don est devenu un simple ensemble de « paillettes » » que les praticien·ne·s manient à leur gré, apparaissant comme celles et ceux « qui provoque[nt] concrètement, grâce à [leur] art médical, la grossesse d'une femme » (Théry 2010, p. 116-117).

L'anonymat ne suscite ainsi pas de contestation pour certaines personnes conçues par don. Dans un refus de chercher plus d'informations sur le donneur, la garantie étatique du



maintien du secret sur son identité est acceptée comme un donné. Agir face à l'anonymat consiste à *ne pas agir*.

Après, c'est aussi peut-être parce que le fait que, en tant qu'enfant issu d'un don, on n'a pas de possibilités de connaître le géniteur, du coup voilà je n'ai pas envie de me faire mal à la tête à chercher quelque chose que je ne pourrai jamais connaître, donc...

Priscilla, née dans les années 1980, FR9

Au contraire, l'anonymat dérange d'autres personnes conçues par don dès l'instant où elles sont confrontées à la prohibition de l'identification du donneur. Pour la jeune adolescente qu'est Audrey au moment où elle apprend son mode de conception, l'anonymat suscite d'emblée un sentiment de révolte.

Moi au final ce qui m'a le plus gênée déjà c'est le fait que ce soit anonyme hein, parce que je ne comprenais pas, à treize ans on ne comprend pas que... enfin qu'on puisse faire ça à un enfant en fait. Pour moi, c'est juste impensable quoi. À cet âge-là, quand on me dit ça, je me dis « mais non, mais il doit y avoir forcément un truc, il doit, je ne sais pas, je... » Donc pour moi l'anonymat du don à ce moment-là c'est juste impensable, c'est juste intolérable.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

Comme d'autres, elle tente de rendre visite au CECOS pour demander son dossier. Comme d'autres également, le rendez-vous brise ses espoirs d'en savoir plus.

Je me disais « putain, mais dans son putain d'ordinateur là, il doit y avoir un nom en fait, un numéro qui relie quelque part et lui il sait en fait d'où je viens, mais moi je ne le sais pas. Et en fait on te cache la moitié de qui tu es en fait, alors que ça lui prendrait peut-être cinq minutes de le chercher ».

Audrey, née dans les années 1980, FR7

Elle est l'occasion de faire l'expérience du rôle de l'État dans les origines (Roux 2017), ici déléguée à l'institution médicale (Théry 2010).

Entre celles et ceux qui veulent savoir et celles et ceux qui préfèrent le *statu quo*, on retrouve deux positions bien connues dans les discussions sur l’anonymat et la recherche des origines. Elles ont notamment organisé le débat public français à l’occasion de la révision des lois relatives à la bioéthique de 2011 (Mehl 2011a), où ont été opposés les membres de PMAnonyme et ceux de l’Association des enfants du don<sup>28</sup> (cf. Chapitre 1). Plus que des positions politiques, j’ai montré qu’elles constituent deux manières d’agir face au contexte anonyme. Mes observations rejoignent celles de Janet Carsten au sujet de ce que représentent les origines pour les personnes adoptées en Ecosse : « une partie de [leur] force dérive du dévoilement (*disclosure*) de ce qui avait été auparavant dissimulé, ou seulement partiellement révélé » (2007a, p. 408). Les entretiens indiquent toutefois que la dichotomie est insuffisante pour expliciter les dimensions qui président aux parcours de recherche (ou d’absence de recherche). Nous nous pencherons ainsi sur un deuxième point : les attentes des personnes conçues par don vis-à-vis de leurs origines.

## ***2.2. Des attentes variées***

Les positions se nuancent dès lors que l’on prend en considération la question de savoir *qui* est recherché. Le donneur tient une première place évidente dans les esprits. Il a d’ailleurs fait l’objet des premières mesures d’accès aux origines au Royaume-Uni comme en France. Pour les personnes rencontrées, il constitue un objectif important des recherches. Premier horizon des parcours, il est celui qui, une fois identifié, pourrait y mettre fin.

Le donneur ça a quand même été ma première frustration tu vois, quand je l’ai appris. De toute façon, j’ai envie de savoir qui c’est.

Julie, née dans les années 1990, FR1

Pourtant, une autre figure émerge des parcours, celle des personnes issues du même don. J’en parlerai plus longuement dans le chapitre 5 de ce manuscrit mais je résumerai ici en disant qu’elles sont de fait les figures qui sont les plus représentées lorsque l’on regarde qui accède à des origines et à qui ces dernières correspondent. Il est plus fréquent d’identifier des personnes issues du même don – peut-être d’abord parce qu’elles sont, mécaniquement, plus nombreuses

---

<sup>28</sup> Voir par exemple Léonetti Jean, 2011, *Rapport fait au nom de la Commission spéciale chargée d’examiner le projet de loi relatif à la bioéthique (n°2911) – Tome 1*, Rapport législatif n°3111, Paris, Assemblée nationale, p. 166-187.

que le donneur. Elles concentrent aussi les attentes de certaines personnes que j'ai rencontrées, comme Amy.

*Idéalement, j'aurais voulu avoir un frère ou une sœur sur le Registre parce que oui ça... ça m'intrigue. (...) Je serais plus intéressée de construire une relation avec des frères et sœurs. (...) Je pense que pour le donneur on a le sentiment que s'il le veut, il a le choix de rendre accessibles ses informations s'il veut en faire quelque chose. (...) Je suis le genre de personne qui est du style « si ce n'est pas quelque chose que tu veux, alors je ne vais pas faire des efforts pour toi ».*

I ideally wanted a sibling to be on the Register because, yes that's... It intrigues me. (...) I would be more interested in building a relationship with siblings. (...) You kind of feel I think that for the donor, if he wants, he has a choice essentially to put his information forward if he wants it to be a thing. (...) I'm the kind of person that's like "well, if that's not something you want, I'm not gonna put myself out for you" kind of thing.

Amy, née dans les années 1990, UK17

Amy n'exclut pas de tisser un lien avec le donneur, mais celui-ci est associé au principe d'anonymat. Personnes issues du même don et donneur s'opposent quant à la position qu'ils occupent dans le modèle d'APMD. Là où la situation des personnes issues du même don se fonde sur une même absence de choix quant à leur propre conception et l'inconnue de leurs origines, le donneur a choisi de donner et ce, sous la condition que son identité resterait secrète. À ce titre, on lui prête plutôt la volonté de rester caché. Géraldine hésite d'ailleurs à faire usage d'un test ADN DTC, dans la mesure où il constitue une forme de contournement de cette volonté.

Je me dis que c'est peut-être une façon un peu de contourner la loi et d'aller chercher quelqu'un qui n'a peut-être pas envie d'être retrouvé donc bon, potentiellement, on peut tomber un peu sur quelqu'un qui risque de ne pas être très content.

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

Les attentes varient ensuite selon le degré de connaissance que les personnes conçues par don souhaitent obtenir sur leurs origines. Eugénie préférerait n'accéder qu'à des informations non-identifiantes, comme la profession ou les antécédents médicaux du donneur, de sorte à construire un profil sans en savoir « trop ».

Savoir que c'est Monsieur Durand, Dupont, qui habite à tel endroit, mais non, enfin... (...) Si ça existe [un registre

volontaire où les donneurs pourraient se manifester]<sup>29</sup>, oui, peut-être que je vais le faire parce que peut-être que ce sera pour moi l'occasion d'avoir quelques réponses. Peut-être pas (sourire). Mais du coup, parmi ces infos que je vous dis que j'aimerais bien avoir, peut-être que ça sera le moyen de les avoir, mais peut-être aussi que j'aurais trop d'infos et que du coup ça va me gêner d'avoir certaines infos. (...) Justement de savoir, d'avoir l'identité de cette personne, de savoir où elle vit.

Eugénie, née dans les années 1980, FR11

À l'aune de l'expérience de celles et ceux qui s'accommoderaient d'informations limitées, la frontière entre refus et volonté de chercher s'estompe un peu plus. Parmi les personnes qui ne veulent pas chercher leurs origines, certaines évoquent des éléments qui pourraient les intéresser si elles les obtenaient sans faire de démarche active (voir aussi Clément 2012). Adrien (M1) aimerait par exemple savoir si le donneur est en bonne santé et connaître ses antécédents médicaux, même s'il s'en remet aux CECOS pour le prévenir en cas de risque. Opposé à un accès aux origines rétroactif, il peut envisager de rencontrer son donneur tout en précisant que cela ne constitue pas un besoin : « c'est quelque chose, je pourrais faire avec, mais je peux, je fais surtout sans et ça me va très bien ».

Favorable au principe d'accès aux origines, Antoine, au contraire, se satisferait d'une identité et d'un arbre généalogique sans perspective de rencontre.

À la limite on me donne un nom prénom, son arbre généalogique, je suis content. Je ne sais même pas si j'ai envie de le rencontrer. (...) Oui enfin à la limite, si un jour j'ai la curiosité, que j'échange avec lui et que ça pique ma curiosité, je peux le rencontrer. Mais je ne suis pas du tout dans cette optique de... Je ne veux pas me rajouter une nouvelle personne dans ma vie. Si ça se fait, ça se fait. Mais ce n'est pas...

Antoine, né dans les années 1980, FR2

Du souhait de rencontrer le donneur à la préférence de n'obtenir que des informations non-identifiantes, en passant par l'espoir d'obtenir des informations variées comme l'apparence physique par le biais d'une photographie, le récit des personnes rencontrées offre un large panel

---

<sup>29</sup> Il s'agit de la solution retenue par le projet de loi relatif à la bioéthique voté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 31 juillet 2020.

d'attentes qui dessinent différentes raisons d'entrer – ou de ne pas entrer – dans un parcours de recherche des « origines ». La frontière entre celles qui refusent de chercher et celles qui y sont favorables s'estompe face à des informations que certaines pourraient trouver intéressantes sans pour autant vouloir agir pour les obtenir et que d'autres pourraient laisser de côté si elle se lançaient dans un parcours de recherche. Ajoutons que ces attentes ne sont pas fixes et immuables. Elles sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure des parcours et des trajectoires biographiques.

### ***2.3. Des parcours de recherche enchevêtrés dans les trajectoires biographiques***

Nous avons vu que les parcours peuvent être déclenchés par la découverte d'une expérience de recherche fructueuse dans les médias, qui réveille un souhait parfois resté « dormant » pendant de nombreuses années. La découverte d'un outil de recherche ne suffit cependant souvent pas à enclencher effectivement un parcours. Les événements de la vie participent à réévaluer constamment la possibilité d'un engagement dans une recherche des origines, que l'on y soit favorable ou non au départ. D'abord, les « origines » peuvent devenir une information nécessaire à connaître face à des événements indépendants de l'histoire du don en tant que telle. La sœur de Kelly, Nicola, n'envisageait pas de se lancer dans une recherche avant d'être refusée comme donneuse d'ovocyte, en raison de l'inconnue que l'AMPD entraîne pour une partie de ses antécédents médicaux. Depuis, elle réfléchit à récolter des informations qu'elle espère suffire pour voir accepter sa candidature.

Ensuite, l'entrée dans un parcours de recherche s'inscrit dans un temps particulier, une pause qui permet de s'y consacrer. La fin des études supérieures est ainsi souvent citée comme un moment privilégié : l'obtention du diplôme permet de rediriger son énergie vers un sujet qui nécessite du temps pour penser.

Comme j'étais en plein dans mes études, je n'avais pas envie d'y penser en fait. Ça me... Enfin je pense que ça m'aurait pris un peu trop la tête par rapport à... Enfin j'avais peur que ça me... que ça me déconcentre ou... (...) Je l'avais laissé dans un coin de ma tête en me disant que j'y, enfin j'y penserai pour plus tard.

Juliette, née dans les années 1990, FR3

Pour Thomas, après avoir travaillé à raison de soixante à soixante-dix heures par semaine pendant plusieurs années, c'est la première période d'inactivité professionnelle de sa carrière

qui lui donne le temps de réfléchir à l'histoire de sa conception, le conduisant progressivement à se lancer dans la réalisation d'un test ADN DTC.

*Ce n'est que depuis un an, peut-être même six mois que j'y ai vraiment pensé et que j'y ai pensé un peu plus. Je pense que c'est en partie parce que j'ai moins travaillé. J'ai eu plus de temps pour moi. Donc j'ai eu plus de temps pour réfléchir aux choses sérieusement. Donc je pense que c'est ce qui a fait que ces six derniers mois, il y a des choses qui se sont débloquées dans ma tête.*

It's only been in the last year or so, maybe even six months that I've really thought about it and thought about it a bit more. Part of that I think is that I've not been working as much. I've had more time for me. So, I've had more time to think stuffs through. So, I think that that's what's led on this past six months being stuffs processing in my head.

Thomas, née dans les années 1980, UK4

De surcroît, les parcours de recherche s'articulent aux grands événements des trajectoires biographiques. Judith Modell mentionne, entre autres, les anniversaires (1994, p. 148). Parmi les personnes que j'ai rencontrées, ce sont surtout les grossesses et les naissances qui œuvrent comme une temporalité favorable à la réflexion sur son histoire personnelle et familiale et comme une situation dans laquelle l'inconnue des origines questionne. La première grossesse d'Audrey fait ainsi émerger souvenirs et interrogations vis-à-vis de sa relation mouvementée avec son père – et plus largement ses parents – parsemée d'amour, mais aussi de ruptures et de violences.

Pendant la première grossesse, il y a vraiment beaucoup de choses qui remontent, heu... bah les questionnements sur la paternité, qu'est-ce qu'on va lui transmettre à cet enfant parce que toute notre histoire elle remonte à ce moment-là, vraiment. Et, et ça a été un moment un peu compliqué pour moi.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

À cette histoire parentale « compliquée », se mêlent les questions sur la moitié de son « patrimoine génétique », issue du donneur anonyme. Si Audrey en tire une inquiétude singulière sur sa capacité plus générale à devenir mère, elle partage avec d'autres les interrogations sur la transmission de l'inconnue de ses « origines » à ses enfants.

Et puis de ne pas savoir finalement d'où on vient, donc la moitié aussi de son patrimoine génétique, de se dire « et si on a un truc et qu'on lui transmet ? » Donc déjà génétiquement, mais même je veux dire, enfin je ne sais pas d'où je viens, je ne sais pas qui m'a conçue, est-ce que... est-ce que, je ne sais pas, est-ce que j'ai tiré de lui ? Est-ce que je vais être une bonne mère du

coup parce que je n'ai pas eu vraiment un bon exemple ? Est-ce que, voilà, plein de choses de ce style-là quoi.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

À défaut de connaître son « patrimoine », c'est l'inconnue qui se transmet et dont héritent les générations suivantes. Elle se formalise notamment au niveau des antécédents médicaux dont on ne sait rien et que l'on a pourtant la responsabilité de donner à ses enfants en héritage. Léo a ainsi retardé son entrée en paternité :

Ma copine, elle voulait avoir des enfants plus tôt (...). Et moi je disais « je ne peux pas parce que mon histoire n'est pas réglée ». (...) Je m'interdisais de transmettre une équation avec une inconnue.

Léo, né dans les années 1990, FR17

L'entrée dans un parcours de recherche des origines ne se fait donc pas « n'importe quand ». Les grandes étapes telles que la fin des études où l'accès à la parenté font office d'éléments déclencheurs – mais elles peuvent aussi justifier un ralentissement, comme pour Victoria (UK23) qui met sa recherche de côté après la naissance de son deuxième enfant, par manque de temps.

Dans un certain nombre de cas, cette entrée est, en outre, progressive. Plusieurs années s'écourent parfois entre la formulation d'un souhait de chercher des origines et la mise en œuvre effective de la recherche par un test ADN. À partir de ses vingt ans, Hayley (UK5) entreprend plusieurs fois de s'inscrire sur le Donor Conceived Register, sans jamais apporter la touche finale à ses démarches. Elle ne va au bout de son inscription qu'à vingt-six ans, puis un an plus tard, elle fait le test ADN qui y est associé. Si elle ne donne pas vraiment de raison à ce démarrage en douceur, Éloïse est plus formelle. Elle a acheté un kit de test ADN DTC, mais elle ne l'a pas ouvert et ne compte pas le faire pour le moment.

Le truc, je l'ai commandé, je l'ai reçu, il a déménagé avec moi et...

*AM : Il est dans le nouvel appartement (sourit).*

Il est dans le nouvel appartement et je ne le fais pas (sourit).

*AM : Qu'est-ce qui vous retient ?*

Je ne sais pas si je n'ai pas envie de savoir, enfin en fait, pff... Je vais trouver quoi ? Moi, enfin j'ai une famille zinzin

que j'adore, je n'ai pas... Si je ne pouvais trouver par exemple que des demis, ça ne me dérangerait pas, mais si c'est pour retrouver le donneur, franchement, ça me fait chier quoi. En fait je me dis « j'ai quand même », c'est quand même un peu la loterie quand on cherche. (...) Enfin du coup voilà, je... Il est là, un jour peut-être que je le ferai ou pas, mais en attendant voilà, je l'ai payé, il est là, je peux le renvoyer à n'importe quel moment et c'est bien, il est là. Il fait de la déco, c'est joli, c'est coloré en plus comme petite boîte. (...) Maintenant, j'ai le choix.

Éloïse, née dans les années 1990, FR24

Comme pour les personnes adoptées, les parcours de recherche sont ainsi scandés de pauses (voir aussi Carsten 2007a ; Modell 1994, chap. 7), plus ou moins volontaires, dont nous verrons qu'elles peuvent être envisagées comme une forme de mise à distance de la question des « origines ».

Entre les positions face à l'anonymat, les attentes vis-à-vis des origines et les trajectoires biographiques, les parcours de recherche sont loin de se limiter à une simple opposition de principe entre vouloir chercher et ne pas vouloir chercher. Ils sont traversés par de multiples dynamiques enchevêtrées, dans lesquelles les personnes conçues par don font des choix et dont la prise en compte est indispensable pour comprendre leur expérience. Or, une autre dimension, plus normative, se joue également au cœur de ces choix : les personnes qui cherchent encadrent leur parcours et posent d'emblée un certain nombre de limites à leur démarche.

### **3. Recherche sous conditions : les limites imposées aux origines**

La recherche des « origines » est souvent présentée comme une quête irrépessible. Pourtant, les récits recueillis laissent entrevoir les limites posées par les personnes concernées. La recherche ne se fait pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix.

#### ***3.1. Les tests ADN DTC, « hors de question »***

Lorsqu'il apprend son mode de conception, Xavier est d'abord circonspect vis-à-vis de la recherche des origines. Progressivement, la démarche est devenue plus envisageable « ne serait-ce que par curiosité et peut-être pour en savoir plus », mais...

À une condition : c'est que je refuse que mes analyses se fassent aux Etats-Unis. Ça c'est hors de question. Pour que ce soit récupéré par Google et tous ces trucs-là, non, non, ça c'est hors de question. Le jour où on me dit « Monsieur, on peut faire



des analyses en France et on vous assure que la législation garantit (...) que ça restera protégé et que personne n'y aura accès. (...) Mais confier ça à des labos étrangers, hors de question. Et surtout pas aux Etats-Unis, auxquels je ne fais aucune confiance.

Xavier, né dans les années 1960, FR22

Si la position de Xavier est rare parmi les personnes que j'ai rencontrées, elle fait écho aux inquiétudes qu'exprime par exemple R. Delescluse<sup>30</sup> avant de faire son propre test ADN DTC. Bien qu'il finisse par s'y résigner, faute d'autre solution disponible, il ne voit pas non plus d'un œil favorable le legs de ses données personnelles à une entreprise lucrative située sur un sol étranger et répondant à une législation qui échappe au contrôle de l'État français et de l'Union Européenne. A. Baumann remarque les mêmes réticences, notamment chez les adultes conçus par don qu'elle a rencontrés en Allemagne. Cependant, elle note le sentiment d'obligation ressenti, même par les plus sceptiques : « *not buying a test and not giving it a try was not an option for the vast majority of people that I interviewed* » (2022, p. 264). De la même manière que les personnes refusant de chercher leurs origines se font rares dans les enquêtes, on peut supposer que celles qui souhaitent chercher mais qui refusent d'agir si la seule modalité à disposition sont les tests ADN DTC ne se font que peu entendre également. L'exemple de Xavier montre qu'elle peut néanmoins justifier le maintien du parcours à un stade où l'identification du donneur ou de personnes issues du même don est plus qu'improbable. La recherche ne se fait donc pas n'importe comment : les modalités d'action doivent convenir à leurs agent·e·s. En outre, elles doivent s'articuler à des préoccupations aux enjeux contradictoires.

### ***3.2. Entre connaissance de soi et exclusivité de la filiation : des enjeux contradictoires***

La recherche des origines est généralement considérée comme une manière de compléter un récit sur soi et d'acquérir un sens plus complet de son identité (Carsten 2000b ; Roux 2017 ; Théry 2010). Cependant, celles et ceux qui recherchent ne sont jamais isolé·e·s de leur environnement social, et plus particulièrement familial. Comme le montre A. Martial (à paraître) au sujet des adultes adopté·e·s, les parents peuvent jouer un rôle important dans les

---

<sup>30</sup> Delescluse Rémi (réal.), 2019, *Les enfants du secret*, op. cit.

parcours. J. Modell note que certain·e·s dissimulent leurs recherches à leurs parents pour ne pas les peiner. Or, ces derniers sont au cœur des décisions d'entrée dans un parcours des origines chez les personnes que j'ai rencontrées.

Pour justifier leur refus de chercher leurs origines, Kelly (UK9), Adrien (M1) ou encore Priscilla mettent en avant la qualité de la relation avec leur père.

Je n'ai pas envie de partir à la recherche d'un géniteur parce que... parce que je n'ai pas besoin de ça, encore une fois, peut-être parce que j'ai eu la chance d'avoir un schéma familial idéal. Peut-être que si j'avais eu un père, que ça avait été un gros con, et bien j'aurais eu envie d'aller chercher plus loin, sans doute. Bon, là... je n'ai pas... ça reste un géniteur et... et je le remercie parce que du coup grâce à lui j'existe et... et je trouve que c'est un très beau geste de donner. Mais voilà, je n'ai pas plus de curiosité que ça par rapport à lui.

Priscilla, née dans les années 1980, FR9

Plus encore, l'absence de possibilité de chercher est confortable parce qu'elle leur évite d'avoir à formuler un choix, comme l'explique Delphine.

Parce que moi en fait ça me sécurise vachement de savoir qu'en fait je ne retrouverai jamais le porteur de ce spermatozoïde. Dans le sens où 1) je n'ai pas à choisir. Enfin à choisir... c'est hyper bizarre tu vois ? Mais c'est aussi 2) parce que je ne suis pas à la recherche d'une origine autre que ma famille.

Delphine, née dans les années 1980, M11

Les termes du choix dont il est question ne sont pas nécessairement clairement définis. Du côté de Kelly, le choix semble lié à la décision même de chercher, d'où son malaise quand je lui apprends l'existence des tests ADN DTC. Chez Delphine, une analogie s'installe entre la recherche et le spectre de la substitution du père par le donneur en cas d'identification.

Moi bah du coup en fait, ça pourrait être n'importe qui (en pouffant). Je pourrais croiser mon père biologique dans la rue et j'aime assez cette idée en fait. Enfin... Mais vu que je ne le saurai jamais, j'aime assez cette idée (rit). (...). Ça me plaît dans l'idée que de toute façon ça ne peut être que papa. Tu vois ce que je veux dire ? Qui d'autre ? Vu que ça peut être trois milliards de personnes. (...) Je pense que ça me poserait beaucoup plus de problèmes si... (...) Si je pouvais savoir, voilà.

Parce que je pense que je me sentirais coupable vis à vis de mon père si jamais je voulais rencontrer la personne.

Delphine, née dans les années 1980, M11

La jeune femme évoque le conflit de loyauté que pourrait susciter une démarche de recherche des « origines » vis-à-vis de son père. Le donneur ne peut avoir qu'une place vague et impersonnelle, sous peine de menacer la position paternelle. Notons que Delphine – comme les autres – ne remet pas en cause la place de son père. Elle témoigne simplement de l'impossible coexistence de la figure paternelle et de celle du donneur.

« Dictées par le sentiment d'une impossible coexistence des ascendances de l'enfant, les stratégies mises en œuvre par les parents autant que celles imaginées par les adoptés eux-mêmes ne laissent planer aucune ambiguïté quant à la nature de l'obstacle culturel auquel se heurte le désir de connaître son histoire, à savoir le « principe d'exclusivité de la filiation ». » (Sagnes 2000, p. 176-177)

Comme le note Sylvie Sagnes, le refus de chercher ses origines s'articule au principe d'exclusivité de la filiation, central dans le modèle de parenté euro-américain (Ouellette 1998). De la même manière que l'on serait censé n'avoir que deux parents, « pas un de moins, pas un de plus », si l'on a déjà un père, alors aucun homme supplémentaire ne peut occuper de fonction analogue ; ou comme le résume Kelly (UK9) : « *As I say, I already have a complete concept of dad. (...) My norm is two parents and I don't need any more* » (« Comme je le disais, j'ai déjà un concept complet de père. (...) Ma norme c'est deux parents et je n'en ai pas besoin de plus »). L'acquisition d'un sens plus complet de son identité par les origines, qui est parfois présentée comme une injonction dans nos sociétés contemporaines (Memmi 2014 ; Roux 2015), entrerait ainsi en contradiction avec nos normes de parenté.

De fait, la tension entre recherche des origines et exclusivité de la filiation est aussi présente dans le récit de participant·e·s qui se sont lancé·e·s dans un parcours. Michael (UK8) n'a pas commencé les démarches actives avant le décès de son père. Quand il essaye d'aborder le sujet de sa conception avec ce dernier, celui-ci nie l'existence du don, attribuant l'information à un délire de la mère de Michael. Peu convaincu par l'argumentaire de son père, le jeune homme s'inscrit sur le Donor Conceived Register sans faire le test ADN, tout en évitant de réaborder le sujet. Il met ainsi de côté une curiosité de fond sur ses origines jusqu'à ce qu'elles refassent surface lorsque le père de Michael tombe gravement malade. Les traitements nécessitent un don de moelle osseuse, mais un test révèle que Michael n'est pas un donneur compatible. Pendant les mois qui précèdent son décès, Michael se consacre à accompagner son

père dans sa fin de vie. Ce n'est que quelques mois après sa disparition qu'il s'autorise finalement à faire le test ADN associé au DCR et qu'il commande un kit DTC.

À plusieurs reprises, le décès des pères, survenu parfois des dizaines d'années avant que les personnes soient informées de leur mode de conception, fait disparaître le potentiel conflit de loyauté qui se présente avec la recherche des « origines ». Leur douloureuse disparition permet aux personnes conçues par don de conjuguer l'affection qu'elles leur portent et leur curiosité sur le tiers qui a participé à leur conception.

Par ailleurs, des garde-fous sont mis en place pour mettre la recherche du donneur à sa juste place : il ne s'agit pas de chercher un père. Sylvia (UK1) prend soin d'inclure sa mère à toutes les étapes de son parcours, malgré les réticences fortes de celle-ci – son père est déjà décédé quand elle apprend son mode de conception. Lucy préfère, au contraire, garder le silence pour ne pas inquiéter son père qui lui a déjà fait part de ses doutes :

*(Rapportant les propos de son père) « Bien sûr, je serais un peu gêné à l'idée que tu trouves et que tu rencontres ton donneur. » Il a dit « je m'inquièterais que tu t'entendes mieux avec lui ou que tu l'aimes plus que moi ou qu'il... » Et c'est son imagination. « Qu'il soit un consultant quelque part, ou un genre de médecin plein de succès ». Donc je sais que... Je ne veux pas qu'il ressente ça donc peut-être que je ne lui dirais pas. Je ne lui ai pas dit que j'avais fait un test ADN. (...) Je ne veux pas qu'il ait l'impression que ça diminue sa place de père.*

(Reporting her father's words) "Obviously, I would feel a bit uncomfortable with the idea of you finding or meeting your donor." He said "I worry that you would get on better with him or that you would like him more than me or that he would..." And this is his fantasy. "He would be some consultant somewhere, like a very successful kind of doctor." So, I'm aware of... I don't want him to feel that so therefore I wouldn't maybe tell him... I haven't told him that I did a DNA test. (...) I don't want him to feel that that somehow undermines his place as my dad.

Lucy, née dans les années 1990, UK24

Les parcours de recherche composent ainsi avec les normes en cours dans la société, bien qu'elles en portent la remise en cause. La remarque explique probablement partiellement la dernière tendance montrant les limites imposées aux origines : elles font l'objet d'un ensemble de mises à distance.

### ***3.3. Garder ses origines à distance***

C'est vrai que quand j'ai lu le livre de Arthur Kermalvezen, ça m'avait fait peut-être un petit peu de peine parce que j'avais l'impression que pour lui c'était vraiment la quête de sa vie et c'est vrai que je ne suis pas forcément dans cette démarche-là. (...) Enfin, je pense que ça peut être un peu dangereux de faire dépendre son propre bonheur et sa vie de ça, d'autant qu'en plus ça ne dépend pas de nous.

Géraldine n'est pas certaine de vouloir se lancer dans un parcours de recherche des origines, même si elle est curieuse quant à l'identité de son donneur. Pour le moment, elle écarte la voie de la généalogie génétique qui lui semble trop chronophage et complexe. Elle est réservée face aux démarches dont elle a vu des exemples dans les médias et qui paraissent prendre un caractère trop « vital » pour celles et ceux qui les mènent. La recherche des origines adopte des atours « dangereux ». Julie aussi est prudente avant de réaliser son premier test ADN : elle ne veut pas y consacrer sa vie. Elle ne compte pas dépenser des heures précieuses à des recherches infinies aux résultats incertains.

Moi je ne suis pas comme d'autres personnes de l'asso qui se sont vraiment spécialisées là-dedans, je pense parce que je n'ai pas le temps et ça n'a pas été un attrait... (...) Je pense qu'il ne faut pas que tout tourne autour de ça non plus tu vois. Je ne veux pas en faire une obsession et que toute ma vie tourne autour de ça. Ça prend déjà vachement de place.

Julie, née dans les années 1990, FR1

Julie est engagée dans une association et milite activement pour l'accès aux origines. Pour autant, ces dernières sont gardées à distance quand il s'agit de son histoire personnelle. Comme Géraldine, elle dessine les contours de ce qu'elle estime constituer une « bonne » recherche, c'est-à-dire celle qui ne devient pas une « obsession », qui n'occupe pas une place trop centrale dans leur vie.

Si certaines insistent sur l'importance que revêt la (mé)connaissance de leurs origines, les discours contiennent souvent des formules qui en amoindrissent le poids. D'abord, l'issue de la recherche ne dépend pas entièrement de la volonté de celles qui la mènent. Aucune n'est jamais sûre qu'elle finira par trouver ce à quoi elle souhaite accéder. Chacun·e se prépare donc à la frustration de ne pas trouver.

Alors après, enfin j'ai envie de dire, il faut aussi que je sois réaliste. (...) Le donneur il est peut-être décédé entre temps parce que peut-être qu'il était plus âgé que mes parents et qu'on arrive à une génération où, oui, les gens sont susceptibles d'être morts. Donc peut-être aussi que je n'aurai pas du tout d'infos. (...) C'est toute la difficulté de si je fais la démarche, il faut que je m'attende aussi à être déçue. (...) C'est de se dire, d'un côté, soit je ne cherche rien et je ne serai pas déçue, mais si je ne

cherche rien, peut-être que je vais passer à côté d'infos que je pourrais avoir. Donc là, c'est toute l'ambivalence de la chose.

Eugénie, née dans les années 1980, FR11

Ensuite, même si l'issue est fructueuse, on ne peut jamais être certain·e que l'on ne sera pas déçu·e par ce que l'on trouve. Censées permettre de mieux « avancer » en ayant une meilleure connaissance de soi, les origines peuvent aussi fragiliser. La recherche comporte des « risques » : celui de ne jamais trouver parce que le donneur n'apparaîtra pas sur les registres et les bases de données génétiques ; celui d'être déçu·e parce que l'homme identifié est décédé ou qu'il ne correspond pas à l'image potentiellement positive que l'on s'en faisait. Face à ces éventualités, certain·e·s préfèrent ne pas chercher, comme Emery.

Il n'y a que trois options hein : soit tu te dis « ah ouais, pas mal » ; soit tu te dis (bruit de lèvres) « OK euh, soit » ; ou tu dis « oh merde, le cas soc' ». Enfin c'est un peu ça hein. Tu ne peux, tu ne peux pas... Donc je ne veux pas avoir de jugement sur cette partie. Je m'en garde bien. Je me dis « oula c'est quand même. Je préfère m'assurer avec ce truc-là qui est là et... bon c'est, il y a de l'incertitude mais au moins machin ». Plutôt que de voir arriver dans un truc qui est un peu casse-gueule où euh... déjà que j'ai... passé des nuits à m'insulter, je n'ai pas envie d'en... de risquer d'en remettre une couche.

Emery, née dans les années 1980, M4

Bien qu'elles représentent souvent un horizon désiré, le rapport aux origines est ainsi également empli de prudence. Les discours s'éloignent de l'image de quête irrépressible que l'on peut parfois y associer. Un ensemble de personnes rencontrées présentent la recherche comme une manière de répondre à une « curiosité » plutôt qu'à ce qui est souvent présenté comme une « souffrance »<sup>31</sup> ou une nécessité existentielle (Roux 2017) ; et ce, même parmi

---

<sup>31</sup> L'argument de la « souffrance » des personnes conçues par don a par exemple été utilisé pour justifier l'opposition à l'ouverture de l'AMPD aux couples de femmes et aux femmes seules, comme l'illustre l'article de Jacques Testart paru en amont de la révision française des lois relatives à la bioéthique : « Quand ils découvrent la réalité de leur conception, beaucoup souffrent de ne pas pouvoir mettre un visage dans le cadre psychologique de la figure du père (...). Faut-il augmenter le nombre de ces enfants en souffrance en ouvrant la « PMA » à de nouvelles demandes ou d'abord accepter une réflexion profonde qui pourrait conduire à abandonner l'anonymat comme l'ont fait d'autres pays ? » (2017, « Débat : quatre raisons de s'opposer à la PMA pour toutes », *The Conversation*).

celles qui militent activement pour l'établissement d'un droit d'accès aux origines pour les personnes conçues par don.

Et ça n'a jamais été, alors là, je tiens à le dire, jamais, jamais une souffrance. Et je n'ai jamais, par exemple même l'accès aux origines, ce n'est jamais quelque chose qui... comment dire... qui a pris une place trop importante dans ma vie.

Léo, né dans les années 1990, FR17

Les parcours de recherche impliquent des degrés divers d'investissement, entre celles et ceux qui consacrent des heures à explorer les sites de généalogie génétique et celles et ceux qui attendent simplement que leurs résultats soient suffisamment précis pour chercher sans trop de difficultés. L'investissement varie aussi selon les moments de la vie. Victoria (UK23) explique s'y consacrer par vagues : elle est parfois prise d'une frénésie de recherche qui la garde éveillée jusque tard dans la nuit pendant quelques jours, avant de ne plus s'en préoccuper pendant des mois. Plus que la recherche en tant que telle, c'est aussi la place du don dans le récit de soi qui est mise en perspective. Eugénie précise que l'AMPD est devenue une information parmi d'autres, aussi peu identifiante que la couleur de ses cheveux.

Maintenant je l'ai intégré comme... je ne sais pas, comme la couleur de mes cheveux, comme ma taille, mon poids, enfin voilà, c'est... c'est une de mes caractéristiques, mais ce n'est pas... ce n'est pas, je ne le vois plus comme ce qui fait mon identité. Comme à un moment donné je ne savais plus qui j'étais, j'en suis arrivée quelque part à la conclusion de me dire « ce n'est pas ça qui te définit, c'est une caractéristique, mais ce n'est pas... ce n'est pas tout toi, enfin voilà ». (...) Ce n'est pas... oui, ce n'est pas de me mettre dans des assoc' où... je ne veux pas que ma vie tourne autour de ça. J'ai vécu trente-quatre ans sans, voilà quoi, enfin ça ne m'a pas empêchée de vivre et ça ne m'empêchera pas de vivre par la suite quoi.

Eugénie, née dans les années 1980, FR11

Les personnes conçues par don ne semblent ainsi pas entièrement adhérer aux normes que Jeanette Edwards (2018) identifie dans le nouveau paradigme de la transparence qui s'est établi dans la pratique de l'AMPD. Dans le modèle qu'elle désigne comme la « parenté transparente » (*see-through kinship* »), l'accroissement des connaissances sur sa conception et sa naissance est synonyme d'une amélioration des relations familiales et, pourrait-on ajouter, de la

perception de soi. Dans les récits que j'ai recueillis, le rapport aux origines révèle la dimension potentiellement insécurisante de ces dernières. Les origines ne font pas l'objet de « quêtes » linéaires qui dès qu'elles sont lancées, ne laissent plus de repos jusqu'à satisfaction.

It's this weird contradiction of wanting to know and then at the same time actually bringing yourself to look, is another thing.

*C'est cette étrange contradiction entre vouloir savoir et puis en même temps, c'est autre chose que de se résoudre à chercher pour de bon.*

Lucy, née dans les années 1990, UK24

Les entreprises de mise à distance n'entrent pas non plus complètement dans le cadre posé par Marilyn Strathern au sujet de la dimension « constitutive » des savoirs sur la procréation. Elle reprend la distinction opérée par John Searle entre « règles constitutives » et « régulatrices ». Les premières constituent le jeu, c'est-à-dire que sans elle, le jeu (par exemple le tennis) n'est plus le même (« *not to play according to the rules of the game is not to be playing the game* »). Les règles régulatrices, en revanche, « gouvernent les comportements mais ne les définissent pas », c'est-à-dire que les enfreindre n'empêche pas l'existence du jeu (le match de tennis reste un match de tennis) (1999a, p. 270 note n°10). Pour l'autrice, les savoirs sur la procréation appartiennent automatiquement aux savoirs constitutifs :

« Kinspersons who find things out about their ancestry acquire identity by that very discovery. Parentage implies relatedness; facts about birth imply parentage. Euro-Americans cannot ignore these connections. » (1999b, p. 68)

Ce caractère constitutif est associé, selon elle, à une impossibilité de sélectionner l'étendue de la connaissance que l'on veut acquérir sur les conditions de sa venue au monde : on ne peut pas « trier » et « éliminer » des informations ; soit on sait, soit on ne sait pas. Par conséquent, la seule marge de manœuvre qui existerait face aux « faits de la vie » (*facts of life*) serait le refus de savoir :

« As kinspersons, Euro-Americans may well be wary of the information that comes to them. (...) [T]he kinsperson can only screen at the initial (first) threshold, that is, the moment at which a decision can be taken as to whether to be exposed to the information in the first place. So people may say they *do not wish to know*. Or they may say they think *others should not know* and they do not wish to tell. » (1999b, p. 69)

Le refus de chercher pourrait effectivement être compris sous cet angle : parce que les informations sur la procréation sont toujours « constitutives » pour l'identité et les relations de



parenté, c'est-à-dire qu'elles s'intègrent immédiatement à notre perception et à la manière dont on agit, alors ne pas chercher permet de s'assurer du maintien du statu-quo. Cependant, les stratégies de mise à distance semblent ouvrir la voie pour une acquisition de l'information « dans certaines limites ». Les conditions posées à la recherche des origines permettraient d'en limiter la portée – et notamment les « risques ». D'ailleurs, les recherches n'atteignent pas toujours leur but. Parmi les recherches entamées auprès de la banque de sperme californienne que Joanna Scheib et ses collègues (2017) ont étudiée, un quart des demandeurs et demandeuses ne sont jamais allé·e·s au bout du processus et les démarches des autres ont duré entre un jour et plus de trois ans. Parmi ces délais, certains sont certainement dus au temps pris par l'obtention de l'accord du donneur pour partager ses informations personnelles, mais on peut également supposer que les personnes conçues par don elles-mêmes ont parfois temporisé leurs recherches. Beaucoup de récits rendent compte des ralentissements, pauses et redémarrages susceptibles de rythmer les parcours. À chaque étape, les personnes conçues par don peuvent s'arrêter, parfois définitivement comme le montrent Sarah Abel et Gísli Pálsson au sujet de l'adoption (2020).



La question de la recherche des origines ne peut être réduite à l'alternative entre la décision de « vouloir savoir » et celle de « ne pas vouloir savoir », mais doit être envisagée au sein d'un parcours enchevêtré dans diverses dynamiques. D'abord, le contexte historique conditionne la possibilité même de mener une recherche ainsi que ses modalités. En France comme au Royaume-Uni, la situation légale a longtemps empêché toute forme d'acquisition d'information sur le donneur. Aujourd'hui encore, les options sont limitées pour celles et ceux qui ont été conçu·e·s dans le cadre du modèle « ni vu ni connu ». L'émergence d'un outil inédit a cependant ouvert une brèche : tandis que les traces administratives et légales du don avaient été effacées, celles qu'il a laissées dans les corps peuvent être explorées par l'intermédiaire de tests ADN. Cette nouvelle alternative a déclenché un certain nombre de nouveaux parcours.

Ensuite, la recherche des origines ne peut être dissociée à la fois des réactions face à l'anonymat en tant que dispositif de secret organisé par l'État, des attentes projetées dans la démarche et des trajectoires biographiques qui scandent les parcours. Toutes les personnes conçues par don n'envisagent pas leurs origines de la même manière et n'y projettent pas tout à fait le même contenu. Le refus d'agir n'empêche pas d'envisager l'obtention, sans effort, de

certaines informations. Et surtout, les parcours de vie sont susceptibles de recomposer les enjeux posés par l'inconnue sur l'identité du donneur.

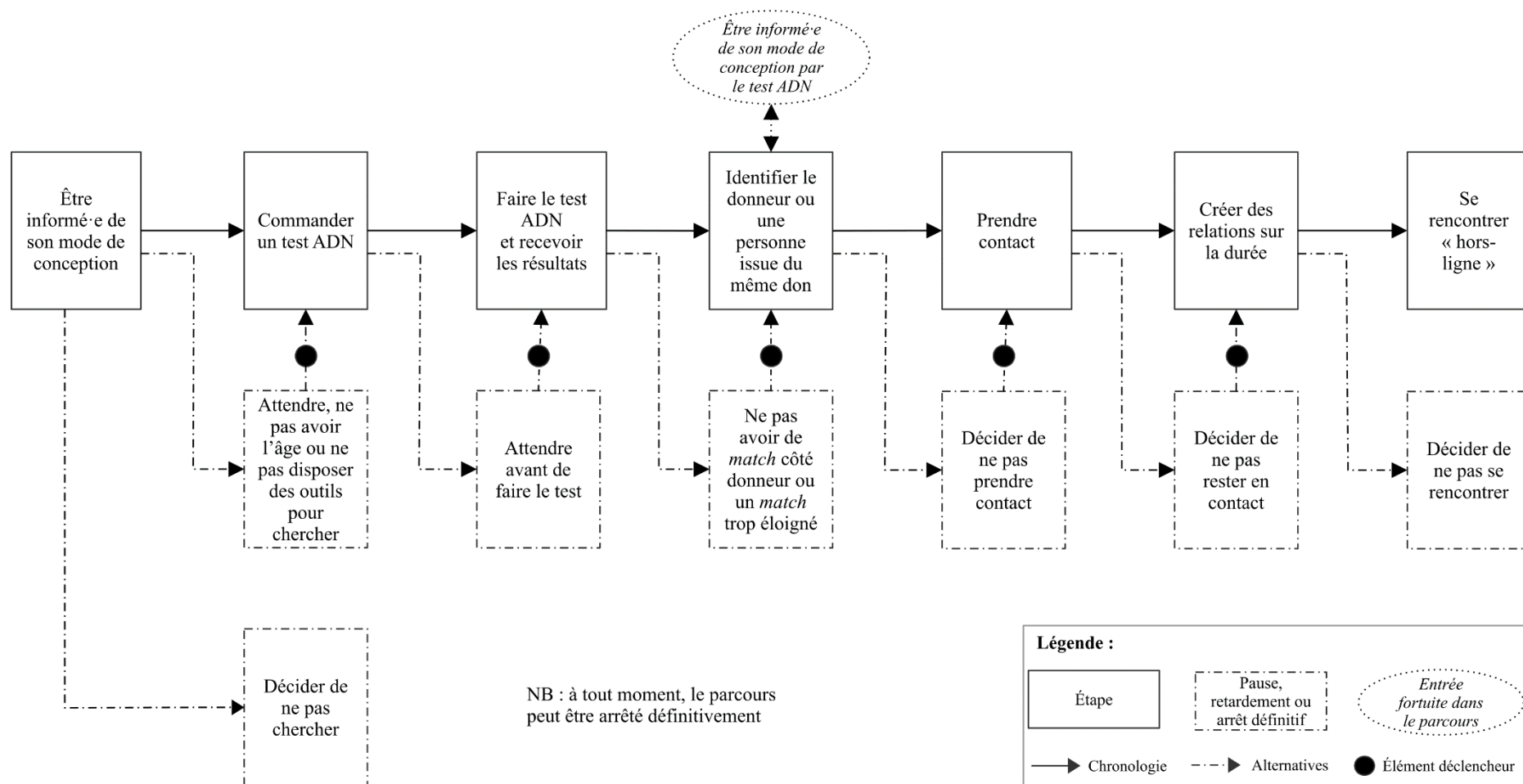
Enfin, chercher ses origines n'est pas synonyme d'une quête irrépressible vers une totale transparence dans laquelle la fin justifierait tous les moyens. Les personnes conçues par don opèrent des choix pour ménager des modalités qui leur conviennent et qui ne mettent pas en danger leurs relations familiales. Les origines font ainsi l'objet d'un ensemble d'opérations de mises à distance qui posent des limites au poids que les personnes conçues par don acceptent de leur donner *a priori*.

Au lieu de le réduire à la décision de chercher ou de ne pas chercher, il est ainsi plus fructueux d'envisager le rapport aux origines comme un processus, dont les termes sont constamment en transformation. Ce processus n'est pas uniquement fait de positions de principe ; il est constitué d'un ensemble d'actions que nous avons notamment explorées à travers les choix et décisions que suscite l'entrée dans une recherche. Je propose ainsi de formaliser le rapport aux origines comme un parcours, dont chaque étape recèle des enjeux multiples. J'en expose une schématisation à la Figure 5, inspirée par celle qu'ont réalisée Rosanna Hertz et Margaret Nelson dans *Random families*<sup>32</sup> (2019, p. 50). La visualisation du parcours convoque la dimension pratique de la recherche : il n'est pas seulement question de savoir *si et dans quelles conditions* l'on peut/veut chercher (ou non) mais aussi *comment* on le fait.

---

<sup>32</sup> Les autrices adoptent le point de vue de parents se mettant en lien avec d'autres ayant eu recours au même donneur par l'intermédiaire du numéro d'identification de ces derniers aux Etats-Unis.

Figure 5. Schématisation du parcours de recherche des origines des personnes conçues par don dans le contexte anonyme franco-anglais (librement inspiré de Hertz et Nelson 2019, p. 50)



## II. METTRE EN ŒUVRE SA RECHERCHE : LES ORIGINES COMME PRATIQUE ET COMME TECHNIQUE

---

Comme nous l'avons vu, le parcours de recherche des personnes rencontrées implique, le plus souvent, le recours à un test ADN DTC. Le terrain n'a malheureusement pas permis d'observer la réalisation de tests en tant que telle, mais les récits donnent un premier aperçu d'une démarche rarement décrite. Elle requiert pourtant la mise en œuvre d'un ensemble de techniques qu'il est important d'avoir en tête pour comprendre la manière dont les personnes rencontrées s'en saisissent. La réalisation d'un test ADN DTC requiert d'abord un ensemble d'étapes et de choix qui montrent la caractéristique première de la recherche des origines par cet intermédiaire : le parcours se fait sans médiation ni accompagnement, dans l'ordinarité du quotidien (1). À partir des résultats, il faut ensuite mettre en œuvre des techniques spécifiques pour les interpréter et les approfondir, qui nous éloignent d'une vision de l'ADN comme formule magique révélatrice des origines (2). Ces pratiques confèrent progressivement à certain·e·s un statut d'expert·e·s à partir duquel je propose d'envisager la recherche des origines comme une pratique généalogique particulière (3).

### 1. Faire un test ADN DTC : naviguer en solitaire

« Faire un test ADN ». La démarche est souvent résumée en quelques mots, alors même qu'elle constitue une part importante des expériences. Lors de l'enquête de terrain en particulier, j'ai souvent rencontré des participant·e·s qui en étaient à l'un de ces premiers stades de leur recherche. Avant de commenter les résultats et leur utilisation, je voudrais donc prendre le temps de déplier les différentes étapes et surtout les nombreux choix qui jalonnent la réalisation d'un test ADN DTC. Nous aborderons d'abord la question du choix du kit (1.1) puis le temps de la commande, du prélèvement et de l'attente des résultats (1.2) pour enfin proposer un premier aperçu de leur réception (1.3.)

#### *1.1. Choisir son kit : se repérer dans la myriade d'offres*

Mais après, il y a plusieurs organismes qui ont des banques de données ou c'est un seul au monde ?

*AM : Ah non, non, non, il y en a plein.*

Mais du coup, on envoie auquel en fait ?

Géraldine a entendu parler de l'existence des tests ADN DTC par la presse. Pendant notre entretien, elle me questionne sur leur fonctionnement : d'abord, quelle entreprise choisir ? Ces tests sont disponibles à la vente aux particuliers depuis les années 2000. Des dizaines d'entreprises privées ont fleuri dans le secteur (Ducournau 2018 ; Greely 2008). L'accès s'est particulièrement démocratisé dans le courant des années 2010, à la faveur d'une baisse drastique des prix – combinée à des campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux, dans des programmes télévisés, etc. Le prix du kit de l'entreprise 23andMe a par exemple diminué progressivement de 999 dollars à sa première mise en vente en 2007, à 399 dollars en 2008, puis 299 dollars en 2012. Le kit complet coûte aujourd'hui 200 dollars et l'option réduite à la seule recherche des origines « ethniques » et des « DNA relatives » s'achète pour 99 dollars depuis 2016<sup>33</sup>.

Difficile cependant de savoir exactement ce qui a poussé les personnes rencontrées à privilégier une entreprise plutôt qu'un autre pour leur premier test ADN DTC. Le coût est une première piste, bien qu'il soit rarement mentionné comme critère de sélection principal. C'est par exemple faute d'information supplémentaires qu'Amandine a choisi le kit le moins onéreux.

J'ai écrit à une association pour savoir quel test choisir, pour me dire « tiens, il y a du choix. Je prends lequel ? Est-ce qu'il y en a un qui est mieux pour... ». (...) Je l'ai commandé parce qu'ils ont mis dix jours à me répondre et tu vois, sur ces dix jours j'ai choisi. J'ai pris le moins cher, je crois.

Amandine, née dans les années 1980, FR6

Le prix constitue plus souvent une raison de retarder la mise en œuvre de la recherche. Antoine explique avoir attendu quelques années avant de se procurer un kit dont il avait entendu parler dès les premiers temps de sa commercialisation aux particuliers.

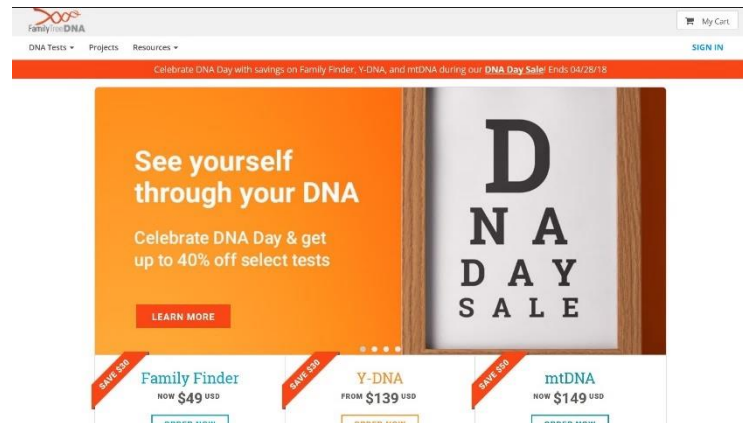
Les premières fois que j'en ai entendu parler, ça devait être en 2010, 2009. Et j'avais envie de le faire. Je n'avais pas l'argent pour et j'ai eu envie de le faire. (...) Moi j'ai vu 1000€, un truc à 1000€ ou 800€, en tous cas entre 500 et 1000€.

---

<sup>33</sup> 23andMe, site internet, « Press Releases ».

Certain·e·s profitent de l'une des nombreuses offres promotionnelles disponibles au cours de l'année (fête des mères, DNA Day, Black Friday, Noël... cf. Figure 6), réduisant le prix des kits à une cinquantaine de dollars. Au sein de collectifs, des commandes groupées sont parfois réalisées, de façon à mutualiser les coûts.

Figure 6. Bandeau promotionnel pour le « DNA Day »  
(source : Family Tree DNA, page d'accueil, consultée le 27/04/2018)



Le choix pourrait de plus être orienté par les services proposés par chaque entreprise. Si le fonctionnement des plateformes de généalogie génétique repose toujours sur le même principe, chacune a développé des spécificités sur un marché devenu très concurrentiel. Ces caractéristiques résultent parfois de l'histoire même de l'entreprise. Dans les années 1980, Ancestry, alors Ancestry Publishing, a par exemple commencé par proposer des publications à destination des généalogistes, avant de se tourner vers les outils informatiques dans le courant des années 1990<sup>34</sup>. Aujourd'hui, l'interface du site internet rend possible la construction d'arbres généalogiques en passant par des fonds d'archives disponibles en direct. Moyennant divers abonnements, des documents tels que les listes de passager·e·s des croisières transatlantiques, les certificats de mariage, les registres militaires, etc. sont automatiquement suggérés à mesure que l'on remplit – manuellement ou par les résultats du test ADN – son arbre avec les noms, prénoms de ses ascendant·e·s. Analyses génétiques et approches archivistiques peuvent ainsi être conjuguées. 23andMe, de son côté, a amorcé son activité de généalogie génétique par l'intermédiaire de programmes de recherche dans le domaine médical. En plus des services de base, les client·e·s ont aujourd'hui la possibilité d'accéder à un ensemble

---

<sup>34</sup> Ancestry, site internet, « Our History ».

d'informations de santé<sup>35</sup>. Face à ces entreprises à la clientèle-cible généraliste, d'autres se spécialisent, comme African Ancestry qui enjoint spécifiquement les afro-américain·e·s descendant·e·s d'esclaves à retrouver leurs origines précédant la traversée de l'Atlantique (Abel 2021 ; Bonniol 2016 ; Nelson 2016).

Les entreprises de test généralistes sont les plus mobilisées par les participant·e·s mais les services associés sont peu mentionnés comme critères de choix. À partir du terrain, on constate des tendances d'utilisation régionalisées : quand AncestryDNA, 23andMe et Family Tree DNA ont la part belle au Royaume-Uni, My Heritage est souvent citée en France. Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer ces tendances. On peut supposer qu'elles résultent partiellement des stratégies marketing des entreprises elles-mêmes. En outre, l'interdiction française d'utiliser les tests ADN DTC conduit à une restriction de l'accès à certains kits dont les entreprises n'assurent pas la livraison sur le territoire. Les proches domicilié·e·s dans une zone couverte par la livraison sont alors mobilisé·e·s ou alors une plateforme concurrente est privilégiée.

D'un autre côté, le choix du test peut être influencé par l'entourage, notamment pour celles et ceux qui sont lié·e·s de près ou de loin à une association ou qui cherchent conseil auprès de groupes sur les réseaux sociaux. Des entreprises sont parfois recommandées afin d'assurer la présence d'un maximum de personnes conçues par don sur une même base de données et ainsi améliorer les chances d'identifier des personnes issues du même don et des donateurs<sup>36</sup> (Baumann 2022, p. 247).

Chaque entreprise de généalogie génétique propose plusieurs offres structurées autour de trois types de test : les tests sur les hétérosomes<sup>37</sup> – chromosome Y et ADN mitochondrial – renseignent de manière unilatérale sur les lignées dites « paternelle » et « maternelle », mais les personnes que j'ai rencontrées ont le plus souvent commencé avec un test sur ADN autosomique qui ne différencie pas les lignées.

---

<sup>35</sup> Le test propose une analyse des prédispositions génétiques à certaines pathologies. Le service a fait l'objet de nombreuses critiques et il a notamment été interdit par la Food and Drug Administration aux Etats-Unis de 2013 à 2015 (Ducournau 2018, p. 43-46).

<sup>36</sup> L'association française PMAnonyme déclare par exemple : « L'association ne peut pas prôner l'utilisation des tests ADN pour retrouver ses origines. Néanmoins, avec des tests comme 23andme (<https://www.23andme.com/en-int/>) ou Myheritage (<https://www.myheritage.fr/dna>) livrant en France et partout en Europe, retrouver ses origines par l'ADN est devenu une réalité. » (PMAnonyme, site internet, « Accueil ADN »).

<sup>37</sup> Typiquement, un caryotype est composé d'une paire d'hétérosomes (ou chromosomes « sexuels ») et de vingt-deux paires d'autosomes (chromosomes « non-sexuels »).

En somme, malgré la grande diversité de l'offre, l'utilisation des kits DTC par les personnes conçues par don se concentre finalement sur quelques entreprises et produits. En restituant l'hétérogénéité des solutions disponibles, j'ai toutefois souhaité souligner un premier enjeu qui caractérise cette étape des parcours : la recherche des origines se fait, au départ, en dehors de tout cadre normatif. Les personnes conçues par don sont isolées dans des parcours qui ne font pas l'objet d'un accompagnement et qui ne sont pas bornés par des règles de bonne pratique ou des conseils fournis par une institution. Un certain nombre de personnes se tournent ainsi vers des groupes plus ou moins formels (associations ou réseaux sociaux) afin de trouver des repères et guider leurs choix.

### ***1.2. Commander, prélever, patienter : quand l'insolite prend place dans le quotidien***

En fait on envoie de la salive, c'est ça ?

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

Une fois l'entreprise et le type de test ADN sélectionnés, comment procède-t-on ? Comme leur nom l'indique, les tests *direct-to-consumer* sont réalisés sans prescription ni supervision. Ils tranchent ainsi nettement avec la pratique qui s'était mise en place dans le monde médical : suite à la découverte des dérives eugénistes de la seconde guerre mondiale, l'accompagnement faisait office de rempart éthique (Ducournau 2018, p. 42-43). Ils s'écartent aussi du dispositif du Donor Conceived Register qui nécessite l'intervention d'un·e professionnel·le de santé. Vivant à l'étranger, Michael (UK8) a par exemple renoncé à accompagner son inscription sur le registre d'un échantillon ADN qui lui aurait demandé de se rendre chez un médecin généraliste puis d'envoyer l'échantillon par voie postale – il a préféré l'usage d'un kit DTC. Le DCR offre également une médiation lors de la réception des résultats.

Les kits DTC sont commandés en ligne et reçus par courrier. Le prélèvement est effectué par les utilisateurs et utilisatrices elles/eux-mêmes, par frottis buccal (brossette frottée à l'intérieur de la bouche) ou par crachat. Une fois l'échantillon prélevé, il est renvoyé par voie postale. Quelques semaines sont nécessaires pour l'extraction et l'analyse des données contenues dans l'échantillon, après quoi les résultats, notifiés par message électronique, sont consultables en ligne sur le site de l'entreprise.

Si l'ensemble de ces étapes paraît relativement anodin, leur particularité réside précisément dans le fait qu'elles consistent en des gestes relativement simples et restreints dans le temps mais qui revêtent une certaine importance pour les personnes qui les mettent en œuvre :



« 150€ pour mettre fin à trente ans d'inconnue » déclare par exemple Arthur Kermalvezen face à la caméra de R. Delescluse<sup>38</sup>, alors qu'il vient juste de réaliser son prélèvement salivaire. En regardant l'enveloppe FedEx qui servira à le renvoyer, il poursuit : « Plus de retour en arrière possible. Bon pour envoi (rit) »<sup>39</sup>.

Lorsque le test est spécifiquement fait pour la recherche d'origines, il introduit une forme d'insolite dans un quotidien qui garde toute son ordinarité. Point de rendez-vous dans un lieu dédié comme le laboratoire réalisant des tests de paternité aux Etats-Unis décrit par Mélanie Gourarier (2017). Audrey raconte ainsi les étapes depuis la commande jusqu'à l'attente des résultats :

Donc j'ai commandé, j'étais au boulot hein, j'ai commandé sur Internet le test DNACompany qui est arrivé assez rapidement, voilà, à la maison. (...) Du coup après je l'ai fait, je m'en rappelle, c'était le soir, et le lendemain j'ai été à La Poste, je l'ai fait faire en courrier suivi et j'ai dit voilà à la postière, j'ai dit « voilà, ça repart aux États-Unis », j'ai dit, « mais là, il y a ma vie dans cette enveloppe donc il faut vraiment que je sois sûre même s'il faut que je paye cinquante euros pour qu'elle reparte, mais je veux savoir », voilà. Elle est arrivée assez vite et puis sur le test donc DNACompany ils nous envoient des mails « votre enveloppe est arrivée », « votre ADN a été extrait », voilà donc on suit le truc.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

Une commande faite sur son lieu de travail, une réception chez soi, un dépôt à la poste... la procédure ressemble à la réception et/ou à l'envoi d'un simple colis. Pourtant, l'enveloppe porte un ensemble d'espoirs que certain·e·s suivent avec attention. J'ai rencontré plusieurs personnes à cette étape particulière qui consiste à attendre que l'analyse des résultats ait été effectuée. Si elle est indéniablement temporaire, elle n'en est pas moins habitée de nombreuses questions et d'affects : les personnes espèrent – mais parfois aussi appréhendent de – recevoir des résultats conclusifs. Tout est encore possible. Elles se préparent à être déçues comme R. Delescluse qui déclare en fermant son propre tube d'échantillon ADN : « c'est vrai qu'en faisant ces tests, je risquerais d'être déçu si jamais il n'y a rien. (...) Et ça c'est pas simple à accepter non plus quoi. »<sup>40</sup>. Paradoxalement, il désigne la réception de ses résultats, dont il

---

<sup>38</sup> Delescluse Rémy, 2019, *Les enfants du secret*, op. cit., 35 min. 35.

<sup>39</sup> *Ibid.*, 36 min.

<sup>40</sup> *Ibid.*, 50 min. 40.

filme la première consultation quelques semaines plus tard, comme « un grand saut dans l'inconnu »<sup>41</sup>.

Là encore, la réception des résultats ne fait l'objet d'aucun temps ou lieu formellement dédié – comme pourrait l'être ceux dans le cadre d'une consultation génétique telle que celles décrites par Rayna Rapp (1995) dans le cadre d'amniocentèses. Ils peuvent être reçus à n'importe quel moment et n'importe où pour peu qu'une connexion internet soit disponible. Audrey se souvient de la surprise qu'elle a ressentie à la réception des siens, qu'elle n'attendait qu'une dizaine de jours plus tard.

Je devais avoir les tests genre fin avril – et il y a un soir donc on n'avait pas les enfants, on sort avec mon mari manger un bout et quand on rentre, j'arrive dans ma chambre et je vois un, un mail DNACompany : « vos résultats sont prêts ».

Audrey, née dans les années 1980, FR7

C'est toujours dans l'environnement quotidien, souvent seul·e face à son ordinateur ou son téléphone que les résultats sont consultés – comme Audrey dans sa chambre tandis que son mari est à l'étage du dessous. La commande, le prélèvement, l'attente et finalement la réception des résultats se caractérisent ainsi par l'absence d'espace dédié. Comparant les tests ADN DTC aux tests de grossesse achetables librement en pharmacie et réalisables n'importe où, Pascal Ducournau propose de les qualifier comme des « auto-tests » (Ducournau 2018, p. 10). L'expérience qu'ils induisent crée une forme de paradoxe entre la simplicité des démarches, leur déroulement dans l'environnement quotidien et l'importance des gestes effectués, dont l'impact sur le futur est anticipé. Ils ouvrent ainsi un espace insolite dans le quotidien, formant une sorte de temps suspendu pendant lequel tout peut encore arriver. La réception des résultats met un terme à cette suspension avec une certaine solennité : « vos résultats sont prêts ». Pour compléter la description, j'en proposerai à présent un premier aperçu qui nous servira de base pour la suite du chapitre.

### ***1.3. Recevoir les résultats : premier aperçu***

Chaque utilisateur et utilisatrice dispose d'un espace personnel en ligne qui permet non seulement d'accéder aux informations liées au test ADN, mais aussi de se créer un profil,

---

<sup>41</sup> « Aujourd'hui, c'est à moi de faire le grand saut dans l'inconnu. Mes résultats viennent d'arriver » (*ibid.*, 55 min. 26).

d'échanger avec d'autres via une messagerie électronique et de construire un arbre généalogique. Quand Alice ouvre son navigateur internet, sa page personnelle s'affiche directement. Elle consulte quotidiennement le site. Elle me guide à travers les résultats qui se divisent en deux parties.

*Donc quand tu vas sur la page, c'est assez cool, parce que tu cliques sur « Votre ADN » et ça te montre... Ça c'est le diagramme de mon ethnicité dans le monde.*

So, when you go onto it it's pretty cool, because you click on "Your DNA" and it shows... That's my pie-chart of where my ethnicity is in the world.

Alice, née dans les années 1980, UK21

La première partie permet de connaître ses « origines ethniques ». Un tableau, éventuellement associé à un diagramme circulaire colorisé, liste des « origines » exprimées en pourcentage et correspondant à des zones géographiques (p. ex. « péninsule ibérique », « Asie de l'est », « îles britanniques » ...). Ces espaces sont identifiés sur des cartes à l'aide de zones de couleurs (cf. Figure 7). Les libellés réfèrent parfois, sans distinction claire, à de potentiels groupes culturels également spatialisés (p. ex. « juifs d'Europe »). La somme des différentes lignes du tableau est censée totaliser l'« ethnicité » de l'utilisateur ou utilisatrice<sup>42</sup>.

Figure 7. Résultats listant les origines géographiques d'un profil fictif  
(source : Family Tree DNA, site internet, « myOrigins® Walkthrough »)



Alice me montre ensuite la deuxième partie des résultats qui fait état des correspondances identifiées avec le profil génétique d'autres utilisateurs et utilisatrices, appelé·e·s les « matches » – le terme anglophone est repris par les français·es. Pour chaque test ADN, les

<sup>42</sup> Pour un commentaire de l'aspect formel des résultats, voir l'article de Claude-Olivier Doron (2016).

données extraites sont comparées à la base de données de l'entreprise. Chaque personne qui le souhaite<sup>43</sup> peut matcher avec les utilisateurs et utilisatrices dont le profil génétique se rapprochent du sien, suggérant le partage d'un·e ancêtre commun·e plus ou moins éloigné·e. Les profils sont listés, par ordre de proximité, accompagnés d'un prénom et d'un nom, éventuellement d'une photographie, d'une indication d'âge, d'un arbre généalogique, voire même du niveau de probabilité de la connexion et de la dernière date de présence sur le site (cf. Figures 8 et 9).

Figure 8. Reconstitution anonymisée de résultats de correspondances génétiques

(source : Ancestry, document original transmis par un·e participant·e)

The screenshot shows two match results under the heading '3RD COUSIN'. Each result includes a star icon, a profile picture placeholder, the name, a 'Possible range' (3rd - 4th cousins), a 'Confidence: Extremely High' bar, and a 'Last logged in' date. The first match is Marianne High, with '4 people' and a 'View Match' button. The second match is Bernard Side, with 'No family tree' and a 'View Match' button.

Les liens sont formalisés par une unité de mesure – les centimorgans, un pourcentage, le nombre de « segments partagés » – et par un libellé relationnel correspondant à une catégorie large (p. ex. « Famille proche ») ou combinant les références à plusieurs types de relations (p. ex. les « Second to Fourth Cousin » de la Figure 9). Nous reviendrons plus en détails sur ces éléments dans les prochaines sections. Pour terminer notre description du processus de test, il suffit pour l'instant de souligner que les *matches* constituent le point nodal des recherches pour identifier le donneur et les personnes issues du même don.

Figure 9. Reconstitution anonymisée de résultats de correspondances génétiques

(source : 23andMe, document original transmis par un·e participant·e)

Sort by	Strength of Relationship	Showing 1028 out of 1028 relatives	
★	Name	Relationship	Sharing
☆	<b>Linda Grenel</b> Female	Mother Mother's side, 49.9% DNA shared, 23 segments	●
☆	<b>Roger Barreau</b> Male	Second to Fourth Cousin 0.56% DNA shared, 6 segments	●
☆	<b>Tania Wassinger</b> Female	Third to Fourth Cousin 0.90% DNA shared, 5 segments	●
☆	<b>Stéphane Marin</b>	Third to Fourth Cousin Mother's side, 0.70% DNA shared, 3 segments	●
☆	<b>Laura Granville</b> Female	Third to Fourth Cousin 0.67% DNA shared, 5 segments	●

<sup>43</sup> Il faut donner un consentement additionnel spécifique.

Mais en fait ça veut dire que, dans la base, il faut quand même, il faut qu'il y ait des personnes qui ont un... en fait il faut que notre ADN il soit du coup apparenté à des gens qui sont déjà dans cette base pour ensuite pouvoir faire des liens. C'est ça, si j'ai compris.

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

Comme l'a effectivement compris Géraldine, l'efficacité du matching pour la recherche des origines repose sur la présence de personnes « proches » du point de vue des correspondances génétiques dans la base de données du site. Cette base de données et les algorithmes qui permettent de l'explorer constituent le cœur du dispositif. Chaque entreprise se targue d'ailleurs du nombre de profils qu'elle détient, de la précision de ses résultats et de la qualité de ses analyses (cf. Figure 10).

Figure 10. « We have the most comprehensive (...) database for genetic genealogists! »

(source : Family Tree DNA, page d'accueil, consultée le 27/04/2018)



À mesure que la base de données s'agrandit, les résultats se précisent et de nouveaux *matches* apparaissent. Les personnes rencontrées sont donc amenées à consulter ces sites régulièrement, plus particulièrement après les grandes périodes de vente, comme les fêtes de fin d'année ou les soldes – la « *DNA season* » d'après Jodie (UK6).

Ces résultats ne répondent que partiellement aux incertitudes qui habitent la période qui les précède. Dans un certain nombre de cas, les matches ne permettent pas d'identifier directement une personne issue du même don ou le donneur. Dès lors, un travail d'analyse et d'interprétation doit commencer.

## 2. L'ADN n'est pas une formule magique : travailler ses résultats

Si certain·e·s sont immédiatement matché·e·s avec une personne issue du même don, le plus souvent, la réception des résultats n'est pas aussi concluante. Ceux-ci doivent être

interprétés, *a fortiori* quand il s'agit d'identifier les donneurs qui sont rarement eux-mêmes sur les bases de données. Pour ce faire, un ensemble de techniques sont mises en œuvre dont la plus simple consiste à multiplier sa présence sur les bases. Certains sites permettent de s'y inscrire gratuitement et de téléverser les données obtenues par l'intermédiaire d'un concurrent. Dans d'autres cas, il faut refaire un test, comme Thomas (UK4) qui a identifié son donneur – l'un des rares présents sur une plateforme de généalogie génétique<sup>44</sup> – grâce à cette seconde tentative. La plupart des personnes rencontrées disposent ainsi de plusieurs profils : par exemple, Vanessa (FR12) n'en compte pas moins de cinq, dont deux payés et trois téléversés. Quand plusieurs personnes issues du même don sont identifiées, l'inscription sur plusieurs bases peut faire l'objet d'une stratégie collective avec une répartition des membres du groupe à travers les sites.

Tous ne sont cependant pas utilisés avec la même régularité. L'un d'eux fait souvent référence pour sa fiabilité, comme MyDNACompany<sup>45</sup> pour Vanessa, qui livre selon elle des résultats correspondant mieux aux éléments qu'elle a trouvés aux cours de ses recherches.

Et les compositions ethniques, par contre, je ne regarde que dans MyDNACompany, les autres ce sont des conneries. (...) Dna.com, j'aurais 40% de croate alors que sur MyDNACompany j'en ai quatre.

Vanessa, née dans les années 1970, FR12

L'avantage de cette première stratégie est sa simplicité. Même sans frais supplémentaires, elle décuple les chances de matcher. Cependant sa portée est limitée car son succès dépend de la présence des personnes visées par la recherche sur la base de données. Une seconde technique, plus complexe, est donc souvent nécessaire, notamment pour identifier le donneur : les *mirror-trees* (littéralement « arbres-miroirs »). Pour en comprendre les étapes, je suivrai les explications que m'a fournies Jodie, en reprenant les éléments au fur et à mesure.

### ***2.1. Étape 1 : sélectionner le bon match***

*C'est comme faire du théâtre en gros. Donc tu prétends que tu es l'un de tes matches ADN. Tu choisis le meilleur que tu as et tu prétends que tu es cette personne. Donc tu commences un*

*It's like acting basically. So, you pretend that you are one of your DNA matches. You pick your best one and you*

---

<sup>44</sup> Le donneur de Thomas est aussi enregistré sur le Donor Conceived Register. Il est ouvert à l'idée que des personnes conçues grâce à son don le contactent.

<sup>45</sup> Ne menant pas une analyse du rôle de chaque plateforme directement dans le parcours des participant·e·s, j'ai étendu le dispositif d'anonymisation aux entreprises de test utilisées, dans les entretiens.

*arbre généalogique et tu fais de cette personne ton point de départ.*

pretend that you are them. So, you start an ancestry tree and you make your home person that person.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Pour commencer (cf. Figure 12), il s'agit de choisir dans la liste des correspondances génétiques un match dont on sait qu'il est lié au donneur. Pour s'en assurer, les personnes conçues par don font parfois appel à leur mère – ou à un membre de leur famille maternelle auxquelles elles sont liées génétiquement – en leur demandant de faire à leur tour un test ADN. Tout match qui est à la fois celui de la personne conçue par don et celui de leur mère est ainsi écarté de la recherche<sup>46</sup>. Quand cela n'est pas possible, les origines géographiques peuvent aider à distinguer les matches côté donneur, pour peu que les résultats soient tranchés – c'est-à-dire qu'ils désignent une origine dont la personne conçue par don est sûre qu'elle ne correspond pas à sa famille maternelle.

Parmi les matches liés au donneur, il faut choisir le plus proche. Le processus de *mirror-treeing* a peu de chance d'aboutir si la connexion est trop lointaine – en deçà d'un·e cousin·e au second degré (*third cousin*) d'après Jodie. Vanessa a par exemple consacré de nombreuses heures à la construction de *mirror trees* à partir de « petits matches », dont elle me montre une myriade d'hypothèses qu'elle a tenté d'explorer, en vain.

Donc ça fait un parent, grands-parents, arrière-grands-parents, arrière-arrière, donc tu vois j'ai retrouvé des arrière-arrière-arrière-grands-parents. Et il y a tellement de mélanges parce qu'ils se marient tous dans le même village que je n'arrive pas à... Il faut que j'attende un gros match, c'est la seule solution. (...) Mais en fait c'est tellement de boulot, je crois que je suis en train d'abandonner... Et puis je m'y perds là, ça devient hyper compliqué.

Vanessa, née dans les années 1970, FR12

Il faut parfois s'armer de patience, attendre des mois, voire des années avant d'obtenir un match suffisamment proche pour continuer le processus en ayant une chance qu'il porte ses fruits.

---

<sup>46</sup> À la Figure 9, on voit par exemple que 23andMe identifie les matches côté « maternel » et « paternel » par l'intermédiaire du pastille bleue ou violette tout à fait à droite de la liste.

Figure 11. Faire un mirror-tree :  
légende des Figures 12 à 15

**Légende :**

- △ ○ Homme/Femme vivant-e
- ▲ ● Homme/Femme décédé-e
- 👤 Personne conçue par don
- △ ③ Match côté maternel
- △ ④ Match côté donneur
- ⊗ Ego-match
- ♣△ Ego-ancêtre partagé
- Liens de parenté
- - - Lien avec le donneur
- Lignée partagée
- ⋯→ Démarches de recherche

Figure 12. Faire un mirror-tree : étape 1 –  
sélectionner le bon match

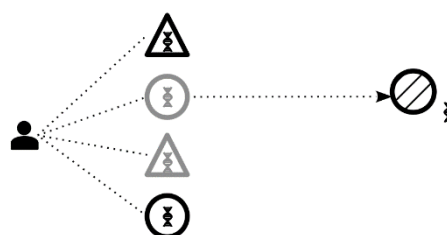


Figure 13. Faire un mirror-tree : étape 2 – remonter la généalogie du match

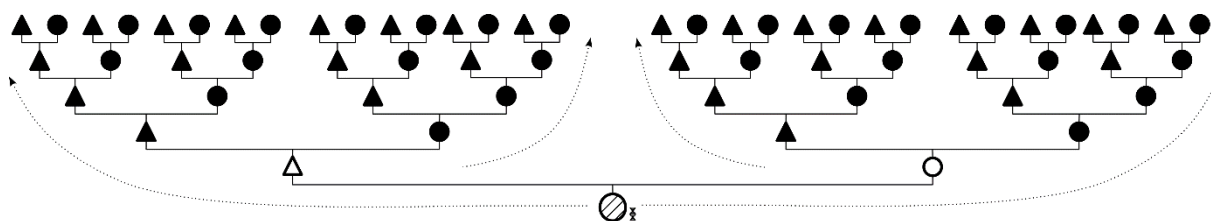


Figure 14. Faire un mirror-tree : étape 3 – identifier la  
lignée et l'ancêtre partagés

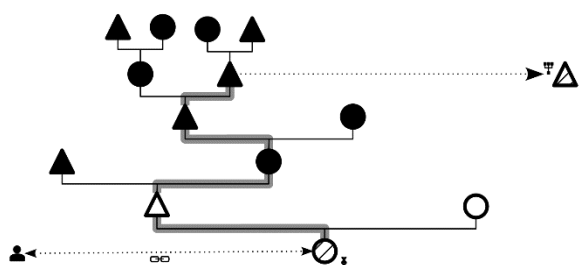
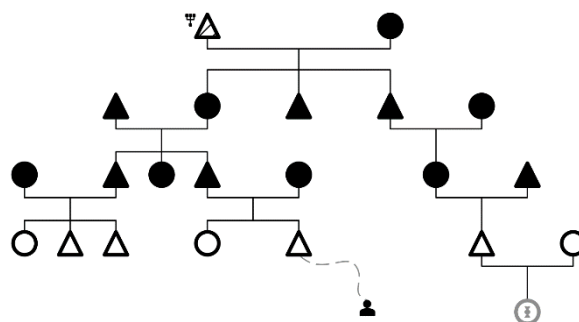


Figure 15. Faire un mirror-tree : étape 4 – identifier  
le donneur





## 2.2. Étape 2 : multiplier les outils pour remonter la généalogie du match

Une fois le *match* adéquat sélectionné, on crée un arbre généalogique où il est devenu Ego.

*Ensuite tu utilises Facebook, Internet, les registres d'état civil, les noms de jeune fille, tout ce que tu peux pour arriver à la ligne d'avant parce que cette ligne sera probablement encore anonyme, parce qu'ils sont tous vivants. Et ça dicte souvent quel mirror tree tu peux construire parce que si tu ne peux pas avoir les parents de cette personne, tu ne peux pas aller plus loin.*

Then you use Facebook, the Internet, the birth registers, the maiden names, everything you can to get the next line because that line will probably still be anonymous because they're still alive. And that often dictates what mirror trees you can built because if you can't get the parents of that person, you can't move any further.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

L'objectif de la deuxième étape du *mirror-treeing* (cf. Figure 13) est de remonter la généalogie d'Ego (le match). Les sites protègent l'identité des personnes qui ne sont pas décédées, même si elles ne sont pas elles-mêmes inscrites sur le site. Si le match a rendu public un arbre généalogique, le nom de ses parents vivants ne sera pas visible. Les utilisateurs et utilisatrices des sites étant, d'après Jodie, relativement âgé·e·s, il y a de fortes chances pour que le problème ne se pose que pour la génération des parents d'Ego. Pour les identifier, il faut multiplier les outils. Les réseaux sociaux, au premier rang desquels Facebook, permettent de chercher discrètement des informations sur le match et éventuellement sa famille si des photographies ou des messages ont été publiés sans restriction d'accès. La connaissance d'un patronyme voire même d'une date et/ou d'un lieu de naissance, de décès ou de mariage permettent de plus une recherche dans les registres d'état civil. La copie d'un acte de naissance, de décès ou de mariage établi en Angleterre et au Pays de Galles<sup>47</sup> après 1837 peut être demandée auprès du General Register Office (GRO) – ou du bureau d'état civil correspondant à la localité de l'enregistrement – par n'importe quel·le requérant·e entre six et dix-huit mois après l'enregistrement. Moyennant une commission, la demande s'effectue en ligne, par téléphone ou par courrier à l'aide du numéro de l'acte ou d'un ensemble d'informations identifiantes<sup>48</sup>. Par ailleurs, l'association Free UK Genealogy œuvre à la mise en ligne des

---

<sup>47</sup> L'Ecosse et l'Irlande du Nord disposent de leurs propres registres.

<sup>48</sup> Births and Deaths Registration Act 1953, c. 20.

registres d'état civil en partenariat avec le GRO. La copie des registres de naissance<sup>49</sup> et de mariage<sup>50</sup> est consultable librement pour les documents enregistrés entre 1837 et 1984. En France, les actes d'état civil sont accessibles gratuitement à tou-te-s requérant-e-s<sup>51</sup> soixante-quinze ans après la clôture du registre dans lequel l'acte est consigné ou vingt-cinq ans après le décès de la personne concernée par l'acte<sup>52</sup>. Les registres sont conservés par les archives départementales ou municipales, dont certains fonds sont partiellement numérisés. D'autres outils d'assistance généalogique sont parfois mobilisés, comme Geneanet qui propose un service analogue aux sites de généalogie génétique, sur la base d'archives. Enfin, un match peut lui-même devenir une source d'information grâce à la messagerie intégrée aux plateformes de généalogie génétique.

Une fois que les parents d'Ego sont identifiés, l'algorithme des sites recoupe les informations avec celles qui sont disponibles sur la base de données. Au fur et à mesure que les recherches sus-mentionnées précisent l'arbre généalogique du match, des suggestions sont automatiquement faites par le site pour aller plus loin. L'objectif est de remonter jusqu'à la génération supérieure à celle de l'ancêtre partagé-e avec Ego – ou au moins autant de générations que nécessaires pour parvenir jusqu'à elle/lui.

### **2.3. Étape 3 : Identifier la lignée et l'ancêtre partagé-e-s**

*Si tu arrives à remonter cinq générations alors tu peux relier ton ADN, ce qui correspond à toutes tes données, à Ego. Et ensuite le site va chercher dans tous les arbres de tous tes matches, même si c'est quelqu'un avec qui tu partages seulement un tout petit peu d'ADN. Et ça va te donner les lignées partagées. Et quand tu vois les lignées partagées, tu identifies la lignée sur laquelle tu matches avec cette personne. Donc ça te permet d'éliminer le reste. Donc tu as alors une lignée. Et tu as l'ancêtre partagé. Tu sais que cet arrière-arrière-arrière-grand-père est aussi ton arrière-arrière-arrière-grand-père.*

If you can get five generations back you then link your DNA, which is your whole database, to the home person. And then Ancestry will search every tree of every one of your DNA links, even if it's someone you share a tiny amount with. And it will throw up the shared lines. And when you see the shared lines, you identify the line that you match that person on. So, it allows you to discount the rest. So, you've got one line then. And you've got the shared ancestor. You know that their fifth-grade grand-father was also your fifth-grade grand-father.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

---

<sup>49</sup> Le registre des naissances liste les noms de famille, prénoms, nom de naissance de la mère et les informations de repérage dans le registre (district, numéro de volume, mois et année d'enregistrement, pages).

<sup>50</sup> Le registre des mariages liste les noms de naissance, prénoms, nom de naissance de l'époux ou de l'épouse et les informations de repérage dans le registre.

<sup>51</sup> La personne concernée par l'acte, son époux/épouse/partenaire de Pacs et ses ascendant-e-s ou descendant-e-s en ligne directe ont le droit d'accéder aux documents d'état civil sans délais. Certain-e-s professionnel-le-s, comme les avocat-e-s, peuvent être autorisé-e-s à accéder aux registres.

<sup>52</sup> Décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil et article L. 213-2 du code du patrimoine.

Quand la généalogie est remontée aussi précisément que possible, l'arbre ainsi produit doit être associé aux données génétiques de la personne conçue par don. Cette troisième étape (cf. Figure 14) doit permettre de repérer la lignée et l'ancêtre partagé·e·s avec Ego. Dans l'exemple donné par Jodie, le match (Ego) est une cousine au second degré avec laquelle la personne conçue par don partage un trisaïeul. Il faudrait donc idéalement être remonté·e sur cinq générations pour que l'algorithme du site repère efficacement ce trisaïeul commun, que l'on met à son tour à la position d'Ego dans un nouvel arbre.

#### **2.4. Étape 4 : Identifier le donneur**

*Donc tu repars de cet arrière-arrière-arrière-grand-père, ça fait probablement 1810, et tu travailles sur son arbre pour le redescendre. Donc tu trouves un match géographique ou ethnique. Donc l'un des trucs c'est que j'avais un arbre à 50 % juif et 50 % anglais. Donc je cherchais le juif qui s'était marié dans la famille. (...) Et j'ai pensé que ça avait dû arriver après la guerre. Donc je pensais : « bon je cherche quelqu'un qui s'est marié avec un juif dans les années 1940 et à partir de là j'aurai mes grands-parents. » (...) Ça ne s'est pas du tout passé comme ça pour moi.*

So, then you start that fifth-grade grand-father, and that's probably 1810, and then you work that person's tree down. So, you find a geographical match, or an ethnic match. So, one of the things I had was 50% Jewish tree, 50% English tree. So, I was just looking for the Jew that married into the family. (...) And I thought it would have happened post-war. So, I was thinking: "well I'm looking for someone who married a Jew in the forties and I've got my grand-parents." [...] It didn't work like that at all for me.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

À partir du trisaïeul devenu Ego, l'étape 4 demande de redescendre la généalogie dans l'espoir d'identifier la lignée du donneur et à terme le donneur lui-même (cf. Figure 15). Les outils utilisés à l'étape 2 sont repris pour explorer les descendant·e·s d'Ego. Jodie se fie dans un premier temps aux « origines » géographiques que lui donne le site : elle serait en partie « juive d'Europe ». Sachant que sa mère n'a aucun·e ascendant·e juif/juive, elle commence par explorer les lignées qui pourraient correspondre à ces « origines », qu'elle suppose être dues à une alliance intervenue après la seconde guerre mondiale et la migration des populations cherchant à fuir le régime nazi. À cette dernière étape, la tâche devient encore un peu plus ardue car il faut parfois trier parmi de nombreuses possibilités et se heurter à de multiples impasses. Arnaud, conçu grâce au même donneur qu'Amandine butte sur plusieurs profils d'hommes qui pourraient avoir donné. Il se sert de ce qu'il sait du recrutement des donneurs à l'époque de leur conception (les années 1970) pour faire un tri : il cherche un profil de médecin qui, de par son âge, aurait été étudiant ou jeune diplômé aux alentours de leur naissance.

Quand il a appris mon existence, ça a éliminé certains donneurs potentiels qui étaient soit trop vieux, soit trop jeunes, enfin qui n'étaient pas majeurs quand lui il est né ou qui étaient

après trop vieux pour moi. Enfin bon, ça a rééquilibré le truc. Et il en a sélectionné... en fait, il y a une fratrie de quatre et il y a un autre gars et donc le gars tout seul il était médecin, enfin il était étudiant en médecine, donc on penche plutôt pour lui.

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Une partie du travail de recherche repose ainsi sur des hypothèses formulées à partir des connaissances disponibles sur l'organisation de l'AMPD ou quelques éléments récoltés auprès des parents. Celles-ci conduisent parfois à des voies sans issues comme pour Jodie. Après avoir passé des semaines à essayer de démêler les lignées « juives » sans trouver d'issue, elle se contraint à abandonner et à se concentrer celles qu'elle avait ignorées jusqu'alors.

*Je me suis complètement concentrée sur le côté anglais où j'avais un nom de famille qui revenait et que je n'avais pas tellement exploité. Et je savais que je venais de cette lignée belge, je ne savais juste pas où. Et c'est quand j'ai commencé à faire cette lignée que j'ai commencé à voir beaucoup de liens avec une région en Angleterre.*

I just completely focused on the English side where I had a recurring surname, that I hadn't really exploited so much. And I knew that I came of this Belgian line, I just didn't know where. And it was once I started doing that line that I started seeing a lot of links in a British area.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Alors que Jodie est sur le point de repérer la lignée exacte du donneur, une nouvelle utilisatrice apparaît dans la liste de ses matches, vraisemblablement une « tante ». Comme je le mentionnais en introduction, Jodie découvre que celle-ci a un frère qui pourrait être son donneur grâce au registre d'état civil. La « tante » confirme que son frère Wayne n'a jamais caché avoir donné son sperme. La recherche prend fin.

La recherche des origines par l'intermédiaire d'un test ADN DTC peut ainsi nécessiter un long processus et rencontrer de nombreuses voies sans issues. J'ai tenté d'en restituer la dimension chronophage, incertaine et surtout complexe, même si le parcours de Jodie est rapide en comparaison à d'autres. La réalisation d'un test est loin de constituer une formule magique qui lèverait immédiatement le voile des origines.

C'était intéressant aussi de chercher tout ça et puis progressivement d'apprendre à combler ses parts d'inconnues parce que les tests ADN c'est très progressif, au moins pour ça c'est bien et pas bien, mais au moins ce n'est pas d'un coup « tiens, voilà, qui est ton géniteur », c'est... (...) Moi en tout cas, j'ai pu avoir le cheminement, pu me poser les questions de « est-ce que je veux aller plus loin ou pas ? ».

Il arrive que les découvertes soient soudaines et immédiates mais le plus souvent, les origines sont mises au jour et construites par un ensemble de techniques qui requièrent une forme d'expertise.

### **3. Construire son expertise : une pratique généalogique particulière**

« Il suffit simplement de comparer votre ADN, ses quatre lettres, A-T-C-G, avec leurs variations, au fichier de l'autre personne. C'est ce que tout le monde pourrait faire avec un petit logiciel de comparaison ou en superposant les résultats. C'est ce que leur algorithme fait. » (Nathalie Jovanovic-Floricourt, généalogiste)<sup>53</sup>

En apparence, le fonctionnement des tests ADN DTC peut sembler simple. Il suffit de comparer le profil des utilisateurs et utilisatrices, à partir de leur séquence ADN. Ce serait à la portée de n'importe qui d'après la généalogiste professionnelle Nathalie Jovanovic-Floricourt. L'objectif affiché des plateformes est en effet de rendre accessible des connaissances nécessitant ordinairement une forme de « traduction » par un·e expert·e qui joue le rôle d'intermédiaire (Ducournau 2018 ; Rapp 1995).

Or, comme j'en ai fait moi-même l'expérience en écoutant des personnes conçues par don décrire leurs démarches (auxquelles je ne comprenais pas grand-chose au départ), l'usage de ces tests se caractérise, de fait, par leur technicité. Les participant·e·s en témoignent également. Il faut s'approprier des informations qui s'adossent à un ensemble de connaissances spécialisées – la génétique en tant que discipline scientifique avec sa myriade de sous-disciplines. Lorraine (UK13) a bien tenté d'imprimer ses résultats bruts mais elle a découvert avec effroi qu'ils consistaient en une centaine de pages remplies des fameuses lettres A-T-C-G (voir aussi Baumann 2022, p. 255-256 ; Doron 2016, p. 248). En outre, l'interprétation et la « traduction » offerte par les sites ne fait pas toujours toute la clarté sur les informations affichées. Les personnes que j'ai rencontrées rendent compte des difficultés ressenties à la première réception des résultats.

---

<sup>53</sup> Bonnet Perrine, Denis Claire-Marie et Sauvage Benoît (réal.), 2021, « Tests ADN : la quête des origines » [Film], *Envoyé Spécial*, France Télévision, 8 min. 10.

*J'ai dû chercher sur Google. Je ne savais pas. J'ai dû aller chercher. Donc qu'est-ce que ça veut dire ? Je ne savais pas ce que c'étaient les centimorgans.*

I had to google it. I didn't know. I had to go away and look it up. So, what does this mean? I didn't know what centimorgans were.

Alice, née dans les années 1980, UK21

Au cours de notre entretien, Lorraine répète plusieurs fois qu'elle n'a pas un esprit « scientifique » et qu'elle ne comprend pas grand-chose aux questions de génétiques. D'abord, en recevant ses résultats, la répartition de ses origines géographiques ne la fait pas tiquer.

*Ça disait « hongrois : 48,9% ». Et honnêtement, ça va paraître vraiment stupide, mais je n'ai tellement pas l'esprit scientifique – vous regardez quelqu'un qui a raté l'épreuve de sciences au bac – j'ai juste pensé « oh, c'est intéressant ! ». Je l'ai mis dans un coin et je n'y ai plus repensé. Il ne m'est même pas venu à l'esprit que cela indiquait que j'avais un parent hongrois.*

It said “Hungarian: 48.9%”. And honestly, this is going to seem so stupid, but I am so not scientifically-minded – you're looking at someone who actually failed the science A-level – I just thought “oh, that's interesting!”. Shoved it to my side and didn't think anything more of it. It never even occurred to me that this is indicating that I've got a Hungarian parent.

Lorraine, née dans les années 1960, UK13

Ensuite, lorsqu'on lui indique un espace de la plateforme qui lui donne des résultats plus détaillés sur les matches avec son groupe de personnes conçues grâce au même donneur, elle n'y voit pas vraiment l'intérêt : sans connaissance, les informations n'ont pas de sens.

*Un des demi-frères et sœurs m'a orientée vers une partie du site de DNACompany où vous pouvez, si vous voulez, faire un cross-over génétique. Donc je partage le plus de gènes avec lui, avec Maureen, un peu moins avec quelques autres. Je ne sais pas en fait. Vous voyez, je suis tellement mauvaise en science que ça ne veut pas vraiment dire... ça ne veut rien dire pour moi.*

One of the half-siblings pointed me in the direction of the DNACompany website where you can actually, if you like, do a cross-over genetically. So, I share most of the genes with him, with Maureen, slightly less with a few of the others. I don't actually know. See, I'm such a useless scientist that it really doesn't mean... it doesn't mean anything to me at all.

Lorraine, née dans les années 1960, UK13

Au contraire, dès notre rencontre, Sylvia met en avant ses compétences « d'historienne »<sup>54</sup> qu'elle mobilise pour me décrire les lieux que nous croisons sur la route vers

---

<sup>54</sup> En anglais, la généalogie est communément traduite par *family history*. Les généalogistes peuvent ainsi être désigné·e·s comme des *family historians*.

son domicile. Elle s'appuie sur ces mêmes compétences pour expliquer le succès rencontré au cours de sa recherche.

*Je suis historienne, j'ai fait mon arbre généalogique. (...) Et ensuite quand ce match est arrivé, c'était « c'est si proche » et cette personne avait fait un tout petit arbre généalogique. Ce qui était suffisant pour moi pour – vu que je suis plutôt une bonne généalogiste et chercheuse – pour pouvoir trouver la solution.*

I'm a historian, I've done my family tree. (...) And then when that match came up, it was like “this is just so close” and this person did a very small family-tree. Which was enough for me to – me being a pretty good genealogist and researcher – to be able to look work it out.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Les compétences valorisées ne sont pas uniquement liées à la génétique. Elles comprennent des qualités de patience et d'ingéniosité pour réaliser des recherches – deux participant·e·s mettent par exemple en avant leur parcours universitaire et leur doctorat –, une capacité à se saisir d'un ensemble de procédures pour obtenir des documents accessibles en ligne ou sur demande spécifique.

La recherche des origines requiert une forme d'expertise. Sur le terrain, on observe ainsi un processus de spécialisation autour de l'usage des tests ADN DTC. De la même manière qu'un·e généalogiste concentre souvent les compétences et connaissances pour le reste de sa famille, voire même de sa localité (Edwards 2017 ; Sagnes 1998), certaines personnes conçues par don – et/ou parfois un·e membre de leur famille – deviennent les expertes vers lesquelles d'autres se tournent pour demander de l'aide<sup>55</sup>.

Et ma sœur, en fait il se trouve que, finalement, elle a eu un match équivalent au mien donc avec l'arrière-grand-parent en commun et je suis en train d'obtenir des informations avec son accord. C'est-à-dire qu'à chaque fois je lui dis « est-ce que tu es bien sûre ? » puis « réfléchis pendant deux semaines » et puis après je fais. Et comme je l'ai déjà fait, du coup je fais aussi pour elle.

Léo, né dans les années 1990, FR17

---

<sup>55</sup> Le terrain montre ici une différence majeure avec ce qu'observe A. Martial (à paraître) auprès d'adultes adopté·e·s français·es cherchant ou ayant cherché leurs origines. Elle constate au contraire un principe fort selon lequel chacun·e doit chercher pour soi-même.

Des équipes de quelques personnes se constituent au sein d'associations ou quelques membres au sein des groupes de personnes issues du même font office de référents en matière de généalogie génétique. Jodie en est un exemple. Elle est la seule qui n'a pas d'activité professionnelle au moment où elle effectue les recherches, auxquelles elle a, par conséquent, du temps à consacrer. Comme la sous-section précédente le laisse transparaître, au sein même de l'enquête, elle a fait office d'interlocutrice privilégiée pour me familiariser avec les usages des tests ADN DTC. Plus largement, un réseau d'entraide et d'expertise s'est construit sur les réseaux sociaux et Internet, à travers des communautés en ligne comme le groupe Facebook « DNA Detective for the Donor Conceived »<sup>56</sup> où les personnes obtiennent des conseils sur la manière d'interpréter leurs résultats.

La *généalogie* génétique porte ainsi bien son nom. Comme tout-e généalogiste, les personnes que j'ai rencontrées se sont formées. Pour mener le « jeu de piste » (Segalen et Michelat 1991, p. 200) de la recherche, elles ont acquis la maîtrise des outils nécessaires (Edwards 2017). Leur pratique est typique des développements récents permis par Internet : elle s'organise dans un espace essentiellement « virtuel », permettant de traverser les lieux, les époques et les frontières sans se déplacer dans les locaux conservant les archives (Legrand 2007 ; 2009). Le web facilite la multiplication rapide des lieux de recherche et l'interaction avec d'autres généalogistes à l'international. Il permet la constitution de réseaux d'entraide que l'on pourrait certainement rapprocher des associations de généalogistes classiques – même si celles-ci sont traditionnellement ancrées dans un territoire (Edwards 2017 ; Nash 2002 ; Sagnes 1995) – et dont la forme s'imbrique avec de nouveaux modes de communication comme les réseaux sociaux. La recherche par test ADN DTC prend ainsi les contours d'une pratique généalogique contemporaine.

La recherche des origines constitue néanmoins un cas particulier de pratique généalogique. Premièrement, elle nécessite de s'approprier un certain nombre de connaissances supplémentaires liées à l'hérédité et à l'embryogénèse. Deuxièmement, elle s'appuie sur une connaissance spécifique des conditions dans lesquelles l'AMPD avaient lieu au moment où les personnes concernées ont été conçues. Troisièmement, les recherches ne peuvent être confortées ou guidées par des récits familiaux.

---

<sup>56</sup> Une sélection est présente sur le site internet de mon enquête doctorale : <https://donoroffspringphd.wordpress.com/2017/08/12/ressources/>.



*Tu dois faire des vérifications. Et tu dois t'assurer que tu n'es pas en train de faire mauvaise route. Parce que ce n'est pas ta famille. Tu n'as pas d'autres connaissances auxquelles tu peux le comparer. Tu ne peux pas dire « oh ça me paraît bizarre parce que je sais qu'ils ont déménagé à Exeter et ils n'habitaient pas là ». Tu dois en quelques sortes... Tu dois juste vérifier au fur et à mesure du mieux que tu peux.*

You have to do some verification. And you have to make sure you're not running down the wrong path. Because it's not your family. You have no other knowledge to check it against. You can't say 'Oh that doesn't feel right because I know that they moved to Exeter and they didn't live there'. You have to sort of... You have to just sort of verify as you go along the best as you can.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

En effet, pour finir, la recherche des origines se distingue des pratiques généalogiques plus classiques par leur objectif : celles et (surtout) ceux qu'elle vise ne font pas partie de la famille des personnes conçues par don. Elles ne constituent pas des « fantômes familiaux » (Segalen et Michelat 1991, p. 203) avec lesquels on créerait une proximité ou à qui l'on redonnerait vie en restituant leur parcours (Cannell 2011). Elle n'a pas non plus vocation à s'étendre indéfiniment à mesure que les ancêtres sont exhumés du passé. Si la recherche des origines peut se limiter à obtenir un ensemble d'informations sans nécessairement mener à une identification en tant que telle, elle tend tout de même à cibler des personnes faites de chair et d'os, potentiellement vivantes, avec qui l'on peut envisager d'interagir. Autrement dit, la recherche des origines a, *a priori*, une fin spécifique : l'identification du donneur et/ou de personnes issues du même don.



En retraçant les différentes stratégies mises en œuvre dans le cadre des parcours des personnes que j'ai rencontrées, j'ai souligné la dimension pratique et technique du rapport aux origines. Les expériences de recherche par test ADN DTC se caractérisent par l'absence d'accompagnement et de médiation. Les personnes conçues par don ne peuvent s'en remettre à un cadre proposé par des institutions. Les démarches se déroulent dans l'ordinarité du quotidien, où elles introduisent une forme de temporalité parallèle emplies d'incertitudes. Si tout est possible avant la réception des résultats, ceux-ci ne répondent en effet pas nécessairement aux attentes des personnes conçues par don. Les tests ADN n'agissent pas comme une formule qui ferait apparaître les informations espérées comme par magie. Le plus souvent, des semaines voire des mois sont nécessaires pour conduire à une identification. Tou·te·s ne sont pas prêt·e·s à s'investir dans une démarche particulièrement chronophage et complexe. Les informations récoltées font l'objet d'un travail qui construit progressivement les « origines ». Ce travail

nécessite une forme d'expertise que j'ai proposé de rapprocher de la pratique généalogique plus classique. La comparaison permet non seulement de rappeler que ces recherches ne sont pas détachées de préoccupations partagées au-delà du contexte particulier des personnes conçues par don, mais qu'elles en constituent aussi un cas particulier lié à la configuration spécifique de l'AMPD.

La comparaison avec la généalogie permet en outre d'introduire notre dernière partie : si les pratiques et les techniques permettent l'obtention d'un certain nombre d'informations, elles ne nous renseignent pas complètement sur la manière dont les généalogistes s'en saisissent. Jeanette Edwards en fait l'expérience dans le cadre de son enquête auprès d'une association de généalogie à Alltown. Puisqu'elle est novice en la matière (voire même peu intéressée à titre personnel), un interlocuteur lui propose de faire une première version de son arbre. À partir d'éléments sommaires – le fait qu'elle a cinq frères et sœurs et le patronyme de naissance de sa mère –, il retrouve un nombre d'informations qui surprend l'autrice. Pourtant, elle constate leur manque de substance :

« It also reveals the limits to what can be achieved with « information » only. Further kinship knowledge was required if the lines connecting my ancestors were to go for a walk. My genealogist had, through the Internet, connected up my kin for me, but without my complicity could neither verify nor elaborate. And without « knowing » the city of Liverpool and its neighbourhoods, its histories of migration and labour, and its absent presences, the chart is skeletal and fixes named persons in awkward niches » (2017, p. 7 version en ligne)

Pour qu'un arbre généalogique ne se résume pas à une collection de noms, son auteur ou son autrice doit permettre à ses branches de « se promener »<sup>57</sup> à travers le temps et les lieux où les ancêtres ont vécu – ou peut-être à l'inverse, faut-il les y « enraciner » (Sagnes 1995). Au-delà d'un ensemble de pratiques et de techniques, la généalogie est une entreprise de production d'un *savoir*. Nous nous pencherons donc à présent sur la manière dont les personnes conçues par don transforment les chiffres, mesures et liens identifiés par les sites de généalogie génétique en un savoir sur leurs origines.

---

<sup>57</sup> J. Edwards reprend une expression de Tim Ingold. Il compare la lecture des lignes des arbres généalogiques – dans son vocabulaire, les *pedigrees* (voir Bouquet 1993 pour un commentaire sur généalogie et *pedigrees*) – à une promenade (*go for a walk*) dans laquelle les noms représentent autant de « sites » (au sens touristiques) qui permettent de reconstruire l'histoire d'une lignée : « *The personages we encounter along the way are like places on the river. Just as the names of places, told in sequence, narrate the journey along the course on which they lie, so the names of persons, similarly recited in order, tell the story of the line. Each person, in turn, is a topic of the story* » (Ingold 2007, p. 112-113).

### III. PRODUIRE UN SAVOIR SUR SOI ET SES RELATIONS : L'AMBIVALENCE CORPORELLE DES ORIGINES

---

J'introduirai le propos de cette dernière section en reprenant l'histoire d'Audrey dont j'ai donné quelques détails précédemment. Elle reçoit les résultats de son test de manière inopinée, dix jours avant la date qui était annoncée au départ, en rentrant d'une soirée au restaurant avec son conjoint. Elle les découvre seule, sur l'ordinateur placé dans leur chambre.

Ça commence par me dire les... Comment on dit ? Les origines ethniques, voilà. Donc je vois des origines auxquelles je ne m'attendais pas du tout. (...) Je m'attendais à des trucs un peu croates, un peu côté Bulgarie, tout ça, bosniaque, tout ça, que je savais. (...) Mais le test ne me sort que 47 % d'origines ethniques portugaises. Et là, je me dis « bon, ça vient forcément de là. (...) Donc lui il a vraiment de fortes origines portugaises quoi, en tout cas très proches au niveau généalogique ». Voilà. Et d'un coup donc on passe aux correspondances ADN et là je vois 25,5 %, voilà la photo s'affiche, Tiffany... Donc je vois qu'elle a un an de, pas tout à fait un an de moins que moi, correspondance 25 % d'ADN, « tante » ou « demi-sœur ». Au vu de l'âge, tante, ça va être compliqué, donc j'ai compris que c'était ma demi-sœur en fait. Voilà. Et là, mon mari il est rentré, je lui ai dit « mon Dieu, j'ai retrouvé ma demi-sœur » et puis je me suis mise à pleurer, je n'arrivais plus à respirer. (...) On veut retrouver, mais en même temps on, on se dit tellement qu'on ne va rien retrouver et puis c'est surtout est-ce que c'est ma demi-sœur née d'un don ? Est-ce que c'est ma demi-sœur, sa fille ? Là, c'est vraiment le moment où on a le doute de tout, on ne sait rien, on est dans le, le vide absolu. Donc j'ai repris mes esprits et j'ai, je lui ai envoyé un mail sur le site internet. J'ai regardé sa photo, j'ai dit « ma foi, elle ne me ressemble pas vraiment » ... (...) Elle a été dans ses mails, elle a vu la correspondance et voilà. Moi je n'avais pas mis de photo en plus. Et donc du coup, bon, ça lui a fait le même choc qu'à moi et elle m'a contactée par Messenger moins d'une demi-heure après en fait.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

La description d'Audrey est paradoxale : alors même qu'elle vient de « retrouver » une « demi-sœur », elle est dans le « doute », le « vide absolu ». En quelques phrases, elle rend visible les questionnements et surtout le raisonnement qui permet d'expliquer les résultats de départ, ses « 47% d'origines ethniques portugaises » et le match à hauteur de « 25% de correspondance ADN ». Parce que sa famille maternelle est originaire des Balkans et que

personne n’y vient de la péninsule ibérique, Audrey suppose que son donneur a des racines portugaises. Parce que Tiffany, son match, n’est que d’un an sa cadette, elle conclut qu’il s’agit d’une « demi-sœur » et pas d’une tante. Tiffany lui apprend par la suite qu’elle aussi a été conçue par AMPD. Audrey met en œuvre un ensemble d’opérations logiques qui mettent de l’ordre dans les résultats du test ADN et construisent un premier *savoir* sur ses origines.

Je m’inspire ici de la définition proposée par Nicolas Adell-Gombert : si les « bornes » du « champ du savoir » tendent à se « dérober » dès que l’on cherche à les délimiter, il souligne qu’on peut *a minima* s’accorder sur le fait qu’il représente « une mise en ordre du monde » (2011, chap. 1, « De la pluralité des savoirs »). Il insiste sur la dimension pratique du savoir – ce que l’on observe bien souvent ce sont des « actes de savoir », animés par une volonté et une expérience – ainsi que son caractère à la fois « structuré » et « structurant » – le savoir et son contexte (social, historique, culturel...) s’entre- façonnent à travers le temps. Le savoir est ainsi à la fois le produit, ce qui permet de produire et l’acte de produire de l’ordre – Émile Durkheim et Marcel Mauss parleraient de classifications (1903).

Dans cette section, j’envisagerai ainsi la manière dont les personnes conçues par don produisent un savoir à partir des tests ADN DTC. Nous verrons d’abord que les résultats des tests ADN permettent aux personnes conçues par don d’intégrer leur mode de conception à leur biographie (1). Les données « génétiques » offrent une perspective singularisante sur soi tout en créant une continuité entre le passé et le présent. Pour qualifier les matches, cependant, l’ADN montre ses insuffisances (2). Il doit toujours être corroboré par un faisceau d’indices qui donnent leur sens aux correspondances génétiques. Ce sens reste contestable (3). Les liens ne sont pas nécessairement mis en ordre de la même manière par les personnes qu’ils concernent, ce qui révèle l’ambivalence de l’assise corporelle des origines : si elles concernent la procréation, elles ne se traduisent pas forcément dans le registre de la parenté.

## **1. « C’est mon petit truc » : intégrer le don à sa biographie**

Sébastien est le premier à me parler des tests ADN DTC, bien avant mon séjour de terrain en Angleterre et le développement de leur usage en France. À l’époque, nous nous étendons peu sur une question dont je ne perçois pas vraiment l’importance, mais il me lance une remarque amusée :

Donc quand je regarde un match de rugby, je suis pour l’Australie quoi maintenant. C’est mon truc. C’est ma petite euh... voilà. C’est mon petit truc.

Sébastien, né dans les années 1970, M10

Quelques années plus tard, je rencontre Julie. Elle vient d'acheter un kit de test ADN. Tout au long de sa vie, elle s'est vue renvoyée à des provenances diverses allant de l'Afrique du Nord jusqu'à l'Asie centrale. En faisant le test, elle espère obtenir des réponses sur ses origines géographiques.

C'est vraiment quelque chose qui me... (souffle) qui me taraude, je ne dirais pas qui me fait souffrir, mais qui me taraude depuis toute petite, c'est que pour la plupart des gens ce soit frappant que j'ai des origines pas françaises, selon le cliché du français quoi.

Julie, née dans les années 1990, FR1

Neuf mois plus tard, nous nous donnons rendez-vous chez elle. Je m'enquiers des résultats du test qu'elle a fait depuis notre précédent entretien. Munie de son téléphone, Julie me montre les résultats obtenus sur les trois sites auxquels elle est inscrite. Elle commente les grands écarts observés entre les bases de données. Un premier lui attribue cinquante-deux pourcents d'origines françaises, une vingtaine de pourcents d'origines britanniques, une dizaine de pourcents d'origines italiennes et un pourcentage marginal russe. Un deuxième identifie une quarantaine de pourcents pour l'Europe continentale de l'ouest, vingt-cinq pourcents d'origines italiennes, quelques pourcents d'origines des îles britanniques et quelques autres pour l'Europe de l'Est. Le troisième :

Ce sont les résultats que je préfère. (...) J'ai 55%, enfin 55,6 Europe du Sud. (...) Et après tu as Europe du nord, de l'ouest. Donc pff... C'est un peu large tu vois. (...) Et Russie. Ça tu vois, c'est mon petit truc sympa (sourit).

Julie, née dans les années 1990, FR1

Si, dans l'ensemble, elle est déçue par le manque « d'exotisme » des résultats, Julie a trouvé son « petit truc ». La remarque de Sébastien me revient en mémoire. Là où l'amateur de ballon ovale s'était saisi d'une appartenance à un pays fameux pour son jeu de rugby, Julie formule un récit où le résultat des tests rejoint un imaginaire qu'elle avait construit autour de ses origines : l'histoire d'un mélange d'influences aux racines asiatiques.

On me dit souvent que je pourrais être russe. Et on m'a souvent sorti aussi du peuple Bouriate. (...) C'est un peuple qui vit au Sud tu vois, du pays. Et sa particularité c'est que c'est un peuple migrateur qui vient de Mongolie. Donc si tu vois j'ai chopé un gène vraiment hyper ancien, d'un parent éloigné, ben j'ai les yeux en amande typiquement asiatique, les pommettes hautes aussi, tu vois la forme du visage, ça pourrait coller.

Julie, née dans les années 1990, FR1

À partir de leurs résultats, Julie et Sébastien revendiquent de nouvelles appartenances. La question des origines « ethniques » mobilise peu de discours parmi les personnes conçues par don que j'ai rencontrées<sup>58</sup>. Elles constituent le plus souvent un instrument dans la recherche – à la manière d'Audrey qui en déduisait les origines portugaises de son donneur. Pour autant, Julie et Sébastien montrent une première facette de l'appropriation des résultats des tests ADN DTC : ces derniers permettent de formuler un savoir sur *soi* qui est attribué aux « origines » apportées par le don. Cette facette illustre l'articulation établie par M. Strathern : dans les sociétés euro-américaines, tout savoir sur la procréation est aussi un savoir sur l'individu.

« Self-knowledge is considered foundational to personal identity, and that includes knowledge about both birth and parentage » (1999b, p. 68).

Par l'intermédiaire des tests ADN, les origines sont donc mobilisées comme une instance d'identification<sup>59</sup>. On pourrait y voir une forme d'essentialisation. Au début des années 1990, Abby Lippman a désigné comme une *génétisation* le processus qu'elle estime être à l'œuvre dans les sociétés occidentales et dans le cadre duquel « les différences entre individus sont réduites à leur code ADN » (1991, p. 19 traduction personnelle). Pascal Ducournau voit une nouvelle forme de ce processus dans l'usage des tests ADN DTC : ils sont le support d'une « auto-génétisation » où la génétique complète – comme instance de vérification – ou bien se substitue à des modes d'identification basés sur les « marques sociales de l'identité » (comme les récits familiaux).

« La génétisation de l'identité trouve sa raison d'être dans divers motifs rejoignant en fin de compte une problématique centrale, celle de la place qu'il est possible de donner à l'« environnement »

---

<sup>58</sup> Amelie Baumann note la même chose sur son terrain (2022, p. 248).

<sup>59</sup> J'emprunte le terme à Rogers Brubaker qui propose ainsi de désigner le processus par lequel « on peut être appelé à s'identifier soi-même – à se caractériser, à se localiser vis-à-vis d'autres personnes connues, à se situer dans un récit, à se ranger dans une catégorie » (Brubaker 2001, p. 75).

de l'individu dans les processus d'identification. Si dans certains cas, la génétisation opère de par l'incomplétude de ce dernier à pouvoir constituer pleinement un appui pour réaliser ces processus dans d'autres, elle se développe sur la base de sa mise à l'écart dans le but de faire prévaloir des entités identifiantes relevant de l'ordre de la nature. » (Ducournau 2018, p. 139)

De prime abord, à travers le discours de Julie et Sébastien on retrouve en effet la promesse affichée par les sites de généalogie génétique : l'ADN est présenté comme un miroir de soi (« *See yourself through DNA* »<sup>60</sup>), un moyen inédit d'accéder à l'unicité de sa propre personne (« *Try AncestryDNA, and get a new view into what makes you uniquely you* »<sup>61</sup>). En tant qu'empreinte génétique, l'ADN permettrait de déterrer les secrets enfouis au sein des corps – « *a masterkey that unlocks many secrets* » (Nelson 2016, p. 8). Les tests DTC se placent ainsi dans la lignée de techniques qui ont fait du corps le lieu de l'identification personnelle. Au XIXe siècle, le bertillonnage fonde la condamnation des récidivistes sur une méthode censée permettre leur reconnaissance par un ensemble de mesures anthropométriques (Sanchez 2012). Plus proche de nous, le passage des frontières à l'aéroport est associé à des analyses biométriques par l'intermédiaire du scan de l'iris et des empreintes digitales (Aas 2006). Les dispositifs d'identification institutionnelle telle que les cartes d'identité et les passeports se basent sur des informations corporelles censées garantir la reconnaissance de chaque citoyen·ne. L'ADN et les empreintes digitales, numérisés au sein de bases de données nationales et internationales, s'imposent comme indices et preuves dans un nombre croissant d'applications judiciaires (Vailly 2021). Comme le remarque P. Ducournau, dans le cas de la recherche des origines par test ADN DTC, l'identification corporelle n'est pas le fait d'acteurs extérieurs comme les administrations étatiques mais celle des personnes conçues par elles-mêmes.

Conclure simplement à une (auto)-génétisation reviendrait cependant à isoler le recours aux tests ADN d'autres dimensions de leur récit. Julie compare par exemple sa « quête identitaire » pour identifier le donneur à sa reconversion professionnelle qui la conduit à remettre en question les attentes de sa mère concernant sa carrière.

Je suis en train de faire un coaching. J'ai quitté mon taff.  
Je suis en pleine crise existentielle. (...) Je pense que ce n'est pas anodin aussi avec ma quête identitaire, tu vois. Je pense que la PMA joue un rôle là-dedans. (...) J'ai vachement de mal en fait à savoir... ben qui je suis, quels sont mes talents naturels,

---

<sup>60</sup>Family Tree DNA, site internet (page d'accueil), consulté le 27/04/2018.

<sup>61</sup> Ancestry, site internet, page d'accueil pour le Royaume-Uni.

qu'est-ce qui m'anime vraiment, quelles sont mes envies, mes besoins.

*AM : C'est ça que tu relies à la PMA ?*

Ben tu vois le fait que ma mère m'ait vachement désirée – mon père aussi mais c'était... les mères ne le vivent pas de la même manière j'ai l'impression – pendant presque dix ans, elle a vachement projeté ses attentes sur moi. Sur la... Tu sais, elle a tellement attendu cette petite fille, enfin ou cet enfant, qu'elle se l'est imaginé. Et je me suis rendu compte maintenant, tu vois, que je fais un travail sur moi, ben qu'elle avait vachement projeté en fait. Et que moi en bonne petite fille, j'étais aussi rentrée dans ses cases et dans ses attentes. Même si ça n'a pas été une mère avec l'éducation à l'ancienne en disant « ma fille, tu seras médecin et point barre ». Ce n'était pas ça mais... de manière plus subtile... si. Ça a été ça. Et là aujourd'hui tu vois que j'ai quitté un CDI, qui était bien payé, qu'aujourd'hui je suis au chômage, tout ça... (...) Je sens que ça la perturbe en fait que je ne rentre plus dans ce qu'elle attendait de moi.

Julie, née dans les années 1990, FR1

La recherche des origines représente l'un des supports par lesquels Julie, trentenaire, s'émancipe de ce qu'elle perçoit comme des attentes parentales. Le parallèle avec sa reconversion est intéressant. Catherine Negroni (2005, p. 330) montre que les reconversions volontaires relèvent d'un « travail sur soi » et qu'elles s'inscrivent dans un temps qui ne se conjugue pas entièrement comme une rupture. Le passé professionnel (associé au passé familial, médical...) est relu à la lumière de nouvelles relations, de nouvelles situations et aspirations qui mettent la bifurcation de carrière en cohérence avec le reste de la vie. Le « petit truc » bouriate de Julie fait ainsi écho à une démarche plus large d'autonomisation qui se concrétise en parallèle par une réappropriation de sa trajectoire professionnelle. Elle s'émancipe et ses origines contribuent à la singulariser.

Ce faisant, Julie n'opère pas un raisonnement mathématique. Ses « origines bouriates » constituent un pourcentage marginal dans deux des trois tests qu'elle a effectués. D'ailleurs elle le dit elle-même : « ce sont les résultats [qu'elle] préfère ». L'observation n'est pas propre à mon enquête de terrain. Aux Etats-Unis, Alondra Nelson montre comment, dans le cadre des recherches généalogiques d'américains afro-descendant·e·s cherchant à réparer les ruptures généalogiques créées par l'esclavage transatlantique, les résultats des tests ADN créent parfois un sentiment de « désorientation généalogique » (2016, p. 84) parce qu'ils ne correspondent pas aux informations récoltées auparavant. L'autrice décrit différents parcours par lesquels les



généalogistes concerné·e·s raccrochent l'information incongrue à un récit cohérent, et ce notamment en sélectionnant les éléments qui font le plus sens pour elles/eux.

Pour Julie et Sébastien, point de désorientation, mais dans les deux cas, les origines revendiquées ne semblent pas être le fruit du hasard. Elles sont cohérentes avec des parties du récit de soi qui existent déjà : le rugby pour Sébastien ; l'imaginaire du voyage incarné dans les migrations et l'Asie pour Julie. On peut alors faire le lien avec le rapprochement que Sylvie Sagnes propose entre recherche des origines chez les personnes adopté·e·s et pratique généalogique :

« Derrière le culte affiché de l'hérédité, se profile en fait une quête narcissique au terme de laquelle la parenté ressuscitée, à force de manipulations, offre la matière d'une autobiographie par procuration. » (2000, p. 179)

Comme d'autres auteurs et autrices, S. Sagnes souligne la dimension éminemment élective des récits tirés des généalogies<sup>62</sup> (voir aussi Nash 2002) qui apparaissent plus comme une « confirmation de soi » (Ribert 1997) qu'une « affaire de famille » ou un « acte de mémoire » (Sagnes 1998, paragr. 61). S. Sagnes remarque d'ailleurs que ce caractère électif enfreint le principe d'indifférenciation de la filiation euro-américaine : alors que l'on est censé appartenir à égalité à nos ascendant·e·s paternel·le·s et maternel·le·s et en recevoir les mêmes transmissions (patrimoniales, corporelles, etc.), les généalogistes « tranche[nt] (...) dans la parenté passée » (1998, paragr. 31). Cette interprétation de la pratique généalogique a, depuis, été nuancée. Fenella Cannell a par exemple montré que la généalogie permet de réactiver des relations entre les vivant·e·s et les mort·e·s afin d'inclure ces dernier·e·s à la parenté. Elle insiste sur la dimension relationnelle du « soi » de la généalogie qui repose sur un « engagement avec des autres du passé, connus, remémorés ou (...) recherchés » (2011, p. 474, traduction personnelle).

Nous verrons que dans le cas des personnes conçues par don, cette relationalité recherchée (dans) et attribuée aux origines – c'est-à-dire ici au donneur – est rendue difficile par son anonymat (cf. Chapitre 4). Elle n'en est toutefois pas moins présente comme l'illustre le récit de Joyce. Lorsqu'elle identifie son donneur, elle découvre avec intérêt son nom, sa

---

<sup>62</sup> S. Sagnes remarque d'ailleurs que ce caractère électif enfreint le principe d'indifférenciation du modèle de parenté euro-américain : alors que l'on est censé appartenir à égalité à nos ascendant·e·s paternel·le·s et maternel·le·s et en recevoir les mêmes transmissions (patrimoniales, corporelles, etc.), les généalogistes « tranche[nt] (...) dans la parenté passée » (1998, paragr. 31).

photographie, sa profession et plus spécifiquement son appartenance à une famille juive ayant fui le nazisme.

*Je ne me sens pas juive. Parce que pour moi, être juif c'est une religion. Mais évidemment l'histoire du judaïsme et surtout l'histoire des juifs<sup>63</sup>, j'y ai toujours été intéressée de toute façon, j'imagine comme n'importe qui dans ma génération à cause de l'Holocauste. Donc ça, c'est devenu plus personnel. (...) Donc vous avez toute cette culture et beaucoup de questions qui l'entourent, une grande histoire qui l'entoure. Et ça fait partie de qui vous êtes. (...) J'ai eu le sentiment que quelqu'un m'avait donné une identité. Que quelqu'un avait dit ça. Et soudainement les choses rentraient dans l'ordre. (...) Je ne peux pas l'expliquer. Peut-être là encore, c'est de la fantaisie. Qui sait.*

I don't feel Jewish. Because to be Jewish, to me, is a religion. But obviously the history of Judaism and the history, more importantly, of being Jewish, I was always interested in it anyway, I suppose like anybody in my generation because of the Holocaust. So, that kind of became more personal. (...) So, you've got all that kind of culture and lots of questions around it, a lot of history around it. And that's part of who you are. (...) I felt like somebody had given me an identity. Somebody had said that. And suddenly things seemed right. (...) I can't explain that. Maybe again, it's fantasy. Who knows.

Joyce, née dans les années 1950

Joyce est prudente lors de notre conversation. Elle ne veut pas que ses propos soient interprétés comme une essentialisation de ce qu'« être juif/juive » signifie. Elle n'exclut pas non plus que le sentiment d'aisance que lui suscite ce morceau d'identité issu du donneur appartienne au domaine de la fiction. De fait, sa portée n'est compréhensible qu'à la lumière de deux autres moments de notre conversation. D'abord un souvenir d'enfance : elle se remémore une visite qu'elle a effectuée à l'adolescence chez les connaissances d'une amie.

*C'est probablement une pure coïncidence mais j'avais une amie et sa famille avait vécu avec cette famille juive (...). Nous y sommes allés et ils avaient des jumelles – ils avaient aussi d'autres enfants – qui étaient de retour de l'université, pour les vacances j'imagine. (...) Nous nous sommes mis à table et nous avons des conversations d'idées. Dans les foyers des années 1960, cinquante-soixante, comme celui d'où je venais, on ne parlait jamais d'idées. Et je me faisais toujours grondée parce que j'étais précoce, arrogante et que je devais me taire. Ce genre de choses. Je suis sûre que ça arrivait à d'autres enfants mais à cause de la manière dont j'avais été conçue, je me sentais trop... pas à ma place dans la famille. Et tout à coup dans cette famille, je me sentais à ma place et je voulais vivre avec eux, vous savez. Je voulais être eux en fait. (...) Désolée, tout ça est*

It's probably pure coincidence but I had a friend and her family had lived with this Jewish family (...). We went over there and they had their twin-daughters – they had other children too – who were back from university, on holiday I guess. (...) We sat down at the table and we were having conversations about ideas. Now in 1960s, fifties-sixties' homes, the kind I came from, you never ever talked about ideas. And I was always being told off for being precocious, too big for my boots and to be quiet. That kind of things. I'm sure other children were too but it's just because of the way I'd been conceived, I just felt too... too wrong in the family really. And suddenly in this family, I felt right and I wanted to live with them, you know. I wanted to be them really. (...) Sorry that's probably off the subject altogether. But I'm just saying that's part of it, just feeling as if I didn't know... There

---

<sup>63</sup> Je traduis ici par une formule qui n'est pas tout à fait équivalente à l'idée de Joyce. « *The history of being Jewish* » implique plutôt l'histoire de l'assignation à la catégorie « juif/juive », notamment par les États.

*probablement hors sujet. Mais ce que je veux dire c'est que ça en fait partie, de juste sentir comme si je ne savais pas... comme s'il y avait une part de moi qui ne cadrerait pas [avec ma famille]. Vous savez ? Et pour moi ça venait évidemment du donneur.*

was a part of me that didn't fit. You know? And I felt that came obviously from the donor.

Joyce, née dans les années 1950

Trop bavarde, trop bruyante, trop extravertie, dans l'enfance, Joyce se sent décalée au sein de sa famille. Dans cet autre foyer qu'elle ne connaît pas, elle trouve brièvement un espace d'expression loin du joug parental. Le lien qu'elle fait avec le judaïsme semble ténu. Je ne l'avais d'ailleurs pas vraiment repéré au moment de l'entretien. Dans son récit, il forme un tout avec ce qu'elle tire des origines de son donneur et un troisième point : les relations avec les personnes issues du même don qu'elle a rencontrées.

*Et quand je vois mes frères et sœurs, mes demi-frères et sœurs, nous parlons tous beaucoup. Et je pense que j'associe un peu ça avec le fait d'être juif, peut-être de manière complètement erronée.*

And when I meet my siblings, half-siblings, we all talk a lot. And I think I kind of associate that with being Jewish, perhaps completely erroneously.

Joyce, née dans les années 1950

On perçoit bien la potentielle essentialisation « raciale » que comporte l'association faite par Joyce entre judaïsme et loquacité<sup>64</sup>. Ce que je souhaite cependant souligner par son exemple, c'est la dimension relationnelle du savoir qu'elle construit sur ses origines. Le morceau d'identité qu'elle situe dans les « origines juives » de son donneur s'inscrit ainsi à la fois dans un rapport collectif que sa génération, née juste après la seconde guerre mondiale dans un pays vainqueur du conflit, entretient au génocide commis par le régime nazi ; dans une histoire personnelle d'émancipation vis-à-vis des normes éducatives de ses parents ; et dans de nouvelles relations créées par le partage d'origines.

« Hence, the assumption that genes make us who we are is both too true to ignore and too partial to be enough truth by itself » (Franklin 2013, p. 301)

Dans le cas de Joyce, l'identification du donneur n'est pas passée par un test ADN DTC. Son exemple me semble néanmoins éclairer les mentions plus restreintes de Sébastien et Julie.

---

<sup>64</sup> Les problématiques posées par les « origines ethniques » dans les tests ADN DTC ont été finement analysées par plusieurs travaux auxquels je renvoie les lecteurs et lectrices de ce manuscrit (Abel 2016 ; Abel 2018 ; Abel 2021 ; Bonniol 2016 ; Doron 2016 ; Nelson 2016 ; Nash 2002).

Le savoir produit à partir des origines met le don en cohérence avec la biographie des personnes qui en sont issues. Il prend notamment la forme d'une singularisation vis-à-vis des relations familiales. Bien qu'il puisse porter les atours d'un réductionnisme génétique, il s'inscrit bien dans des récits et des relations. L'identification par les origines est un processus narratif qui relie le présent au passé, correspondant au modèle de l'ipséité – c'est-à-dire l'identité au sens réflexif du « soi » plutôt qu'au sens substantiel du « moi » – pointé par Paul Ricoeur pour caractériser la notion d'identité narrative (voir aussi Théry 2010, p. 232). Celle-ci se construit par un mouvement de synthétisation entre concordance et discordance qui crée une cohérence temporelle entre le passé et le présent par le récit :

« selon la ligne de concordance, le personnage tire sa singularité de l'unité de sa vie considérée comme la totalité temporelle elle-même singulière qui le distingue de tout autre. Selon la ligne de discordance, cette totalité temporelle est menacée par l'effet de rupture des événements imprévisibles qui la ponctuent (rencontres, accidents, etc.) ; la synthèse concordante-discordante fait que la contingence de l'événement contribue à la nécessité en quelque sorte rétroactive de l'histoire d'une vie, à quoi s'égalé l'identité du personnage » (Ricoeur 1990, p. 175).

Qu'advient-il alors des liens identifiés par les sites dans le cadre des correspondances génétiques ? Nous verrons que là où l'ADN permet de trouver une forme de cohérence au niveau biographique, le constat est moins évident pour la qualification des matches.

## **2. Qualifier les matches : l'ADN dans un faisceau de preuves**

Comme les Figures 8 et 9 (cf. II.1.3.) le montraient, pour la personne qui consulte ses résultats, les matches se présentent sous forme d'une liste de profils d'utilisateurs et utilisatrices dont les données génétiques se rapprochent des siennes. Chaque profil est accompagné d'un bref aperçu descriptif, dont le détail dépend des sites et des informations que la personne a rendu disponibles sur sa page personnelle : un prénom et un nom, une indication d'âge, une photographie, un arbre généalogique, etc.

Les connexions identifiées sont formalisées par une unité de mesure, souvent exprimées en pourcentage, en nombre de « segments partagés » ou encore en centimorgans (cM). Le calcul des centimorgans représente la probabilité de partager un·e ancêtre commun·e. Plus le nombre de centimorgans est important, plus l'ancêtre potentiellement partagé·e est proche. La mesure repose sur une caractéristique de la gamétogénèse : le brassage génétique. Repartons d'un embryon : les vingt-trois paires de chromosomes typiquement présentes dans le caryotype sont reçues pour moitié du spermatozoïde et pour moitié de l'ovocyte à l'origine de la conception.

Chacun de ces gamètes a lui-même été formé à partir de la division d'une cellule germinale (la méiose), durant laquelle un brassage de gènes s'est opéré, c'est-à-dire que des séquences de gènes se sont recombinaées. Cette recombinaison a lieu systématiquement, selon un ensemble de régularités, mais en produisant un résultat légèrement différent pour chaque ovocyte ou spermatozoïde. En d'autres termes, chaque ovocyte et chaque spermatozoïde apporte une version un peu différente du génome de son porteur (ou de sa porteuse) à l'embryon qu'il permet de constituer. Chacun·e n'hérite donc pas tout à fait du même caryotype que ses frères et sœurs. Comme la recombinaison a lieu à chaque génération, plus l'ancêtre est éloigné·e, moins le caryotype des descendant·e·s comporte des segments d'ADN strictement identiques. Les centimorgans transcrivent ce brassage génétique, à partir duquel la probabilité et le degré d'apparentement entre deux individus sont déterminés<sup>65</sup>.

Sur la base de la mesure ainsi effectuée, les matches sont qualifiés par une catégorie exprimée par des termes de parenté qui reprennent la terminologie euro-américaine<sup>66</sup>. Cependant, cette catégorie en combine souvent plusieurs : par exemple, les personnes issues du même don apparaissent fréquemment comme de potentiels demi-germains, des oncles ou tantes, neveux ou nièces, ou encore des grands-parents ou petits-enfants. La qualification peut aussi désigner des catégories plus larges comme celle de « *close family* » (« famille proche »). Pour les personnes conçues par don cherchant leurs origines, une question très concrète se pose dès lors : qui viennent-elles d'identifier ? Comment ce match se positionne-t-il par rapport à elles ?

*Donc quand tu vas voir tes matches ADN, ça les classe par ordre de relation. (...) Donc ce sont mes deux demi-frères. Ça dit juste « famille proche ». C'est tout ce que ça dit pour les deux. Donc quand tu cliques sur eux... (Le profil d'un homme apparaît à l'écran) Donc ça c'est le gars avec qui j'ai été matchée l'année dernière. Et ensuite tu cliques sur ce petit bouton ici (elle clique sur un point d'interrogation) et ça te montre les centimorgans qu'on partage. Et ensuite « Qu'est-ce que ça veut dire ? », donc*

So, when you go in your DNA-matches it sorts them in order of relationship. (...) So, they're my two half-brothers. It just says 'close family'. That's all it says for both of them. So, when you click on them... (The profile of a man appears on the screen) So that's the guy that I got matched to last year. And then you click on this little bit here and it shows you the centimorgans that we share. And then 'what does it mean?', so you go on 'what does it mean?' (she clicks and a window opens). So, it suggests that he's my uncle. He's possibly my uncle or I'm his aunt. That's the number of centimorgans. But

<sup>65</sup> Je remercie ma chère maman, Florence Filiu, pour ses lumières quant à ces bases de génétique humaine.

<sup>66</sup> La terminologie du modèle euro-américain, de type eskimo, se caractérise par des termes identiques pour les frères et sœurs du père et de la mère (oncle/tante, *uncle/aunt*), et leurs enfants (cousin·e, *cousin*). En revanche, ils varient selon les générations (p. ex. parents/grands-parents, *parents/grandparents*), selon que les relations sont en ligne directe ou collatérale (p. ex. mère/tante, *mother/aunt*), et en fonction du sexe de la personne dénommée (p. ex. fils/fille, *son/daughter*) (Godelier 2010, p. 271-272). La terminologie des sites de généalogie génétique ne reprend pas la distinction classique entre consanguinité et alliance (p. ex. frère/beau-frère, *brother/brother-in-law*). En outre, les frères et sœurs sont généralement associé·e·s à un « modificateur » (Schneider 1980, p. 22) qui indique s'ils/elles partagent l'un ou les deux de leurs géniteur/génitrice (demi-frère/sœur ou frère/sœur à part entière, *half-sibling/full sibling*).

*tu vas sur « Qu'est-ce que ça veut dire ? » (Elle clique et une fenêtre s'ouvre). Donc ça suggère que c'est mon oncle. C'est potentiellement mon oncle ou alors je suis sa tante. Ça c'est le nombre de centimorgans. Mais c'est juste une suggestion. Pareil pour moi, il aurait pu être mon grand-père seulement avec cette quantité d'ADN, c'est ce qu'il peut être potentiellement.*

that's just a suggestion. Same to me, he could have been my grand-father just with that amount of DNA, this is potentially what it could be.

Alice, née dans les années 1980, UK21

Le calcul des centimorgans n'est pas toujours suffisant pour déterminer l'ancêtre génétique que deux personnes pourraient avoir en commun. Alice a été matchée avec Benjamin un an après avoir réalisé son test ADN DTC. Pour qualifier leur lien, le site suggère une fourchette allant de « famille proche » à cousins germains. Elle doit ouvrir plusieurs fenêtres pour obtenir une estimation plus précise : Benjamin pourrait être son oncle ou son neveu. Le profil du match comporte très peu d'informations : pas de portrait, ni de date de naissance. Alice prend contact avec lui, espérant qu'il lui permette d'identifier le donneur. Sa réponse lui apprend qu'il n'est né que deux semaines après elle et qu'il est originaire d'un pays étranger où il réside depuis toujours.

*Quand je lui ai demandé son âge et que j'ai su qu'il était né deux semaines après moi – donc on a été conçus littéralement en même temps, probablement la même semaine – j'étais genre « bordel... pour lui aussi ».*

When I asked him how old he was and he was born two weeks after me, so we were conceived literally at the same time, the same week probably, I was like “damn... for him as well”.

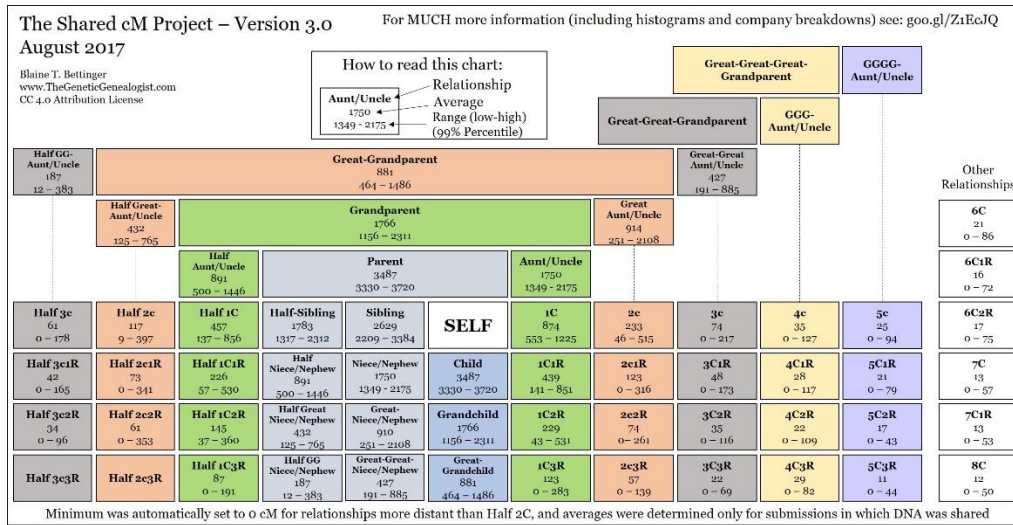
Alice, née dans les années 1980, UK21

Compte tenu de son propre mode de conception, Alice déduit que Benjamin a lui aussi été conçu par don, et qu'il partage le même donneur : elle le désigne comme son « demi-frère ». Ce passage du calcul des centimorgans à la qualification des liens n'est pas une évidence. Entre un grand-parent et un oncle ou une tante par exemple, le nombre moyen de centimorgans est très proche (1766cM contre 1750cM) et le calcul peut même être identique. Les personnes rencontrées utilisent donc des outils informatiques calculant la probabilité des liens<sup>67</sup> ou des tableaux d'apparentement génétique relayés par des sites spécialisés (cf. Figure 166).

---

<sup>67</sup> P. ex. « What are the odds? » sur *DNA Painter*, <https://dnainter.com/tools/probability>.

Figure 16. Tableau d'apparentement génétique (The Shared cM Project - Version 3.0, août 2017, Blaine T. Bettinger<sup>68</sup>)



Jodie explique ainsi comment elle a déterminé que Joan et Patrick étaient ses « demi-frères et sœurs » alors que le calcul des centimorgans pourrait amener à une conclusion différente :

*Donc moi et Joan, on partage un tout petit taux d'ADN. Tandis que Joan et Patrick en partagent assez pour être frères et sœurs entiers. Mais ce n'est pas le cas, ils sont demi-frères et sœurs. Mais ils sont tout à fait en haut. Et moi et Joan, on est tout à fait en bas de la fourchette. Donc si tu fais le test avec DNACompany, ils mettraient Joan et Patrick comme des frères et sœurs entiers et moi et Joan comme des cousines germaines. (...) Mais il n'y a aucun doute sur le fait que moi et Joan, on est demi-sœurs, parce que... on le sait. On partage 1300 centimorgans donc c'est assez pour être demi-sœurs. (...) Joan pourrait être ma cousine germaine mais on partage un chromosome X complet. Et un chromosome X complet ne peut être partagé que par des demi-sœurs paternelles.*

So, me and Joan we share a very low amount of DNA. Whereas Joan and Patrick share enough to be full siblings. But they're not, they're half-siblings. But they're right at the very, very top. And me and Joan are right at the very, very bottom of the bracket. So, if you test through DNACompany they would put Joan and Patrick as full siblings and me and Joan as first cousins. (...) But me and Joan we're definitely half-siblings because... we know we are. We share 1300 centimorgans so that is enough to be half-siblings. (...) Joan could be my first cousin but we share a full X-chromosome. And a full X chromosome can only be shared by paternal half-sisters.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

À partir de calculs différents, Jodie conclue à un même type de connexion. Pour ce faire, elle croise les centimorgans à une autre information génétique : le partage d'un hétérosome

<sup>68</sup> Pour une version plus récente, voir <https://dnainter.com/tools/sharedcmv4>, consulté le 18/06/2021.

identique (le chromosome X). Les données des tests ADN sont interprétées et elles doivent être corroborées par un faisceau d'éléments, dont une partie est complètement extérieure au caryotype. Premièrement pour distinguer le niveau générationnel, l'écart d'âge permet de distinguer un « oncle » d'un « demi-frère », comme entre Alice et Benjamin. Deuxièmement, une fois cela confirmé, il s'agit de déterminer si les « demi-frères et sœurs » ont elles/eux aussi été conçu·e·s par don ou bien si elles/ils sont directement issu·e·s du donneur. Pour Audrey (FR7), c'est Tiffany, son match, qui a confirmé qu'elle avait été conçue par don mais dans un certain nombre de cas le doute demeure à cause du secret entourant potentiellement le recours à l'AMPD – c'est-à-dire que les matches peuvent ignorer leur mode de conception. Dans ce cas, l'histoire familiale peut distinguer une personne issue du même don et un·e fils/fille du donneur. Une longue période entre l'union des parents et la naissance de leur premier enfant peut par exemple indiquer le recours à un tiers de procréation. Plus subtilement, le lien peut enfin se matérialiser à travers l'existence de ressemblances<sup>69</sup>. Quelques années après avoir réalisé un test ADN de curiosité, Melissa est contactée par une utilisatrice du site, Gemma, clamant qu'elles sont « demi-sœurs ». Elle ne connaît pas l'histoire de sa conception. Son père vient tout juste de décéder et son compagnon craint une tentative d'escroquerie sur l'héritage. Pourtant, Melissa est rapidement convaincue de la véracité de ce qu'affirme Gemma.

*J'ai dit que je ne pensais pas que ça soit [une escroquerie], à cause de la photo. J'ai juste regardé et j'ai dit « regarde, regarde ». Vous savez... (...) Je savais que mes parents avaient eu des traitements de fertilité. Donc... Je savais que c'était vrai.*

I said I didn't think it was [a scam], because of the picture. Just I looked and I said "look, look". You know... (...) I knew my parents had had fertility treatments. So... I knew it was true.

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Les informations génétiques ne se suffisent ainsi jamais à elles-mêmes et elles ne se substituent pas à d'autres catégories d'information. Les tests ADN et la génétique sont considérés comme des preuves valables pour les origines, mais ils sont toujours complétés par

---

<sup>69</sup> On notera que dans le reportage d'*Envoyé spécial*, « Tests ADN : la quête des origines », Georges et Françoise opèrent le même type de raisonnement. Le premier est *matché* avec une utilisatrice que le site de généalogie génétique désigne comme sa « fille » ; et Georges d'expliquer : « il y avait une photo, vu la ressemblance avec deux de mes filles, ça ne faisait aucun doute » (Bonnet Perrine, Denis Claire-Marie et Sauvage Benoît (réal.), 2021, *Tests ADN : la quête des origines*, op. cit., 2 min. 45). Françoise, quant à elle, se voit situer 81% de ses origines géographiques en Asie de l'ouest (Turquie, Iran, ...) : « Je me suis regardée dans la glace, je me suis dit « mais je n'ai rien d'asiatique (rire), rien du tout ». Alors je me suis dit « ce n'est pas sérieux » » (*ibid.*, 11 min. 34).



d'autres types de connaissance, comme l'observent également Tabitha Freeman et Martin Richards :

*« Ultimately, the genetic underpinnings of kin relationships that may be revealed through DNA analysis will only gain meaning when placed in the complex web of psychosocial, legal and cultural frameworks through which kinship is defined » (2006, p. 89).*

Pour que l'ADN produise une catégorie dans laquelle un match sera « classé », un faisceau de preuves doit en garantir la cohérence. Le rapport aux résultats des tests n'est ainsi pas un acquiescement passif face à ce qui serait une vérité indubitable. La valeur probatoire de la génétique est mise à l'épreuve. Or, cette dernière montre les ambivalences du résultat des tests quand il s'agit de passer des matches à la qualification d'une relation.

### **3. « DNA Relatives » : des liens contestables**

*« Explore your DNA Family! We all have our immediate, biological or adopted families... but did you know you could also share DNA with other 23andMe customers – your DNA Relatives? »<sup>70</sup>*

Sans exclure les relations de parenté préexistantes, les plateformes de généalogie génétique proposent d'y agréger un nouveau type de liens aux intonations familiales. 23andMe les désigne comme des « DNA relatives », tandis qu'AncestryDNA parlent de « family connections »<sup>71</sup> et My Heritage de « nouveaux parents »<sup>72</sup>. L'outil de matching de Family Tree DNA est quant à lui nommé « Family Finder ». Si les tests ADN DTC ne sont ainsi pas censés remplacer les relations déjà tissées, les résultats doivent nous informer sur notre famille.

Quoi de moins étonnant ? Après tout, David Schneider ne déclarait-il pas que « dans la conception culturelle américaine, la parenté est définie comme étant biogénétique » et que « si la science découvre de nouveaux faits sur les relations biogénétiques, alors c'est ce qu'est la parenté et ce qu'elle a été depuis toujours, même si on ne le savait pas jusqu'alors » (1980, p. 23, traduction personnelle) ? Pourtant, l'utilisation des tests ADN DTC dans la recherche des origines révèle les limites de cette logique.

La qualification des matches n'est pas toujours acceptée par les interlocuteurs ou interlocutrices des personnes conçues par don. Benjamin rejette par exemple l'interprétation

---

<sup>70</sup> 23andMe, site internet, « Our service ».

<sup>71</sup> Ancestry, site internet, « What to expect from your AncestryDNA® test results ».

<sup>72</sup> My Heritage, site internet, « ADN : vue d'ensemble ».

d’Alice au sujet de leur connexion. On ne lui jamais parlé d’un potentiel recours à un don de sperme pour sa conception et il ne veut pas poser la question à sa mère – son père est décédé depuis plusieurs années. La catégorie associée par le site à leur match les désigne comme des « parents proches à cousin·e·s germain·e·s » (*close family to first cousin*). Benjamin conclue donc qu’Alice est une cousine germaine.

*J’ai dû essayer de lui expliquer. Et une année plus tard, il ne m’adresse toujours pas la parole. Parce qu’il ne peut pas l’accepter. Il est dans le déni total. Il est dans le déni total. Il ne peut pas accepter que nous sommes frères et sœurs. Donc oui, je suis un peu coincée là-dessus avec lui et ça a été difficile pour moi parce que j’étais très enthousiaste. C’était le premier et j’étais très enthousiaste d’avoir un nouveau frère.*

I had to try and explain this to him. And a year later he’s still not talking to me. Because he can’t accept it. He’s in total denial. He’s in total denial. He cannot accept that we’re brother and sister. So yes, I’m kind of stuck with that with him and that’s been painful for me because I was so excited. He was the first one and I was so excited to have a new sibling.

Alice, née dans les années 1980, UK21

Benjamin a rompu le contact avec Alice. Alors, quand elle est matchée avec un autre homme, Trevor, quelques mois plus tard, elle prend un surplus de précaution :

*Je lui ai envoyé un message tout de suite et j’ai juste dit ‘Bonjour, je ne sais pas si vous avez vérifié vos résultats’ - mais évidemment je savais que c’étaient ses premiers résultats vu qu’il s’était inscrit sur le site trois ou quatre semaines avant. Et j’ai juste dit ‘Nous sommes un match très élevé. J’aimerais bien discuter avec vous si c’est possible.’ J’ai fait vraiment attention. Je l’ai formulé de manière beaucoup plus délicate que la première fois. Je ne savais pas ce que je faisais et je me suis lancée un peu trop vite avec cet autre garçon.*

I messaged him straight away and just said ‘Hello, I don’t know if you’ve checked your results’ – but obviously I knew this was his first set of results because he had joined three or four weeks before that. And I just said ‘We’re a really high match. I’d like to talk to you if that’s possible’. I was really careful. I worded it way more sensitive than I did the first time. I didn’t know what I was doing and I jumped in a bit too fast with this other boy.

Alice, née dans les années 1980, UK21

Alice ne veut pas reproduire le blocage qu’elle a rencontré avec Benjamin. Comme d’autres le décrivent, elle choisit ses mots avec soin pour ne pas effrayer Trevor et pour que son interprétation du lien ne soit pas rejetée.

*Je ne voulais pas que ça soit, tu sais... C’est compliqué. J’ai expliqué que j’avais été conçue par don. Donc évidemment sa réaction ça a été de dire que son père avait dû être donneur de sperme. (...) Mais j’avais une intuition. Je me suis dit non. Et il m’a envoyé des photos de son père et je me suis dit impossible.*

I didn’t want it, you know... It’s difficult. I explained I was donor conceived. So, his obvious reaction was then that his dad must have been a sperm donor. (...) I had a gut feeling. I just thought no. And he sent me photos of his father and I went, no way.

Trevor ne savait pas non plus qu'il avait été conçu par don. Bien qu'il ait tout de suite accepté le fait qu'Alice soit sa « demi-sœur », il ne demande pas immédiatement d'explications à sa mère. Lui pense que son père est peut-être le donneur d'Alice mais constatant son manque de ressemblance avec celui-ci, elle est persuadée que ce n'est pas le cas. La situation reste floue pendant deux mois. Alice et Trevor organisent néanmoins une rencontre juste avant laquelle sa mère confirme finalement qu'il a été conçu par AMPD.

Rien ne garantit donc que les personnes matchées fassent la même interprétation du lien, même si la validité du match est reconnue. Du point de vue d'Alice d'ailleurs, le match avec Trevor confirme la connexion avec Benjamin car les deux hommes ont eux aussi été reliés par le site de généalogie génétique. Au moment de notre entretien, Benjamin n'avait cependant pas changé sa position. Même si l'ADN est reconnu comme une manière de prouver une connexion, il ne règle pas le problème du positionnement de cette connexion en termes « généalogiques ».

La recherche des origines par test ADN DTC n'apporte pas nécessairement de la clarté sur les relations qu'elle permet d'identifier. Le constat s'explique, à mon sens, non seulement par les insuffisances de l'ADN pour qualifier les matches – ce que j'abordais à la section précédente –, mais aussi par l'insuffisance du modèle utilisé par les sites pour rendre compte de ces matches. Catherine Nash souligne que la rhétorique des entreprises de généalogie génétique utilise la parenté comme une manière de rendre intelligible la complexité des données traitées par les tests : « *discourses of family relatedness provide a grammar for translating the complexities of new genetics into public culture* » (2004, p. 25). Alors que ces tests sont généralement analysés comme une manière d'appliquer une grille exclusivement génétique à la parenté (c'est l'hypothèse de la génétisation), l'autrice nous montre qu'en retour, c'est aussi la parenté qui constitue une grille d'analyse de la génétique – et finalement plus largement de la science<sup>73</sup>. La rhétorique de l'affiliation et de l'apparentement traverse le discours des sites, désignant par exemple la récurrence de certaines chaînes ADN comme formant des « clans » réunis autour d'un·e ancêtre commun·e<sup>74</sup>. Ainsi, si l'ADN est certainement employé comme un

---

<sup>73</sup> L'autrice rappelle par exemple que le modèle généalogique a servi de base explicative à Charles Darwin pour sa théorie de l'évolution.

<sup>74</sup> Les « haplogroupes » permettraient de remonter le temps pour désigner des « ancestralités » historiques dont la trace serait encore visible dans l'ADN et permettrait de former des groupes de population (Nash 2004).

moyen de « décrypter » la parenté (Déchaux 2018, p. 40), on peut aussi dire que la parenté sert à décrypter l'ADN.

Sous couvert de « science », les entreprises de généalogie génétique assimilent procréation et parenté par l'intermédiaire d'un modèle généalogique, qui ressemble diablement à celui que David Schneider attribuait aux représentations américaines dans les années 1960 :

« The blood relationship, as it is defined in American kinship, is formulated in concrete, biogenetic terms. Conception follows a single act of sexual intercourse between a man, as genitor, and a woman, as genitrix. At conception, one-half of the biogenetic substance of which the child is made is contributed by the genitrix, and one-half by the genitor. Thus each person has 100 per cent of this material, but 50 per cent comes *from his mother* and 50 per cent *from his father* at the time of his conception, and thereby is his « by birth ». » (1980, p. 23, je souligne)

Ce modèle suppose la production, par la procréation, de transmissions transgénérationnelles qui créent un « rapport d'identité » (Schneider 1980, p. 25) entre des *parents* et leurs descendant·e·s. Les traces laissées par ces transmissions perdurent de manière stable à l'échelle de la vie individuelle. Cette représentation des liens logiques entre la procréation, la parenté et la constitution de la personne se distingue d'autres modèles où le rapport entre parenté et personne est, au contraire, perçu comme processuel et fondé sur différentes manières d'agir dans le temps : sur l'île de Langkawi en Malaisie, le sang est par exemple une substance centrale dans la définition des liens entre parents mais il n'est pas seulement considéré comme étant acquis à la naissance. Il est « graduellement accumulé et transformé à travers la vie » (Carsten 1995a, p. 225, traduction personnelle) à mesure que les personnes s'engagent dans des relations, notamment par le partage de nourriture au sein d'un même foyer : « *Blood is always mutable and fluid – as is kinship itself* » (Carsten 1995a, p. 224).

C. Nash permet donc de repérer que le discours des sites de généalogie génétique fait une assimilation entre science, procréation et parenté qui correspond à une forme de naturalisation propre aux sociétés euro-américaines – alors même qu'historiquement, la parenté n'y a pas été uniquement déterminée par la dimension procréative (Fine 1994 ; Fine et Martial 2010). Or, le cas d'Alice et Benjamin montre que cette transposition d'un registre de l'ADN à un registre de la parenté est justement susceptible d'être contestée dans le cas des recherches des origines. L'adéquation entre la grille de lecture procréative et celle de la parenté n'est qu'imparfaite et elle ne présage pas de ce que deviendront les relations dans ce cadre. Je conclurai donc en élargissant le commentaire fait par J. Carsten sur le rapport entre savoir, procréation, parenté et identité :

« As the ambiguities surrounding adoption in the West clearly demonstrate, kinship knowledge, by itself, does not create kinship. Whilst knowledge of a person – including knowing about their kinship relations – is crucial to being close to them (...) –, knowledge must also be activated in relationships. » (2007a, p. 422)

De même que tout « savoir sur la parenté » – une notion que l’auteur conteste par ailleurs – ne crée pas nécessairement de la parenté, tout savoir sur la procréation n’engage pas forcément un « savoir sur la parenté » ou du moins, celui-ci ne se pare pas d’évidence lorsqu’il s’agit des liens reposant sur les origines en AMPD.



La production de savoir sur les origines à partir des tests ADN DTC revêt plusieurs dimensions. Une première concerne le récit de soi. J’ai montré que les résultats des tests et plus largement les informations tirées du profil du donneur permettent de mettre le don en cohérence avec la biographie des personnes qui en sont issues. Les informations revendiquées ne correspondent pas à une logique mathématique qui ferait des tests le révélateur d’une vérité statistique. L’identification qu’ils permettent tisse un lien entre le présent et le passé de sorte à ce que le don s’intègre à un récit. L’identification par les origines entre ainsi dans le cadre de ce que P. Ricoeur a désigné comme « l’identité narrative », jamais désolidarisée du reste de la vie des personnes conçues par don, notamment des relations qu’elles ont tissées. Si l’ADN offre ainsi un support de cohérence pour le récit de soi, le constat n’est pas aussi évident en ce qui concerne la qualification des connexions établies par les sites de généalogie génétique. Les calculs sur lesquels se basent les matches ne présentent pas nécessairement une réponse claire pour traduire la correspondance génétique en une catégorie de relation. Pour ce faire, l’ADN doit nécessairement s’accorder avec un faisceau d’indices qui en vérifient la validité. Les tests ne se présentent donc pas comme une instance de vérification se substituant et/ou surpassant toute autre. D’ailleurs, même lorsque les personnes que j’ai rencontrées ont, pour elles-mêmes, positionné les matches, rien ne garantit que leur interlocuteur ou interlocutrice accepte leur interprétation. La qualification des correspondances est susceptible d’être contestée. J’ai suggéré que pour ces personnes qui font un test ADN DTC et qui en acceptent, *a priori*, la validité, il s’agit moins de nier l’existence d’une connexion que de rejeter et/ou négocier sa traduction dans le registre de parenté que le proposent les sites. Alors que les correspondances entre science génétique, procréation, parenté et personne sont souvent présentées comme logiques dans le modèle de parenté euro-américain, la recherche des origines par test ADN DTC en révèlent les failles. Les connexions repérées ne sont pas nécessairement prédisposées à être

entendues comme un savoir « sur sa parenté ». À ce titre, l’ancrage corporel des origines comporte une forme d’ambivalence que les tests ne permettent pas entièrement de dissiper.

## CONCLUSION

---

Le titre de ce chapitre fait référence à l’introduction du numéro coordonné par Jérôme Courduriès et Mélanie Gourarier dans la revue *Ethnologie Française* (intitulé « Tracer ») qui propose d’explorer « les différentes actions de traçage, de (dé)pistage ou encore de divulgation d’indices qui seraient contenus dans les corps » (2020, p. 258). L’auteur et l’auteurice s’appuient sur la notion de « trace » développée par Carlo Ginzburg (1980) dans sa réflexion autour des enjeux contemporains de la construction de la connaissance. L’historien suggère de s’inspirer de ce qu’il désigne comme le « paradigme de l’indice » pour produire de nouveaux savoirs à partir d’une collection d’éléments autrement considérés comme discordants ou anecdotiques : « ajuster les pièces mal placées dans le puzzle, y insérer celles jusque-là laissées de côté permet alors de construire un autre récit, pas tout à fait nouveau, mais sensiblement différent » (Courduriès et Gourarier 2020, p. 258). J. Courduriès et M. Gourarier proposent de partir de la notion de « trace » pour investiguer les « récits [qui] se trament dans la matérialité des corps » (2020, p. 258).

L’image du puzzle s’adapte particulièrement bien au cas des origines en AMPD : la métaphore est souvent utilisée pour désigner la pièce manquante que les origines représentent, comme si l’anonymat avait laissé un vide qu’il serait nécessaire de combler pour être « complet ». Toutefois, les enquêtes se sont encore rarement concentrées sur le processus de « traçage », c’est-à-dire à l’ensemble des pratiques qui font la recherche des origines. J’ai donc souhaité m’arrêter sur la recherche dont j’ai souligné trois dimensions.

Alors que la recherche des origines est souvent résumée à une opposition entre volonté de chercher ou de ne pas chercher, j’ai d’abord montré qu’elle s’enchevêtre avec diverses dynamiques. Le rapport aux origines ne peut être dissocié du contexte historique qui pose les conditions de la possibilité même de la recherche, tant du point de vue des normes légales que de celles des pratiques de traçage – ou en l’occurrence plutôt d’effacement – du recours au don. Pour les personnes que j’ai rencontrées, les origines ont longtemps été formulées comme un horizon inaccessible, auquel plusieurs avaient d’ailleurs renoncé. En France comme en

Angleterre, l'arrivée des tests ADN DTC a bouleversé ce schéma et a ouvert, pour celles qui le souhaitent, une opportunité inédite de suivre la trace laissée par le don dans leur corps. Avoir la possibilité de chercher ne signifie cependant pas que toutes les personnes conçues par don s'y emploieront et d'ailleurs certaines le refusent. Le rapport aux origines doit être envisagé en relation avec les positions vis-à-vis de l'anonymat en tant que dispositif institutionnalisé, avec les attentes projetées dans la démarche et les trajectoires biographiques qui rythment les parcours. Ces derniers ne s'apparentent d'ailleurs pas à une quête linéaire et irréprouvable vers une totale transparence, dans laquelle la fin justifierait tous les moyens. Les personnes qui font le choix de chercher ménagent des modalités qui leur conviennent et qui ne déstabilisent pas leurs relations familiales. Les origines sont mises à distance de sorte à limiter le poids que les personnes conçues par don acceptent de leur accorder. J'ai donc proposé d'envisager le rapport aux origines comme un processus dont les termes sont en constante transformation. Pour souligner la part d'action que revêt ce processus, je l'ai formalisé comme un parcours dans lequel on peut distinguer plusieurs étapes. Le chapitre précédent en analysait la toute première, à savoir, le fait d'être informé·e de son mode de conception. Ce chapitre en décrit les trois suivantes, de la commande d'un test ADN DTC à l'identification du donneur ou de personnes issues du même don, en passant par la réalisation du test, la réception et le travail sur les résultats.

Ce faisant, j'ai insisté sur la dimension fondamentalement *pratique* de la recherche des origines. La réalisation de tests ADN DTC consiste en une série de démarches qui se caractérisent par l'absence d'accompagnement et de médiation. Face à ce que P. Ducournau désigne comme des « auto-tests » (2018, p. 10), les personnes conçues par don forment leur propre parcours. Les origines ne se dévoilent pas comme par magie. Elles sont construites, parfois pendant plusieurs mois ou années, à l'aide de techniques qui peuvent se révéler complexes et chronophages. La recherche nécessite de développer une forme d'expertise que j'ai proposé de rapprocher, avec des nuances, de pratiques généalogiques plus classiques.

Cela m'a conduit à considérer, pour finir, le rapport aux origines comme la production d'un *savoir*, envisagé comme une « mise en ordre du monde » (Adell-Gombert 2011, chap. 1, « De la pluralité des savoirs »). J'ai d'abord montré que celle-ci consiste à intégrer une partie des résultats des analyses génétiques à sa biographie. Les personnes conçues par don sélectionnent des informations qui font sens avec leur passé et leurs aspirations et qui deviennent des sources d'identification. Par la narration, ces informations sont mises en cohérence avec le reste de leur vie de sorte que le don y soit intégré. Lorsqu'il s'agit de produire

un savoir sur les connexions attribuées au don – avec le donneur et/ou un·e membre de sa famille et/ou une personne issue du même don –, les résultats de test induisent en revanche une forme d’incertitude. Dans la recherche des origines, l’ADN ne suffit pas pour passer de la mesure des correspondances génétiques à une catégorisation des matches. Il doit s’accorder avec un faisceau d’indices qui ne sont pas nécessairement corporels et qui permettent de vérifier la validité de la correspondance. Cette catégorisation peut faire l’objet de désaccords entre les personnes conçues par don et la personne avec qui elles ont été matchées. J’ai suggéré que l’enjeu était le passage, supposément évident et « naturel », de la mesure d’une connexion génétique à un registre de parenté. Les informations tirées des tests ADN DTC ne produisent pas nécessairement un savoir qui transformerait la parenté des personnes.

En résumé, la recherche des origines peut être qualifiée comme un processus pratique de production d’un savoir. À travers le chapitre, j’ai montré à plusieurs reprises que l’approche des origines comme une essentialisation, voire une génétisation, était insatisfaisante pour décrire le vécu des personnes conçues par don que j’ai rencontrées. Même pour celles qui font recours à un test ADN et qui accordent donc à la génétique une validité pour révéler des informations sur leurs origines, l’ADN ne suffit pas en lui-même à catégoriser les liens qu’il permet pourtant de révéler.

Les origines tracées dans les corps ne dissipent donc pas une forme d’ambivalence. L’identification de connexions ne présagent pas de la manière dont celles-ci seront investies par les personnes concernées. Dans les deux prochains chapitres, je m’intéresserai à la suite du parcours de recherche, c’est-à-dire la prise de contact et l’établissement (ou non) de relations. Nous nous concentrerons d’abord sur la figure du donneur, dont nous verrons qu’elle ne peut être dissociée de celle du père.





## CHAPITRE 4. PÈRE ET DONNEUR : UNE LOGIQUE ADDITIONNELLE AUX CONFINS DE LA PARENTÉ

« Egg and sperm, these are two halves of the code. Someone else provided the other half of the code and he just happened to be a donor we don't know. »<sup>1</sup>

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les scientifiques qui étudient la genèse des êtres vivants s'accordent sur la théorie de la préformation des individus dans les gamètes, en version miniature. Un débat oppose cependant les « animalculistes » qui estiment que ces individus naissent des spermatozoïdes (alors désignés comme des « animalcules ») et les « ovistes » qui situent leur formation dans les « œufs » féminins (c'est-à-dire les ovocytes). Ce n'est qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que la biologie expérimentale pose la nécessité de la fusion des spermatozoïdes et des ovocytes pour la formation d'un embryon (Bateman 2021, p. 29). Aujourd'hui, cette observation fait partie du savoir ordinaire sur la procréation dans les représentations euro-américaines. Dès lors, pour les personnes conçues par don qui apprennent l'infertilité de leur père, l'évidence de la participation d'une tierce personne s'impose<sup>2</sup>. Pour les personnes rencontrées, l'existence du donneur est à cet égard indéniable, comme le remarque Adrien (M1) : « que je la connaisse ou pas, cette personne a existé en tous cas ».

Dans le don d'engendrement, pères infertiles et donneurs semblent ainsi inséparables (Kirkman 2004). Pour que les uns « engendrent » (Théry 2010), c'est-à-dire qu'ils deviennent les pères des enfants conçus dans le cadre d'un projet d'AMPD, les autres doivent procréer. Pourtant, cette coexistence ne cesse de poser question :

« [M]algré leur banalisation croissante, ces pratiques sont, dans leur organisation et leur fonctionnement quotidien, le plus souvent révélatrices d'une attitude fondamentalement ambivalente à l'égard de la sollicitation d'un tiers-donneur. Ceux qui semblent prêt à reconnaître l'utilité de sa

---

<sup>1</sup> Rothwell Jerry (réal.), 2010, « How life began », dans *Donor unknown. Adventures in the sperm trade* [Film], Arte G.E.I.E. & VPRO, 1 min. 36.

<sup>2</sup> Je restreins mon propos au cas des infertilités spermatiques dans les familles hétéroparentales. La remarque est cependant valable pour les infertilités ovocytaires ou gestationnelles ou bien dans celui des familles homoparentales.

démarche s'empresstent de le congédier, l'oublier, ou le cacher, surtout lorsque sa contribution peut être comprise, selon la loi en vigueur, comme donnant accès à des droits parentaux. » (Novaes 1994, p. 126)

Plutôt que des partenaires, pères et donneurs sont pensés comme des figures antagonistes. La participation des seconds à la procréation suscite la crainte qu'elle ne disqualifie, voire même remplace, le statut paternel des premiers. De fait, le droit en vigueur jusque dans les années 1980-1990 en France et au Royaume-Uni permet la potentielle destitution de la filiation paternelle suivant une AMPD. Au Royaume-Uni, jusqu'en 1987, l'inscription des pères sur l'état civil des enfants conçus grâce à un don de sperme est illégal et la filiation – ou les obligations parentales qui en découlent – peut faire l'objet de contestations. Les donneurs risquent, quant à eux, de se voir attribuer la charge financière des enfants conçus grâce à leur don au titre des *Bastardy Acts* qui permettent, sous certaines conditions, à une femme célibataire (y compris divorcée) d'obtenir des subsides auprès de celui qui aurait été déclaré par un tribunal comme le père putatif de son enfant (Cretney 2005, p. 556). En France, en juin 1976, le tribunal de grande instance de Nice juge recevable une action en désaveu de paternité légitime engagée par le père d'un enfant conçu par don de sperme. En 1987, une décision prise dans une autre affaire par le tribunal de grande instance de Toulouse (puis en cour d'appel) admet l'annulation de la reconnaissance de paternité naturelle d'un homme qui avait consenti au recours à l'AMPD et reconnu l'enfant (Clément 1992). Dans les deux pays, l'absence d'encadrement juridique laisse au juge la charge de régler les contentieux liés à la filiation (Nicolas-Maguin 2006). La finalité des affaires varie selon que le consentement à l'AMPD est reconnu comme une preuve opposable ou non<sup>3</sup>. Dès les débuts de l'AMPD, la participation des donneurs est ainsi soumise à leur effacement : pour permettre aux hommes infertiles de devenir pères, ils doivent rester anonymes, tant pour les couples qui bénéficient du don que pour leurs enfants (et la société) (Daniels 2010 ; Delaisi de Parseval et Verdier 1994 ; Novaes 1994 ; Théry 2010).

L'encadrement de l'AMPD sécurise l'établissement de la filiation des pères infertiles dans les deux pays : l'intention devient le critère central par l'intermédiaire du consentement à l'AMPD, qui prévaut en cas de contestation<sup>4</sup>. La possibilité d'établir la paternité des donneurs

---

<sup>3</sup> En France, l'opposabilité du consentement à l'AMPD a fondé le déboutement d'une action en désaveu de paternité par le tribunal de grande instance de Bobigny en janvier 1990 (Clément 1992). Au Royaume-Uni, Stuart Bridge (1999) cite plusieurs contentieux dans lesquels des pères ayant consenti à une AMPD ont tenté de se dégager de leurs obligations – notamment les pensions alimentaires –, avec plus ou moins de succès selon que le consentement à l'AMPD ait été reconnu comme opposable ou non en droit.

<sup>4</sup> Au Royaume-Uni, le *Family Law Act 1987* établit l'opposabilité du consentement à l'AMPD, c'est-à-dire que les pères qui le sont devenus par présomption de paternité (au sein du mariage, donc) dans le cadre d'une AMPD ne peuvent désavouer leur statut que s'ils apportent la preuve de l'absence ou de l'invalidité du consentement.

vis-à-vis des personnes conçues grâce à leur don est, à l'inverse, exclue. Pourtant, l'anonymat des tiers de procréation est, dans le même temps, introduite aussi bien dans le *HFE Act 1990* anglais<sup>5</sup> que dans les lois françaises relatives à la bioéthique de 1994. L'anonymat est ainsi consacré comme principe organisateur des relations au sein de l'AMPD. Il doit permettre de faire primer « l'histoire parentale » sur « l'histoire biologique » (Brunet 2010, p. 237), ainsi que d'assurer le bon établissement des relations au sein des familles conçues par AMPD – d'ailleurs les donneurs eux-mêmes doivent ignorer si leur don a permis la naissance d'un (ou plusieurs) enfant(s) (Daniels 2010).

En dépit de ce premier encadrement des liens et bien que le principe d'anonymat se soit depuis assoupli, le spectre de la substitution des pères par les donneurs ne me semble ainsi pas avoir disparu. La dernière révision de la loi relative à la bioéthique en France en est un exemple. Alors que le législateur s'apprêtait à ouvrir l'accès aux origines pour les personnes conçues par don, les débats étaient encore dominés par l'opposition entre père et donneur. En première lecture à l'Assemblée nationale en septembre 2019, le député communiste Jean-Pierre Dharréville estimait par exemple que la consécration d'un droit d'accès aux origines constituait une « biologisation » de la vie humaine, remettant en cause la dimension élective et éducative des relations familiales<sup>6</sup>. La députée Les Républicains Nadia Ramassamy craignait, quant à elle, la remise en cause de la « filiation avec les parents d'intention » par les demandes d'accès aux origines qui risqueraient d'aboutir à des demandes d'établissement de la « filiation » avec les « pères biologiques<sup>7</sup> ». À l'opposé, Géraldine Bannier, députée du groupe MODEM,

---

Pour les pères non mariés, le *HFE Act 1990* fait reposer la preuve du lien de filiation sur le fait qu'ils ont bénéficié du « traitement » conjointement avec la mère (« *treatment services provided for her and a man together* »). L'imprécision de la formule a toutefois laissé place à de nombreuses incertitudes en droit et elle a été revue par le *HFE Act 2008*. La loi instaure un consentement qui doit être signé conjointement avec la mère d'intention préalablement au recours à l'AMPD, et qui stipule que l'homme doit être traité comme le père de tout enfant en résultant – à moins que l'invalidité du consentement soit prouvée. En France, les lois relatives à la bioéthique de 1994 instaurent une obligation de reconnaissance associée au consentement à l'usage d'un tiers de procréation (actuellement, article 342-10 du code civil).

<sup>5</sup> Le *HFE Act 1990* prévoit tout de même la possibilité, pour les personnes conçues par don, d'accéder à des informations non-identifiantes à leur majorité.

<sup>6</sup> « Il convient de reconnaître que la parentalité naît du désir et du projet, qu'elle se construit dans la relation éducative et humaine, qu'elle est pleine et entière. Là sont les origines, non exclusives d'ailleurs, loin de toute conception biologisante de l'être humain : son développement et son émancipation sont tellement plus riches, tellement moins prédéterminés. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous exprimons des réserves sur la levée de l'anonymat du donneur, craignant de surcroît que celle-ci ne se transforme en une incitation sociale à la demander » (Assemblée nationale, deuxième séance du mardi 24 septembre 2019, JORF Année 2019 n°98 [2] A. N. (C.R.), p. 7982).

<sup>7</sup> « Enfin, la levée de l'anonymat des donneurs pourra, à terme, remettre en cause la filiation avec les parents d'intention. Que se passera-t-il lorsqu'une personne issue d'un don voudra établir la filiation avec son père biologique ? Rien n'est prévu dans le texte pour anticiper juridiquement ces situations, qui ne manqueront pas de

manifestait son approbation de l'accès à l'identité des donneurs en soulignant que les personnes conçues par don « ne recherchent pas tant un parent qu'une identité plus complète<sup>8</sup> ».

Aujourd'hui, France et Royaume-Uni ont choisi un modèle d'accès aux origines dans lequel l'anonymat reste le principe premier. Sa « levée » n'est possible que dans le cas où les personnes conçues par don, une fois devenues adultes, voudraient accéder à l'identité du donneur. La limite d'âge d'accès à l'information (la majorité), qui est réservé par ailleurs aux seules personnes conçues par don, est censée préserver l'établissement des liens au sein de la famille ayant eu recours au don. Les donneurs, quant à eux, ne disposent pas d'un droit à connaître l'identité des receveurs et receveuses, ni celle des personnes ainsi conçues<sup>9</sup>.

Dans ce chapitre, j'examinerai la manière dont cette difficile coexistence des donneurs et des pères infertiles est perçue par les personnes conçues par don. Je montrerai que les liens créés avec chacun de ces personnages par le don d'engendrement soulèvent des enjeux quasiment opposés. D'un côté, la connexion avec le donneur se distingue par une proximité corporelle mais une distance relationnelle (I). D'un autre côté, les relations avec les pères se caractérisent par une présence et une proximité dans la vie des personnes conçues par don, malgré l'absence de participation corporelle à la conception (II). Dans ce cadre, les personnes conçues par don, en tant qu'actrices de leurs relations et de leur parenté interprètent la participation conjointe du donneur et du père au don d'engendrement dans une logique fondamentalement narrative (III).

## I. LE DONNEUR, SI PROCHE MAIS SI LOIN

---

« The semen provider gives a core part of himself through his semen; it could be said that he is in effect giving himself. In this respect he is very different from a blood donor or an organ donor. These people certainly provide a part of themselves, but that part is of a different order in that it enables another life to be maintained, rather than created. It is also different in that it does not represent a giving of oneself (but rather a part) as is the case in semen provision. » (Daniels 2010, p. 46)

---

se produire » (Assemblée nationale, troisième séance du vendredi 27 septembre 2019, JORF Année 2019 n° 101 [3] A.N. (C.R.), p. 8261).

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 8259.

<sup>9</sup> Au Royaume-Uni, ils peuvent savoir combien de personnes ont été conçues grâce à leur don et leur année de naissance.

Ken Daniels souligne la spécificité de la chose donnée en AMPD : en mettant à disposition un élément de leur corps, les donneurs permettent de créer la vie<sup>10</sup>. Cet élément du corps humain, les gamètes, n'est pas une substance neutre. À partir de son enquête sur les représentations des habitant·e·s d'une ville du nord de l'Angleterre (Alltown) à propos des procréations assistées, Jeanette Edwards avance même que les gamètes ne sont pas vraiment une « substance corporelle », mais plutôt un « fragment » du corps qui en est la source, restant « connecté à [son] origine » : « *they carry relationships and are effective in creating other (relating) bodies* » (2004, p. 770).

Comment cette connexion corporelle se manifeste-t-elle donc pour les personnes que le don a permis de concevoir ? Dans le cas de celles que j'ai rencontrées, l'existence du donneur est d'abord marquée par son anonymat. Que sa participation à la conception soit connue depuis l'enfance ou que le tiers de procréation « surgisse » (Adeline, FR18) dans leur vie, le cadre anonyme initie une modalité relationnelle spécifique qui se pense et s'exprime dans et par le corps, celui des personnes conçues par don en particulier (1). Pour celles qui parviennent toutefois à identifier le donneur, les récits de rencontre mettent en scène l'incertitude d'une relation entre inconnu·e·s, dont les limites sont constamment interrogées et renégociées (2). Les liens sont d'autant plus incertains lorsqu'ils sont envisagés dans le cadre plus large des relations avec l'entourage des donneurs et des personnes conçues par don, révélant les limites d'une institution incomplète (3).

## 1. Donneur anonyme : un lien dans et par le corps

*Vous êtes vivant. Vous savez que vous avez un père. Mais il n'y a que ce mot et après absolument rien. Rien. Seulement ce grand noir..., vous pourriez l'appeler un brouillard noir, vous pourriez l'appeler un mur invisible, vous pourriez l'appeler la grande muraille de Chine, c'est juste ce mur au-delà duquel vous ne pouvez rien savoir et vous ne savez rien.*

You're alive. You know you've got a father. But there's just this word and then absolutely nothing. Nothing. Just this big black... you could call it black fog, you could call it an invisible wall, you could call it the great wall of China, it's just this wall beyond which you cannot and do not know a thing.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

---

<sup>10</sup> La comparaison avec le don d'organe n'est peut-être pas aussi distinctive que K. Daniels ne le laisse penser. Les discours sur les transplantations donnent à voir les transmissions interpersonnelles créées par les organes donnés (Courduriès 2021).

La principale caractéristique qui ressort des entretiens recueillis concernant les donneurs tient à son anonymat. Il est avant tout quelqu'un que les personnes conçues par don ne connaissent pas, ce qui se concrétise dans les représentations qu'elles développent à son sujet.

### *1.1. Un insaisissable inconnu : le lien « impossible »*

L'évidence de l'existence du donneur ne s'accompagne pas nécessairement d'une facilité à se le représenter. Les récits le figurent en premier lieu comme un inconnu, un étranger dont on ne partage pas le quotidien, que l'on n'a jamais rencontré et que l'on ne rencontrera probablement jamais.

Cette personne-là elle est étrangère. Elle est étrangère à moi (...) parce que je ne la connais pas.

Lucie, née dans les années 1990, M5

Plus qu'un inconnu, le donneur est un anonyme, quasiment impossible à imaginer pour un certain nombre de personnes rencontrées. Il se définit en creux, comme une pièce « qui brille par son absence » (Rémy, M7). Les récits font exister le donneur comme un défaut de connaissance, un morceau d'histoire et un corps dont on ne pourra (théoriquement, au moins) jamais rien savoir.

*Si vous aviez juste quelque chose à dire, pour aider à construire une image. (...) Tangible. Même si ça n'allait pas plus loin. (...) Il y a tout un morceau qui manque. Il y a toute une histoire manquante.*

If you had just something to say, to help build a picture. (...) Tangible. Even if it was as far as it went. (...) There's a whole bit missing. There's a whole history missing.

Debbie, née dans les années 1970, UK20

Le donneur est ainsi régulièrement associé au symbole du point d'interrogation. Il est également désigné par des termes appartenant au champ lexical de l'ombre, parés de couleurs sombres. Pour Lucie (M5), il constitue une « silhouette noire ». Pour Sylvia (UK1), il s'agit d'un « brouillard noir » (« *black fog* »). Emery (M4) parle de « zone d'ombre » et Léo (FR17) le compare à un « obscurial », en référence à la saga *Les animaux fantastiques*<sup>11</sup> et son être fait d'ombre, à l'identité dissimulée : « le noir c'est l'absence de lumière et ce n'est pas forcément

---

<sup>11</sup> Films réalisés par David Yates.

négatif, en fait c'est l'inconnu ». L'anonymat agit comme un voile derrière lequel la possibilité même d'imaginer une personne humaine devient parfois difficile.

C'est un peu un truc abstrait pour moi le donneur dans ma tête. Je ne sais pas, il... c'est bizarre de se dire que tous mes gènes, enfin la moitié de mes gènes je les tiens de quelqu'un que je ne connais pas du tout. Je ne peux même pas l'imaginer.

Juliette, née dans les années 1990, FR3

Lorsque les récits lui donnent les atours d'un être humain individué, ses traits ne sont pas forcément plus saisissables. Quand on lui parle d'identifier le donneur, Adeline (FR18) a l'impression que l'on va sélectionner un passant dans la rue, au hasard, et le lui présenter. Zoe (UK25) imagine un homme avec des cheveux bruns, probablement grisonnants, et des yeux verts à la manière, précise-t-elle, d'un portrait d'identité judiciaire (« *like a mugshot* »). Kelly (UK9) dessine les traits d'un « monsieur tout le monde », un homme blanc, d'âge moyen, une chevelure et des yeux bruns et « probablement un peu en surpoids, parce que beaucoup de gens sont dans ce cas » (« *probably a little overweight, because a lot of people are* »). Le donneur anonyme devient un homme générique, un quidam.

Le tiers de procréation se résume ainsi à des informations manquantes, à des hypothèses basées sur la population masculine générale ou aux maigres éléments descriptifs non-identifiants que de rares participant·e·s ont pu obtenir – la couleur des yeux, des cheveux, la carnation, l'activité professionnelle, les hobbies... L'anonymat enlève au donneur sa dimension singularisée.

It's like a blank piece of paper where you've cut out and there're a few facts written on them.

*C'est comme une feuille de papier vierge que vous avez découpée et il y a quelques données écrites sur lui.*

Kelly, née dans les années 1990, UK9

Le lien au donneur anonyme se formalise alors comme un lien impossible, tel que l'a défini Vincent Descombes (2007b). Il n'est pas seulement interdit par les règles du jeu : il n'en fait pas partie – de la même manière que marquer un but est impossible au tennis. L'anonymat joue ainsi le rôle qui lui avait été alloué par les premiers modèles bioéthiques. Il empêche la relation. Ce faisant, il correspond aux représentations qui lui sont classiquement associées – y compris en sciences sociales, comme le rappelle Monica Konrad (1996) : l'anonymat est



synonyme d'absence de relations, au niveau interpersonnel, comme, plus largement, au sein d'un groupe social. À cet égard, plusieurs auteurs et autrices ont souligné ce qui leur apparaît comme une contradiction constitutive du paradigme du don anonyme. Dans le modèle du don de gamètes – comme dans celui du don de sang –, l'anonymat est censé garantir les conditions d'un don désintéressé et éthique (Novaes 1994 ; Théry 2010). Pourtant, Mary Douglas (2002) estime que dans la mesure où l'anonymat constitue l'antithèse d'une relation sociale, il serait erroné de considérer de tels dons comme relevant de l'échange conceptualisé par Marcel Mauss<sup>12</sup> (2007). Avec l'anonymat, l'échange est empêché par le fait que donateurs et donataires sont inconnus les uns des autres ; il ne permet pas d'engager un processus de réciprocité et l'établissement d'un contre-don. Irène Théry estime ainsi que le modèle du don anonyme vide le geste du don de sa signification (2010 ; voir aussi Delaisi de Parseval et Verdier 1994). Les extraits évoqués précédemment vont dans ce sens : comment concevoir un lien avec un individu si désingularisé qu'il est à peine imaginable comme une personne humaine ?

Cet empêchement n'est pas nécessairement problématique pour les personnes rencontrées, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Si l'inconnue motive parfois la mise en œuvre d'un processus de recherche des origines, d'autres préfèrent conserver l'anonymat du donneur, notamment pour le maintenir à distance, comme Adeline :

Je ne suis pas trop dans la recherche du donneur moi, parce que je crois que j'aime bien le fantasmer, je trouve ça plus marrant que de découvrir qu'en fait c'est Roger, facteur à Nionville – parce que je viens du CECOS de Nionville. (...) Je crois qu'il y a une partie de moi qui est que, comme ça, je décide que, et bien, je suis moi.

Adeline, née dans les années 1980, sait depuis un an  
(FR18)

Toutefois, l'anonymat efface-t-il entièrement toute connexion avec le donneur ? Comme le souligne Simon, les personnes conçues par don sont reliées aux tiers de procréation par leur venue au monde. Leur existence même en semble indissociable, jetant les bases d'un paradoxe :

---

<sup>12</sup> En anglais, Mary Douglas distingue le don maussien, *the gift*, du don sans réciprocité, sur le modèle de la charité, *a donation* (2002, p. IX).

Grâce à lui, j'ai pu naître et grâce à lui mes parents ont pu avoir un enfant, donc en fait c'est, en même temps je n'ai aucun lien avec lui, mais en même temps c'est un lien hyper fort.

Simon, né dans les années 1990, FR20

Aussi « impossible » que soit le lien avec les donneurs anonymes, l'engendrement reste synonyme d'une proximité particulière, rappelant que le corps constitue un puissant vecteur de relations dans les sociétés euro-américaines (Fine et Martial 2010 ; Schneider 1980). Ainsi, tout en mettant en scène un homme aux contours imprécis, les récits laissent, de fait, apparaître les traces de cette connexion.

### *1.2. Du bon père de famille au tueur en série*

C'était le sujet de blagues, on disait qu'on était des X-Men et qu'on ne tomberait jamais malade parce que les médecins ils avaient sélectionné la meilleure graine possible auprès d'un donneur qui devait certainement être un étalon, c'est à dire quelqu'un qui, voilà. C'était un nazi sûrement. Bref, on était cons quoi (sourire).

Léo, né dans les années 1990, FR17

Enfants, Léo et son frère Damien imaginaient se découvrir les talents de super-héros. Sélectionné par des médecins, le donneur était forcément l'incarnation de la puissance, qu'elle soit bénéfique ou effroyable. Jenna, interrogée par Rosanna Hertz et Margaret Nelson, l'exprime avec une particulière clarté :

« I realized a while ago that instead of Schrödinger's cat<sup>13</sup>, I have Schrödinger's father. He exists in this superposition of all these possibilities, and if I ever meet him, like he'll collapse down into one reality, but until then, he is both charming and an ass, he is open and closed off, like he is really any possibility. He's a superposition » (2019, p. 47).

L'anonymat crée un espace d'imagination sans fin. Le donneur devient le support d'idéaux-types contrastés, incarnant à lui seul les deux facettes des récits héroïques : le héros

---

<sup>13</sup> Le « chat de Schrödinger » est une expérience de pensée développée par Erwin Schrödinger pour illustrer un problème de physique quantique. Un chat est enfermé dans une boîte comprenant un flacon de poison qui sera brisé si un certain niveau de radioactivité est mesuré par un autre outil situé dans la boîte. La situation induit un paradoxe : tant que l'on n'a pas ouvert la boîte, le chat est à la fois vivant et mort (Larousse, [https://www.larousse.fr/encyclopedie/animations/Chat\\_de\\_Schr%C3%B6dinger/1100959](https://www.larousse.fr/encyclopedie/animations/Chat_de_Schr%C3%B6dinger/1100959), consulté le 11/04/2022). Le « chat de Schrödinger » désigne ainsi la superposition de plusieurs réalités possibles.

et le vilain – Maggie Kirkman (2004) parle de « *saviours* » (sauveurs) et « *satyrs* » (satyres). Deux thèmes se dégagent des entretiens que j’ai récoltés : la motivation à la base du geste du don et le profil socio-professionnel et familial des donneurs.

Du point de vue de la motivation à donner, l’imaginaire se déploie autour de la générosité du geste. D’un côté, le donneur apparaît comme l’incarnation de l’altruisme : « *In my head, they’re a nice person who’ve decided to give the gift of life* » (« Dans ma tête, c’est une personne gentille qui a décidé de faire un don de vie »), explique Kelly (UK9). Parce qu’il a aidé des couples en difficulté pour procréer sans contrepartie financière, le donneur est supposément l’exemple même de la gentillesse et de l’attention à son prochain : « c’est forcément un mec hyper altruiste, qui a des valeurs, qui veut faire le bien autour de lui » (Julie, FR1). À l’extrême inverse, le don peut représenter le comble du geste cupide, celui qui permet d’obtenir une rétribution à peu de frais, sans se soucier des conséquences. Sylvia (UK1) est d’ailleurs plutôt critique vis à vis de l’homme qui a permis sa conception : « *I think it takes a special sort of person to be a donor. And I’m not being complimentary there* » (« Je pense que tout le monde ne peut pas être donneur. Et je ne fais pas un compliment en disant ça »).

Du point de vue du profil socio-professionnel et familial, le donneur joue le rôle du bon père de famille : un homme qui a fait des études, souvent de médecine, occupant donc un poste socialement valorisé. Il est installé dans la vie, marié, avec des enfants : « l’homme un peu parfait qui aurait sa famille parfaite, qui se comporte bien avec », résume Géraldine (FR10). Il est ambitieux, intelligent (« je peux me dire que je suis une descendante d’Einstein », Adeline, FR18), il joue au golf (Tanya, UK19). À l’inverse, il incarne parfois une figure plus subversive, qui renverserait un ordre établi considéré comme injuste.

Ici encore, le donneur imaginaire peut basculer dans l’ombre. Il acquiert des traits déplaisants, comme ceux d’un « homme immonde (...), un gros beauf moche » pour Delphine (M11). Il prend la place de l’ennemi, celle d’un électeur d’extrême-droite, d’un Donald Trump ou d’un Vladimir Poutine pour Adeline (FR18). Comme dans les tribulations enfantines de Léo et Damien, le donneur imaginaire va jusqu’à revêtir l’habit des figures les plus répréhensibles de nos sociétés contemporaines : le nazi<sup>14</sup>, le tueur en série ou encore le pédophile.

---

<sup>14</sup> D’une certaine manière, on retrouve ce motif chez Milan Kundera et son Dr Skreta, médecin eugéniste inséminant, à leur insu, toutes ses patientes avec sa propre semence dans *La valse aux adieux* (Paris, Gallimard, 1999).

*Beaucoup de donneurs sont probablement de jeunes gens, donc qu'est-ce qu'ils ont fait de leur vie après, qui sait ? Oui, si je découvrais que mon donneur était un pédophile, ce serait horrible. On ne voudrait pas de cette information, n'est-ce pas.*

A lot of donors are probably young people, so what they've gone on to do afterwards, who knows? Yes, if I found out my donor was a paedophile, that would be horrible. You wouldn't want that information, would you.

Tanya, née dans les années 1980, UK19

À l'exception des derniers points, les caractéristiques prêtées aux donneurs imaginaires recourent, au moins partiellement, ce que l'on sait des donneurs de sperme. Une partie d'entre eux ont pour horizon la possibilité d'aider un couple en difficulté. Ils ont parfois été sensibilisés à la question par les complications qu'ils ont connues dans leur propre parcours procréatif ou par celles qu'ils ont observées au sein de leur famille et parmi leurs amis. Certains en viennent d'ailleurs à donner afin de faciliter les chances d'un couple d'accéder à une AMPD, sous la forme d'un don croisé<sup>15</sup>. Une autre partie de ces hommes est motivée par la compensation financière reçue en échange de leur don. Altruisme et finances ne résument toutefois pas ces motivations, auxquelles s'ajoutent notamment la volonté de procréer et le souhait de vérifier sa propre fertilité (Broeck et al. 2013). Cette répartition n'est, de plus, pas figée car plusieurs de ces raisons sont généralement invoquées pour justifier le don (Broeck et al. 2013).

Il faut ajouter que le contexte local dans lequel le don intervient joue aussi un rôle : la possibilité même d'obtenir une compensation ou une rétribution varie selon les contextes législatifs – voire même selon les cliniques pour la période précédant l'encadrement légal de l'AMPD (Daniels, Curson et Lewis 1996). Depuis les lois relatives à la bioéthique de 1994, toute forme de rétribution des dons est proscrite en France. Le Royaume-Uni interdit la rétribution<sup>16</sup> mais prévoit une « compensation raisonnable » – trente-cinq Livres Sterling maximum par « visite en clinique » pour les dons de sperme<sup>17</sup>.

Au-delà de la dimension légale, les conditions de recrutement organisées par les cliniques influencent directement les motivations exprimées par les donneurs<sup>18</sup>, ainsi que leur profil. Au début des années 1990, Ken Daniels, Ruth Curson et Gillian Lewis se sont penché·e·s sur les

---

<sup>15</sup> Le don aide le couple receveur à accéder à l'AMPD plus vite sans leur être directement destiné.

<sup>16</sup> HFE Act 1990, s. 12(e).

<sup>17</sup> HFEA, 2021, *Code of Practice*, 9<sup>e</sup> édition, mandatory requirement 13A.

<sup>18</sup> René Almeling (2006) montre notamment que ces motivations suivent une division genrée entre don de sperme et don d'ovocytes. Les donneuses ont tendance à plus souvent déclarer des motifs « altruistes » que financiers, contrairement aux donneurs.

hommes qui ont donné dans deux services d'AMPD anglais, l'un sous la houlette du National Health Service (NHS) et l'autre géré par un organisme à but non lucratif. Dans le premier établissement, qui ciblait plutôt des donneurs d'âge mûr ayant déjà procréé, aucune compensation n'était prévue, tandis que les donneurs du second, qui visait des hommes jeunes et en bonne santé, recevaient dix Livres Sterling<sup>19</sup>. Deux profils types se dégagent. Dans l'établissement couvert par la NHS, le donneur typique avait quarante-et-un ans ; il était marié et avait deux enfants. Il avait entendu parler du don dans les médias ou par un·e professionnel·le de santé. Dans l'établissement caritatif, le donneur-type avait vingt-trois ans ; il n'était pas marié. Il n'avait pas d'enfant mais comptait en avoir à l'avenir. Il avait entendu parler du don par un ami qui avait lui-même donné ou par une publicité affichée à un endroit proche de son lieu d'études. Il ne connaissait pas de personnes infertiles et sa principale motivation était financière (Daniels, Curson et Lewis 1996, p. 749). Dans les deux cas, les donneurs tendaient à avoir un niveau de diplôme supérieur, voire très supérieur à la moyenne.

Les personnes conçues par don connaissent au moins une partie de ces éléments, qu'elles récoltent en s'informant sur l'AMPD auprès de leurs parents, sur Internet, etc. Il n'est pas donc pas étonnant que l'imaginaire que les participant·e·s développent sur les donneurs anonymes y corresponde partiellement. Ainsi, cet imaginaire ne se déploie pas dans un champ de possibilités absolument infinies. Il s'appuie sur les connaissances disponibles sur la population générale des donneurs.

À cet égard, l'analyse des récits permet de faire un pas supplémentaire. Les représentations idéelles concernant les donneurs anonymes ne sont pas seulement le reflet d'un profil générique dont on aurait imaginé le meilleur ou le pire. Elles ne sont pas formulées complètement au hasard. L'homme sans nom prend régulièrement le visage de celui que les personnes conçues par don considèrent comme un complément à leurs héritages familiaux ou comme l'incarnation de valeurs et qualités qu'elles valorisent à l'âge adulte : « j'ai l'impression que j'ai peint une image de ce que je voulais dans ma tête », explique Amy (« *I kind of feel like I've painted a picture in my head of what I would want* », UK17). Pour celles et ceux dont les parents ont un niveau d'études moins élevé que le leur, il peut, par exemple, être imaginé comme une source alternative d'ambition et de soutien.

---

<sup>19</sup> L'auteur et les autrices ne précisent pas s'ils reçoivent la somme une seule fois ou à chaque recueil. L'enquête a été effectuée avant la mise en application du *Code of Practice* de la HFEA, d'où la différence de traitement dans les deux établissements.

Alors peut-être que j'aurais tendance à attendre de lui qu'il m'aide dans ma vie, qu'il me donne plus confiance en moi, que ce soit quelqu'un d'éduqué, de cultivé, qui va pouvoir me donner ce que je n'ai pas eu de mes parents quoi, enfin « ce que je n'ai pas eu de mes parents », voilà, disons...

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

Pour Christine, le donneur devient l'image du père protecteur, considérant sa fille comme une princesse, qu'elle observait avec envie chez ses camarades d'école.

C'était forcément un homme fort, intelligent, musclé... un papa protecteur, un papa... oui, le père musclé comme toutes les filles imaginent leur père, le roi quoi. (...) C'est comme si on avait le pouvoir à un moment donné de décider comment serait son père en fait, puisqu'on ne sait pas qui c'est, enfin le géniteur, on est bien d'accord (sourire). (...) On imagine l'homme qu'on n'a pas connu quoi.

Christine, née dans les années 1980, FR25

Il s'agit toutefois moins de s'imaginer une figure parentale alternative qui viendrait remplacer des parents auxquels on associe nombre de défauts que de faire du donneur imaginaire une source de caractérisation de soi, qui peut d'ailleurs prendre des contours effrayants.

*Tout ce que je veux savoir c'est à quoi tu ressembles ? Est-ce que tu es un criminel ? Est-ce que tu as des problèmes de santé ? Et combien d'autres personnes sont tes « enfants », ou peu importe la manière dont vous voulez les appeler ?*

AM : Pourquoi est-ce que vous voulez savoir si c'est un criminel ?

*Je ne sais pas (sourit). Je veux juste savoir que ce n'est pas une mauvaise personne qui m'a faite.*

AM : Qu'est-ce que ça changerait ?

*Je ne sais pas vraiment. Juste... On veut juste cette tranquillité d'esprit de savoir qu'on n'est pas la moitié de quelque chose de mauvais.*

All I want to know is what do you look like? Are you a criminal? Do you have any health problems? And how many other people are your "children", or whatever you want to call them?

AM: Why do you want to know if he's a criminal?

I don't know (smiles). I just want to know that it's not a bad person that made me.

AM: What would it change?

I don't really know. I just... You just want that peace of mind, that you're not like half of a bad thing.

Emily, née dans les années 1990, UK27

Emily n'est pas la seule à invoquer la figure du criminel pour imaginer le donneur. Pendant mon enquête de Master, Aurore (M8) redoutait déjà que le sien puisse avoir été recruté

parmi les détenus d'un centre pénitentiaire (Martin 2017, p.95). Éloïse (FR24) plaisante en évoquant le fait qu'il puisse s'agir de Michel Fourniret<sup>20</sup>.

Ce qu'il m'a transmis en fait, enfin mon patrimoine génétique va jusqu'où ? Qu'est-ce que ça englobe exactement ? Est-ce que j'ai des traits de caractère en commun avec lui ou pas ? Je ne sais pas ce qui est transmis. Et est-ce que, par exemple il y a des choses que j'adore faire que lui aussi ? Ou est-ce qu'il m'a donné des dons ? Enfin je n'en sais rien... Est-ce que c'est un psychopathe et que je vais le devenir (sourire) ? Je ne sais pas en fait. Je me pose plein de questions.

Marine, née dans les années 1980, FR15

La crainte de transmissions d'un caractère criminel n'est pas sans rappeler les discours sur l'hérédité de la délinquance (Mucchielli 2000). Tou-te-s n'y souscrivent pas. Sébastien (M10) déclare par exemple : « qu'il soit astronaute ou criminel, ça ne va pas me remettre moi-même en question ». Les préoccupations données en exemples montrent toutefois que malgré l'anonymat, le donneur est partiellement singularisé, dans la mesure où les personnes conçues par don peuvent avoir reçu des caractéristiques qui seraient propres à sa personne. Sous le sceau du secret, ces singularités prennent un caractère potentiellement menaçant.

Ça me rassurerait beaucoup que ce soit quelqu'un de gentil, de bienveillant et de pas trop manipulateur ou porté sur le suicide ou des trucs comme ça. C'est à dire juste quelqu'un de normal.

Léo, né dans les années 1990, FR17

Du bon père de famille au tueur en série, le donneur anonyme pourrait être n'importe qui. Parce que sa participation à la conception est, en principe, synonyme de proximité et voire même de continuité, les interrogations sur sa personne se déportent sur celles qui sont issues de son don. Tout en mettant en scène un homme aux contours imprécis, les récits laissent, de fait, apparaître les traces de cette connexion. Dans les semaines qui suivent l'annonce de son mode de conception, Debbie (UK20) scrute les passants dans la rue, se demandant si l'un d'eux pourrait être son donneur. Je lui demande si elle cherche des critères spécifiques ou si elle

---

<sup>20</sup> Surnommé « l'Ogre des Ardennes » dans les médias, Michel Fourniret a été condamné pour de multiples meurtres et crimes sexuels commis en France et en Belgique entre les années 1980 et les années 2000.

s'arrête sur des personnes en particulier. Elle hoche négativement la tête : « *No, anybody male. Just anybody that would maybe have a vague resemblance* » (« Non, n'importe quel homme. Juste n'importe qui avec peut-être une vague ressemblance »). De la même manière, Kelly complète sa description du donneur par la présence probable d'un « gros nez », en ajoutant : « *I've got a moderate big nose* » (« j'ai un nez modérément gros »). Sorti des représentations idéal-typiques, le donneur anonyme n'est pas tout à fait n'importe quel homme ; il ressemble potentiellement à celles et ceux qu'il a permis de concevoir. L'anonymat rend le lien « impossible » mais il n'en annule pas les effets.

### **1.3. « La moitié de ma génétique » : transmissions sans nom**

La moitié de ma génétique vient de quelqu'un que je ne connais pas.

Simon, né dans les années 1990, FR20

Quelle que soit la manière dont les personnes que j'ai rencontrées considèrent le donneur, qu'elles veuillent connaître son identité ou non, une grande majorité le positionne comme un vecteur de transmission. Anonyme, il est source d'étrangeté ; une étrangeté qui se manifeste d'abord vis à vis de soi-même, comme un « corps étranger » (Léo, FR17)<sup>21</sup>. Le miroir constitue un motif récurrent des récits. Dans leur reflet, les personnes conçues par don questionnent ce qu'elles identifient comme des dissemblances avec leur famille, des caractéristiques « inexplicables » qui les distinguent. Christine n'a jamais beaucoup ressemblé ni à sa mère ni à son père, sans que cela lui pose question. Après avoir appris l'histoire de sa conception, chaque passage devant une glace est l'occasion de s'interroger sur la provenance de ses traits.

J'avais l'impression que ce n'était pas moi. En fait, je me regardais, mais je me disais « mais tu es qui en fait, puisqu'on t'a dit que tu étais quelqu'un », mais je crois même que je devais me parler au miroir en disant « mais finalement tu es qui ? Ça vient de qui ? Ça vient d'un inconnu cette bouche que j'ai, plus charnue que mes parents », ce genre de choses.

Christine, née dans les années 1980, FR25

---

<sup>21</sup> Amelie Baumann (Baumann 2022, p. 259) note la même chose dans le discours d'une participante à son enquête en Allemagne : en se regardant dans le miroir, celle-ci a le sentiment de regarder un « alien » (« *ein fremdes Wesen* »).



Les donneurs sont ainsi les auteurs de transmissions anonymes qui produisent des effets dans des situations quotidiennes – plus particulièrement celles qui demandent de faire le récit de soi et de son corps. Elles surgissent au détour de questions sur les origines géographiques comme lorsque Julie (FR1) se voit demander d’où elle vient sans pouvoir répondre. Plus communément encore, elles s’invitent dans les rendez-vous médicaux au sujet des antécédents familiaux, comme se le remémore Victoria à propos des temps qui ont suivi l’annonce.

*Quand j’étais chez le médecin pour un examen et tout d’un coup je devais remplir les formulaires différemment. Je remplissais le côté paternel comme une grande inconnue.*

When I would be at the doctor for a health exam and suddenly I was filling out the forms differently. I was filling out the paternal side as a big unknown.

Victoria, née dans les années 1970, UK23

Les transmissions du donneur traversent les générations et s’inscrivent dans le temps. Non seulement elles révèlent une inconnue sur le passé mais faute d’accès aux informations, cette inconnue et l’étrangeté à soi qu’elle engendre se perpétuent pour les générations futures. Les personnes conçues par don constatent la part d’incertitude qu’elles ont, à leur tour, transmise à leurs enfants : « *it’s passed now onto my children. (...) It is a quarter of them that I know nothing about* » (« ça s’est transmis à mes enfants maintenant. (...) C’est un quart d’eux dont je ne connais rien », Debbie, UK20). Victoria (UK23) est par exemple rappelée à l’histoire de sa conception quand elle détecte chez ses enfants des caractéristiques qui ne viennent ni de son mari ni de sa mère. Ingrid s’alarme quant à elle de ne pouvoir renseigner plus précisément les antécédents des siens.

Je regardais mes enfants, je disais « mais je ne sais pas ce que je leur ai transmis, c’est terrible, c’est terrible. S’ils ont une maladie, ce sera ma faute et je ne sais pas ».

Ingrid, née dans les années 1980, FR14

L’étrangeté s’exprime ensuite vis à vis de la famille. Le donneur est la source potentielle de caractéristiques physiques qui rendent l’existence du don manifeste pour certain·e·s participant·e·s. Le père de Léo (FR17) est très musicien. Il a essayé de mettre ses enfants à la musique, mais Léo ne s’y est jamais fait. Sa famille, qui n’a jamais fait de secret sur son mode de conception, en plaisante : « toi, ça se voit que tu n’es clairement pas le fils biologique de ton père ». À l’inverse, Ann (UK10) estime avoir eu « la chance » que son donneur ait des

caractéristiques similaires à celles de sa mère, contrairement à certain·e·s de ses « demi-frères et sœurs » (conçu·e·s grâce au même donneur) qui, à l'école, étaient la cible de moqueries pour leur manque de ressemblance avec leurs parents. Dans la même situation, Océane (FR8) imagine qu'elle se sentirait comme « le vilain petit canard ».

L'étrangeté se positionne enfin vis à vis du reste de l'humanité. En parlant du donneur, Adrien (M1) a l'impression qu'il a « un alien dans le corps, que cinquante pourcents va se séparer ». Dès la petite enfance et avant même de connaître son mode de conception, Aurore se souvient d'avoir confié à sa mère qu'elle se sentait comme une « extraterrestre », une « erreur de la nature » ; des expressions qu'elle relie aujourd'hui au don, rejoignant la jeune Irene (UK7) qui pensait être une « enfant du diable » (« *a child of the devil* »). Cette étrangeté vis-à-vis d'autrui ne se formule toutefois pas seulement comme un sujet d'inquiétude. L'histoire de leur conception donne l'opportunité à certain·e·s de se sentir « spéciaux », comme Léo qui aime en faire des traits d'humour, en jouant avec les mots :

Je veux dire, pour briller en société, il n'y a rien de mieux. (...) On aimait bien s'en vanter des fois. Genre, je me souviens, en Seconde, il y en a un qui m'a traité de bâtard, j'ai dit « oui » et du coup on a discuté et tout.

Léo, né dans les années 1990, sait depuis toujours  
(FR17)

Considérer l'anonymat comme une simple absence de relation ne permet pas de rendre compte des effets de l'insaisissabilité du donneur. Celle-ci a été transmise aux personnes conçues par don. Ainsi, l'anonymat n'élimine pas le lien. Ce dernier se matérialise dans et par les corps des personnes conçues par don, qui intègrent la part d'inconnu du tiers anonyme.

*La moitié de ce qui me constitue génétiquement, et je pense que vous savez, je ne sais pas, je n'ai pas vraiment cherché plus loin mais je ne sais pas combien ils peuvent genre transmettre, combien fait une personne. Heureusement, je ressemble à ma mère. Parce que sinon je pense que j'aurais du mal avec ça, ne pas avoir... J'ai l'impression que je n'ai pas... J'ai l'impression d'avoir une grosse partie de mon identité qui manque.*

Half of what makes me who I am genetically, and I think that you know, I don't know, I haven't had looked into this really but I don't know how much they could like pass on, how much makes a person. Thankfully I look like my mum. Because otherwise I think I'd struggle with that, not having... I feel like I haven't... I feel like I have a big part of my identity missing.

Amy, née dans les années 1990, UK17

Au sujet des relations entre donneuses et receveuses d'ovocyte, Monica Konrad (1996) a montré que plutôt qu'une absence de relation, l'anonymat établit un mode relationnel particulier, que l'auteur désigne comme des « relations sans nom » (*nameless relations*). Les discours sur les ressemblances et transmissions des personnes conçues par don rendent ici compte d'un phénomène comparable. Les *transmissions sans nom* formalisent tout à la fois l'impossibilité et l'indéniable du lien entre donneurs anonymes et personnes issues de leur don. Dans et par les corps, elles tracent une connexion dont l'existence revêt une forme d'évidence logique, sans pour autant préjuger de ce qu'elle pourrait produire du point de vue des relations concrètes. Nous nous tournerons donc maintenant vers ces dernières. Qu'advient-il des connexions anonymes à l'épreuve de la rencontre ?

## 2. Se rencontrer : prudence et distance

« Son géniteur n'est plus un fantôme encombrant empruntant mille visages qui apparaissent à chaque coin de rue. Il a un prénom, un nom, un corps, un passé, une famille, une adresse.

« Je l'ai retrouvé », murmure-t-il. »<sup>22</sup>

Arthur Kermalvezen est le premier Français conçu par don à avoir médiatisé l'identification de son donneur, Gérard, par l'intermédiaire d'un test ADN DTC. Dans *Le fils*, il fait le récit d'une quête procédant d'une vie entière de questionnements sur ses « origines » et d'une rencontre – ou, dans ses propres termes, de « retrouvailles » – qui l'amène sur un territoire inédit : celui d'une relation qui s'établit précautionneusement, sous les yeux ébahis de ses protagonistes. Dans le régime anonyme, cela n'aurait jamais dû arriver.

Rares sont encore celles et ceux qui ont identifié le donneur. Les participant·e·s concerné·e·s sont au nombre de dix-huit<sup>23</sup>, dont seize Anglais·es<sup>24</sup> et deux Français·es<sup>25</sup> qui attendaient la confirmation du lien au moment de l'enquête. Sur les seize autres, onze n'ont pas

---

<sup>22</sup> Kermalvezen Arthur et Rotman Charlotte, 2019, *Le fils*, *op.cit.*, p. 135.

<sup>23</sup> Dix donneurs ont été identifiés. Les personnes rencontrées partagent parfois le même géniteur. Pour préserver leur anonymat, chaque cas sera traité individuellement.

<sup>24</sup> Sylvia (UK1), Jill (UK2), Matthew (UK3), Thomas (UK4), Hayley (UK5), Jodie (UK6), Irene (UK7), Ann (UK10), Patricia (UK11), Daphne (UK12), Lorraine (UK13), Marian (UK14), Raymond (UK15), Melissa (UK22), Zoe (UK25), et Martin (UK26)

<sup>25</sup> Amandine (FR6) et Léo (FR17). La répartition inégale entre Angleterre et France est le résultat direct de l'antériorité des démarches de recherche des origines au Royaume-Uni. Mon enquête s'est terminée en décembre 2019, au moment où l'utilisation des tests ADN DTC était en plein essor en France, notamment dans le milieu associatif. Peu avaient encore identifié leur donneur ou des personnes issues du même don.

eu de contact direct avec leur géniteur car il était déjà décédé. La relation est alors médiée par les membres de sa famille : ses enfants, ses parents, ses frères et sœurs, ses neveux et nièces, ses cousin·e·s... Parmi les donneurs et leurs apparenté·e·s, certain·e·s ont pris l'initiative de rendre leur identité connue pour être éventuellement trouvé·e·s – sur les bases de données ADN DTC ou le Donor Conceived Register. D'autres ont été découvert·e·s à leur insu sur les sites de généalogie génétique par match direct ou après un travail de *mirror treeing* (cf. Chapitre 3).

Les récits permettent d'identifier trois temps dans l'établissement de la relation concrète entre les personnes conçues par don et leur donneur. Les premiers contacts, d'abord, consistent à rompre l'anonymat. Les premières rencontres, ensuite, sont l'occasion d'éprouver les liens « en personne ». Enfin, lorsque les contacts continuent sur la durée, il s'agit de construire une relation pour laquelle il faut négocier les termes et limites.

### ***2.1. Cher donneur... Rompre l'anonymat***

Que le donneur ait été identifié à la suite de longues recherches sur les sites de généalogie génétique ou plus directement par un match, une même question occupe les personnes conçues par don : comment prendre contact ? Que dire à cet inconnu qui a permis leur naissance ?

La lettre semble être la modalité privilégiée. Elle permet une adresse personnelle au donneur, dans un format dont les études historiques ont montré la portée du point de vue de la constitution et du maintien des liens intimes (p. ex. Vidal-Naquet 2018). Sa dimension symbolique est d'autant plus forte que les lettres ne constituent aujourd'hui qu'un mode d'échange rare. Textos, messageries instantanées et emails les remplacent souvent, créant de nouvelles pratiques et espaces de communication (Potin 2021).

Dans le cas des donneurs, l'objectif n'est pas de créer un échange intime au sens familial du terme ; mais la lettre ouvre la perspective d'un espace à part, un temps spécifique – une bulle, pourrait-on dire plus légèrement : « écrire ou lire une lettre, c'est déjà marquer un écart par rapport au social, à l'entourage. L'écart suppose qu'on puisse se soustraire de son environnement et dérober un moment dans l'emploi du temps » (Dauphin 2002, p. 48). Le format offre à son destinataire l'opportunité d'en consulter le contenu à l'abri des regards, notamment ceux des membres de sa famille qui pourraient ignorer son statut d'ancien donneur. Arthur Kermalvezen confie la sienne à des voisins à qui il fait promettre de la remettre à Gérard discrètement et en mains propres. Amandine (FR6) envoie son courrier sur le lieu de travail du potentiel donneur, dont elle a trouvé l'adresse sur Internet. Elle épaissit la portée de cet « acte épistolaire » (Dauphin 2002, p. 44) par la rédaction manuscrite de sa missive : « c'est trivial,

mais je me suis posé la question. (...) C'est plus personnel de manuscire ». Les mots tracés « à la main » portent l'empreinte de leur auteur ou autrice, à la fois comme acteur ou actrice du geste d'écriture et comme individu singulier (Fraenkel 2008 ; Martial 2020a). L'objet-lettre formalise l'existence de celui ou celle qui l'a écrite, rendant leur matérialité à des corps que l'anonymat a entouré d'abstraction. Si Hayley choisit ainsi de ne pas préciser son adresse de messagerie électronique dans la sienne, c'est dans la perspective d'en recevoir une à son tour et de rendre tangible Jeremy, le géniteur qu'elle a identifié sur le Donor Conceived Register.

Les lettres ont toutefois leur limite : il est impossible de savoir si elles ont atteint leur destinataire. Les auteurs et autrices ne savent pas s'ils/elles ont été lu·e·s et si le donneur va leur répondre un jour. Amandine patiente ainsi depuis un mois lorsque nous nous rencontrons. L'absence de réponse devient un sujet de questionnement : faut-il y voir une perte de courrier, une erreur d'identification, un délai de réflexion pris par le donneur ou encore un refus implicite d'établir le contact ? Une de ses connaissances tente de la rassurer :

D'après elle, c'est très bon signe, ça veut dire que c'est lui et qu'il prend le temps de réfléchir pour répondre (rire). Elle dit « si ce n'était pas lui, il aurait répondu tout de suite « ce n'est pas moi, laissez-moi tranquille ». Ce n'est pas faux comme thèse, ça se défend.

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Faute d'adresse postale, les messages électroniques succèdent aux lettres, notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, ces derniers font partie des outils complétant le recours aux sites de généalogie génétique. Léo a ainsi réussi à trouver le profil de celui qu'il pense être son donneur. Les missives peuvent là aussi rester ignorées, mais dans le cas où elles sont lues<sup>26</sup>, l'absence de réponse définitive est plus claire : le donneur ne veut pas nouer contact.

Pas de réponse c'est une réponse et, en soi, ça me satisfait totalement, enfin moi j'aimerais savoir si c'est lui ou pas parce qu'en gros est-ce que je cherche encore ou est-ce que je me suis gouré à un moment.

---

<sup>26</sup> La plupart des services de messagerie qui sont rattachés aux réseaux sociaux mentionnent si le message a été « reçu » et ensuite s'il a été « vu ».

Léo, né dans les années 1990, FR17

L'identification des donneurs (ou un-e membre de leur famille) à leur insu par l'intermédiaire de tests ADN DTC contourne les voies légalement autorisées au moment du don. Les personnes rencontrées ont conscience de jouer avec les limites d'un système dont les normes et le contexte ont beaucoup évolué. Au sens propre comme au figuré, les premiers contacts constituent une rupture de l'anonymat. Dans leur démarche, les personnes concernées conjuguent leur souhait de confirmer l'identité du donneur et le respect de sa sensibilité et de sa vie privée. Sans lecture de ses messages pendant plusieurs semaines, Léo (FR17) finit par contacter la compagne de l'homme qu'il a identifié. « Ce n'est pas bien, ce n'est pas bien du tout », me lance-t-il avant de m'expliquer qu'il a pris cette liberté sur la base des origines de celle-ci.

C'est Pierre qui m'a dit « non, mais en Islande ils ne pensent pas du tout pareil, ils sont beaucoup plus ouverts sur la généalogie parce que ça fait longtemps et qu'ils sont informés là-dessus et il n'y a pas ce tabou ».

Léo, né dans les années 1990, FR17

Il s'interroge et tâtonne pour définir les limites au-delà desquelles la recherche pourrait s'apparenter à du « harcèlement » : « je suis très prudent. Je demande conseil aux autres : « dis-moi la limite, est-ce que ça va ? » ... Enfin à mon avis, je suis raisonnable, enfin je crois » (Léo, FR17). Ces messages de prise de contact restent relativement rares, eu égard à la proportion de personnes conçues par don qui ont identifié leur donneur ou un membre de sa famille. Ils ont la particularité d'être longuement mûris tant sur leur forme que sur le fond.

*J'avais ce match et je ne l'ai pas contacté pendant les six mois qui ont suivi... J'ai réfléchi soigneusement à ce que j'allais dire et très soigneusement à ce que j'allais dire dans l'échange suivant et à la manière dont j'allais tout expliquer. J'ai écrit beaucoup de brouillons avant d'être satisfaite de ce que j'allais écrire.*

I had that match and I didn't contact him for six months after I had... I thought very carefully about what I was going to say, and very carefully about what I was going to say in the next contact and about how I was going to explain it all. I wrote a lot of drafts before I was happy with what I was going to write.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Quand des personnes issues du même don sont déjà identifiées, la démarche est généralement commune. Un message est écrit collectivement ou alors l'enveloppe envoyée

regroupe les lettres de chacun. Tou·te·s doivent pouvoir bénéficier, à égalité, de la découverte du donneur.

On pourrait s'attendre à une grande singularité quant au contenu de ces missives quelque peu pionnières. Dans le récit des participant·e·s, l'homogénéité qui s'en dégage est cependant assez marquante. Les personnes conçues par don se présentent en donnant leur nom, leur âge, leur profession. Elles présentent leur famille, en mentionnant notamment leurs parents. Elles parlent de leur mode de conception, de l'âge et les circonstances dans lesquelles elles l'ont découvert, du lien qu'elles pensent partager avec leur destinataire et la manière dont celui-ci a été identifié. Le motif de la recherche est explicité. Un portrait des personnes conçues par don est parfois joint et les informations de contact sont partagées.

Un enjeu central ressort de ces différents éléments : celui du potentiel refus du donneur d'établir le contact. La rédaction est pensée de sorte à éviter d'effrayer l'homme, dont les personnes conçues par don anticipent qu'il se pensait « protégé » par l'anonymat, ne s'attendant pas à être trouvé.

Je ne sais pas trop comment il peut réagir parce qu'en fait moi, je n'ai jamais vu ça comme quelque chose de conflictuel. Mais il n'empêche que recevoir ce genre de messages, ça doit être, enfin ça peut en tous cas être assez choquant ou surprenant on va dire. Ça, je le conçois (sourire). Parce que moi, j'ai eu plus de vingt ans pour m'y faire. Lui, ça se trouve, il a donné et puis voilà, ou alors, ça se trouve, il se pose la question.

Léo, né dans les années 1990, FR17

Ainsi, les présentations ne servent pas seulement à livrer des informations sur soi. Elles visent à rassurer sur ses intentions et sur le bien-fondé de la démarche de recherche. La mention des parents, et notamment du père, permet d'éviter la confusion entre le souhait d'identifier le donneur et celui de l'investir d'une fonction paternelle. Lisa (cf. lettre reproduite à l'annexe G) précise qu'elle, ainsi que Michelle, Kevin et Mark ont vécu d'heureuses années en étant élevé·e·s par leur père respectif. La gratitude exprimée à l'égard de Stephen, le donneur, sert tout autant à le remercier qu'à le réinscrire dans son rôle : « *thank you for what you did as it allowed our fathers the chance to have their own families* » (« merci pour ce que vous avez fait, car cela a donné à nos pères l'opportunité d'avoir leur propre famille »). Le récit de soi est également construit pour se montrer sous son meilleur jour : celui d'une personne équilibrée,

installée dans la vie, qui n'a besoin que de quelques informations pour combler le vide des origines anonymes.

*Nous sommes tous des gens intelligents et accomplis, qui ont clairement bénéficié de vos propres gènes. Nous sommes tous très confortablement installés dans nos vies et nous voudrions vous assurer du fait que nous ne créerons aucune perturbation.*

We are all intelligent and successful people who have clearly benefited from you own genetics. We are all very settled and comfortable in our own lives, we would like to assure you that there will be no disruption.

(Lettre de Lisa, Michelle, Kevin et Mark, Annexe G)

La mention de la profession peut notamment remplir cet office, comme dans la lettre de Lisa (membre de l'administration d'une université), Michelle (graphiste), Kevin (avocat) et Mark (gestionnaire de projet dans l'humanitaire), ainsi que les détails sur la situation familiale (être marié·e, avoir un/des enfant(s)...), ou encore sur le lieu de vie.

Les messages explicitent clairement la possibilité pour leur destinataire de ne pas répondre, bien qu'ils soulignent l'importance des informations attendues par leurs auteurs et autrices. Les personnes conçues par don certifient du soin qu'elles prendront à ne pas envahir le donneur en respectant son choix d'établir le contact ou non.

Je lui mets que j'ai des raisons de penser qu'il peut être en lien avec le donneur du fait des résultats génétiques, enfin généalogiques et génétiques, et que je lui saurai gré de me répondre si oui ou non, si c'est favorable ou défavorable et s'il ne veut pas donner suite, juste de nous dire non quoi, enfin « c'est moi », « ce n'est pas moi » et puis... et puis rien quoi, enfin ou plus, ou pas, enfin je ne sais pas.

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Parmi les personnes rencontrées, aucune n'avait reçu de fin de non-recevoir formelle de la part du donneur contacté. Dans une tribune de juin 2021, des membres de l'association PMAnonyme soulignent d'ailleurs la grande proportion de réponses positives récoltées par leurs adhérent·e·s et sympathisant·e·s qui ont tenté la prise de contact : sur 67 donneurs, 51 étaient vivants, et 43 ont accédé à la demande. Parmi les restants, cinq sont restés muets. Dans deux autres cas, c'est un membre de la famille du donneur qui a refusé le contact<sup>27</sup>. Il est

---

<sup>27</sup> Chapin-Derennes Camille *et al.*, 2021, « PMA : « La très grande majorité des donneurs de gamètes ne refuse pas le contact avec les personnes issues de leur don » », *Le Monde*, 30/06/2021.



impossible d'estimer à quel point l'heureuse issue des trajectoires envisagées est représentative de l'ensemble des parcours. On peut supposer que le dispositif de recrutement de l'enquête n'a pas permis de rencontrer des personnes pour lesquelles l'histoire est moins positive – Joanna Scheib, Alice Ruby et Jean Benward (2017) mentionnent par exemple quatre cas de refus de contact dans le programme d'accès aux origines de la banque californienne qu'elles ont étudié. Les récits nous permettent néanmoins d'examiner ce qu'il se passe pour celles et ceux qui établissent la communication, voire même nouent une relation sur la durée.

## **2.2. Premières rencontres : apprivoiser l'inconnue**

Bien que Hayley ait été matchée avec son donneur sur le Donor Conceived Register<sup>28</sup>, elle redoute une réponse négative à sa sollicitation. Elle reçoit donc la réponse de Jeremy avec soulagement et la consulte avec son compagnon Darren. Jeremy se présente en suivant le canevas tracé par Hayley dans sa lettre et l'assure qu'elle ne le dérange pas. Hayley et Darren découvrent pour la première fois le visage de Jeremy grâce à une photo de jeunesse trouvée sur Internet.

Jeremy a laissé son adresse de messagerie électronique. La jeune femme et le donneur commencent à échanger par emails, en se posant des questions pour faire progressivement connaissance. Hayley est soucieuse : à ses longs messages, Jeremy fait des réponses qu'elle trouve succinctes. Elle craint que l'homme ne soit en train de se renfermer et que le contact ne s'épuise. Le doute s'efface lorsque la conversation est transférée sur une application de messagerie instantanée. Les échanges plus courts semblent mieux convenir à Jeremy et la discussion se fluidifie. Hayley reste prudente. Il ne faudrait pas envahir le quotidien de son interlocuteur – et vice versa. En parallèle des messages, ils se mettent à jouer aux échecs sur une application de jeu en ligne.

*C'était juste genre « oh OK, il a joué son tour ». Je ne sais pas, il y avait ce... J'avais l'impression que si je lui avais envoyé des messages aussi fréquemment que ça, on se serait agacé l'un l'autre et on n'aurait plus rien eu à se dire. Mais parce qu'on n'avait pas une conversation à proprement parler, mais on gardait quand même contact en quelque sorte. C'était très sympa.*

It was just this sort of “oh OK, he's made his move now”. I don't know, there was this... I felt like if I was messaging him that frequently, we would have annoyed each other and run out of things to say. But because we weren't actually having a conversation, but we were still sort of keeping in touch. That was really nice.

Hayley, née dans les années 1980, UK5

---

<sup>28</sup> Tou-te-s deux étaient donc *a priori* volontaires pour être mis-e-s en contact.

Sept mois après leur match, Hayley et Jeremy se rencontrent pour la première fois. La jeune femme arrive en avance et guette, s'attendant à reconnaître tout de suite son donneur, comme une évidence : « *I'll know instantly as soon as I met him, there'll be some sort of spark and I'll know, even though he was a stranger* » (« Je saurai à l'instant où je le rencontrerai, il y aura une sorte d'étincelle et je saurai, même si c'est un étranger ») ; mais il tarde un peu et elle se laisse happer par son téléphone. Son arrivée la prend par surprise. Pas d'étincelle ni de reconnaissance immédiate.

*Il m'avait envoyé une photo par mail mais... je n'avais jamais vu... euh ça paraît bête. Il portait un chapeau. Et sur toutes les photos que j'avais trouvées de lui sur Internet, il portait un chapeau (rire). Et donc j'avais... des trucs genre... Je n'ai jamais vu le sommet de son crâne (rire). Qu'est-ce qu'il s'est passé avec le sommet de son crâne ? Il aime juste les chapeaux et il est chauve, donc... (sourit)*

He had sent me a picture on email, but... I hadn't seen... erm sounds really random. He had a hat on. And every picture that I had found of him on the Internet, he had a hat on (laughs). And then I had... things like... I had never seen the top of his head (laughs). What happened to the top of his head? He just likes hats and he's bald so... (smiles)

Hayley, née dans les années 1980, UK5

Jeremy apporte des photographies de lui et de sa famille. Hayley n'en a pas fait de même, pensant que ça ne l'intéresserait pas. Elle souligne l'étrangeté de la rencontre : « *It was all a bit surreal, really* » (« Tout était un peu surréaliste »). Dans cette situation qu'elle ne pensait jamais vivre, elle fait une accolade à un complet inconnu avec lequel elle partage une partie de son ADN.

Arthur Kermalvezen fait part d'un sentiment similaire. Gérard n'a pas raconté à sa compagne qu'il a été donneur de sperme et qu'un jeune homme issu de son don l'a trouvé. Il demande donc à Arthur de ne pas le contacter directement ; c'est lui qui lui téléphonera. Après quelques temps, Arthur lui demande s'ils peuvent se fixer un rendez-vous, de sorte qu'il puisse anticiper leurs conversations. Ils conviennent de se téléphoner tous les samedis matin. Rémi Delescluse filme l'un de ces appels et sa clôture :

« Gérard : T'embrasse tout ton petit monde.

Arthur : Oui.

— Et moi je t'embrasse bien fort.

— Moi aussi. À très bientôt Gérard, merci pour tout. Au revoir. (Arthur raccroche, puis dans un grand soupir, à la caméra) Bon... C'est toujours bizarre d'être embrassé bien fort par son donneur<sup>29</sup>. »

Si chaque rencontre est vouée à être singulière, dépendant à la fois de ses protagonistes et de ses circonstances, les exemples de Hayley et Arthur esquissent une image qui s'éloigne des représentations communes. Donneurs et personnes conçues par don ne se tombent pas nécessairement dans les bras dans une effusion de sentiments. Des émotions, il y en a bien sûr, mais il s'agit d'une rencontre entre inconnu·e·s.

Les premières entrevues, comme les premières conversations, sont chargées de l'enjeu de la découverte d'autrui. À tout moment, chacun·e peut se retirer de la relation. Hayley raconte par exemple comment le menu du restaurant où elle rencontre Jeremy fait souffler pour elle un petit vent de panique : elle n'aime rien de ce qui est à la carte. Or, elle sait que Jeremy est gourmand.

*Je ne voulais pas qu'il... De la même manière que moi je cherchais des liens, je ne pense pas... Si je lui avais dit « Je suis vraiment difficile avec la nourriture », il serait devenu... Il cherchait peut-être des liens lui aussi et il espérait que j'aimerais cuisiner autant que lui. Et je ne voulais pas le décevoir (rit).*

I didn't want to disappoint him in a weird kind of way. I didn't want him to... Just like I was looking for connections, I don't think... If I would have told him "I'm really picky with my food", he would have turned... He was looking for connections as well perhaps, and he was hoping that I would be into cooking as much as he is. And I didn't want to disappoint him (laughs).

Hayley, née dans les années 1980, UK5

Ces moments sont aussi l'occasion d'établir un premier cadre pratique aux relations. Jodie rencontre Wayne pour un déjeuner au restaurant, en compagnie des personnes issues du même don qu'elle a identifiées. À l'issue du repas, il veut régler l'addition et inviter la tablée. Jodie y est plutôt favorable, mais l'un de ses « demi-frères » refuse, estimant que cela n'est pas correct. Chacun·e paie finalement sa part.

### ***2.3. Construire le lien, négocier les limites***

Les premières conversations et rencontres ne permettent pas de prédire si la relation s'établira sur la durée ou non. La dynamique dépend des attentes des personnes conçues par don et du donneur. Comme nous l'avons vu, certaines ne souhaitent pas établir un lien suivi. Le processus s'ajuste de plus à l'entente entre les protagonistes. Dans le cas de celles que j'ai

---

<sup>29</sup> Delescluse Rémi, 2019, *Les enfants du secret*, op. cit., 43 min. 48.

rencontrées, le bon déroulement des échanges a permis leur poursuite. Vient alors le temps de construire la relation à proprement parler, d'en définir plus ou moins implicitement les termes et d'en négocier les limites. Sur la durée, des récurrences, puis des habitudes s'installent. Hayley (UK5) et Jeremy se voit quatre à cinq fois par an, toujours à l'extérieur, dans un lieu à mi-chemin de leur domicile respectif. Ils ont commencé une tradition de Noël à leur façon : des biscuits faits maison en cadeau et un Biryani<sup>30</sup> dans un restaurant indien. Melissa (UK22) ne voit Glenn qu'en compagnie des autres personnes issues de son don, car elle habite dans une zone excentrée du pays. Quand elle fait le déplacement, elle en profite pour rendre visite à sa mère ou alors elle séjourne à l'hôtel pour conserver un espace à part.

Avec le temps, les relations se transforment et s'approfondissent parfois. Lors de notre premier entretien, Jodie (UK6) veut garder Wayne à distance, ne pas trop s'attacher à l'idée d'une relation inter-individuelle, dont elle anticipe l'évolution à mesure que les personnes conçues grâce à ses nombreux dons sortiront de l'anonymat. Wayne dialogue essentiellement avec le groupe et la jeune femme pense qu'il ne souhaite pas développer de relation bilatérale avec chacun·e d'entre elles/eux. Mais cette première posture présente rapidement des failles. Sous la photo que Jodie partage sur les réseaux sociaux en souvenir de sa remise de diplôme, Wayne commente par exemple en disant qu'il aurait aimé assister à la cérémonie.

*J'ai peut-être un peu trop apprécié. (...) Mon père n'était pas là. Il était déjà décédé quand j'ai été diplômée. Donc je n'avais pas de... Et ces émotions ont créé un peu de confusion pour moi parce que je ne veux pas être sentimentale à propos de Wayne. Parce que je ne suis pas particulièrement sentimentale à son propos. Mais ensuite, dans des moments comme ça, je le suis.*

I liked it maybe too much. (...) My dad wasn't there. He'd already died when I graduated. So, I didn't have any... And I felt a little bit confused by those emotions, because I don't want to get emotional about Wayne. Because I don't really feel that emotional about him. But then, on moments like that, I do.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Le commentaire trouble l'attitude réservée que Jodie s'était fixée pour garder Wayne à une certaine distance. Un an plus tard, l'apparition massive de personnes issues du même don n'a pas eu lieu. La distance avec le donneur s'est amenuisée, notamment par l'intermédiaire du fils de Jodie, Jacob, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à Wayne quand il avait son âge. Wayne envoie souvent des cadeaux à Jacob et a été invité à célébrer l'anniversaire de l'enfant

---

<sup>30</sup> Plat de fête à base de riz épicé.

avec le reste de la famille<sup>31</sup>. Wayne n'est toutefois pas associé à une figure grand-parentale. Jacob sait d'où viennent les présents mais il est encore très jeune et Jodie ne lui a jamais parlé de son mode de conception. Dans l'adoption, Janet Carsten (2000b) note que la rétention d'informations auprès des fils/fille constitue une stratégie pour maintenir une distance avec ses origines. Dans le cas de Jodie, on peut supposer que cela permet de ménager un rapprochement avec Wayne tout en circonscrivant la place qui lui est accordée.

Avec le temps, les relations qui se développent – et seulement celles-ci<sup>32</sup> – construisent une certaine intimité entre leurs protagonistes. Pour les personnes conçues par don que j'ai rencontrées, la place du donneur reste toutefois relativement difficile à expliciter. Thomas souligne par exemple l'absence de terme, notamment d'adresse, pour désigner Clive en le situant comme un proche particulier mais pas comme une figure parentale.

*Il ne veut pas être appelé « papa » et il n'est pas papa. Mais c'est difficile de... Biologiquement, c'est ce qu'il est, donc c'est difficile à résoudre. Maintenant je veux trouver un nom mignon pour l'appeler. Si c'est... Ce n'est pas papa mais il n'y a pas... de nom mignon pour l'appeler, comme « pap' » ou quelque chose comme ça. Je ne sais pas comment et quel mot serait le bon. L'appeler « Clive », ça semble un peu impersonnel. Même si c'est son nom, ça ne valide pas assez la relation. Je voudrais quelque chose de plus... Je ne sais pas (souple).*

He doesn't want to be called "dad" and he's not dad. But it's difficult to... Biologically he is, so it's tough to work out. Now I want to find a cute name to call him something. If it's... It's not dad but there's no... cute name to call him, like "poppa" or something. I don't know how and what word is correct. Calling him "Clive" seems a little bit impersonal. Even though that's his name, it just doesn't seem to validate the relationship enough really. I would like some more... I don't know (sighs).

Thomas, né dans les années 1980, UK4

Les relations entre les personnes conçues par don et les donneurs sont ainsi marquées par un ensemble d'incertitudes. La possibilité que les contacts soient refusés ou qu'ils s'interrompent est constamment présente. Aucune norme préexistante ne permet de poser de repères préalables et chacun·e négocie et arrange les liens en fonction de sa situation. Or, cette caractéristique est d'autant plus saillante lorsque l'on dépasse la relation bilatérale entre personnes conçues par don et donneurs pour envisager leur entourage.

---

<sup>31</sup> Outre l'attachement que Wayne semble développer vis-à-vis de Jacob, l'anniversaire coïncide avec la visite d'une personne issue du même don que Jodie.

<sup>32</sup> Rappelons que toutes les personnes conçues par don n'entreprennent pas une recherche et que les parcours ne sont pas linéaires (cf. Chapitre 3).

### 3. Face à l'entourage : des relations à la portée restreinte

Lors de l'anniversaire organisé par Jodie pour Jacob, Wayne rencontre pour la première fois Angela, la mère de Jodie. Cette dernière garde un souvenir positif mais perturbé de l'événement : deux « mondes » qui étaient censés rester irrémédiablement séparés se « percutent ».

*J'ai une photo d'eux se serrant dans les bras dans ma salle à manger ! C'est un sentiment très étrange. (...) J'en suis très fière d'un côté parce qu'il y a si peu de gens comme moi qui peuvent vivre ces expériences. Mais d'un autre côté, je trouve ça un peu « ah... », ce sont mes parents biologiques et c'est dommage que cela ait un côté un peu bête de foire.*

I've got a picture of them cuddling in my living room! It's a very strange feeling. (...) I'm very proud of it on the one hand because so few people like me get those experiences. But on the other hand, I find it a little bit like "ah...", those are my biological parents and it's a shame that it's got this kind of circus freak feel to it.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

La photographie de Wayne et Angela évoque les portraits ordinaires conservés dans les albums de famille. Rien n'est pourtant ordinaire dans l'image et cette rencontre rappelle à Jodie « l'anormalité » de sa situation. Si Angela et Wayne ont tous deux participé à sa conception, ils n'ont partagé aucun projet parental ni aucune relation sentimentale. Tout le monde ne voit d'ailleurs pas d'un très bon œil la présence de Wayne. Le père du compagnon de Jodie, Lawrence<sup>33</sup> se montre méfiant et reste à l'écart.

Les liens entre personnes conçues par don et donneurs, déjà peu évidents en eux-mêmes, se complexifient davantage dès lors qu'ils sortent du cercle strict des principaux et principales concerné·e·s. Il est rare que les personnes que j'ai rencontrées aient présenté leur donneur à d'autres que leur compagnon/compagne et éventuellement leur(s) enfant(s). La rencontre semble notamment conditionnée par les circonstances dans lesquelles les protagonistes choisissent de se voir. Les visites en dehors des domiciles – une modalité qui revient pour plusieurs participant·e·s – n'y sont pas particulièrement propices. Même si elle voit Jeremy plusieurs fois par an, Hayley ne lui a jamais présenté son mari Darren. Elle n'est pas contre l'idée mais il ne semble pas envisageable pour elle d'organiser une entrevue spécifiquement à cet effet.

---

<sup>33</sup> Connaissant Jodie depuis un jeune âge, Lawrence est devenu une sorte de repère paternel après le décès du père de Jodie.

*Ce temps est précieux pour moi et parce que ce n'est pas très souvent et que c'est juste pour quelques heures, je... Je veux que Darren vienne mais en même temps...*

I treasure that time and because it's not very often and it's only for a few hours, I sort of... I want Darren to come but at the same time...

Hayley, née dans les années 1980, UK5

Fréquenter le donneur en compagnie de son entourage signifie partager son attention, alors même que les occasions de se voir sont souvent épisodiques, même si elles sont régulières. Le donneur n'est pas présent concrètement dans la vie quotidienne et les occasions de se voir constituent des moments à part. Tou·te·s ne réagissent cependant pas comme Hayley. Thomas, au contraire, aimerait présenter son épouse et sa fille à Clive et lui montrer leur mode de vie.

L'entourage des personnes conçues par don, quant à lui, n'est pas forcément enclin à faire la connaissance du donneur. Zoé garde sa mère informée de ses démarches et des liens qu'elle développe avec Derek, mais cette dernière ne montre qu'un intérêt limité.

*Elle ne semble pas hyper intéressée. Par exemple elle était chez moi mardi et je crois que j'ai parlé d'un truc que Derek avait fait et ensuite elle était genre « oh tu lui parles toujours beaucoup ? ». J'étais là « oui, presque tous les jours. Et elle était genre « woaw ». C'est tout en gros. Elle ne rentre pas dans les détails. Peut-être qu'elle ne sait pas comment faire.*

She doesn't seem super-interested. Like she was around on Tuesday and I think I mentioned something Derek had done and then she's like "oh, do you still talk to him a lot?" I was like "yes, probably nearly every day". And she was like "woaw". That's kind of it. She doesn't really go into it. Maybe she doesn't know how.

Zoé, née dans les années 1980, UK25

Sylvia (UK1) s'est fait un point d'honneur de raconter à sa mère, Mavis, ses rencontres avec la famille de son donneur. Alors que Mavis a longtemps été réticente à l'idée de discuter de son recours à l'AMPD, elle s'interroge désormais sur la place qu'elle occupe dans ces nouvelles relations : « *what relationship am I to Philip, your brother? What relationship am I to your cousins?* » (« qui suis-je pour Philip, ton frère ? Qui suis-je pour tes cousins ? »). Sylvia suggère un pseudo lien beau-parental dans le premier cas (« *a weird donor-conceived step-mother* » ; « une étrange belle-mère par le don ») et un lien avunculaire analogue à celui qui forme la base du « cousinage » dans le second cas (« *an aunt (...) because their mother was my aunt kind of thing* » ; « une tante (...) du type parce que leur mère était ma tante »). Certains parents tentent ainsi de se faire une place dans une histoire à laquelle ils ont participé mais dont il apparaît qu'elle ne les concerne plus. Les liens n'ont aucune évidence, comme en témoigne la réponse inverse qu'apporte Amandine (FR6) à la même question, formulée cette fois par son

père vis-à-vis d'Arnaud, conçu grâce au même donneur : « Il me dit « mais alors c'est qui pour moi ? C'est mon neveu ? » Je fais « ah non, ce n'est rien du tout » (sourit) ».

De leur côté, les donneurs sont souvent mariés ou en couple. Ils ont des parents. Certains ont des enfants, des frères et sœurs, des oncles et tantes et des cousin·e·s. Ils sont inscrits dans un réseau relationnel qui joue un rôle dans la manière dont ils pensent le lien avec celles et ceux que leur don a permis de faire naître (Gilman 2020). Le bref aperçu de la rencontre entre Gérard et Arthur Kermalvezen l'illustre : le premier doit expliquer à sa compagne, avec laquelle il s'est mis en ménage après deux divorces, qu'il a été donneur. Ils reçoivent ensemble Arthur chez eux, elle prépare le déjeuner. Gérard mobilise son frère pour rassembler des documents sur l'histoire de la famille. On apprend aussi qu'il est en conflit avec ses deux fils ; leurs contacts semblent rompus<sup>34</sup>.

Les relations avec le donneur impliquent ainsi potentiellement des liens plus larges. Dans certains cas, les personnes conçues par don sont tenues à l'écart de la sphère familiale, comme Hayley qui n'a encore jamais rencontré ni l'épouse, ni aucun membre de la famille de Jeremy. Dans d'autres cas, au contraire, les personnes conçues par don sont progressivement introduites auprès du groupe de parenté, comme Jodie (UK6) qui a rencontré la sœur de Wayne, Rosemary, ainsi que son épouse, Jacqueline. Zoe (UK25) a tout de suite été présentée à Tracy, l'épouse de Derek, ainsi qu'à leur trois enfants, Owen, Tyler et Paige.

Pour Sylvia, c'est directement avec la famille de son donneur, Cecil, que les contacts se sont établis car il est décédé. Elle découvre peu à peu des « frères », des « cousin·e·s », des « oncles » et « tantes », des « neveux » ... La famille l'accueille volontiers mais Sylvia souligne longuement la difficulté que représente la construction de ces relations en dehors de tout repère social. Elle l'illustre par un contraste avec les règles implicites à respecter face à un décès.

*Vous savez, si quelqu'un meurt, vous savez à peu près comment réagir, même si vous ne les connaissez pas très bien. Il y a des sortes de règles implicites et anthropologiques. Vous faites ça, vous dites ça, vous gardez telle expression sur votre visage. (...) Mais l'AMP avec tiers donneur et rencontrer de la famille par le donneur, la famille du parent biologique, il n'y a absolument aucune règle.*

You know, if somebody dies, you kind of know how to react, even if you don't know them really well. There's sort of anthropological, unspoken rules. You do this, you say this, you put this expression on your face. (...) But donor conception and meeting donor-family, the biological parent's family, there's no rules what-so-ever.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

---

<sup>34</sup> Delescluse Rémi, 2019, *Les enfants du secret*, op. cit.



Alors qu'un certain nombre de conventions guident les comportements attendus face à la mort, dans les relations créées avec la famille du donneur, rien n'est prescrit. Tout est matière à discussion ou questionnement : à quelle fréquence faut-il appeler sans en faire trop ? Jusqu'où peut-on se taquiner ? Qui peut-on critiquer ? Sylvia tâtonne tout en s'adaptant aux traditions de la famille de Cecil. Elle se tient sur ses gardes pour ne blesser personne et ne pas risquer une interruption des contacts.

*Pour autant que cette famille ait été et continue d'être adorable, j'ai toujours cette crainte de faire quelque chose de travers et qu'ils resserrent les rangs et que cela sera la fin de l'histoire. (...) Donc vous finissez par avoir les discussions les plus étranges pour essayer de créer des repères pour la relation. Assez souvent, je me retrouve à me demander « qu'est-ce que je fais maintenant ? Est-ce que le temps est venu pour que je les appelle à nouveau ? Est-ce que je devrais les skyper ? Est-ce que ce serait trop insistant ? » C'est très stressant. Vous devez vous interroger sur ce qu'il convient de faire. En fin de compte, tout ce que vous pouvez faire c'est faire de votre mieux.*

For all that this family have been and continue to be absolutely lovely, I always have this fear that if I do the wrong thing, that they'll close ranks and that would be the end of it. (...) So, you end up having the weirdest of discussions, trying to make points of reference for the relationship. Quite often I find myself wondering "what do I do next? Is it time for me to ring them again? Should I Skype? Is that being too pushy?" It's very stressful. You have to ask yourself questions about what's the right thing. At the end of the day, the only thing you can do is your best.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Sylvia décrit les conditions d'une « institution incomplète », expression forgée par Andrew Cherlin à propos des familles recomposées à la fin des années 1970. En l'absence de normes – y compris légales – s'appliquant à la coexistence des beaux-parents avec les enfants des unions précédentes et/ou du nouveau couple, les protagonistes étaient contraint·e·s d'inventer le cadre des relations au fur et à mesure qu'elles/ils les construisaient (1978). Le constat, déjà valable pour les relations entre personnes conçues par don et donneurs, devient encore plus visible lorsqu'il est question de leur entourage. Chacun·e tâtonne et la forme que les relations prennent dépend du contexte singulier dans lequel elles s'établissent.

Au-delà du donneur, les liens font d'ailleurs l'objet d'une appropriation qui reste partielle. Quand Hailey me parle des membres de la famille de Jeremy, elle note les détails qui les connectent avec elle, comme, par exemple, un neveu qui est allé dans la même université qu'elle. Les informations ne sont, précise Hailey, pas de grande importance mais elles tissent une toile qui amoindrit la distance avec celles et ceux qu'elle ne connaît pas encore : « c'est une autre petite connexion avec sa... je suppose ma famille mais euh... sa famille (sourit) », bafouille-t-elle (« *this is another little connection to his... I guess my family but erm... his family (smiles)* »). Je l'interroge sur son hésitation.

*N'ayant rencontré aucun d'entre eux, j'ai l'impression que je ne peux pas dire « ma famille ». Mais en même temps, biologiquement, c'est ce qu'ils sont. C'est complexifié par le fait que la majeure partie de la famille de ma mère soit décédée ou à l'étranger. Et c'est la dernière des enfants, donc toute le monde est beaucoup plus âgé. Donc j'ai grandi avec la famille de mon père, qui ne m'est pas reliée biologiquement. Et je... J'ai du mal à... en quelques sortes... me mettre ça en tête, que je suis quelque part... C'est à ce moment-là que je suis dans la situation où je ne sais pas si je dois dire que c'est ma famille. Je suis techniquement plus reliée à eux qu'aux gens que je connais mais en même temps, je ne les ai jamais rencontrés et j'ai passé les trente et quelques dernières années sans eux.*

Having not met any of them, I feel like I can't really say "my family". But at the same time, biologically they are. It's complicated by the fact that most of my mum's family are either dead or living abroad. And she's the last child, so everyone else is a lot older. So, I've grown up with my dad's family, who aren't biologically related. And I... I struggle to... kind of... keep that in my head, that I'm sort of... This is when I get sort of I don't know to call it my family. I'm technically more related to them than I am to the people I know, but at the same time I have never met any of them and I have spent the last thirty or so year [without?] them.

Hayley, née dans les années 1980, UK5

Si le fondement du lien, la « biologie », pourrait qualifier les parents de Jeremy comme la « famille » de Hayley, la relation ne s'adosse à aucun vécu. Les « petites connexions » qui lui semblent plaisantes paraissent bien maigres face au temps partagé avec sa famille paternelle.

Zoe, de son côté, a passé quelques jours avec Derek et sa famille chez la mère de celui-ci, Jane, que la jeune femme présente d'emblée comme « sa nouvelle grand-mère ». Quand je l'interroge sur la manière dont elle voit ce lien, la distance prime toutefois, à l'inverse de son autre grand-mère, la mère de Neil, le beau-père qui l'a élevée depuis l'enfance et qui a constitué la principale figure paternelle dans sa vie.

*Je ne la vois pas vraiment comme une grand-mère, je dirais. Je n'arrêtais pas d'oublier son nom. Elle s'appelle Jane. (...) Donc, on ne l'appelle pas « mamie », on l'appelle juste « Jane ». Ma grand-mère, la mère de Neil, est morte le mois dernier. Donc... oui Jane est ma seule grand-mère maintenant. Est-ce qu'on la reverra un jour, je ne sais pas vraiment. Probablement pas.*

She doesn't really feel like a grandma I would say. I kept forgetting her name really. Her name's Jane. (...) So, we haven't addressed her as "grandma", we just call her "Jane". My grandma, Neil's mum, passed away last months. So... yes Jane is my only grandma now. We'll we ever see her again, I'm not sure really. Probably not.

Zoe, née dans les années 1980, UK25

Un point commun ressort des exemples de Hayley et Zoe. L'évocation de l'entourage des donneurs convoque celle de leur propre famille. Dans les deux cas, cette convocation prend la forme d'un contraste, clairement explicité chez Hayley : tandis qu'elle est censée être « plus reliée » (ou pour une traduction plus proche de l'anglais usuel, « apparentée ») à la famille de Jeremy qu'à celle de son père, les liens avec celle-ci ne peuvent égaler la force des relations

avec sa famille paternelle. Chez Zoe, la distinction est plus implicite : si Jane représente une « nouvelle grand-mère » ou la « seule » qu'il lui reste d'un point de vue généalogique, elle ne deviendra pas *sa* grand-mère au plan du vécu des relations, celle qui se passe de prénom et d'adjectif et dont le statut est revendiqué alors qu'il ne relève pas forcément de l'évidence, puisque Neil est le beau-père de Zoe.

À la différence d'un lien de filiation (Courduriès 2017), la participation des donneurs à la procréation ne produit pas de « règle d'engendrement automatique » (Héritier 1981, p. 26). Le lien ne se répercute pas nécessairement auprès de leurs ascendant·e·s, descendant·e·s et collatéraux, à la manière dont la naissance d'un enfant produit non seulement des parents, mais aussi des grands-parents, des oncles et tantes, etc. La procréation ne joue donc pas le rôle qu'elle occupe traditionnellement dans la parenté. Elle crée ici des connexions à l'étendue limitée, dont la consistance s'amenuise à mesure qu'elles s'éloignent de leurs principaux protagonistes (les donneurs et les personnes conçues par don).



Pour la quasi-totalité des personnes que j'ai rencontrées, la connexion avec leur donneur les relie d'abord à un inconnu. Le secret absolu instauré par l'anonymat rend le lien impossible, ce qui, du point de vue des personnes conçues par don, se traduit par une grande difficulté à se figurer l'homme qui a permis leur conception. L'inconnu devient une abstraction ou alors la copie d'un homme générique, un quidam désingularisé. Cette désingularisation n'est cependant que partielle. L'anonymat ouvre un espace à l'imagination, où se développe une image contrastée d'un donneur tantôt « héros », tantôt « vilain ». Ces stéréotypes expriment le souci ressenti par les personnes conçues par don vis-à-vis des héritages qu'elles pourraient avoir reçus sans le savoir. Le rapport aux donneurs anonymes est en effet pensé sur le mode de la transmission. Les personnes conçues par don imaginent trouver chez eux des éléments qui leur ressemblent. En retour, elles absorbent une partie de l'insaisissabilité créée par l'anonymat. À la suite de M. Konrad (1996), j'ai ainsi constaté que l'anonymat n'empêche pas l'établissement d'un lien. Il constitue une modalité relationnelle spécifique, matérialisée par des *transmissions sans nom*.

Les relations qui s'établissent éventuellement par la suite sont caractérisées par la prudence qu'adoptent les personnes conçues par don. Des premières lettres au premières rencontres puis à l'établissement de relations sur la durée, la perspective d'un refus de créer ou de maintenir le contact de la part des donneurs est constamment présente, entourant les liens

d'une forme d'incertitude. Les récits témoignent également de leur contingence. Les relations entre personnes conçues par don et donneurs s'établissent dans ce qu'A. Cherlin (1978) a défini comme une « institution incomplète ». Aucune norme pré-existante ne permet de les encadrer et chacun·e fabrique et négocie les conditions qui lui conviennent.

Cette dimension s'accroît lorsqu'il est question de l'entourage des personnes conçues par don et des donneurs. Les rencontres y sont peu fréquentes et encore moins normées. Elles font l'objet d'une appropriation variable et limitée. Les relations créées par le don avec le donneur montrent ainsi leur portée restreinte au-delà des principaux et principales concernées.

En somme, le donneur tient une position marginale, très dépendante du contexte de chaque rencontre. Tandis que son existence revêtait une forme d'évidence au regard de la procréation, cette dernière disparaît dès lors qu'il s'agit de décrire et de faire l'expérience du lien. Nous verrons que pour les pères, le cheminement est presque l'exact opposé.

## **II. « MON PÈRE RESTERA MON PÈRE » : SE RÉAPPARENTER**

---

Dans sa description du modèle mis en place par les Centre de conservation des œufs et du sperme (CECOS) en France dans les années 1980, Simone Bateman-Novaes constate la dissimulation faite, grâce au secret sur le recours au don et à l'anonymat, des « nouveaux rôles reproducteurs dans un but social » (Novaes 1994, p. 127), à savoir celui des donneurs de gamètes et celui des praticien·ne·s. Tandis que cette dissimulation est souvent pensée comme une manière de « contribuer à l'institution d'une paternité légitime pour l'homme stérile », elle nous enjoint à décaler notre regard :

« Ainsi structurée, la pratique laisse transparaître la fragilité de la représentation de paternité légitime qu'elle soutient, face à une autre, fondée sur le biologique et le sexuel, qui s'impose encore dans les mentalités. » (1994, p. 127)

Selon l'auteurice, plutôt qu'une manière d'instituer une filiation légitime, il faut voir l'effacement du donneur comme une tentative de préserver une « paternité comprise autrement comme défaillante » (1994, p. 127). L'AMPD destinerait ainsi les hommes infertiles à une paternité « fragile », c'est-à-dire, dans les termes d'Esther Dermott, un lien qui dans sa dimension temporelle, financière, biologique ou émotionnelle, est menacé ou inexistant (2008, p. 113). Les récits recueillis dans cette enquête conduisent à nuancer ce constat.

En guise de préliminaire, je montrerai que les relations paternelles décrites par les personnes conçues par don se caractérisent avant tout par leur dimension *ordinaire* (1). Le recours au don y est néanmoins intégré dans un mouvement que je décrirai en deux temps. D'une part, la prise en compte de l'histoire de leur conception conduit mes interlocuteurs et interlocutrices à faire état de la position particulière occupée par leur père dans le don d'engendrement, en tant qu'hommes infertiles (2). Ce constat s'ensuit d'autre part d'une réaffirmation du statut paternel (3).

## 1. Des pères ordinaires : les défis de la description

À l'heure de rendre compte de l'incidence du don sur les relations paternelles, l'embarras me gagne. Alors que l'évocation du donneur a facilement suscité des descriptions détaillées des premières rencontres et des échanges leur succédant, du côté des pères, point de longs développements sur la chronologie des relations. Quand je demande à Océane de décrire sa famille, elle insiste en quelques mots sur la centralité du trio qu'elle forme avec ses parents.

Bon, déjà je suis fille unique. Euh... je vis avec mes deux parents. (...) Et... et voilà, que décrire d'autre ? On est une famille à peu près, assez classique (sourit), et voilà, on partage beaucoup de choses, on fait beaucoup de choses ensemble et voilà.

Océane, née dans les années 1990, FR8

Océane décrit les bribes d'un quotidien tissé de ses plaisirs, de ses échanges, de ses agacements et de ses attachements. Une mère très proche, qu'elle tient régulièrement au courant de ses déplacements dans la journée. Un père enseignant avec lequel elle parle moins de ses émotions, qui lui a parfois donné des « cours particuliers », non sans générer quelques étincelles : « c'était un peu le manque de patience. Moi, si je ne comprenais pas quelque chose, ça m'énervait aussi ». Les liens entre les personnes conçues par don et leur père se racontent par fragments, dont la brièveté ne semble pas faire justice à la richesse de relations chargées du temps et des affects partagés. Elles sont construites d'un ensemble de gestes et d'événements qui souvent, se passent de mots, parce qu'ils s'inscrivent dans la banalité du quotidien (Weber 2013).

Elles se racontent donc plutôt par leurs aspérités, les souvenirs « exceptionnels », comme par exemple des excursions touristiques. Océane évoque les activités pratiquées avec ses

parents, notamment lors de voyages, dont celui qu'ils ont effectué à la Réunion, son séjour favori.

C'était un beau voyage qu'on avait envie de faire tous les trois, on a profité tous les trois, on a fait plein de choses ensemble, j'ai fait de la plongée avec mon père... Voilà, bah on fait... voilà, on part tous les trois et en général on fait quasiment tout ensemble là-bas, de la plongée, du snorkel<sup>35</sup>, des randonnées à pied, à vélo, voilà. On partage beaucoup.

Océane, née dans les années 1990, FR8

Dans plusieurs autres cas, comme celui de Marlène, ce sont les conflits qui occupent le devant de la scène. Ses parents, Alain et Régine, divorcent quand elle a une quinzaine d'années et Alain se met rapidement en ménage avec Eliane. Marlène continue de voir son père pendant les vacances scolaires, mais un conflit durable s'installe avec Eliane, minant progressivement sa relation avec Alain. La situation s'envenime tant que la cohabitation avec Eliane devient inenvisageable pour Marlène. Si son père veut la voir, elle exige qu'il se déplace. Alain prétexte des allergies pour décliner l'invitation et il propose de maintenir le contact par email, ce que sa fille refuse. Marlène lui rend visite pour essayer d'apaiser la situation, mais la tentative tourne court. L'annonce de son mode de conception intervient quelques années plus tard. Marlène tente à nouveau de renouer contact avec Alain, par email cette fois, mais là encore, en vain. Si aujourd'hui, Marlène s'interroge sur le rôle que le don peut avoir joué dans la réaction de son père, elle le positionne plutôt comme un instrument de manipulation employé par sa belle-mère pour abîmer un lien manifestement insupportable pour elle<sup>36</sup>.

Je pense mais c'est absolument euh... pas vérifiable et pas sûr, mais moi je pense que... que ma belle-mère n'est pas étrangère à tout ça puisque... ça je crois que je te l'avais dit, mon oncle, le frère de ma mère, nous avait dit que si mon père ne nous donnait pas de nouvelles c'est parce qu'il avait dit à ma belle-mère que nous n'étions pas ses enfants biologiques et qu'elle le menaçait en disant que s'il continuait de nous voir elle nous balancerait la vérité.

---

<sup>35</sup> Snorkeling, plongée libre avec un masque et un tuba.

<sup>36</sup> Je suis obligée de passer sous silence un certain nombre de détails complexes qui participent à cette situation conflictuelle. Je préciserai simplement que c'est Alain qui a proposé à Régine de faire une AMPD, tandis que cette dernière lui proposait de procéder à une adoption. Cela permet de supposer que le don ne posait pas de problème de principe à Alain.

En tout et pour tout, Marlène et son père ne se sont revu·e·s qu'une seule fois entre la première rupture de contact et notre entretien (douze ans plus tard). L'annonce de l'existence du don, dont Marlène espérait qu'elle permettrait de rétablir les contacts, ne change pas la donne.

En dehors du don, les rapports de Marlène avec son père sont inextricablement liés aux événements qui ont conduit et qui ont suivi le divorce de ces parents. Elle déclare d'ailleurs :

Jusqu'à ce que mes parents divorcent, jamais une seule seconde je n'ai douté de l'amour de mon père et je n'ai ressenti quoi que ce soit.

Je ferai donc un premier constat, qu'il est indispensable de garder en tête dans toutes les analyses menées dans la suite de ce chapitre : si l'AMPD est nécessairement mise en avant dans les entretiens réalisés pour l'enquête, elle est loin de résumer l'histoire des personnes conçues par don avec leur père. Les relations sont d'ailleurs marquées par une grande diversité. Les récits font mention de pères présents, de pères absents, de pères divorcés, de pères mariés, de pères autoritaires (voire même violents) et de pères laxistes, de pères exprimant peu leurs émotions et de pères sensibles, de pères malades, de pères décédés... autant de situations et comportements montrant les limites de ce que l'on aurait pu uniformiser comme la « paternité par le don ». Au fond, les liens considérés se caractérisent avant tout par leur dimension *ordinaire*.

Ils correspondent notamment aux caractéristiques soulignées dans les travaux sur la paternité contemporaine. Dans le contexte du démariage (Théry 1993), les manières d'être père et de définir la paternité se sont pluralisées (Castelain Meunier 2002 ; Martial 2016a). La présomption découlant du mariage hétérosexuel, en particulier, a perdu sa primeur pour ne devenir qu'un mode d'entrée en paternité parmi d'autres – dont la reconnaissance simple dans le cadre de couples non mariés, l'adoption (simple ou plénière), l'AMPD... En parallèle, la hiérarchie qui structurait juridiquement les rapports entre époux et entre pères et mères a été progressivement remplacée par une norme d'égalité entre les conjoint·e·s et entre les parents. Aujourd'hui, la « coparentalité » est valorisée, c'est-à-dire l'exercice commun des fonctions et responsabilités parentales entre père(s) et (/ou) mère(s) (Martial 2016a). En parallèle, une

nouvelle figure paternelle a progressivement fait son apparition. Le modèle des pères pourvoyeurs (les « *breadwinners* ») représentant une « autorité distante » (Martial 2016a, paragr. 6), a été supplanté par l'image d'une paternité qui repose sur la construction d'une intimité affective des pères avec leur(s) enfant(s), une relation intersubjective située dans le quotidien du foyer familial (Dermott 2008). Comme nous le verrons dans le reste du chapitre, la dimension quotidienne des relations aux pères est abondamment mobilisée par les personnes que j'ai rencontrées, même si elle fait l'objet de peu de détails, comme je le stipulais précédemment. Je donnerai l'exemple de Victoria, qui évoque une vie familiale ponctuée par les crises de colère de son père et ses fréquentes absences dues à sa profession. Lorsque je lui demande de me raconter des souvenirs qui me permettraient de mieux comprendre les relations qu'elle avait avec lui, elle mobilise – paradoxalement, dans son cas – des gestes de la vie de tous les jours, relativement anodins mais précieux dans le contexte des absences paternelles :

*Je chantais avec lui il jouait de la guitare quand il rentrait du travail et c'était quelque chose de chouette qu'on partageait ensemble. Je m'asseyais sur ses genoux et je chantais et lui il jouait de la musique. (...) Il n'était pas très présent à la maison pendant la majeure partie de ma vie. (...) Donc, le temps que je passais avec lui était... C'était assez peu fréquent mais c'était agréable. Aussi, l'autre souvenir qui me revient en tête c'est que quand il rentrait à la maison tard le soir, parfois je me souviens qu'il venait me border dans mon lit. Et c'était juste un geste doux et ça me tenait à cœur quand il faisait ça.*

I used to sing with him, he would play the guitar when he got home from work and that would be something sweet that we shared together. I would sit on his lap and sing and he would play music. (...) He wasn't home very much most of my life. (...) So, my time with him was...it was pretty infrequent but it was sweet. Also, the other memory that's coming back to me is just when he would come home late at night I would sometimes remember him tucking me into bed. And that was just a sweet gesture and felt important when he did that.

Victoria, née dans les années 1970, UK23

Ni la figure des « nouveaux pères », ni le principe de « coparentalité » n'empêchent toutefois que les inégalités perdurent entre pères et mères. L'après-divorce reste, par exemple, un motif de fragilisation des liens entre les pères et leurs enfants (Martial 2016b) – on en a vu une illustration avec Marlène et plusieurs autres seront présentes dans la suite du chapitre. La division du travail parental laisse de plus aux mères la charge de la majorité des tâches domestiques et éducatives<sup>37</sup>. Les activités de loisir sont celles qui sont les plus susceptibles

---

<sup>37</sup> Martine Gross en donne un exemple particulièrement éclairant dans le cadre de la coparentalité : même lorsque le projet d'enfant est partagé par des parents qui ne sont pas en couple – un homme gay ou un couple d'hommes qui deviennent conjointement parent(s) avec une femme lesbienne ou un couple de femmes –, les situations les moins conflictuelles sont notamment celles où « tous acceptent la norme implicite qui attribue aux femmes le rôle de premier parent » (2016, paragr. 38).



d'être investies par les deux parents de manière égalitaire (Brugeilles et Sebille 2011). Le discours des participant·e·s reflète cette dimension genrée, comme lorsque Simon (FR20) – que je citais dans le Chapitre 2 – explique qu'il partage plutôt les mêmes loisirs que son père, tandis que sa mère s'occupe des tâches plus « administratives ». J'ajouterai pour finir que les relations des personnes conçues par don avec leur père ne doivent pas être appréhendées comme immuables. Comme toutes les autres, elles se déploient au croisement de temporalités biographiques, familiales et générationnelles (Martial 2016b).

Avant toute considération sur les spécificités créées par le don, il faut donc prendre en compte le caractère ordinaire des relations paternelles. Les familles ayant eu recours à un don sont « comme les autres » – pour reprendre la formule d'Irène Théry (2010) – avant d'être différentes. Néanmoins, dans la prochaine section, nous verrons que l'intégration de l'histoire de leur conception conduit les personnes conçues par don à mettre en avant les effets du don d'engendrement sur les liens avec leur père.

## **2. Pères et/mais infertiles : l'apparement en question**

Aussi ordinaires que soient les liens paternels envisagés, ils sont caractérisés par un mode d'établissement de la paternité particulier selon lequel les pères le sont devenus sans procréer. Cette particularité commence souvent par s'exprimer à travers les ressemblances.

### ***2.1. Le don comme discontinuité corporelle***

Le frère de Martin (UK26) lui présente un jour une hypothèse : s'ils sont tous deux petits par rapport à leur père – décédé quand ils étaient enfants – c'est à cause du rationnement qui était en place dans leur jeunesse – c'est-à-dire l'Angleterre des années 1940-50. Martin n'est pas convaincu. Il ne se souvient pas d'avoir manqué de nourriture et un cousin de la famille faisait du commerce au marché noir. Il se satisfait de ce que sa mère lui a raconté : il ressemble à un grand-oncle. Après la découverte de son mode de conception, l'anecdote lui revient à l'esprit, avec un nouvel écho : il s'agissait d'une trace du don, demeurée inexplicable en méconnaissance de cause.

L'absence de participation des pères à la conception se répercute en premier lieu sur les corps. Les discours sur les ressemblances constituent l'une des modalités de relecture des liens

paternels post-annonce<sup>38</sup>. Pour certain·e·s, les dissemblances avec leur père fondent une forme d'évidence quant à l'existence du don. Thomas ne s'était par exemple jamais douté de son mode de conception ; et pourtant, il estime que cela aurait fini par lui sauter aux yeux.

*[Mon père] est très... bien bâti (rit). C'est un mec gros. Il avait des cheveux blonds bouclés, des yeux bleus. Vous savez, très rond. Je suis un peu grassouillet mais je ne suis pas gros. Lui, c'est un homme gros. Son père était gros. Le frère de son père était gros.*

[My dad] is very... well built (laughs). He's a fat bloke. He had blond curly hair, blue eyes. You know, very chubby. I'm a little bit porky, but I'm not fat. He's a fat man. His dad was a fat man. His dad's brother was a fat man.

Thomas, né dans les années 1980, UK4

Dans une partie des cas, le don entre donc en cohérence avec les discours existants sur les ressemblances avec les pères. Pour d'autres en revanche, l'annonce marque une dissonance. Adeline (FR18) se remémore sa réaction : « maman, mais ce n'est pas possible, pourtant j'ai les mollets de papa ». Ann est aussi incroyablement lorsqu'elle apprend que son père n'est pas son géniteur. Elle demande à son mari, « mais je ressemble à mon père, non ? » (« *But I look like my dad, don't I ?* ») :

*Et il a dit : « non, pas du tout ». J'avais passé toute ma vie... (rit) Sauf que mon père avait comme ve... J'ai des couleurs<sup>39</sup> très foncées. Mais vous voyez ma mère (...) avait aussi des couleurs très foncées. Mon père avait de magnifiques yeux vert-noisette et un petit nez très mignon. Et j'ai toujours pensé « pourquoi n'ai-je pas le petit nez mignon de mon père (rit) ? »*

And he said: "No, not at all". I'd gone my whole life... (laughs) Except my dad had like gree... I've got very dark colouring. But you see my mum (...) had very dark colouring too. My dad had lovely greeny hazel eyes and a very cute little nose. And I always used to think "why haven't I my dad's cute little nose (laughs)?"

Ann, née dans les années 1950, UK10

Les discours sur les ressemblances représentent l'un des moyens ordinaires d'établir les liens de parenté et d'en parler (Vernier 1999). Le « jeu de piste » commence dès la maternité – voire même dès l'échographie<sup>40</sup> –, participant à la création des relations entre le nouveau-né et sa parenté. Quand elle ne s'établit pas par la procréation, la reconnaissance corporelle

---

<sup>38</sup> Cela ne concerne pas les personnes qui ont été informées dans l'enfance. Les discours sur les ressemblances permettent aussi de parler des liens mais ils ne se formulent pas comme une relecture.

<sup>39</sup> Le mot « colouring » n'a pas vraiment d'équivalent en français. Il désigne à la fois la couleur des yeux, des cheveux et dans une certaine mesure de la peau.

<sup>40</sup> On en trouve une belle illustration dans le documentaire de Rémi Delescluse, qui s'ouvre sur l'échographie du premier trimestre de la grossesse de sa compagne. Cette dernière lui lance avec humour que le fœtus a déjà son « grand nez » (2019, *Les enfants du secret, op. cit.*).

continuent de jouer son rôle. En adoption internationale, les « dossiers » avec leurs photos et divers documents descriptifs communiqués aux candidat·e·s à l'adoption en début de procédure occupent une place analogue à celle de l'échographie : ils constituent l'un des supports d'intégration des enfants à la famille (Belleau 2000 ; Marre et Bestard 2009). Plus largement, les photographies participent à la fabrication du lien, comme l'observe Françoise Zonabend dans la profusion de clichés représentant les trois sœurs d'origine coréenne adoptées par Georges et Maryvonne D. en Normandie :

« Toutes ces photographies sont encadrées, entassées les unes auprès des autres, et disposées sur les murs, les meubles de toutes les pièces du pavillon, de la cuisine au salon. (...) Par la captation intense de l'image, son étalage surabondant dans l'espace domestique, *ils s'efforcent de faire de ces enfants des membres à part entière de la famille.* » (2007, p. 14, je souligne)

Les liens de parenté s'incarnent dans des corps qui en sont à la fois l'instrument et l'expression. Il n'est ainsi pas étonnant de retrouver une attention aux ressemblances dans les familles ayant eu recours à un don (Becker, Butler et Nachtigall 2005 ; Fortier 2009 ; Nordqvist 2010). Géraldine a par exemple grandi en s'entendant dire et en affirmant elle-même sa ressemblance avec son père.

J'ai même souvent eu des gens qui m'ont dit que je ressemblais à mon père parce qu'en fait je suis brune comme mon père alors que mon frère avait plutôt le côté rouquin de ma mère et moi-même je me revois encore plus jeune, quand je ne le savais pas, je disais souvent aux gens « moi je ressemble à mon père ».

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

Pourtant, du point de vue des ressemblances, l'infertilité paternelle s'accompagne invariablement du même constat pour les personnes que j'ai rencontrées. Que le don ait été su dès l'enfance ou qu'il ait été annoncé plus tard, pour toutes, il semble évident que les pères n'ont pas pu transmettre leurs caractéristiques – principalement physiques mais parfois également immatérielles (un talent, une compétence...). Lucy (UK24) m'explique par exemple qu'elle s'est toujours sentie différente au sein de sa famille. Elle parle à la fois de sa mère et de son père, mais c'est plutôt de sa mère dont il s'agira dans la suite de l'entretien. On en perçoit la raison subrepticement glissée par un adverbe : « *I think one of the big things for me is that I don't look like my mum. And obviously I don't look like my dad* » (« Je pense que l'un des gros

trucs pour moi c'est que je ne ressemble pas à ma mère. Et évidemment je ne ressemble pas à mon père »). Au sujet de sa sœur, Sabine déclare quant à elle :

Quand on a su ça on s'est dit : finalement si papa... En fait ce n'est pas notre papa, du coup [ma sœur] elle ressemble à qui ? Parce qu'elle ne peut pas ressembler à papa, vu que ce n'est pas son père.

Sabine, née dans les années 1980, M3

L'incapacité liée à l'infertilité se traduit ainsi dans une forme de discontinuité des liens du point de vue du corps. L'absence de participation des pères à la conception se répercute dans l'absence de continuité ordinairement créée par les transmissions corporelles. Or, comme nous allons le voir, cette absence de transmission n'est pas anodine du point de vue de la caractérisation des relations.

## ***2.2. Les relations paternelles au prisme de l'infertilité***

Une anecdote a longtemps laissé Jill pantoise. Avant ses deux ans, les albums de famille montrent une petite fille croulant sous une chevelure bouclée, alors que le reste de sa famille a les cheveux raides. Subitement, ses cheveux arborent une coupe courte qu'elle gardera une bonne partie de son enfance.

*Ma mère a toujours dit : « ton père, il a juste coupé tous tes cheveux. Il a dit qu'il n'aimait pas les boucles, ce n'était pas à la mode ». (...) Elle m'a toujours dit ça. Et j'ai toujours eu ce truc : c'est bizarre, il n'aimait pas mes cheveux bouclés.*

My mum always said: "your dad, he just cut all your hair off, he said he really didn't like curls, it's not fashionable". (...) She always told me that. And I'd always had this thing of "that's weird, he didn't like my curly hair".

Jill, née dans les années 1950, UK2

Comme un « flash », l'annonce de son mode de conception fait remonter le souvenir. Le don projette une lumière nouvelle sur la réaction de son père. Ses cheveux constituaient en fait un signe de l'existence du don et partant, de l'infertilité paternelle.

*Bien sûr qu'il ne supportait pas de les regarder. (...) Cela a donné du sens à sa distance en en faisant plus une question de souffrance pour lui qu'un manque d'intérêt.*

Of course, he couldn't bear looking at it. (...) It made sense of his distance in a way that made it feel more a matter of pain for him rather than a lack of concern.

La « détresse » (Delaisi de Parseval 2008, p. 91) que l'infertilité suscite, voire la « culpabilité » (Snowden et Mitchell 1981, p. 44), le « deuil » de l'enfant « issu de soi » qu'elle nécessite d'engager dans nos représentations (cf. Chapitre 2) fournissent une explication aux attitudes distantes ressenties par certain·e·s participant·e·s de la part de leur père. Antoine se décrit comme un enfant « vif ». Dans ses premières années, ce caractère permet à son père, qui n'a lui-même pas fait d'études supérieures, de « briller » auprès des membres de sa famille. À sept ans, des capacités intellectuelles atypiques sont détectées chez le garçon : « on m'avait mis entre les mains un bouquin de maths de Terminale, une calculatrice programmable et j'ai résolu des équations du second degré ». Antoine considère cet épisode comme un « moment fondateur ». Il lui permet à la fois d'expliquer la personnalité de l'homme qu'il est aujourd'hui et le changement qu'il a ressenti dans la relation avec son père : « plus le temps a passé plus je n'ai pas compris en fait la manière dont il se comportait avec moi. Surtout qu'on avait une autre personne qui n'était pas son enfant qui était là ». La mère d'Antoine est assistante familiale et ils ont accueilli Jordan quelques années avant l'épisode de la calculatrice. Antoine le considère comme son frère, mais il observe peu à peu des inégalités dans le comportement de son père avec Jordan et lui-même.

Il était extrêmement sévère et dur avec moi alors qu'il faisait confiance à Jordan, mon frère. Alors qu'il n'était pas son fils. C'est-à-dire que là où lui, il avait le droit à une discussion, moi je me faisais pourrir la vie.

Antoine, né dans les années 1980, FR2

Comme Jill, Antoine repense aux attitudes paternelles lorsqu'il apprend son mode de conception : « il était dépassé et il était dépassé par quelqu'un qui était son fils mais qui n'était pas de lui ». Si la vivacité du garçon était un argument de valorisation auprès de la famille élargie, l'épisode de la calculatrice introduit une distance, qu'*a posteriori*, Antoine pave des stigmates de l'infertilité paternelle – d'autant plus difficile à assumer qu'elle résulte d'une pathologie dégénérative. Même en étant « son fils », Antoine suppose que par sa dissemblance, il est devenu l'incarnation des incapacités dont souffrait son père : « je lui rappelais constamment qu'à cause de sa maladie, il ne pouvait pas avoir d'enfant ».

Le père d'Antoine est décédé depuis plusieurs années lorsque sa mère lui raconte l'histoire de sa conception. Le don et le vécu de l'infertilité n'ont donc jamais pu faire l'objet d'une discussion avec lui. La sévérité accrue rapportée par Antoine pourrait, de fait, trouver d'autres explications dans son récit. On pourrait souligner la portée que revêt la différence de statut des deux frères, d'ailleurs relevée par Antoine : si Jordan est intégré à la famille *comme* un fils, il n'en est pas moins un enfant accueilli dans des conditions encadrées par les services de protection de l'enfance (Camelin 2019). La mère d'Antoine reçoit une rémunération au titre de son activité et la famille doit respecter un ensemble de devoirs liés à sa fonction. Même si les liens continuent d'exister, Jordan a quitté leur domicile à sa majorité, comme c'est généralement la règle<sup>41</sup>. On pourrait, de plus, réfléchir à la portée des capacités atypiques d'Antoine et du « diagnostic » qui s'y associe, celui d'une « précocité intellectuelle ». Si les enfants « surdoués » ont, un temps, été rapprochés des « prodiges », la « précocité » est aujourd'hui plutôt considérée comme un « problème », requérant notamment des mesures spécifiques du point de vue scolaire et éducatif (Lignier 2010, p. 97).

Sans discréditer l'interprétation d'Antoine, ces remarques montrent qu'elle forme en fait une réinterprétation, dans laquelle les nouvelles informations liées au don font de celui-ci une clef de lecture des relations familiales. Raymond les accueille avec soulagement. Le don donne sens au manque d'attention qu'il a ressenti en grandissant.

*Je savais que les autres pères jouaient avec leurs enfants, jouaient au football avec eux ou... Et mon père n'a jamais paru vouloir avoir grand-chose à faire avec moi. Et tout à coup, j'ai réalisé que, et bien, je ne suis pas du tout son fils. Et j'ai eu le sentiment que la majeure partie de mon instabilité et de ma dépression et de mon malheur était dus au fait que je sentais que quelque chose n'allait pas. Ça n'était juste pas... Et tout à coup, prendre conscience de cette situation, ça a été un grand soulagement pour moi.*

I was aware that other people's father played with them, would play football with them or... And my father never seemed to want anything much to do with me. And all of a sudden, I realize well I'm not his son at all. And it really felt as if much of my instability and depression and unhappiness had been because sensing there was something wrong, sensing there was something not right. It just didn't... And all of a sudden realising that situation was a huge relief for me.

Raymond, né dans les années 1940, UK15

L'interprétation de Raymond pourrait, elle aussi, être mise en perspective. Ses regrets face au temps important consacré par son père à sa vie professionnelle et aux espaces de socialisation entre pairs – les « clubs » – correspondent assez bien aux transformations des sociétés ouest-européennes d'après-guerre. Dans la presse britannique de la deuxième partie du

---

<sup>41</sup> On remarquera aussi qu'Antoine désigne Jordan comme « son » frère mais pas comme le fils de son père.

XXe siècle, Laura King (2012) observe le déclin relatif de la figure paternelle du pourvoyeur (les fameux « *breadwinners* »), à la faveur d'une valorisation accrue des relations père-enfant, notamment par le biais des activités de loisirs. Le discours de Raymond pourrait témoigner de la confrontation entre deux modèles paternels. Ce n'en sont pas moins le don et l'infertilité qui lui permettent de faire sens de la relation avec son père.

*Mais j'ai toujours eu l'impression qu'il y avait une difficulté avec lui du fait que je n'étais pas vraiment son fils. Et c'est comme si j'étais sans cesse un rappel qu'il était stérile et qu'il ne pouvait pas lui-même avoir d'enfant.*

But it always felt that there was a difficulty with him because of me not really being his son. And it's as if I was just always a reminder that he was sterile and couldn't have children himself.

Raymond, né dans les années 1940, UK15

Le don ne guérit pas l'infertilité (Delaisi de Parseval 1989). Il permet de la contourner. Pour certaines personnes que j'ai rencontrées, l'infertilité laisse des traces dans la relation qui se construit avec leur père. Quelques rares participant·e·s vont jusqu'à considérer l'AMPD comme une manière de forcer le destin, l'infertilité étant peut-être signe que leurs parents n'auraient pas dû le devenir : « au final, le Bon Dieu, il ne voulait pas que mon père, il ait d'enfant quoi » (Audrey, FR7).

Lucy Frith et ses collègues (2018) constatent, elles aussi, que le don peut devenir une grille de lecture pour des relations paternelles insatisfaisantes, ce qu'elles considèrent comme étant attribué à un manque de lien « biogénétique »<sup>42</sup>. De prime abord, cette interprétation correspond effectivement au discours d'un certain nombre de personnes que j'ai moi-même interrogées. Raymond en est un exemple : lorsqu'il déclare qu'il n'est pas « vraiment » le fils de son père, on pourrait entendre une référence classique au « vrai » parent, généralement associé à la « naturalité » de la parenté (Fine et Martial 2010) entendue comme un partage de substances issues de la procréation (le sang, les gènes, l'ADN...).

Je voudrais cependant suggérer un pas de côté par rapport à cette analyse en termes de « substances »<sup>43</sup>. Raymond dit dans le même temps qu'il est un « rappel » de la stérilité de son père – Jill (UK2) parlait de la « souffrance » du sien. Dans le Chapitre 2 de ce manuscrit, j'ai montré que les participant·e·s à mon enquête développent un récit qui fait état de

---

<sup>42</sup> « *The lack of a biogenetic connection is thus seen as the causal explanation for the lack of a meaningful bond* » (Frith et al. 2018, p. 11).

<sup>43</sup> Je suis ici redevable aux remarques d'Olivier Allard (2006).

l'investissement différencié de leur père et de leur mère dans l'AMPD, interprété comme un engagement asymétrique dans la parenté. Non seulement les pères n'ont pu participer corporellement à la conception en tant que géniteurs, mais pour certaines personnes que j'ai rencontrées, ils ne s'y seraient même résolu que pour contenter leur mère. Au moins l'une des personnes interrogées par L. Frith et ses collègues va dans le même sens : « *[My dad] has been good to me but I am aware that he never really wanted to raise a donor-conceived child. He agreed because my mum wanted so badly to have a baby* » (2018, p. 9).

Or, dans les discours sur les relations paternelles, on retrouve parfois cette notion du père « suiveur », comme chez Julie :

« Mon père c'est un suiveur. En fait il n'a pas trop de personnalité tu vois. Tu sais il est là... Il est gentil. (...) Mais pas au sens péjoratif du terme. Je pense qu'il est profondément gentil »

Julie, née dans les années 1990, FR1

Christine, quant à elle, caractérise son père comme quelqu'un « de très effacé », un trait qui se double d'un certain laxisme éducatif :

On est dans une famille assez féministe, famille de femmes, et ma mère a toujours un peu pris le dessus et, bon, ça a toujours été, son caractère assez effacé [celui de son père]. Comme exemples, par exemple, comment dire ? (...) Quand j'ai fumé mes premières clopes à l'adolescence, pour ne pas que je me fasse engueuler par ma mère, il planquait mes clopes, il n'avait aucun discours de prévention avec le tabac (rit). Oui, oui, le papa gentil quoi (rit).

Christine, née dans les années 1980, FR25

La proximité avec la figure du « père qui a suivi » tandis que la mère a agi dans l'AMPD n'est, me semble-t-il, pas due à un simple hasard. Tou-te-s les participant-e-s ne décrivent, bien sûr, pas leur père en ces termes. Plusieurs témoignent, au contraire, de l'autoritarisme de leur père, voire même de comportements violents. Le lien à l'engagement dans l'AMPD éclaire toutefois les récits d'une manière intéressante : l'infertilité crée non seulement une discontinuité corporelle, mais elle teinte aussi les relations. Je citerai par exemple Océane qui décrit les liens turbulents avec son père : « on a souvent des clashes, on s'agace, on se crie dessus ». Les conflits portent sur des sujets banals de la vie quotidienne qu'Océane ne relie pas au don. Pourtant...



Ma mère m'avait dit une fois que... que mon père était très malheureux parce qu'il n'avait pas pu avoir d'enfant biologique et qu'il pensait que comme je n'étais pas son enfant biologique, je ne l'aimais pas comme j'aurais aimé mon père biologique.

Océane, née dans les années 1990, FR8

Le père d'Océane craint que leur lien ne soit affecté par son manque d'assise « biologique », *parce qu'il n'a pas pu* procréer en tant que géniteur. Nous retrouvons la définition de l'infertilité comme incapacité. Celle-ci se déplace du corps aux relations. Le sujet est moins celui d'être ou de ne pas être le « vrai » fils ou la « vraie » fille de son père, mais plutôt d'être son fils/sa fille *malgré* son infertilité. La relecture de la relation paternelle l'inscrit ainsi dans la modalité spécifique d'accès à la paternité que représente le *don d'engendrement* (Théry 2010).

Ce faisant, l'infertilité questionne le processus même d'apparement, ou *kinning*. Signe Howell (2007) désigne ainsi le processus par lequel un fœtus, un nouveau-né ou une personne *sans relation préalable* est amené·e à être intégré·e au sein d'un groupe en tant que parent (au sens générique de *kin*). La personne concernée devient ainsi *l'enfant d'une* autre personne qui, à son tour, devient le *parent de* celle-ci. Dans le cas des personnes conçues par don et de leur père, le *kinning* a supposément lieu dès la grossesse, puis à la naissance et durant les années qui s'ensuivent. L'annonce remet en cause les bases sur lesquelles l'apparement s'était construit pour les personnes qui ignoraient leur mode de conception.

Pour certain·e·s, les effets s'en étendent d'ailleurs à la lignée paternelle. L'annonce produit pour Frances une série de prises de conscience : d'abord le fait que son oncle « n'est pas son oncle » (« *my uncle isn't my uncle* »), mais le « père de son frère » – ce dernier ayant été conçu grâce à un don intrafamilial. Quelques jours plus tard, c'est au tour de ses cousin·e·s.

*Ce que nous partagions c'était notre famille. C'est ce que nous avons en commun. Adultes, nous ne nous voyions jamais. Mais nous étions très proches en tant qu'enfants. (...) Tout d'un coup, c'était « oh, ce ne sont plus mes cousins ». Et en plus de ça, ce sont les demi-frères et sœur de mon frère. Donc non seulement ce ne sont pas mes cousins. En fait, vraiment, génétiquement, ils lui appartiennent tous à lui. Cette famille entière lui appartient.*

What we shared was our family. That's what we had in common. As adults we'd never see each other. But we were very close as children. (...) It was suddenly « oh well they're not my cousins ». And not only that, they are my brother's half-brothers and sister. So, it's not just that they're not my cousins. Actually, really, genetically they all belong to him. That whole family belongs to him.

Elsa, au contraire, est plutôt satisfaite de ne plus se sentir obligée d'entretenir une proximité artificielle avec la famille de son père. Si en tant qu'enfant, elle passait une partie de l'été chez eux, les séjours ne sont pas synonymes de bons souvenirs. Entourée de cousins, elle se sentait mal à l'aise. Après l'annonce, le clivage déjà présent se creuse.

Bon j'en ai qui sont sur Facebook, mais ça s'arrête là. On ne discute pas. (...) Je ne m'entendais pas plus que ça avec eux. Bon, je ne vais pas plus me forcer puisque de toute façon il n'y a pas les liens du sang qui font qu'il faut que je me force à me dire que c'est ma famille.

Elsa, née dans les années 1980, M2

Comme je l'ai déjà stipulé, les exemples livrés dans cette section méritent d'être nuancés : tous les récits ne vouent pas les pères ayant eu recours à un don de sperme à une paternité qui pourrait être perçue comme « fragile » (Dermott 2008, p. 113) et qu'il faudrait protéger – c'est valable aussi pour la famille paternelle. Adeline – parmi d'autres – souligne combien le sien a occupé pleinement son rôle. À l'adolescence, elle se « rebelle » contre le schéma « traditionnel » de sa famille dans lequel elle estime que son père est trop absent, abandonnant toutes les tâches domestiques. Face à la colère de la jeune fille, son père la fait asseoir pour discuter.

Je pense qu'il était un peu à la fois dépassé par sa fille, mais voilà, il a pris le temps, sans s'énerver, de venir me parler, de venir m'expliquer, d'essayer de venir mettre les choses au clair. Et c'est d'ailleurs tout ce dont j'avais besoin, c'est d'un père avec qui je pouvais parler et dialoguer et il l'a fait.

Adeline, née dans les années 1980, FR18

Il faut, de plus, préciser que le rôle accordé à l'infertilité est souvent formulé sur un mode interrogatif plutôt qu'assertif. Par exemple, Victoria (UK23) est prudente lorsque je lui demande si selon elle, le don a eu un impact sur les relations au sein de sa famille :

*Quand j'étais adolescente, mon père m'a dit des choses horribles et je ne peux pas... Je veux dire, je sais qu'il y a des choses horribles qui sont aussi dites par des parents biologiques. Je*

When I was a teenager, my father said some horrible things to me that I can't... I mean I know that horrible things are said by biological parents too. I just wonder if he would

*me demande juste s'il m'aurait dit les choses  
qu'il m'a dites si j'avais été sa fille biologique*

have said some of the things that he did if I were his biological  
daughter

Victoria, née dans les années 1970, UK23

Les récits illustrent néanmoins le poids que conserve la procréation dans l'établissement des relations de parenté dans les sociétés euro-américaines (Schneider 1980 ; Fine et Martial 2010). Je suggère qu'il ne faut pas limiter ce rôle à la question d'un partage de substances mais qu'il doit être envisagé en rapport avec les *actions* impliquées dans *l'engendrement*. Les références récurrentes à l'infertilité soulignent moins l'absence de la connexion aux pères que l'existence du lien de paternité malgré l'infertilité. D'ailleurs, cette relecture des relations paternelles par le don ne conduit pas à défaire le statut paternel. En même temps qu'ils font état des discontinuités créées par le don, les récits réaffirment, au contraire, l'importance des liens.

### 3. « J'ai rechoisi mon père » : rekinning

J'ai été soulagée de mettre une dimension, de rendre quelque chose d'un peu tangible dans la souffrance de mon père. Et j'ai eu une grande empathie pour lui.

Tessa, née dans les années 1980, FR4

En tant que clef de relecture, le don a rendu compréhensible l'attitude de son père pour Tessa. Dans le même temps, la connaissance des difficultés dont il a fait l'expérience – l'infertilité et le secret qu'il a dû maintenir à ce sujet – génère un sentiment de proximité accrue. Après l'annonce faite par sa mère, elle a immédiatement à cœur de le lui exprimer.

J'ai eu envie d'aller lui dire que je l'aimais et que c'était mon père. Ce que j'ai fait. Parce que mes parents sont divorcés. Mon père à l'époque vivait avec une autre femme. Et ce que j'ai fait genre une semaine après.

Tessa, née dans les années 1980, FR4

Nombreux et nombreuses sont celles et ceux qui tiennent à « rassurer » leur père après l'annonce. Christine (FR25) s'y attelle le jour-même et elle réitère quelques temps plus tard de manière indirecte. Elle raconte à son fils l'histoire de sa conception, mais n'en dit rien à ses

parents. La première fois que ces derniers revoient leur petit-fils, ils ne savent donc pas qu'il est au courant. La visite se déroule comme à l'accoutumée, et Christine de déclarer à son père : « il était au courant et tu as vu, ça ne change rien pour lui ».

Pour certain·e·s, la réassurance n'est pas possible, parce que la discussion sur le don est fermée. Juliette souhaiterait présenter à son père les démarches qu'elle met en œuvre pour chercher ses origines. Elle voudrait insister sur le fait que la recherche du donneur n'est pas un moyen de le mettre à l'écart ou de le remplacer.

Moi j'aimerais surtout lui parler des tests que je fais en ce moment enfin... Pour le prévenir quand même parce qu'enfin... je pense qu'il est concerné enfin... Peut-être pour le rassurer aussi (...) sur ce que je cherche vraiment.

Juliette, née dans les années 1990, FR3

Sylvia regrette, quant à elle, de ne pas avoir été mise au courant avant le décès de son père, qui l'empêche de lui faire part de ses sentiments – malgré la colère qu'elle ressent face à l'AMPD de manière générale.

*Ce que j'aimerais lui dire maintenant, en sachant ce que je sais maintenant, c'est qu'en connaissant la personne qu'était mon père biologique et en connaissant la personne qu'était mon père, (...) j'ai gagné au change. Ça ne rend pas l'AMP avec tiers donneur acceptable mais je voudrais l'assurer du fait que je pense que c'était un homme formidable de nous prendre en charge de cette manière sans jamais trahir une seule seconde ce qu'il s'était passé. (...) Et je voudrais qu'il sache que ça ne change pas la manière dont je l'aimais.*

What I would like to say to him now, knowing what I know now, is knowing the person my biological father happened to be and knowing the person that my dad was, (...) I had the better deal. It still doesn't make donor conception right but I'd like to reassure him that I think that he was an amazing man to take us on the way that he did and not for a minute betray what had happened. (...) And I would like him to know that it doesn't change how I loved him.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

L'amour constitue un motif récurrent des récits. Il permet notamment d'asseoir l'existence des relations de parenté avec les pères mais aussi au-delà. Les grands-parents paternels de Léo (FR17) ont longtemps été en conflit avec ses parents, de sorte qu'il les a peu vus pendant plusieurs années. Le jeune homme a récemment renoué contact. Au détour d'une conversation, sa grand-mère explique : « tu n'es pas de notre sang, mais on t'aime. Mais tu es notre petit-fils préféré ». Géraldine reçoit une déclaration similaire de la part de sa tante paternelle :

C'est quelqu'un qui est souvent très émotif, donc elle est venue me parler, elle pleurait et puis elle m'a dit « oui, je voulais que tu saches que, voilà, la façon dont tu as été conçue, ça ne change rien pour moi... »

Géraldine, née dans les années 1980, FR10

L'amour et l'expression de l'attachement redonnent du poids à l'histoire relationnelle et aux statuts qui avaient éventuellement été mis en question par le don et l'infertilité. Comme l'écrit A. Kermalvezen, « les filiations, même les plus irrévocables, ont besoin d'être confirmées, parfois »<sup>44</sup>.

Cette confirmation passe notamment par la mise en avant des points communs que les participant·e·s partagent avec leur père. L'éducation et la vie commune sont les principales voies de transmission de ces ressemblances. Océane estime en avoir « tiré » une certaine volatilité de caractère – « les sautes d'humeur ou les... les colères subites, la spontanéité » – et sa discrétion : « forcément, il m'a élevée, j'ai grandi avec lui donc je sais que ça, je... je l'ai tiré de lui » (Océane, FR8). Les transmissions visées par ces discours ne sont pas nécessairement vues par les personnes concernées comme des aspects positifs de leur personnalité – et c'est peut-être ce qui les rend d'autant plus significatives. Emery s'inscrit par exemple à la suite de traits paternels qu'il juge avec une certaine dureté.

Moi je sais que je ressemble énormément à mon père hein enfin... (...) C'est un gros dilemme dans ma tête parce que je n'aime pas cette personne (rit). Non, enfin je n'aime pas certains aspects de sa personnalité. (...) Certains aspects de la personnalité très troubles, où tu te dis « putain ! J'espère que je n'ai pas hérité de ça ! » (...) Puis tu sais, tu as l'impression que tu y vas quand même (rit).

Emery, né dans les années 1980, M4

Les transmissions paternelles apparaissent tout à la fois comme le résultat de choix éducatifs – les valeurs que les pères ont eu à cœur de transmettre – et comme inscrites dans la circulation, évidente, inévitable de leurs qualités personnelles, les rapprochant des

---

<sup>44</sup> Kermalvezen Arthur et Rotman Charlotte, *Le fils, op.cit.*, p. 178.

représentations sémantiques associées à l'hérédité ou à la contagion identifiées par Marie Treps :

« La transmission est involontaire, passive, pour le donneur (contaminateur) comme pour le receveur (contaminé). Involontaire et non souhaitée : si transmission il y a, c'est qu'elle n'a pu être évitée » (2000, p. 364).

Au-delà de son caractère intentionnel, la paternité par le don s'étoffe ainsi d'une dimension inéluctable.

De plus, certains récits recomposent la place des corps dans les transmissions. Delphine (M11) relativise les spécificités du recours à un tiers de procréation : avec ou sans donneur, les pères ne sont pas engagés physiquement dans la gestation. En conséquence, les pères doivent, selon elle, réaliser un effort particulier pour créer un lien avec le nouveau-né : « finalement, un papa adopte toujours ses enfants ». Elle ajoute que le processus d'appariement – c'est-à-dire la sélection d'un donneur ressemblant au père infertile – permet au lien paternel de ne pas être questionné par les personnes extérieures à la famille<sup>45</sup>. La ressemblance permet à la relation de se passer d'explication ou de justification.

Peut-être que moi je me sens bien maintenant, parce qu'on ne m'a pas dit toute ma vie : « ah, tes parents, ce ne sont pas tes parents ». Peut-être que le fait d'être « caché » entre guillemets, fait que tu le vis beaucoup mieux. Je n'en sais rien. (...) Il n'y a que nous qui le savons. Et en fait du coup ça passe bien.

Delphine, née dans les années 1980, M11

Dans un mouvement différent mais à la finalité semblable, Adrien (M1) s'appuie sur son histoire familiale pour réinterpréter son positionnement générationnel vis-à-vis de son père et des liens procréatifs. Ses parents sont cousins éloignés. Le recours à un tiers donneur n'efface donc pas entièrement le lien corporel ; celui-ci est plus distendu que discontinu : « je me dis que finalement je suis quand même toujours relié un peu à mon père du côté des arrière grands-mères, donc je suis cousin avec mon père par contre ». Le corps peut ainsi rester un fondement

---

<sup>45</sup> Dans son enquête auprès de mères ayant conçu par don d'ovocyte, Hélène Malmanche observe la même mention de l'appariement des donneuses et des receveuses comme un vecteur de ressemblances entre mère et enfant (2020, p. 161-163).

du lien avec les pères, même s'il a été le sujet de discours marquant la disjonction créée par le don d'engendrement.

Enfin, le don lui-même permet de réaffirmer la valeur du lien paternel. Plusieurs participant·e·s insistent sur le courage et la ténacité que leurs parents ont dû déployer pour mener à terme un parcours long et semé d'embûches. L'engagement paternel le confirme en tant qu'auteur de son enfant.

Je ne suis pas issue des traits de la famille Ladoux, mais par contre je suis issue d'une histoire de courage de mon père, je suis quand même issue de la force de mon père.

Adeline, née dans les années 1980, FR18

Tout en attestant du recours au don et en relisant les relations paternelles au prisme de la discontinuité, les récits conduisent ainsi à confirmer le statut des pères et à réaffirmer l'existence du lien. La phrase, « mon père n'est pas mon père », dont on observe de multiples variantes dans les discours concernant l'AMPD, est particulièrement éclairante de ce point de vue. Plutôt qu'une simple disqualification – ce à quoi on la réduit souvent –, elle crée un double mouvement en attestant de la disjonction liée à l'infertilité (la partie « n'est pas mon père »), tout en inscrivant les pères dans leur statut de filiation (la partie « mon père »). Cette inscription dans le statut de filiation fait l'objet d'un processus actif de la part des personnes conçues par don, comme en témoigne Adeline :

Après m'être dit pendant trois nuits « mon père n'est pas mon père », enfin avoir buggué là-dessus, en fait moi j'ai rechoisi mon père.

Adeline, née dans les années 1980, FR18

L'affirmation est d'autant plus saillante qu'elle concerne parfois des relations conflictuelles, voire distendues. Ingrid (FR14) lance ainsi : « mon père, même si je ne peux pas le blairer et que c'est un gros con, ça restera mon père ». Les récits livrés (et construits) en entretiens apparaissent ainsi comme le lieu d'expression et de mise en œuvre d'un processus que je propose de désigner, à la suite de S. Howell (2007), comme une forme de *rekinning* (ou de ré-apparement ; voir aussi Martin 2019). L'apparement a eu lieu, les personnes conçues par don sont bien les fils/filles de leur père. Dans les cas où le don n'a pas fait l'objet

d'un récit depuis l'enfance, l'annonce questionne cet apparemment. Pour autant, elle ne suffit pas à le défaire, et conduit plutôt à le réinterpréter. La notion de *rekinning* permet de décrire la démarche par laquelle les personnes conçues par don se saisissent des nouvelles informations portées à leur connaissance et repositionnent leur père à la place qu'il occupait déjà – avec parfois une teinte un peu plus « positive » comme l'expliquait Tessa. La relecture au prisme du don tend à confirmer l'état des relations plutôt qu'à les modifier, surtout vis-à-vis de la famille élargie : si elles sont « mauvaises » (contacts rompus, liens distendus, ...), elles le restent et le don peut en devenir la justification ; si elles sont « bonnes » (se fréquenter régulièrement, partage d'intimité, ...), elles ne sont pas disqualifiées.

Le *rekinning* peut ainsi être défini comme le processus délibéré par lequel une personne réaffirme des relations de parenté qui ont été mises en question par un événement ou une information inconnue jusqu'alors. Il requiert la participation active de celles et ceux qui ignoraient l'information, et peut impliquer plusieurs membres de la parenté en même temps – on l'a vu avec les grands-parents de Léo et la tante de Géraldine.

○○○

Parce que les pères ayant eu recours à un don de sperme n'ont pas participé à la procréation, les relations avec leurs enfants sous-entendent une forme de fragilité. Cette fragilité est notamment formulée en termes substantiels, comme une défaillance liée à son manque d'assise dans « la biologie ». La description qu'en font cependant les personnes conçues par don illustre avant tout leur caractère *ordinaire*. Ancrés dans le quotidien, les liens pères-enfants se forment comme une relation intersubjective donnant lieu à un partage d'affects et ils témoignent de la pluralité contemporaine des manières d'être père.

Le don n'est, bien sûr, pas entièrement absent de ces récits. Les personnes rencontrées intègrent l'histoire de leur conception dans leur description des liens. L'infertilité paternelle s'y matérialise comme une discontinuité des transmissions et des ressemblances. Cette disjonction se transpose dans la caractérisation des relations où l'infertilité devient, pour certain·e·s, la cause d'une paternité distante. Dans le prolongement des observations faites dans le Chapitre 2, j'ai suggéré que la relecture des relations paternelles à l'aune du don devait être envisagée comme l'expression de l'engagement spécifique du père dans le don d'engendrement, plutôt que comme une simple absence de substances partagées. Il s'agit moins de dire que l'on est le « vrai » fils ou la « vraie » fille de son père au regard de la procréation, que d'exprimer la



position particulière qui consiste à en être le fils ou la fille malgré son infertilité, c'est-à-dire d'en être le fils ou la fille au regard du *don d'engendrement*.

Les récits ne conduisent d'ailleurs pas à défaire le statut des pères. Tout en marquant les discontinuités induites par l'infertilité, ils réaffirment l'apparement qui avait été mis en question. L'amour, les transmissions et finalement le don lui-même deviennent des moyens par lesquels les personnes conçues par don procèdent à un *réapparement*. À partir de la notion de *kinning* développée par S. Howell (2007), j'ai proposé de décrire ce processus actif et délibéré comme un *rekinning*.

Les relations aux donneurs et aux pères soulèvent ainsi des enjeux distincts. Pour les premières, il s'agit de faire sens d'une connexion corporelle avec un homme que l'on ne connaît pas. L'anonymat (son maintien, sa rupture) s'impose comme une composante centrale des récits. Pour les secondes, il s'agit de rendre cohérent le rapport au père avec son absence de participation à la procréation. De leur distinction apparaît une dimension essentielle de l'expérience des personnes conçues par don : la nécessaire coexistence de ces deux hommes, qui forment, du même coup, deux figures non substituables. Nous allons voir que cette non-substituabilité s'organise selon des modalités différentes en fonction du registre envisagé. Ayant la procréation en son centre, le don d'engendrement conduit en effet à distinguer les enjeux relatifs à la l'identité personnelle et ceux relatifs à la parenté.

### **III. ENTRE RÉCIT DE SOI ET PARENTÉ, AMÉNAGER LE SENS DU DON**

---

Marilyn Strathern voit dans le développement des techniques de procréation assistée la source d'une « dispersion » (1995, p. 352) de la parenté. Elles feraient exister un « champ de procréateurs (*field of procreators*) dont la relation des uns avec les autres et celle avec le produit de la conception sont contenues dans l'acte de conception lui-même et pas la famille en tant que telle » (1995, p. 352). En d'autres termes, en savoir plus sur la procréation<sup>46</sup> ne signifierait pas forcément en savoir plus sur sa famille. En outre, la « procréation » serait nouvellement différenciée de la « reproduction ». L'AMPD anonyme créerait des individus dont la

---

<sup>46</sup> M. Strathern utilise en fait le terme « kinship » ici, j'y reviendrai.

constitution – pensée en termes de composition génétique – n’est pas atteinte par l’absence de connaissance sur l’identité de leur géniteur (ou génitrice).

« As part of the procreative rather than reproductive process, identity seems given in genetic endowment, and a relationship with another person is not necessary to that knowledge. » (1995, p. 359)

De ce point de vue, les donneurs anonymes permettraient de « produire » des enfants, mais ne se « reproduiraient » pas en le faisant. Au niveau de la connaissance, l’identité individuelle pourrait se passer d’un ancrage relationnel et de la parenté<sup>47</sup>.

Je ne souscris pas entièrement au raisonnement de l’auteurice. Je rejoins en particulier la critique que lui fait Enric Porqueres i Gené (2009b) quant à sa conceptualisation de l’individu des sociétés euro-américaines contemporaines (libérales) comme une entité unique et discrète<sup>48</sup> qui se passerait d’une inscription relationnelle – cette section en sera d’ailleurs une illustration. M. Strathern trace toutefois une distinction importante lorsqu’elle écrit que « ‘plus’ de parenté » (*kinship*) – ce qu’il me semble falloir entendre par « plus de procréation<sup>49</sup> » – n’aboutit pas nécessairement à un surcroît de « parents » (*relatives*) (1995, p. 353)

Nous verrons en effet que pour les personnes conçues par don, la coexistence du père et du donneur se manifeste à l’intersection du récit de soi et de la parenté. Je commencerai par montrer comment ce croisement se matérialise par deux mouvements opposés dans les représentations visuelles des relations (1). Je continuerai en soulignant que ces mouvements partagent toutefois des caractéristiques en abordant d’abord la manière dont le don permet de se (re)positionner dans le cadre d’un récit sur soi (2) puis la façon dont les personnes rencontrées s’en saisissent pour (re)définir les places au sein de leur parenté (3).

---

<sup>47</sup> L’auteurice précise que cela n’empêche pas l’importance que cette identité revêt dans le vécu des personnes concernées. Son argument se situe au niveau de l’acquisition de connaissances. La suite du chapitre montrera que les deux aspects sont difficilement séparables.

<sup>48</sup> M. Strathern postule la primauté logique de l’individu par rapport aux relations dans les sociétés occidentales. Chacun·e naît d’une relation entre ses deux parents mais ne s’y réduit pas car toute procréation produit de la nouveauté, c’est-à-dire qu’elle crée toujours plus de diversité – l’exact inverse serait le clonage, comme les foules d’individus identiques du *Meilleur des mondes* d’Aldous Huxley.

<sup>49</sup> M. Strathern utilise une définition de la parenté typique de l’anthropologie anglaise qui ne comprend que la consanguinité et pas l’affinité (Dumont 1997). Si la consanguinité n’est théoriquement pas limitée aux liens procréatifs, l’auteurice semble ici faire une étrange réduction de l’une à l’autre dans son utilisation du mot « *kinship* ».

## 1. Où placer le donneur ? Entre parenté et définition de soi

Plusieurs années avant de connaître son mode de conception, Melissa fait un test ADN DTC. Sur le site, elle ébauche un arbre généalogique comprenant notamment ses parents. Plus tard, elle est matchée avec Lindsey et Stuart, tou·te·s deux conçu·e·s, comme elle, grâce au don de Glenn. Depuis, la plateforme de généalogie génétique lui suggère de modifier l'arbre qu'elle avait esquissé au départ.

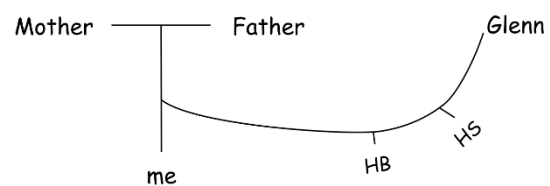
*[Le site] n'arrive pas à gérer le fait que mon père n'est pas mon père et il continue à vouloir ajouter des gens à cet arbre généalogique et... (...) Comme les personnes issues du même don. Il n'arrête pas de dire « ajoutez-les à l'arbre généalogique », alors qu'elles n'ont pas leur place dans cet arbre généalogique.*

[The website] kind of can't cope with that my father isn't my father and it keeps wanting to add people to that family tree and... (...) Like the donor siblings. It keeps saying « put them in the family tree » although they don't fit in that family tree.

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Melissa ne souhaite pas remanier le premier arbre. Elle essaye d'en créer un nouveau pour y faire figurer les connexions identifiées par le test, mais... « la seule solution pour moi serait de retirer mon père et pour une certaine raison, ouh, ça me met mal à l'aise de faire ça » (« the only way I could do it is to delete my dad off and for some reason like ew that feels uncomfortable doing that »). Lors de notre entretien, je lui demande comment elle représenterait ces liens si elle pouvait le faire librement. Sur mon carnet de notes (cf. Figure 17), elle esquisse un schéma dans lequel elle est rattachée à ses deux parents. Au même plan que ces derniers, légèrement décalé sur la droite, elle positionne son donneur Glenn en le reliant au lien de filiation et à Lindsey et Stuart (« HS » pour *half-sister* et « HB » pour *half-brother*).

Figure 17. Dessine-moi ta « famille » : Melissa (UK22)



Comment représenter les relations de parenté ? La question n'étonnera certainement pas les anthropologues, dont la discipline accorde depuis longtemps une place de choix à la schématisation comme outil d'explicitation et de comparaison des modèles de parenté. Mary Bouquet (1996) situe l'héritage porté par ces schématisations – notamment celles utilisées par William H. Rivers pour accompagner sa « méthode généalogique » – dans les pratiques dont

Christiane Klapisch Zuber (2000) montre l'émergence au Moyen-Âge en Europe. Avant même qu'au XVI<sup>e</sup> siècle les « arbres généalogiques » à proprement parler<sup>50</sup> ne se développent, de multiples formes d'arbres et arborescences<sup>51</sup> – *arbores iuris*<sup>52</sup>, généalogies royales ou religieuses, chroniques universelles, ou encore arbres « scientifiques » – peuplent les représentations visuelles à des fins didactiques, politiques, exégétiques, mystiques, etc. La recherche des filiations et des successions appartient au quotidien dans un « univers mental » où elle « rég[ist] les modes de raisonnement et les représentations du temps et de l'histoire » (Klapisch-Zuber 2000, p. 9). Du côté de l'anthropologie de la parenté, les schématisations diagrammatiques sont devenues l'un des passages incontournables des enquêtes, suscitant un certain nombre de débats sur leur forme, leur fond, le point de vue qu'elles illustrent et leur adaptabilité aux divers contextes socio-culturels et historiques. Tim Ingold (2007), par exemple, reproche à ces diagrammes leur immobilité : chaque individu représenté est fixé dans une position de parenté qui ne peut rendre compte de la dimension mouvante des relations – et plus largement de la vie<sup>53</sup>.

Ce chapitre n'est pas le lieu pour un développement épistémologique mais ce bref détour me permet d'explicitier la manière dont les préoccupations de Melissa ont résonné pour l'enquêtrice que j'étais alors. Du terrain à l'analyse, la question de la représentation visuelle pose celle de la place qui doit être allouée aux différents protagonistes de l'histoire des personnes conçues par don. À la suite de l'expérience avec Melissa, j'ai profité des entretiens pour demander aux personnes rencontrées de livrer leur propre version graphique de leurs relations. Mon objectif était d'explorer la manière dont elles se les représentaient en dehors des conventions imposées par les schémas anthropologiques ou les sites de généalogie génétique. Dans cette section, je me pencherai plus spécifiquement sur la place accordée au donneur, au sujet duquel je montrerai que les documents recueillis témoignent d'un positionnement

---

<sup>50</sup> C'est-à-dire, ceux qui « perchent des individus réels, des gens vivants ou leurs ancêtres, dans les branches d'un arbre véritable » (Klapisch-Zuber 2000, p. 7) afin de représenter les liens soudant les générations en une communauté (Klapisch-Zuber 2000, p. 323).

<sup>51</sup> Pour un aperçu illustré, je me permets de signaler le compte-rendu réalisé sur mon carnet de recherche : « D'où viennent nos arbres généalogiques ? Une lecture de... *L'ombre des ancêtres*, Christiane Klapisch-Zuber », *Entre le zist et le zest*, 01/09/2018 [<https://zistet zest.hypotheses.org/987>].

<sup>52</sup> Arborescences qui sous différents formats aident au calcul des degrés de parenté en doctrine juridique afin d'établir le périmètre des prohibitions matrimoniales.

<sup>53</sup> Inspiré par le travail d'Henri Bergson – notamment sa conférence de 1911, « La conscience et la vie » – Tim Ingold propose de voir les êtres vivants comme des « voyageurs » (*wayfarers*), engagés dans un mouvement qu'il désigne comme le *wayfaring*, c'est-à-dire « un mouvement d'auto-renouvellement ou de devenir (*of self-renewal or becoming*) plutôt que le transport (*transport*) d'êtres déjà constitués d'un point (*location*) à un autre » (2007, p. 116, traduction personnelle). Il propose de remplacer la ligne droite des diagrammes par des lignes courbes formant une « tresse de vie », comme « une série de sentiers entrelacés et se chevauchant » (2007, p. 118).

contrasté, entre exclusion des liens familiaux et inclusion aux histoires personnelles. Avant cela, j’esquisserai un bref cadrage méthodologique.

### ***1.1. Le dessin pour créer une autre conversation***

L’exercice a consisté à proposer aux participant·e·s, à un moment paraissant opportun dans l’entretien, de « dessiner leur famille » sur un carnet spécifiquement dédié. Quand la proposition était acceptée<sup>54</sup>, des crayons de couleur, un stylo et un crayon de papier ont été mis à disposition. Pendant et après le dessin, la discussion a servi à expliciter les choix des dessinateurs et dessinatrices – les couleurs utilisées, les formes, les personnes représentées, etc. –, amenant parfois des ajouts, quand elles/ils l’ont jugé nécessaire. J’ai également demandé à chacun de titrer son dessin. L’enregistreur a permis de conserver la trace des échanges<sup>55</sup>.

L’exercice emprunte à deux pratiques d’enquête, sans s’y conformer entièrement. Il rappelle d’une part la réalisation de schémas de parenté mis en œuvre en anthropologie pour retracer la structure des liens au sein de larges cohortes (p. ex. Grange et Houseman 2008) ou bien pour rendre compte des parcours familiaux (p. ex. Dussy 2013 ; Sposito-Tourier 2019). Il s’inspire d’autre part de la technique des génogrammes, notamment employée en psychologie et en travail social (p. ex. Noël, Allard et Pelletier 2021). L’exercice partage avec ces techniques d’enquête le souci de créer une autre perspective par le passage du récit à la schématisation (voir aussi Calandra 2013). Il s’en distingue cependant par les modalités choisies. Aucune consigne n’était fournie quant au vocabulaire graphique à employer. Le format de l’arbre généalogique, en particulier, n’était pas imposé et aucune indication n’était précisée quant à la forme à donner au dessin. Le choix du support papier et la diversité des outils (crayons, etc.) devaient permettre la plus grande liberté possible. L’enjeu était en effet de sortir l’exercice des modèles graphiques préexistants, notamment ceux que pouvaient avoir rencontrés les participant·e·s sur les sites de généalogie génétique.

Selon ces modalités, l’exercice a, bien entendu, ses limites. D’abord, parce qu’il a été créé en cours d’enquête, les entretiens n’avaient pas été construits de façon à lui allouer un temps spécifique – sous la forme d’une entrevue y étant expressément dédiée par exemple. En dehors

---

<sup>54</sup> L’exercice a souvent interloqué mes interlocuteurs et interlocutrices et requis une explicitation de son utilité du point de vue de la recherche.

<sup>55</sup> Les schémas reproduits dans le manuscrit correspondent à la copie informatisée des dessins effectués par les participant·e·s. Les contraintes d’anonymisation ne permettaient pas de fournir une copie directe de certains originaux, dans lesquels les noms ont dû être modifiés. Aucune altération supplémentaire n’a été effectuée. Les titres reprennent ceux donnés par les participant·e·s elles/eux-mêmes, le cas échéant.

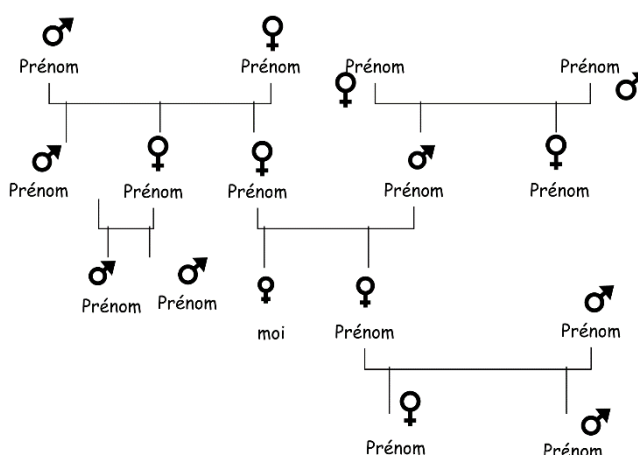
du seul refus formel reçu, il n'a pas pu être réalisé avec l'ensemble des participant·e·s, notamment au Royaume-Uni où l'essentiel du terrain en présentiel était déjà terminé. Dix-sept Français·es et trois Anglais·es se sont finalement prêt·e·s à l'exercice. Les résultats ont été complétés par quelques discussions avec celles et ceux que je n'ai pas pu faire dessiner. L'exercice a de plus été amené à des moments variables des entretiens, conditionnant nécessairement sa mise en forme : quand les dessins ont suivi une discussion sur la généalogie, ils ont par exemple tendance à en reprendre les codes. Enfin, l'absence de contrainte en matière de vocabulaire graphique a donné lieu à des représentations diverses, qui ne sont pas entièrement comparables du point de vue du format. Certains dessins sont entièrement abstraits, tandis que d'autres sont plus figuratifs. L'étendue des relations prises en compte est également variable, certain·e·s ayant restreint à la génération de leurs parents, tandis que d'autres ont inclus des ami·e·s et la famille très élargie. L'analyse graphique ne peut donc qu'être limitée et surtout, elle ne doit pas être séparée de l'explication orale fournie par les participant·e·s, de l'influence jouée par l'enquêtrice, le tout étant à recontextualiser plus largement dans l'entretien.

Malgré ces limites, les réalisations ouvrent des pistes quant à la place faite au don par les participant·e·s. La présence ou l'absence du donneur éclaire plus spécifiquement la manière dont elles/ils se figurent la position qu'il occupe au sein de leur réseau relationnel. Deux cas apparaissent : dans un premier ensemble de dessins, le donneur n'est pas représenté ; dans un second, il est intégré à une pluralité de liens.

### 1.2. Le donneur hors de la famille

Le schéma de Marine (cf. Figure 18) se présente sous la forme d'une généalogie relativement classique : les générations sont placées sur un même plan horizontal. Des prénoms sont associés à des signes symbolisant le sexe des personnes concernées. Les alliances sont représentées par un trait plein reliant les allié·e·s par le bas, chaque descendant étant rattaché à ce lien par un trait unique. Le schéma s'étend de la génération des neveux et nièces de Marine jusqu'à ses grands-parents, en

Figure 18. « Ma famille », Marine (FR15)



incluant ses oncles et tantes et ses cousin·e·s. Quand je lui propose l'exercice, elle n'est pas surprise. Elle s'y est déjà essayée auprès d'une autre anthropologue. Elle m'explique d'elle-même les choix qu'elle opère au cours de son dessin : « pour B., j'avais mis mon donneur, mais c'est vrai qu'en y réfléchissant, pour moi, mon donneur, ce n'est pas de la famille non plus, donc je ne vais pas le représenter ».

La moitié de celles et ceux qui ont accepté l'exercice ont choisi de ne pas représenter le donneur. Tou·te·s se rejoignent sur un point : je leur ai demandé de dessiner leur famille et il n'en fait pas partie. Pour Marine, son absence est la conséquence de son anonymat.

Si je le connais, après peut-être qu'il aura une autre place, mais là, pour l'instant, je ne le connais pas.

Marine, née dans les années 1980, FR15

Audrey (FR7) fournit la même explication. Elle n'a d'ailleurs représenté que les personnes présentes dans sa vie quotidienne. Sur un même plan, elle figure aux côtés de ses enfants et de son mari. En dessous, elle dessine ses frères et sœurs, sa mère et un peu plus à droite, sa « sœur » conçue grâce au même donneur. Parmi celles et ceux que nous avons évoqué·e·s ensemble pendant l'entretien, elle ne représente ni son père, à qui elle ne parle quasiment plus depuis quelques années ; ni sa grand-mère, avec laquelle elle a également été en conflit jusque récemment ; ni sa cousine, qu'elle ne semble pas fréquenter régulièrement non plus. En tant que « point d'interrogation », le donneur n'a pas non plus sa place dans ce contexte.

Le donneur est ainsi exclu des limites de la famille par ces participant·e·s. S'il devait en avoir une, sa place serait extérieure, située sur un plan différent de celui des relations familiales.

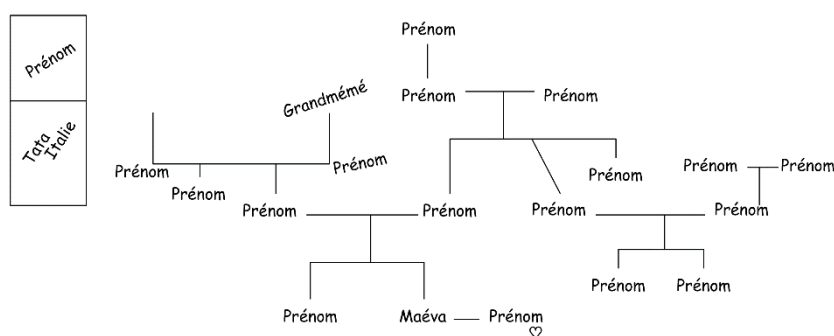
C'est quelqu'un qui se rajouterait à part... comme, pour moi, il y a des gens qui feraient beaucoup plus, par exemple celle qui était ma nourrice, aujourd'hui pour moi ce sont des amis très proches de ma famille et par exemple lui il n'aurait jamais, je ne pourrai jamais, quoique peut-être que si, ça dépend toujours de la personne, du comportement, de comment il est, mais c'est...

Simon, né dans les années 1990, FR20

La famille et l'entourage sont caractérisés par le partage de relations quotidiennes (Weber 2013), parmi lesquelles Simon cite le soin à travers la figure de sa nourrice. Parce qu'il est anonyme, le donneur est nécessairement exclu de ce périmètre.

Maéva (cf. Figure 19) amène le raisonnement sur un plan un peu différent, celui de la filiation. Le schéma de sa famille inclut jusqu'à trois générations ascendantes, avec deux arrière-grands-mères qu'elle a connues, en plus de ses grands-parents, ses parents, ses oncles et tantes, dont l'un a été adopté, sa sœur et ses cousin·e·s. À part, dans deux cases séparées sur la gauche du dessin, Maéva mentionne deux membres de sa famille éloignée – des descendantes d'allié·e·s à la génération grand-parentale – avec qui elle a noué des relations particulières au cours de ses études – leur inclusion suit ici la logique du quotidien. Le donneur n'a pas sa place dans cette généalogie synonyme d'apparement au-delà des liens procréatifs : « c'est

Figure 19. Dessine-moi ta « famille » : Maéva (FR16)



vraiment plutôt, oui, par légitimité. Lui, il ne cherche pas à être légitime de moi, je pense, non plus donc... ». Maéva reprend une réflexion faite sur sa généalogie familiale juste avant que

je lui propose de dessiner. Sa grand-mère paternelle, généalogiste assidue, a réalisé un arbre remontant à des origines suspicieusement lointaines : « elle est remontée jusqu'à genre Charlemagne (...). Et du coup elle est passée par des rois, même des papes, enfin des trucs un peu bizarres, même Attila attention (sourit) ». De cette longue lignée d'ancêtres, Maéva retient que si la généalogie est censée représenter « les liens du sang », il est fort probable que tous les liens n'y soient pas « fiables ».

Même si je n'ai pas le sang de mon père, je pense qu'il y a beaucoup de choses comme ça aussi dans la généalogie donc en soi... je descends d'alliance en alliance (sourit)... (...) C'est la descendance légitime, on va dire, plutôt.

Maéva, née dans les années 1990, FR16



Pour son donneur, Maéva inverse cette logique selon laquelle l'arbre généalogique représente les liens de « descendance légitime » en fonction de l'alliance : elle l'écarte du dessin de sa famille en appliquant l'absence de légitimité au lien d'ascendance, et en faisant une référence à la spécificité du geste du don. L'engagement du donneur dans le don n'est pas un engagement dans la filiation.

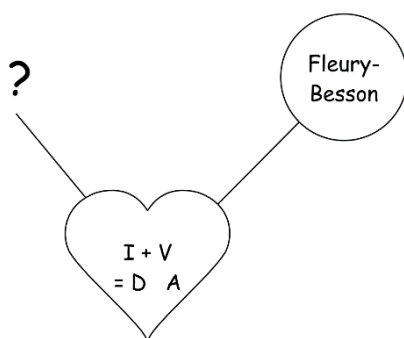
Que ce soit sur la base de l'anonymat ou celui du geste du don, l'exclusion du donneur le place ainsi hors du champ familial, voire même hors du champ de la parenté avec Maéva. Nous verrons que son inclusion dans l'autre moitié des dessins récoltés procède d'une logique qui n'est pas opposée.

### 1.3. Le donneur comme partie de soi

L'anonymat reste la principale caractéristique du donneur lorsqu'il est mentionné dans le dessin des participant·e·s. Une couleur différente du reste du schéma, notamment le gris, un signe, comme un point d'interrogation, un « X », une pipette, le distinguent. Il peut aussi être désigné par un terme rappelant sa fonction : « géniteur », « dd » (pour *donor dad*), « donor ». Il faut préciser que Melissa est la seule qui a réalisé l'exercice après avoir formellement identifié son donneur ; elle est aussi la seule à le désigner par son prénom. Amandine et Léo, qui pensent avoir identifié le leur mais attendent la confirmation, en restent à la version anonyme. Le jeune homme interrompt d'ailleurs le lien qui le rattache à son « géniteur » pour marquer l'effet de l'anonymat (cf. Figure 21).

En outre, le donneur est toujours intégré à un réseau de liens parentaux, sous la forme d'une branche additionnelle qui le rattache à la personne conçue par don (cf. Figure 23, Zoe), à

Figure 20. « Ma famille » ou « moi » : Ingrid (FR14)



sa famille (cf. Figure 20, Ingrid), à sa mère (cf. Figure 22, Sandra), ou encore au lien de filiation avec les parents (cf. Figure 17, Melissa). Ingrid marque la distinction entre trois entités : « sa » famille composée de son conjoint et de ses enfants, son « autre famille » qui regroupe ses parents paternels et maternels par l'intermédiaire de leur patronyme, et pour finir la « branche » inconnue du donneur, représentée par un point d'interrogation.

J'ai ma famille que je vais faire en cœur parce que c'est ma mienne, à moi, voilà (elle dessine). Avec mon conjoint plus Ingrid égal mes enfants (sourit). (...) Et après, j'ai mon autre famille, eux, je vais les mettre en rond. Je ne sais pas. Mon autre

famille, ce sont les Fleury, donc c'est la famille paternelle, les Besson, c'est la famille maternelle, tout ça réuni, voilà. Et après, j'ai une petite branche de je ne sais pas (rit).

Ingrid, née dans les années 1980, FR14

Le donneur est ainsi inscrit dans une pluralité de liens parmi lesquels il n'éclipse jamais les parents – et notamment le père. Le tracé des lignes induit parfois une connexion de nature différente, comme Adeline (FR18) qui troque les traits pleins de son arbre généalogique pour des vaguelettes d'une autre couleur, reliant le donneur à ses parents par l'intermédiaire du mot « don » et à elle-même par l'intermédiaire du mot « générosité ». Pour Christine (FR25), il s'agirait de traits pleins entre elle et ses parents et de « petits pointillés » pour le donneur.

En inférant différents modes de rattachement – l'amour avec le cœur d'Ingrid pour sa famille nucléaire, la générosité entre Adeline et le donneur –, les schémas témoignent d'une histoire plus large dans laquelle le don s'insère<sup>56</sup>. Pour Léo, celle-ci retranscrit plus particulièrement sa venue au monde. Les trois branches de son schéma (cf. Figure 19) représentent l'enchaînement des rencontres qui ont été nécessaires sur plusieurs générations pour aboutir à sa naissance.

Aucune ne peut exister sans l'autre. (...) Finalement je suis issu de tous les ancêtres de trois personnes. Est-ce qu'il y a une seule rencontre qui ne se serait pas passée au bon moment, s'il y a un seul coït qui avait été déplacé ou un seul spermatozoïde qui serait arrivé un peu plus en tête, et bien je ne serais pas là.

Léo, né dans les années 1990, FR17

---

<sup>56</sup> Bien que la perspective adoptée soit différente de la mienne, les psychologues Raphaële Noël, Marie-Alexia Allard et Gabrielle Pelletier (2021) notent aussi la dimension narrative des génogrammes libres qu'elles ont fait réaliser à des couples receveurs et des donneuses d'ovocyte dans le cadre de dons dirigés.

Les vecteurs pleins formalisent les liens issus de la procréation, tandis que des tirets représentent la participation de son père au parcours d'AMPD.

De son côté, Jodie (UK6) – que je n'ai pas pu faire dessiner mais qui me fait une description – marquerait l'implication différenciée de ses parents dans sa conception en utilisant un même motif de liens « organiques », comme des veines ou

des feuilles, mais une couleur distincte pour sa lignée maternelle et sa lignée paternelle. Les liens à son donneur Wayne, en contrepoint, prendraient une forme plus industrielle, faite de métal ou de bois, « parce que ce lien est manipulé et artificiel et il n'est pas aussi organique et significatif » (« *because that link is manipulated and man-made, and it's not as organic and meaningful* »). Comme pour Léo, les différents types de connexion retracent l'engagement différencié vis-à-vis des personnes conçues par don.

Dans cette même logique narrative, les dessins illustrent parfois les liens qui comptent, en dehors de la triade père-mère-donneur. Sandra (cf. Figure 22) intègre par exemple l'ensemble de ses relations familiales issues de recompositions conjugales. À la génération parentale, elle fait figurer le nouveau compagnon de sa mère, qu'elle désigne comme son « père de cœur », dans un contexte conflictuel avec son propre père. Elle ajoute également son nouveau compagnon et celui de sa sœur, aux côtés de leurs anciens partenaires, pères de leurs enfants. Les liens affectifs issus des recompositions, formalisés par des tirets et des cœurs, supplémentent les liens de filiation et d'alliance, en traits pleins. La mère de Sandra fait l'intermédiaire avec le donneur :

Parce que le géniteur et moi nous n'avons pas de relation particulière. Et ici, ce sera moi. Vous voyez ? Parce que moi, voilà, je suis en relation avec ma mère, avec mon père – un petit peu, moins aujourd'hui, mais un peu quand même – et avec mon père de cœur.

Sandra, née dans les années 1980, FR13

Figure 21. « Généalogie » : Léo (FR17)

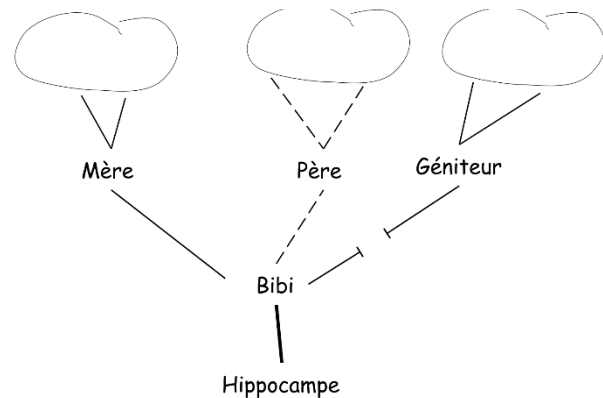
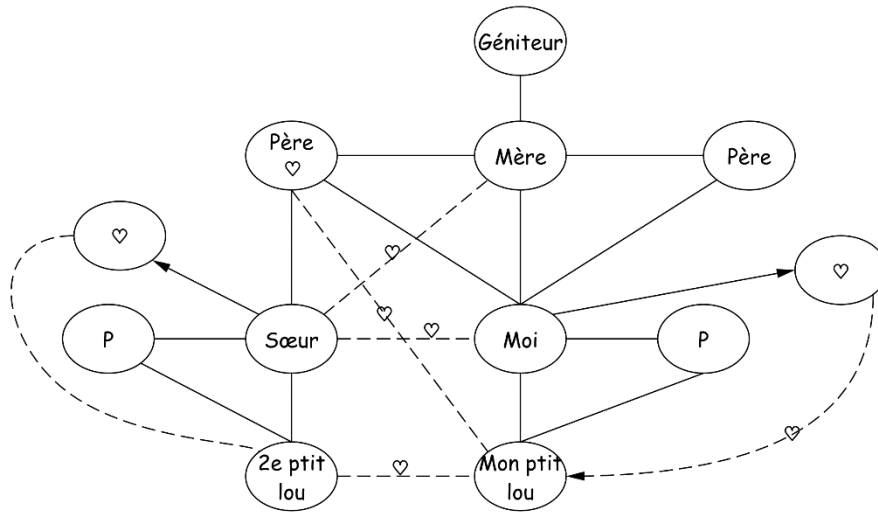


Figure 22. « Le bordel heureux » : Sandra (FR13)



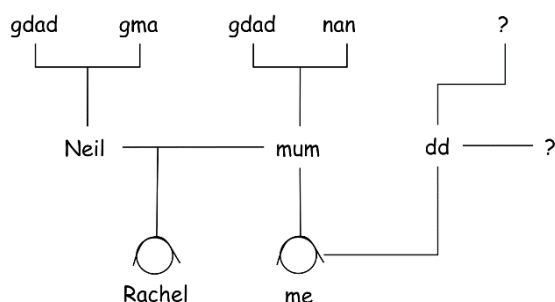
Par son schéma, la jeune femme formalise la coexistence nécessaire de l'ensemble des liens mentionnés pour constituer ce qu'elle intitule son « bordel heureux ». Alors qu'elle avait commencé par saisir deux crayons de couleurs différentes, elle n'en a finalement utilisé qu'un seul :

Je m'étais dit « je vais peut-être... différencier mon géniteur d'une autre couleur » et puis en fait, non, parce que je me dis que ça forme un tout. Et tout le monde a son importance dans l'arbre.

Sandra, née dans les années 1980, FR13

Les donneurs s'intègrent ainsi à une pluralité de liens qui font sens parce qu'ils sont mis ensemble. Cette logique est susceptible de faire évoluer les schémas en fonction des configurations relationnelles de leurs auteurs et autrices. Zoe (cf. Figure 23) a réalisé le sien lors de notre premier entretien. Elle n'a pas encore identifié son donneur et elle n'a plus de

Figure 23. « Genetic tree » : Zoe (UK25)



contact avec son père Richard depuis l'enfance. Neil, son beau-père, y prend la place paternelle, sans être associé à un terme de parenté – à l'image du vocabulaire qu'elle emploie pendant tout l'entretien. Les parents de Neil, en revanche, sont désignés par les termes familiers « grand-dad » et « grand-ma » (abrévés en « gdad » et « gdma »), au

même titre que les parents de sa mère<sup>57</sup>. Le donneur anonyme, « dd » (pour « *donor-dad* »), figure dans une branche additionnelle aboutissant à des points d'interrogation.

Lorsque nous nous reparlons pour notre second entretien, Zoe a identifié Charlotte, issue du même don, Derek, leur donneur, et elle a repris contact avec Richard. Je lui montre à nouveau le schéma et lui demande si elle y changerait quelque chose.

*J'imagine qu'il y aurait quelques branches en plus (rit). Charlotte. J'ai un arbre sur DNACompany où il y a tout le monde. J'ai mis Neil. Je crois que j'ai Richard aussi. J'ai mis Derek dessus maintenant. Charlotte. Un grand arbre.*

I guess there would be a few more branches (laughs). Charlotte. I've got my tree on DNACompany that's got everybody on there. I put Neil on there. I think I've got Richard on there as well. I put Derek on there now. Charlotte. A big tree.

Zoe, née dans les années 1980, UK25

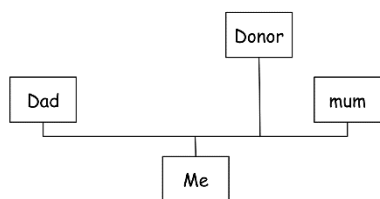
Que le schéma soit centré sur l'engendrement (comme Léo et Ingrid) ou sur les relations actives au moment où leur auteur/autrice a dessiné (comme Zoe et Sandra), le donneur y est inclus en tant que partie prenante d'un ensemble de liens dont la formalisation suggère divers fondements. Du point de vue du donneur, la forme du lien, la symbolisation ou la position retrace les conditions de l'AMPD en tant que technique – la ligne faite de bois ou de métal pour Jodie –, en tant qu'action intentionnelle – les vaguelettes et le mot « générosité » pour Adeline, la position reliée à sa mère mais pas à elle pour Sandra – et en tant que dispositif institutionnel par l'intermédiaire de l'anonymat – la ligne interrompue et les points d'interrogation pour Ingrid, Léo et Zoe.

Ainsi, la logique de ces schémas ne s'éloigne pas radicalement de ceux dont le donneur est absent. Les donneurs sont toujours envisagés en fonction de la position qu'ils occupent au sein du don d'engendrement. Dans le premier groupe, cette position les excluait de la famille. Dans le second, la logique d'inclusion ne le positionne pas tout à fait sur le même plan. Les schémas ne sont en effet pas toujours considérés comme des arbres généalogiques au sens classique du terme. Les personnes en question leur attribuent parfois un titre différent. Zoe (UK25) a représenté son « arbre génétique » (« *genetic tree* »). Léo (FR17) a, quant à lui, fait deux schémas distincts : sa « généalogie », reproduite ici, retrace les liens en fonction de la « biologie », tandis que sa « famille » retranscrit sa « filiation » et son histoire relationnelle

---

<sup>57</sup> Le terme « *nan* » désigne spécifiquement la grand-mère maternelle.

Figure 24. « Ancestry tree » : Lucy (UK24)



familiale – dont le donneur est absent. De son côté, Lucy (UK24) dessine « l'arbre de ses origines » (« *ancestry tree* »), qui représente succinctement son père, sa mère, le donneur et elle-même (cf. Figure 24). Elle précise : « *I see him as part of myself. (...) I see this drawing as different to how I see my family* » (« Je le vois comme une partie de moi. (...) Je ne vois pas ce dessin comme je vois ma famille »).

Les schémas auxquels sont inclus les donneurs ne se situent ainsi pas sur le même plan que ceux qui l'en excluaient. Ils intègrent le donneur à une forme de totalité relationnelle faisant sens du point de vue de l'histoire personnelle des personnes conçues par don – Ingrid l'implique aussi dans son titre (« ma famille » ou « moi »).

Nous retrouvons le lien que nous avons déjà observé dans les parcours de recherche des origines, entre procréation, parenté et personne. Les dessins positionnent le donneur au carrefour entre définition de soi et définition de sa parenté. Ce carrefour organise des mouvements inverses : une exclusion de la parenté et une inclusion à la définition de soi. Nous verrons qu'ils partagent cependant une dimension narrative qui fait jouer le temps et les relations des personnes conçues par don.

## 2. D'après le don : s'identifier dans le temps, par ses relations

### 2.1. Se (mé)connaître

Pour Sylvia (UK1), le fait de penser qu'elle n'est pas issue de son père (« *I'm not OF him* » ; « Je ne suis pas issue de lui ») reste un sujet douloureux : « *It's like having half of you ripped away* » (« C'est comme si la moitié de soi était arrachée »).

*La biologie compte, de qui l'on vient. Qui sont nos parents biologiques, ça compte. La génétique compte. Ça fait partie de notre, partie de notre âme. Qui vos grands-parents, en particulier si vous êtes un généalogiste, ça compte (sourit). Qui étaient vos grands-parents, ce qu'ils ont fait. Comment était leur vie. Quel, quel... Quel est leur héritage. Ça s'est transmis par le sang, si vous voulez, pour faire de vous la personne que vous êtes.*

Biology matters, who we come from. Who are our biological parents, it matters. Genetics matter. It's part of your, part of your soul. Who your grandparents, especially if you're a historian, it matters (smiles). Who your grandparents were, what they did. What their lives were. What, what... what their heritage is. It's come down through the blood, if you like, to make you who you are.

Sylvia a beaucoup travaillé sur la généalogie de sa famille. Celle-ci a toujours constitué une dimension fondamentale de sa manière de se définir, même avant l'annonce, précise-t-elle. En tant « qu'historienne », elle mobilise notamment l'histoire de son grand-père, grièvement blessé pendant la première guerre mondiale.

*Comme j'étais fière de lui, et ensuite tout d'un coup, même si ce sont vos grands-parents, vous n'êtes pas issue d'eux. Vous n'êtes pas l'une d'entre eux. Et... Donc ça, c'est comme si l'identité que vous pensiez avoir était fausse parce que vous avez attribué ça pas seulement à des faits mais au sang et à ce qui coule dans vos veines vous savez.*

How proud I was of him and then suddenly, although these are your grandparents, you're not of them. You're not one of them. And... So, that, it's like the identity you thought you had is false, because you've attributed that not just to facts, but to blood, and to what runs in your veins, you know.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Le discours de Sylvia correspond à une vision des liens généalogiques relativement classique : les lignes représentent le « sang » qui « coule » des ancêtres vers les descendant·e·s, formant une continuité entre les personnes (Strathern 1995). Le don vient créer une rupture dans ce flux de transmissions : elle n'est pas « issue d'eux », elle n'est pas « l'une d'entre eux ».

*Vous savez quand vous êtes petite et disons que vous parents disent « oh ton papy a fait ça » ou « tes arrière-grands-parents, ils vivaient ici et ça c'est notre famille », ça s'est transmis à travers les générations ». Et parce que vous êtes biologiquement issue d'eux, c'est comme si cette histoire coulait dans vos veines si vous voulez. C'est plus qu'une histoire, c'est une partie de vous. Ça fait partie de vous. Et vous le voyez comme une partie du monde, du paysage qui fait qui vous êtes.*

You know when you're little and say your parents will say "oh granddad did this" or "your great-grandparents they lived here and this is our family", that's been passed on through generations". And because you are biologically of them, it's like that story comes down through your veins if you like. It's more than a story, it's part of you. It's part of you. And you see it as part of the world, of the landscape of who you are.

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Contrairement à Jeanette Edwards (2017) qui restait de marbre face aux noms de ses ancêtres sur son arbre généalogique, Sylvia fait une expérience particulièrement habitée de ses origines. Elle les compare à un film, dont elle aurait retracé le scénario pour finalement se rendre compte qu'elle ne fait pas partie des personnages<sup>58</sup>.

---

<sup>58</sup> « It's like a film going through my head, and suddenly, with my dad, all of that wasn't my film anymore. Those people whose lives I've researched and written about, I wasn't of them anymore. » (« C'est comme un film qui

Le point de vue de Sylvia est singulier parmi les participant·e·s. Elle considère l'AMPD comme une rupture imposée aux personnes conçues par don avec leur lignée : « *I don't think children should be created and then taken away from their parentage* » (« Je ne pense pas que des enfants devraient être créés et ensuite enlevés à leur parenté<sup>59</sup> »). Dans ce cadre, elle assimile de manière particulièrement systématique liens « biologiques » ou liens « du sang » (ce sont deux expressions qu'elle emploie), identité et « famille ».

Dans le même temps, son discours est exemplaire de l'association faite dans les sociétés euro-américaines entre définition de soi et passé de la parenté : mobiliser le passé, par l'intermédiaire d'une généalogie par exemple, permet d'explicitier le présent (Carsten 2007b ; Ingold 2007). Cette articulation se distingue notamment de ce que Janet Carsten a observé sur l'île de Langkawi en Malaisie (1995b) : le passé ne porte que peu de signification dans un contexte où les relations de parenté sont construites, au contraire, avec le regard tourné vers le présent et le futur, à travers la production d'enfants et de petits-enfants. J. Carsten remarque par exemple que ses interlocuteurs et interlocutrices peinent à se rappeler où leurs grands-parents sont nés. Deux caractéristiques de la société malaise permettent d'expliquer ce constat. D'abord, les relations de parenté sont définies avant tout par la germanité, si bien que « le savoir sur la parenté (...) tend à être « large » (*wide*) plutôt que « profond » (*deep*) : il s'étend vers l'extérieur (*outwards*), en suivant les degrés de « germanité » plutôt qu'en remontant vers le passé (*backwards into the past*) » (1995b, p. 326, traduction personnelle). Ensuite, le peuplement de l'île est marqué par d'importantes migrations et l'inclusion de nouveaux et nouvelles venu·e·s est permise par la focalisation sur le présent et le futur des relations – synonyme d'homogénéisation – plutôt que sur l'hétérogénéité des origines. À l'inverse d'un manque ou d'une absence de connaissance, l'oubli constitue une dimension active et positive de la création d'identités partagées<sup>60</sup>.

Le contraste avec l'intérêt pour les origines dans les sociétés euro-américaines – et l'exemple de Sylvia – met en lumière, au contraire, l'importance qu'y revêt le passé et la mémoire dans la définition de la parenté et des identités, laquelle est pensée dans une logique ascendante. En savoir plus sur soi et sur sa parenté requiert d'en savoir plus sur ses ancêtres et

---

— passe dans ma tête et tout d'un coup, avec mon père, tout ça n'était plus mon film. Ces gens dont j'avais documenté la vie, je n'étais plus issue d'eux », Sylvia, UK1).

<sup>59</sup> Le terme « parentage » ne se traduit qu'imparfaitement en français. Il implique un rapport avec une lignée d'ancêtres. Ailleurs dans l'entretien, Sylvia explique que le don prive un enfant de la moitié de sa « biologie ».

<sup>60</sup> J. Carsten remet ainsi en cause la notion d'« amnésie généalogique » qui était régulièrement utilisé pour décrire les sociétés d'Asie du sud-est.



la réussite d'un·e généalogiste se mesure à la « profondeur » de l'arbre qu'elle/il est parvenu·e à reconstruire. Dans ce contexte, les « bouleversements (*dislocation*) de la parenté et d'une mémoire partagée peuvent avoir un effet profond sur le sentiment de soi », note J. Carsten à propos de son enquête auprès de personnes adoptées en Ecosse (2007b, p. 89, traduction personnelle).

Le « trouble » que cause parfois le don dans les transmissions, dont Sylvia rend compte, peut ainsi être envisagé comme une perturbation du rapport entre passé de la parenté et récit de soi à travers l'enjeu de la mémoire. Par la discontinuité qu'il induit avec les pères, le don perturbe les éléments d'identification personnelle que certain·e·s fondaient sur leur « patrimoine » familial<sup>61</sup>. Sébastien (M10) évoque le territoire d'où sa famille paternelle est originaire : une zone pré-montagnaise plutôt rurale, qui n'aurait subi que peu de mouvements de population. Il y a de nombreux souvenirs d'enfance mais la découverte du don est synonyme d'un renoncement à son inscription sur ces « terres de la famille » : « c'est un lieu de mon enfance. (...) Mais ce n'est pas le lieu de mes racines ». Charlotte (FR19) partage un sentiment similaire. Alors même qu'elle se revendiquait volontiers auvergnate, « à cent pour cent depuis avant la Révolution », elle a cessé depuis l'annonce : « parce que c'est un peu blessant pour moi, un peu difficile et parce que je ne me sens pas, je ne me sens plus légitime de le faire ».

Dans le même temps, la formulation de ces disjonctions contribue à « réarranger le passé » (Carsten 2007c, p. 16) de sorte à y intégrer le don. Paul Antze et Michael Lambek (1996) proposent d'envisager la mémoire comme une pratique plutôt qu'un objet qui existerait en dehors des individus. Cette pratique crée un rapport dialectique entre l'expérience vécue et les objets produits par la mémoire. Loin d'être passives face aux effets de l'AMPD, les personnes conçues par don mettent en œuvre un « refaçonnage créatif de soi » (« *creative refashioning of the self* » Antze et Lambek 1996, p. 17), où le *soi* est une manière de se positionner dans une temporalité, en tant que sujet agissant et en tant que partie d'un ensemble de relations.

## 2.2. *Se reconnaître*

Aussi immédiatement qu'elle a « perdu » le lien avec son héritage familial, Sylvia explique qu'elle a trouvé une « reconnaissance » (« *immediate recognition* ») en identifiant la famille de son donneur Cecil. De ce dernier, elle retient en particulier qu'il écrivait beaucoup –

---

<sup>61</sup> La notion régulièrement employée de « patrimoine » ou d'« héritage génétique » me semble parlante à cet égard.

une activité qu'elle met en avant plusieurs fois dans son propre parcours. Raymond aussi insiste sur les nombreuses ressemblances qu'il trouve avec Ernest Jones – décédé avant qu'il ne l'identifie. Il me montre plusieurs portraits sur lesquels je constate sa ressemblance avec Ernest. Il m'explique que sa fille elle-même a été « estomaquée » (« *gobsmacked* ») en voyant les similarités. Raymond fait le lien entre son intérêt pour les sciences naturelles, qu'il a prises en option au baccalauréat, et la carrière scientifique de son donneur.

*Je n'ai jamais eu l'impression d'avoir quelque chose en commun avec le père avec qui j'ai grandi et donc tout d'un coup de réaliser qu'il était mon père biologique, pas Wilfred Murray avec qui j'avais grandi, ça a été un grand soulagement. Et j'ai soudain réalisé pourquoi j'avais ces intérêts-là et pourquoi j'étais la personne que j'étais. Parce que j'étais un Jones, pas un Murray.*

I'd never felt anything in common with the father I grew up with and so to suddenly realise that actually he was my biological father, not Wilfred Murray, who I grew up with, was a great relief. And I suddenly realised why I had the interest I had and why I was the person I was. Because I was a Jones, not a Murray.

Raymond, né dans les années 1940, UK15

Tout comme le constate J. Carsten (2000b ; 2007b) dans le discours des personnes adoptées vis-à-vis de leur(s) parent(s) de naissance, les donneurs sont scrutés, des ressemblances sont recherchées et affirmées de manière plus ou moins assidues. Zoe s'étend par exemple moins que Sylvia et Raymond mais lorsque je lui demande comment s'est passé sa première rencontre avec Derek, elle explicite son bon déroulement par l'intermédiaire d'une communauté de caractère.

*Ça s'est passé... Genre, je pense que du point de vue de la personnalité, comme moi, Charlotte et lui, nous sommes tous très relax et plutôt ouverts. Et je pense que ça a quelque part conduit à ce que ça se passe bien et à ce que tout le monde soit intéressé à en savoir plus.*

It went... Like, I think he's personality-wise, like me, Charlotte and him, we're all very laidback and quite like accepting. And I think that kind of led itself to be going kind of well and like everyone being interested to know more.

Zoe, née dans les années 1980, UK25

La référence aux traits de personnalité n'est pas un hasard dans le récit de Zoe ; elle me dira plus loin dans l'entretien que c'est ce qui la rapproche du donneur, tandis que Charlotte, conçue elle aussi grâce au don de Derek, lui ressemble plutôt physiquement.

Le rapport au donneur permet ainsi aux personnes conçues par don de se reconnaître. En faisant le lien avec ce qu'elles étaient déjà, les ressemblances permettent de se situer dans un enchaînement générationnel, de sorte à ne pas être l'« origine de soi-même » (Théry 2010, p. 229). Andy, interrogé par Rosanna Hertz et Margaret Nelson, explique par exemple que

lorsqu'il se revendique « d'origine écossaise » – comme son donneur qu'il ne connaît pas par ailleurs –, il se « sent plus connecté à une identité ».

« Everyone wants to strive for that, which is comfort in the fact that you are a person who comes from somewhere. *You're not just a blip on the radar.* » (Hertz et Nelson 2019, p. 43, je souligne)

À l'épreuve des rencontres, cette reconnaissance n'est cependant ni totale ni exclusive. Après avoir longuement détaillé les nombreuses similarités trouvées avec la famille de son donneur, Sylvia explique ressentir une forme de décalage (« *displaced* ») face à la lignée d'ancêtres de Cecil : si rationnellement, elle « sait » qu'elle est « issue d'elles/eux », cela ne s'est pas encore traduit par un sentiment d'appartenance. Lorraine, quant à elle, prépare un troisième voyage en Inde sur les traces des ancêtres de son père, dont elle a déjà remonté l'arbre généalogique jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*[Les ancêtres du donneur] sont évidemment mes grands-parents, ce sont plus mes arrière-grands-parents, mes arrière-arrière-grands-parents, génétiquement, que le contingent indien. Mais ils ne m'intéressent pas. C'est comme si ça s'arrêtait au donneur. (...) Alors que je trouvais ça fascinant quand je pensais à mon propre père et même si je sais qu'ils sont génétiquement comme moi, ça ne m'intéresse pas.*

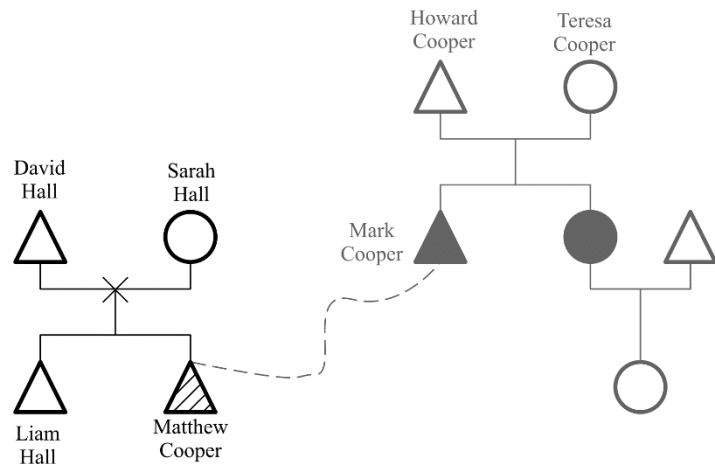
[The donor's ancestors] are obviously my grand-parents, there're more my great-grand-parents, my great-great-grand-parents, genetically, than the Indian contingent. But I have no interest in them. It's like it stops with the donor. (...) Although I found that fascinating when I was thinking about my own dad, even though I know they're genetically me, I have no interest.

Lorraine, née dans les années 1960, UK13

La reconnaissance en jeu dans la relation au donneur ne doit ainsi pas être envisagée comme un effacement d'autres sources, ni comme une appropriation sans équivoque. Les relations concrètes ne sont jamais loin et elles participent à l'appropriation plus ou moins importante des informations sur le donneur. À cet égard, quatre participant·e·s développent une position particulière : Zoe, Léo, Matthew, et Sébastien ne se reconnaissent plus dans leur nom de famille. Zoe (UK25) est prête à abandonner l'usage du sien lorsqu'elle se mariera. Léo (FR17) ne compte pas le transmettre à ses enfants, qui prendront celui de sa compagne. Sébastien (M10) voudrait s'en inventer un nouveau. C'est Matthew qui va le plus loin sur ce sujet.

Matthew (cf. Figure 25) a appris son mode de conception au cours de la procédure de divorce de ses parents, David et Sarah, que la séparation a manifestement laissé·e·s en très mauvais termes. Il voit David pour la dernière fois le jour de l'ultime audience de divorce. Il ne reverra plus les parents de David non plus. Matthew s'inscrit par la suite sur le Donor Conceived Register dans l'espoir d'identifier son donneur. Après quelques mois, il identifie Mark, qui est décédé à la fleur de l'âge mais dont les parents, Teresa et Howard acceptent d'être mis·es en contact avec Matthew – c'est eux qui se sont inscrit·e·s sur le registre. Après quelques semaines de médiation par l'équipe du DCR, il les rencontre pour la première fois en compagnie de sa mère. Une relation, décrite en des termes particulièrement positifs par Matthew s'établit progressivement.

Figure 25. Matthew, sa famille et la famille de son donneur (UK3)



Un jour, Sarah tombe sur la version originale de l'acte de naissance de Matthew. Elle la montre à son fils qui constate que le document mentionne David Hall comme son père : « *I looked at it and my head just went "well, that's not right". Because I saw his name there and ah...* » (« Je l'ai regardé et dans ma tête, je me suis dit « ça ne va pas ». Parce que j'ai vu son nom dessus et ah... »). Matthew décide de changer son nom de famille. Il demande à Teresa et Howard l'autorisation d'adopter leur patronyme (Cooper), qu'il arbore depuis que la procédure a abouti : « *I will be Matthew Cooper until the day I die now* » (« je serai Matthew Cooper jusqu'à ma mort maintenant »). En revanche, il ne parvient pas à modifier son acte de naissance. Au lieu de David, il voudrait y inscrire Mark, de manière à marquer la disparition du premier à la suite du divorce parental : « *he's gone now. He chose to leave* » (« il n'est plus là maintenant. Il a choisi de partir »). Il désigne désormais David comme son « beau-père » (« *step-dad* ») et Mark prend la place de la figure paternelle.

La position de Matthew fait exception parmi les personnes que j'ai rencontrées. Il est le seul qui va jusqu'à envisager de désavouer sa filiation. Elle illustre cependant l'importance de l'histoire relationnelle plus large dans le rapport au donneur – et à sa famille. Le rejet de son

patronyme ne peut se comprendre sans prendre en compte les suites du divorce – dans lesquelles Sarah semble jouer un rôle direct, puisqu’elle encourage par exemple Matthew dans sa démarche de changement de nom – et sans considérer la positivité des contacts établis avec Teresa et Howard. Pour Zoe et Léo il faut aussi considérer le poids de l’histoire relationnelle avec leur père : pour la première la question de son patronyme se pose dans le cadre d’une relation paternelle inactive<sup>62</sup> et pour le second dans un contexte de liens parentaux extrêmement conflictuels<sup>63</sup>.

J’ajouterai que l’adoption du patronyme de Mark par Matthew contribue à la revendication d’un lien qui n’est pas doublé d’une relation concrète, puisqu’il ne l’a pas connu avant son décès – ce qui est, comme on l’a vu, le cas de plusieurs personnes rencontrées ayant identifié leur donneur. Le changement patronymique ne disqualifie d’ailleurs pas les relations actives dans sa vie au moment de l’entretien, notamment celle avec son frère, dont il ne partage plus le nom de famille : « *it doesn’t feel any different. I’ve grown up with him. He’s still my brother* » (« ça ne fait pas de différence. J’ai grandi avec lui. C’est toujours mon frère »).

Matthew ne nie pas le rôle que son père a joué pendant la majeure partie de sa vie (« *he’ll always be, that’s always a big part of my life* », « il sera toujours, ça sera toujours une grosse partie de ma vie »), mais il entend marquer la disparition du lien.

*Il ne faisait plus partie de ma vie. Pourtant j’utilisais toujours son nom. (...) Pour moi, ça ne semblait pas juste. Et ensuite, évidemment, découvrir mon père biologique, son histoire, rencontrer sa famille, juste pour moi, je ne me sentais plus comme un Hall. J’avais le sentiment que c’était plus juste d’être un Cooper maintenant.*

He wasn’t a part of my life anymore. Yet I was still using his name. (...) For me, that just didn’t seem right. And then obviously finding out about my biological father, so his story, meeting his family, just for me, I didn’t feel like I was Hall anymore. I felt more like it was right to be a Cooper now.

Matthew, née dans les années 1990, UK3

Le don constitue ainsi une ressource pour se repositionner par rapport à ses relations dans un contexte où les liens ont été fragilisés. La démarche de Matthew s’inscrit dans les mutations contemporaines des perceptions et des usages de l’état civil. La centralité de l’état civil dans le parcours des personnes trans (Courduriès 2008 ; Hérault 2015b ; 2018) montre combien elle ne

---

<sup>62</sup> Zoe n’a quasiment plus eu de lien avec son père légal, Richard, après ses six ans. Son beau-père Neil, qui l’élève depuis lors, constitue son principal repère paternel. Zoe a aussi développé un lien de grand-parentalité avec les parents de Neil, tandis qu’elle n’en a plus aucun avec ceux de Richard. La jeune femme a renoué un lien distant avec Richard en parallèle de l’identification de son donneur Derek.

<sup>63</sup> Léo n’a plus de contact avec ses parents depuis plusieurs années.

se limite plus à un enjeu d'identification par les institutions étatiques (Brunet 2010). Les « papiers » participent ainsi à la définition de soi (Fine 2008). Si la filiation est difficilement sujette aux changements – l'exemple de Matthew l'illustre –, il arrive qu'elle soit l'espace dans lequel les ruptures et la création de nouveaux liens, notamment conjugaux, sont entérinés (Martial 2008). Moins immuable qu'il n'y paraît, l'état civil sert aussi à refléter, mettre en œuvre et entériner les parcours individuels<sup>64</sup>. À travers l'exemple de Matthew, j'ajouterai que l'identité civile constitue un espace de « régénération », c'est-à-dire de développement de « scénarios alternatifs » face au schéma « imposé » par la vie familiale, à travers la recomposition de son engagement relationnel<sup>65</sup> (Carsten 2007c, p. 16). Dans son cas, il ne s'agit pas seulement de faire état de la rupture des liens avec David et de son sentiment d'affiliation avec Mark et sa famille. Il s'agit de se *faire connaître* en tant que Matthew Cooper jusqu'à la fin de ses jours (« ...until the day I die », cf. supra) et longtemps après sa mort.

*Quand je ne serai plus de ce monde depuis longtemps, même si mon nom de famille est Cooper, n'importe quelle personne qui consultera mes papiers verra que mon père est David Hall. Mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas mon père.*

When I'm long gone in this world, even if my surname is Cooper, anyone who looks at my documentation will see my father is David Hall. But he's not. He's not my father.

Matthew, né dans les années 1990, UK3

### 2.3. *Se réinventer ?*

La question de la définition de soi en lien avec le donneur comporte une attention portée sur le futur. Pour Rémy (M7), Jordan (UK18) et Léo, elle se formule du point de vue des effets du vieillissement sur leur apparence physique : vont-ils avoir une calvitie ?

Quand j'ai vu sa tête, j'ai dit « OK, il est chauve, merde » (rit). Genre, c'est le premier truc qu'on regarde, c'est « ah ! Putain ! » (sourit). J'étais là « il a les cheveux très courts ou il est chauve ?... Non, il est chauve ».

---

<sup>64</sup> Du point de vue de l'AMPD, la question de l'état civil se pose principalement au niveau de l'établissement des actes de naissance. Les lois britanniques et françaises se sont assurées que les auteurs d'un don ne pourraient être légalement désignés comme pères et donc mentionnés sur l'état civil des personnes qui en sont issues. Aucune des personnes rencontrées n'a d'ailleurs changé de filiation. Toutefois la question du maintien de la trace du don sur les actes se pose dans les deux pays. Certain·e·s arguent que pour obliger les parents à ne pas maintenir le secret sur leur recours au don, une mention spécifique doit être apportée sur les documents. Les opposant·e·s rétorquent qu'une telle mention constituerait une rupture d'égalité des filiations, de la vie privée des familles et une stigmatisation des personnes conçues par don (Mehl 2021)

<sup>65</sup> « [A]ssertion of alternative scenarios of social engagement against the perceived restrictions and impositions of normative familial life » (Carsten 2007c, p. 16).

Avant de trouver Clive, Thomas s'interrogeait, de son côté, sur la profession de son donneur. Il l'envisageait notamment comme un élément à transmettre à sa fille – qu'il lui aurait, dans le même temps, peut-être déjà transmis aussi.

*Qu'est-ce que faisait mon père naturel ? Il était probablement étudiant en médecine. Donc, est-ce que son père était étudiant en médecine ? Ou un dentiste ? Vous savez, quelle est sa lignée de cette manière-là. Et juste comme un intérêt, pas d'un point de vue je-veux-en-faire-partie. Ça serait juste intéressant. Je pourrais transmettre cette information à ma fille. Elle est intelligente. Est-ce qu'elle est intelligente grâce à lui ou est-ce qu'elle est intelligente grâce à ma mère ? Ou grâce à ma femme ?*

What did my natural dad do? It's likely he was a medical student. So, was his dad a medical student? Or a dentist? You know, what's that lineage that way. And just from an interest point of view, not from a I-want-to-be-a-part-of-it. It would just be interesting. I would be able to pass that information on to my daughter. She's clever. Is she clever because of him or is she clever because of my mum? Or because of my wife?

Thomas, né dans les années 1980, UK4

Le rapport au donneur permet ainsi de se projeter dans l'avenir : la continuité attribuée au lien permet de s'inscrire dans une temporalité qui lie ce que l'on a *été*, avec ce que l'on est *maintenant* et ce que l'on *sera* dans le futur. Je m'inspire ici de la formule proposée par Laurence Hérault pour rendre compte des parcours de personnes trans qui sont devenues parents avant (et parfois aussi après) leur transition. En apparence, une contradiction émerge lorsqu'une personne se reconnaît comme femme alors même qu'elle était jusqu'à présent père – ou homme et mère pour les hommes trans. Cette contradiction disparaît toutefois dès que la dimension temporelle de ces différents statuts est restituée, par l'intermédiaire de la narration : « on a eu un enfant *avant* sa transition, donc on a *été* son père ; et *maintenant* on est une femme » (Groupe EnCoRe, Hérault et Théry 2019, p. 98).

Ce faisant, le rapport au donneur ouvre un espace de réinvention personnelle par le récit de soi. Anonyme ou non, il apporte un repère nouveau, une forme d'échappatoire à l'héritage familial.

*Mon mari me rappelle assez régulièrement que je suis en train de devenir comme ma mère, donc c'est bon de savoir que je n'y suis pas obligée. J'ai Jeremy, qui a une personnalité différente, qui a fait des choix de vie différents. (...) C'est bon d'avoir cette autre option. Je ne*

My husband reminds me on a fairly regular basis that I'm turning into my mother, so it's nice to know that I don't have to. I've got Jeremy, who has a different personality, who made very different life-choices. (...) It's nice to have this other option. I don't have to become them [her parents]. I can be someone else.

*suis pas obligée de devenir comme eux [ses parents]. Je peux être quelqu'un d'autre.*

Hayley, née dans les années 1980, UK5

Cette échappatoire n'est pas nécessairement envisagée de manière méliorative, notamment lorsqu'il est question des antécédents médicaux. Ann a toujours mentionné les pathologies cardio-vasculaires dont ont souffert plusieurs membres de sa famille paternelle, mais après la découverte de son donneur, elle apprend qu'elle n'est plus concernée.

You're constantly revising yourself really, particularly medically, physically.

*Vous êtes constamment en train de vous remettre à jour vous-mêmes, notamment médicalement, physiquement.*

Ann, née dans les années 1950, UK10

La réinvention de soi n'est, de plus, pas entière. Les pères, en particulier, restent une instance d'identification, comme nous l'avons vu dans la revendication de transmissions et ressemblances dans le processus de *rekinning*. Adeline met ainsi en avant les traits de son père qui l'ont façonnée et auxquels elle se rattache.

Mon père, il m'a appris à me... à me positionner ou à me battre ou... Enfin quand j'ai débuté dans la vie active, que je devais aller voir mon patron, je sais très clairement que je me disais « bon, attends, si papa il était là, qu'est-ce qu'il ferait ? Si... enfin attends, tu es quand même, ton père c'est Hervé Ladoux, quand même tu vas dire ce que tu penses ».

Adeline, née dans les années 1980, FR18

De la même manière que le don conduit à exclure des savoirs familiaux du récit de soi, les informations sur le donneur peuvent être ignorées ou mises de côté. Quand elle envisage l'identification d'un homme aux valeurs trop éloignées des siennes, Adeline évoque le travail qu'elle entendrait effectuer pour se désolidariser de caractéristiques qu'elle ne veut pas revendiquer pour elle-même.

Je voudrais casser le lien quoi, je ne sais pas je... (...) Je ne peux pas enlever la partie d'ADN de moi... (...) Après c'est un travail intellectuel de dire « bon je dis... » – enfin voilà, sans doute faisable de dire – « OK, malgré tout, je suis mon entité propre ».



Plus largement, à l’instar de la recherche des origines (cf. Chapitre 3), l’influence du donneur est gardée à distance par des éléments discursifs redonnant aux personnes conçues par don la prime définition de leur identité : « il m’a transmis la moitié de ce que je suis. Mais la somme du tout (...) est plus importante que la somme des parties », précise Sébastien (M10) ; « il ne fait pas tout, ni même la moitié », déclare Amélie (M9) ; et Emery (M4) d’assurer : « je prends le dessus quand même ».

À la suite de J. Carsten (2007b), j’inciterai donc à la prudence quand il s’agit d’analyser la mobilisation des rapports au donneur dans la définition de soi. Comme l’autrice, je constate une grande diversité dans le récit des personnes conçues par don, malgré des éléments narratifs souvent semblables – on le voit avec l’utilisation du patronyme faite ici par Adeline, qui crée un mouvement inverse à celui de Matthew. Cette diversité indique combien le processus d’appropriation des informations liées au donneur participe d’un processus actif et relationnel. Si le fait de se découvrir *issue de* quelqu’un·e n’est indéniablement pas anodin dans les sociétés françaises et britanniques contemporaines – ce que Marilyn Strathern (1999a) considère comme la dimension « constitutive » des savoirs sur la procréation et la parenté –, le passage d’une information sur sa conception à un savoir sur soi requiert un « travail » – P. Antze et M. Lambek parlent d’un « travail de mémoire » (1996, p. 15). Le lien au donneur ne peut être pensé en dehors de la pluralité de relations dans laquelle il s’insère – ou duquel il est rejeté, dans le cas des personnes qui refusent de chercher. Loin d’une définition « substantialiste » du « sentiment de soi » (Fine 2008), il en illustre la dimension relationnelle et temporelle, que l’on peut associer au concept d’identité narrative développé par Paul Ricoeur (1983 ; voir aussi Théry 2007).

« À la différence de l’identité abstraite du Même, l’identité narrative, constitutive de l’ipséité, peut inclure le changement, la mutabilité, dans la cohésion d’une vie. (...) Le soi de la connaissance de soi est le fruit d’une vie examinée (...). » (Ricoeur 1983, p. 355-356)

Le rapport au donneur dans le récit de soi permet d’envisager la part active que les personnes conçues par don jouent, en tant que descendantes d’une parenté. En revendiquant des liens pour elles-mêmes, nous verrons qu’elles contribuent à recomposer les configurations dont elles ont hérité.

### 3. Nommer et situer : une pluriparentalité narrative

Lorsqu'elle apprend qu'elle a été conçue par don, Adeline (FR18) se répète que « son père n'est pas son père ». A posteriori, elle regrette cette formulation qui « ne correspond pas à la réalité » ; « mais c'est ce que je me suis dit parce que je n'avais pas d'autres mots », explique-t-elle.

Du point de vue de l'anthropologie de la parenté, les enquêtes sur les configurations contemporaines, en premier lieu les familles recomposées, ont montré combien les appellatifs reflètent les incertitudes qui entourent des catégories relationnelles n'ayant pas d'équivalent dans le modèle de filiation exclusive (Théry 1991). Les travaux auprès des familles homoparentales y ajoutent la difficulté posée par l'écart avec la norme de la filiation bisexuée. Les usages ont évolué, comme l'observe Martine Gross dans les familles lesboparentales en France (2017). Dans les années 1990, les mères non-statutaires<sup>66</sup> étaient plus souvent appelées par leur prénom ou en tant que « marraines ». Dans les années 2010 en revanche, l'usage est plutôt de les appeler « maman » (en faisant suivre par leur prénom ou un petit nom) ou bien d'utiliser un termes affectifs dérivés (comme « mamou »)<sup>67</sup>.

Les appellatifs constituent ainsi un objet privilégié pour examiner les logiques à l'œuvre dans la construction, le maintien (et les ruptures) des liens de parenté, les normes auxquelles ils se réfèrent et leurs éventuelles transformations. Ce faisant, ils mettent en exergue le rôle majeur joué par les « enfants » dans la parenté, à la fois comme catégorie d'âge et comme catégorie générationnelle (les descendant·e·s). Leurs usages ne correspondent pas nécessairement à ceux des adultes/ascendant·e·s (Sarcinelli 2020 ; Théry 1991). L. Hérault (2015b, p. 110-111) note par exemple combien les fils et filles de parents trans participent à leur processus de transition, en transformant les termes d'adresse qui les désignent (« papnat », « Nadiamounette », ...). Dans les familles recomposées, Agnès Martial montre que les usages différenciés au sein d'une même fratrie peuvent refléter des contours familiaux qui changent selon ses membres, en

---

<sup>66</sup> C'est-à-dire celles qui ne sont pas les mères au regard du droit (Descoutures 2006).

<sup>67</sup> L'autrice évoque plusieurs pistes d'explication à ces changements, dont le mode d'entrée en parenté et le statut conjugal. D'un côté, la coparentalité a diminué au profit du recours à l'AMPD, ce qui a pu favoriser la prise en compte des parents non statutaires. Cathy Herbrand (2018) note en effet que les parents ayant choisi de mener un projet de coparentalité qu'elle a rencontrés valorisent l'existence d'une figure paternelle et maternelle auprès de l'enfant. Les « coparents sociaux », notamment les compagnes des mères légales, ont tendance à être défavorisés à cet égard. D'un autre côté, l'ouverture du mariage aux couples de même sexe a permis l'adoption de l'enfant du/de la conjoint·e depuis 2013 ; un certain nombre de mères non-statutaires ont donc acquis un statut légal.

fonction du « sang », de « l'espace » et du « temps partagés » ainsi que des « choix » individuels (2003, « Qu'est-ce qu'un parent dans les familles recomposées ? », paragr. 1).

Les entretiens que j'ai réalisés ont constitué un lieu privilégié pour observer les pratiques de référence<sup>68</sup>, tout en les discutant explicitement avec mes interlocuteurs et interlocutrices<sup>69</sup>. Il paraîtra peut-être superflu d'observer que les questionnements (les miens ou ceux des participant·e·s) n'ont jamais concerné les mères<sup>70</sup>. L'enjeu terminologique porte sur les recompositions occasionnées par le don du point de vue des liens procréatifs : les pères – et dans une moindre mesure la famille paternelle –, les donneurs, les frères et sœurs et les personnes issues du même don.

### ***3.1. De quoi les « pères » sont-ils le nom ? Pour une analyse contextualisée des appellatifs***

Du côté des donneurs, la diversité du vocabulaire employé est le premier constat frappant, notamment quand on le compare à l'uniformité des usages dans les situations adoptives, où les vocables « parents de naissance » (dans les institutions) ou « parents biologiques » (de la part des personnes adoptées) sont déclinés selon les positions occupées (mère/père/frère/sœur... de naissance) (Martial à paraître). Les termes les plus usuels « donneur »/« *donor* », « géniteur » et « père biologique »/« *biological father* » sont rejoints par des compositions comme « donneur génétique », « *biological donor* », « *bio-dad* », « *donor-father* », « *donor-dad* », ou des termes plus anonymisant comme « ce monsieur », « cette personne » ou « *this guy* ». Ces appellatifs sont parfois associés à un adjectif possessif (« mon donneur », « *my biological father* ») et d'autres fois à un simple adjectif indéfini (« le donneur », « *the sperm donor* »). Quand le donneur a été identifié, le prénom est majoritairement employé.

---

<sup>68</sup> Le dispositif d'enquête n'a pas permis d'observer les pratiques d'adresse. Du point de vue des donneurs, lorsqu'ils ont été identifiés, l'usage semble être d'utiliser leur prénom.

<sup>69</sup> À chaque nouvelle personne rencontrée, l'enjeu consistait à m'adapter le plus vite possible aux termes de mon interlocuteur ou interlocutrice. À moins qu'elle soit abordée directement par ce·tte dernier·e, la discussion sur le vocabulaire était amenée quand l'entretien était déjà quelque peu avancé pour qu'elle ne biaise pas outre mesure le déroulement du récit.

<sup>70</sup> Les termes les concernant correspondent aux usages courants dans les sociétés françaises et britanniques contemporaines (mère, maman, *mother*, *mum*). À ce sujet, le lecteur ou la lectrice attentive remarquera que je ne traduis pas systématiquement « *mum* » par « maman » dans les extraits d'entretien (il en va de même pour « *dad* » et « papa »). Là où, en tant que terme de référence, « maman » (« papa ») correspond au registre de l'enfance qui employé à l'âge adulte, souligne l'intimité de la relation et les affects qui lui sont associés, « *mum* » (« *dad* ») correspond à un registre intermédiaire, plus familier que « *mother* » (« *father* »), sans nécessairement porter une connotation infantile (que l'on retrouverait dans « *mummy* » ou « *daddy* »). Ayant choisi de faire figurer la version originale des extraits, j'ai pris la liberté de traduire au plus proche des usages que feraient, à mon avis, les participant·e·s en fonction de leur âge et de leur registre langagier.

On pourrait mener une analyse sur les termes usités pour eux-mêmes. J'argue cependant qu'une telle étude ne permettrait pas de saisir un enjeu fondamental de la question terminologique : son ancrage relationnel. Les appellatifs ne sont presque jamais utilisés seuls. Au contraire, ils sont quasiment toujours mis en rapport avec d'autres, en l'occurrence ceux qui réfèrent aux pères – et éventuellement aux beaux-pères. Sandra nous en livre une excellente illustration :

Je me suis dit « je n'ai pas de père », voilà. Parce que je suis issue d'un don, donc voilà, j'ai un géniteur, mais je devrais quand même avoir un père qui m'a élevée. Donc, lui, le père qui m'a élevée, bon voilà, il m'a élevée jusqu'à dix-huit ans, mais voilà, aujourd'hui, je n'ai plus de père en fait quoi. J'ai un père de cœur maintenant que... et je suis très contente de l'avoir, qui m'a donné un équilibre et qui m'a beaucoup aidée, mais voilà, sinon je n'ai plus de père. (...) En fait il me faudrait un mélange des trois quoi pour avoir un super papa (sourire), c'est ça.

Sandra, née dans les années 1980, FR13

Jeune étudiante à l'université, Sandra a découvert son mode de conception dans les semaines qui ont suivi le déclenchement par sa mère d'une procédure de divorce mettant fin au couple qu'elle formait avec son père. Dans ce contexte difficile, Sandra a soutenu sa mère. Le conflit entre les ex-époux s'est diffusé à sa relation avec son père qui selon la jeune femme, lui fait porter une part de responsabilité dans le divorce. Sandra et son père ne se sont vu·e·s qu'à de rares occasions dans les années qui ont suivi, et avaient cessé tout contact depuis deux ans au moment de notre entretien. Trois ans après la séparation, la mère de Sandra s'est remariée avec un homme qu'elle a progressivement intégré à sa vie et auquel Sandra est aujourd'hui attachée. Un « géniteur », un « père » et un « père de cœur », ainsi Sandra résume-t-elle ses liens « paternels ». À chacun correspond un rôle, représenté par les termes qui les désignent, en relation les uns avec les autres. L'opération de mise en relation et son explication par rapport au contexte biographique et familial donnent sens à la terminologie.

En outre, les termes sont influencés par le contexte politico-légal dans lequel ils sont employés. Les participant·e·s anglais·es et français·es utilisent de manière distincte les mots « *father* » et « père » pour faire référence au donneur. Alors que les premier·e·s emploient notamment « *biological father* », les Français·es sont plus réservé·e·s et utilisent rarement l'expression « père biologique ». Ces usages distincts n'impliquent pourtant pas nécessairement de représentations divergentes des liens au donneur.

L'enquête en France a été marquée par les dernières réformes des lois relatives à la bioéthique et les débats qu'elles ont générés concernant l'accès aux origines. Les opposant·e·s à l'accès à l'identité des donneurs ont souvent associé recherche des origines et recherche d'une paternité. Les défenseur·e·s de l'accès aux origines ont ainsi pris un soin particulier pour ne pas associer les donneurs à une quelconque connotation paternelle, y compris dans leur vocabulaire. Dans ce contexte, un certain nombre de personnes que j'ai rencontrées ont explicitement fait attention aux mots utilisés dans le cadre des entretiens. Christine (FR25) précise par exemple que dans notre discussion, elle fait en sorte d'utiliser « donneur » et « géniteur » pour que « les termes soient bien définis » : « après, si j'en parle avec mes très proches, dans ma tête, c'est comme si j'avais deux pères (...) mais en distinguant bien le rôle de chacun quoi, qu'on soit bien clair là-dessus ». À cet égard, l'investissement dans une association militante n'est pas neutre, à l'image d'Audrey (FR7) qui, auparavant, utilisait volontiers le terme « père biologique », tandis qu'elle se limite désormais à « géniteur ». Les différences d'usage entre Français·es et Anglais·es peuvent donc s'expliquer comme le résultat d'un avancement différent des débats entourant l'AMPD dans les deux pays. Au Royaume-Uni, où l'accès aux origines a été légalisé une quinzaine d'années avant les entretiens, le sujet du donneur et de la place qui lui est accordée semble moins sensible.

Pour finir, les personnes rencontrées font état de l'adaptabilité de leur terminologie selon le contexte d'interlocution dans lequel elles sont engagées. En entretien, mes interlocuteurs et interlocutrices se sont ajusté·e·s en fonction de la manière dont elles/ils percevaient ma position et le rôle qu'elles/ils jouaient dans l'enquête. Elles/ils ont parfois contraint leurs usages (entre autres pour les raisons politiques évoquées précédemment), mais d'autres se sont permis une souplesse accrue – en référence au positionnement éthique (absence de jugement, écoute) que je soulignais en amont de l'échange et les années que j'ai consacrées au sujet. Au-delà de la situation d'entretien, plusieurs expliquent faire varier leur vocabulaire en fonction des circonstances dans lesquelles elles/ils se trouvent. Avec ses collègues et ses ami·e·s, Hailey (UK5) parle par exemple de Jeremy comme son « *donor-dad* », alors qu'avec des inconnu·e·s elle utilise plutôt le terme « *biological father* » qui ne suscite pas autant de questions, notamment quand les gens ne savent pas ce qu'est l'AMPD.

L'attention au contexte enjoint ainsi à la prudence quant aux considérations terminologiques. Les termes employés ne peuvent faire sens pour eux-mêmes. Elle prémunit contre une analyse figée, ne prenant pas suffisamment en compte les souplesses et transformations liées au contexte d'interlocution ou au déroulement narratif. Muni·e·s de ces

précautions, l'étude des terminologies nous permet néanmoins d'observer la manière dont elles participent à positionner père et donneur au sein de l'histoire relationnelle des personnes conçues par don.

### *3.2. Chacun son rôle, chacun son moment : une catégorisation par l'histoire relationnelle*

Revenons à Sandra et la distinction qu'elle opère entre le « géniteur » et son « père ». Le premier point divergeant concerne leur engagement dans son parcours de vie. Le lien au géniteur est corporel ; il est à « l'origine », c'est-à-dire l'un des protagonistes contribuant à la constitution de la jeune femme. Si conséquente que soit sa participation (« c'est grâce à lui que je suis ici aujourd'hui », me dit Océane, FR8), il se caractérise par son anonymat et l'absence de relation concrète avec lui.

J'ai un géniteur, voilà, que je ne connais pas, que... si j'avais la possibilité de le connaître, j'adorerais le rencontrer pour le remercier et pourquoi pas, et pourquoi pas apprendre à le connaître et savoir ce qu'il fait dans la vie, ses goûts, est-ce qu'on a des goûts communs, est-ce que je lui ressemble un peu, enfin... et voilà, savoir juste d'où je viens, mon origine, ça me paraît très important quoi, c'est quand même cinquante pour cent de moi quoi, de mes gènes, je parle.

Sandra, née dans les années 1980, FR13

En comparaison, le père de Sandra a été présent aux côtés de sa mère jusqu'au divorce, qui coïncide avec l'accession à la majorité de Sandra et sa première décohabitation pour suivre ses études supérieures. Elle le distingue d'ailleurs par rapport à son investissement dans sa scolarité.

J'ai mon père. Mon père qui m'a élevée avec ma mère jusqu'à un certain âge, qui a été quand même... qui a été très présent par contre dans mes études, enfin dans le suivi de mes études – enfin collègue, lycée, parce que c'est juste jusqu'au lycée à peu près qu'on s'est vus – voilà, qui m'a vraiment encouragée à bien travailler à l'école.

Sandra, née dans les années 1980, FR13

Père et donneur se différencient ainsi à un premier niveau, celui de la quotidienneté du lien. Aux pères sont associées les relations de soin (au sens de *care*) qui se déploient tous les jours, à l'image du jeu de balle évoqué par Éloïse :

« Il est hors de question d'appeler le donneur « mon père », enfin mon père c'est celui qui jouait au foot avec moi sur le canapé quand j'avais deux ans quoi. (...) Je sais qu'il y en a qui disent « le géniteur ». Moi, ça me dérange un peu. (...) Ça fait très « je me suis branlé dans une salle », ce qui n'est pas faux, on ne va pas... voilà. Mais non, je préfère « le donneur » quoi, voilà. Il a fait un don, il est sympa, il a été... ».

Éloïse, née dans les années 1990, FR24

Le jeu et l'espace dans lequel il se déroule – le « canapé », un lieu qui se partage, qui met en relation les membres du foyer et que l'on imagine au centre de l'espace domestique – contrastent directement avec les conditions d'accomplissement du don – l'acte masturbatoire et la neutralité de la « salle » dans laquelle Éloïse s'imagine qu'il est réalisé. À son « père », la participante réserve ainsi la position de celui avec lequel elle a tissé un lien d'intimité basé sur le partage.

Le rôle des donneurs est, quant à lui, circonscrit au temps pré-conceptionnel, qui est principalement symbolisé par le moment du recueil – souvent envisagé comme un point temporel unique, alors même que dans les faits, les dons impliquent plusieurs visites dans les établissements d'AMPD. Ils peuvent ainsi être désignés comme des « *donor-fathers/dads* » (« pères qui ont donné »). Au geste du recueil est éventuellement associée l'intention du don, l'altruisme qui fait préférer à Éloïse le terme « donneur » à celui de « géniteur ». D'autres circonscrivent, au contraire, la relation de don à celle que partagent le donneur et leurs parents, tandis que le lien entre donneurs et personnes conçues par don serait caractérisé par la conception ; ils deviennent alors tantôt des « pères biologiques », tantôt des « géniteurs ».

He's not a donor to me. He's my biological father, that's what I call him. (...) He helped create me, he didn't donate to me.

*Ce n'est pas un donneur pour moi. C'est mon père biologique, c'est comme ça que je l'appelle. (...) Il a aidé à me créer, il ne m'a pas fait un don.*

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

En tout état de cause, les termes référant aux pères et aux donneurs leur attribuent des rôles distincts auxquels sont associées des temporalités spécifiques. La place qu'ils occupent vis-à-vis du quotidien ancre les pères dans le temps de l'enfance. Celle-ci est à la fois synonyme de longue durée (le fait d'être père *depuis toujours*) et d'une relation de soin à l'importance accrue parce qu'elle prend place pendant une période de la vie où les « enfants » ne peuvent pas encore se débrouiller tout seuls.

*Mon père fait partie de quoi je suis parce qu'il est là depuis le début. Le donneur a été là quelques minutes. Donc il ne peut pas être mon « père » de ce point de vue.*

My dad is part of who I am because he was there from the beginning. The donor was there for a few minutes. So, he can't be my "father" in that sense.

Irene, née dans les années 1950, UK7

La durabilité du lien et sa contextualisation dans l'enfance induit le partage d'une mémoire commune, de souvenirs comme le jeu mentionné par Éloïse, constitutifs à la fois de relations privilégiées et du récit de soi. Les Anglais·es parlent ainsi régulièrement de « *growing-up dad/father* » (« père avec lequel elles/ils ont grandi ») pour désigner leur père. La paternité est ancrée dans une dimension mémorielle (Carsten 2007c). Les pères « pleins » sont ceux avec lesquels on partage des souvenirs, ceux qui « étaient là » et dont on retrace la présence prolongée.

Un père c'est quelqu'un qui était là quand je suis née quoi, (...) qui était là quand j'ai grandi, enfin qui n'est plus là maintenant, mais qui était là quand même quoi, qui a été là en tout cas à un moment donné. Ce n'est pas quelqu'un que... oui, quelqu'un que je ne connais pas et qui n'a pas choisi d'avoir une relation avec un enfant, qui a vraiment été là pour aider des personnes à avoir un enfant.

Sandra, née dans les années 1980, FR13

Les donneurs qui ont été identifiés peuvent développer une forme de soin ou d'attention vis-à-vis des personnes conçues par don. Après une excursion d'observation des baleines en Amérique du Nord, Glenn envoie à Melissa (UK22) des photographies, parce qu'il sait qu'elle adore les cétacés. Hayley (UK5) et Jeremy s'offrent des biscuits faits-maison pour Noël. Cependant, tout comme le constate J. Carsten pour les adopté·e·s qui retrouvent leurs parents de naissance (2000b), les années passées ne sauraient être rattrapées : « *we don't know anything*



*about each other. And we don't have any shared experiences* » (« nous ne savons rien les uns des autres. Nous n'avons pas d'expériences commune », Jodie, UK6).

Une troisième dimension introduite par les termes de référence affère à la question de l'attachement. Le mot « papa » (ou *dad*) est ainsi souvent utilisé pour marquer la dimension affective de la relation, notamment l'amour partagé. Kelly ajoute que l'adjectif « biologique » vise explicitement à placer le « père biologique » en contrepoint du « père émotionnel ».

*Père, c'est comme la description de la vraie relation génétique, vous savez. L'homme qui a produit le sperme qui m'a produite. Et en disant biologique, vous différenciez avec votre père affectif.*

Father's like a description of the actual genetic relationship, you know. The man that produced the sperm that produced me. And by saying biological you differentiate with your emotional father.

Kelly, née dans les années 1990, UK9

L'attachement et l'engagement dans la durée conduisent parfois à inclure des liens supplémentaires au duo père-donneur, comme Sandra qui mentionne son beau-père, ou « père de cœur ». Zoe (UK25) marque, au contraire, l'amointrissement de sa relation avec Richard – l'homme qui a partagé le projet parental d'AMPD avec sa mère, qui est légalement son père mais a arrêté de l'être au quotidien lorsqu'elle était à l'école primaire – en le désignant plusieurs fois comme son « père à l'état civil » (« *birth-certificate dad* »). Il en va de même pour Frédérique qui ne mentionne quasiment pas l'homme qui est légalement son père, par des termes de parenté. Il est « Monsieur N », celui qui a tenté de la déshériter dans sa petite enfance<sup>71</sup>, qui lui a fait vivre une situation très difficile pendant les années qui ont précédé la clôture du divorce avec sa mère et qui a dû être poursuivi en justice pour qu'il s'acquitte de sa pension alimentaire. Quand elle apprend son mode de conception, elle crie partout à l'école que « son père » est médecin dans la grande ville voisine, sans qu'il soit clair de savoir si, à ce jeune âge, c'est parce qu'on lui a dit que le donneur était probablement médecin ou parce qu'elle fait le lien avec le fait d'avoir été conçue dans un contexte médical. Plus tard, au fil des années, Didier – avec qui la mère de Frédérique s'est mise en ménage après la séparation – prend la place d'« un » père : « quand j'étais petite, j'en avais déjà assez de deux hein » mais « celui qui a fait le plus, c'est quand même lui ».

---

<sup>71</sup> C'est de cette manière qu'elle a appris qu'elle avait été conçue par don. Sa mère a reçu une convocation chez un avocat, à laquelle Frédérique l'accompagne et apprend que son père souhaite qu'elle ne soit plus son héritière parce qu'elle n'est pas « de son sang ».

Je me suis acheté un appartement pour mettre en location. Il m'a donné des sous alors qu'il n'avait absolument pas à le faire. Il m'a payé mes études. Enfin voilà quoi, il m'a entretenue, il m'a nourrie. Quand j'allais chez le dentiste, c'est lui qui payait le dentiste.

Frédérique, née dans les années 1970, FR21

Aujourd'hui, elle désigne Didier par son prénom mais elle parle de « ses parents » pour se référer à lui et sa mère (elle qui insiste sur ce point).

La terminologie ouvre un espace dans lequel les personnes conçues par don recomposent les frontières familiales au-delà des relations telles qu'elles ont été construites dans les générations précédentes. Le mouvement est similaire à celui de participant·e·s comme Tessa, qui incluent des relations amicales dans leur cercle familial ou Maéva qui convoque des parents éloignés avec lesquels elle a tissé des liens. Sans être comparables du point de vue légal – par exemple au niveau de l'héritage ou des obligations alimentaires – les termes reflètent et construisent le cercle familial comme un réseau de solidarités qui dépassent la filiation au sens strict. Tessa envisage par exemple de demander à un couple d'ami·e·s de devenir les tuteur et tutrice de ses enfants dans le cas où elle et son compagnon décèderaient précocement.

Alors même que les sciences sociales ont souvent caractérisé les pères par le don en tant que « père social » (*social father*) ou « père d'intention », le plus souvent du point de vue des parents/ascendant·e·s, le vocabulaire des personnes conçues par don met donc moins l'accent sur les circonstances d'établissement du lien que sur sa signification du point de vue de leur parcours de vie et de leur histoire relationnelle. Ce faisant, les récits témoignent d'une pluralisation des catégories de relations.

### ***3.3. Le parent, c'est celui qui « était là » et celui qui « reste »***

Les appellatifs employés par les personnes que j'ai rencontrées reflètent une forme de pluriparentalité créée par le don. Les « pères à l'état civil » (*birth-certificate dads*), ceux « avec lesquels on a grandi » (*growing-up dads/fathers*), les « pères biologiques » (*biological fathers*), les « pères qui ont donné », voire les « pères de cœur » et autres beaux-pères ne sont pas sans rappeler la catégorisation des cinq fonctions parentales<sup>72</sup> élaborée par Esther Goody (1982) à

---

<sup>72</sup> Auxquelles Maurice Godelier en ajoute deux – exercer son autorité ou punir et s'interdire le partage de relations sexuelles (2010, p. 305) – tandis que Flavio Tarnovski suggère d'ajouter le fait d'avoir l'intention de procréer (2010, p. 251).

partir de son terrain ghanéen. Certains de ces hommes ont procréé, d'autres ont donné un statut social – vis-à-vis de l'état civil notamment –, d'autres encore ont nourri et/ou ont donné les moyens à leurs enfants de devenir des adultes à part entière – en leur permettant, par exemple, de faire des études universitaires. La multiplication des qualificatifs modulant le mot « père » rappelle également les observations de Suzanne Lallemand au Burkina Faso<sup>73</sup> (2009).

C'est le sens de ce que raconte Sylvia, qui a développé des contacts positifs avec la famille de son donneur Cecil. À plusieurs reprises dans l'entretien, elle souligne l'égle importance qu'elle accorde à ses trois « familles » – même si dans les faits, comme on l'a vu précédemment, les contacts avec la famille de Cecil suscitent de nombreux questionnements.

*Si vous avez un enfant. Vous avez cet enfant et vous l'aimez de tout votre cœur. Et ensuite vous ne pouvez pas imaginer comment vous pourriez aimer le prochain enfant à ce point et l'enfant d'après arrive et vous l'aimez autant. Mais ça ne... ça n'enlève rien au premier enfant, vous avez juste ce puit sans fin d'amour. Et c'est à ça que ça ressemble. J'aime toujours ma mère et sa famille et j'aime toujours mon père et sa famille et mes cousins du côté de mon père sont toujours mes cousins. (...) Mais maintenant j'ai cette autre troisième famille et c'est une famille vraiment grande. Et... je les aime aussi.*

If you have a child. You have this child and you absolutely love it. And then you can't imagine how you're going to love the next child as much and the next child comes along and you do. But it doesn't... it doesn't take away from the first child, you just have this ever-expandable well of love. And that's what it's like. I still love my mum and her family and I still love my dad and his family and my cousins from my dad's family are still my cousins. (...) But I now have this other third family and it's a really big family. And... I love them too.

Sylvia, née dans les années 1950, UK1

Sylvia revendique la coexistence, non substitutive, de ses « trois familles » qu'elle met à égalité sous le vocable de l'attachement, comme c'est usuellement le cas dans nos sociétés contemporaines – « *love is what American kinship is all about* », disait David Schneider<sup>74</sup> (Schneider 1980, p. 40 ; voir aussi Tarnovski 2017). Le don d'engendrement n'engage toutefois pas ces branches familiales de la même manière : l'amour que Sylvia porte à sa famille maternelle et paternelle constitue un rapport continu avec le passé (« *still* »), tandis que la famille de Cecil vient s'y additionner dans le présent (« *now (...) too* »).

---

<sup>73</sup> Plusieurs hommes de la parenté peuvent être désignés comme des « pères » et les usages linguistiques distinguent couramment le « père qui élève » de celui « qui a mis au monde » (Lallemand 2009, p. 185).

<sup>74</sup> Plus loin, il déclare également : « *However the members of the family are differentiated from one another, then, their relationship to each other should be identical. It should be one of love. Each should act toward the others with love as the guiding principle. Or, as it is said more accurately, with love in his heart* » (Schneider 1980, p. 52).

La pluriparentalité dont témoignent les récits recueillis suit une logique profondément narrative. Les termes font référence à différents rôles qui prennent sens dans un parcours de vie. Les appellatifs sont ainsi marqués par une forme de souplesse. Au fur et à mesure que les relations changent, les termes peuvent également être amendés. Ils prennent sens dans le déroulé de l'histoire racontée, sans que les changements éventuels n'effacent ce qu'ils ont signifié auparavant. Alice raconte par exemple comment elle a cessé d'appeler son père « papa » pendant une partie de sa vie, dans un contexte très conflictuel ayant mené à une rupture de contact d'une dizaine d'années.

*Pendant assez longtemps, j'ai évité d'appeler mon père social « papa ». Je ne l'appelais pas par son prénom non plus. Je ne... l'appelais juste pas du tout parce que ça me faisait bizarre. Je l'appelle papa maintenant. On a travaillé sur nos trucs ces, peut-être, deux dernières années environ, peut-être quelques années de plus. Je ne lui ai pas parlé pendant presque dix ans. Et j'ai... J'ai travaillé très dur, et il a travaillé très dur aussi, ces dernières années, surtout depuis que je suis devenue mère, pour reconstruire quelque chose.*

For quite a long time, I avoided calling my social father “dad”. I didn’t call him by his name either. I just didn’t... call them anything because I felt strange. I do call him dad now. We’ve worked on things in the last maybe two years or so, maybe a few more years. I didn’t talk to him for about ten years. And I’ve... I’ve tried really hard, and he has as well, tried in the last few years, especially since I’ve been a mother, to build something again.

Alice, née dans les années 1980, UK21

Si dans son effort de renouer le lien elle est aujourd'hui revenue à l'adresse « papa », elle explique que d'ordinaire, elle fait référence à ses deux « beaux-pères » (« *step-dads* ») pour parler de ce père avec qui elle a une histoire compliquée et du nouveau compagnon de sa mère, qu'elle connaît depuis la préadolescence.

*J'ai un peu le sentiment d'avoir deux beaux-pères. Une personne que j'appelle « papa », une personne que j'appelle par son nom. Mais si je les décris à n'importe qui d'autre, je dis juste que ce sont tous les deux mes « beaux-pères » parce que c'est comme ça que je vois les choses maintenant.*

I kind of feel like I have two step-fathers. One person I call “dad”, one person I call by their name. But if I describe them to anybody else, I just say they’re both my “step-dads” because that’s how I see it really now.

Alice, née dans les années 1980, UK21

La pluriparentalité narrative met l'accent sur la valeur accordée par les personnes que j'ai rencontrées, en tant que descendant·e·s, à la durabilité des liens noués dans leur parenté. Cette valorisation n'est pas propre aux personnes conçues par don. Dans son analyse de la parenté américaine, D. Schneider définissait les liens familiaux comme un rapport de « solidarité durable et diffuse » (« *enduring, diffuse solidarity* »).

« *Solidarity* because the relationship is supportive, helpful, and cooperative; it rests on trust and the other can be trusted. *Diffuse* because it is not narrowly confined to a specific goal or a specific kind of behavior. (...) Two members of the family cannot be indifferent to one another, and since their cooperation does not have a specific goal or a limited time in mind, it is *enduring*. » (1980, p. 52)

L'auteur justifiait cette durabilité par son fondement dans « l'ordre de la nature » et le partage de « substances biogénétiques » permis par le rapport sexuel procréatif, symbole d'amour et synonyme d'indissolubilité des connexions ainsi créées<sup>75</sup>.

« It is significant that one may disown a son or a daughter, or one may try to disinherit a child (within the limits set by the laws of the various states). The relationship between parent and child, or between siblings, may be such that the two never see each other, never mention each other's name, never communicate in any way, each acting as if unaware of the other's existence. But to those directly concerned, as to all others who know the facts, the two remain parent and child or sibling to each other. Nothing can really terminate or change the biological relationship which exists between them, and so they remain blood relatives. It is this which makes them parent and child or sibling to each other in American culture. » (Schneider 1980, p. 24)

À partir de son enquête sur les « familles choisies » des milieux LGBT de San Francisco dans les années 1980, Kath Weston a largement critiqué cette association faite par D. Schneider. Pour les gays et les lesbiennes qu'elle a rencontrés, le *coming-out* fait redouter la rupture des liens avec leur famille « biologique » – une crainte régulièrement avérée en pratique. Dans ce cadre, les transmissions créées par la procréation ne peuvent être synonymes d'indissolubilité. La durabilité est, en revanche, trouvée auprès des ami·e·s, des amant·e·s et ex-amant·e·s que chacun·e s'est choisi·e et qui forment, idéalement, un réseau de solidarité inconditionnelle – notamment dans un contexte marqué par l'épidémie du SIDA où elles/ils accompagnent et prennent soin des malades.

« Ideally, gay families incorporated relationships forged and tempered over the course of years. Chosen kin were expected to « be there » for one another through ongoing, reciprocal exchanges of material and emotional support. » (1995, p. 93)

K. Weston observe ainsi la valeur cardinale que représente de manière générale l'inscription des relations de parenté dans le temps long : pour être « vraie », elles sont censées durer « pour toujours » (*forever*). Elle souligne cependant la distinction introduite par l'existence des « familles choisies » dans la définition de cette durabilité. Du côté de la parenté

---

<sup>75</sup> « *Sexual intercourse is love and stands as a sign of love, and love stands for sexual intercourse and is a sign of it. (...) That blood relatives share biogenetic substance is a symbol of unity, of oneness, and this is symbolically interchangeable with the symbol of love. (...) [B]iological unity is the symbol for all other kinds of unity including, most importantly, that of relationships of enduring diffuse solidarity » (Schneider 1980, p. 52-53).*

entendue comme une entité stable (par la procréation ou l'adoption), la durabilité est envisagée comme un rapport de *permanence* défini par anticipation (« *what's real is not subject to change* »), tandis que dans les « familles choisies », la durabilité est produite par la *persistance* des relations à travers le temps (« *what endures is real* »), laquelle requiert une intention et un engagement concret (1995, p. 100). L'autrice souligne que l'on ne peut jamais être certain·e·s que les membres de sa « famille choisie » seront effectivement présent·e·s en cas de coup dur. Bien souvent, la durabilité se formule ainsi comme une intention de faire durer la relation. Sa persistance ne peut, par définition, être constatée que de manière rétrospective – d'où son intérêt du point de vue des descendant·e·s.

À la lumière du récit des personnes conçues par don, je souscris à la remarque de K. Weston et propose de renverser l'argumentaire de D. Schneider. Plutôt que de considérer que la parenté est pensée comme un lien durable parce qu'elle est ancrée dans le corps, nous pourrions considérer que le corps est l'un des registres et l'un des supports qui permet de l'exprimer et de la matérialiser dans sa durabilité. Nombre d'exemples contemporains ont montré qu'il n'est pas le seul. Le droit est notamment une source majeure d'inscription des liens dans la durée – contrairement à ce qu'affirmait D. Schneider, d'ailleurs, sur « l'ordre de la loi ». Les revendications des couples de pères rencontrés par Flavio Tarnovski (2017) en France, celles des familles homoparentales ayant eu recours à une AMPD ou une GPA interrogées par Jérôme Courduriès (2017) ou encore celles des familles coparentales gayes et lesbiennes étudiées par Cathy Herbrand en Belgique (2015) en témoignent. L'absence de reconnaissance juridique de la filiation de l'un des parents (le « parent non-statutaire », Descoutures 2006) ouvre à un ensemble de difficultés administratives et font peser le risque d'une rupture du contact avec l'enfant en cas de séparation conjugale ou de décès. Les parents non reconnus par le droit ne peuvent également pas léguer leurs biens à leurs fils et filles et les inscrire ainsi symboliquement dans leur lignée. À cette absence de reconnaissance, les parents répondent par l'intention qui a fondé leur relation parentale *dès la naissance* de l'enfant, l'amour et l'attachement qui s'est développé ainsi que l'engagement *quotidien* dans la relation de soin, comme l'explique Lise, mère (légale) de Max avec Laurence, qui essaie de faire reconnaître son lien de filiation :

« Il faut qu'elle verse sur un compte d'épargne de l'argent à l'enfant *dès sa naissance*, ce qu'elle fait. Comme ça, elle prouve un lien privilégié avec l'enfant et c'est elle qui signe aussi le journal de classe à *chaque fois*. Donc ça, c'est des éléments assez choquants parce que matériellement ça montre qu'il y a un lien avec Max, alors que c'est plus que matériel. Elle vit avec *depuis qu'il est né*, elle était là à *la naissance*, elle est sur le faire-part, *elle est là tout le temps*. » (2015, p. 80, je souligne)

L'absence de reconnaissance juridique de certains modèles familiaux crée des asymétries entre l'engagement relationnel, le sentiment de durabilité vécu par les principaux et principales concerné·e·s, et leur fragilité (voire leur inexistence) au niveau de l'État.

Du point de vue des personnes conçues par don, la question de la durabilité montre l'ambivalence induite par le don dans la coexistence entre donneurs et pères. Les continuités corporelles associées au premier induisent une forme de permanence, dont nous avons vu qu'elle peut notamment être inscrite dans le récit de soi. Au niveau des relations, cependant, l'expérience est celle d'une absence d'existence préalable doublée d'un défaut d'ancrage dans la durée, notamment pendant la période clef de l'enfance. Du côté des pères, le don signe une discontinuité corporelle qui questionne la permanence du lien mais ne réduit pas son importance temporelle, réaffirmée comme un engagement *depuis toujours* et *durant toute la vie*.

La pluriparentalité créée par le don atteint donc ses limites. Les discours sur les appellatifs consistent souvent à définir la place du donneur par rapport à celle du père, en explicitant ce qu'il n'est pas (*le père*), plutôt que ce qu'il est.

Même, tu vois, je suis gênée quand je dis « mon père » enfin « mon père biologique » parce que... je trouve... « père » c'est fort (...) ... Je pense pour le père, ton... vrai père, ton père quoi, voilà. Donc de dire « père biologique », je trouve que ça lui enlève quelque chose de vraiment énorme, enfin... d'appeler ce donneur « père » là ça me paraît outrancier (sourit), vraiment.

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Même si une place lui est accordée, le donneur ne se substitue jamais entièrement au père. Il peut éventuellement devenir *un* père – c'est-à-dire l'une des figures endossant l'une des fonctions attribuées à la paternité dans la vie présente ou dans le courant du récit – mais pas *le* père. Lors de notre premier entretien, Jodie précise, quant à elle, qu'elle ne s'autorise à utiliser le mot « *father* » ou « *biological father* » que dans la mesure où la place de chacun est bien définie pour elle.

*Je n'ai pas l'impression de m'égarer en disant ça. Si j'avais l'impression que je m'engageais un peu trop émotionnellement, je pourrais utiliser « donneur »... Je pourrais être un peu plus... me contenir un peu plus. Mais je n'ai pas le sentiment d'en avoir besoin.*

I don't feel like I'm heading down a rabbit hole with it. If I felt like I was getting a little bit too emotionally into this, I might use "donor"... I might get a bit more... get a hold of myself a bit more. But I don't feel like I need to.

Se déployant dans un espace qui n'accordent aucune place prédéfinie aux tiers de procréation, les usages restent ainsi marqués par le spectre substitutif et le principe d'exclusivité de la filiation. Ils laissent également planer une forme d'incertitude sur le sens qui doit être accordé au lien avec le donneur.

○○○

La coexistence des pères et des donneurs s'organise à la croisée de la définition de la personne et des relations de parenté. Les représentations du donneur le positionnent en référence à son rôle dans le don d'engendrement. Ce positionnement l'exclut de la famille mais peut l'inclure dans la définition de soi. Il se situe ainsi à un carrefour qui traduit des mouvements différents, non sans partager des caractéristiques communes.

D'une part, le don s'intègre à un récit qui permet aux personnes conçues par don de se (re)positionner personnellement vis-à-vis de leurs relations et dans le temps. J'ai proposé d'envisager ce processus comme un travail de mémoire qui fait état, pour certain·e·s, des perturbations créées par le don dans les transmissions familiales et de la reconnaissance qui est au contraire trouvée dans la personne du donneur. Dans certains cas, nous avons aussi vu que cette reconnaissance renvoie à la fragilité du lien paternel – notamment dans le cadre de séparations conjugales. La mémoire permet ainsi de travailler les frontières et continuités du passé dans lequel les personnes conçues par don s'insèrent tout en affirmant leur position dans leurs relations présentes. Elle comporte également une attention vers l'avenir par laquelle le don peut devenir un support de réinvention personnelle.

D'autre part, le don conduit à expliciter les rôles associés aux différentes relations en fonction de l'histoire relationnelle des personnes qui en sont issues. Il produit une forme de pluriparentalité dans laquelle père et donneur s'insèrent dans une logique narrative non-substitutive. Cette pluriparentalité ne se déploie pas nécessairement comme une coprésence des différentes figures dans le présent du temps raconté, mais plutôt dans une succession agencée (et parfois enchevêtrées) de temporalités et de contextes. Ce faisant, elle trouve ses limites : l'engagement dans la durée conduit le plus souvent à identifier une figure qui endosse la majeure partie du rôle paternel.



## CONCLUSION

---

Pour désigner les personnes qui font partie de leur parenté dans le langage courant, les Anglais·es utilisent usuellement le terme « *relatives* »<sup>76</sup>, soit les « membres de la famille », auquel se rapporte le verbe « *to be related* », qui pourrait donc être traduit comme « faire partie de la même famille » mais aussi « être apparenté ». Pourtant, cette équivalence m'a souvent mise dans l'embarras quand il s'est agi de traduire les verbatim d'entretien. Mes interlocuteurs et interlocutrices utilisent bien le verbe « *to be related* » pour désigner leur rapport avec le donneur mais celui-ci n'est jamais vraiment désigné comme un « *relative* »<sup>77</sup>. L'écart est à l'image de l'ambivalence des liens ascendants créés par le don.

Du point de vue de l'expérience des relations, le donneur occupe une place marginale. En premier lieu, pour les personnes conçues par don, la connexion qu'elles partagent avec lui se formalise comme un lien impossible avec un anonyme. Cet anonymat produit une modalité relationnelle spécifique dans laquelle les personnes conçues par don intègrent un certain nombre de transmissions issues du donneur, sans savoir ce qu'elles comportent. J'ai proposé de les désigner comme des *transmissions sans nom*. Les relations qui s'établissent éventuellement par la suite sont caractérisées par leur contingence : en l'absence de cadre, les contacts (ou les tentatives de se mettre en contact) peuvent aboutir à une multiplicité de résultats qui dépendent éminemment du contexte singulier dans lequel ils se déroulent. Les relations sont loin d'être parées d'évidence et elles sont, au contraire, caractérisées par les incertitudes de leurs protagonistes et la grande prudence dont elles/ils font preuve. Ces relations témoignent, de plus, de la portée restreinte des liens créés par le don. L'entourage n'est concerné qu'à minima, avec un investissement peu conséquent et aléatoire.

Du côté des pères, en revanche, les relations sont distinguées par leur profondeur temporelle. Quoi qu'il arrive, elles existent déjà au moment où les personnes que j'ai rencontrées apprennent leur mode de conception. Lorsque l'information n'a pas été acquise dans la petite enfance, le don peut perturber l'interprétation du lien paternel. Même si j'ai souligné que ce dernier faisait avant tout preuve de sa dimension ordinaire, l'AMPD sert de grille de lecture pour témoigner des effets du don. L'infertilité paternelle se matérialise comme

---

<sup>76</sup> Le terme *kin* me semble un peu plus ancien, d'un registre plus soutenu et/ou comprenant plutôt la parentèle.

<sup>77</sup> Il n'est pas non plus désigné comme un « *kin* ».

une discontinuité des transmissions qui se transpose parfois comme une clef d'interprétation de l'attitude des pères. J'ai insisté sur l'importance de *l'infertilité* dans cette opération de réinterprétation car plus qu'une absence de substance partagée questionnant la « vérité » de la filiation, elle engage la particularité que consiste le fait d'être le fils ou la fille de leur père malgré son infertilité, c'est-à-dire d'en être le fils ou la fille au regard du *don d'engendrement*. La filiation n'est d'ailleurs pas disqualifiée par les récits qui, dans le même temps, réaffirment l'apparement avec les pères. J'ai montré que ce processus requérait l'engagement actif et délibéré des personnes conçues par don et j'ai proposé de le désigné comme un réapparement (ou *rekinning*).

Les figures du père et du donneur soulèvent ainsi un enjeu relationnel quasiment opposé : les uns sont des *relatives* à qui l'on découvre ne pas être reliés et les autres nous sont *related* sans pour autant faire partie de notre famille. Les deux situations sont mobilisées différemment selon qu'il est question de récit de soi ou de parenté. Dans le premier cas, le rapport au donneur peut permettre de se repositionner, en tant que personne singulière, vis-à-vis de ses relations en offrant un espace de réinvention de soi. Dans le second cas, l'AMPD conduit à ordonner différentes relations dans l'histoire des personnes qui en sont issues. Les relations créées par le don s'insèrent ainsi dans une logique profondément narrative qui permet de restituer les modalités de l'engagement des pères et des donneurs dans le don d'engendrement.

Ce faisant, le spectre substitutif refait surface. Sans que la filiation avec les pères ne soit mise en danger – sauf exceptions liées à un contexte qui déborde largement le don –, la coexistence entre père et donneur laisse ces derniers dans une forme d'ambivalence. Ils constituent une figure importante, à qui l'on doit la vie et à qui l'on est *relié-e*, sans que le sens qui doit être accordé à la connexion fasse évidence. Le carrefour au centre duquel se trouvaient père et donneur se pare ainsi de brouillard. La connexion avec les tiers de procréation reste dans une forme de confins : ni tout à fait dedans, ni tout à fait dehors, ils naviguent dans un entre-deux – une « région inarticulée » dirait Mary Douglas (2001, p. 115) – et bénéficient du potentiel à la fois périlleux et créatif qui les caractérise. Afin de mieux examiner cette *relatedness* particulière créée par le don d'engendrement, je m'éloignerai donc de la question de l'ascendance pour se concentrer, dans un ultime chapitre, sur la collatéralité.



## CHAPITRE 5. PARTAGER SES ORIGINES : LE DON AU FONDEMENT DE NOUVELLES CATÉGORIES RELATIONNELLES

Jusqu'à récemment, les donneurs étaient envisagés comme la cible préférentielle, voire unique, des parcours de recherche des personnes conçues par don<sup>1</sup>. Pourtant, un autre type d'acteurs s'est progressivement imposé à leurs côtés : les personnes conçues grâce à un même tiers de procréation<sup>2</sup>. Depuis 2018, le compteur régulièrement mis à jour par l'association française PMAnonyme en rend compte : de 5 donneurs et 11 « demi-frères et sœurs » identifié·e·s par leurs adhérent·e·s et sympathisant·e·s au 9 août 2018<sup>3</sup>, le compte était passé à 22 donneurs et 106 « demi-frères et sœurs » le 20 août 2019<sup>4</sup>, 47 donneurs et 209 « demi-frères et sœurs » le 10 septembre 2020<sup>5</sup> pour finalement arriver à 88 donneurs et 376 « demi-frères et sœurs » au 10 mars 2022<sup>6</sup>. Les personnes conçues grâce à un même donneur occupent donc une place de premier plan dans les parcours de recherche (Jadva et al. 2010).

Pourtant, parmi les participant·e·s à l'enquête, tou·te·s n'avaient pas forcément anticipé leur existence. Marine (FR15) n'en a pris conscience qu'en entrant dans une association dédiée aux personnes conçues par don. Pour Tanya (UK19), ce fût en visionnant un documentaire sur la recherche des origines. Les quelques enquêtes publiées sur le sujet donnent à penser que cette première focalisation des parcours de recherches sur le donneur pourrait avoir une dimension générationnelle. Astrid Indekeu et ses collègues (2021) remarquent, elles aussi, que les adultes qu'elles ont interrogé·e·s n'avaient pas forcément pensé aux personnes issues du même don en

---

<sup>1</sup> Ce chapitre reprend partiellement les réflexions menées dans un article publié dans la revue *Enfances Familles Générations* (Martin 2021) et dans mon mémoire de Master (Martin 2017).

<sup>2</sup> Je les désignerai ici génériquement comme les « personnes issues du même don » – à moins de reprendre les termes utilisés sur le terrain, signalés par des guillemets – pour des raisons que je développerai au cours de ce chapitre.

<sup>3</sup> PMAnonyme, Page Facebook, Post du 09/08/2018.

<sup>4</sup> PMAnonyme, Page Facebook, Post du 20/08/2019.

<sup>5</sup> PMAnonyme, Page Facebook, Post du 10/09/2020.

<sup>6</sup> PMAnonyme, Page Facebook, Post du 10/03/2022.

commençant leurs démarches. Rosanna Hertz et Margaret Nelson notent quant à elle une évolution des usages : tandis que les parents qui ont eu des enfants par don de sperme avant 2003 n'avaient pas envisagé la possibilité qu'existent des « réseaux » de personnes issues du même don, après 2003, certains se sont inscrits sur le Donor Sibling Registry – registre volontaire états-unien – dès la naissance de leur enfant. Il en résulte que dans le premier cas, les liens établis entre personnes issues du même don ont commencé à l'adolescence, tandis que dans le second, les personnes concernées en ont connaissance depuis la petite enfance (2019, p. 76 ; voir aussi Scheib et Ruby 2008).

De fait, ces connexions n'avaient pas non plus été prévues au moment de la création des dispositifs d'accès aux origines (Indekeu, Bolt et Maas 2021). Le Royaume-Uni n'a pris des mesures spécifiques que quelques années après l'ouverture de l'accès à l'identité des donneurs en 2004. Le *HFE Act 2008* a créé le Donor Sibling Link, un registre volontaire géré par la HFEA sur la base de son registre général ; il permet aux adultes conçu·e·s après 1991 de s'inscrire pour être mis·es en contact<sup>7</sup> avec des personnes partageant le même donneur. La mesure est soumise à la libre adhésion de chacun·e. Ces mêmes adultes peuvent également accéder à une liste non-identifiante précisant le nombre de personnes conçues grâce au même donneur, leur sexe et leur année de naissance. Pour celles et ceux qui sont né·e·s avant 1991, le *HFE Act 2008* a en outre pérennisé l'existence du Donor Conceived Register, qui permet de retrouver donneur et personnes issues du même don par l'intermédiaire de tests ADN.

La France n'a pas tenu compte de ces dispositions puisqu'elle a exclu les personnes issues du même don de l'accès aux origines établi par la loi relative à la bioéthique de 2021<sup>8</sup>. Au moins quatre amendements proposant de permettre la facilitation des contacts entre personnes conçues grâce au même donneur ont été rejetés par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi puis en première lecture à l'Assemblée nationale en septembre-octobre 2019<sup>9</sup>. La députée-rapporteuse du projet, Coralie Dubost a notamment invoqué la nécessité de temporiser

---

<sup>7</sup> Le registre ne partage pas d'informations sur les personnes issues du même don à proprement parler. Il vise seulement à faciliter les échanges.

<sup>8</sup> Loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique.

<sup>9</sup> Gérard Raphaël *et al.*, Amendement n°1793 déposé le 05/09/2019 et rejeté en commission spéciale le 12/09/2019 ; Vanceunebrock-Mialon Laurence, Gérard Raphaël, Piron Béatrice *et al.*, Amendements n°1957 déposé 05/09/2019 et rejeté en commission spéciale le 12/09/2019 ; Touraine Jean-Louis *et al.*, Amendement n°1586, déposé le 19/09/2019 et rejeté en séance publique le 02/10/2019 ; Vanceunebrock-Mialon Laurence, Gérard Raphaël, Giraud Joël *et al.*, Amendement n°2090, déposé le 20/09/2019 et rejeté en séance publique le 02/10/2019.

la mise en œuvre d'une telle mesure, considérant les changements massifs prévus par le projet de loi, tant du point de vue des moyens à mobiliser que de son acceptation sociale.

« Reste que, d'un point de vue législatif, nous ne sommes pas prêts à consacrer tout d'un coup. La commission nouvellement créée va entamer ses travaux en établissant le registre des donneurs, la manière de récupérer les informations, de les transmettre... Je ne souhaite pas qu'avec l'instauration de la possibilité de la mise en relation horizontale, nous brouillions le message par lequel nous demandons aux Français concernés de ne pas craindre de parler à leurs enfants – étant entendu que le récit concernant le donneur est indépendant de la relation familiale. Nous ne sommes donc pas prêts collectivement, je le répète, même si individuellement, nombreux sont ceux qui le sont. »<sup>10</sup>

Elle a également considéré que la mise en contact de personnes issues du même don n'entraîne pas dans le champ de l'accès aux origines dessiné par le projet.

« [C]ela ne correspond [pas] au choix fait dans ce texte, qui est bien de consacrer le droit, pour les enfants devenus majeurs, d'accéder à une partie des informations sur leur ascendance génétique – les aïeux – mais pas sur les « demi-génétiques », terme que je préfère à l'expression « demi-frère ou demi-sœur génétique », susceptible d'entraîner une confusion. Ce texte n'a pas vocation à recréer des pseudo-familles génétiques. (...) Le récit des origines, ce n'est pas le récit des parallélismes. L'article 3 porte sur le droit d'accès aux origines, or les demi-génétiques ne font pas partie du récit des origines. »<sup>11</sup>

Les origines concerneraient ainsi des rapports d'ascendance ne visant pas à la mise en place de relations qui porteraient d'emblée une connotation familiale. Au carrefour du récit de soi et de la parenté, les personnes issues du même don n'auraient pas leur place. Or, il n'est pas que dans le droit que les relations collatérales restent peu investies.

Quasiment tous les auteurs et autrices qui se sont penchés sur les frères et sœurs constatent le peu de place que leur accordent les études sur la parenté (Fine 2011 ; Lett 2008 ; Thelen, Coe et Alber 2013). Agnès Fine (2011) identifie néanmoins trois grandes entrées par lesquelles les relations frères-sœurs ont été abordées en sciences sociales. Premièrement, un ensemble de travaux se sont intéressés aux transmissions intergénérationnelles matérielles et symboliques, en s'attachant notamment à décrire les catégorisations et hiérarchisations en fonction de l'ordre des naissances et du genre (p. ex. Billaud 2012 ; Sposito-Tourier 2019 ; Vernier 1999). Ensuite, les fratries ont été analysées comme des instances de socialisation (p. ex. Mauthner 2002 ; voir aussi l'état de l'art rédigé par Cicirelli 1994) ; le rôle des

---

<sup>10</sup> Assemblée nationale, première séance publique du mercredi 2 octobre 2019, JORF Année 2019 n°103 A.N. (C.R.), p. 8337.

<sup>11</sup> Assemblée nationale, première séance publique du mercredi 2 octobre 2019, JORF Année 2019 n°103 A.N. (C.R.), p. 8352.

configurations fraternelles dans les parcours individuels a notamment été exploré (p. ex. Mennesson 2004). Troisièmement, les relations entre frères et sœurs ont fait l'objet de recherches s'attachant à la dimension affective des liens afin d'analyser les solidarités et rivalités pouvant les constituer (p. ex. Crawford 2004 ; Leleu 2008). On pourrait ajouter un quatrième point à ce tableau non-exhaustif, qui tout en faisant partie des trois autres mérite d'être mis en avant : si les rapports de fratrie relèvent surtout du temps de l'enfance en termes de matérialité quotidienne, notamment représentée par la cohabitation au sein du foyer parental (Hernandez 2017), un certain nombre d'études se sont penchées sur leur devenir à l'âge adulte, pointant les investissements potentiellement différenciés du lien (p. ex. Crenner, Déchaux et Herpin 2000) et leur dimension intergénérationnelle (Alber 2013).

Dans les configurations pluriparentales, les enquêtes sur les relations fraternelles ont pourtant montré combien elles constituaient une part importante des vécus familiaux. J'en donnerai trois exemples. Dans les familles recomposées, Agnès Martial décrit la manière dont les « fratries à « compartiments » » (1998, paragr. 18 ; voir aussi Martial 2003 ; Théry 1996) s'organisent en fonction de rapports de partages (d'une habitation, de parent(s)), de divisions (modes de garde et circulation entre les foyers<sup>12</sup>, filiation), voire même d'interdits (prohibition des relations amoureuses et sexuelles entre quasi-germains). Dépassant les séparations parentales, les relations fraternelles « constituent pour la famille recomposée dans son ensemble un lien fondamental, véritable « fil d'Ariane » réunissant les diverses entités parentales et affectives issues de la recomposition » (Martial 1998, paragr. 6). Au sein des familles d'accueil, Natalie Chapon observe quant à elle l'émergence de « groupes fraternels » bousculant « les références familiales classiques » (2019, p. 175). Elle distingue six configurations en fonction de l'investissement exprimé par les enfants placés vis-à-vis des quasi-collatéraux qui les entourent. Parmi elles, la pluralité la plus grande intègre à la fois les frères et sœurs « biologiques », les autres enfants placés dans leur famille d'accueil et les fils et filles de cette dernière. La conception la plus restreinte, au contraire, concerne des enfants qui se « vi[vent] seul[s] » (2019, p. 184). Entre les deux, certains ne tiennent compte que des relations cohabitantes ou bien seulement de la fratrie d'origine. Si les relations fraternelles sont encore peu investiguées dans le cadre de parcours de recherche des origines, Janet Carsten (2000b) et Françoise Romaine Ouellette (2008) suggèrent que dans le cas des retrouvailles de personnes

---

<sup>12</sup> Sur la dimension spatio-temporelle des liens fraternels en familles recomposées, voir aussi le travail d'Aude Poittevin (2005).

adoptées avec leur famille de naissance, les liens avec les (demi-) frères et sœurs semblent plus faciles à établir que les relations avec les parents.

Les liens collatéraux ont la particularité de ne pas impliquer de rapports exclusifs : « on peut toujours ajouter un frère à une fratrie sans rien ôter aux autres » (Théry 1996, p. 165), alors que la filiation est souvent hantée par une logique substitutive – à l’image des figures négatives des parâtres et marâtres dans les familles recomposées (Martial 2003). La collatéralité permet donc de saisir des dynamiques qui échapperaient à la seule analyse des relations d’ascendance/descendance et elle est particulièrement heuristique dans les configurations pluriparentales. Je propose de l’envisager sous la notion de liens *fraternels*. L’adjectif renvoie à la notion de fraternité, historiquement associée à l’image d’un lien social idéal sans nécessairement impliquer une position fixe et définie dans la parenté (Lett 2011). Alors que la notion plus restrictive de *germains* implique une position déterminée par le partage des mêmes parents (Barry 2008, p. 771) – dont la définition varie selon les contextes socio-culturels et historiques – les liens fraternels dessinent des réseaux relationnels souples qui ne dépendent pas nécessairement de la filiation. Le terme se distingue également de la notion d’*adelphes* qui, malgré l’avantage de son usage épïcène (Lett 2008), met étymologiquement l’accent sur le fondement biologique du lien – le terme grec *adelphos* signifiant « issu de la même matrice ». Bien que l’adjectif fraternel soit employé par plusieurs autrices et auteurs cité·e·s précédemment, il n’est, à ma connaissance, pas utilisé spécifiquement pour traduire la distinction que je construis ici. Il me semble néanmoins qu’il apporte une souplesse d’emploi utile à l’étude des configurations pluriparentales.

Dans la lignée des travaux sur les relations fraternelles, ce chapitre analyse les liens collatéraux créés par le don. Il aura pour fil rouge les connexions entre personnes issues du même don qui seront replacées dans une vaste constellation de liens collatéraux. En comparant ces connexions aux relations entre frères et sœurs, nous verrons que le don crée un lien corporel paradoxal entre des individus qu’il est censé rendre proches, mais qui ne se connaissent pas (I). Il apparaîtra cependant que ce lien corporel est loin de résumer la spécificité du lien entre personnes issues du même don. En les envisageant à l’aune des connexions avec les enfants du donneur, nous verrons que c’est le don d’engendrement, dans toute son « épaisseur »<sup>13</sup>, qui

---

<sup>13</sup> Je suis ici inspirée par le vocabulaire d’Irène Théry qui envisage la « forme narrative de l’action humaine », dont j’ai montré qu’elle est au cœur de la définition du don d’engendrement, comme une manière de « donne[r] épaisseur à l’instant » (2007, p. 602) en le situant dans une temporalité et dans un « tissu de relations » (2007, p. 135).



constitue les origines partagées par celles qui en sont issues (II). L'examen des relations concrètes établies au sein des groupes de personnes issues du même don montrera le rôle crucial qu'y jouent l'élection et l'intention (III), ce qui ouvrira sur une réflexion plus générale sur la position de ces liens, révélant l'émergence d'une nouvelle catégorie de relations (IV).

## I. ÉTRANGES ÉTRANGE·RE·S : UN LIEN CORPOREL PARADOXAL

---

Le documentaire *Donor Unknown*<sup>14</sup> s'ouvre sur la présentation d'une banque de sperme américaine et ses cuves comprenant le stock de paillettes de sperme. Une voix-off déclare « J'ai donné genre cinq cent fois » avant que les visages de jeunes adultes ne défilent jusqu'à Jo Ellen Marsh, née en 1990 dans une famille lesboparentale. Elle a toujours connu son mode de conception et retrace les questions que lui pose l'identité de ce « père » dont elle ne sait trop que penser<sup>15</sup>. Quelques scènes plus tard, nous rencontrons Danielle Pagano, née en 1989 dans une famille hétéroparentale. Ses parents lui ont annoncé son mode de conception quand elle avait treize ans. À peu près au même âge, vers quatorze et quinze ans, les deux jeunes femmes découvrent l'existence du Donor Sibling Registry, créé par Wendy Kramer et son fils (conçu par don de sperme) pour faciliter la mise en contact des familles partageant le même donneur (et les donneurs) sur la base des numéros d'anonymisation attribués par les banques de sperme (Baumann 2022, p. 35). Jo Ellen et Danielle s'inscrivent et découvrent que celui dont elles disposent est identique. Elles s'échangent des emails puis se parlent longuement au téléphone, si bien que leurs parents doivent changer leur forfait vers une formule illimitée. Les deux adolescentes décident finalement de se rencontrer et se donnent rendez-vous dans une gare new-yorkaise.

« Jo Ellen: 'Weird' was the word of the conversation.

---

<sup>14</sup> Rothwell Jerry (réal.), 2010, *Donor unknown. Adventures in the sperm trade* [Film], Arte G.E.I.E. & VPRO.

<sup>15</sup> « *I guess it's hard for me to know exactly what a father is, because I never really had one. I don't think that it really limited me in any way. I grew up in a very, very loving home and... I guess that's all I really know. I don't know exactly what a father is.* » (Rothwell Jerry (réal.), 2010, *Donor unknown*, op. cit., 4 min. 17).

Danielle: We must have said the word 'weird' every other sentence. »<sup>16</sup>

La rencontre est « bizarre » témoignent Jo Ellen et Danielle. Le mot et ses synonymes – (étrange, *weird*, *uncanny*, *strange*) ont été si récurrents dans mon enquête que j'en ai souvent plaisanté avec les participant·e·s, en leur demandant ce qu'elles/ils signifiaient par là. Les réponses varient selon le contexte mais témoignent de la difficulté à positionner les liens créés par le don. Les connexions entre personnes partageant le même donneur ne font pas exception.

Je commencerai donc pas aborder les confusions terminologiques qui émergent quant à la désignation des personnes issues du même don (1). Nous constaterons qu'elles font apparaître un contraste avec les frères et sœurs (2). Celui-ci nous permettra d'identifier une première spécificité des connexions collatérales créées par le don (3).

## 1. « Demi-frères et sœurs » : tri et confusions terminologiques

Je me présente chez Jill dans un mélange de fébrilité et d'excitation, quelque peu décontenancée par la double porte typique des maisons britanniques ; je ne sais pas où toquer pour signifier poliment ma présence. Mon sentiment de confusion est celui d'une jeune anthropologue qui ne maîtrise pas entièrement les usages d'un terrain proche mais néanmoins étranger. Jill est la deuxième participante que je rencontre en Angleterre. Grâce aux messages que nous avons échangés pour fixer le rendez-vous, je sais déjà qu'elle a identifié un groupe de personnes issues du même don. Nous nous installons pour réaliser l'entretien qui aborde rapidement le récit de leur rencontre. J'ai oublié la taille exacte du groupe et lui demande combien elle a de « demi-frère et sœurs » (*half-siblings*), supposant choisir une formule claire à défaut d'être neutre. Pourtant, un malentendu s'installe : Jill pense que je fais référence à son frère Terence et sa sœur Yvonne. Une fois l'incompréhension élucidée, elle m'explique :

*Vous voyez c'est compliqué. Mon frère et ma sœur sont aussi des demi-frères et sœurs.*

AM : Oui, c'est vrai. Donc est-ce que je devrais dire frères et sœurs conçus par don ?

*Non. C'est plus compliqué que ça. Mon père était infertile. Donc moi et mon frère sommes le produit d'une procréation avec tiers donneur.*

*Mais nous avons des donneurs différents. Et nous ne savions pas que nous étions conçus par don jusqu'à l'âge adulte. Ensuite nous avons*

You see, it's all complicated. Both my brother and my sister are also half-siblings.

AM: Yes, right. So, should I say donor siblings?

No. It's more complicated than that. My father was infertile. So, both me and my brother are the result of donor conception. But we have different donors. And we didn't know we were donor conceived until well into adulthood, into middle-age. Then we have a sister. My mother remarried. So, she was always my half-sister. So, I grew up regarding my

---

<sup>16</sup> Rothwell Jerry (réal.), 2010, *Donor unknown*, op. cit., 20 min. 15.

*une sœur. Ma mère s'est remariée. Donc elle a toujours été ma demi-sœur. Donc j'ai grandi en considérant mon frère comme mon frère entier et ma sœur comme ma demi-sœur. Et l'une des choses intéressantes concernant tous ces frères et sœurs conçus par don, c'est que biologiquement, c'est la même connexion avec moi que ma sœur et mon frère. Mais la relation avec ma sœur et mon frère est beaucoup plus profonde. Je veux dire, il n'y a pas de doute. Parce que j'ai grandi avec eux. Et j'ai grandi en les considérant comme mes frères et sœurs. C'est complètement différent. Donc oui. Mais en termes de demi-frères et sœurs, biologiquement, il y en a dix qui passent par le même donneur et il y en a deux autres avec lesquels j'ai grandi. De donneurs différents.*

brother as my full brother and my sister as my half-sister. And one of the things that are interesting about all this donor conceived siblings is that they, biologically, are the same connection to me as my sister and my brother. But the relationship with my sister and my brother is much, much deeper. I mean, there's no question. Because I grew up with them. And I grew up regarding them as my siblings. It's a completely different thing. So, yes. But in terms of half-siblings, biologically, then there's ten who go through the same donor and then there are two others that I grew up with. From different donors.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Notre malentendu illustre les difficultés propres au positionnement des personnes issues du même don, comme c'était le cas des familles recomposées au début des années 1990 : elles « amène[nt] inévitablement à se heurter à l'inadéquation du vocabulaire de la parenté » (Théry 1991, p. 137 ; voir aussi Hertz et Nelson 2019 ; Indekeu, Bolt et Maas 2021 ; Modell 1994). Pour tou·te·s les participant·e·s concerné·e·s, les liens ont été établis à l'âge adulte<sup>17</sup> et doivent donc s'insérer dans une toile de relations préexistantes. Jill souligne le manque de mots disponibles pour qualifier celles et ceux qu'elle désigne parfois comme ses « sorte-de-frères-et-sœurs » (« *sort-of-siblings* », « *kind-of-siblings* »). Si la différence avec les relations entretenues avec Terence et Yvonne est claire dans son expérience, la mise en mot et la communication à autrui introduit de la confusion.

*Il n'y a pas de mot. Vous commencez tout de suite à vous embourber dans des distinctions comme « mon frère est mon demi-frère », « mon demi-frère conçu par don », mais ils sont en fait tous les deux conçus par don... La différence entre eux est énorme dans mon expérience, mais du point de vue de la langue, c'est la même chose.*

There are no words. You immediately start getting mired in these kinds of distinctions like “my brother is my half-brother”, “my donor-conceived half-brother”, but they're actually both donor-conceived... The difference between them is enormous in my lived experience but in terms of language, they are the same.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Un même terme peut référer à des positions relationnelles distinctes, tandis qu'une relation équivalente peut être qualifiée différemment selon la manière dont elle est perçue. À

---

<sup>17</sup> Cela les distingue d'autres cas étudiés par exemple par R. Hertz et M. Nelson aux États-Unis (2019).

l'image des explications fournies par Jill, le vocabulaire employé se déploie selon deux systèmes de référence : celui du corps et celui de l'expérience. Dans le premier, la notion de (demi-) frères et sœurs se développe en fonction du modèle généalogique ordonné par le principe d'exclusivité de la filiation caractéristique de la parenté euro-américaine (Schneider 1984). Celui-ci tend à naturaliser l'assimilation entre un principe de descendance culturellement et socialement situé d'une part, la filiation indifférenciée, et la représentation de la succession des générations du fait de la procréation d'autre part (Martial 2006) : idéalement, « chaque individu est issu de deux autres individus d'une génération ascendante et de sexe différent qui l'auraient en principe conjointement engendré, ses père et mère » (Ouellette 1998, paragr. 7). Par suite, deux personnes qui partagent un père et une mère sont considérées comme sœurs ; celles qui n'ont qu'un parent en commun sont des demi-sœurs.

D'après le second système de référence, les termes caractérisent l'état des relations telles que leurs protagonistes en font l'expérience. Au sein d'une même famille ayant eu recours à un don, tous les frères et sœurs ne partagent pas nécessairement le même mode de conception. Certains ont été adoptés, d'autres conçus sans assistance avant (voire même après) le diagnostic d'infertilité et les fratries peuvent être le résultat de recompositions familiales ou encore d'une procédure d'accueil. À ces différences s'ajoute le fait que les frères et sœurs qui ont été conçus par don ne partagent pas toujours le même donneur. L'annonce du mode de conception peut ainsi bouleverser ce que mes interlocuteurs et interlocutrices pensaient savoir sur leur fratrie. Thomas découvre par exemple que sa « sœur » est sa « demi-sœur » du point de vue de l'engendrement, alors même qu'il a toujours désigné comme sa « demi-sœur » celle que ses parents avaient accueillie dans le cadre d'une procédure de placement.

*Mes parents ont accueilli une fille quand nous étions plus jeunes et je l'appelais « ma demi-sœur ». Ce qu'elle n'était pas du tout. Nous n'avions aucun lien de sang. Mais parce qu'à ce moment-là on supposait que mes parents étaient mes parents, donc Amanda est devenue cette sorte de demi-sœur, même si elle ne l'était pas. Mais c'est comme ça qu'on l'appelait. Et ensuite on a découvert qu'en fait Lisa, ma demi-sœur, était en fait seulement une demi-sœur et pas une sœur à part entière.*

My parents fostered a girl when we were younger and I used to call her “my half-sister”. Which she wasn't at all. She was no blood relation at all. But because at the time we assumed that my parents were my parents, so Amanda became this half-sister kind of thing, even though she wasn't. But that's what we called her. And then actually found out that Lisa, my half-sister, was actually only a half-sister, not a full sister.

Thomas, né dans les années 1980, UK4

Des frères et sœurs « à part entière » (*full siblings*) se révèlent parfois être des « demi-frères et sœurs » du point de vue de la procréation ; et le lien de substance que l'on supposait

partager avec un demi-frère ou une demi-sœur peut se dissoudre. D'après le modèle généalogique, les places sont potentiellement altérées. L'expérience relationnelle, en revanche, comporte une utilisation relativement souple des qualificatifs fraternels, qui dépasse le seul cas du don, comme cette « demi-sœur » que Thomas inclut dans sa fratrie, même si elle n'en faisait pas partie au départ de leur vie respective et qu'elle ne partage pas la même filiation. Ce cas rejoint les cas des enfants co-placés et des fils et filles de familles d'accueil parfois désignés comme des frères et sœurs (Chapon 2019). Dans les familles recomposées, le partage d'une résidence et du temps de l'enfance peut motiver l'usage de termes de parenté pour désigner les liens privilégiés tissés avec des quasi-germains (Martial 2003 ; Théry 1996). La polysémie des appellatifs semble ainsi particulièrement typique des liens fraternels dans les configurations pluriparentales euroaméricaines contemporaines. Elle traduit leur faible inscription dans le principe d'exclusivité de la filiation (Segalen et Martial 2013, p. 258-259) qui définit les usages afférant aux relations ascendantes (cf. Chapitre 4).

Dans chacune des configurations évoquées, les locuteurs et locutrices connaissent l'origine des liens, leur teneur et leur place dans leur histoire personnelle et familiale. L'usage de termes identiques n'impliquent pas nécessairement une mise en équivalence de leur portée. Pour les personnes conçues par don, les discussions autour du vocabulaire employé soutiennent une réflexion sur le contenu associé aux liens. « Demi-frères et sœurs » (« *half siblings* ») pour les un·e·s, « demis » pour les autres (« *halfies* »), mais aussi « demi génétiques », « demi-frères et sœurs génétiques », « *donor conceived siblings* », « *donor siblings* »<sup>18</sup>... tant au sein des associations que des groupes de personnes issues du même don, des articles de recherche ou de l'Assemblée nationale (cf. les interventions de Coralie Dubost citées en introduction), il semble difficile de « trouver le mot juste » (Théry 1991) pour qualifier les liens entre personnes partageant le même donneur :

« [N]ommer n'a jamais la force de l'évidence ; il faut trop en dire, ou pas assez, ou pas ainsi. Au-delà des mots, des guillemets qu'on leur prête mentalement, ou des périphrases maladroites, se profile le sentiment d'un manque, d'une inquiétude que les hésitations de langage traduisent et induisent à la fois : si les appellations et dénominations satisfaisantes n'ont pas surgi, ce sont aussi les statuts familiaux qui, faute de l'assise d'une catégorie, restent flous » (Théry 1991, p. 138).

---

<sup>18</sup> Dans le contexte nord-américain anglophone, on trouve également la contraction *diblings*.

S'ensuit-il une définition floue des liens comme le suggère Irène Théry dans le cadre des familles recomposées ? Quel est ce « commun » qui fait préférer le néologisme « demi » à Adeline (FR18) pour référer à celles et ceux qui partagent potentiellement le même donneur ?

Ça dit peu, mais ça dit ce qu'il y a de plus possible de dire, à savoir « on a un demi-truc en commun, mais ce ne sont pas vraiment des frères ou pas vraiment des sœurs ». Enfin, c'est pareil en fait, c'est que moi j'ai déjà des frères donc...

Adeline, née dans les années 1980, FR18

« Pas vraiment » des frères et sœurs, ou en tous cas pas des frères et sœurs à la mesure de celles et ceux qui existent déjà : le contenu et les représentations associés aux liens entre personnes issues du même don n'est pas séparable des autres liens collatéraux créés par le don.

## 2. Frères et sœurs : le lien inégalable

L'annonce conduit à une potentielle remise en question des places au sein de la fratrie. Pour certain·e·s, elle provoque une forme de « choc » indépendant de ce que l'information revêt du point de vue de la relation paternelle. Dans le documentaire *Bio-dad*, la sœur du réalisateur (Janice Stevens) explique ainsi :

« My fear was that you would move away from me. Or that we would lose each other or something. I mean emotionally. That all of a sudden, you know, you have all these wonderful new half-siblings and you know, you'd become very close to them and somehow that would change our relationship. »<sup>19</sup>

La possible absence de partage du donneur – avéré dans le cas de Janice et son frère – crée du trouble dans les liens avec les frères et sœurs. Les doutes quant à l'usage d'un même donneur par les établissements d'AMPD font l'objet de questions récurrentes pour les personnes rencontrées. Celles-ci se réfèrent aux pratiques admises par certain·e·s praticien·ne·s, selon lesquelles elles/ils changeraient systématiquement les donneurs au sein d'une même fratrie,

---

<sup>19</sup> « Ma crainte c'était que tu t'éloignes de moi. Ou qu'on se perde ou truc comme ça. Je veux dire émotionnellement. Que tout d'un coup, tu sais, tu as tous ces merveilleux nouveaux demi-frères et sœurs et tu sais, que tu deviennes très proche d'eux et que d'une manière ou d'une autre ça change notre relation » (Janice Stevens dans Stevens Barry (réal.), 2008, *Bio-dad* [Film], Barna-Alper releasing, 1 min. 06).

sans nécessairement le signaler aux parents et quand bien même ces dernier·e·s auraient exprimé un souhait inverse (Clément 2012, p. 63-64).

Soi-disant c'est ma sœur, c'est ma vraie sœur, on a le même donneur et tout, je n'en suis pas persuadé. Je pense que je ne veux même pas le savoir. (...)

AM : *Qu'est-ce que ça changerait ?*

(...) J'ai envie de garder ma relation avec elle comme je l'ai là. Et je n'ai pas envie qu'un truc nous pollue en plus.

Emery, né dans les années 1980, M4

Au modèle généalogique exclusif correspond une représentation de la personne constituée par les substances transmises par la procréation, qui sont à la fois censées fonder son individualité et porter la trace de celles et ceux qui l'ont précédée (Porqueres i Gené 2009b ; Strathern 1992a). La filiation rattache non seulement des parents (au sens de *kin*), mais aussi des corps qui forment une continuité, notamment par l'intermédiaire des ressemblances (Carsten 2000b). En partageant leur(s) père et/ou mère, frères et sœurs sont pensé·e·s comme corporellement et personnellement semblables (Théry 1996).

Une fois annoncé<sup>20</sup>, le don trouble ce rapport de similarité au sein de la fratrie à plusieurs égards. Dans le cas de recours à des donneurs différents ou bien de modalités distinctes d'arrivée dans la famille – une procréation non-assistée, une adoption, etc. –, la continuité corporelle est amoindrie. Au-delà de cette dimension corporelle, la présence de plusieurs donneurs introduit autant de tiers au sein de la fratrie, dont les membres ne partagent plus exactement la même narration personnelle. Julie (FR1) regrette par exemple de ne pas pouvoir chercher solidairement le donneur avec son frère.

J'aurais préféré qu'on ait le même tu vois. Franchement, ce n'est pas très agréable. Quand tu ouvres le test ADN, alors je pense qu'Enzo ça l'a moins surpris, mais quand tu vois écrit « demi-frère »... Ben non ce n'est pas mon demi-frère en fait. Tu vois. J'ai grandi avec lui. Qui peut me dire que c'est juste la moitié d'un frère ? Tu vois, ça ne veut rien dire. Donc la sémantique n'est pas facile à accepter. Et puis il y a aussi la partie de moi qui aurait voulu pouvoir chercher pour deux. Ça

---

<sup>20</sup> Cela concerne parfois également les personnes qui connaissent l'histoire de leur conception depuis leur petite enfance. Kelly (UK9), par exemple, n'a réalisé que vers dix ans que sa sœur était une « demi-sœur ».

veut dire que je ne peux pas l'aider. Enfin si moi je trouve, je ne trouve pas aussi pour lui.

Julie, née dans les années 1990, FR1

Même dans le cas où un même donneur a été utilisé, un décalage temporel peut intervenir entre l'annonce faite aux différents membres d'une fratrie quant au recours au don. Debbie (UK20) n'a pas osé parler du don à son frère pendant une vingtaine d'années, de peur d'en devenir la messagère. Martin (UK26) a dû annoncer la nouvelle au sien après avoir découvert des personnes issues du même don sur un site de généalogie génétique. Par la suite, le don ne fait pas nécessairement l'objet d'un égal investissement ; il est fréquent d'entendre<sup>21</sup> qu'un frère ou une sœur s'engage dans une recherche des origines, tandis qu'un·e autre s'en dédit complètement<sup>22</sup>. Si j'ai systématiquement proposé aux participant·e·s de faire passer l'annonce de l'enquête à leur(s) frère(s) et sœur(s), je n'en ai rencontré aucun·e au cours de la thèse, en partie parce que les participant·e·s jugeaient le(s) membre(s) de leur fratrie trop réticent·e·s face au sujet du don en général. La sœur de Daphne ne veut par exemple pas en entendre un mot.

*Je lui ai d'abord dit dans des termes cliniques si vous voulez, lors d'une fête de famille ici, et je pense qu'à ce moment-là, je ne connaissais probablement personne d'autre que Rodney. Donc il est tout à fait possible qu'elle soit en train de se débattre avec l'idée que mon père a eu une liaison. Elle a dit qu'elle ne voulait plus jamais en reparler, donc je ne peux rien faire.*

I first told her in clinical terms if you like, some family day here, and I think probably, at that time, I didn't know about anyone other than Rodney. So, she may well be battling with the fact that she thinks my father had an affair. She has said, she never wants it to be brought up again, so I can't do anything.

Daphne, née dans les années 1940, UK12

Une divergence dans l'expérience de l'annonce et/ou de l'existence du don peut donc s'installer, rendant visibles de nouvelles différences dans les liens fraternels.

Est-ce à dire que le don fissure irrémédiablement les liens entre les personnes conçues par don et leurs frères et sœurs ? La réponse ne peut être que négative. À l'instar des pères (cf. Chapitre 4), les personnes rencontrées font la démarche active de réaffirmer l'état de leurs relations fraternelles. Margaux a une sœur cadette, dont elle apprend qu'elle a été conçue grâce

---

<sup>21</sup> Notamment dans les espaces associatifs que j'ai observés.

<sup>22</sup> A. Martial fait la même observation dans les fratries adoptées (à paraître).



à un donneur différent quelques jours après l'annonce de leur mode de conception. Dans un premier temps, elle est perplexe.

Ça m'a fait bizarre à un moment donné. Je me suis dit « mais (bruit de langue claquée contre le palais) ah oui quand même, enfin... » Et après en fait, on a une photo où on se ressemble vraiment énormément. (...) C'est bête mais ça m'a aidée à me dire « mais de toute façon, là-dessus on est les mêmes ».

Margaux, née dans les années 1990, M6

L'affirmation des ressemblances entre Margaux et sa petite sœur reconduit l'assise de leur lien. La jumelle de Margaux, Lucie (M5), fait le même récit vis-à-vis de leur cadette : « on a des ressemblances physiques ». Dans ce processus de *rekinning*, le lien aux frères et sœurs est le plus souvent présenté comme inégalable, empruntant des thématiques communes au réapparentement avec les pères.

D'abord, le lien fraternel s'inscrit lui aussi dans le temps. Il commence à des âges certes divers, mais il constitue le lien de parenté le plus proche et durable au sein du cercle familial direct. Appartenant à une même génération, frères et sœurs sont les plus susceptibles de se fréquenter jusqu'à un âge avancé de la vie, et leurs liens se ramifient en relations avunculaires avec les générations suivantes. Dans l'Angleterre du XVII<sup>e</sup> siècle, Patricia Crawford (2004) souligne que cette durabilité rend d'ailleurs la germanité matériellement primordiale dans un contexte où de nombreux enfants perdent au moins un de leurs parents précocement<sup>23</sup>. Les frères et sœurs sont là « depuis toujours » et « pour la vie », comme l'explique Daphne à la sienne au moment de lui annoncer la découverte de leur mode de conception via un test ADN DTC.

*Quoiqu'il soit marqué là-dessus, tu es ma sœur, la sœur de mon cœur. On a grandi ensemble, on... Je te connais depuis plus longtemps que n'importe qui d'autre. Je ne connaîtrai jamais quelqu'un d'autre aussi longtemps que je t'ai connue toi.*

Whatever is contained in this, you are my sister, the sister of my heart. We grew up together, we... I've known you longer than anyone else, I will never know anyone else longer than I've known you.

Daphne, née dans les années 1940, UK12

---

<sup>23</sup> Frères et sœurs ont un ensemble d'obligations les un·e·s vis-à-vis des autres, notamment en matière d'hébergement, d'aide matérielle, ou encore de prise en charge des neveux et nièces orphelin·e·s (Crawford 2004).

Ensuite, la dimension temporelle de la relation est souvent associée à la mention d'une enfance commune. Frères et sœurs ont « grandi ensemble », construisant leur singularité les un·e·s avec les autres et partageant un ensemble de référents, à commencer par les membres de leur parenté (Martial 2003 ; Thelen, Coe et Alber 2013).

Moi je dis « mon frère et ma sœur ». On a été élevés ensemble, on a la même mère donc...

Audrey, née dans les années 1980, FR7

À ces parents partagés s'associent des lieux, des mots, des objets, des gestes et des événements dont le souvenir est transmis par chaque membre de la fratrie. L'évocation et le partage de cette mémoire permettent le renouvellement de l'intimité, du sentiment d'appartenance et de l'attachement. Bernard-Henri Claes, qui a trois frères et sœurs, raconte par exemple à Stéphanie Favart (2006) la connivence créée dans la fratrie par la reproduction (involontaire) d'une mimique qui caractérisait leur père – une manière de froncer son nez lorsqu'il était satisfait – et l'usage de l'expression adoptée par leur mère pour la désigner – « tu as le nez qui crolle » :

« Si ça nous arrive de dire ça, c'est à la limite un compliment et une reconnaissance qu'on est le fils de notre père. [...] Ce sont des petits clins d'œil que nous seuls pouvons comprendre, avec notre mère, personne d'autre ne sait ça... » (Favart 2006, p. 85).

Pour m'expliquer le lien particulier créé par leur histoire commune, Marian évoque, quant à elle, les glaces rapportées par son père après le travail et mangées avec sa sœur dans le jardin familial.

*C'était de petites briquettes, donc elles étaient emballées dans une sorte de papier bleu et il ramenait ces glaces et les cornets et cetera. (...) Dès que nous voyons de la glace tricolore, nous nous prenons dans les bras ou nous nous sourions.*

They were in little briquettes so they were wrapped in a sort of blue paper and he would bring back these ice creams and the cornets et cetera. (...) Every time we see tree-coloured ice-cream, we just sort of hug each other, or just smile at each other.

Marian, née dans les années 1950, UK14

Le temps, l'éducation, les parents et la mémoire partagés fondent le développement d'affects d'une nature particulière : un « amour cognatique » dirait certainement David Schneider, distinct de « l'amour conjugal » et de sa composante « érotique » (1980, p. 40).

« Ce moment de la petite enfance, presque mythique, chargé souvent des meilleures impressions, des plus doux souvenirs, paraît véritablement constitutif de la personne, de ses relations affectives et familiales. » (Martial 2003, « Élever » paragr. 17)

« Elle a été là toute ma vie, elle sait au timbre de ma voix si je vais mal, si je vais bien », dit Audrey (FR7) à propos de sa sœur. Les attachements sont à la fois représentatifs et constitutifs d'une forme d'indéfectibilité. L'amour sororal qu'évoquait explicitement Daphne revient dans plusieurs récits, comme dans celui d'Ann :

I love him. He's my brother, you know. I grew up with him. We're very different.

*Je l'aime. C'est mon frère, vous savez. J'ai grandi avec lui. Nous sommes très différents.*

Ann, née dans les années 1950, UK10

Il transcende les différences, distinguant fondamentalement la germanité de l'amitié : frères et sœurs s'aiment (idéalement) « envers et contre tout », même si elles/ils ne pourraient pas nécessairement s'entendre en dehors de leur lien familial. Ce lien supporte les dissemblances, voire même les distances – résidentielles notamment (Martial 2003) – et n'empêchent pas l'appartenance à une commune parenté.

*Ma sœur et moi : complètement différentes. Je l'aime parce qu'on a grandi ensemble mais nous sommes... Si je travaillais avec Norma, je discuterais avec elle au déjeuner et je penserais... Je n'aurais rien en commun avec elle. Je ne serais jamais une amie de Norma. Mais c'est ma sœur. Et mon neveu et ma nièce, encore une fois, totalement différents de moi. Mais ce sont mon neveu et ma nièce.*

My sister and I: completely different. I love her because we grew up together but we are... If I worked in an office with Norma, I would talk to her at lunch-time and think... I would have nothing in common with her. I would never be a friend of Norma's. But she's my sister. And my nephew and niece, again totally different from me. But they're my nephew and niece.

Irene, née dans les années 1950, UK7

Le réapparentement conduit le plus souvent à réaffirmer positivement l'existence et l'importance du lien. Néanmoins, il arrive qu'il soit l'occasion de prendre acte d'un éloignement – voire d'une rupture des contacts. Kate se présente comme enfant unique, alors même que la suite de l'entretien me permettra de comprendre qu'elle a des « demi-frères et sœurs » conçus par son père au sein d'une première union. Elles/ils se sont peu fréquentés et Kate souligne de nombreux éléments les rendant irrémédiablement différents à ses yeux. Ses demi-frères et sœurs n'ont pas fait d'études, certains ont eu affaire à la justice pour des menus délits, elles/ils ont eu des périodes de chômage, ou encore des problèmes d'addiction... En

outre, ces « anciens demi-frères et sœurs » (« *my old half-brothers and sisters* ») ont eu des rapports tendus avec le père de Kate à qui elles/ils reprochaient sa rupture avec leur mère. Toute chose dont Kate se désolidarise et qui fondent un rapport distendu dans la fratrie – qui ne semble, de ce fait, pas vraiment perçue comme telle par la participante, malgré les liens qu’elles et ils ont manifestement partagés lorsqu’au moins l’un des demi-frères a vécu temporairement chez les parents de Kate et que celle-ci faisait l’école à domicile à ses enfants. La découverte de son mode de conception finit de rompre une connexion qui ne tenait plus qu’au partage de substances issues de la procréation.

*Je suis tellement contente de ne pas leur être apparentée. Je suis tellement sur un petit nuage. (...) Je n’ai aucun contact avec eux. Je n’aurai aucun contact avec eux. Je suis tellement contente de ne plus avoir à me sentir coupable de ça parce qu’ils ne sont rien pour moi en fait. Donc c’est vraiment une très chouette sensation.*

I’m so thrilled I’m not related to them. I’m so over the moon. (...) I don’t have any contact with them. I won’t have any contact with them. I’m so thrilled I don’t have to feel guilty about that anymore because they’re actually nothing to do with me. So that’s a real, that’s a really nice sensation.

Kate, née dans les années 1980, R-U

Les relations entre frères et sœurs sont aussi variées que dans d’autres configurations familiales. Elles sont nourries de solidarité, d’affinité, mais aussi de conflits, voire même de ruptures. Le *rekinning* qui suit l’annonce peut ainsi confirmer la quasi-inexistence concrète des relations. Qu’elle soit synonyme d’harmonie ou de heurt, frères et sœurs sont cependant lié·e·s par une histoire commune qui rend leur lien incommensurable avec la connexion entre personnes issues du même don.

### **3. Personnes issues du même don : des inconnu·e·s familial·e·s**

Amy connaît son mode de conception depuis un peu moins de dix ans quand je la rencontre. Elle a deux grandes sœurs qui ont été adoptées par ses parents avant sa naissance et deux petits frères conçus grâce à un don de sperme après le divorce du couple, par sa mère Gillian et sa nouvelle compagne Hilary. C’est Hilary qui a été inséminée (avec ses propres ovocytes) et qui a porté les deux garçons. L’adoption des aînées et la conception des cadets n’ont jamais été dissimulées, contrairement à l’histoire conceptionnelle d’Amy, dont seul·e·s ses parents et Hilary ont connaissance (cf. Chapitre 2). Dans cette configuration fraternelle, Amy se sent isolée. Elle regrette d’être dépourvue de lien de germanité impliquant le partage d’une histoire procréative, d’une génitrice ou d’un géniteur et du « sang » qu’elle/il aurait pu transmettre.

*Je me suis toujours sentie seule si vous voyez ce que je veux dire. En dehors de ma mère bien sûr, dont je suis très proche. Je n'ai personne à qui je... et je pense, définitivement mon point de vue, je sais que les gens disent que ce n'est pas une question de sang mais je pense que ça l'est. Je pense qu'il y a clairement un... Ne vous méprenez pas, en termes d'amour et tout, ça n'a pas d'importance. Mais je pense que vous avez clairement une connexion. Je n'ai jamais... Et j'ai toujours voulu cette sorte de... comme une sœur à qui je ressemble ou dont j'ai les mêmes caractéristiques. Et je me suis toujours sentie comme une femme-orchestre.*

I've always felt very on my own if you know what I mean. Obviously apart from my mum who I'm incredibly close to. I don't have anyone that I kind of... And I think, definitely my view, I know people say it's not about blood but I think it is. I think there's definitely a... Don't get me wrong, in terms of love and things that doesn't matter. But I think you definitely have a connection. I've never... And I used to always want that kind of... like a sister that I look like or have characteristics the same as. And I've always felt like I'm a one-man-band.

Amy, née dans les années 1990, UK17

Deux ans avant notre premier entretien, Amy a commencé à s'intéresser à l'histoire de sa conception de manière plus approfondie. Née après le passage du *HFE Act 1990*, elle a pu demander les informations non-identifiantes concernant son donneur à la HFEA. Elle s'est également inscrite sur le Donor Sibling Link, dans l'espoir d'être mise en contact avec une personne issue du même don. Aucune n'y ayant adhéré, Amy a simplement reçu un document listant le sexe et l'année de naissance de treize personnes issues du même don. Dans la foulée, elle découvre l'existence des tests ADN DTC, dont elle se procure un kit. Quelques semaines après notre première entrevue, les résultats positionnent un John Smith comme son « cousin germain ». Moyennant une courte investigation, Amy détermine que John est en fait un « demi-frère ». Elle le cherche sur les réseaux sociaux et parvient à trouver des photos par l'intermédiaire de sa fiancée et de membres de sa famille. John n'a cependant pas de profil personnel et celui qui se trouve sur le site de généalogie génétique est géré par sa belle-mère<sup>24</sup>. Amy n'a donc aucun moyen de le contacter directement, comme elle me l'explique lors de notre deuxième entretien. Je l'interroge sur cette découverte d'un homme avec lequel elle partage des gènes et ce qu'elle signifie par rapport au sentiment d'isolement dont elle m'avait fait part.

*C'est bizarre, je ne peux pas le dire autrement. (...) Pas réel peut-être ? Je n'arrive pas à saisir, enfin je n'arrive pas à comprendre comment cette personne, qui à l'évidence vit sa vie, va se marier et ensuite va peut-être avoir des enfants et tout, à qui je suis en partie liée et sera... Vous savez... Je... Tout le truc génétique et je ne sais pas si c'est juste à cause*

It is strange is the only way I can put it. (...) Not real maybe? I kind of just can't sort of comprehend, like I can't understand how this person who's obviously living their life, get married and then maybe gonna go to have children and stuff, that I'm partly related to and will be... You know... I kind of... The whole genetic thing, and I don't know whether it's just because of my experience of it, but I kind of find it quite

---

<sup>24</sup> Les plateformes permettent à un-e même utilisateur ou utilisatrice de gérer le profil de plusieurs personnes ayant fait un test.

*de mon expérience, mais je trouve ça difficile de... de comprendre dans le sens où je pense que c'est vraiment bizarre comment tu es la moitié de cette personne génétiquement.*

hard to... to understand in the sense of I think it's really strange how you're half of that person genetically.

Amy, née dans les années 1990, UK17

Être la moitié d'une personne dont on ne connaît rien : voilà un motif récurrent pour qualifier la connexion avec les personnes issues du même don. À l'instar des transmissions sans nom du donneur anonyme (cf. Chapitre 4), le champ sémantique de l'étrangeté traverse là aussi beaucoup de discours, comme l'illustre Lorraine :

*C'est bizarre dans le sens où il y a des gens là dehors avec qui j'ai un lien génétique très proche et dont, si les technologies de communication modernes et un simple petit kit n'avaient pas existé, je n'aurais jamais rien su. (...) Et il y a des gens là dehors qui partagent cette gigantesque base de données, qui écrivent comme vous, qui ont le même sens de l'humour que vous. Il paraît qu'il y en a une, elle parle comme moi, a la même gestuelle que moi, rit comme moi. En fait, quand je téléphone à Irene, elle croit parfois que c'est elle. Je ne l'ai encore jamais rencontrée.*

It's strange in the sense that there are people out there who are genetically so closely linked, who, were it not for modern communications, were it not for one simple little kit, I would never have known about. (...) And that there are people out there who share this massive database, who write like you, who share the same sense of humour as you. I'm told there's one, talks like me, has gestures like me, laughs like me. In fact when I ring Irene, she sometimes thinks it's her. I've never met her yet.

Lorraine, née dans les années 1960, UK13

La connexion entre personnes issues du même don s'exprime dans des corps que la procréation a supposément rendus semblables. Le partage d'ADN connote la consubstantialité, une mêmeté non seulement génétique, mais aussi personnelle, ainsi que la familiarité. Irene parle du sentiment d'évidence qu'elle a ressenti à la rencontre de personnes issues du même don.

*Je ne pense pas que ça soit juste dans la tête. Il y a clairement quelque chose. Il y a une sorte d'énergie similaire ou un truc entre nous. Et vous reconnaissez les gens quand vous les rencontrez pour la première fois. Vous pensez « oui, c'est elle ». Même dans une grande foule. Vous saurez que c'est eux. Je ne peux pas l'expliquer. Et bien sûr, on se fait tout un tas d'histoire dans nos têtes, comme vous le savez.*

I don't think it's just in your head. There's definitely something. There's a similar kind of energy or something between us. And you recognise people when you meet for the first time. You think "yes, that's them". Even in a big crowd. You'll know it's them. I can't explain it.

Irene, née dans les années 1950, UK7

Contrairement aux donateurs, les personnes issues du même don sont ainsi parfois associées à une forme de reconnaissance immédiate. Une anecdote racontée par Patricia, ainsi que plusieurs autres participant·e·s, l'illustre particulièrement bien. Un groupe se réunit pour

découvrir les résultats d'un test ADN qui doit déterminer qui est leur géniteur parmi deux hommes considérés. L'un d'elles/eux filme l'événement. En attendant la « révélation », Patricia fuit le salon où quelques invité·e·s débattent et plaisantent bruyamment, pour se réfugier dans le calme de la cuisine attenante.

*Ils étaient tous « blablabla » au milieu de la pièce, à vouloir parler, se battant pour attirer l'attention. Et j'ai pensé « oh ». Je suis allée dans la cuisine pour prendre une tasse de thé parce que je ne voulais pas... Ceux-là étaient tous en train de fumer, de boire du café. Et j'ai trouvé dans la cuisine, c'est là que j'ai rencontré des gens comme Heather et Eric. Et nous nous tenions juste à l'écart calmement. (...) Nous étions si différents comme personnalités.*

They were all « blablabla » in the middle of the room, wanting to talk, competing for attention. And I thought « Oh ». I went to the kitchen for a cup of tea because I didn't want... Those were all smoking, coffee-drinking. And I found in the kitchen, that's where I met people like Heather and Eric. And we were just keeping out of the way quietly. (...) We were just so different as personalities.

Patricia, née dans les années 1950, UK11

Le test révèle par la suite que Patricia, Heather et Eric sont issu·e·s d'un même donneur et que les buveurs et buveuses de café en partagent un autre. Les groupes se seraient-ils inconsciemment reconnus ? De part et d'autre, l'anecdote constitue en tous cas une forme de récit fondateur.

Les transmissions partagées par l'intermédiaire du donneur créent ainsi un lien corporel marqué d'indéniableté<sup>25</sup>. Elles relient toutefois des personnes qui ne se sont jamais rencontrées et qui résident parfois à des milliers de kilomètres, ayant grandi dans des familles distinctes.

Enfin c'est trop bizarre quoi, c'est... on n'a pas été élevées de la même manière, on n'a pas eu la même vie, on n'a pas été élevées dans les mêmes endroits... C'est bizarre.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

Le partage d'un même donneur induit donc une connexion que sa dimension corporelle ne suffit pas à définir. Miroir inversé des relations avec les frères et sœurs, elle se caractérise par le fait qu'elle relie des inconnu·e·s, justifiant pour Léo l'usage d'un nouvel appellatif : les « demis ».

---

<sup>25</sup> Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, cette indéniableté de l'ADN est toute relative puisqu'elle ne suffit notamment pas à positionner les connexions du point de vue de la généalogie procréative.

Ce n'est pas vraiment une famille, c'est une demi-sœur, c'est un peu la moitié d'une sœur, ce n'est pas vraiment une amie, ce n'est pas vraiment ta sœur, c'est ta demi-sœur, mais ta demi-sœur conçue par PMA (...). Si mes parents, je ne sais pas, s'étaient remariés, avaient eu d'autres enfants, naturellement ou pas, ces nouveaux demi-frères et demi-sœurs ne seraient pas confondus avec mes demi-frères et demi-sœurs que j'aurais par PMA.

Léo, né dans les années 1990, FR17

Le terme est apparu en France dans le champ associatif au cours de mon terrain de thèse. Incidemment, j'ai croisé un équivalent anglophone, employé par quelques membres d'un groupe de personnes issues du même don que j'ai rencontré·e·s : « *halfies* ». Si la portée collective est moindre – d'autant que le terme n'est pas apprécié par tou·te·s –, le procédé est en partie similaire. En gommant la référence à la germanité, il positionne les personnes issues du même don à « mi-distance ». Les liens du corps portent un sens particulier, mais ils sont déconnectés de l'histoire relationnelle et des solidarités et obligations qui s'y construisent.

Tous ceux qui ont trouvé des demis, ils ont vu des similitudes dans des manières de parler des fois, qu'on peut retrouver chez des cousins aussi (sourire). Mais on n'a pas grandi ensemble donc on ne peut pas dire frères et sœurs parce que moi je ne saurai jamais, même si je trouve dix demis, je ne trouverai jamais, je ne connaîtrai jamais le fait de partager ses jouets quand on est enfant ou de vouloir protéger son petit frère ou sa petite sœur, quelque chose qui est vraiment la base d'un lien fraternel quoi. Et avec qui on n'a pas de parents en commun d'un point de vue légitime non plus, donc on n'aura pas non plus à s'occuper ensemble de nos parents vieillissants, tout ce qui fait une fratrie quoi (sourit).

Christine, née dans les années 1980, FR25

Par la métonymie, l'appellatif « demis » déploie le paradoxe qui est au fondement de ces connexions, et que R. Hertz et M. Nelson soulignent en qualifiant les personnes conçues grâce à un même donneur de « *genetic strangers* » (2019, p. 4).

« On the one hand, nothing could be more familiar than the notion that kinship is created by the genes that flow in the blood (or are contained in a vial of sperm). On the other hand, nothing could be more peculiar than to learn (in some cases suddenly) that one member of a family shares half her genes with a gaggle of unknown "others" who cannot be placed on any known shape of a family tree. » (2019, p. 4)



La position de celles et ceux qui partagent le même donneur pourrait ainsi se résumer à celle d'inconnu·e·s familial·e·s.



Les connexions entre personnes issues du même don causent un trouble similaire à celui que nous avons observé pour les donneurs : il est difficile de savoir comment les désigner. Dans leur cas cependant, la polysémie des appellatifs est plus marquée sur deux plans. D'une part, les distinctions sont moins systématiquement faites, par les mots, qu'entre les pères, beaux-pères et les donneurs – ce que l'on peut probablement expliquer par leur moindre inscription dans le principe d'exclusivité. D'autre part, ces polysémies recouvrent également des relations au sein de la fratrie. Il m'est arrivé plusieurs fois de découvrir, au fur et à mesure de l'entretien, que les « frères et sœurs » qui m'avaient été présenté·e·s sans spécification ne partageaient pas tout à fait les mêmes liens – certain·e·s ayant été conçu·e·s dans le cadre d'un remariage ou avant une recomposition familiale par exemple.

La mention des personnes issues du même don convoque donc celle des frères et sœurs. En ce qui les concerne, j'ai constaté le déroulement du même processus de réapparentement qu'avec les pères. Le *rekinning* met en exergue la durabilité du lien partagé, non seulement dans le passé mais aussi à l'avenir. L'enfance commune fonde le partage d'une mémoire et de référents parentaux et elle représente une période lors de laquelle les singularités individuelles se construisent en parallèle (et ensemble) au sein de la fratrie. Frères et sœurs sont ainsi associés à un lien affectif qui ne peut trouver commune mesure.

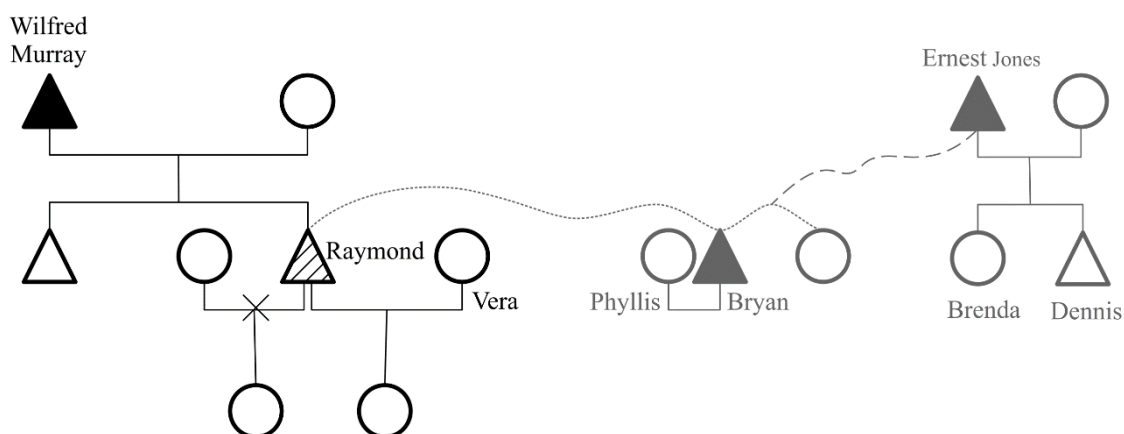
En effet, les personnes issues du même don se distinguent, au contraire, par une connexion corporelle essentielle, la « moitié de soi », mais celle-ci est dépourvue de la richesse d'une histoire relationnelle et familiale commune. À la suite de R. Hertz et M. Nelson (2019), je les ai ainsi qualifié·e·s d'inconnu·e·s familial·e·s.

Cette première observation ne suffit cependant encore pas tout à fait à décrire la spécificité des liens créés par le partage d'un même tiers de procréation. Une autre figure collatérale existe dans l'équation relationnelle : les enfants du donneur, celles et ceux dont il est légalement le père et qu'il a (*a priori*) élevé·e·s. Ce sont aussi des « demi-frères et sœurs » du point de vue du modèle généalogique et des « *genetic strangers* » (Hertz et Nelson 2019, p. 4) du point de vue de l'histoire relationnelle. Pourtant, les termes employés impliquent d'emblée une distinction, dont nous verrons qu'elle permet de préciser la spécificité du lien entre personnes issues du même don.

## II. « OUTSIDERS » : LE DON EN PARTAGE

En s’inscrivant sur le Donor Conceived Register, Raymond a été mis en contact non seulement avec des personnes issues du même don, mais aussi Dennis et Brenda, le fils et la fille d’Ernest Jones, dont le don a permis la naissance de Raymond (cf. Figure 26). L’homme n’a jamais caché avoir donné son sperme dans le courant des années 1940. Après son décès, Dennis et Brenda se sont inscrit·e·s eux-mêmes sur le registre.

Figure 26. Raymond (UK15), les personnes issues du même don et leur donneur



Raymond s’intègre progressivement au groupe qui s’est constitué. Il découvre la biographie d’Ernest et de sa famille par l’intermédiaire de son fils et sa fille. Personnes conçues par don et enfants du donneur se fréquentent indifféremment plusieurs fois par an. Elles/Us participent aux événements de la vie des un·e·s des autres, dont le vernissage de l’exposition d’une « demi-sœur » conçue par don de Raymond et le mariage d’un cousin de Dennis et Brenda. Pourtant, Raymond fait part de l’écart qu’il ressent entre celles et ceux qui ont été conçu·e·s grâce au don d’Ernest et ses enfants.

*C’est comme si ceux d’entre nous qui sommes conçus par don avons beaucoup... ressentions que nous avons beaucoup plus en commun et que nous nous sentons beaucoup plus proches. C’est comme si nous avions une sorte d’héritage partagé ou, vous savez, une situation partagée. Quand Dennis Jones est venu en visite ici il y a un ou deux mois, j’ai ouvert la*

It’s as if those of us who are donor conceived have a lot... feel we have a lot more in common and feel a lot closer. It’s as if we have a sort of shared heritage or, you know, a shared situation. When Dennis Jones visited here a month or two ago, I sort of opened the front door and I said “Oh it’s like having royalty visiting”. And it does feel like that to me. As if I’m somehow inferior to him because I’m donor conceived and

*porte d'entrée et j'ai dit « oh, c'est comme recevoir un membre de la famille royale ». Et c'est comme ça que je le ressens. Je suis, d'une certaine manière, inférieur à lui parce que je suis conçu par don et il a été... Il a été conçu comme il faut. Dans le mariage. (...) Il a grandi avec Ernest Jones.*

he was... He was conceived properly. Within the marriage. (...) He grew up with Ernest Jones.

Raymond, née dans les années 1940, UK15

Un mode de conception, la position occupée par rapport à la filiation et la vie commune avec le donneur : en quelques phrases Raymond condense les différents éléments qui distinguent enfants du donneur et personnes conçues par don. De cette distinction, nous verrons émerger les caractéristiques qui, au contraire, relient entre elles les personnes conçues grâce à un même donneur : d'abord, elles partagent une même technique de conception (1), ensuite elles ne sont pas reliées au donneur par la filiation (2) et enfin, le fait d'avoir été conçu·e par don constitue pour elles une expérience et un récit communs (3).

## **1. « Nous, enfants de la science, enfants de la PMA » : avoir été conçu·e·s grâce à une procréation médicalement assistée**

Raymond a grandi dans la société anglaise des années 1940 et 1950, où le don était largement condamné (cf. Chapitre 1). Naomi Pfeffer résume l'esprit de l'époque :

« AID was declared an illegal, immoral and disgusting practice, which contravened in the sanctity of marriage, made redundant heterosexual intercourse and was tantamount to adultery; it put donors at risk of developing an addiction to masturbation; and it created secret bastards who threatened the legal institutions of marriage, legitimacy and paternity. The technique encouraged a pagan way of life, because it introduced the corrupting influence of materialism into matrimony, and reduced humans to the status of cattle. » (1993, p. 116)

Ainsi, pour Raymond, le partage des circonstances de sa conception avec les autres personnes conçues par don s'inscrit-il dans un rapport hiérarchique avec l'histoire conceptionnelle de Dennis Jones : ce dernier a été conçu « comme il faut » (« *properly* »).

*J'ai encore le sentiment que c'est une manière plus naturelle et positive de venir au monde. Et être conçu par don semble plutôt calculateur et froid...*

It still feels as if that is the more natural and more positive way to come into the world. And being donor conceived still feels rather sort of manipulated and cold...

Raymond, née dans les années 1940, UK15

« Bébés éprouvettes », « enfants du don » (Mehl 2008), « enfants de la science » ou « de la PMA » (Delphine, M11) les « IAD » (Ingrid, FR14) partagent le fait d'avoir été conçu·e·s par une technique de procréation assistée. Pour Raymond, celle-ci est associée à une honte ne pouvant être entièrement diluée par l'admiration qu'il a pour sa mère et les efforts qu'elle a déployés dans son parcours, montrant combien sa naissance a été désirée. Si la honte est moins présente dans le récit des participant·e·s plus jeunes, la dimension technique de leur conception ne cesse pas d'être commentée. Thomas (UK4) évoque par exemple plusieurs fois les « gens qui ont été conçus normalement » (« *normally conceived people* »).

« D'abord je me demandais souvent comment je pouvais bien être en vie puisque j'avais été conçu de manière artificielle. Ensuite, je me disais que le donneur n'aimait pas ma mère et je me demandais donc comment il est possible que cela ait marché avec elle. Je me suis aussi dit que j'aurais pu me retrouver dans n'importe quel vagin, avec un autre maillon familial, puisque j'appartenais plus au pouvoir de la science qu'à celui de l'amour, même si mes parents s'aimaient et m'aimaient. »<sup>26</sup>

Les personnes conçues par don « débutent leur vie dans l'antre de la science avant de se réfugier dans celle de leur génitrice » (Mehl 2011b, p. 95). Avant de connaître l'existence du don, elles savent parfois avoir été conçu·e·s grâce à des traitements de fertilité (cf. Chapitre 2). Adrien a toujours su qu'il était né suite à une FIV et comme Arthur Kermalvezen (cf. supra), il s'est toujours représenté sa conception comme un acte technique, détaché de l'amour conjugal et de l'union sexuelle qui en découle.

Je savais déjà petit que j'étais un bébé éprouvette. (...) Donc j'avais déjà ce côté scientifique où quand les gamins, ils te disent : « ah, t'es né parce que tes parents ils ont fait l'amouuur ! » Et moi je disais « ben non, je suis né dans une petite fiole ». Donc j'avais déjà un peu, depuis assez petit, construit un autre schéma. (...) Et je me suis habitué à penser à moi dans une pipette et une fiole. (...) Je pense que j'avais déjà tout ce côté froid et médical.

Adrien, né dans les années 1980, M1

Les personnes conçues par don intègrent à leur histoire le protocole qui a permis de les concevoir. Là où l'adage fait naître les filles dans les fleurs et les garçons dans les choux, certain·e·s se représentent leur genèse dans une éprouvette ou dans les paillettes permettant de congeler le sperme du donneur et/ou les embryons. Audrey évoque le parcours de celles qui ont

---

<sup>26</sup> Kermalvezen Arthur, 2010, *Né de spermatozoïde inconnu*, Paris, J'ai lu, p. 90.

permis la conception de sa « demi-sœur », Tiffany, conservées chez un vétérinaire faute de laboratoire disponible dans la région où résidait ses parents.

On a tous des histoires fabuleuses à raconter, c'est merveilleux (sourit ironiquement). (...) Tiffany a été conservée pendant des années donc chez le vétérinaire (...). Je trouve ça encore une aberration, mais tellement d'un autre monde en fait que comment les gens peuvent laisser partir les gens avec dix paillettes de sperme, dans leur voiture, normal, repartez chez vous, enfin tu peux les vendre, tu peux en faire ce que tu veux, tu peux en faire n'importe quoi. Enfin déjà ça, ça me paraît dingue ; d'être conservé chez un vétérinaire, bon, là, on est au summum.

Audrey, née dans les années 1980, FR7

Pour Sabine aussi, le protocole a impliqué une congélation. Elle tente d'évacuer l'inconfort que l'idée de ce temps suspendu lui procure.

Comment ils font pour nous décon... enfin décongeler les... les gamètes ? Décongeler... ben les embryons hein. Comment ils font ? Parce que... bon des fois j'en plaisante avec mon copain. Je dis « oui en même temps je suis frileuse, mais c'est normal : combien de temps j'ai passé dans l'azote liquide ? ».

Sabine, née dans les années 1980, M3

Je lui propose de m'enquérir de l'information auprès de ma mère, qui, à ce moment-là, travaille dans un laboratoire d'analyse médicale s'occupant d'AMP intraconjugal. Je tente de rendre compte du protocole à Sabine sans ajouter au malaise que j'ai perçu lors de notre entretien<sup>27</sup>. Malgré cela, Sabine me répond : « c'est compliqué de se dire : « j'ai été décongelée »... ça semble surréaliste »<sup>28</sup>. Les gamètes et embryons congelés deviennent une

---

<sup>27</sup> Extrait du message envoyé : « Alors, déjà il faut savoir qu'il y a deux techniques de congélation. Du coup il y a aussi deux techniques de décongélation. (...) Pour la congélation lente : la congélation se fait petit à petit. On ne plonge pas directement les paillettes (c'est la même idée pour les embryons) dans l'azote à -80°C (température de congélation). Ça se fait petit à petit, selon un protocole précis. Au fur et à mesure, on va de plus en plus froid. Pour la décongélation, c'est la même chose : on fait en sorte de faire revenir les paillettes à leur température naturelle (température ambiante), de manière tout aussi naturelle. Pas de produit, pas de machine. Il y a un protocole technique qui fixe la durée exacte ».

<sup>28</sup> On remarquera ici que les gamètes et les embryons sont investis comme des métonymies de la personne qu'ils sont devenus. Cela correspond à des représentations observées par Anne-Sophie Giraud dans son enquête sur le

métonymie des personnes conçues par don<sup>29</sup>, soulignant l'importance de la technicité des protocoles d'AMPD qui leur ont permis de naître.

Le malaise devient dégoût chez Adrien. Tout désincarné que soit le recours à des donneurs réduits à des paillettes numérotées, l'AMPD revêt les atours de la promiscuité par l'acte masturbatoire qu'elle implique.

C'est quand même juste un type qui s'est branlé dans une éprouvette... avec plein d'autres gars et... à un moment donné, un laborantin a pris... l'éprouvette, je ne sais pas, A42, parce que ça correspondait à la description de mon père. Donc, il y a tout un côté scientifique, il y a tout un côté un peu dégueulasse aussi quand même.

Adrien, né dans les années 1980, M1

Derrière le protocole et les gestes, apparaissent les praticien·ne·s. Dans le cas des participant·e·s, le don n'est pas seulement une procréation assistée ; c'est une procréation *médicalement* assistée, réalisée par des spécialistes (les laborantin·e·s, les biologistes, les gynécologues...), à l'aide d'un corpus de connaissances et dans des locaux (les cliniques, les CECOS, les cabinets privés...) dédiés à la pratique de la médecine. Pour Adrien, la centralité de l'institution médicale se matérialise jusque dans son état civil :

« J'ai appris assez récemment que mon deuxième prénom, c'était le prénom de ce professeur [qui a permis ma conception], pour bien... Là pour le coup, je ne voulais pas avoir de tampon<sup>30</sup>, j'en ai un ».

Adrien, né dans les années 1980, M1

Ce prénom, donné à une place accueillant fréquemment les prénoms d'origine familiale (Vernier 1998), traduit la gratitude de ses parents vis-à-vis de l'accompagnement d'un

---

corps embryonnaire et fœtale qui remarque que gamètes et embryons congelés sont porteurs d'une personnalité potentielle

<sup>29</sup> Cette représentation correspond à celles observées par Anne-Sophie Giraud (2015) dans son enquête sur le corps embryonnaire et fœtal.

<sup>30</sup> Il refuse de devenir adhérent d'une association de personnes conçues par don afin de ne pas faire de son mode de conception un motif d'appartenance. Il se contente d'un soutien financier.

professionnel de santé face aux nombreux obstacles qu'ils ont dû affronter ; mais il incarne pour Adrien la particularité de sa venue au monde.

De fait, il insiste sur l'importance des professionnel·le·s de l'AMPD dans le processus conceptionnel, à travers la figure du « laborantin » : il est celui qui a fait les gestes (« qui a pris la fiole ») et les choix (la sélection de la fiole particulière) qui ont conduit à la venue au monde d'Adrien en tant qu'individu singulier. Auteurs et autrices de l'appariement entre donneurs et couples receveurs et du geste fécondant, les praticien·ne·s – plutôt même les praticiens si l'on suit le récit d'Adrien – ne sont plus seulement des intermédiaires dans l'AMPD ; les « passeurs [et passeuses] de gamètes » (Novaes 1994) deviennent des acteurs et actrices de l'engendrement.

La figure du médecin-engendreur n'est pas spécifique au récit d'Adrien. Delphine (M11) met en avant le rôle du biologiste et du médecin dans sa conception, « parce que le donneur, ça aurait pu être n'importe qui ». Contrairement à Adrien, elle présente cette intervention médicale de manière positive, répétant à plusieurs reprises qu'elle « trouve ça beau ». Elle ajoute une anecdote : Delphine accompagne un ami conçu par FIV à une conférence du gynécologue-obstétricien René Frydman, qui a fait partie de l'équipe ayant permis la première naissance par FIV française. À la fin de l'intervention, son ami souhaite s'adresser au conférencier : « parce que René Frydman, c'est mon papa biologique ». Delphine de préciser : « il voulait dire que voilà c'était grâce à lui qu'il avait pu naître. Et en fait je me demande même si ce n'est pas lui qui s'est occupé de ses parents ». La figure du médecin-engendreur est d'ailleurs un lieu commun du récit de la naissance d'Amandine, premier « bébé-éprouvette » français né en 1982 (Zanini et Merleau-Ponty 2022) : un documentaire sur la relation houleuse entre le biologiste Jacques Testart et René Frydman diffusé sur France 5 en 2015 est par exemple intitulé « Jacques Testart/René Frydman, le divorce des pères » et la description mentionne « les pères scientifiques d'Amandine »<sup>31</sup>.

S'il ne s'agit ici que d'une paternité symbolique, le lien prend parfois une acuité supplémentaire, à l'image du Dr Skreta, mis en scène par Milan Kundera dans *La valse aux adieux*.

---

<sup>31</sup> Lamour Olivier, 2015, « Jacques Testart/René Frydman, le divorce des pères », *Duels*, saison 2, épisode 6, 26/02/2015, 52min.

« Je voulais t’initier à mon projet. C’est ma semence qu’il y a dans l’éprouvette. (...) Par ce moyen j’ai déjà guéri pas mal de femmes de leur stérilité. N’oublie pas que si beaucoup de femmes ne peuvent pas avoir d’enfants, c’est uniquement parce que le mari est stérile.

— Et combien as-tu d’enfants ?

— Je fais ça depuis plusieurs années, mais je ne tiens qu’une compatibilité très approximative. Je ne peux pas être toujours certain de ma paternité, parce que mes malades me sont, si je puis dire, infidèles avec leurs maris. Et aussi, elles repartent chez elles, et il arrive que je ne sache jamais si le traitement a réussi. »<sup>32</sup>

On trouve aussi la référence à un médecin qui a participé à l’AMP en tant que donneur dans la mini-série australienne *Sisters*<sup>33</sup> – sans le fond eugéniste du projet du Dr Skreta. Julius Bechly, prix Nobel de médecine, avoue sur son lit de mort que ses taux de réussite exceptionnels en FIV ont été permis par l’utilisation extensive qu’il a faite de son propre sperme. Ce cas de figure n’est, en l’espèce, pas uniquement fictif puisque l’on a connaissance de plusieurs spécialistes en AMPD qui ont utilisé leurs propres gamètes à travers le monde<sup>34</sup> (Daniels 2010).

Produits d’une *assistance médicale* à la procréation, les personnes issues du même don partagent ainsi leur mode de conception. À l’inverse, on peut supposer qu’un certain nombre d’enfants de donneurs ont été conçus sans assistance, par l’intermédiaire d’un rapport sexuel procréatif – contrairement à la fille de Julius Bechly qui dans *Sisters*, découvre qu’elle a été conçue par don après que son père est devenu, à son tour, stérile.

*AM : Et les enfants du donneur du coup ?*

Bah... Le truc c’est que... qu’est-ce qu’on a en commun ? Rien de mon point de vue...

*AM : Un géniteur.*

Oui, mais enfin, ce n’est pas grand-chose. C’est-à-dire que c’est une identité, mais en soi est-ce que ça augure vraiment une discussion intéressante qui apporterait par rapport à la discussion que tu peux avoir avec le géniteur ? Pas tant que ça. L’histoire est totalement différente, on n’est pas conçu pareil littéralement (sourire)...

Léo, né dans les années 1990, FR17

---

<sup>32</sup> Kundera Milan, 1999, *La valse aux adieux*, Paris, Gallimard, p. 167-168.

<sup>33</sup> Freeman Emma, Chen Corrie et Murphy Shannon (réal.), 2018, *Sisters* [Série], Endemol Shine Australia.

<sup>34</sup> Mroz Jacqueline, 2019, « Their Mothers Chose Donor Sperm. The Doctors Used Their Own », *The New York Times* ; Pasquosone Valentine, 2021, « Quand des tests ADN jettent le trouble sur le recours de gynécologues à leur propre sperme pour des inséminations », *Franceinfo*.



Personnes conçues par don et enfants du donneur ne sont « pas conçus pareils ». L'AMPD en tant que technique de procréation constitue ainsi un premier contraste et reflète un premier point commun entre personnes issues du même don. La distinction ne s'arrête toutefois pas au mode de conception en tant que processus plus ou moins technique et médical. À cette dimension s'articulent des statuts différents qui créent des modalités relationnelles spécifiques.

## 2. Fils et filles du donneur : la filiation comme distinction

Beaucoup de participant·e·s distinguent la position des personnes conçues par don et celle des enfants du donneur en fonction de leur statut vis-à-vis de leur géniteur commun : les seconds ont été reconnus par ce dernier, qui est donc légalement leur père.

*C'est difficile d'intégrer l'idée parce que le restant d'entre nous sommes sur un pied d'égalité, vu que nous avons tous été conçus par don. Ce n'est pas son [le fils du donneur] cas. Il a été reconnu et élevé et conçu de la manière habituelle. Donc... est-ce que ça nous rend inférieurs ? Ça nous rend différents. Nous sommes différents de lui.*

It's difficult to kind of take on board because the rest of us are on equal footing insofar as we're all donor conceived. He's [the donor's son] not. He was acknowledged and brought up and conceived the usual way. So... does that make us inferior? It makes us different. We're different from him.

Irene, née dans les années 1950, UK7

A ce statut est associée la situation conjugale du donneur et de la mère de ses enfants : « *I have other siblings from my biological father through his marriage* » (« J'ai d'autres frères et sœurs par mon père biologique, dans son mariage », Sylvia, UK1). Au-delà du fait qu'elles/ils sont légalement ses enfants, les fils et filles du donneur sont né·e·s « dans le mariage », ce qui en fait des « enfants légitimes » aux yeux de certain·e·s participant·e·s.

Au niveau des enfants légitimes, ce serait en fonction d'eux. On n'a pas envie de s'imposer dans ces cas-là parce qu'on reste un peu comme vous savez les – je n'aime pas ce mot là – les bâtards (sourire), les enfants un peu illégitimes, on n'a pas envie d'arriver comme ça (sourire)... donc voilà.

Christine, née dans les années 1980, FR25

La catégorisation des liens collatéraux créés par le don fait ressurgir une définition de la filiation inscrite dans le mariage, qui a structuré les relations de parenté durant une grande partie

de l'histoire ouest-européenne<sup>35</sup>. Jusqu'au dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle en France comme en Angleterre, le statut conjugal des parents – allié au statut social, religieux, etc. – a conditionné les droits que leurs descendant·e·s pouvaient réclamer en tant que fils/fille légitimes (né·e·s dans le mariage), naturel·le·s (né·e·s hors mariage de parents non marié·e·s) ou adultérin·e·s (né·e·s hors mariage avec au moins un parent déjà marié avec quelqu'un d'autre) (Fauve-Chamoux et Brunet 2014 ; Lasok 1966 ; Steinberg 2016 ; Wertheimer 2006). En Angleterre, par exemple, jusqu'au *Legitimacy Act* de 1926, les Anglais·es né·e·s hors-mariage étaient réputé·e·s « *fili nulli* » (descendant·e·s de personne), si bien qu'en cas de décès intestat<sup>36</sup> elles/ils ne pouvaient hériter d'aucun·e de leurs ascendant·e·s ou collatéraux, et inversement<sup>37</sup> (Cretney 2005, p. 546). En France, Irène Théry et Anne-Marie Leroyer notent la partition particulièrement rigide créée par le code civil napoléonien de 1804, qui met les enfants naturels au ban de la société – alors qu'ils pouvaient avoir certains droits sous l'Ancien régime (Fieyre 2019 ; Steinberg 2018).

« [L]’abîme qui séparait la filiation légitime et la filiation naturelle tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle et encore pendant une bonne moitié du XX<sup>ème</sup> siècle (...) coupait comme en deux l’espace social, opposant, comme le jour et la nuit, la vertu et le péché, l’honneur et la honte, la dignité et la perte, la famille et le sexe. » (Théry et Leroyer 2014, p. 36)

Comme le montre I. Théry à travers la notion de « démariage » (1993 ; pour le Royaume-Uni voir Cretney 2005), le mariage a progressivement perdu sa qualité ordonnatrice des liens sociaux et filiaux dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En France, la loi n°72-3 du 3 janvier 1972 établit l'égalité des filiations. Les catégories de filiation « légitime » et « naturelle » disparaissent du code civil en 2005 au profit d'une catégorisation liée au mode d'établissement – la filiation charnelle et la filiation adoptive, rejointes en août 2021 par la filiation établie par reconnaissance conjointe anticipée pour les couples de femmes concevant par AMPD. En Angleterre, le *Family Law Reform Act* de 1987 supprime un bon nombre des inégalités de traitement découlant des naissances illégitimes (Cretney 2005).

Les personnes conçues par don ne sont donc pas dans la position des « bâtard·e·s » de l'Ancien Régime ou des enfants « illégitimes » du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Elles sont inscrites dans une filiation au sein de leur famille. La distinction des enfants du donneur par la

---

<sup>35</sup> La résurgence ne se limite pas aux liens collatéraux. Elle apparaît par petites touches à propos du père ou du donneur également.

<sup>36</sup> Sans testament.

<sup>37</sup> La loi de 1926 ouvre certaines possibilités d'héritage avec la mère.

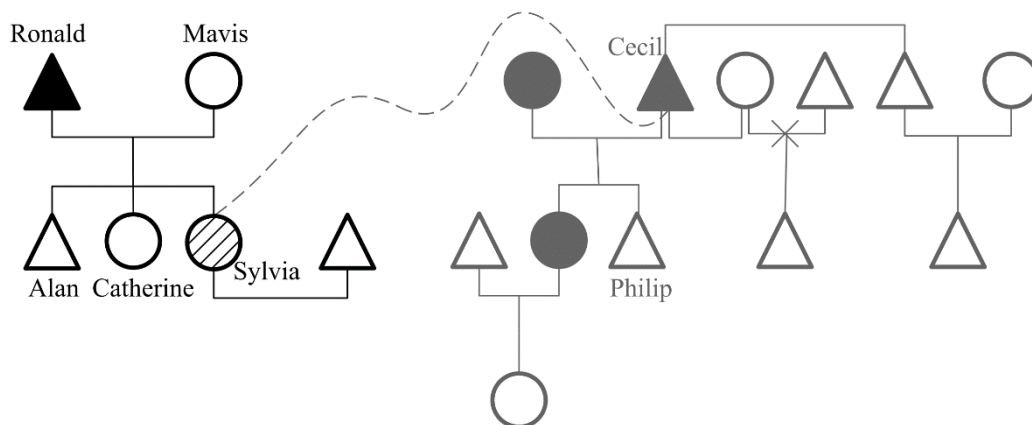
notion de « légitimité » met toutefois en lumière la marginalité de la position fondée sur l'AMPD. Sylvia (cf. Figure 27) a noué contact avec la famille de son donneur Cecil, notamment son fils cadet, Philip, qui vit à l'étranger. Quelques mois plus tard, lors de notre premier entretien, elle évoque les questionnements suscités par son apparition :

*[Philip et moi] sommes tous les deux les cadets dans la famille. Donc comment on joue ça ? Je suis toujours la plus jeune mais l'autre ne l'est plus. Nous avons dû avoir une discussion là-dessus. Et j'étais là « et bien, soyons juste au même niveau. N'y pensons pas comme plus grand ou petit, soyons juste au même niveau.*

[Philip and I are] both the youngest in the family. So how do we play this? I'm still the youngest but this other one isn't any more. We had to have a discussion about that. And I was like "well, let's just be the same. Don't think of it as bigger or little, just be the same".

Sylvia, née dans les années 1960, UK1

Figure 27. Sylvia, sa famille et la famille du donneur (UK1)



A la question de savoir quelle place Sylvia va occuper vis-à-vis de la fratrie de Philip, la réponse tend vers une addition ne remettant pas en cause les statuts préexistants. Philip a toujours été le cadet et bien que Sylvia soit plus jeune que lui, il le restera. La position sera partagée. Cependant, quelques semaines après notre second entretien, elle me contacte pour me raconter de récents événements. Sylvia et son mari ont fait le voyage pour rendre visite à Philip et son épouse pendant quelques jours. Quand le couple arrive, Philip vient de recevoir une mauvaise nouvelle : il a été licencié sans avertissement préalable. Sylvia propose d'annuler le séjour mais Philip et sa compagne refusent et elles/ils se rendent, comme prévu, dans leur maison secondaire à la campagne. La visite se déroule sans encombre jusqu'à ce que Philip entraîne Sylvia sur le perron pour lui parler : « *I resent you for being alive while my siblings*

*are dead. (...) I don't really view you as a sister. I view you as sharing genetic information* » (« Je t'en veux d'être en vie alors que mes frères et sœurs sont morts. (...) Je ne te vois pas vraiment comme une sœur. Je te vois comme quelqu'un qui partage des informations génétiques »). Rompant avec la joie qu'il avait exprimée jusqu'alors, Philip remet en cause la fragile définition du lien qui avait été installée. Un an après la discussion initiale, sa réaction rend visible l'asymétrie qui traverse les relations entre personnes conçues par don et fils/filles du donneur.

Leurs contacts sont en effet teintés de la « menace » que pourraient faire peser les personnes conçues par don sur les appartenances et les relations familiales des enfants du donneur. Christine critique par exemple le fait qu'A. Kermalvezen se montre allant fêter l'anniversaire de son donneur face à des caméras.

Imaginons qu'il y a un enfant légitime de donneur qui voit ça et qui se dit « ça veut dire que je vais avoir potentiellement un frère ou une sœur qui vient squatter chez moi, fêter son anniversaire alors que non, je voulais mon papa pour moi tout seul quoi ».

Christine, née dans les années 1980, FR25

La présence des personnes conçues par don questionne l'exclusivité et la nature particulière du lien qui relie le donneur à ses enfants. Dans le même esprit, Simon se questionne sur les potentielles jalousies que pourrait créer sa présence auprès du donneur.

Après, moi j'aurais peur dans un sens qu'il y ait un peu une... le fait que tout le monde sache les noms et tout, qu'il y ait un peu une forme de jalousie. Bon, là, ça ne sera pas mon cas parce que moi je suis issu du don, mais par exemple, les enfants de mon donneur, ils pourraient se dire « ah oui, est-ce qu'il ne va pas un peu nous voler notre père » dans le sens où créer des liens avec mon donneur pourrait avoir cette impression par rapport à eux, même si ce ne serait jamais mon but.

Simon, né dans les années 1990, FR20

Les personnes conçues par don se voient parfois attribuer des velléités patrimoniales – ou craignent que cela ne soit le cas. Quand Melissa est contactée par Lindsey sur le site de généalogie génétique où elle avait fait un test de curiosité plusieurs années auparavant, son père est décédé depuis peu et la famille est embourbée dans un conflit de succession.

*Mon père était décédé quelques mois auparavant. (...) Il y avait eu beaucoup d'histoires au sujet du testament. (...) J'étais assise dans un bar. Et j'ai pensé « oh non, pas encore un drame familial ». Et Robyn, mon conjoint, je crois que je lui ai dit voilà ce qu'il s'est passé. Et il était genre « c'est une arnaque. Ça a à voir avec le testament. Ne réponds rien ».*

My father had passed away a few months before. (...) There'd been a lot of fuss over the will. (...) I was sat in a pub. And I thought "oh no, no more family drama". And Robyn, my partner, I think I said to him this is what happened. He was like "this is a scam. It has something to do with the will. Don't answer anything".

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Melissa engagera finalement le contact et découvrira qu'elle a été conçue grâce au même donneur que Lindsey.

Comme les enfants illégitimes en leur temps (Steinberg 2016), la coprésence des personnes conçues par don et des enfants du donneur questionnent la filiation. Les personnes conçues par don constitueraient des « *outsiders* » (Jodie, UK6), susceptibles de menacer les prérogatives des enfants du donneurs, même si aucune des personnes rencontrées ne s'est jamais réclamée d'une telle démarche. Leur discours trace une distinction positionnant les personnes conçues par don à la marge, comme dans l'explication que fournit Jodie au désintérêt dont le fils de Wayne a fait preuve vis-à-vis de son existence et de celle de son groupe.

*S'il en avait envie, je serais ravie de l'inclure. Mais... Je ne sais pas comment... LUI ne ressent pas forcément un lien avec NOUS, parce que même si nous sommes demi-frères et sœurs par Wayne, il est... Nous ne sommes pas... Vous voyez ce que je veux dire ? Nous sommes juste des outsiders en quelque sorte.*

If he wanted to, I'd be happy to sort of bring him to the field. But... I don't know how... HE may not feel the bond with US because although we're half-siblings through Wayne, he's... We're not... Do you know what I mean? We're just sort of outsiders.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

De fait, rares sont celles et ceux qui ont, comme Raymond, rencontré les enfants du donneur et encore plus rares celles et ceux qui les fréquentent régulièrement. Quand Zoe a rencontré Derek, il n'y a eu que peu d'échanges avec ses trois enfants Owen, Tyler et Paige, qui présentaient une certaine nonchalance adolescente<sup>38</sup>.

*Les enfants étaient des adolescents, oui (rit). (...) [Owen] était juste plutôt silencieux. Et*

The kids were teenager, yes (laughs). (...) [Owen] was just like quite quiet. And then Paige, (...) I think it was their

---

<sup>38</sup> Bien que je n'aie pas vraiment investigué cette dimension, on peut supposer que l'écart d'âge entre les enfants du donneur et les personnes conçues par don joue un rôle dans les liens qui se créent ou non. Dans le cas de Jodie, comme dans celui de Zoe, les fils et filles des donneurs sont significativement plus jeunes.

*ensuite Paige, (...) je crois que c'était leur deuxième jour au Royaume-Uni. Et elle avait pris plein de gommages à l'huile de CBD pour dormir. Et elle a littéralement dormi dans le pub. Et ensuite, on est allé dans un jardin botanique, on l'a juste laissée dormir dans le jardin. Elle a juste marmonné. Elle n'a pas vraiment parlé (rit). Mais j'imagine que les adolescents sont un peu bizarres.*

second day in the UK. And she'd taken plenty of CBD oil gummies to help her sleep. And like literally sleep in the pub. And then we went to a botanical garden, we just left her sleep in the garden. She just kind of mumbled. She didn't really talk (laughs). But I guess teenagers are a bit weird.

Zoe, née dans les années 1980, UK25

En sus de la filiation, la qualification des enfants du donneur situe leur naissance dans son histoire conjugale et familiale. Ils sont parfois désignés en fonction de ses unions successives, qui les incluent dans des dynamiques dépassant les simples relations parent-enfants.

*Peggy Robinson, c'était la fille de son premier mariage. Son premier mariage était avec quelqu'un qui s'appelait Daisy Murphy. (...) Il s'est marié en 1930 et il a eu sa fille. Le mariage s'est dissout très peu de temps après et ils sont arrivés en Angleterre. Et la pauvre petite fille a été trimballée entre l'Irlande et l'Angleterre jusqu'à ce que, vous savez. (...) Et ensuite, il s'est remarié avec Millicent Clarke. Il n'a eu qu'une fille de son second mariage et c'était Brenda.*

Peggy Robinson, she was the daughter from his first marriage. His first marriage was with someone called Daisy Murphy. (...) He got married in 1930 and had his daughter. The marriage broke up very soon after and then they came to England. And the poor little girl was battered backwards and forth between Ireland and England until, you know. (...) And then he remarried Millicent Clarke. He just had one daughter from his second marriage and that was Brenda.

Ann, née dans les années 1950, UK10

La relation avec les enfants du donneur implique ainsi celle avec le reste de sa famille – à commencer par son/sa (ou ses) conjoint·e(s) –, ce qui, comme nous l'avons vu, n'est pas sans causer d'embarras (cf. Chapitre 4). Si en faisant ses tests ADN DTC, Juliette (FR3) cherche autant le donneur que les personnes issues du même don, elle est plus réservée vis-à-vis des enfants du donneur : « j'aurais peut-être l'impression d'être trop intrusive par rapport à la vie du donneur ».

Ce qui distingue les personnes conçues par don des enfants du donneur, c'est donc la parenté et plus particulièrement la filiation. En reprenant les outils de description proposés par Laurence Hérault (2014b) pour différencier l'agir *à la manière* de et l'agir *en tant que*, j'observe que le géniteur commun aux enfants du donneur et aux personnes issues de son don endosse deux statuts aux effets diamétralement opposés : il a participé à la procréation dans les deux configurations ; mais dans le premier cas, il a agi *en tant que* père et dans le second, il a agi *en tant que* donneur. Ces statuts correspondent à des registres d'action séparés, qui participent d'histoires et de relations différentes. En tant que père, l'homme a conçu ses enfants – souvent sans assistance – avec une femme – souvent sa compagne – qui en est, a priori, devenue la mère,

et ce dans le but de devenir parents<sup>39</sup>. En tant que donneur, il s'est rendu dans une clinique ou dans un cabinet médical où il a effectué un prélèvement spermatique en vue de permettre aux receveurs et receveuses d'engendrer et d'eux-mêmes devenir parents. Comme l'ont bien démontré Laurence Hérault (2014b) et Irène Théry (2010), le « statut parental » et le « rôle procréateur » sont distincts, et les actions de chacun-e sont inscrites dans une histoire, ainsi qu'un ensemble d'intentions et de relations qui leur donnent un sens – ce que Lucy résume avec une grande clarté.

*Je ne vois pas nécessairement ses enfants comme mes frères et sœurs. Mais je vois ses enfants conçus par don comme mes frères et sœurs. (...) S'il a eu des enfants, je suppose qu'il les a eus dans une famille, plus tard, dans un sens plus traditionnel. Comme cette unité familiale. Tandis que nous, enfants conçus par don, sommes en quelque sorte le produit du même moment, de la même intention, de la même origine. Et de la même méthode de conception.*

I don't necessarily think of his children as my siblings. But I do think about his donor children being my siblings. (...) If he did have children, I presume he had children in a family, later on, in a more traditional sense. Like this family unit. Whereas us, donor offspring, are kind of a product of the same time, the same intention, the same reason. And the same method of conception.

Lucy, née dans les années 1990, UK24

La position des personnes issues du même don est précisément caractérisée en fonction de ces statuts différents dans la loi britannique : sont considérées comme telles, celles qui ont en commun une personne qui pourraient être leur parent au regard de la procréation et du modèle généalogique mais qui ne l'est pas, eût égard aux règles relatives au don et à la filiation<sup>40</sup>.

*« For the purposes of this section two relevant individuals are donor-conceived genetic siblings of each other if a person ("the donor") who is not the parent of either of them would or might, but for the relevant statutory provisions, be the parent of both of them. » (HFE Act 1990, s. 31ZE(1))*

---

<sup>39</sup> Je construis volontairement un cas schématique pour les besoins de la démonstration. Il faudrait étudier plus en détail le sens que les donneurs (et leurs proches) attribuent à leurs actions procréatives selon leur histoire conjugale. On peut supposer que de la nuance serait apportée par le cas des hommes qui donnent après avoir eux-mêmes suivi un protocole d'AMP homologué ou bien par celui des donneurs qui ont eu un/des enfant(s) en dehors de liens de couple durable, ou encore par celui des donneurs qui sont en couple de même sexe et qui peut-être engendrent par gestation pour autrui (ces deux derniers exemples sont plus hypothétiques que le premier, il faudrait, bien sûr les mettre à l'épreuve du terrain).

<sup>40</sup> Le donneur ne peut être déclaré père au titre de l'article s. 28(6) du *HFE Act 1990*.

Les personnes issues du même don sont définies dans un rapport d’opposition avec les enfants du donneur, sur la base de la filiation<sup>41</sup>. La distinction n’est pas seulement conceptuelle puisqu’elle ouvre des droits spécifiques aux personnes conçues par don après 1991<sup>42</sup> : dès seize ans, elles peuvent obtenir la liste anonymisée des naissances permises par le même donneur<sup>43</sup> – mentionnant le nombre, le sexe et l’année de naissance des personnes concernées. À leur majorité, elles peuvent s’inscrire sur le Donor Sibling Link pour être mises en contact avec toute personne issue du même don également inscrite sur le registre<sup>44</sup>. Ces deux dispositifs excluent explicitement les enfants du donneur. Personnes issues du même don et enfants du donneur sont ainsi pensé·e·s comme formant deux catégories différentes :

I think of all the donor conceived as a kind of one group. And then Glenn’s children, a different group to the side.

*Je vois tous ceux qui ont été conçus par don comme un groupe. Et ensuite, les enfants de Glenn comme un autre groupe à côté.*

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Comme nous allons le voir, ces catégories permettent de souligner les expériences et récits communs qui réunissent celles et ceux qui partagent le même donneur.

### **3. Être dans le même bateau : le don comme expérience et récit communs**

[Glenn’s children] haven’t gone through this experience that we have gone through, of discovering and finding out.

*[Les enfants de Glenn] ne sont pas passés par l’expérience par laquelle nous sommes passés, de découvrir et de trouver.*

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Melissa (UK22) justifie la distinction qu’elle trace entre personnes issues du même don et enfants du donneur par les expériences communes que partagent les premières. Les personnes

---

<sup>41</sup> « *New section 31ZE enables donor-conceived people to request and obtain identifying information about their genetic half-siblings who were conceived using gametes from the same donor, where neither is the donor’s legal offspring* » (HFE Act 2008, Explanatory Notes, para 154).

<sup>42</sup> Pour rappel : tous les dispositifs s’appuyant sur le registre national de la HFEA ne concernent que celles et ceux qui sont né·e·s après la création de l’institution (cf. Annexe E).

<sup>43</sup> HFE Act 1990, s. 31ZA(2)(b).

<sup>44</sup> HFE Act 1990, s. 31ZE.



issues du même don se caractérisent en effet par le fait qu'elles ont vécu les spécificités, voire les difficultés, liées à l'histoire de leur conception.

Quand Raymond est matché par le Donor Conceived Register avec le groupe conçu grâce à Ernest Jones, il raconte son histoire et la honte que le don lui a causé tout au long de sa vie.

*J'ai répondu un long message disant en gros combien cela avait été difficile pour moi et combien, vous savez, combien j'avais été malheureux à cause de ça. Et ils m'ont juste beaucoup réconforté.*

I wrote back largely sort of saying how difficult it had been for me and how, you know, how unhappy I had been about it all. And they were just very reassuring.

Raymond, né dans les années 1940, UK15

Raymond est soulagé de trouver une forme d'acceptation chez ses destinataires. Même si leur parcours n'est pas identique et même si leurs sentiments vis-à-vis de leur mode de conception peuvent différer, les personnes issues du même don partagent un certain nombre d'éléments biographiques qui leur permettront de trouver chez les unes et les autres une compréhension accrue de leur vécu : « *there's a feeling of commonality. There's a feeling of being on the same wave-lengths* » (« il y a un sentiment de communauté. Il y a un sentiment d'être sur la même longueur d'onde », Patricia, UK11). Comme l'observent R. Hertz et M. Nelson pour de plus jeunes personnes conçues par don<sup>45</sup>, les groupes offrent une forme de validation en sortant chacun·e de son éventuel isolement vis-à-vis de son histoire conceptionnelle<sup>46</sup> (2019, p. 207).

Les groupes de personnes conçues grâce à un même donneur partagent un ensemble d'expériences caractéristiques que nous avons explorées dans les chapitres précédents. Au-delà du partage de leur géniteur, Jill met ainsi en avant le secret sur le recours au don, dont, comme elle, plusieurs membres de son groupe ont fait l'expérience jusqu'à l'adolescence ou l'âge adulte.

*Vous partagez aussi des expériences, qui peuvent varier beaucoup mais quand même, comparée à une personne au hasard dans la rue, qui sont assez similaires quant à votre éducation et la manière dont vous avez grandi, souvent avec le secret. Et encore une fois, c'est*

You also share experiences, which can vary quite a lot but still, compared to just random person on the street, that are quite similar about your upbringing and growing up usually

---

<sup>45</sup> Elles ont aussi été majoritairement conçues dans des configurations non-hétéroparentales.

<sup>46</sup> Certain·e·s participant·e·s présentent les espaces associatifs entre personnes conçues par don comme apportant cette même reconnaissance d'un vécu commun, même s'il ne s'appuie pas sur le partage du donneur.

*une expérience assez inhabituelle et c'en est une que vous partagez.*

with the secret of it. And then again is quite an unusual experience and it's one that you share.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Les personnes issues du même don partagent de plus l'inconnue que représente (ou a représenté) le donneur anonyme. La prise de contact est l'occasion de chercher des points communs qui matérialisent les transmissions dont le donneur est la source et rendent tangibles tout à la fois la connexion entre personnes issues du même don et l'existence du tiers de procréation. Quand Amandine (FR6) se présente sur la page d'un groupe Facebook dédié aux personnes conçues par don et qu'elle mentionne son lieu de conception, des utilisateurs et utilisatrices l'orientent rapidement vers deux-trois membres conçu-e-s au même endroit. Amandine repère la photographie d'Arnaud :

Quand je l'ai vu, je me suis dit ça tout de suite : « les yeux, vraiment, je trouve qu'il y a un truc ». Mais je l'ai montré à mes copines, à Christophe [son mari], et ils se sont foutus de moi en fait. (...) Ils étaient là « bah oui, bien sûr, c'est la barbe ! ».

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Les résultats du test ADN DTC confirment cependant le lien. Elle l'annonce sur la page du groupe, dont les utilisateurs et utilisatrices s'empressent de demander des photographies pour, à leur tour, jouer au jeu des ressemblances. Elle en envoie également à ses proches qui trouvent tou-te-s des similarités frappantes entre Arnaud et la fille d'Amandine.

Tu peux ressembler à des gens, tu peux avoir des sosies, tu peux... tu ressembles à des gens avec qui tu n'as aucun lien donc bon ça, déjà, c'est un peu étrange, mais une fois que tu sais qu'on a le même père, donc on a les mêmes ancêtres, il y a réellement quelque chose qui existe et il y a un lien du coup qui peut s'expliquer et cette ressemblance, elle peut s'expliquer de manière concrète en fait. (...) Je me dis : il y a un lien, ce n'est pas juste une construction de mon esprit ou du truc, il y a réellement... Du coup, j'ai la curiosité de savoir à quoi il ressemble ce type aussi, le donneur tu vois (sourit).

Amandine, née dans les années 1970, FR6

L'absence de connaissances sur le donneur renforce l'horizontalité du lien entre personnes issues du même don et creuse un peu plus l'écart avec ses enfants. Pour Irene, la principale source d'information sur Ivan Ginzburg, décédé depuis longtemps lorsqu'elle l'identifie, c'est Henry, son fils unique : « *I visited Henry and saw his family albums. And he told me loads of stories, he is a great raconteur* » (« Je suis allée voir Henry et j'ai vu ses albums de famille. Et il m'a raconté des tas d'histoire, c'est un conteur formidable »). Les histoires que racontent Henry le font quasiment sortir de sa position collatérale :

*Bien qu'il soit un frère, et un frère au grand cœur, on ne pourrait pas demander mieux, je le vois plus comme un oncle-frère. Il est plus avunculaire. C'est plus... Vous allez le voir pour en savoir plus sur son père. C'est un lien direct à Ivan Ginzburg. Tandis qu'aucun de nous ne l'est parce que nous ne l'avons jamais rencontré. Nous sommes à égalité, tandis qu'il est au-dessus de nous d'une certaine manière. Même s'il ne le verrait jamais comme ça, il l'est.*

Although he is a brother, and a very generous-hearted brother, one couldn't wish for better, I kind of see him more like an uncle-brother. He's more avuncular. It's more erm... You go to him to find out about his father. He's a very direct link to Ivan Ginzburg. Whereas none of us are, because we never knew him. We're on equal footing, whereas he's above us in a way. Although he would never see it that way, he is.

Irene, née dans les années 1950, UK7

Parce qu'il est celui qui peut livrer les informations sur son père, Henry se situe à mi-chemin avec la génération précédente pour Irene. Le lien entre personnes issues du même don se caractérise, au contraire, par l'égale absence de connaissance sur le donneur – au départ du moins, comme nous le verrons plus loin. À l'asymétrie entre personnes conçues par don et enfants du donneur correspond un rapport d'égalité entre personnes issues du même don.

Au-delà de l'expérience de l'anonymat, les groupes partagent parfois la recherche. Lorsque Zoe découvre Charlotte, l'investigation pour trouver leur donneur leur donne l'occasion de se rapprocher autour d'une cause commune : « *we kind of teamed up to see let's try to find who our dad is* » (« nous avons en quelque sorte fait équipe pour voir, essayons de trouver qui est notre père », Zoe, UK25). Elles se répartissent les démarches, l'une s'occupant de travailler leur *mirror tree*, l'autre scrutant les réseaux sociaux, etc. Le donneur anonyme devient non seulement le support d'un lien corporel commun mais aussi celui d'une expérience partagée par l'intermédiaire de la recherche.

Ainsi les personnes issues du même don sont-elles présentées par plusieurs participant·e·s, tant français·es qu'anglais·es, selon une formule identique : elles sont « dans le même bateau ».

I feel we're on the same boat (...) because this wasn't our choice, you know.

*J'ai le sentiment que nous sommes dans le même bateau (...) parce que nous ne l'avons pas choisi, vous savez.*

Amy, née dans les années 1990, UK17

Elles participent à un récit qui les précède et qui est le produit de choix auxquels elles n'ont – en partie, au moins – pas participé. La prise de contact entre personnes issues du même don établit des liens qui ont pour base ce récit et la manière dont chacun·e s'en empare. Les personnes issues du même don ont un « héritage commun » (« *shared heritage* ») comme le disait Raymond (UK15). Ces *origines* qu'elles partagent sont loin de se résumer à la personne du donneur – contredisant la position de Coralie Dubost mentionnée en introduction de ce chapitre. Il faut d'ailleurs remarquer que leurs relations peuvent exister en dehors de toute interaction avec lui, *a fortiori* quand il est toujours anonyme.

Ce qui est important chez les demis ce n'est pas le lien avec le donneur, comme j'ai dit tout à l'heure, c'est la même histoire en fait, le parcours de vie et donc le point commun et donc la relation possible. On s'assemble avec ceux qui nous ressemblent finalement et d'autant plus quand c'est quelque chose d'aussi intime que ça et aussi rare.

Léo, né dans les années 1990, FR17

Ce que celles et ceux qui partagent un donneur ont en commun, c'est en fait le don, non seulement dans sa dimension corporelle, mais aussi chargé du « tissu d'actions intentionnelles et de relations signifiantes » qui le constituent et « qui ne sont possibles qu'en référence à des normes communes » (Théry 2010, p. 128) – c'est-à-dire le don d'engendrement (2010, p. 124). Le don différencie enfants du donneur et personnes qu'il a permis de concevoir, faisant émerger, dans le même temps, une nouvelle catégorie de liens. Ces derniers se construisent sur la base d'une connexion corporelle particulière, entre des protagonistes qui ne se connaissent pas, mais qui partagent tout de même un mode de conception et les expériences qu'il implique. Jeannette Edwards (2013) propose de décrire cette situation comme une coexistence dans

l'engendrement<sup>47</sup>. Je préfère la résumer en affirmant qu'au-delà d'être conçu·e·s grâce à un même individu (le donneur), elles/ils sont surtout issu·e·s du même *don*.

○○○

La comparaison avec les enfants du donneur fait émerger trois points communs caractérisant le partage d'origines entre personnes issues du même don. D'abord, elles partagent un même mode de conception qui comprend un certain nombre de procédures techniques et qui implique un type de tiers supplémentaire, les praticien·ne·s. Ensuite, elles ont en commun le fait de ne pas être reliée au donneur par la filiation. Au-delà de l'individu singulier, c'est-à-dire du tiers de procréation comme « géniteur », c'est le statut du *donneur* qui fait sens de la connexion créée par le don. Enfin, l'AMPD induit également le partage d'une histoire conceptionnelle et d'un ensemble d'expériences, comme le secret et la recherche des origines. Les « demis génétiques » partagent ainsi beaucoup plus qu'une connexion corporelle en termes de substances procréatives. C'est le *don d'engendrement* qui constitue leur origine commune. Je préfère ainsi les désigner par l'expression « personnes issues du même don ».

Cette origine commune pose les fondements d'une prise de contacts qu'il paraît impossible de ne pas rechercher pour certain·e·s. Amy interprète par exemple le silence des treize personnes listées par le registre de la HFEA comme le signe d'un maintien du secret sur leur conception.

*J'aurais du mal à croire que tous sont au courant et qu'aucun... Parce que nous avons tous à peu près le même âge. Et je trouverais ça difficile, genre. Certains sont plus jeunes mais ils sont tous genre, vous savez, au début de la vingtaine. Et ne pas vouloir trouver... Ne pas vouloir explorer ça, je trouverais ça étrange...*

I would find it hard to believe that all of them knew and none of the... Because we're all of the similar ages. And I would find hard like. And some are younger but they're all sort of like, you know, early twenties. And not want to find that... Not want to explore that, I would think that was strange...

Amy, née dans les années 1990, UK17

Christine (FR25) fait la même hypothèse : « Avec des enfants issus de don, on est tous dans le même bateau clairement et... et peut-être que je me trompe, mais j'imagine que tout le monde cherche plus ou moins des liens ».

---

<sup>47</sup> « *We might say they partake in each other's conception* » (Edwards 2013, p. 291).

Pour autant, nous avons vu que toutes les personnes conçues par don ne souhaitent pas établir de relations sur la base de leur mode de conception et que les parcours de recherche n'aboutissent pas toujours à une prise de contact. Quand celle-ci s'accomplit, elle ne se pare pas plus d'évidence que les échanges avec les donneurs. Bien que Raymond ait rapidement trouvé une forme de validation de son expérience auprès des personnes issues du même don qu'il découvre, il laisse passer plus d'un an et demi avant de planifier une première rencontre en chair et en os.

*J'avais beaucoup d'appréhension à l'idée de les rencontrer. Parce qu'il me semblait que c'étaient des gens qui avaient déjà réussi, et moi j'étais juste boulanger. Vous savez, je pensais qu'ils ne voudraient pas de moi. (...) Je pense que c'était juste le contrecoup d'avoir mal vécu le fait d'être conçu par don. Vous savez, je m'étais senti mal toute ma vie vis-à-vis de ça.*

I felt very apprehensive about meeting. Because I felt that they were already successful people and I was just a baker. You know, I felt that they wouldn't want me. (...) I think it was just the after-effect of having felt bad about being donor conceived. You know, I'd felt bad about it all my life.

Raymond, né dans les années 1940, UK15

Toute similaire que soit leur histoire, les liens entre personnes issues du même don s'établissent au gré de la répartition des donneurs, laquelle ne suit pas nécessairement les démarcations sociales usuelles comme les catégories socio-professionnelles ou les frontières nationales. À propos des « réseaux<sup>48</sup> » qu'elles ont rencontrés, R. Hertz et M. Nelson parlent ainsi de « *random families* » : en choisissant le donneur, les parents n'ont pas choisi celles et ceux avec lesquelles ils le partageraient et le résultat peut réunir des familles très proches (géographiquement, socialement, politiquement, religieusement, etc.) comme très éloignées (2019, p. 8). Dès lors, on peut s'interroger sur ce que les origines communes fondées par le don produisent pour celles qui en sont issues. À quelle(s) relation(s) conduisent-elles ?

---

<sup>48</sup> Les groupes en question comprennent des personnes issues du même don, leurs parents et parfois le donneur.

### III. À L'ÉPREUVE DE L'EXPÉRIENCE : DE L'ÉGALITÉ À L'ÉLECTION

---

Vingt participant·e·s ont identifié une (ou des) personne(s) issue(s) du même don<sup>49</sup>, dont une majorité d'Anglais·es (17). Parmi elles/eux, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs membres appartenant à trois groupes partageant le même donneur – sept membres d'un groupe de vingt-six au moment de l'enquête (cf. Figure 28, p. 429), trois membres d'un groupe de six et deux membres d'un autre groupe de six – constitués au milieu des années 2000 pour les deux premiers et après 2015 pour le troisième. Toutes les autres identifications sont postérieures à 2010.

Dans tous les cas rencontrés, les découvertes ont été permises par des tests ADN (DTC ou par le Donor Conceived Register), ce qui les différencie d'autres situations plus étudiées, où les contacts sont établis par l'intermédiaire du Donor Sibling Registry, reposant quant à lui sur les numéros d'anonymisation des donneurs (Jadva et al. 2010 ; Freeman et al. 2014 ; Hertz et Nelson 2019). Comme nous l'avons vu précédemment, il s'agit de groupes qui se forment à l'âge adulte, sans intervention des parents, mais parfois avec le concours de tiers comme les enfants des personnes conçues par don<sup>50</sup>.

Je constaterai dans un premier temps combien ces groupes sortent de l'ordinaire. Je présenterai les caractéristiques qui conditionnent les circonstances et modalités d'établissement des contacts (1). À partir de cela, j'analyserai la manière dont les relations s'y établissent et s'y maintiennent (ou non) en me penchant notamment sur ce que devient le rapport d'égalité qui les définit en principe. Nous observerons qu'au fil du temps, des affinités se construisent et des hiérarchies émergent (2). Ces observations nous amèneront à considérer la place centrale qu'occupent l'élection et l'intention dans la définition et le maintien des relations (3).

#### 1. Des groupes hors normes

*C'est quelque chose de nouveau. Quelque chose qui est inconnu. Je pense que c'est... que ça,*

*It's something new. Something that's unknown. I think it's... that it, socially it's not... There's no blue-print for it, is*

---

<sup>49</sup> Six participant·e·s n'ont identifié qu'une seule personne issue du même don.

<sup>50</sup> Ce sont parfois eux qui ont fait le test ADN DTC et qui ont matché avec une personne issue du même don (ou son fils/sa fille).

*socialement ce n'est pas... Il n'y a pas de plan pour ça, n'est-ce pas. Pas encore. (...) Nous le forgeons. Tous ceux qui sont dans cette situation la façonnent pour eux-mêmes.*

there. Yet. (...) We are forging it. Anybody in that situation is forging it for themselves.

Irene, née dans les années 1950, UK7

Les relations entre personnes issues du même don ont souvent été décrites en tant que liens inédits pour lesquels il n'existe pas de modèle à suivre – Maren Klotz (2016) parle par exemple de « relations imprévisibles » (« *wayward relations* »). Le récit de la constitution des groupes de personnes issues du même don permet de dégager trois points qui fondent leur caractère extra-ordinaire et conditionnent la manière dont les contacts sont établis.

### ***1.1. Le retour du secret***

*Certaines personnes ne seront jamais intéressées et ne feront jamais de test [ADN]. Certaines personnes le recevront en cadeau, comme moi. Certaines personnes le feront et auront ensuite un choc. Certaines personnes le feront, verront le résultat et ne voudront pas s'engager là-dedans.*

Some people will never have any interest, and never test [their DNA]. Some people will get a surprise present, as I did. Some people will do it and then get a shock. Some people will do it, see the results and not want to go there.

Ann, née dans les années 1950, UK10

Certaines personnes conçues par don, comme Ann, apprennent leur mode de conception en faisant un test ADN DTC qui les matche avec une personne issue du même don. Lorsqu'un match est établi, il n'y a ainsi aucun moyen de savoir par avance si la personne connaît son histoire conceptionnelle (voir aussi Baumann 2022, p. 256-257). Dans les cas où le donneur est encore inconnu, on ne peut pas non plus savoir s'il ne s'agit pas de l'un de ses enfants. Un premier enjeu des contacts entre personnes issues du même don est ainsi constitué par le secret.

Quand Zoe est matchée avec Charlotte, c'est Charlotte qui lui écrit la première, pour chercher la position de leur lien. Elle pense d'abord que Zoe lui est reliée par l'intermédiaire de proches qui ont le même patronyme. Zoe reste discrètement circonspecte.

*J'étais genre « je ne crois pas que ce soit ça » (rit). Et ensuite, elle s'est rendu compte qu'en fait le seul Johnson dont elle était proche était un ami et pas un membre de sa famille.*

I was like “I don't think it's that” (laughs). And then she actually realised that the only Johnson that she was close to was actually a friend and not actually related.

Zoe, née dans les années 1980, UK25



Charlotte continue de chercher et en en apprenant plus sur l'histoire de Zoe, elle suggère cette fois que son père doit être le donneur. Zoe maintient sa prudence.

*Je ne voulais rien lui mettre dans la tête. Parce que je ne savais pas réellement ce qui était vrai. Et oui, elle était genre « mon père doit être ton père ».*

I didn't want to put anything in her head. Because I didn't know, really, what was true. And yes, she was like "my dad must be your dad".

Zoe, née dans les années 1980, UK25

Charlotte savait que ses parents avaient eu des difficultés pour concevoir mais elle pensait jusqu'alors que les traitements reçus avaient uniquement concerné sa mère – décédée au moment où elle a fait le test ADN. Zoe évoque la possibilité que Charlotte ait, elle aussi, été conçue par don : « *I just kind of explained my situation. And then said like « do you think it's possible that you could be from a donor as well? » »* (« j'ai juste expliqué ma situation. Et ensuite j'ai dit quelque chose comme « penses-tu qu'il soit possible que tu sois aussi issue d'un donneur ? » »). Une bonne partie de la famille de Charlotte est au courant de son mode de conception, si bien que non seulement son père mais aussi son oncle maternel lui racontent les éléments qu'elle ignorait.

*Je pense qu'elle a parlé à son oncle, le frère de sa mère. Et il était comme, il se souvenait de les avoir amenés à l'hôpital pour recevoir le traitement. Donc oui, j'ai juste planté la graine, en disant « peut-être » et ensuite je crois qu'elle a parlé à son père qui lui a raconté le reste.*

I think she spoke to her uncle, like her mum's brother. And he kind of was like, remembers driving them to the hospital to have the treatment. So, yes, I just planted the seed, saying "maybe" and then I think when she spoke to her dad, he kind of filled her in on the rest of it.

Zoe, née dans les années 1980, UK25

Charlotte accueille, semble-t-il, la nouvelle sans trop de difficulté puisqu'elle propose immédiatement à Zoe de se lancer dans la recherche de leur donneur. L'anecdote révèle toutefois les efforts investis par Zoe pour ne pas brusquer son interlocutrice.

L'expérience de Lorraine indique qu'elle n'a probablement pas eu tort. Dans les semaines suivant la réception de ses résultats de test ADN, l'un de ses matches, un certain Roger Roberts, la contacte. Après lui avoir demandé sa région d'origine au Royaume-Uni, il lui envoie une question sibylline :

*Le message d'après disait, et je cite : « mes parents m'avaient-ils déjà parlé de ma*

His next message was, and I quote: "had my parents ever talked to me about my conception?" So of course, my

*conception ? » Donc bien sûr, immédiatement, je pense qu'il veut avoir une discussion salace sur Internet. « Non Roger, ils ne m'en ont pas parlé. Je n'ai aucune raison de penser que cela a été différent de la normale. Mes parents n'avaient pas l'habitude de discuter de leur vie sexuelle avec moi. Désolée, fin de la discussion ».*

immediate thought is he's wanting to talk dirty on the Internet. "No Roger, they haven't. I had no reason to suppose it was anything else than the normal. My parents were not given to discussing their sex lives with me. Ever so sorry, end of discussion".

Lorraine, née dans les années 1960, UK13

Roger lui présente tout de suite ses excuses et explique que les résultats de leur match indique qu'elle pourrait être sa grand-mère, sa tante ou sa demi-sœur. A posteriori, Lorraine reconnaît là une stratégie d'approche. Il eût été impossible qu'elle soit la grand-mère de Roger puisqu'il n'est que de dix ans son cadet. La difficulté de la situation tient à ce que les deux parents de Lorraine sont décédés depuis longtemps au moment de l'échange et que rien n'a jamais laissé penser qu'ils n'étaient pas ses géniteurs. Si la première approche manque de bloquer définitivement la discussion, Roger parvient à progressivement faire accepter à Lorraine qu'elle a été conçue par don et qu'elle fait partie d'un petit groupe partageant le même donneur.

Dans d'autres cas, les précautions ne suffisent pas et les personnes contactées mettent effectivement fin à l'échange. Daphne et un nouveau match avaient convenu de se rencontrer à l'occasion de sa venue imminente dans la région de celui-ci. Mais elle précise : il a peut-être remarqué que d'autres utilisateurs et utilisatrices partagent le même lien et il se trouve qu'elle-même a été conçue par don.

*Il m'a répondu et il a dit « j'espère que vous trouverez ce que vous cherchez ». Donc je lui ai dit « j'imagine, vu votre réponse, que vous avez changé d'avis concernant notre rencontre et j'ai trouvé ce que je voulais » (rit). Donc, il m'a répondu que oui, il ne voulait rien avoir à faire avec nous.*

He wrote back and he said: "I hope you find what you're looking for". So, I said to him: "I'm assuming from that response that you have changed your mind about meeting me and I have found what I want" (laughs). So, he wrote back, yes, he doesn't want anything to do with us.

Daphne, née dans les années 1940, UK12

Le donneur de Daphne est déjà identifié, il n'y a donc quasiment pas de doute quant au fait que son interlocuteur a lui aussi été conçu par don. Pourtant, l'échange s'arrête là.

Parfois, les personnes issues du même don doivent ainsi prendre en charge l'annonce, non sans difficulté. Elles deviennent messagères d'un secret sans rien savoir sur leur destinataire et ce que l'information pourra signifier pour elle/lui.

*En gros, vous devez dire à quelqu'un quelque chose qu'il préférerait peut-être vraiment ne pas savoir. (...) Et qui peut être... Vous ne savez rien de leur situation familiale. Vous ne savez rien de leur stabilité mentale. Vous ne savez rien de rien, si ce n'est qu'ils sont venus chercher leur famille en Grèce perdue de vue depuis longtemps ou quelque chose comme ça. Et ce qu'ils trouvent à la place c'est que ce ne sont pas les membres de leur famille du tout. Et ce sont des gens qui, à l'évidence, accordent beaucoup d'importance aux liens familiaux, c'est pour ça qu'ils ont fait la recherche.*

You basically sort of have to tell someone something that they might really rather not know. (...) And which might be... You don't know anything about their family situation. You don't know anything about their mental stability. You don't know anything about anything except that they went on looking for their long-lost relatives in Greece or something. And what they found instead is that these aren't their relatives at all. And these are people who obviously care quite a lot about family ties, that's why they did the research.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Il arrive que leurs interlocuteurs et interlocutrices déclinent la discussion, qu'elles/ils refusent d'interroger leurs parents ou encore que leurs parents soient décédés et qu'aucune confirmation familiale ne puisse être apportée. Le flou induit par les résultats ADN participe à la difficulté puisque la connexion peut y être catégorisée avec plusieurs termes de parenté qui laissent place au débat (cf. Chapitre 3). L'absence d'accompagnement à la réalisation de ces tests augmente l'incertitude ; les utilisateurs et utilisatrices, apprenti-lecteurs et lectrices des résultats des tests ADN, doivent se débrouiller avec les logiques propres à la généalogie génétique. Les personnes issues du même don doivent de plus répondre à des questions sur le don, sans en avoir elles-mêmes été les protagonistes directes.

*Celle qui est arrivée hier, elle envoie pas mal d'emails disant des choses comme « est-ce que quelqu'un pourrait me dire si les pères savaient toujours parce que je n'arrive pas à croire que mon père m'aurait aimée s'il avait su et pourtant il semblait m'aimer », vous savez ces choses terriblement lourdes. Et c'est juste une conversation par emails avec quelqu'un que vous n'avez jamais rencontrée. Vous savez, et ce sont des choses assez lourdes. Comment vous répondez à ça gentiment ? Vous savez, d'une manière qui va la faire se sentir mieux. Et la vérité c'est qu'aucun d'entre nous ne sait ce que notre père pensait.*

The one who just turned up yesterday, she sends quite a lot of emails at the moment, saying things like "could anyone tell me, was it always that the fathers knew because I can't believe my father would have loved if he'd known and yet he seemed to love me", you know those terribly heavy things. And it's just an email thread with someone you've never met. You know and it's quite heavy stuff. How do you respond to that kindly? You know, in a way that's gonna make her feel better. And the truth is none of us know what our father thought.

Jill, née dans les années 1960, UK2

Les groupes établis depuis plusieurs années sont ainsi contraints de développer une forme d'expertise à l'annonce, comme le souligne Jill, mi-agacée mi-fière : « *we've become a sort of*

*support group for people in the absence of any other provision*<sup>51</sup> » (« nous sommes devenu une sorte de groupe de soutien pour les gens en l'absence d'autre solution »). Jodie (UK6) plaisante en imaginant l'établissement d'un protocole impliquant des packs de bienvenue envoyé aux potentielles dizaines de nouveaux et nouvelles venu·e·s.

*On sait qu'on fait partie d'une couvée et on plaisante souvent en disant que je serai celle qui fera la newsletter annuelle, qui organisera le bal annuel, et enverra des packs de bienvenue.*

We know we're part of a brood and we often joke that I'll be the one doing the annual newsletter, arranging the annual ball. Sending welcome packs.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

En effet, la taille de ces groupes constitue une autre de leurs caractéristiques extraordinaires.

### **1.2. Combien sont-elles/ils ?**

À travers le monde, des personnes conçues par don se découvrent appartenir à des groupes à la taille exceptionnelle – qui font d'ailleurs les titres de presse<sup>52</sup> et inspirent les récits de fiction<sup>53</sup>. En 2019, le groupe le plus large réuni par l'intermédiaire du Donor Sibling Registry comprenait deux cents personnes issues du même don aux Etats-Unis, tandis que la Fiom KID DNA répertoriait un groupe de soixante membres aux Pays-Bas (Indekeu, Bolt et Maas 2021, p. 3). Si les lois encadrant le recours au don comprennent généralement une limite à leur usage – dix naissances par donneur en France<sup>54</sup>, dix familles au Royaume-Uni<sup>55</sup> –, les premières décennies de l'AMPD semblent avoir été le théâtre d'une utilisation extensive de certains profils. Quelques participant·e·s, comme Jodie ou encore Ann, envisagent ainsi une extension potentiellement très importante de leur groupe.

*Parce que dans notre cas, avec cette clinique, nous savons qu'Archibald Robinson a donné*

Because in our case, with that clinic, we know that Archibald Robinson donated sperm to about five hundred

---

<sup>51</sup> Au Royaume-Uni, il n'existait pas d'association spécifiquement dédiée aux personnes conçues par don au moment du terrain.

<sup>52</sup> En voici une sélection concernant les Etats-Unis, l'Allemagne, les Pays-Bas, et le Royaume-Uni : Baden-Lasar Eli, 2019, « I'm 20. I Have 32 Half Siblings. This Is My Family Portrait. », *The New York Times* ; Dworschak Manfred, 2019, « Kinder von Samenspendern suchen ihre Halbgeschwister », *Der Spiegel* ; Lefigaro.fr, 2011, « L'incroyable descendance des donneurs de sperme aux USA », *Le Figaro* ; Moorhead Joanna, 2017, « The man who may have secretly fathered 200 children », *The Guardian*.

<sup>53</sup> Voir Freeman Emma, Chen Corrie et Murphy Shannon (réal.), 2018, *Sisters* [Série], *op. cit.* ; Scott Ken (réal.), 2011, *Starbuck* [Film], Diaphana Distribution.

<sup>54</sup> Article L.1244-4 du code de la santé publique.

<sup>55</sup> HFEA, 2021, *Code of Practice*, 9<sup>e</sup> édition, paragr. 11.55.

*son sperme à environ cinq cents femmes. Et c'est une estimation prudente. Ça veut dire que, le médecin a dit qu'environ un tiers ont permis des naissances viables. (...) Nous essayions de calculer combien cela ferait potentiellement. Cela pourrait faire jusqu'à mille, parce que certains parents y sont allés plus d'une fois. De manière plus réaliste, je dirais cinq à six cents.*

women. And that is a conservative estimate. That means, the doctor said that about a third progressed to successful live births. (...) We were trying to work out how many potentially there may be. It could be up to a thousand because some parents went more than once. More realistically I would say five to six hundred.

Ann, née dans les années 1950, UK10

Comme le soulignent Astrid Indekeu et ses collègues (2021), cette multiplication des personnes issues du même don constitue un défi supplémentaire pour celles qui sont concernées. En apprenant son mode de conception, Lorraine découvre un groupe de plus d'une dizaine de personnes issues du même don. Elle reçoit une pluie de messages de bienvenue, une liste de dates de naissance, un lien vers un album photo partagé. A posteriori, elle considère cet accueil comme l'une des conditions essentielles qui lui ont permis de bien digérer la nouvelle ; elle n'a pas eu besoin de faire face à l'inconnue du donneur et elle ne s'est pas sentie isolée. Elle souligne toutefois l'heureuse coïncidence qui a voulu que l'événement ait lieu au tout début de ses congés d'été, lui laissant le temps nécessaire pour assimiler la nouvelle.

*J'ai eu deux mois pour me faire à l'idée. Pour établir le lien avec les autres demi-frères et sœurs, pour répondre aux emails, pour chercher des informations sur le donneur sur Internet. Si j'avais... venu de nulle part, si j'avais dû aller au travail, je ne l'aurais pas fait. Je pense que pour la première fois en trente ans, j'aurais pris un jour de repos. Parce qu'il y avait tellement à assimiler.*

I actually had two months to get my head around this. To link up with other half-siblings, to respond to emails, to research the donor on the Internet. Had I... Out of the blue and had I had to go to work, I wouldn't have done. I think for the first time in thirty years, I would have taken a sit-day. Because it was so much to process.

Ann, née dans les années 1950, UK10

La présence de personnes issues du même don représente ainsi une chance d'obtenir un soutien, tout en étant un élément de plus à gérer. L'AMPD peut créer des groupes sans aucune

*Tableau 4. Répartition des participant·e·s en fonction de la taille de leur fratrie*

Taille de la fratrie (participant·e·s compris·e·s)	Nombre de participant·e·s
Enfant unique	18
Deux enfants	33
Trois enfants	10
Quatre enfants	1
Cinq enfants	1
Total	63

commune mesure avec les fratries euro-américaines contemporaines, d'autant plus que celles-ci se sont régulièrement réduites depuis le *baby-boom* de l'après seconde guerre mondiale (Toulemon 2012). Même si les participant·e·s les plus âgé·e·s sont né·e·s pendant cette période d'augmentation de la fécondité féminine et

ont parfois pour référence les larges fratries de leurs parents<sup>56</sup>, la plupart font partie d'une fratrie de deux et la plus grande est composée de cinq membres<sup>57</sup> (cf. Tableau 4). Thomas souligne ainsi la dimension incroyable que représentent les liens collatéraux créés par le don.

*Ce n'est juste pas normal, n'est-ce pas. Vous ne vous attendriez pas... Il n'y a pas beaucoup de circonstances dans lesquelles je pourrais dire (...) « j'ai vingt frères et sœurs ».*

It's just not normal, is it. You wouldn't expect... There aren't many circumstances where I could say (...) "I've got twenty siblings".

Thomas, né dans les années 1980, UK4

Comme le laissait déjà entendre Ann, l'extensibilité des groupes a ceci de particulier que leurs limites sont inconnues. Pour ces premières générations conçues par don, il est souvent impossible de véritablement savoir combien de personnes leur donneur a permis de faire naître. Après le secret, c'est donc l'anonymat qui s'imisce dans les liens collatéraux.

*Il peut y avoir beaucoup de demi-frères et sœurs là dehors et vous ne savez pas combien. C'est ça le problème pour moi. Pas le problème qu'ils existent. Un problème de ne pas savoir.*

There may be many other half-siblings out there and you don't know how many. That's the problem for me. Not the problem that they're there. A problem not knowing.

Debbie, née dans les années 1970, UK20

Entre anonymat, secret et parcours de recherche – dont nous avons vu qu'ils ne sont pas linéaires (cf. Chapitre 3) –, les groupes de personnes issues du même don sont aussi en expansion constante (Indekeu, Bolt et Maas 2021). À chaque « *DNA season* » – c'est ainsi que Jodie (UK6) désigne la période qui suit les fêtes et les soldes lors desquelles un surcroît de tests ADN DTC sont vendus –, de nouveaux matches peuvent faire leur apparition. Les trois groupes dont plusieurs membres ont participé à l'enquête ont d'ailleurs accueilli de nouveaux et nouvelles arrivant·e·s pendant le terrain. Le clan des vingt-six en fournit un excellent exemple. Constitué de membres né·e·s entre les années 1940 et 1960 au Royaume-Uni, les arrivées se sont faites par grappes entre le milieu des années 2000 et la période d'enquête. Comme le

---

<sup>56</sup> Daphne (UK12) déclare par exemple : « *my mother was one of six (...). In that generation everybody had big families. So, I think, it's like a big family* » (« ma mère était une parmi six enfants (...). Dans cette génération, tout le monde avait une grande famille. Donc je pense que c'est comme une grande famille »).

<sup>57</sup> Le compte comprend indifféremment frères et sœurs à part entière, demi- et quasi-frères et sœur en se limitant à celles et ceux que les personnes rencontrées comptent dans leur fratrie. Il ne représente donc pas forcément ce qui serait décompté d'après les recensements ou les analyses démographiques classiques (voir Toulemon 2012).

montre le schéma à la Figure 28 (cf. page suivante), elles se sont accélérées à partir de 2015 à mesure que les tests ADN DTC se sont démocratisés : en quatre ans, onze membres ont été matché·e·s au groupe, dont huit qui ont découvert l’histoire de leur conception par la même occasion – alors que la majorité de celles et ceux qui avaient été identifié·e·s auparavant étaient au courant.

Dans son cas, Irene décrit les arrivées constantes comme des vagues d’informations ballotant celles et ceux qui doivent régulièrement s’adapter aux nouveaux contours de leur groupe.

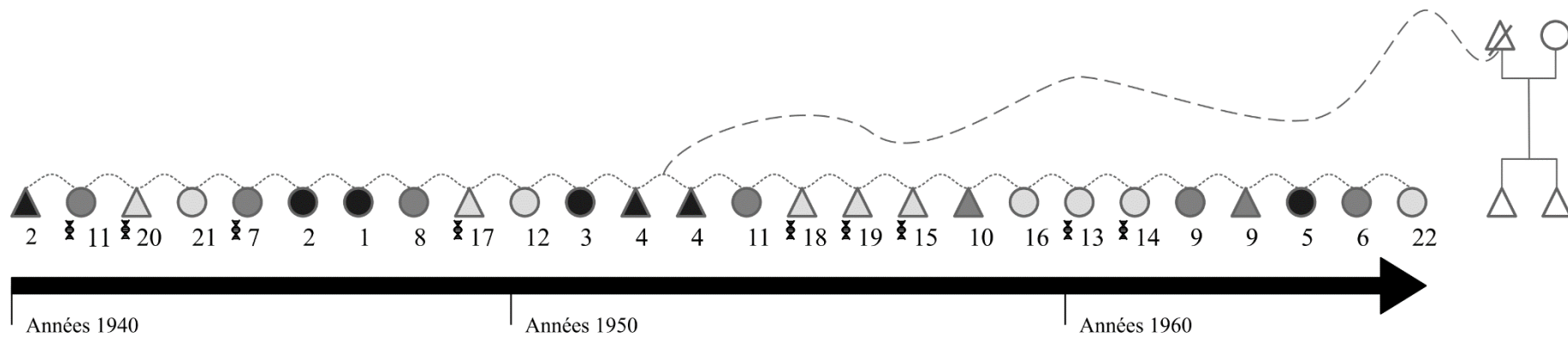
*Il y a beaucoup de positif mais en même temps c’est déstabilisant. (...) C’est trop. Nous n’avons pas été conçus pour assimiler ce genre d’informations. Ce n’est pas la manière dont nous avons évolué dans la société.*

There’re loads of positive but in the same time it’s disorientating. (...) It’s too much. We’re not made to take that kind of information on board. It’s not the way we’ve evolved in society.

Irene, née dans les années 1950, UK7

Après s’être identifié·e·s, Michael (UK8), Danny et Kimberley choisissent d’ailleurs de mettre en pause leur recherche d’autres personnes conçues grâce au même donneur. Michael souhaite se donner le temps d’apprendre à les connaître et de créer une relation avant d’agrandir un groupe dans lequel il anticipe l’impossibilité d’établir des relations approfondies avec tout le monde. La pause permet également de respecter le rythme avec lequel chacun·e veut développer les contacts, notamment pour Kimberley qui se tient un peu plus à distance que Michael et Danny.

Figure 28. Le clan des 26 : chronologie des naissances, constitution du groupe et parcours de recherche des origines



**Légende :**

**Éléments généraux :**

○ Femme      △ Homme

◻ Décédé·e

— Lien de parenté

⋯ Lien entre personnes issues du même don

⋯ Lien avec le donneur

**Ordre des naissances :**

➔ Chronologie des naissances  
Années 1940

**Arrivée dans le groupe de personnes issues du même don :**

■ Début des années 2000

■ Entre 2005 et 2015

■ Après 2015

□ Ordre d'arrivée dans le groupe  
1

**Accès à l'information sur le mode de conception et parcours de recherche des origines :**

□ Annonce par les parents (ou autre) et recherche des origines

□ Découverte fortuite du mode de conception à l'occasion d'un test ADN DTC



L'arrivée potentielle de nouveaux et nouvelles membres fait craindre un renversement des dynamiques existantes qui endommagerait la qualité des relations. Jodie prend l'exemple de la gestion des informations personnelles : si tou-te-s lui ont demandé de récolter et de leur transmettre les adresses postales des membres du groupe à l'approche du traditionnel envoi de cartes de Noël – encore très répandu en Angleterre comme j'ai pu moi-même l'observer –, elle a pris soin d'expressément demander à chaque fois si elle pouvait bien partager leur adresse avec le reste du groupe.

*Nous sommes très à l'écoute des sentiments des uns et des autres. (...) Je sais que c'est une marque de courtoisie que Joan veut que je suive. Vous savez, elle ne veut pas que je passe son adresse à tout le monde, elle n'est pas comme ça. Nous nous comportons de manière très courtoise les uns avec les autres (...). Et je pense que si quelqu'un arrivait et n'était pas nécessairement aussi respectueux envers le groupe que nous, ce qui arrivera sans aucun doute, il va y avoir différents types de personnalités dans notre couvée. Ça pourrait vraiment gâcher les choses.*

We're all very intuitive to each other's feelings and things. (...) I know it's a courtesy that Joan wants me to take. You know, she doesn't want me to pass her address in front of everyone, she's not like that. We're behaving in a very courteous manner with each other (...). And I think if someone came in and wasn't necessarily as respectful to the group as we are, which is undoubtably going to happen, there's going to be different personality-types in our brood. That could really upset the apple-cart.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

La perspective d'accueillir de nouvelles personnes issues du même don fait courir le risque d'inclure des membres qui n'auront non seulement pas les mêmes sensibilités mais aussi pas les mêmes attentes vis-à-vis du groupe. Pour Amandine et Arnaud, la possibilité de partager le même donneur avec une autre personne conçue par don plane pendant quelques semaines, ce qu'elle et il envisagent avec une certaine appréhension. La personne en question ne leur semble pas aussi apaisée sur son histoire conceptionnelle et elle et il craignent une présence susceptible de devenir oppressante.

Là, je m'identifie assez à lui finalement, enfin je... je me trouve assez semblable donc c'est facile la relation. C'est qu'il n'y a pas de heurts quoi, enfin c'est... Donc, oui, ça facilite quoi. Et après il y a des gens un peu, un peu psychotiques aussi quand même avec ces problèmes d'identité, enfin tu as des gens clairement pas très équilibrés donc tu peux tomber un peu, un peu mal (sourit).

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Jodie a une expérience de première main de ce qu'un nouveau venu peut faire changer dans les pratiques mises en place au sein d'un groupe. L'identification de Kathryn, qui refuse

de demander la confirmation de son mode de conception à sa mère, a fait couler beaucoup d'encre sur la messagerie collective. Si bien qu'alors qu'elles/ils avaient intégré Charles à la conversation commune sans rien effacer des messages précédents – dont certains le concernaient –, la décision est prise de créer un nouveau fil de discussion.

*Quand Kathryn est arrivée, c'était incroyablement sombre. Et nous avons dû commencer une nouvelle conversation de groupe. Ce que nous n'avions jamais fait. Donc, dès que quelqu'un arrive, on met toujours « alerte nouveau demi-frère/sœur » dans notre groupe. Et on trouve tous le nom et on les stalk comme des dingues. (...) Quand Kathryn est arrivée et a été dans le déni un peu. Ou c'était juste très bizarre. Euh, nous avons tous dit beaucoup de choses qui ne nous semblaient pas saines à lire pour elle. (...) Donc nous nous sommes mis d'accord pour ne pas l'inviter sur l'ancienne conversation.*

When Kathryn popped up, it was incredibly dark. And we actually had to start a new group chat. Which we've never done. So, when anyone pops up, we always put "new half-sibling alert" in our group. And we all find the name and we all stalk the hell out of them. (...) When Kathryn popped up and sort of went into denial a little bit. Or it was just very strange. Erm, we all said a lot of things that we've never thought it was healthy for her to read. (...) So, we agreed that we wouldn't invite her into the old chat.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Malgré ces risques de déséquilibre, il n'est pas question de clore la recherche d'autres personnes issues du même don pour Michael (UK8). Comme la plupart des autres personnes rencontrées, il compatit avec la situation de celles et ceux qui sont encore en quête d'information. Parce qu'elles/ils sont à égalité vis-à-vis du donneur, chacun·e a droit à un égal accès aux connaissances sur les origines et aux contacts créés par leur intermédiaire, comme nous le verrons par la suite. Avant cela, passons au dernier point faisant des groupes décrits par les participant·e·s des groupes hors-normes.

### ***1.3. Des relations à distance***

Le troisième élément caractérisant les groupes de personnes issues du même don et leur constitution tient à ce que leurs membres sont régulièrement éloigné·e·s les un·e·s des autres. Michael (UK8), Danny et Kimberley vivent par exemple dans trois pays différents. Le parcours de la famille de Michael est d'ailleurs fait de migrations. Avec un père militaire, le couple emménage quelques années au Royaume-Uni le temps que dure son poste. Dans cet intervalle, ils font recours à une AMPD pour concevoir Michael. Dans l'année qui suit sa naissance, ils déménagent en Amérique du Sud où Michael grandit. À l'âge adulte, Michael déménage à son tour et s'installe en Europe de l'est. Plusieurs participant·e·s ont ainsi été conçu·e·s au Royaume-Uni pendant une mission militaire d'un·e de leurs parents (généralement leur père),

avant que la famille ne retourne dans son pays d'origine<sup>58</sup>. En ajoutant les autres types de déménagements parentaux et les déplacements des personnes conçues par don elles-mêmes, que cela soit à l'international ou au sein d'un même pays, on aboutit à une situation où les personnes issues d'un même don peuvent être disséminées à plusieurs milliers de kilomètres les unes des autres<sup>59</sup>. Audrey (FR7) regrette ainsi de ne pas pouvoir voir Tiffany aussi facilement qu'elle ne le voudrait : « j'étais déçue parce qu'elle habite Rome donc j'étais un peu dégoûtée parce que je me suis dit « mais comment on va se voir et tout ? ».

Ces distances conditionnent les échanges. Ils se font toujours d'abord (et continuent ensuite) par l'intermédiaire d'outils numériques. Les personnes issues du même don discutent par emails, sur des applications de messagerie instantanées (WhatsApp, Messenger...), sur des groupes fermés<sup>60</sup> créés sur les réseaux sociaux (Facebook), sur le service de messagerie des sites de généalogie génétique, par visioconférence, ou encore par téléphone. Depuis l'identification de Wayne<sup>61</sup> (le donneur), le groupe de Jodie dispose par exemple de deux espaces de discussion distincts : le premier est réservé aux personnes issues du même don qui regroupait au départ elle-même, Shannon, Patrick et Joan auxquelles ont été incluses plus récemment Charles et Kathryn. Le second comprend Wayne (le donneur) ainsi que la compagne de Patrick, Gemma.

Si ces outils numériques ont l'indéniable avantage de permettre une mise en contact rapide et un maintien des liens en dépit des distances géographiques (Martial à paraître), ils posent également des défis (Thomson-Sweeny 2021). Martin est agacé par le nombre conséquent d'échanges au sein de son groupe. Conversations sur la cuisine, sur la littérature, sur la faune et la flore, ou toute autre actualité envahissent le quotidien à raison de plusieurs dizaines de messages par jour.

---

<sup>58</sup> Ces situations se distinguent des « AMP transnationales », notamment du point de vue des parcours des bénéficiaires et des enjeux normatifs caractérisant ces trajectoires qui contournent les restrictions légales dans le pays de résidence (Rozée 2011 ; Rozée Gomez 2015). Il serait intéressant de comparer les deux situations du point de vue des liens collatéraux créés par le don.

<sup>59</sup> Pour les cas rencontrés, les personnes partagent en revanche une même langue pour communiquer.

<sup>60</sup> Les groupes fermés ne permettent qu'une adhésion après sélection par les administrateurs et administratrices, empêchant le visionnage de leur contenu par le public.

<sup>61</sup> Avant cela, les conversations étaient bilatérales. Jodie a réuni tout le monde afin de discuter de la manière dont elles/ils allaient approcher le donneur.

*C'est devenu une sorte de famille en ligne. Et je ne suis pas sûr que je... Je n'ai jamais fait partie de ce genre de choses. Je ne suis pas un suiveur de clubs.*

It has become a sort of online family here. And I'm not sure I... I've never been part of that kind of thing. I'm not a joiner of clubs.

Martin, né dans les années 1940, UK26

Pour la même raison, son fils a fini par quitter la conversation collective qu'il avait intégrée avec d'autres enfants du groupe, suite à une rencontre lors d'une réunion entre leurs parents.

*Je sais que les... les... Je ne me souviens plus comment ils s'appellent... Les enfants des enfants. Ceux qui étaient à la fête. Ils ont créé un groupe WhatsApp. Mais après environ trois jours, Ryan a dit « je ne m'en sors pas. Les filles n'arrêtent pas de textoter » (rit). Et donc, je crois qu'il en est parti.*

I know that the... the... I don't remember how they call themselves... The offspring of the offspring. The ones who were at this party. They set up a WhatsApp group. But after about three days, Ryan said "I can't cope with this. The girls just never stop texting" (laughs). And so, I think he stepped out of it.

Martin, né dans les années 1940, UK26

Les conversations instantanées peuvent ainsi occuper une part trop importante dans le quotidien et empêcher l'établissement de relations plus occasionnelles, comme celles que préférerait développer Martin. Le choix des outils compte à cet égard. Marian (UK14) utilise plus volontiers la page Facebook que son groupe a créé, précisément parce qu'il permet un rapport plus flexible aux échanges qui y ont lieu : « *it's much more snippy (...). You can dip in and out when you fancy* » (« c'est beaucoup plus vif (...). Vous pouvez y aller et en sortir quand en avez envie »). D'autres contacts passent par des applications de jeu en ligne – je l'évoquais déjà dans le chapitre précédent au sujet de Hayley et son donneur Derek – qui permettent le partage d'une activité à l'engagement régulier mais fugace et qui se passe de mots.

La question des outils pose celle de la limite que chacun·e et chaque groupe mettent aux relations entre personnes issues du même don. Elle les positionne du point de vue de la vie quotidienne, du temps que l'on veut y consacrer. Contrairement à Martin et Marian, Daphne (UK12) apprécie la facilité accordée par les outils numériques :

*Vous pouvez allumer votre tablette et juste écrire une idée et l'envoyer (...). Si j'avais dû écrire une lettre et attendre trois ou quatre jours pour une réponse, je ne... pendant une semaine ou peu importe combien c'était, je ne*

You can open up your tablet and just put down a thought and sent it off (...). If I had to write a letter and wait

*pense pas que nous aurions construit de telles relations.*

three or four days for a return, I don't... for a week of whatever it was, I do not think we'd have formed such relationships.

Daphne, née dans les années 1940, UK12

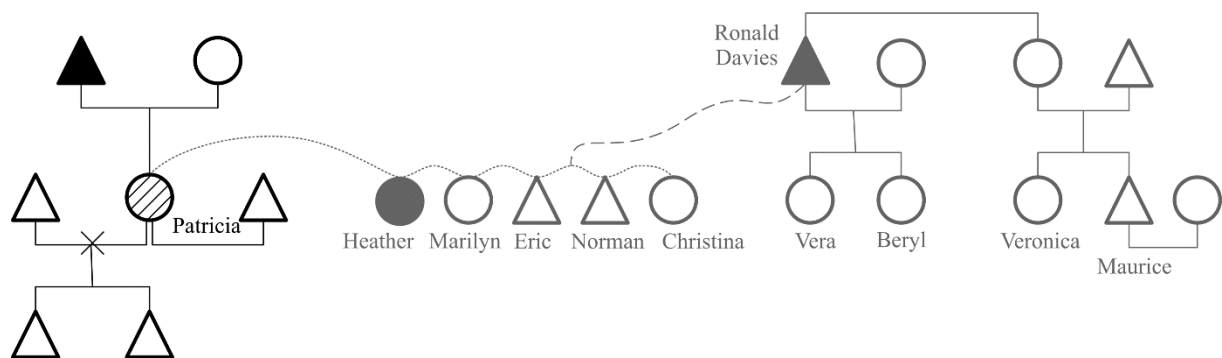
Le temps implique aussi la distance (symbolique) à laquelle on veut garder les personnes issues du même don. Lorsque vient le moment des rencontres et visites en face-à-face, cette distance se concrétise par la question de l'hébergement. Certain·e·s se rendent volontiers au domicile des un·e·s et des autres, y compris pour y passer quelques jours. Quand Marilyn, qui vit à l'étranger, vient en visite au Royaume-Uni, le groupe de Patricia (cf. Figure 29) s'est jusqu'à présent retrouvé chez la nièce de leur donneur, Veronica – que Patricia désigne comme leur « cousine ».

*Vous savez, je suis allée voir des festivals avec Norman et sa famille. J'allais voir et j'étais hébergée chez Heather et sa famille. Quand Marilyn vient, nous allons souvent chez – il y a deux cousins, il y a Veronica qui vit à Anyborough et ensuite il y a Maurice, ce sont des cousins, et sa femme, qui vivent dans le Someshire, donc j'ai déjà logé chez les deux. Quand Marilyn est venue, nous sommes allés à Anyborough et avons logé chez Veronica.*

You know, I've been to festivals with Norman and his family. I'd go and stay with Heather and her family. When Marilyn comes over, we tend to stay with – there's two cousins, there's Veronica, who lives in Anyborough and then there's Maurice, these are cousins, and his wife, they live up in Someshire, so I stayed with both of them. When Marilyn came, we went in Anyborough and stayed with Veronica.

Patricia, née dans les années 1950, UK11

Figure 29. Patricia, son groupe de personnes issues du même don et la famille du donneur (UK11)



Melissa (UK22), au contraire, préfère réserver une chambre d'hôtel ou faire quelques kilomètres supplémentaires pour loger chez sa mère :

*Lindsey et Kim ont dit toutes les deux qu'elles pouvaient m'héberger mais je préfère loger toute seule. (...) J'ai toujours pensé que je voulais me garder du temps avec moi-même pour assimiler tout ça.*

Lindsey and Kim have both said I could stay with them but I just like to stay by myself. (...) I've always thought I wanted to spare time to myself to process it all.

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Comme le souligne A. Martial (à paraître) au sujet des retrouvailles avec les familles de naissances en adoption, tous ces arrangements peuvent se transformer à mesure que les relations se stabilisent sur la durée, impliquant éventuellement une plus forte intimité.

Ce faisant, ils sont parfois cause de frictions. Quand je rencontre Jodie pour la première fois, elle n'a identifié Shannon, Joan et Patrick que depuis quelques mois. Elle n'a pas encore rencontré Patrick en face-à-face car il vit à l'étranger. Les contacts avec lui passent donc essentiellement par le fil de discussion commun où l'homme se montre plutôt timide. Un certain nombre d'informations passent par sa compagne Gemma.

*J'ai reçu un adorable message de la compagne de Patrick ce matin. Il nous envoie des cadeaux de Noël et elle dit « c'était trop mignon de le regarder essayer de faire tout parfaitement pour que ça rentre dans le paquet. Il n'est jamais comme ça mais il n'a jamais eu de sœurs avant et il adore l'idée d'avoir des sœurs.*

I've got a lovely message from Patrick's wife this morning. He's sending us over Christmas presents and she said "it was so cute watching him trying to get everything perfect so it would fit in the package. He's never like that but he's never had sisters before and he loves the idea that he's got sisters.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Un an plus tard, au moment de notre second entretien, la fonction d'intermédiaire occupée par Gemma commence à déranger Jodie. Entre temps, Patrick est venu pour la première fois en visite au Royaume-Uni et Jodie l'a hébergé pendant une dizaine de jours. Ses espoirs de découvrir Patrick de manière plus intime sont déçus. L'homme reste peu loquace quant à ses sentiments. « *The other thing is I never got Patrick on his own. He's always with his wife. He hides behind his wife* » (« L'autre truc c'est que je n'ai jamais eu Patrick tout seul. Il est toujours avec sa femme. Il se cache derrière sa femme »). La médiatrice est devenue encombrante, y compris sur les espaces de discussion collective du groupe, dont Jodie est décidée à lui restreindre l'accès.

*Quand nous parlons de nouveaux demi-frères et sœurs, nous parlons dans le groupe où c'est juste nous et la femme de Patrick n'est pas dans*

Whenever we talk about new half-siblings, we talk in the group where it's just us and Patrick's wife is not in that group. (...) Gemma feels like she's part of us. And one of the

*ce groupe. (...) Gemma a l'impression qu'elle est l'une d'entre nous. Et l'une des raisons pour lesquelles je ne veux pas qu'elle soit dans ce groupe c'est que je ne veux pas qu'elle commence à donner son opinion sur ce que nous devons faire quand de nouvelles personnes arrivent et je ne sais pas quoi. (...) Je suis genre « tu sais quoi, je veux savoir ce que Joan et Shannon et Charles pensent. Nous allons discuter ensemble, merci bien ».*

reasons I don't want her in that group is that I don't want her to ever start to give her opinion on what we do when new people come up and whatnot. Because she's not an opinion that we need. (...) I'm like "do you know what, I want to know what Joan and Shannon and Charles think. We'll all discuss together, thank you very much".

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Les arrangements au sein des groupes se traduisent par un ensemble de négociations fixant les limites et les règles selon lesquelles les relations s'organisent, en l'absence d'un modèle de référence. Comme pour le donneur, les rapports entre personnes issues du même don se mettent en place dans le cadre d'une « institution incomplète » (Cherlin 1978), avec laquelle chacun·e doit composer au fur et à mesure du temps et des événements. Le temps, précisément, est un élément central dans la description de ces relations qui, comme toutes les autres, se développent, conduisant, en l'occurrence, à une confrontation entre l'idéal d'égalité d'un côté et l'émergence d'affinités et d'une forme de hiérarchie de l'autre.

## **2. De l'idéal d'égalité à la construction d'affinités et de hiérarchies**

L'ensemble des personnes rencontrées font part d'un souci d'égalité dans l'accueil et les contacts avec celles qui partagent le même donneur. Quand j'interroge Zoe (UK25) sur la possibilité qu'elle fasse partie d'un groupe nombreux – avant qu'elle n'identifie Charlotte – elle me répond ainsi en riant : « *It'd be lots of Christmas presents and Christmas cards* » (« ça ferait beaucoup de cadeaux et de cartes de Noël »). À l'égalité de leur position dans la configuration relationnelle du don devrait ainsi correspondre une équivalence de traitement et un même droit d'accès aux origines et aux connexions qui en découlent.

Pourtant, l'idéal d'égalité est rapidement rejoint par des considérations plus pragmatiques face à la multiplication des connexions issues du donneur. À l'instar de ce qu'A. Indekeu et ses collègues observent sur leur terrain néerlandais (Indekeu, Bolt et Maas 2021), plusieurs participant·e·s peinent à imaginer la construction de liens approfondis au-delà d'un certain nombre de protagonistes partageant le même donneur. Les arrivées fréquentes dans le groupe de Jill causent par exemple une forme d'épuisement face au processus de rencontre.

*Au fur et à mesure que les gens arrivent dans notre groupe familial, je trouve ça de plus en plus épuisant en fait. Je suis comme, pour l'amour du ciel, combien vont encore arriver ? Il y a une limite au nombre de relations qu'on peut créer et pourtant, toutes les personnes qui arrivent, de manière assez extraordinaire, veulent apprendre à nous connaître et tout.*

As more and more people turn up in our family group, I find it more and more exhausting actually. I'm like, for god sake, how many more are gonna come? There's actually a limit to how many relationships you can form and yet, every person that comes, quite outstandingly, wants to get to know us and all that.

Jill, née dans les années 1960, UK2

De fait, la description des liens laisse entrevoir la construction d'affinités, qui commencent parfois dès la première rencontre. Il y a des personnes entre lesquelles l'entente est particulièrement bonne, tandis qu'avec d'autres les rapports ne sont pas aussi chaleureux. Après de premières photographies qui lui donnent un grand sentiment de proximité avec William – « *I said to my husband « I feel as though he's my relative »* (« j'ai dit à mon mari « j'ai l'impression que c'est un membre de ma famille ») –, Daphne (UK12) constate que les échanges créent au contraire un fossé :

*La plupart d'entre nous partageons nos émotions en plus des choses du quotidien (...) [alors que] tout est très factuel avec lui et je ne suis pas vraiment ce genre de personne.*

Most of us share emotional thought as well as the day-to-day things (...) [whereas] everything is very factual with him and I'm not that kind of person so much.

Daphne, née dans les années 1940, UK12

Au contraire, pour Raymond, la première rencontre avec Bryan donne lieu non seulement à une reconnaissance physique mais aussi à une communion émotionnelle créant un lien qui restera particulier. Il raconte l'anecdote en me montrant une photographie où ils sont assis l'un à côté de l'autre, se dévisageant, semble-t-il, fixement.

*Nous nous sommes juste regardés. Vous savez, nous avons de gros nez et le même sourire. Nous avons en quelque sorte senti immédiatement une affinité l'un pour l'autre. Et à cette occasion, je suis allé à l'étage avec Bryan, dans son bureau. Et nous étions en train de regarder un film sur l'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur. (...) Phyllis – c'est l'épouse de Bryan – et Vera sont montées et Bryan et moi étions assis là avec de grosses larmes sur les joues parce que nous sommes*

We just looked at each other. You know, we just had big noses and a similar smile. Just sort of straight away felt an affinity for each other. On that occasion I did go upstairs with Bryan, up to his office. And we were watching a film about donor conception. (...) Phyllis – that's Bryan's wife – and Vera came up and Bryan and I were sitting there with tears pouring down our faces because we're both very emotional and cry very easily.

Raymond, né dans les années 1940, UK15



*tous les deux très sensibles et nous pleurons facilement.*

Sur la durée, le phénomène de rapprochement affinitaire s'accroît. Les dynamiques d'échanges peuvent devenir matière au développement de groupes dans le groupe (Indekeu, Bolt et Maas 2021) : Daphne fait par exemple état de quelques personnes qui s'expriment très régulièrement sur la liste de discussion dont le groupe dispose. Des relations privilégiées peuvent également se former sur la base d'un élément commun de l'histoire familiale comme Daphne et Ruth, toutes deux issues de foyers juifs pratiquants.

*De toutes les personnes que nous avons rencontrées, Ruth et moi sommes les seules qui avons effectivement grandi et été élevées dans des foyers juifs [pratiquants]. (...) Donc Ruth et moi avons vraiment beaucoup en commun en termes de milieu et nous comprenons des choses l'une sur l'autre qui nous rapprochent.*

Of all the people we've met, Ruth and I are the only people who were actually brought up in Jewish households. (...) So, Ruth and I really have a lot in common in terms of background and we understand things about one another that bring us closer.

Daphne, née dans les années 1940, UK12

Le partage d'une religion<sup>62</sup> implique la reconnaissance chez l'autre d'un ensemble de valeurs, ainsi que des pratiques – autour des fêtes et célébrations comme Hanukkah ou Pessah –, voire d'une histoire, notamment liée à la Shoah pour ces générations de juifs et juives nées pendant ou juste après la seconde guerre mondiale. Le judaïsme a ainsi plusieurs fois été présenté comme une « culture » à part entière pendant l'enquête.

Raymond partage avec Bryan la pratique du yoga, à la fois comme un apprentissage qu'ils ont tous deux choisi de faire dans leurs jeunes années, qui garde une place importante dans leur vie présente, et comme une activité et un temps privilégiés qu'ils peuvent passer ensemble.

*Il s'est avéré qu'il avait appris le yoga en 1970 et en faisait toujours. Et moi j'ai appris le yoga en 1970 et j'en faisais toujours. Donc, quand nous nous rencontrions, nous avions l'habitude de faire du yoga ensemble et je suis devenu très proche de lui.*

It turned out that he had learned yoga in 1970 and was still doing it. And I learned yoga in 1970 and was still doing it. So, when we met up, we used to do yoga together and I got very close to him.

---

<sup>62</sup> Il ne faut bien entendu pas ignorer les multiples démarcations qui existent au sein des communautés de croyant·e·s – sur le judaïsme, voir l'introduction du volume 43 d'*Ethnologie Française* consacré aux « mondes juifs contemporains » (Bordes-Benayoun 2013).

Comme nous l'avons vu, les relations entre personnes issues du même don se caractérisent par le fait qu'elles s'établissent entre des inconnu·e·s. À l'absence d'histoire commune suppléent ainsi des liens créés dans le présent qui font parfois appel à des éléments du passé, qu'il soit familial ou biographique. L'heureuse « coïncidence » des ressemblances permet de réinscrire les relations dans une forme de temporalité longue, quand bien même elle ne serait pas doublée d'une expérience concrète.

L'histoire du don joue aussi un rôle. A. Indekeu et ses collègues (2021) constatent que la formation de sous-groupes de personnes issues du même don s'établit notamment en fonction des configurations familiales (familles homo-, hétéro- ou monoparentales), de l'âge ou encore du mode d'identification (tests ADN DTC ou base de données de la Fiom KID DNA). Dans le groupe de Michael (UK8), c'est en partie le secret qui intervient dans la proximité qu'il développe avec Danny plutôt que Kimberley. Lorsqu'ils se retrouvent tous au Royaume-Uni pour la première fois, la rencontre avec Danny fait tout de suite des étincelles. Les deux hommes se retrouvent très vite autour d'un loisir de jeunesse : l'improvisation de *freestyles* de rap. Après ce voyage, Michael et Danny entament une conversation électronique bilatérale, en parallèle du groupe WhatsApp avec Kimberley intitulé « *Dibling chat* ». Aucun conflit n'est à signaler avec la jeune femme mais les relations sont plus distantes, partiellement parce qu'elle poursuit une carrière chronophage et énergivore, mais surtout parce que le don n'a encore fait l'objet d'aucune discussion au sein de sa famille. Ses parents ne sont d'ailleurs pas au courant qu'elle a identifié Michael et Danny. Ces deux derniers n'ont pas ce problème, dans la mesure où ils se savaient conçus par don et où leur père respectif était décédé quand ils ont fait leur test ADN DTC.

Le développement de ces affinités n'est pas sans créer de potentielles jalousies (Indekeu, Bolt et Maas 2021). Irene mentionne ainsi son inconfort à l'idée que Caroline ait invité un membre de leur groupe chez elle, sans la convier.

*J'ai vu Caroline et elle avait invité Georges et sa compagne pour déjeuner ou dîner. Elle m'a dit « j'allais t'inviter mais ils ne savaient pas... » J'ai dit « ne t'inquiète pas, tu n'étais pas du tout obligée de m'inviter ». Mais j'ai dit « en même temps, j'ai ressenti un soupçon d'envie et de jalousie, vous savez, ce « tu les aimes plus que moi » ». Mais j'ai dit « ne t'inquiète pas, bien sûr que nous allons nous*

I met up with Caroline and she had Georges and his partner over for lunch or dinner. She said: "I was going to invite you but they didn't know..." I said "don't worry, you didn't have to invite me at all". But I said "at the same time I felt a little spark of envy and jealousy, you know that "you like them better than me"". But I said "don't worry, of course we're going to see other separately. We can't possibly always invite everybody and I don't mind". But you have to acknowledge

*voir séparément. On ne peut pas inviter tout le monde à chaque fois et ça ne me dérange pas ». Mais vous devez admettre le fait qu'il y a un peu de « oh peut-être qu'ils l'aiment plus que moi » ou « peut-être que je ne suis pas populaire et qu'ils ne m'aiment pas ».*

there's that little bit of "oh maybe they like them better than me" or "maybe I'm not popular and they don't like me".

Irene, née dans les années 1940, UK7

Tout égaux qu'ils soient vis-à-vis du donneur, les liens entre personnes issues du même don peuvent créer une forme de concurrence au sein des groupes. Au-delà des relations interindividuelles, tout le monde n'occupe pas la même place en leur sein. Irene décrit par exemple les dynamiques différenciées en fonction des interlocuteurs et interlocutrices sur leur fil de discussion :

*C'est fascinant de voir comment cela fonctionne. Certains d'entre nous sont ignorés assez régulièrement. Et d'autres ne sont jamais ignorés s'ils participent [à la conversation]. Donc il y a clairement une hiérarchie et il y a clairement une rivalité de frères et sœurs. Et il y a clairement certaines personnes qui sont plus populaires que d'autres et plus acceptées.*

It's fascinating how it works. Some of us are quite regularly ignored. And other people are never ignored if they contribute [to the discussion]. So, there's definitely a hierarchy and there's definitely sibling-rivalry. And there's definitely some people that are more popular than others, and more accepted.

Irene, née dans les années 1940, UK7

On connaît les principes d'ordonnement classiques au sein des fratries, notamment par le genre et par l'âge. Les aîné·e·s, plus particulièrement masculins, ont occupé une place prépondérante à diverses époques en matière de droits et devoirs familiaux dans les sociétés euro-américaines (Lett 2011 ; Thelen, Coe et Alber 2013). Du point de vue du genre, l'enquête de terrain ne permet pas de s'engager sur une quelconque analyse étant donné la proportion très supérieure de femmes parmi les participant·e·s. R. Hertz et M. Nelson suggèrent l'existence de distinctions en remarquant que les hommes sont plus souvent considérés comme ressemblant au donneur, tandis que les femmes jouent plus souvent le rôle de maintien de la cohésion des réseaux (2019, p. 200). De futures enquêtes auprès de groupes de personnes issues du même don pourraient approfondir la question.

L'enquête renseigne en revanche sur le rôle joué par l'âge dans l'ordonnement des groupes. Elle montre que celui-ci est bouleversé par les circonstances du don et des parcours de recherche des origines. D'abord, les techniques d'AMPD perturbent la succession des naissances, plus particulièrement quand elles impliquent la congélation du sperme ou des embryons. Dans le cas de l'accueil d'embryon dans un groupe de familles aux États-Unis, Chantal Collard et Shireen Kashmeri observent l'émergence de catégories de germanité inédites

comme celle de « *batch siblings* » (2011, p. 307) désignant celles et ceux qui ont été conçus « à partir des mêmes gamètes au même moment par l'intermédiaire d'une fécondation in vitro (FIV) et nés simultanément en tant que jumeaux ou triplés ou bien successivement à la suite d'une cryoconservation embryonnaire » (Collard et Kashmeri 2011, p. 307, traduction personnelle). Avec la cryoconservation, l'âge en fonction des naissances est décorrélié de l'âge en fonction de la procréation, suggérant des néologismes plus ou moins humoristiques comme « l'éjaculâge » entendu sur le terrain français. En outre, les techniques d'AMPD permettent des naissances très rapprochées comme très éloignées, sortant des écarts habituels au sein des fratries. Certain·e·s sont « jumeaux/jumelles », comme Jodie et Joan :

*Nous sommes les jumelles, nous avons trois jours de différence. Nous venons probablement de la même sécrétion. (...) Ils prennent cinq échantillons pour le même recueil. Donc nous venons probablement du même recueil, très, très proches.*

We're the twins, we're three days apart. We probably come from the same emission. (...) They take five samples for the same deposit. So, we were probably from the same deposit, very, very close.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

D'autres ont plus de vingt ans de différence, comme l'illustre le clan des vingt-six dont les plus âgé·e·s sont né·e·s dans les années 1940 et les plus jeunes dans les années 1960 (cf. Figure 28, p. 429).

Ensuite, les parcours de recherche des origines – et, de fait, le secret – empêchent l'ordonnement des liens en fonction des âges au sein des groupes. Le clan des 26 l'illustre là encore : deux des dernier·e·s arrivé·e·s, après 2015, font partie des quatre membres les plus âgé·e·s, tandis que les premier·e·s à s'être identifié·e·s, au début des années 2000, sont réparti·e·s à travers la chronologie des naissances.

À tout moment, l'arrivée inopinée d'un·e nouveau ou nouvelle membre est ainsi susceptible de perturber l'ordre installé, comme l'explique Irene :

*C'est déroutant. Parce que vous ne savez pas où vous vous situez. Nous avons tous besoin de savoir où nous sommes. Nous savons tous où nous sommes situés dans une famille. Est-ce que vous êtes l'aîné ? Est-ce que vous êtes le deuxième ? Où êtes-vous dans cette espèce de hiérarchie familiale ?*

It's very bewildering. Because you don't know where you are. We all need to know where we are. We all know where we are in a family. Are you the firstborn? Are you the second? Where are you in that kind of family-hierarchy?

Irene, née dans les années 1940, UK7

Cette extensibilité quasi-illimitée des groupes ne permet pas le type d'ordonnement des liens observé, par exemple, par A. Martial (1998) dans les familles recomposées. Là aussi, l'adjonction de nouveaux (quasi-) frères et sœurs perturbe les places dans les fratries : des enfants uniques ne le sont plus, des aîné·e·s ne sont plus les plus âgé·e·s, etc. L'âge reste cependant un critère dans la reconfiguration qui s'organise, au sein du foyer recomposé, en fonction de la chronologie des naissances, sans distinction des fratries d'origine.

Les attributions et hiérarchies liées à l'âge qui structurent ordinairement les rapports de fratrie ne sont pas opérantes dans les groupes de personnes issues du même don. Non seulement les écarts d'âge n'ont rien d'ordinaire, mais en plus la potentialité illimitée de nouvelles arrivées ne permet pas la consolidation d'un ordre sur la chronologie des naissances de celles et ceux qui se sont déjà identifié·e·s. J'ajouterai que là où la coresidence joue un rôle important dans la recomposition des relations fraternelles dans un certain nombre de cas de circulations d'enfants (Cadoret 1995 ; Massard 1988), celle-ci n'est évidemment pas une ressource possible pour des adultes qui se rencontrent en dehors de tout type de contexte familial.

De nouveaux principes s'y substituent donc. Le rang d'arrivée dans le groupe en est un. Les premier·e·s identifié·e·s bénéficient d'un statut particulier les mettant à part. Ce sont celles et ceux qui se connaissent depuis le plus longtemps. Ce sont aussi celles et ceux avec lesquelles le groupe a commencé et qui en ont donc lancé la dynamique et les premières habitudes. Dans le clan des vingt-six, deux hommes sont plus particulièrement à l'origine de l'identification des premiers liens et sont régulièrement cités, apparaissant comme des figures incontournables. Dans le groupe de Melissa, Lindsey occupe cette place.

*Je pense que Lindsey est en quelque sorte la cheffe de file. Elle a plus de contact avec tout le monde. Et je ne sais pas si c'est parce que tout ça a commencé avec elle. (...) Elle a fait l'arbre généalogique et tout. Elle avait plus de temps pour chercher, donc oui.*

I think Lindsey is kind of like the ring leader. She has more contact with everyone. And I don't know if that's because she was the beginning of this and she... (...) She's done the family tree and everything. She had more time on her hands to look into things, so yes.

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Lindsey, comme le duo du clan des vingt-six, est celle qui a pris en main la recherche du donneur, découvrant par la même occasion les différentes personnes qui en sont issues. Jodie met, elle aussi, en avant le lien particulier construit par celles et ceux qui étaient là avant la découverte de Wayne et qui ont participé à sa recherche.

*Quand ils arriveront, ce ne sera pas comme quand nous avons rejoint [le groupe] ensemble, en ne sachant pas qui était Wayne et en le découvrant. Ils arriveront et ils recevront un email de ma part disant (avec une voix d'annonce automatisée) : « donc le nom de votre donneur est Wayne Walker et voici la manière dont nous nous sommes rencontrés ». Et ce sera le package de bienvenue et ce ne sera pas aussi spécial.*

When they come, it won't be like when we joined together, not knowing who Wayne was and finding out. They'll come and they'll get an email from me going (announcer voice): "So your donor's name is Wayne Walker and we all met like this". And it will be the welcome pack and that won't be as special.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Lors de notre premier entretien, elle envisage d'ailleurs que les nouveaux et nouvelles venu·e·s soient intégré·e·s à un espace de discussion différent à celui qu'elle partage avec Shannon, Patrick et Joan.

*Nous sommes les membres fondateurs, quelle que soit la taille que cette couvée prendra. Donc je pense que cela ne changera pas. Mais cela pourrait très bien vouloir dire que lorsque nous communiquons, nous n'incluons pas tout le monde de la même manière. Il se pourrait que les nouveaux membres aillent ailleurs.*

We're the founding members. And we'll always be the founding members, however big this brood goes. So, I think that will never be disrupted. But it may well mean that we communicate, we may not just include everyone in the same way. It may well be that new members go somewhere else.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Elles/il choisiront finalement une solution intermédiaire : les nouveaux et nouvelles rejoignent la discussion entre personnes issues du même don, mais pas immédiatement le fil qui inclut Wayne.

*Nous ne parlons pas des nouveaux demi-frères et sœurs dans ce groupe parce que nous avons décidé de protéger Wayne. Vous savez, si quelqu'un sort du placard et qu'il est cinglé, je ne lui dirai pas qui c'est. Wayne a été bien trop généreux avec nous.*

We don't discuss new half-siblings in that group because we've decided we're gonna protect Wayne. You know, if someone crawls out of the woodwork and they're a nutcase, I'm not telling them who he is. Wayne's been way too good for us.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

Jodie et les autres membres du groupe exercent ainsi une forme de contrôle afin de préserver leur relation avec Wayne. On remarque une inversion de la logique du rapport entre collatéralité et ascendance. Dans le modèle euro-américain, la relation collatérale est généralement secondaire à la filiation (Schneider 1984 ; Théry 1996) : on est frère et sœur (ou cousin·e·s) parce que l'on est d'abord le fils ou la fille de même parent(s) (ou d'un·e père/mère

qui a lui/elle-même le(s) même parent(s) que leur frère/sœur). Dans les parcours de recherche des origines, les connexions collatérales sont régulièrement établies avant celle avec le donneur. Les personnes conçues par don sont celles qui régulent et ordonnent les liens<sup>63</sup>. Jodie exprime une forme de culpabilité à envisager la fermeture de l'accès au donneur à une personne issue du même don – « *I know [it's] really, really awful, isn't it* » (« je sais que c'est vraiment, vraiment horrible, pas vrai ») – mais elle assume aussi vouloir protéger les relations qu'elle a déjà construites – « *I don't want to close any doors. But I just... I may wanna just step back* » (« Je ne veux fermer aucune porte mais juste... il se peut que je veuille juste prendre du recul »).

Les membres fondateurs – les « *original half-siblings* » comme les appelle Melissa (UK22) – occupent ainsi le rôle de régulateurs et régulatrices, ainsi que d'informateurs et d'informatrices sur le contenu des origines. La hiérarchie propre aux groupes de personnes issues du même don se construit sur les savoirs acquis sur le don, distinguant plus particulièrement celles et ceux qui ont contribué à leur établissement originel.

*Il y a aussi une différence entre les personnes qui étaient là au début. Celles qui sont arrivées assez proches du début. Et ensuite les gens qui sont venus plus tard. Il y a aussi, pas exactement une hiérarchie, mais il y a une histoire et une connaissance.*

There is also a difference between the people who were there at the beginning. People who came fairly near the beginning. And then people that come later. There's also not exactly a hierarchy, but there's a history and a knowledge.

Irene, née dans les années 1940, UK7

Au fil du temps, le principe et l'idéal d'égalité qui étaient au fondement des relations entre personnes issues du même don cèdent face aux découpages créés par l'affinité et les hiérarchies. Nous avons évoqué quelques frictions auxquelles celles-ci peuvent aboutir. Notre prochaine section sera l'occasion d'examiner plus avant la question des conflits au sein des groupes.

### 3. Le rôle central joué par l'élection et l'intention

*Les attentes ne correspondent pas à la réalité. On s'attend à ce que ce soit le Nirvana, comme des réunions familiales, boire un verre au coin du feu en ayant de nouvelles personnes avec lesquelles on peut se lier d'amitié. Mais à la fin de la journée, ce sont des étrangers. Parce qu'il*

Expectations don't meet the reality. You expect it'll be Nirvana, family-like gatherings, have a drink by the fire, having new people you can make friends with. But at the end of the day, they are strangers. Because of the blood connection

---

<sup>63</sup> Une enquête prenant en compte le point de vue des donneurs nuancerait peut-être un peu ce propos.

*y a le lien du sang, on veut établir la relation et y aller à fond, mais on se fait mordre.*

you want to establish the relationship and go all in it but you get bitten.

Margaret, née dans les années 1950, R-U

Quand Margaret découvre plusieurs personnes conçues grâce au même donneur, elle est enthousiaste. Elle rencontre un premier « demi-frère » avec lequel le courant passe particulièrement bien et elle pense avoir créé le début d'une relation durable. Pourtant, l'homme ne donne que peu signe de vie par la suite et une certaine distance s'installe. Elle crée tout de même des liens avec d'autres membres du groupe et notamment Joseph qu'elle invite à séjourner à son domicile. Au cours de cette visite, Margaret organise un repas. Quand vient le temps de débarrasser le couvert, elle annonce que la vaisselle doit être faite. Joseph se tourne alors vers le mari de Margaret et lui lance : « *it should be in your wheelhouse* » (« ça devrait être dans tes cordes »). Le mari de Margaret prend mal la boutade et une altercation s'ensuit. Depuis, les échanges fréquents entre Margaret et Joseph continuent mais c'est avec un certain malaise qu'elle envisage un potentiel nouvel hébergement.

Les récits de conflits ou de déceptions quant à l'accès à des « origines » de personnes conçues par don sont rares dans les enquêtes existantes (Frith et al. 2017). Margaret n'a livré le sien qu'après m'avoir demandé d'arrêter l'enregistreur. Les heurts potentiels apparaissent toutefois en filigrane dans de nombreux témoignages. Le maître-mot est prudence : il faut apprendre à se connaître, respecter les sensibilités de chacun-e, sous peine de créer une querelle. Il s'agit aussi de chercher les limites d'une relation en construction qui – comme pour le donneur – peut s'arrêter à tout moment, comme en plaisante Amandine :

On n'a pas d'obligation. En fait c'est même plus intéressant qu'entre un vrai frère et une vraie sœur parce que tu te sens obligé filialement de, j'imagine que tu as une responsabilité filiale envers tes frères et sœurs, tu as été élevé ensemble, enfin tu as quelque chose, alors que nous on a le choix en fait de le construire ou pas quoi. Bon, il m'a quand même dit « et puis, quand je n'aurai plus envie de te voir, je continuerai de voir [ton mari] et puis ça ira » (sourit). Parce qu'ils se sont super bien entendus (rit).

Amandine, née dans les années 1970, FR6

L'évocation d'oppositions entre personnes issues du même don fait souvent planer le risque d'un arrêt des contacts. Les descriptions tendent plutôt à présenter les rencontres sous



leur meilleur jour et aucun·e participant·e n'a d'ailleurs déclaré regretter qu'elles aient eu lieu. Pour autant, les liens semblent nécessiter une certaine souplesse ; chacun·e doit pouvoir s'y engager quand et autant qu'elle/il peut ou veut et les relations semblent mal supporter de trop grandes exigences ou attentes.

Peu avant notre seconde entrevue, le conjoint de Marian, Hugh, a dû subir une intervention chirurgicale en urgence. Il est resté hospitalisé plusieurs semaines. Marian s'est déplacée quotidiennement pour lui tenir compagnie. L'événement exceptionnel laisse entrevoir la place réservée aux personnes issues du même don dans sa vie. Son récit mêle quatre niveaux « d'intimité ». Au plus proche, sa sœur Elaine lui apporte des vêtements en plein milieu de la nuit quand Hugh est pris en charge aux urgences. Avec Anita, la meilleure amie de Marian, elles lui rendent visite à l'hôpital. Ensuite Gloria, la personne issue du même don dont elle est la plus proche et qui vit à plusieurs centaines de kilomètres, lui écrit régulièrement pour lui demander des nouvelles. Puis Diane, une autre membre du groupe qu'elle a rencontrée quelques mois plus tôt, lui envoie des fleurs au retour de Hugh à la maison. Enfin, une partie du reste du groupe envoient des cartes et des messages de bon rétablissement.

En énumérant ces différents niveaux d'attention et de soin, Marian dessine également l'équilibre de ce qu'elle attend de ces relations collatérales. D'Elaine, elle loue la présence sans faille, supportant en contrepartie la présence d'un beau-frère encombrant : « *she was incredibly helpful when we were at the hospital. Unbelievably supportive* » (« elle a été d'une aide précieuse lorsque nous étions à l'hôpital. Un soutien incroyable »). À Gloria, elle demande de restreindre le flot de questions car elles lui ajoutent un poids sur les épaules. Elle se retient cependant de lui reprocher des conseils malvenus sur la gestion de la situation :

*Je ne suis pas ta petite sœur, s'il-te-plait. (...) Je suis une femme de soixante ans et j'ai huit petits-enfants, un mari et trois filles et trois gendres, dieu merci, et je sais ce que je veux faire et ce que je ne veux pas faire.*

I'm not your little sister, please (...) I'm a sixty-year-old woman and I have eight grandchildren, a husband and three daughters and three sons-in-law, thank god, I know what I want to do and I know what I don't want to do.

Marian, née dans les années 1950, UK14

En ce qui concerne Diane, Marian est touchée par un geste dans lequel elle voit une continuation de leur très bonne entente lors de leur rencontre : « *I thought that was unbelievably kind. So, I think she and I are gonna really get on well* » (« j'ai trouvé ça incroyablement gentil. Donc je pense qu'elle et moi allons très bien nous entendre »). Pour le reste du groupe, elle

souligne la générosité sans individualiser le sentiment : « *the others are just very nice. They sent cards and they sent messages, which is very kind of them, very kind of them* » (« les autres sont juste très gentils. Ils ont envoyé des cartes et des messages, ce qui est très gentil de leur part, très gentil »). L'échelle de la description correspond à la manière dont Marian positionne ces différents liens collatéraux du point de vue de l'expérience concrète qu'elle fait des relations :

*Et bien ma sœur est ma sœur parce que je la connais depuis toujours. Gloria est ma demie parce que je la connais depuis trois ans, mais le lien est assez fort. Mais avec les extras... je les vois comme des extras. Il y a une familiarité avec Gloria. Mais avec les autres, comme je l'ai dit assez clairement, j'ai vécu soixante ans sans connaître leur existence et je peux vivre encore soixante ans... Je ne pense pas à eux tous les jours.*

Well my sister is my sibling because I've known her all my life. Gloria is my halfie because I've known her for three years but there's quite a strong bond there. But with the extra... I see them as extras. There's a familiarity with Gloria. But with the others as I've said quite clearly, I've lived sixty years of my life without knowing about them, I can live another sixty years... I don't think about them from one day to the next.

Marian, née dans les années 1950, UK14

Parmi l'ensemble du groupe de personnes issues du même don – qu'elle décrit comme des « connaissances » (« *acquaintances* »), Marian distingue donc son lien avec Gloria. Elle oscille entre une forme de mise à distance et une normalisation de la relation. Si mes questions risquent de laisser entendre qu'il y a un conflit, elle remet les agacements en perspective pour en atténuer la portée :

*J'ai dû lui poser des limites. Mais c'est une relation naturelle, n'est-ce pas ? Vous mettez des limites aux gens. Ils vous mettent des limites.*

I had to give her boundaries. But that's a natural relationship, isn't it? You give people boundaries. They give you boundaries.

Marian, née dans les années 1950, UK14

Dans le même temps, elle aménage les degrés de conflictualité que la relation peut supporter : même si elle peut se permettre des reproches à Gloria, elle ne peut pas s'exprimer de manière aussi abrupte qu'avec Elaine.

AM : Est-ce que votre sœur fait ce genre de choses et est-ce que vous l'accepteriez de sa part ?  
(...) *C'est différent parce que je serais en mesure de me retourner et de lui dire « tais-toi, tu me rends chèvre ».* Je pourrais vraiment lui

*AM: Does your sister do this kind of things and would you accept it from her?*

(...) It's a different thing because I would be able to turn around and say "shut up, you're driving me mad". I would

*dire « ça suffit Elaine, tu me rends chève, ça n'aide pas ».*

actually say to her “enough Elaine, you’re driving me mad, it doesn’t help”.

Marian, née dans les années 1950, UK14

Si les personnes issues du même don peuvent construire des relations comprenant une certaine familiarité et une forme d'intimité, celles-ci n'adviennent pas avec tout le monde à égalité et les conflits semblent difficiles à gérer. L'exemple de Michael (UK8) et Kimberley en témoigne également. En sus des éléments évoqués précédemment, leurs contacts n'avaient pas commencé sous les meilleurs augures. Kimberley exige de Michael qu'il confirme leur match en refaisant un test ADN DTC avec le site de généalogie génétique auquel elle fait le plus confiance. Michael n'en voit pas l'intérêt puisqu'il a chargé ses données sur toutes les bases possibles et que toutes attestent de la correspondance. Kimberley revient à la charge tandis que Michael rechigne à dépenser encore un peu plus d'argent pour un nouveau test. Il veut cependant éviter le conflit et lui répond qu'il s'y emploiera plus tard.

Les personnes issues du même don font ainsi moult efforts pour ne pas entrer en opposition. Agité par plusieurs disputes (aux sujets m'étant restés quelque peu obscurs), l'un des groupes dont j'ai rencontré des membres, a instauré une nouvelle règle pour encadrer leurs échanges : les questions religieuses et politiques devront être évitées. Les groupes de personnes issues du même don sont donc loin des fameux esclandres lors des repas de fête en famille qui n'empêchent pas (en principe au moins) que les relations perdurent.

Comme le soulignait Amandine, les personnes issues du même don ne sont pas « obligées » d'être en contact. Leurs relations ne sont pas non plus faites d'obligations au sens où on les entend plus souvent en sciences sociales et en droit de la famille, contrairement aux rapports de fratrie classiques (Alber 2013). Il est vrai que les liens entre frères et sœurs ne sont pas définis par des obligations d'un point de vue juridique (Hernandez 2017) et que les conflits y ont été historiquement mortifères (Crawford 2004). La description des participant·e·s laisse cependant entendre une différence dans les attentes qui leur sont propres par rapport aux liens entre personnes issues du même don, et ce notamment quand plusieurs générations sont impliquées. Lorsque la fille de Daphne a obtenu le diplôme d'une prestigieuse université, cette dernière a regretté le fait que sa sœur ne lui ait pas adressé ses félicitations, alors que les membres de son groupe de personnes issues du même don ont envoyé de nombreux messages. En creux, on entend que sa fille aurait été en droit d'attendre de sa tante un tel geste et qu'elle l'a reçu d'autres qui n'y sont, au départ, pas obligé·e·s.

Les relations entre personnes issues du même don sont ainsi marquées par une forte dimension élective (voir aussi Frith et al. 2018 ; Indekeu, Bolt et Maas 2021). Elles sont également caractérisées par la place qu’y occupe l’intention. Lorsque Heather décède brutalement d’un cancer, Patricia (UK11) est très affectée, regrettant les discussions perdues et les projets d’avenir avortés :

You know, it’s not like a sister you’ve known all your life. But it’s a sister you want to get to know more.

*Vous savez, ce n’est pas comme une sœur que l’on a connue toute sa vie. Mais c’est une sœur que l’on veut apprendre à mieux connaître.*

Marian, née dans les années 1950, UK14

Alors que les relations entre frères et sœurs ne procèdent généralement pas d’un choix – en témoignent les jalousies qui peuvent faire surface à l’arrivée d’un nouvel enfant –, la volonté et la décision de se mettre en lien jouent un rôle central dans l’établissement et le maintien des relations entre personnes issues du même don

Tu es mon frère, voilà, enfin je veux dire c’est un fait physique, biologique, mais en même temps, tu n’es pas mon frère quoi. Enfin pourquoi est-ce que tu serais plus mon frère qu’un autre ? (...) Moi j’ai très envie que tu sois mon frère, mais... mais finalement on n’a pas, il n’y a pas de raison, enfin il faut qu’on décide de l’être en fait.

Amandine, née dans les années 1980, FR6

L’effort est d’autant plus important que dans un certain nombre de cas, il contrevient au dispositif de l’anonymat. La possibilité d’un rejet de la relation est toujours à l’horizon, comme l’envisage Marjorie, dont le parcours de recherche n’a pas été couronné de succès jusqu’à présent.

Je n’ai pas vu encore les histoires plus négatives. On n’en entend pas parler. Où le contact ne s’est vraiment pas passé correctement. Puis il y a eu un rejet peut-être et ça s’est arrêté là. Parce que quand il y a un rejet, il n’y a pas grand-chose à faire, si c’est non, c’est non hein. C’est difficile de voir plus loin.

Marjorie, née dans les années 1980, FR5

Irene (UK7) cite quant à elle le cas d'une personne issue du même don, matchée par le Donor Conceived Register, dont on pourrait penser qu'elle est en recherche de liens, mais qui a refusé d'être mise en contact avec son groupe. En l'absence d'obligation, l'intention et l'élection prennent une valeur cardinale dans des relations qui ne s'établissent pas à n'importe quel prix. Dans les faits, la question de savoir si les « ruptures » de contact sont statistiquement significatives ou seulement marginales n'a pour le moment reçu aucune réponse. On notera simplement le cas rapporté à nouveau par Irene d'un homme qui après être arrivé dans son groupe, échange quelques messages avec elle jusqu'à ce qu'il développe un comportement agressif.

*Peu après, il est devenu vraiment mauvais sur la liste de groupe et a dit... Bon, d'abord il a raconté des histoires très étranges. Ça montrait qu'il était complètement narcissique. Il était incapable de voir les choses depuis le point de vue de quelqu'un d'autre. Et ensuite il a claqué la porte dans une colère et n'a plus jamais eu de contact avec aucun d'entre nous.*

Shortly afterwards, he got really nasty on the group list and said... Well, first he said some really strange stories. It showed he was completely narcissistic really. Just couldn't see anything from anybody else's point of view. And then he stormed off in a temper tantrum and hasn't had any further contact with any of us.

Irene, née dans les années 1940, UK7

000

Les groupes de personnes issues du même don sont caractérisés par un ensemble de conditions liées à leur origine, c'est-à-dire le don d'engendrement tel qu'il s'est déroulé dans le contexte du modèle « ni vu ni connu » (cf. Chapitres précédents). Le secret et l'anonymat induisent parfois l'établissement de contacts avec des personnes qui ignorent l'histoire de leur conception. L'absence de linéarité des parcours de recherche des origines rend ces groupes potentiellement vastes et en expansion constante. Les contacts s'établissent, en outre, majoritairement à distance, si bien que les outils numériques y jouent un rôle important.

Les relations entre personnes issues du même don sont avant tout pensées de manière égalitaire, sur la base d'une position identique dans la configuration du don d'engendrement. Cependant, avec le temps et le nombre, l'idéal égalitaire cède face aux affinités particulières. Plus que des affinités, ce sont même des hiérarchies qui se forment en fonction de principes propres aux caractéristiques de ces groupes. L'ordre d'arrivée et le savoir sur les origines confèrent ainsi une position privilégiée aux « membres fondateurs ».

Toutefois, les relations entre personnes issues du même don restent caractérisées par une forme de fragilité. L'émergence potentielle de conflits fait toujours planer la perspective d'une rupture des contacts. Il s'agit de relations sans obligation qui reposent sur l'élection et l'intention.

Par conséquent, R. Hertz et M. Nelson (2019, p. 6) inscrivent les liens collatéraux créés par le donneur dans le cadre des parentés électives, étudiées par exemple au sein des « familles choisies » (*families of choice*) des milieux LGBT nord-américain (Weston 1991). Elles les en distinguent cependant en insistant sur leur constitution : si les personnes issues du même don – et dans les cas qu'elles ont étudiés, leurs parents – choisissent de se mettre en lien, ce n'est pas sur la base d'une sociabilité partagée. Les contacts se fonderaient sur la biologie.

« [T]he creation of chosen kin in networks of donor siblings begins with a decision to reach out to others. But these others are not people one knows: they are random families who just happened to have selected the same donor out of the available pool. (...) Biology – not sociability – opens the connection. » (2019, p. 8)

Le discours de certain·e·s participant·e·s semble correspondre à cette analyse – Irene (UK7) déclare par exemple : « *We share half of our DNA. That doesn't mean I'm gonna love them all obviously but I really want to meet them* » (« Nous partageons la moitié de notre ADN. Ça ne veut pas dire que je vais tous les aimer bien sûr, mais j'ai vraiment envie de les rencontrer »).

Cependant, nous avons établi le fait qu'en tant qu'origine partagée, le don engage bien autre chose qu'un lien biologique commun. Nous avons aussi observé que les caractéristiques ordonnant classiquement les rapports de fratrie ne s'appliquaient pas aux liens entre personnes issues du même don. Comment faut-il alors catégoriser ces liens ? Sommes-nous face à de nouveaux cas particuliers de germanité comme le laissent entendre Chantal Collard et Shireen Kashmeri (2011) ? Sommes-nous au contraire dans un cadre plus adéquatement décrit par la notion d'amitié, comme le suggère Jeanette Edwards (2015) ?

## IV. AUX CONFINS DE LA PARENTÉ, UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE RELATIONS

---

Admettons-le d'emblée : la question par laquelle je propose de clore ce chapitre est ambitieuse, complexe, voire même peut-être inextricable. Elle renvoie à un sujet aussi vieux que l'étude de la parenté en anthropologie (Schneider 1984) : quelle est sa nature ou son contenu ? Quelles sont ses frontières ?

En toute humilité, je dois donc commencer par admettre que je ne répondrai qu'imparfaitement, voire même pas du tout, à la question de savoir si les liens créés par le partage d'origines dans le don sont à envisager dans le cadre de la parenté ou non. Ces connexions restent encore peu documentées. Elles se construisent au fur et à mesure et comme tout pan de la vie sociale, elles sont susceptibles de se transformer. Au sein de leur propre échantillon, R. Hertz et M. Nelson (2019, chap. 10) remarquent déjà une évolution des pratiques<sup>64</sup>. Il est donc difficile d'apporter une réponse catégorique ou définitive. De fait, ce n'est pas l'enjeu le plus crucial pour comprendre le vécu des personnes concernées.

Néanmoins, les questions de parenté offrent un point de vue intéressant pour mieux qualifier les connexions créées par le partage d'origines dans le don d'engendrement. Dans le titre précédent, j'ai montré le rôle central joué par l'élection et l'intention dans l'établissement et le maintien des relations. J'ai commencé à discuter l'interprétation de R. Hertz et M. Nelson qui mettent les relations créées par les origines du côté des parentés intentionnelles. Le lecteur ou la lectrice me pardonnera, je l'espère, une forme de répétition afin de mieux aborder le propos que je souhaite développer ensuite. Les deux chercheuses américaines soulignent l'insignifiance des « connexions biogénétiques » créées par l'intermédiaire du tiers de procréation, dès lors que leurs protagonistes ne font pas le choix de leur donner une importance.

« The concept of choice transforms the donor link into something voluntary. Put differently, the involuntariness (the biogenetic connections) disappears (*even if it provides the basis for connection, the*

---

<sup>64</sup> Pour les membres du « réseaux » des personnes conçues par don les plus âgé·e·s (plus de vingt ans au moment de l'enquête), les relations familiales ont été marquées par la nouveauté que représentait leur configuration homoparentale. Les mères ne se sont donc pas préoccupées de créer des liens autour du recours au don et le groupe est essentiellement composé de personnes conçues par don. Dans le « réseau » des plus jeunes (moins de six ans au moment de l'enquête), au contraire, les mères s'étaient parfois mises en contact dès la grossesse.

*initial attraction, and perhaps some basis for continued attraction and elasticity*). Donor siblings become all about choice. » (2019, p. 122, je souligne)

La place de l'intention positionnerait ainsi les liens entre personnes issues du même don en contraste avec les conceptions « conventionnelles » de la parenté, en désignant comme « fictives » les liens qui « miment » les connexions créées par la procréation mais qui n'en sont guère (Schneider 1984, p. 99 ; voir aussi Howell 2009). J'ai moi-même montré ailleurs dans ce manuscrit combien, par exemple, l'ADN ne suffisait pas à décrire les connexions créées par les origines en AMPD. Est-ce pourtant satisfaisant ? La longue parenthèse scindant la citation ci-dessus laisse transparaître un inconfort dans la coexistence de « connexions biogénétiques »<sup>65</sup> avec un choix qui conditionne la signification des liens. Tout se passe comme si tout propos assertif sur la position des personnes issues du même don provoquait un malaise et contraignait à des surcroits de nuance et des précautions d'écritures. Nous verrons en effet qu'elles occupent une place ambivalente.

## **1. Ni tout à fait germain·e·s, ni tout à fait ami·e·s, ni tout à fait amant·e·s**

Lors des entretiens, pour tenter de saisir ce que représentent les connexions entre personnes issues du même don, les participant·e·s et moi-même avons fait référence à trois grands types de liens pour les y comparer, toujours imparfaitement : ceux avec les frères et sœurs (et plus largement la famille), les relations amicales et les relations amoureuses.

J'ai déjà fait grand cas du contraste avec les frères et sœurs dans ce chapitre et je me limiterai donc à des remarques complémentaires. Pour les personnes que j'ai rencontrées, les relations avec les personnes issues du même don semblent se construire en parallèle des relations familiales. Les croisements sont possibles, notamment par l'intermédiaire de rencontres avec les parents ou les enfants. En revanche, l'établissement des liens ne conduit pas à une recomposition de ceux qui existent au sein de la parenté – à l'inverse, par exemple, des relations fraternelles recomposées (Martial 1998). Les relations entre personnes issues du même don peuvent susciter un sentiment d'appartenance et d'affiliation, mais elles se rapprochent plus

---

<sup>65</sup> Je ne répète pas ce que j'ai déjà dit au sujet du don qui déborde la question des connexions biogénétiques. Les connexions qu'il crée ne reposent pas uniquement sur le partage d'un lien corporel avec des inconnu·e·s, c'est une histoire de conception, un engendrement avec tout ce qu'il comporte et que je me suis appliquée à décrire tout au long de ce manuscrit.



de ce qu'A. Martial (à paraître) décrit comme une « parenté pour soi ». Les liens créés par les origines se déroulent dans une sphère à part, au sein de laquelle les protagonistes peuvent agir de *manière* familiale (ou familièrement) sans pour autant occuper ce statut<sup>66</sup>.

J'utiliserai deux exemples pour l'illustrer. D'abord, celui de Thomas, qui a identifié Scott en même temps qu'il a été matché avec son donneur Clive. Scott n'est pas particulièrement proche de Clive avec qui il semble s'être partiellement brouillé. Thomas entretient quant à lui des contacts qu'il décrit en des termes très positifs avec les deux hommes. Avec Scott, il apprécie l'absence des pesanteurs de son histoire familiale, qui l'ont conduit à couper les ponts avec ses parents et sa sœur.

*J'ai le sentiment que je peux parler de n'importe quoi avec Scott. Alors que... Parce que je ne sais pas où en est ma sœur avec son histoire. Donc, je ne sais pas... Vous savez, si je devais avoir une conversation avec elle, je ne sais pas comment elle verrait les choses. Donc je ne sais pas où pourrait aller la conversation. Tandis que je sais que le contexte de base de Scott c'est qu'il... on est sur la même longueur d'onde. Donc on peut avoir une discussion honnête à propos de ça sans s'offenser l'un l'autre.*

I feel I can talk to Scott about anything. Whereas... Because I don't know where my sister is at with her story. So, I don't know... You know, if I was to have a conversation with her, I don't know how she would feel about things. So, I don't know where I could take the conversation. Whereas I know that Scott's basic background is that he's... we're on a similar page. So, we can have an open discussion about it without offending each other.

Thomas, né dans les années 1980, UK4

Thomas reverse l'association généralement faite par les participant·e·s entre le partage d'une histoire et une intimité accrue permettant un dialogue plus ouvert et fluide – on l'a vu avec Marian par exemple. L'histoire avec sa sœur constitue plutôt un « passif » qui en l'espèce, empêche la discussion sur leur mode de conception. C'est donc bien l'absence d'enracinement de Scott dans la sphère familiale de Thomas qui distingue leur lien.

Le second exemple concerne l'extension des relations entre personne issues du même don à leurs enfants. Dans un certain nombre de cas, les enfants des participant·e·s ont rencontré des membres de leur groupe, voire même ont participé à des réunions. Je l'évoquais au sujet de Martin (UK26), dont le fils a brièvement rejoint un fil de discussion avec d'autres enfants de membres du groupe. Pour autant, ces liens se formulent peu en termes d'apparentement. Les personnes conçues par don ne présentent pas forcément le partage d'information sur leur mode de conception comme une priorité pour leurs enfants – surtout quand ils sont jeunes. Melissa

---

<sup>66</sup> Je reprends ici la distinction de Laurence Hérault entre *agir en tant que* et *agir à la manière de* (2014b).

n'est, par exemple, pas certaine que Lindsey ait informée sa fille de la nature de leur lien, même si elle l'a déjà vue plusieurs fois.

*Les gens disent « c'est ta nièce » et je suis genre... Je ne sais pas parce que je ne... Je ne sais pas comment le décrire parce que je n'ai pas d'autre nièce alors... Je veux dire, je pense que la fille d'une amie, c'est probablement la meilleure manière dont je pourrais la décrire. (...) Je veux dire je lui parle de la même manière que je parlerais aux enfants de mon ami. Je ne sais pas ce qu'elle lui a dit. Qui nous sommes.*

People say "she's your niece" and I'm like... I don't know because I don't... I don't know how to describe it because I don't have any other niece so... I mean, I just think if it was a friend's daughter, I think is probably how I would describe it best. (...) I mean, I talk to her in the same way as I talk to my friend's children when I've seen her. I don't know what she's told her. Who we are.

Melissa, née dans les années 1980, UK22

Les relations basées sur le partage d'origines dans le don ne s'étendent donc qu'aléatoirement au-delà de leurs principaux et principales protagonistes. Elles n'ont pas la caractéristique des liens de germanité qui, au-delà des frères et sœurs, forment des liens intergénérationnels, notamment avunculaires (Alber 2013).

Si certain·e·s considèrent les personnes issues du même don comme leurs frères et sœurs, ou en tous cas tiennent à employer le même terme de sorte à les intégrer à leur fratrie, le terrain indique un recouvrement imparfait de la catégorie fraternelle les concernant.

Deuxièmement, il y a les relations d'amitié, caractérisées par leur dimension élective et par l'histoire longue que les ami·e·s sont parfois amené·e·s à partager avec le temps (Edwards 2015). Je pense par exemple à Marian (UK14) qui parle plusieurs fois de son amie d'enfance Anita. L'amitié invoquée pour situer les relations entre personnes issues du même don souligne leur caractère intentionnel : leurs protagonistes choisissent d'avoir un lien sur la durée avec des inconnu·e·s qui partagent le même donneur.

*Je pense que l'idée de l'amitié c'est que l'on ne sait rien à propos des uns et des autres. Et on n'a aucune expérience partagée. (...) Et je pense que nous voulons créer ces expériences pour avoir quelque chose. Parce que sinon nous n'avons rien d'autre que de l'ADN. (...) Parce que nous voulons faire partie de la vie des uns et des autres pour toujours j'imagine. Vous savez nous avons tous accepté le lien, nous avons tous accepté, vous savez, le fait que nous voulions nous voir.*

I think the idea of friendship is that we don't know anything about each other. And we don't have any shared experiences. (...) And I think we all want to create those experiences so that we have something. Because otherwise we don't have anything but DNA. (...) Because we want to be sort of in each other's lives forever I suppose. You know we've all accepted the bond, we've all accepted, you know, that we want to see each other.

Jodie, née dans les années 1980, UK6

La référence à l'amitié induit également le « travail » que requiert l'établissement de ces liens : si au point où les contacts s'établissent, l'ADN semble constituer un « donné » (Allard 2006), la relation qui s'ensuit doit être « construite » par un ensemble de gestes, de mots et de souvenirs.

Est-ce à dire pour autant que cette « amitié » entre personnes issues du même don correspond à n'importe quelle autre ?

Il y a un truc un peu spécial, un peu à part qu'une relation que tu aurais avec un ami, un truc un peu... ouais, une relation privilégiée qui se construit, un peu plus privée qu'avec les autres gens. Une connivence en fait.

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Amandine évoque une « connivence » particulière. De son côté, Marian (UK14) différencie l'amitié qu'elle a construite avec Gloria et ce qui la relie plus généralement à leur groupe. Jill fait une description semblable en utilisant la distinction entre « *connection* » et « *bond* » – que je traduis ici comme « connexion » et « lien »<sup>67</sup>.

*Je me sens connectée à tous parce que nous avons ce donneur en commun. Et certains, j'ai le sentiment d'avoir un lien plus fort parce que j'ai appris à les connaître et je les apprécie. Nous avons partagé nos expériences et je sens un véritable lien avec eux. (...) J'ai une connexion avec tous, c'est un fait, que ça me plaise ou non. Et ensuite, par-dessus ça, il y a une sorte de lien qui se développe avec certains d'entre eux quand on en vient à avoir une relation.*

I feel connected to them all because we have this shared donor. And some of them, I feel I have quite a deep bond with because I got to know them and like them. We shared a lot of our experiences and I feel a proper bond with them. (...) I've got a connection with all of them, which is just a sort of fact, whether I like it or not. And then on top of that, there's a sort of bond that develops with some of them when you come to get a relationship.

Jill, née dans les années 1960, UK2

L'amitié représenterait la dimension élective (et positive) des relations au sein des groupes de personnes issues du même don. Elle n'efface cependant pas la dimension procréative de ces liens. Les relations entre personnes issues du même don diffèrent des amitiés classiques par le fait qu'elles sont établies par un ensemble d'actions liées à l'engendrement et à la naissance.

---

<sup>67</sup> La traduction des différents termes pour désigner les relations en anglais n'est pas aisée. Ils sont tantôt utilisés comme parfaits synonymes, tantôt dans un sens plus spécifique.

Cela nous amène à notre troisième point de comparaison, aux occurrences plus rares mais néanmoins intéressantes : les rencontres amoureuses permises par les applications en ligne. La référence souligne d'abord la forme des premiers contacts qui réunissent des inconnu·e·s, avec à la clef un potentiel lien d'intimité ou de proximité.

*J'étais terrifiée quand elle a appelé parce que j'allais lui parler pour de vrai pour la première fois. Ça allait, j'étais un peu stressée. Et ensuite nous nous sommes organisées pour nous rencontrer. C'était probablement la semaine suivante. Nous nous sommes retrouvées dans une petite ville qui est à peu près à vingt minutes de chacune de nous et nous avons mangé un bout. C'était comme être à un premier rencard bizarre (rit). Et ensuite, vous êtes genre en train de vous regarder... Est-ce que je lui ressemble ?*

I was terrified when she called me because I was gonna actually speak to her. It was fine, I was a bit nervous. And then I think we arranged to meet up. It must have been maybe the next week probably. We met in a little town which is like twenty minutes from each of us and grabbed some food. It was kind of like being on a weird first date (laughs). And then you're kind of like, looking at each other like... Do I look like her?

Zoe, née dans les années 1990, UK25

La référence aux rencontres amoureuses en ligne permet d'explicitier le processus de prise de contact, la volonté de découvrir l'autre à un niveau que le partage d'origines place d'emblée dans une forme de familiarité.

C'est une relation qui se crée quoi. C'est un peu... c'est un peu étrange, c'est comme si tu rencontrais quelqu'un sur Meetic sauf que comme c'est ton frère, de toute façon c'est ton (sourit)... tu vois, tu as un peu cette découverte comme une rencontre amoureuse qui n'en est pas une parce que la question ne se pose même pas, mais il y a un peu un truc de... (...) J'avais un peu plus d'attentes sur ses réponses, j'étais un peu au taquet tu vois, à dire « mais ce qu'il m'a écrit... », je voyais son nom, sa fiche, tout ça, « ah génial, un message d'Arnaud »... (...) Même, tu vois, Christophe [son mari], il m'a dit « ça va que c'est ton frère sinon il commencerait un peu à m'énerver Arnaud... Vous n'arrêtez pas de vous parler le soir, truc » On rigole, on se marre, on s'envoie des photos, des machins. »

Amandine, née dans les années 1970, FR6

Les rencontres amoureuses convoquent une forme d'immédiateté caractérisant parfois les premiers contacts entre personnes issues du même don – même si ce n'est pas systématique comme nous l'avons déjà vu. La citation d'Amandine introduit cependant une nuance intéressante. La comparaison atteint vite sa limite : « la question ne se pose même pas ». La possibilité d'affects romantiques constituerait une frontière au-delà de laquelle les relations entre personnes issues du même don ne pourraient s'engager.

L'observation n'est, bien sûr, pas innocente. Elle fait appel à un vaste sujet en anthropologie quand il s'agit de définir les « frontières irréductibles de la parenté » (Collard et Zonabend 2013, p. 37) : l'interdit de l'inceste. Elle rejoint également une préoccupation apparue régulièrement dans les débats autour de l'accès aux origines en AMPD : le risque de rencontres et de relations amoureuses ou sexuelles entre des partenaires qui ignorent avoir été conçues grâce au même donneur, parfois désigné comme le risque « d'inceste accidentel » (Cahn 2009 ; Collard et Zonabend 2013 ; Edwards 2004).

## 2. « L'inceste accidentel » ou l'ambivalence des liens corporels

### 2.1. Des débats aux vécus, un fossé

La crainte de rencontres romantiques entre des partenaires ignorant avoir été conçu·e·s grâce au même donneur<sup>68</sup> a émergé dans les débats<sup>69</sup> dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni<sup>70</sup>, la France<sup>71</sup> mais aussi l'Australie<sup>72</sup>. Nos deux pays d'enquête ont d'ailleurs adopté des mesures à cet égard, en limitant l'usage de chaque donneur<sup>73</sup>. Au Royaume-Uni, le registre de la HFEA offre, de plus, la possibilité aux personnes conçues par don de plus de seize ans (et nées après 1991) de vérifier si la/le partenaire avec laquelle elles souhaitent se marier, établir

---

<sup>68</sup> Je laisse ici de côté une autre dimension touchant à la question de l'interdit de l'inceste en AMPD : les dons intrafamiliaux (Edwards 2004).

<sup>69</sup> L'accès aux origines, le secret sur le recours à l'AMPD et l'usage des dons – en termes de nombre de naissances permises par donneur – sont les thématiques qui mènent généralement au sujet.

<sup>70</sup> Voir par ex. le rapport Warnock (Warnock Mary et Department of Health & Social Security (UK), 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, Cmnd. 9314, Londres, Department of Health & Social Security (UK), p. 22) ou l'audition conjointe de Susan Golombok, Brenda Almond et Anne Buchanan en amont de la révision entérinée par le *HFE Act 2008* (Joint Committee on the Human Tissue and Embryos (Draft) Bill, 2007, *Human Tissue and Embryos (Draft) Bill. Volume II: Evidence*, HL Paper 169-II & HC Paper 630-II, Londres, House of Lords & House of Commons, p. 235).

<sup>71</sup> En première lecture à l'Assemblée nationale, les débats autour de deux amendements au projet de loi relatif à la bioéthique (n°2187, déposé le 24/07/2019) visant à faciliter les contacts entre personnes issues du même don ont notamment porté sur la question des « risques de consanguinité » accidentelle. La députée Laurence Vanceunbrock-Mialon en fait la deuxième raison de soutenir l'amendement n°2090 : « cette information permettrait d'éviter les risques de consanguinité, notamment pour des personnes nées dans la même région et qui y grandissent sans savoir que d'autres personnes sont nées du même donneur » (Assemblée nationale, Première séance du 02/10/2019, JORF Année 2019 n°103 A.N. (C.R.), p. 8337). Le député-rapporteur Jean-Louis Touraine a, quant à lui, défendu l'amendement n°1586 en soulignant « [qu']un adolescent peut, un peu avant 18 ans, être tenté par des aventures amoureuses et se poser des questions sur une potentielle consanguinité avec ses partenaires. Il est donc très important qu'il puisse, avant même ses 18 ans, informer la commission qu'il souhaite que les personnes qui le désirent puissent savoir qu'elles ont le même géniteur que lui. Ce partage d'informations éviterait des situations embarrassantes » (Assemblée nationale, Première séance du 02/10/2019, *op. cit.*, p. 8351). Aux deux arguments, la ministre de la santé Agnès Buzyn a répondu que la loi prévoyait déjà ces cas de figure qui pouvaient faire l'objet d'une demande de vérification auprès des CECOS.

<sup>72</sup> Legal and Constitutional Affairs References Committee, 2011, *Donor conception practices in Australia*, Canberra, The Senate of the Commonwealth of Australia.

<sup>73</sup> Pour rappel : un donneur ne peut être utilisé pour plus de dix naissances en France et dix familles au R-U.

un *civil partnership* ou simplement avoir des relations sexuelles n'a pas été conçu-e grâce au même donneur<sup>74</sup>.

Ces débats trouvent un écho chez certaines personnes conçues par don<sup>75</sup> (Jadva et al. 2010 ; Mehl 2008 ; Nelson, Hertz et Kramer 2015). Ils ont partiellement motivé, en France, le recours en justice d'Audrey Kermalvezen qui demandait l'obtention de documents concernant son donneur auprès du CECOS de l'hôpital Jean Verdier (Bondy, France). Elle arguait notamment la nécessité de pouvoir vérifier que son conjoint (Arthur Kermalvezen) ne partageait pas le même donneur. En 2015, le Conseil d'État<sup>76</sup> a rejeté le pourvoi de la plaignante mais il a considéré que la vérification du partage d'un même donneur au sein d'un couple constituait une démarche de « prévention » entrant dans la définition de la « nécessité thérapeutique » qui autorise un médecin à demander des informations sur le donneur auprès des CECOS (au titre de l'article 16-8 du code civil, ainsi que des articles L. 1244-6 et L. 1131-1-2<sup>77</sup> du code de la santé publique).

Force a pourtant été de constater que sur le terrain, aborder la question de l'inceste n'a pas été chose aisée<sup>78</sup>. Dans la grande majorité des cas, j'ai dû amener moi-même le sujet par une série de questions posées presque toujours de la même manière, donnant à l'échange les atours d'un questionnaire plutôt qu'un entretien ethnographique<sup>79</sup>. Le thème a souvent été inconfortable car il ne trouvait que peu de résonance dans l'expérience des participant·e·s et nous contraignait à discuter sur un registre hypothétique et principiel. À cela s'est ajoutée la signification particulière désormais attribuée à l'inceste – en tant que violence sexuelle intrafamiliale – par rapport à sa définition traditionnelle en anthropologie – en tant qu'interdit (Dussy 2006). Il est arrivé que l'on m'interroge et je me suis souvent sentie obligée d'explicitier la raison pour laquelle je posais ces questions si abstraites, qui menaçaient parfois de devenir « accusatrices » – citons par exemple Maéva (FR16) : « Mais c'est bizarre comme question (sourit). C'est toujours pour la thèse ? ».

---

<sup>74</sup> *HFE Act 1990*, s.31ZB. Avant le *HFE Act 2008*, l'option n'était ouverte qu'aux personnes souhaitant se marier.

<sup>75</sup> Brès Vincent (dir.), 2019, *Je suis l'une d'entre elles. La première génération de personnes conçues par PMA avec don témoigne*, Paris, L'Harmattan, p. 12 ; Kermalvezen Arthur, 2010, *Né de spermatozoïde inconnu*, Paris, J'ai lu ; Kermalvezen Audrey, 2014, *Mes origines : une affaire d'État*, Paris, M. Milo éd.

<sup>76</sup> Conseil d'État, Décision n°372121, adoptée le 12/11/2015, publiée au recueil Lebon.

<sup>77</sup> Devenu article L. 1131-1-1 au 04/08/2021.

<sup>78</sup> Il faut ici préciser que c'était l'entrée que j'avais, au départ, choisie pour ma thèse. Le projet était d'interroger les reconfigurations de la parenté augurées par l'AMPD, par l'intermédiaire des reconfigurations de l'interdit de l'inceste. La question a très vite été modifiée au cours du terrain, du fait des difficultés évoquées ici.

<sup>79</sup> J'ai d'ailleurs laissé le sujet de côté quand je sentais que cela risquait de nuire à la relation d'enquête et lorsque le temps a manqué.

Ces difficultés de terrain imposent un préalable aux brèves analyses que je déploierai ici. Entre la place récurrente que la « crainte » de la « consanguinité » occupe dans les débats médiatiques et politiques dans divers pays et son ancrage dans l'expérience des personnes que j'ai rencontrées, il existe un fossé qui mérite d'être exploré plus avant. Bien que beaucoup aient déclaré comprendre les inquiétudes exprimées, rares sont celles qui ont manifesté une préoccupation personnelle à ce sujet.

Éloïse fait partie des quelques participant·e·s qui ont abordé le sujet d'elle/eux-mêmes, pour expliquer sa crainte de faire partie d'un vaste groupe de personnes issues du même don.

C'est déjà juste dans l'idée du nombre parce qu'en fait moi enfin... enfin il y en a combien ? Parce que depuis 1994 c'est régulé, mais enfin, les CECOS ne communiquent pas entre eux donc si le mec veut aller dans tous les CECOS de la France entière il a le droit de le faire et, ça, ça m'inquiète un peu. J'ai la mère d'un ex-copain d'ailleurs qui m'avait prise pour une cinglée parce que je lui avais demandé si elle avait fait son fils par don de sperme ou pas. (...) Et la meuf elle m'a regardée en mode « mais alors d'où tu sors ? » Et je lui avais dit « non, je suis désolée, c'est juste que moi je suis née par don de sperme et ça me fait peur ».

Éloïse, née dans les années 1990, FR24

Certain·e·s, comme Éloïse, abordent directement la question avec leur partenaire ou l'un·e de ses parents. D'autres, comme Marine, évoquent une adaptation de leurs stratégies de mise en couple : elles/ils privilégient les partenaires chez qui elles/ils n'observent pas de ressemblance, ou bien que l'éloignement géographique rend peu probablement lié·e·s au donneur.

Depuis que je le sais, je ne me mets en couple qu'avec des personnes qui ne me ressemblent pas du tout (...). Je regarde qui sont ses parents, la dernière relation que j'ai eue, c'était un fils unique et ses parents avaient mis longtemps à l'avoir donc je me suis dit « ah, tiens, c'est bizarre ». Après, je regardais à quoi ressemblaient ses parents – bon, il ressemble beaucoup à son père donc ça va – mais du coup j'en parle avec lui et... et... et voilà. Mais après, en général, je ne rencontre pas forcément des personnes issues d'un don, ou alors qu'ils ne le savent pas, enfin quand je vois les frères et sœurs, etc., c'est quand même des copiés-collés, donc voilà, ça ne m'inquiète pas plus que ça à partir du moment où je sais à quoi il ressemble (sourit).

Marine, née dans les années 1980, FR15

Le rapport entre la dimension politico-médiatique et la dimension « expérientielle » du sujet mériterait une analyse à part entière, que je n'ai pas le temps de développer ici<sup>80</sup>. Je me limiterai à envisager ce que les réflexions autour de « l'inceste accidentel » révèlent de la place qu'occupent les personnes issues du même don dans la tissure<sup>81</sup> de relations des personnes conçues par don.

## 2.2. « Consanguinité », « inceste » et savoir : des degrés d'empêchement

Les discussions en entretien étaient amenées par la question de savoir si les participant·e·s avaient déjà ressenti une crainte d'avoir rencontré à leur insu une personne issue du même don dans un contexte romantique<sup>82</sup>. Selon leur réponse, j'essayais de leur faire préciser la manière dont elles envisageaient cette crainte et notamment son contenu. Puis je soumettais à leur opinion l'expression « inceste accidentel ». Tout le début de discussion consistait donc à ne pas imposer de concept englobant et de laisser les participant·e·s utiliser les notions qui faisaient sens pour elles/eux. Certain·e·s ont mentionné d'elles/eux-mêmes le terme « inceste » (« *incest* ») ou son dérivé « incestueux » (« *incestuous* ») ; dans ce cas, il a été régulièrement associé à la notion de « tabou » (« *taboo* »). D'autres – les Français·es notamment – ont aussi (ou plutôt) fait référence à la notion de « consanguinité » (« *consanguinity* », « *inbreeding* »). La portée heuristique de la comparaison terme à terme me paraît toutefois limitée. Il faut par exemple noter une différence d'usage entre les terrains anglais et français. Si le mot « inceste » appartient au français courant, cela n'est pas le cas de son équivalent anglais « *incest* » que plusieurs participant·e·s ont décrit comme un mot « technique » et « scientifique ».

En revanche, en s'intéressant plutôt au contenu associé aux notions, des tendances communes émergent. Pour commencer, aucun·e n'a laissé entendre qu'une relation romantique entre personne issue du même don ne puisse advenir sans une ombre au tableau. Deux grands ensembles de problèmes sont identifiés. Je les introduirai en citant Amy :

---

<sup>80</sup> Il faudrait notamment envisager si la question trouve le même ancrage dans les débats en France et au Royaume-Uni. À cet égard, il n'est probablement pas anodin qu'au-delà des prohibitions matrimoniales, le Royaume-Uni criminalise les relations incestueuses (*Sexual Offences Act 1956*, *Sexual Offences Act 2003*), tandis que la France ne les envisage que dans le cadre des violences sexuelles (articles 222-23 à 222-26-1 du code pénal). Il faudrait par ailleurs étudier l'expression des inquiétudes en fonction de l'âge et du parcours conjugal des participant·e·s. Celles et ceux qui sont déjà en couple lorsqu'elles/ils apprennent leur mode de conception semblent par exemple moins susceptibles d'être inquiet·e·s de « tomber par hasard » (ou d'être tombé·e...) sur une personne issue du même don dans un cadre romantique sans le savoir. Pour quelques éléments supplémentaires, bien que datés du point de vue du droit français, voir la troisième partie de mon mémoire de Master (Martin 2017).

<sup>81</sup> « Manière dont un textile est tissé, aspect résultant d'un tissage » (CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/tissure>, consulté le 28/07/2021).

<sup>82</sup> Je m'appuyais en général sur un exemple rencontré dans un témoignage pour rendre le sujet moins étrange.



*Si j'avais un demi-frère et si j'avais une relation avec lui, ça serait... ça ne se fait juste pas, non ? Premièrement. Et deuxièmement, génétiquement, avoir des enfants... je ne sais pas. Comme je l'ai dit, la science ce n'est pas mon point fort mais c'est...*

If I had a half-sibling and I had a relationship with him, that would... It's just not the done thing, is it? One. And two, genetically, having children... I don't know. Like I said science isn't my strong point but it's...

Amy, née dans les années 1990, UK17

D'un côté, de telles relations posent une question liée à la procréation et aux « risques » qu'elles feraient encourir à une potentielle progéniture du point de vue médical. La « consanguinité » est envisagée comme le mélange de substances procréatives – le sang, l'ADN, les gènes – trop proches : « *you have the sort of too many genes asame. And so, diseases are much more likely to be evident* » (« vous avez en quelque sorte trop de gènes similaires. Et donc les maladies ont beaucoup plus de chance de se manifester », Patricia, UK11). Le risque est parfois estimé comme faible, voire anecdotique entre personnes issues du même don – parce qu'il y a peu de chance que la situation se présente (« Bon, après les probas elles sont tellement infinitésimales que... », Simon, FR20) ou parce que les personnes issues du même don n'ont « que la moitié » de leurs gènes en commun (« Après c'est un inceste de demis, ce n'est pas un vrai inceste-inceste, ce ne sont pas des vrais frères et sœurs, ce sont des demis », Ingrid, FR14). Mais son existence est toujours mentionnée d'une manière ou d'une autre.

D'un autre côté, la perspective de telles relations pose une question au niveau du « couple » ainsi formé. De ce point de vue, les choses sont beaucoup moins claires. Eugénie considère que le « problème » s'arrête à la dimension procréative et n'entraîne pas un empêchement de principe au niveau de la relation romantique ; chaque couple et chaque individu doit décider pour lui-même.

Après moi, l'histoire de la consanguinité, ça me... même si on découvrirait que mon mari il y a eu un gros secret aussi dans sa famille, vu qu'on ne veut pas d'enfant, moi la question, pour moi, elle est anecdotique, on va dire.

Eugénie, née dans les années 1980, FR11

Au contraire, pour Alice, le lien corporel (*to be related*) est au fondement d'un interdit propre au couple lui-même, qui engagerait chacun de ses membres en tant qu'individus.

*Je ne pense pas que qui que ce soit souhaiterait tomber amoureux de quelqu'un avec qui ils sont apparentés. Je veux dire l'implication du fait que ce soit illégal. Mais les ramifications émotionnelles de ça en quelque sorte seraient énormes. Je veux dire, ce serait... Si vous tombez accidentellement amoureux de quelqu'un à qui vous êtes apparenté et que ce n'est pas acceptable moralement, socialement, légalement, la manière dont vous vous sentez en tant que personne, ça vous mettrait face à un énorme dilemme.*

I don't think that anybody would want to fall in love with someone they're related to. I mean the implication of that it is illegal. But these sort of emotional ramifications of that would be massive. I mean it would be... If you accidentally fell in love with somebody you're related to and it's not acceptable morally, socially, legally, how you feel about yourself as a person would put you into a huge dilemma.

Alice, née dans les années 1980, UK21

Jordan considère que la transgression dépend de la nature de la relation, notamment du point de vue de sa durée et du type d'engagement qu'elle implique : si les « coups d'un soir » peuvent être associés à une réaction de dégoût, ce sont surtout les relations de long terme qui posent problème.

*À l'évidence, c'est [sain ?] que les gens puissent éviter d'entrer dans une relation romantique sur le long terme, ça pourrait être très problématique. Je pense que c'est plus ça le problème plutôt que le fait que les gens aient des relations sexuelles de courte durée, ce qui serait un peu... vous savez, c'est un peu dégueu mais ça ne va pas avoir d'effet majeur dans la vie des gens.*

Obviously, it's [healthy?] people being able to avoid getting into like long-term romantic relationships, that could be very problematic. I think that's more of an issue than people to have short-term sexual relationships, which might be kind of... you know, it's slightly icky but it's not gonna a major effect on people's lives.

Jordan, née dans les années 1990, UK18

Marine met quant à elle en parallèle la position de sa sœur, celle de son beau-frère et celle d'un homme conçu grâce au même donneur : dans les trois cas, il y a selon elle un « interdit moral » lié à la connotation familiale.

Je ne peux pas être en couple avec mon frère génétique (sourit), enfin... (...) Je ne sais pas, je ne me vois pas en couple avec ma sœur donc (sourit)... autant que ce soit la même chose pour les frères et sœurs biologiques que j'ai, voilà. (...) c'est comme si, là, mon beau-frère, le mari de ma sœur, maintenant qu'il est dans la famille, s'il divorce, je ne vais pas me mettre en couple avec lui – enfin, je ne l'aime pas, mais... enfin, si, je l'aime bien, mais je veux dire je n'ai pas envie (sourit).

Marine, née dans les années 1980, FR15

La point de vue sur le « couple » est ainsi bien moins tranché, à moins de le rapporter à une troisième dimension, qui tient à la connaissance de la nature du lien. Autrement dit, la relation potentielle entre personnes issues du même don change de statut selon que ses protagonistes savent qu'elles/ils partagent le même donneur ou non.

Au terme « inceste *accidentel* », plusieurs ont préféré l'adjectif « involontaire ». Au prisme de la question du savoir, le problème des relations considérées se teinte de la notion de « responsabilité » et de celle de « faute », notamment pour qualifier celles et ceux qui ne la commettent pas.

Pour moi, ce n'est pas la faute des gens, enfin ce n'est pas la faute des... de nous, enfin des IAD, enfin je veux dire... Et puis ça dépend, et puis surtout s'ils ne le savent pas, enfin... (...) Parce que si ce sont des IAD qui le savent, là, j'ai envie de dire « prenez vos responsabilités quoi, faites gaffe ».

Ingrid, née dans les années 1980, FR14

La possibilité d'une relation romantique entre deux personnes ignorant qu'elles sont issues du même don ouvre ainsi divers degrés d'empêchement, depuis une recommandation d'évitement (il ne vaudrait mieux pas) à la formulation d'un interdit social et moral (ça ne se fait pas). Ces degrés s'organisent autour d'une échelle des connaissances qui distingue la configuration relationnelle dans laquelle le lien créé par le don est connu et celle où il est ignoré.

À la base de ces degrés d'empêchement repose une forme de prohibition minimale, constituée par le risque (procréatif) de « consanguinité », qui existerait quel que soit le statut de la relation du point de vue de la connaissance. La dimension inconditionnelle de cet interdit est notamment expliquée par un imaginaire scientifique<sup>83</sup> : « *everybody knows medically what the dangers are* » (« tout le monde sait quels sont les dangers médicalement parlant », Ann, UK10). La « science » justifie donc une dimension transgressive que l'on trouve, dans d'autres circonstances historiques et sociales, reliée à d'autres motifs, par exemple d'ordre divin (Lett 2016 ; Manrique 2017). Ce constat me permettra de clôturer ce chapitre en ouvrant une réflexion sur les représentations du corps dans l'accès aux origines.

---

<sup>83</sup> Je parle d'imaginaire dans le sens où beaucoup de participant·e·s soulignent leur manque de connaissances « scientifiques » pour évaluer et décrire le risque.

### 3. Les corps refigurés par le don

Les entretiens britanniques ont mentionné à plusieurs reprises une notion complètement absente du terrain français : celle de « *genetic sexual attraction* » (que l'on pourrait traduire par « l'attirance sexuelle génétique »). Cette notion m'a été présentée comme un concept scientifiquement prouvé et communément admis<sup>84</sup>. Elle désigne l'attirance qui existerait entre deux personnes liées « génétiquement » mais qui n'auraient pas grandi ensemble et se retrouveraient à l'âge adulte<sup>85</sup>. La HFEA l'évoque elle-même sur sa page dédiée à préparer la mise en contact de personnes issues du même don :

**« How might you feel about your donor-conceived genetic sibling(s) and vice versa? »**

There is the potential for intense physical and emotional feelings on both sides following any face-to-face contact. This can sometimes include sexual feelings or what is known as genetic sexual attraction.

If this happens to you, it's important to be aware of such feelings and remember the roles and boundaries of any relationship with them. »<sup>86</sup>

Dans les entretiens, elle illustre l'ambivalence créée par les liens du corps qui produiraient une affection trompeuse, une confusion des sentiments.

*Ensuite il y a la... Comment on appelle ça ?  
L'attirance sexuelle génétique ou un truc  
comme ça ? Quand vous êtes apparenté mais  
pas élevé ensemble, donc vous êtes attiré l'un  
par l'autre mais vous ne vous rendez pas  
compte de la raison. Donc il y a ça. Est-ce que  
vous pourriez penser que c'est l'amour de votre*

Then there's the...What's it called? Is it the genetic sexual attraction or something? When you are related but you're not brought up together, so you are attracted to each other, but you don't realise why. So, there's that. And you sort of think... Could you think they're the love of your life because everything is so amazing and you're so in tune with

---

<sup>84</sup> L'expression aurait été introduite par Barbara Gonyo, créatrice d'un groupe de soutien à destination des adopté·e·s et les parents de naissance dans les années 1980 aux Etats-Unis. On en trouve la trace dans une thèse en psychologie à la Massachussets School of Professional Psychology au sujet des retrouvailles entre personnes adoptées et parents de naissance (Childs Robert M., 1998, *Genetic sexual attraction: healing and danger in the reunions of adoptees and their birth families*, Massachussets School of Professional Psychology, Boston). L'auteur présente son travail comme une « recherche théorique » (« *theoretical research* ») s'appuyant sur sa pratique clinique sans pour autant rien détailler de son échantillon ou de sa méthodologie. Il cite cinq cas – dont trois issus d'un ouvrage externe – résumés en moins de trois pages dans son introduction (*Ibid.*, p. 20-22). Des résumés de rêves manifestement récoltés auprès de patient·e·s – mais nous n'en saurons rien – sont égrenés dans le texte. L'adoption y est introduite essentiellement sous l'angle du mal-être qu'elle causerait, du point de vue de l'infertilité des parents adoptifs, de la survenue d'une naissance illégitime et du subséquent abandon pour les parents de naissance et la personne adoptée ainsi que le secret sur les origines empêchant l'établissement du lien.

<sup>85</sup> La notion est reprise dans plusieurs articles de presse, agrémentée de chiffres dont on ne sait la provenance. La rédaction de GQ déclare ainsi que « selon certaines sources bien informées [« plusieurs agences d'adoption » précisera-t-on ensuite] : dans environ la moitié des « réunions de famille » faisant suite à une séparation très très longue, on retrouve des sentiments ou des attractions sexuelles extrêmement fortes » (Rédaction de GQ, 2015, « L'attraction sexuelle génétique : aux portes de l'inceste », *GQ France*). Voir aussi Kirsta Alix, 2003, « Genetic sexual attraction », *The Guardian*.

<sup>86</sup> HFEA, site internet, « Preparing to exchange contact details with your donor-conceived genetic siblings ».

*vie parce que tout est génial et vous êtes tellement en harmonie l'un avec l'autre ? Mais vous n'êtes pas vraiment en harmonie, c'est parce que vous êtes apparenté. Je détesterais avoir cette déception de penser que j'ai trouvé quelqu'un avec qui je veux vraiment être et d'ensuite découvrir que... vous ne devriez pas.*

each other? But you're not really in tune with each other, it's because you're related to each other. I'd hate that disappointment in thinking I'd found someone that I really wanted to be with and then find out that sort of... you shouldn't be.

Hayley, née dans les années 1980, UK5

« L'attirance sexuelle génétique » place la question du savoir au centre : elle tient toute sa vigueur précisément du secret qui recouvre l'identité de ses protagonistes jusqu'aux retrouvailles qui engendrent ainsi des affects désordonnés. Dans la version des participant·e·s, elle fonde une attraction mais ne deviendrait visible qu'une fois que les origines partagées seraient mises au jour, contraignant les personnes concernées à réviser le statut de la relation qu'elles ont formées.

Le savoir sur le don induit ainsi une réinterprétation qu'à partir de la définition du récit de Paul Ricoeur (1983), je propose de considérer comme une *refiguration* corporelle. L'auteur envisage le récit comme une mise en intrigue, c'est-à-dire un agencement (ou une *configuration*) de divers événements de sorte à ce qu'ils soient intégrés à une totalité formée par l'histoire racontée. Cet agencement ne compose pas simplement une « redescription » de l'enchaînement de faits dans le temps. Il devient constitutif de l'expérience temporelle (Tengelyi 2011, p. 612). Le passage du niveau discursif au « temps de l'agir et du pâtir » (Ricoeur 1983, p. 109) est permis par l'opération de *refiguration* – que l'on pourrait qualifier de réagencement de l'expérience – par l'intermédiaire de ce que P. Ricoeur désigne comme « l'acte de lecture » (1983, p. 116). Autrement dit, le propre du récit est qu'il est susceptible d'être constamment réactualisé par les lectures successives qui en sont faites, lesquelles modifient du même coup l'expérience (ici temporelle) qui est racontée.

Hélène Malmanche applique le concept à la question du corps pour décrire l'engendrement maternel sur son terrain auprès de mères ayant eu recours à un don d'ovocyte. La disjonction entre le rôle de génitrice (celle qui fournit l'ovocyte) et celui de gestatrice (celle qui porte) conduit, selon l'autrice, à une « refiguration de l'expérience de la maternité corporelle » (2020, p. 164), dont les termes caractéristiques – le partage de substances, de ressemblances... – sont recomposés pour construire le lien avec l'enfant né ou à naître.

L'application de la notion de refiguration corporelle à la question de l'inceste accidentel et de la « *genetic sexual attraction* » permet d'explicitier le processus par lequel le savoir sur le

don, c'est-à-dire ici la connaissance du partage d'un même donneur, ne produit pas seulement une redescription des liens – qui serait uniquement discursive. La citation de Hayley l'illustre : la « découverte » de la « nature » de la relation change son statut et sa signification. Ce qui était une *connivence* fondant une relation amoureuse *admise*, voire même souhaitable (« qui se ressemble, s'assemble ») devient une *ressemblance* fondant une union *transgressive*, voire même prohibée (« *you shouldn't be* »). La refiguration transforme le cadre normatif et relationnel dans lequel les protagonistes agissent.

Dans les discours sur l'accès aux origines, le corps, dans sa constitution individuelle, est souvent présenté comme un élément fixe et immuable. Par l'entremise de la procréation, il est envisagé comme un « donné » (Allard 2016, p. 441) hérité de la rencontre des substances du géniteur et de la génitrice. Du point de vue de la personne et de la parenté, la « biologie » (et peut-être plus encore la « génétique ») serait ainsi synonyme de permanence<sup>87</sup> et le corps serait le dépositaire d'une forme de « vérité ». Même si le corps vieillit et s'altère, sa constitution persisterait de la naissance à la mort. Elle ne serait, en particulier, pas recomposée par l'engagement dans des relations, comme la commensalité malaise décrite par Janet Carsten (1995). Notre conception du corps correspondrait à l'équivalence suggérée par Marilyn Strathern entre notre conception linéaire du temps, celle de la vie et finalement de la succession des générations. Dans le temps comme dans les corps, le mouvement va vers « vers le bas » (*downwards*), des ancêtres vers les descendant·e·s, et l'inversion du flux (*flow*) n'est pas possible.

« [The English] reproductive model is of non-recursive generation and of proliferation. For in the manner in which the child has received substance from its parents, temporal direction is fixed. » (1992a, p. 71)

Or, la refiguration corporelle impliquée par le savoir sur le don nous donne précisément à voir combien le corps fait constamment l'objet de « retours ». Ce manuscrit a permis d'identifier plusieurs nœuds refiguratifs créés par l'AMPD : l'annonce, la recherche (et la découverte) des origines, les contacts avec le donneur et finalement les contacts avec les personnes issues du même don. Ces différents nœuds partagent la spécificité de créer un espace de réinterprétation qui fait du don d'engendrement – en tant qu'histoire racontée, et

---

<sup>87</sup> Ce qui n'a rien d'évident comme le note Kath Weston : « *From mortality and procreation to the perpetual renewal of tissue at the cellular level, biological processes might just as easily constitute a signifier of change and flux rather than continuity and control* » (1995, p. 103).

qu'ensemble d'actions et de relations – à la fois un fauteur de trouble et un moyen de produire un savoir. La logique n'y est pas très différente de ce que décrit M. Strathern : bien souvent, les personnes conçues par don estiment découvrir « ce qu'elles étaient déjà ». Il me semble cependant profitable d'observer combien cette figure du « donné » – pour reprendre la distinction proposée par Olivier Allard (2006 ; 2016) et Janet Carsten (2004, p. 189) entre « donné » et « construit » – est, de fait, constamment « re-donnée », c'est-à-dire refigurée comme une entité stable. En tant qu'anthropologue, nous serions ainsi incité·e·s à nous pencher sur la forme particulière de processualité que ces mises en signification successives du corps engagent.

Cette processualité permet de qualifier l'opération que doivent réaliser les personnes conçues par don pour faire sens des liens créés par les origines dans le don d'engendrement. En ce qui concerne les personnes issues du même don, elle témoigne, comme nous avons pu le voir, d'une ambivalence persistante. On en trouve la trace dans une ultime comparaison faite par les participant·e·s : celle avec les cousin·e·s. Comme elles/eux (Jolas et al. 2015 ; Sagnes 1998), celles et ceux qui partagent un même donneur peuvent aussi bien être proches qu'étranger·e·s, à la fois imposé·e·s et choisi·e·s, à la fois corporellement semblables et foncièrement différents selon les circonstances<sup>88</sup>.

Si la prudence doit, à mon avis, nous empêcher d'être trop péremptoires quant à la nature des liens entre personnes issues du même don, il me semble avoir montré la spécificité de leur connexion. Je propose donc de les envisager comme une nouvelle catégorie relationnelle dont l'avenir nous dira si elle constituera un statut à part entière.

○○○

La qualification des personnes issues du même don convoque un ensemble de comparaisons à la correspondance imparfaite. Elles ne sont ni tout à fait des frères et sœurs, ni tout à fait des amies, et elles ne sont pas des amantes. Au plan de la parenté, elles occupent une position ambivalente qu'illustre la notion d'« inceste accidentel ». La perspective d'une relation romantique entre personnes issues du même don dessine des degrés d'empêchement qui s'organisent autour d'une échelle des connaissances distinguant la configuration relationnelle dans laquelle le lien créé par le don est connu et celle où il est ignoré. De prime abord, cette

---

<sup>88</sup> On retrouve d'ailleurs les incertitudes concernant l'interdit de l'inceste : certain·e·s considèrent qu'il s'applique aux cousin·e·s, alors que d'autres non.

distinction ne semble pas s'appliquer au risque que représenterait une telle union pour les générations futures du point de vue procréatif et médical. Les liens du corps et de l'engendrement ne souffriraient aucune modification quoi qu'on en sache. Pourtant, les récits témoignent des refigurations qui conduisent à transformer les actions, les relations et les normes qui fondent l'expérience corporelle. Les personnes issues du même don émergent comme une nouvelle catégorie de relations, à la fois données et construites sur une connexion fondée par l'engendrement, choisies et imposées, proches et distantes.

## CONCLUSION

---

L'examen des liens collatéraux créés par l'AMPD permet de mieux comprendre ce que recouvrent les origines dans ce cadre. Les personnes issues du même don se distinguent d'abord, comme les donneurs, par le fait qu'elles partagent une connexion corporelle issue de la procréation sans avoir une histoire relationnelle et familiale en commun. Elles sont ainsi différenciées des frères et sœurs. Ce premier stade de description ne suffit cependant pas à comprendre la spécificité des origines.

Les personnes issues du même don ont en effet la particularité non seulement de partager un même « géniteur » mais aussi, plus spécifiquement, un même *donneur*. Elles ont en commun leur mode de conception en tant que technique d'assistance médicale. Le lien ainsi créé avec le donneur ne repose pas sur une filiation, mais sur un don qui induit par ailleurs un ensemble d'expériences communes. J'ai donc insisté sur le fait que les liens envisagés reposent sur *le don d'engendrement*, plutôt qu'une simple substance procréative.

Cette origine commune se traduit par des relations qui s'établissent et se maintiennent dans un cadre marqué par l'organisation de l'AMPD, en l'espèce le modèle « ni vu ni connu ». Si les personnes issues du même don sont pensées comme étant à égalité vis-à-vis de cette organisation de l'AMPD, l'idéal égalitaire est vite rattrapé par les affinités et les hiérarchies qui se développent en pratique. Les relations sont marquées par une absence d'obligation et l'importance cruciale qu'y jouent l'élection et l'intention.

Les relations entre personnes issues du même don sont ainsi placées dans une position ambivalente. Elles ne correspondent pas tout à fait aux liens classiques de parenté mais elles n'en sont pas non plus complètement extérieures. J'ai donc suggéré qu'il s'agissait d'une



nouvelle catégorie relationnelle, encore en construction, dont il s'agira d'appréhender les développements et transformations à l'avenir.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Au fil de cette thèse, les témoignages des personnes conçues par don nous ont fait entrer dans un univers relationnel singulier, constitué de parcours, d'expériences, d'émotions suggérant les spécificités de ce mode de conception. L'objectif premier de ce travail consistait à décrire et comprendre la manière dont ces personnes vivent et perçoivent le fait d'être conçues par don. Il s'agissait de considérer la situation particulière que représente le fait d'être nées grâce à un dispositif qu'elles n'ont, par définition, pas choisi et auquel elles n'ont pas participé. Ce faisant, je souhaitais examiner la place qu'elles occupent vis-à-vis de la configuration relationnelle établie par l'AMPD et leur participation au façonnement des liens qui en découlent. La thèse visait plus largement à interroger les incidences du don sur la parenté des personnes qui en sont issues.

J'ai exploré le récit de soixante-trois adultes conçu·e·s grâce à un don de sperme anonyme en Angleterre et en France. J'ai articulé cette analyse en cinq temps. Le premier chapitre a mis en contexte l'enquête dans ces deux pays sur le plan historico-juridique, théorique et méthodologique. Les chapitres suivants ont mis en avant le rapport dynamique des personnes conçues par don à leur histoire conceptionnelle.

J'ai d'abord décrit la manière dont les personnes que j'ai rencontrées ont appris l'existence du don. Par cette description de l'annonce, j'ai formalisé le passage d'une position passive de réception de l'information à une position active à travers la gestion de cette information – le fait d'en parler à ses proches ou non par exemple. Ce passage a révélé tout le sens produit par l'acte même de *raconter* le recours à l'AMPD. En considérant le statut de narrateur/narratrice acquis par les personnes conçues par don, j'ai mis en lumière le fait que le récit de l'annonce est l'occasion d'une mise en intrigue du don par l'intermédiaire des actions et intentions attribuées à ses protagonistes : d'emblée, les pères infertiles et les mères ne sont pas envisagé·e·s comme occupant tout à fait la même place dans l'histoire de l'AMPD. Les secondes y apparaissent parfois comme les principales instigatrices, tandis que les premiers sont

caractérisés par une forme de passivité liée à l'infertilité. L'enjeu central que recouvre le don est donc déjà présent : des hommes infertiles sont devenus pères.

Ce constat a convoqué sa contrepartie directe : d'autres hommes ont dû participer à la procréation pour que les personnes conçues par don viennent au monde. Dans le cas des personnes que j'ai rencontrées, cette participation s'est déroulée sous le signe de l'anonymat. L'annonce a ainsi soulevé la question du rapport aux origines, lesquelles tendent à désigner l'accès à l'identité du donneur même si j'ai montré qu'elles recouvrent un spectre plus large, comprenant notamment les liens collatéraux avec les personnes issues du même don. Les parcours de recherche ont permis d'analyser les multiples logiques qui s'enchevêtrent dans ce rapport aux origines. J'ai souligné le poids des circonstances historiques – l'absence d'archives due au secret par exemple – et des parcours biographiques. Parmi les actions possibles face à la question des origines, j'ai déplié les étapes, parfois complexes et chronophages, relatives à l'usage des tests ADN DTC afin de mettre en avant la dimension fondamentalement *pratique* du rapport aux origines. Alors qu'à certains égards, ces dernières peuvent apparaître comme un « donné », notamment lorsqu'il s'agit d'envisager leur dimension « génétique », la description des recherches éclaire les choix interprétatifs qu'effectuent les personnes conçues par don pour en tirer un savoir. Les résultats sont comparés entre les sites, retravaillés, triés, mis à l'épreuve d'autres types de connaissance et certaines informations sont privilégiées au détriment d'autres, si bien que les origines constituent le résultat d'un processus épistémique. Contre toute attente, ce savoir ne permet néanmoins pas d'évacuer une certaine ambivalence : la traduction des résultats génétiques dans un registre relationnel – notamment un registre de parenté – n'est pas évidente en dehors de toute relation concrète avec les personnes que ces résultats identifient.

Je me suis donc concentrée sur ces relations concrètes en commençant par le rapport au donneur. Nous avons vu qu'il devait être envisagé dans sa coexistence avec la relation au père, que cette coexistence soit ou non pacifique. La connexion au donneur donne immédiatement à voir une première reconfiguration des relations créées par le don. Tandis que l'anonymat sert à créer une forme de séparation entre tiers de procréation et couples receveurs, il n'empêche pas la création d'un lien avec les personnes conçues par don, et devient même une modalité relationnelle spécifique que j'ai désignée comme des *transmissions sans nom*, en prolongeant la notion de « relations sans nom » développée par Monica Konrad (1996). Les cas de rencontre entre les personnes interrogées et leur donneur recomposent encore un peu plus la configuration du don en établissant des relations dont l'existence n'étaient pas envisagée au moment où l'AMPD a eu lieu. Ces relations sont d'ailleurs marquées par une forme de prudence face au

risque constant de leur rejet par les donneurs (ou un·e membre de leur famille). Elles se développent alors qu'en parallèle, les liens avec les pères sont, à leur tour, interrogés à l'aune du recours au don. J'ai insisté sur les relectures que suscite l'annonce lorsqu'elle n'a pas lieu dans la petite enfance – c'est-à-dire quand le don n'est pas intégré au récit de soi et de sa famille dès le « départ ». Alors que la position des personnes conçues par don est caractérisée par le fait qu'elles sont les descendantes de leurs parents et qu'elles ont donc été intégrées par d'autres – notamment leurs ascendant·e·s – à leur parenté, la relecture des relations paternelles post-annonce donne à voir le processus par lequel elles se *réapparentent*, elles-mêmes, activement et délibérément à leur père. Le témoignage des personnes conçues par don permet ainsi d'envisager la présence conjointe des donneurs et des pères dans une forme de pluriparentalité. La participation des donneurs à l'engendrement les inclut éventuellement au récit de soi, ouvrant des perspectives de réinvention personnelle pour certaines personnes que j'ai rencontrées. Leur inclusion au schéma familial est en revanche plus incertaine. La présence conjointe avec les pères ne se départit pas complètement d'une forme d'antagonisme : la question du « vrai » parent reste présente en filigrane, l'existence du donneur convoquant toujours le spectre de la substitution au père. L'AMPD reste ainsi marquée par le principe d'exclusivité de la filiation qui caractérise le modèle euro-américain de parenté.

Pour finir, j'ai cherché à obtenir une description plus précise des relations créées par le don en m'éloignant du rapport d'ascendance/descendance au profit de la collatéralité. Si donneurs et personnes conçues par don ne devaient pas se rencontrer, il n'était pas non plus question que celles qui partagent le même donneur soient en contact. Pourtant, elles représentent les principales identifications auxquelles aboutissent les parcours de recherches des origines. Des groupes plus ou moins larges se constituent en dehors de tout encadrement institutionnel et des relations sont tissées à travers les années, à rebours du principe d'anonymat et de la séparation entre le don et la sphère quotidienne. Ces relations sont caractérisées par leur dimension à la fois imposée – parce qu'elles sont le résultat de l'AMPD – et élective – parce qu'elles existent en vertu du choix explicite fait par les personnes concernées d'entrer et de rester en contact. Reposant sur l'engendrement, elles sont également pensées comme un lien de proximité, notamment du point de vue du corps, et comme une relation marquée par la distance du point de vue de l'histoire relationnelle. Elles conjuguent ainsi des caractéristiques paradoxales, qui en font des liens familiaux sans être proprement familiaux. J'en ai conclu qu'elles signaient l'émergence d'une nouvelle catégorie relationnelle, aux confins de la parenté.

Au terme de ces cinq temps d'analyse, du point de vue des personnes conçues par don, il apparaît que le don instaure une parenté à la fois ordinaire et spécifique. Ainsi, les relations quotidiennes et les statuts parentaux ne sont pas fondamentalement modifiés par le seul effet du don, y compris quand l'annonce intervient à un moment avancé de la vie. Bien que les nouvelles catégories émergeant de l'AMPD témoignent d'une certaine plasticité, elles ne dérogent pas entièrement aux principes centraux qui définissent le modèle euro-américain. L'exclusivité de la filiation, en particulier, reste une norme puissante : la coexistence de deux hommes partageant des fonctions qui peuvent être associées à la paternité peine à sortir d'une logique oppositionnelle. Envisagé du point de vue des descendant·e·s, le don peut néanmoins fournir une grille de lecture des liens et produire un nouveau sens pour ces relations. La collatéralité, que j'ai suggéré d'appréhender de manière souple sous l'angle des relations *fraternelles*, permet d'envisager ce que les connexions dans et avec les générations ascendantes produisent pour les générations ultérieures. Dans le cas de la recherche des origines, nous avons observé qu'il est même intéressant de se pencher sur la dimension dynamique de la collatéralité puisque les liens entre personnes issues du même don s'établissent souvent avant (et en l'absence de) ceux avec le donneur.

L'ensemble du parcours ainsi proposé dans le manuscrit conjugue plusieurs lignes transversales sur lesquelles je voudrais insister en guise de conclusion, comme une invitation à poursuivre la réflexion.

Pour commencer, cette exploration a mis en avant la nécessité de la contextualisation historique pour comprendre le vécu des personnes impliquées dans l'AMPD. Le modèle « ni vu ni connu », décliné comme un secret sur l'existence du don et à travers l'anonymat des donateurs, caractérise notamment cette histoire. Loin de n'être constitué que d'un silence ou d'une omission d'informations, j'ai montré qu'il était fait de pratiques, notamment du point de vue de la gestion de la documentation liée aux protocoles d'AMPD. Les normes et les usages conditionnent et orientent la manière dont les personnes conçues par don peuvent agir vis-à-vis de leur histoire conceptionnelle. Dans le cas de la recherche des origines par exemple, elle contraint à chercher dans les corps les traces que les archives n'ont pas conservées – par les tests ADN DTC, mais aussi par les transmissions anonymes et les éventuelles ressemblances.

Cette contextualisation doit en outre être envisagée à l'aune des biographies et des histoires familiales. L'AMPD ne constitue jamais une dimension isolée dans la vie et le parcours des personnes concernées. Nous avons croisé plusieurs cas où les séparations conjugales s'entrelaçaient avec la question du don, produisant des situations et dynamiques

complexes que ni l'AMPD, ni la séparation ne peuvent décrire isolément. La remarque est particulièrement importante dans l'analyse de la coexistence des donneurs et des pères – à laquelle s'ajoute parfois des beaux-pères : elle ne peut être pensée en dehors de l'historique des liens paternels, y compris lorsqu'il mène à des conflits importants. Ces derniers ne présentent pas de la manière dont le don sera considéré par les personnes qui en sont issues, mais ils montrent qu'une analyse fine des vécus et des relations doit nécessairement prendre en compte l'inscription de l'AMPD dans les parcours de vie.

Ensuite, le recours à la notion de corps et le fait de s'écarter d'une analyse en termes exclusivement centrés sur les substances a permis de reconsidérer le contenu de la dimension « biologique » ou « biogénétique » associée à la procréation dans l'AMPD. J'ai par exemple insisté sur le fait que l'ADN était loin de représenter une formule magique révélant une « vérité » immédiate et incontestable. La valeur probatoire qui lui est indéniablement accordée ne se substitue pas à d'autres modes de connaissance qui constituent même parfois des instances de vérification – auxquelles on pourrait donc dire que la preuve ADN est subordonnée, comme lorsque les écarts d'âge distinguent un grand-parent et un·e demi-frère/sœur sur la base d'une même mesure génétique. L'hypothèse de la « génétisation » de la parenté ne s'est donc pas révélée satisfaisante pour décrire les dynamiques à l'œuvre sur mon terrain, même si les gènes sont effectivement investis de sens.

Les connexions créées par la procréation sont toujours chargées de l'intention et du statut des protagonistes qu'elles mettent en relation. J'en ai fait la démonstration à travers la distinction entre personnes issues du même don et fils/filles du donneur. Les deux catégories se fondent sur le partage d'un géniteur et l'absence d'une histoire commune – ce qui m'a conduite à les désigner comme des inconnu·e·s familial·e·s, à la suite de Rosanna Hertz et Margaret Nelson (2019) qui parlent de « *genetic strangers* ». En revanche, personnes issues du même don et enfants du donneur n'ont pas été conçu·e·s grâce à la même technique et dans le même cadre d'action – le don pour les premières, la filiation pour les seconds. Cette distinction donne lieu à un investissement différencié : les fils et filles du donneur sont beaucoup moins systématiquement associé·e·s aux recherches des origines et la relation avec elles/eux va de pair avec leur père (le donneur). Les connexions aux personnes issues du même don peuvent, au contraire, être pensées en dehors d'un contact avec le donneur. Quand ce contact est établi, elles participent à structurer le lien avec lui : le fait de faire partie d'un groupe plus ou moins large oriente par exemple l'organisation des échanges – plus ou moins bilatéraux, plus ou moins fréquents, etc. Certains cas conduisent même à envisager le retournement de la logique selon

laquelle les liens d'ascendance seraient premiers par rapport aux liens de collatéralité : les groupes de personnes issues du même don peuvent devenir les régulateurs des contacts entre donneur et personnes conçues par don.

En tout état de cause, du point de vue des personnes conçues par don, les corps, comme les récits et les relations, *incorporent* tout à la fois l'engagement des parents dans l'AMPD, celui du donneur, l'intermédiation des praticien·ne·s et les modalités d'action et de relations impliquées (l'anonymat, le secret, la filiation). J'ai insisté sur ce constat en explicitant le fait que le partage d'origines en AMPD repose sur le *don d'engendrement* plus que sur le géniteur commun et que les personnes ayant été conçues grâce au même donneur sont surtout *issues du même don*. Envisager le point de vue des personnes conçues par don implique donc de toujours considérer la totalité formée par le don, dont elles sont d'une certaine manière les représentantes. La question des transmissions en est une illustration : elle conduit à parler à la fois des héritages provenant du donneur, de ceux reçus (ou non) des pères, de l'action des praticien·ne·s qui ont apparié les donneurs et les receveurs sur la base de ressemblances, de l'anonymat des tiers de procréation, de l'infertilité des pères... En d'autres termes, à la question de savoir où les personnes conçues par don se positionnent vis-à-vis de la relation de don, il me semble que l'on peut répondre qu'elles l'englobent et l'incarnent.

À cet égard, la thèse illustre la dimension heuristique de la notion de récit pour considérer l'expérience des personnes conçues par don. L'intérêt porté sur ce que produit l'acte de raconter a mis en lumière les agencements et réagencements que mettent en œuvre les personnes conçues par don. Comment, cependant, ordonner ou distinguer les relations qui sont en issues ? Adoptant une perspective diachronique, l'analyse a mis au jour une forme de *pluriparentalité narrative* qui permet de donner sens à l'engagement relationnel des différent·e·s protagonistes de l'AMPD au fil des parcours de vie : elle s'organise parfois comme une succession, parfois en concomitance, mais surtout dans une logique non-substitutive. Les récits que j'ai recueillis donnent sens au don d'engendrement parce qu'ils font coexister et/ou se succéder différents types et états des relations, sans effacer ce qui existait précédemment.

Dans ce processus, je souhaiterais insister sur la dimension heuristique de la notion de temporalité. Elle éclaire sous un nouveau jour les questions et débats portant sur l'accès aux origines, en remettant en perspective les liens produits par le corps à l'aune du temps de la parenté. Si les relations issues du don sont perçues comme dangereuses, peut-être est-ce moins par leur dimension « biologisante » et pas seulement parce qu'elles enfrennent le principe d'exclusivité de la filiation, mais aussi parce qu'elles fragilisent potentiellement la permanence

des relations de parenté en engageant d'autres liens à partir des corps, puisque fondés sur la procréation.

La notion de temporalité permet cependant de dépasser une analyse figée du corps et de l'appréhender de manière processuelle. L'approche des relations créées par le don par la question du corps, située dans le temps du récit, met en perspective cette forme de permanence créée par la procréation. Tandis que sur le modèle de « l'empreinte génétique », les connexions corporelles sont pensées comme un donné et le corps envisagé comme un support fixe et immuable – même s'il est entendu qu'il s'altère au cours de la vie –, la thèse donne à voir différents nœuds favorisant sa refiguration (Ricœur 1983). Elle enjoint ainsi à considérer les relectures et les interprétations renouvelées que le corps suscite, à l'aune des parcours de vie, des rencontres, des ruptures etc. Comme l'a illustré la question de l'inceste accidentel, ces relectures ne sont pas simplement d'ordre discursif. Elles transforment l'expérience même des relations et actions dans lesquelles le corps est investi : le fait de *savoir* que l'on partage le même donneur change les normes potentiellement applicables et le cadre des actions mises en œuvre. La découverte par un couple du partage d'un donneur commun transformerait par exemple une relation romantique admise, voire même privilégiée parce qu'on la suppose fondée sur une connivence, en une relation prohibée dans laquelle la connivence se mue en ressemblance. Ces *refigurations corporelles* aboutissent à une figure logique originale selon laquelle le corps reste un donné, c'est-à-dire qu'il est « transformé » comme s'il n'avait pas changé. J'ai suggéré que dans une certaine mesure le corps était alors constamment re-donné. Du point de vue de l'anthropologie, se dessine ainsi une forme de processualité particulière des significations associées au corps dans le contexte de l'AMPD.

La temporalité se révèle, de surcroît, comme une dimension centrale de la catégorisation des liens de parenté. Dans mon enquête, la *durabilité* a, d'un côté, distingué les relations au sein de la famille créée par le don : les pères et les frères et sœurs, ont notamment été réaffirmé·e·s dans leur statut parce que les liens avec elles/eux existent depuis toujours et parce qu'ils sont censés persister dans le présent et le futur. Lorsque ça n'est pas le cas, des remises en question de plus ou moins grande ampleur émergent – on retrouve ici l'effet des séparations conjugales et des ruptures parents-enfants qui peuvent s'ensuivre. D'un autre côté, la durabilité permet d'explicitier l'ambivalence des relations avec les donneurs et les personnes issues du même don : tandis que les liens du corps sont pensés comme établissant une forme de connexion indéniable et permanente, les relations concrètes sont, au contraire, marquées par leur potentielle instabilité et leur révocabilité. Cette révocabilité constitue, précisément, l'un des principaux aspects qui



placent les liens avec les donateurs et les personnes issues du même don aux confins de la parenté.

La notion de durabilité permet ainsi de porter un nouveau regard sur la centralité accordée à la procréation dans nos sociétés : si celle-ci a été considérée comme le fondement privilégié de la parenté, n'est-ce pas parce qu'elle induit un ancrage temporel particulièrement stable dans nos représentations ? David Schneider (1980) définit lui-même les liens familiaux comme une « solidarité diffuse et durable » ; et si « l'ordre de la nature » tient une place privilégiée, c'est parce qu'il augure de liens « indissolubles ». Cette dimension durable et inconditionnelle des liens de filiation, dans les sociétés euro-américaines contemporaines, est d'autant plus investie que les relations d'alliance ont perdu, dans le sillage des transformations liées au démariage (Théry 1993), leur caractère indissoluble et permanent. Si la temporalité n'est pas absente des études contemporaines sur la parenté, il me semble qu'elle mériterait d'y être approfondie. La notion de durabilité et ses différentes variantes – dont la permanence et la persistance soulignées par Kath Weston (1995) – permettent de réunir différents registres exprimant et justifiant l'existence de liens de parenté. Les affects, l'intention, les soins quotidiens, la nomination ou encore le droit sont autant de voies pour matérialiser un lien durable, parfois de manière concurrente ou asymétriques les unes par rapport aux autres. Le droit, en particulier, peut ne pas solidifier et sécuriser une filiation qui est pourtant revendiquée et vécue comme telle par ses protagonistes – comme dans le cas des parents non-statutaires dans les familles homoparentales. La perspective de la durabilité pourrait à la fois nourrir des enquêtes concentrées sur le point de vue des descendant·e·s, notamment à l'âge adulte, et des enquêtes s'intéressant au développement des liens sur plusieurs générations, comme la grand-parentalité. Les expériences et le vécu des personnes conçues par don ouvrent ainsi, à partir des confins de la parenté, de riches perspectives pour en interroger les redéfinitions contemporaines.

## ANNEXE A. GLOSSAIRE

**Agence de la Biomédecine (ABM) :** Agence publique nationale française créée en 2004. Elle donne un cadre réglementaire aux activités relevant de sa compétence, dont l'AMPD. Elle joue également un rôle d'information et de formation à destination du grand public et des professionnel·le·s, et elle finance des projets de recherche.

**Artificial Insemination (AI), Artificial Insemination by Donor (AID) :** Voir insémination artificielle.

**Assistance médicale à la procréation (AMP) :** Mode de procréation impliquant le recours à des techniques d'assistance telles que l'insémination artificielle ou la fécondation *in vitro*. Les AMP intraconjugales (ou homologues) emploient les gamètes des parents d'intention, tandis que les AMP avec tiers donneur (ou hétérologues) impliquent l'usage d'un tiers de procréation (donneur de sperme, donneuse d'ovocyte, donneur et/ou donneuse(s) d'embryon...). Les procréations assistées sont usuellement qualifiées de « médicales » car elles sont souvent réalisées dans un cadre médical, avec le concours de professionnel·le·s de santé.

**Assemblée nationale (AN) :** Chambre basse du Parlement français. Ses membres sont élu·e·s par suffrage universel direct (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

**Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme (CECOS) :** Principaux laboratoires habilités à conserver et utiliser des gamètes et des embryons (auto-conservés ou donnés) en France. Originellement créés comme des associations à but non lucratif (loi de 1901), leur personnel est entièrement intégré à la fonction publique hospitalière depuis 1993. La Fédération des CECOS coordonne l'action et la pratique des trente-et-un centres qui sont implantés dans différents établissements hospitalo-universitaires (CHU) du territoire.

**Centimorgans (cM) :** Unité de mesure permettant de comparer deux profils génétiques. Les centimorgans représentent la probabilité de partager un ancêtre commun.

**Chambre des Communes :** Chambre basse du Parlement britannique. Ses membres, les *Members of Parliament* (ou *MPs*) sont élu·e·s par suffrage universel direct (scrutin uninominal à un tour). Elles/ils représentent les intérêts et préoccupations des électeurs et électrices de leur circonscription. Le plus souvent, elles/ils sont également affilié·e·s à un parti politique.

**Chambre des Lords :** Chambre haute du Parlement britannique. Elle est actuellement composée de membres nommé·e·s (par le roi ou la reine, sur proposition du ou de la

Premier·e ministre), de membres héréditaires élu·e·s parmi certaines pairies et de membres de droit issus du clergé anglican. Les Lords et Baronesses (le titre au féminin) sont nommé·e·s à vie. Certain·e·s appartiennent à des partis politiques mais elles/ils n'en sont pas les représentant·e·s, de même qu'elles/ils ne représentent pas un électorat.

**Don de mitochondrie** : Technique de procréation assistée visant à remédier aux anomalies trouvées dans un type d'organites (éléments participant au métabolisme cellulaire) du cytoplasme de l'ovocyte, les mitochondries. Elle repose sur un transfert pronucléaire : le noyau de l'ovule fécondé d'une donneuse est remplacé par le noyau de l'ovule fécondé de la mère d'intention.

**Donneur (de sperme)** : Homme qui a donné son sperme dans le cadre d'une procréation assistée.

**Donor Conceived Register (DCR ; anciennement UK Donor Link)** : Organisme indépendant britannique, recevant des financements gouvernementaux pour la tenue d'un registre volontaire destiné aux personnes conçues par don avant le 1<sup>er</sup> août 1991 au Royaume-Uni et qui voudraient identifier leur donneur ou des personnes issues du même don. Le registre repose sur une base de données génétiques récoltées par l'intermédiaire de tests ADN.

**Donor Sibling Link** : Registre britannique, géré par la HFEA et destiné aux personnes conçues par don après le 1<sup>er</sup> août 1991 qui souhaitent entrer en contact avec des personnes issues du même don. L'inscription est réalisée sur la base du volontariat et permet la mise en contact.

**Donor Sibling Registry** : Registre indépendant créé aux États-Unis par Wendy Kramer et son fils afin d'aider les personnes conçues par don et leurs parents à identifier les familles ayant eu recours au même donneur, voire le donneur lui-même. Le fonctionnement repose sur les numéros d'anonymisation attribués aux donneurs par les banques de sperme aux États-Unis.

**Fécondation *in vitro* (FIV)** : Technique d'assistance médicale à la procréation. Après stimulation et ponction ovarienne, l'ovule est mis en contact avec des spermatozoïdes – préalablement préparés – dans une boîte de culture cellulaire (ou boîte de Petri), afin de favoriser la fécondation. L'embryon ainsi formé est ensuite transféré dans l'utérus de la femme qui portera l'enfant. Les gamètes peuvent provenir des parents d'intention (FIV intraconjugale ou FIV-C) ou de tiers de procréation (FIV avec tiers donneur ou FIV-Do).

**House of Commons (HC)** : voir Chambre des Communes.

**House of Lords (HL)** : voir Chambre des Lords.

**Human Fertilisation and Embryology Authority (HFEA)** : Institution britannique en charge de contrôler l'usage des technologies de procréation assistée. Elle regroupe et conserve les archives rendant compte des naissances permises par le recours à un tiers de procréation.

**Intra Cytoplasmic Sperm Injection (ICSI, Injection intra-cytoplasmique de sperme) :** technique de fécondation *in vitro* consistant à injecter un unique spermatozoïde directement dans un ovocyte.

**Insémination artificielle (IA) :** technique de procréation assistée consistant à déposer la préparation réalisée à partir du sperme d'un homme, à l'aide d'une canule d'insémination, dans la cavité utérine de la femme qui portera l'embryon. Le sperme peut provenir du père d'intention (insémination artificielle intraconjugale ou IAC, insémination artificielle homologue) ou d'un donneur (insémination artificielle avec tiers donneur ou IAD, insémination artificielle hétérologue).

**Matcher (match, matching) :** action d'être relié à un utilisateur ou une utilisatrice par un site de généalogie génétique sur la base des correspondances identifiées entre les deux profils génétiques. Le terme est une version francisée de l'équivalent britannique « *to match* ». Un match (pluriel matches, prononcé en gardant le {e} silencieux) désigne un utilisateur ou une utilisatrice avec le/laquelle on a matché. Le matching correspond au processus d'établissement des matches et, par extension, à la zone de résultats des sites de généalogie génétique consignant les correspondances génétiques avec les profils présents sur la base de données.

**Mirror tree :** arbre généalogique effectué dans le cadre d'une recherche des origines sur un site de généalogie génétique (cf. Chapitre 3).

**Paillettes (de sperme) :** contenant dans lequel la préparation cryoconservée réalisée à partir du sperme (ou les embryons) est stockée au sein de cuves d'azote liquide.

**Parrainage :** En AMP, pratique selon laquelle les personnes en attente d'un don sont soutenues par un homme ou une femme qui accepte de donner ses gamètes afin de raccourcir le temps d'attente pour les receveurs et receveuses. Le don est croisé, c'est-à-dire que l'homme ou la femme en question ne deviendra pas le donneur ou la donneuse de la (ou des) personne(s) qu'elle/il parraine.

**Personnes issues du même don :** personnes ayant été conçues par assistance médicale à la procréation grâce au même donneur.

**Procréation médicalement assistée (PMA) :** voir Assistance médicale à la procréation.

**Sénat :** Le Sénat correspond à la chambre haute du Parlement français. Ses membres sont élu·e·s par suffrage universel indirect.

**Test ADN direct-to-consumer (DTC) :** tests ADN commerciaux disponibles à la vente en ligne et effectués sans supervision médicale (cf. Chapitre 3).

**Tiers de procréation :** donneur ou donneuse de gamète (sperme ou ovocyte) ou d'embryon – ou encore femme qui porte pour autrui (gestation pour autrui).

**UK Donor Link :** voir Donor Conceived Register.



# ANNEXE B. LISTE DES SOURCES COMPLÉMENTAIRES

## I. SOURCES ÉTATIQUES

---

### 1. France

#### 1.1. Législation

Code civil [<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006070721/>, consulté le 23/02/2022]

Code de la santé publique [[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006072665/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006072665/), consulté le 23/02/2022].

Code pénal [[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006070719/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070719/), consulté le 27/02/2022].

Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 *relative au respect du corps humain*, JORF, n°175, 30 juillet 1994, p. 11056 [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000549619/>, consulté le 26/02/2022].

Loi n°94-654 du 29 juillet 1994 *relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal*, JORF, n°175, 30 juillet 1994, p. 11060 [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000549618/>, consulté le 26/02/2022].

Loi n°2004-800 du 6 août 2004 *relative à la bioéthique*, JORF n°182 du 7 août 2004 [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000441469/>, consulté le 26/02/2022].

Loi n°2011-814 du 7 juillet 2011 *relative à la bioéthique*, JORF n°0157 du 8 juillet 2011 [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000024323102/>, consulté le 26/02/2022].

Loi n°2021-1017 du 2 août 2021 *relative à la bioéthique*, JORF n°0178 du 3 août 2021 [<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000043886101/2021-08-04/>, consulté le 26/02/2022].

#### 1.2. Travaux parlementaires

Assemblée nationale, 2019, XV<sup>e</sup> législature,

Deuxième séance du mardi 24 septembre 2019, 2<sup>e</sup> session extraordinaire de 2018-2019, JORF Année 2019 n°98 [2] A. N. (C.R.) [<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/2e-session-extraordinaire-de-2018-2019/deuxieme-seance-du-mardi-24-septembre-2019>, consulté le 16/04/2020]

Troisième séance du vendredi 27 septembre 2019, 2<sup>e</sup> session extraordinaire de 2018-2019, JORF Année 2019 n°101 [3] A.N. (C.R.) [<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes->

[rendus/seance/2e-session-extraordinaire-de-2018-2019/troisieme-seance-du-vendredi-27-septembre-2019](#), consulté le 16/04/2020].

Première séance du mercredi 2 octobre 2019, session ordinaire de 2019-2020, JORF Année 2019 n°103 A.N. (C.R.), [<https://www.assemblee-nationale.fr/15/cri/2019-2020/20200004.asp>, consulté le 16/04/2020].

Breton Xavier et Touraine Jean-Louis, 2019, *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique*, n°1572, déposé le 15/01/2019, Paris, Assemblée nationale.

Gérard Raphaël, et al., 2019, Amendement n°1793 visant le Projet de loi n°2187 relatif à la bioéthique, déposé le 05/09/2019 et rejeté en commission spéciale le 12/09/2019, Assemblée nationale [<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/2187/CSBIOETH/1793>, consulté le 19/04/2022].

Léonetti Jean, 2011, *Rapport fait au nom de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique (n°2911) – Tome 1*, Rapport législatif n°3111, Paris, Assemblée nationale.

Proposition de loi n°3225 *relative à la possibilité de lever l'anonymat des donneurs de gamètes*, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 juin 2006 [<https://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion3225.asp>, consulté le 26/02/2022].

Touraine Jean-Louis, et al., Amendement n°1586 visant le Texte n°2243, adopté par la commission spéciale, sur le projet de loi relatif à la bioéthique (n°2187), déposé le 19/09/2019 et rejeté en séance publique le 02/10/2019, Assemblée nationale [<http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/2243/AN/1586>, consulté le 01/05/2020].

Vanceunebrock-Mialon Laurence, et al., Amendement n°2090 visant le texte n°2243, adopté par la commission spéciale, sur le projet de loi relatif à la bioéthique (n°2187), déposé le 20/09/2019 à l'Assemblée nationale, rejeté en séance publique le 02/10/2019, Assemblée nationale [<http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/2243/AN/2090>, consulté le 16/04/2020].

Vanceunebrock-Mialon Laurence, et al., Amendement n°1957 visant le Projet de loi n°2187 relatif à la bioéthique, déposé le 05/09/2019 et rejeté en commission spéciale le 12/09/2019, Assemblée nationale [<http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/2187/CSBIOETH/1957>, consulté le 16/04/2020].

### **1.3. Contentieux**

Conseil d'État, Décision n°372121, adoptée le 12/11/2015, publiée au recueil Lebon [<https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000031471176/>, consulté le 01/01/2022].

### **1.4. Autres**

Agence de la Biomédecine, *Le rapport médical et scientifique de la procréation et de la génétique humaine en France* :

2010 [<https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2010/accueil.html>, consulté le 07/02/2022]

2011 [<https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2011/accueil.htm>, consulté le 07/02/2022]

2012 [<https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2012/accueil.htm>, consulté le 07/02/2022]

2013 [<https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2013/donnees/sommaire-proc.htm>, consulté le 07/02/2022]

2014 [<https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2014/donnees/sommaire-proc.htm>, consulté le 07/02/2022]

2015 [<https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2015/donnees/sommaire-proc.htm>, consulté le 07/02/2022]

2016 [<https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2016/donnees/sommaire-proc.htm>, consulté le 07/02/2022]

2020 [<https://rams.agence-biomedecine.fr/>, consulté le 07/02/2022]

INSEE et Dares, 2020, *Emploi, chômage, revenus du travail* [<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4504425>, consulté le 23/02/2022].

JOAFE n°20040050, annonce n°1086, 11/12/2004 [[https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations\\_b\\_archive/20040050/1086](https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations_b_archive/20040050/1086), consulté le 09/02/2022].

JOAFE, n°20080020, annonce n°928, 17/05/2008 [[https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations\\_b/20080020/928](https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations_b/20080020/928), consulté le 01/03/2022].

JOAFE, n°20180040, annonce n°1575, 06/10/2018 [[https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations\\_b/20180040/1575](https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations_b/20180040/1575), consulté le 01/03/2022].

## 2. Royaume-Uni

### 1.1. Législation

Family Law Reform Act 1987, c. 42 [<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1987/42/contents>, consulté le 23/02/2022].

Human Fertilisation and Embryology Act 1990, c. 37 [<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1990/37/contents>, consulté le 24/02/2022].

Human Fertilisation and Embryology Act 2008, c. 22 [<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2008/22/contents>, consulté le 24/02/2022].

Human Fertilisation and Embryology Authority (Disclosure of Donor Information) Regulations 2004, SI 2004/1511 [<https://www.legislation.gov.uk/uksi/2004/1511/contents/made>, consulté le 24/02/2022].

Perjury Act 1911, c. 6 (Regnal. 1\_and\_2\_Geo\_5) [<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/Geo5/1-2/6/contents>, consulté le 23/02/2022].

### 1.2. Travaux parlementaires

Earl of Feversham, 1960, *Report of the Departmental Committee on Human Artificial Insemination*, Cm. 1105, Londres, Home Office (UK) & Scottish Home Department.

Hansard HC Deb. vol. 409, cols 1525-1526, 29/03/1945 [[https://hansard.parliament.uk/Commons/1945-03-29/debates/788974fc-05c6-47c0-9943-d30b8326fa3d/ArtificialInsemination\(Experiments/](https://hansard.parliament.uk/Commons/1945-03-29/debates/788974fc-05c6-47c0-9943-d30b8326fa3d/ArtificialInsemination(Experiments/), consulté le 23/01/2020].

Hansard HC Dec. vol. 416, cols 60WS-62WS, 21/01/2004 [<https://hansard.parliament.uk/commons/2004-01-21/debates/223c4134-c1a9-41d6-9c55-a8f30757f420/HumanFertilisationAndEmbryologyAct>, consulté le 23/01/2020].

Hansard HL Deb. vol. 161, cols. 386-429, 16/03/1949 [<https://hansard.parliament.uk/Lords/1949-03-16/debates/f456963d-b676-4490-b358-79b8c18f276a/ProblemsOfLegitimacyAndArtificialInsemination/>, consulté le 23/01/2020].

Hansard HL Deb. vol. 207 cols. 926-1016, 26/02/1958 [<https://hansard.parliament.uk/Lords/1958-02-26/debates/313665c9-0474-4d7c-96a4-f4c5ae1a4ce9/ArtificialInseminationOfMarriedWomen/>, consulté le 23/01/2020].



Joint Committee on the Human Tissue and Embryos (Draft) Bill, 2007, *Human Tissue and Embryos (Draft) Bill. Volume II: Evidence*, HL Paper 169-II & HC Paper 630-II, Londres, House of Lords & House of Commons.

Warnock Mary, 1984, *Report of the Committee of Inquiry into Human Fertilisation and Embryology*, Cmnd. 9314, Londres, Department of Health & Social Security (UK).

### **1.3. Contentieux**

MacLennan v. MacLennan [1958] SC 105, SLT 12, ScotCS CSOH\_5 (Lord Wheatley) [[http://www.bailii.org/scot/cases/ScotCS/1958/1958\\_SC\\_105.html](http://www.bailii.org/scot/cases/ScotCS/1958/1958_SC_105.html)], consulté le 01/02/2022].

Rose and Another v. Secretary of State [2002] EWHC 1593 [<http://www.bailii.org/ew/cases/EWHC/Admin/2002/1593.html>], consulté le 25/07/2016].

### **1.4. Autres**

Government of the United Kingdom, site internet, « Get a DNA test » [<https://www.gov.uk/get-a-dna-test/print>], consulté le 22/06/2021].

Human Fertilisation and Embryology Authority, 1991, *Code of practice*, 1<sup>e</sup> édition [<https://portal.hfea.gov.uk/media/1578/hfea-code-of-practice-1st-edition.pdf>], consulté le 25/04/2022].

Human Fertilisation and Embryology Authority, 2019, *Trends in egg and sperm donation 2016*, Londres, Human Fertilisation and Embryology Authority [<https://www.hfea.gov.uk/media/2808/trends-in-egg-and-sperm-donation-final.pdf>], consulté le 23/04/2022].

Human Fertilisation and Embryology Authority, 2021a, *Code of practice*, 9<sup>e</sup> édition [<https://portal.hfea.gov.uk/media/1756/2021-10-26-code-of-practice-2021.pdf>], consulté le 06/01/2022].

Human Fertilisation and Embryology Authority, 2021b, *Fertility treatment 2019: trends and figures*, Londres [<https://www.hfea.gov.uk/about-us/publications/research-and-data/fertility-treatment-2019-trends-and-figures/>], consulté le 07/02/2022].

Human Fertilisation and Embryology Authority, 2021c, *State of the fertility sector 2020/21*, Londres [<http://www.hfea.gov.uk/about-us/publications/research-and-data/state-of-the-fertility-sector-2020-2021/>], consulté le 08/02/2022].

Human Fertilisation and Embryology Authority, site internet, <https://www.hfea.gov.uk/>

« Donor conceived people and their parents » [<http://www.hfea.gov.uk/donation/donor-conceived-people-and-their-parents/>], consulté le 08/02/2022].

« How we manage your information » [<https://www.hfea.gov.uk/choose-a-clinic/how-we-manage-your-information/>], consulté le 22/06/2021].

« Preparing to exchange contact details with your donor-conceived genetic siblings » [<https://www.hfea.gov.uk/donation/donors/information-for-past-applicants/preparing-to-exchange-contact-details-with-your-donor-conceived-genetic-siblings/>], consulté le 12/02/2022].

« Rules around releasing donor information » [<https://www.hfea.gov.uk/donation/donors/rules-around-releasing-donor-information/>], consulté le 25/04/2022].

Office for National Statistics, 2021, *Vital statistics in the UK: births, deaths and marriages*, Londres [<https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/populationestimates/datasets/vitalstatisticspopulationandhealthreferencetables>], consulté le 07/02/2022].

UK Parliament, site internet,

« What do MPs do? » [<https://www.parliament.uk/about/mps-and-lords/members/mps/>], consulté le 25/04/2022].

« What is the House of Lords: A guide for secondary school students »  
[<https://learning.parliament.uk/en/resources/what-is-the-house-of-lords-secondary-animation/>,  
consulté le 25/04/2022]

« White Paper » [<https://www.parliament.uk/site-information/glossary/white-paper/>, consulté le  
25/04/2022].

### 3. Autres

Convention internationale des droits de l'enfant, 20/11/1989  
[<https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>, consulté le  
25/04/2022].

Cour européenne des droits de l'Homme, *Note d'information sur la jurisprudence de la Cour n°88*,  
Juillet-Août 2006 [<https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=002-3238>, consulté le 25/04/2022].

Legal and Constitutional Affairs References Committee, 2011, *Donor conception practices in Australia*,  
Canberra, The Senate of the Commonwealth of Australia  
[[https://www.aph.gov.au/Parliamentary\\_Business/Committees/Senate/Legal\\_and\\_Constitutional\\_Affairs/Completed\\_inquiries/2010-13/donorconception/report/index](https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Senate/Legal_and_Constitutional_Affairs/Completed_inquiries/2010-13/donorconception/report/index), consulté le 20/04/2022].

## II. SOURCES ISSUES D'ORGANISATIONS NON-ÉTATIQUES

---

### 1. Associations et groupes d'utilisateurs

Archbishop of Canterbury, 1948, *Artificial Human Insemination. The Report of a Commission Appointed by his Grace the Archbishop of Canterbury*, Londres, S.P.C.K.

Association des enfants du don (ADEDD), 2018, « Position commune aux associations des enfants du don (ADEDD) et leurs antennes », 04/03/2018 [<http://www.adedd.fr/lassociation-des-enfants-du-don/publications/>, consulté le 09/02/2022].

Congrégation pour la doctrine de la foi, 1987, *Instruction Donum Vitae sur le respect de la vie humaine naissance et la dignité de la procréation. Réponses à quelques questions d'actualité*, Vatican, Rome  
[[https://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/cfaith/documents/rc\\_con\\_cfaith\\_doc\\_19870222\\_2\\_respect-for-human-life\\_fr.html](https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19870222_2_respect-for-human-life_fr.html), consulté le 25/02/2022].

Delaisi de Parseval Geneviève et Depadt-Sebag Valérie, 2010, *Accès à la parenté : Assistance Médicale à la Procréation et adoption. Pour une révision progressiste de la loi bioéthique*, Paris, Terra Nova.

Discours du Pape Pie XII aux médecins catholiques réunis à Rome pour leur IV<sup>e</sup> Congrès International, 29 septembre 1949, Rome. URL : [https://www.vatican.va/content/pius-xii/fr/speeches/1949/documents/hf\\_p-xii\\_spe\\_19490929\\_votre-presence.html](https://www.vatican.va/content/pius-xii/fr/speeches/1949/documents/hf_p-xii_spe_19490929_votre-presence.html), consulté le 01/02/2022

Donor Conceived Register, site internet, <https://www.donorconceivedregister.co.uk/>

Donor Conception Network, site internet, <https://www.dcnetwork.org>.

« Background » [<https://www.dcnetwork.org/who-are-we/background>, consulté le 10/02/2022].

« Books for children », [<https://www.dcnetwork.org/catalog/books-children>, consulté le 21/12/2020].

European Society of Human Reproduction and Embryology (ESHRE), 2022, ART fact-sheet  
[[https://www.eshre.eu/-/media/sitecore-files/Press-room/ESHRE\\_ARTFactSheet\\_2022.pdf](https://www.eshre.eu/-/media/sitecore-files/Press-room/ESHRE_ARTFactSheet_2022.pdf),  
consulté le 05/05/2022].

Procréation médicalement anonyme, site internet, <https://pmanonyme.asso.fr/>.

« Accueil ADN » [<https://pmanonyme.asso.fr/acceuil-adn/>, consulté le 26/05/2021].

Procréation médicalement anonyme, page Facebook, <https://www.facebook.com/PMAnonyme/>.

Post du 9 août 2018 [<https://www.facebook.com/PMAnonyme/posts/1875180389445036>, consulté le 10/06/2020].

Post du 20 août 2019 [<https://www.facebook.com/PMAnonyme/photos/2099859093643830>, consulté le 05/01/2022].

Post du 10 septembre 2020 [<https://www.facebook.com/PMAnonyme/photos/2407467536216316>, consulté le 05/01/2022].

Post du 10 mars 2022 [<https://www.facebook.com/1388932944736452/posts/2785780455051687/>, consulté le 11/03/2022].

### III. SOURCES ACADÉMIQUES

---

Barton Mary, Walker Kenneth et Wiesner Bertold P., 1945, « Artificial insemination », *British Medical Journal*, vol. 1, n°4384, p. 40-43.

Childs Robert M, 1998, *Genetic sexual attraction: healing and danger in the reunions of adoptees and their birth families*, Thèse de Doctorat, Massachusetts School of Professional Psychology, Boston MA (Etats-Unis).

Guttmacher Alan F., 1969, « Artificial insemination », *DePaul Law Review*, vol. 18, n°2, p. 566-583.

Hard Addison D., 1909, « Artificial impregnation », *Medical World*, vol. 27, p. 163.

### IV. SOURCES MÉDIATIQUES

---

Baden-Lasar Eli, 2019, « I'm 20. I Have 32 Half Siblings. This Is My Family Portrait », *The New York Times*, 26/06/2019 [<https://www.nytimes.com/interactive/2019/06/26/magazine/sperm-donor-siblings.html>, consulté le 18/12/2021].

Chapin-Derennes Camille, Brès Magali, Brès Vincent, Dupond Blandine, Mahon Astrid, Mercier Alexandre, Moutte Béatrice et Roussial Clément, 2021, « PMA : « La très grande majorité des donneurs de gamètes ne refuse pas le contact avec les personnes issues de leur don » », *Le Monde*, 30/06/2021 [[https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/30/pma-la-tres-grande-majorite-des-donneurs-de-gametes-ne-refuse-pas-le-contact-avec-les-personnes-issues-de-leur-don\\_6086387\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/30/pma-la-tres-grande-majorite-des-donneurs-de-gametes-ne-refuse-pas-le-contact-avec-les-personnes-issues-de-leur-don_6086387_3232.html), consulté le 05/08/2021].

Dupont Gaëlle, 2018, « Les banques de gamètes favorables à une levée partielle de l'anonymat des donneurs », *Le Monde*, 17/04/2018 [[https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/04/17/les-banques-de-gametes-favorables-a-une-leeve-partielle-de-l-anonymat-des-donneurs\\_5286313\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/04/17/les-banques-de-gametes-favorables-a-une-leeve-partielle-de-l-anonymat-des-donneurs_5286313_1651302.html), consulté le 12/07/2018].

Dworschak Manfred, 2019, « Kinder von Samenspendern suchen ihre Halbgeschwister », *Der Spiegel*, 03/05/2019 [<https://www.spiegel.de/panorama/kinder-von-samenspendern-suchen-ihre-halbgeschwister-a-00000000-0002-0001-0000-000163724185>, consulté le 18/12/2021].

Goanec Mathilde, 2021, « La PMA pour (presque) toutes est adoptée, entre fierté et amertume », *Mediapart*, 11/06/2021, [<https://www.mediapart.fr/journal/france/110621/la-pma-pour-presque-toutes-est-adoptee-entre-fierte-et-amertume>, consulté le 27/02/2022].

Kirsta Alix, 2003, « Genetic sexual attraction », *The Guardian*, 17/05/2003 [<https://www.theguardian.com/theguardian/2003/may/17/weekend7.weekend2>, consulté le 24/09/2020].

- Lamoureux Marine, 2015, « Née d'un don de sperme, Audrey réclame la levée partielle de l'anonymat de ses origines », *La Croix*, 21/10/2015 [<http://www.la-croix.com/Ethique/Bioethique/Nee-d-un-don-de-sperme-Audrey-reclame-la-levee-partielle-de-l-anonymat-de-ses-origines-2015-10-21-1370963>, consulté le 27/05/2016].
- Leclair Agnès, 2013, « PMA : le malaise d'enfants nés d'un don », *Le Figaro*, 02/09/2013 [<http://www.lefigaro.fr/politique/2013/02/08/01002-20130208ARTFIG00628-pma-le-malaise-d-enfants-nes-d-un-don.php>, consulté le 27/01/2016].
- Lefigaro.fr, 2011, « L'incroyable descendance des donneurs de sperme aux USA », *Le Figaro*, 06/09/2011 [<https://sante.lefigaro.fr/actualite/2011/09/06/16283-lincroyable-descendance-donneurs-sperme-usa>, consulté le 18/12/2021].
- Mallaval Catherine, 2018, « Don de sperme : le jour où Arthur Kermalvezen a retrouvé son géniteur », *Libération*, 15/01/2018 [[http://www.liberation.fr/france/2018/01/15/don-de-sperme-le-jour-ou-arthur-kermalvezen-a-retrouve-son-geniteur\\_1622583](http://www.liberation.fr/france/2018/01/15/don-de-sperme-le-jour-ou-arthur-kermalvezen-a-retrouve-son-geniteur_1622583), consulté le 15/01/2018].
- Moorhead Joanna, 2017, « The man who may have secretly fathered 200 children », *The Guardian*, 15/07/2017, [<http://www.theguardian.com/lifeandstyle/2017/jul/15/the-man-who-may-have-secretly-fathered-200-children>, consulté le 18/12/2021].
- Morin Hervé, 2016, « Première naissance d'un bébé "à trois parents" », *Le Monde*, 28/09/2016 [[https://www.lemonde.fr/sciences/article/2016/09/28/premiere-naissance-d-un-bebe-a-trois-parents\\_5004492\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2016/09/28/premiere-naissance-d-un-bebe-a-trois-parents_5004492_1650684.html), consulté le 01/02/2022].
- Mroz Jacqueline, 2019, « Their Mothers Chose Donor Sperm. The Doctors Used Their Own », *The New York Times*, 21/08/2019, [<https://www.nytimes.com/2019/08/21/health/sperm-donors-fraud-doctors.html>, consulté le 30/11/2021].
- Pasquesoone Valentine, 2021, « Quand des tests ADN jettent le trouble sur le recours de gynécologues à leur propre sperme pour des inséminations », *Franceinfo*, 21/12/2021, [[https://www.francetvinfo.fr/sante/biologie-genetique/enquete-franceinfo-quand-des-tests-adn-jettent-le-trouble-sur-le-recours-de-gynecologues-a-leur-propre-sperme-pour-des-inseminations\\_4841117.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/biologie-genetique/enquete-franceinfo-quand-des-tests-adn-jettent-le-trouble-sur-le-recours-de-gynecologues-a-leur-propre-sperme-pour-des-inseminations_4841117.html), consulté le 06/01/2022].
- Rédaction de GQ, 2015, « L'attraction sexuelle génétique : aux portes de l'inceste », *GQ France*, 19/01/2015 [<https://www.gqmagazine.fr/sexactu/articles/lattraction-sexuelle-gntique-aux-portes-de-linceste/23603>, consulté le 29/09/2020].
- Testart Jacques, 2017, « Débat : quatre raisons de s'opposer à la PMA pour toutes », *The Conversation*, 10/10/2017 [<https://theconversation.com/debat-quatre-raisons-de-sopposer-a-la-pma-pour-toutes-85303>, consulté le 03/04/2022].

## V. SITES DE GÉNÉALOGIE GÉNÉTIQUE<sup>1</sup>

---

23andMe, site internet,

« Our Science », [<https://www.23andme.com/en-int/genetic-science/>, consulté le 06/06/19].

« Our service », [<https://www.23andme.com/en-int/dna-ancestry/>, consulté le 06/06/19].

« Press Releases » [<https://mediacenter.23andme.com/press-releases>, consulté le 06/05/2021].

Ancestry, site internet,

« AncestryDNA Match Categories » [<https://support.ancestry.com/s/article/DNA-Match-Relationships>, consulté le 29/04/19].

---

<sup>1</sup> Les sites ont été explorés plusieurs fois entre avril 2018 et juin 2019.

« List of AncestryDNA® Regions », [[https://support.ancestry.com/s/article/List-of-AncestryDNA-Regions?language=en\\_US](https://support.ancestry.com/s/article/List-of-AncestryDNA-Regions?language=en_US), consulté le 06/04/2022].

« Our history » [<https://www.ancestry.com/corporate/about-ancestry/our-story>, consulté le 06/05/2021]

Page d'accueil de la version Royaume-Uni [<https://www.ancestry.co.uk/dna/>, consulté le 04/05/19]

« What is a second, third, or fourth cousin—or a cousin once removed? » [<https://www.ancestry.com/dna/lp/cousins-dna-match>, consulté le 07/04/2022].

« What to expect from your AncestryDNA® test results » [<https://www.ancestry.com/c/dna/what-to-expect-ancestrydna-test>, consulté le 06/04/2022]

Family Tree DNA, site internet, <https://www.familytreedna.com/>

« Family Finder » [<https://www.familytreedna.com/products/family-finder>, consulté le 21/06/2021].

« myOrigins® Walkthrough » [<https://learn.familytreedna.com/user-guide/family-finder-myftdna/walkthrough/>, consulté le 01/06/2021].

« What are the possible relationships for a Family Finder match? », [<https://www.familytreedna.com/learn/autosomal-ancestry/universal-dna-matching/possible-relationships-family-finder-match/>, consulté le 15/04/2019].

My Heritage, site internet,

« ADN : vue d'ensemble » [<https://www.myheritage.fr/dna>, consulté le 21/06/2021].

« ADN partagé : combien d'ADN partagez-vous avec vos parents ? », 10/02/2022 [<https://education.myheritage.fr/article/shared-dna-how-much-dna-do-you-share-with-your-relatives/>, consulté le 06/04/2022]

## VI. TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTAIRES

---

Bonnefont Anissa (réal.), 2019, *Wonder Boy, Olivier Rousteing, né sous X* [Film], Stella Maris Pictures, Sultan Films, Box Fish Productions, 1h33.

Bonnet Perrine, Denis Claire-Marie et Sauvage Benoît (réal.), 2021, « Tests ADN : la quête des origines » [Film], *Envoyé Spécial*, France Télévision, 36min.

Brès Vincent (dir.), 2019, *Je suis l'une d'entre elles. La première génération de personnes conçues par PMA avec don témoigne*, Paris, L'Harmattan.

Delescluse Rémi (réal.), 2019, *Les enfants du secret* [Film], STP Production Arte France, 60min.

Kermalvezen Arthur (avec Blandine de Dichenin), 2010, *Né de spermatozoïde inconnu*, Paris, J'ai lu.

Kermalvezen Arthur et Rotman Charlotte, 2019, *Le fils*, Paris, L'Iconoclaste.

Kermalvezen Audrey, 2014, *Mes origines : une affaire d'État*, Paris, M. Milo éd.

Lorbach Caroline, 2009 [2003], *Témoignages sur la conception par don. Parents, enfants et donneurs au fil des ans*, trad. par Sandrine Avril, Toulouse, Association MAIA.

Padawer Ruth (réal.), 2021, « The Sunday Read : « Sigrid Johnson was black. A DNA test said she wasn't » » [podcast], *The Daily*, 28/02/2021 [<https://the-daily.simplecast.com/episodes/20210228-vaBB414>], consulté le 25/03/2021].

Rothwell Jerry (réal.), 2010, *Donor unknown. Adventures in the sperm trade* [Film], Arte G.E.I.E. & VPRO, 78min.

Stevens Barry (réal.), 2001, *Offspring* [Film], Alliance Atlantis, 55min.

Stevens Barry (réal.), 2008, *Bio-dad* [Film], Barna-Alper releasing, 90min.

## VII. ŒUVRES DE FICTION

---

Fédération des CECOS et Cami, 1996, *Mon histoire à moi*, Fédération des CECOS [[https://www.cecos.org/wp-content/uploads/2019/08/mon\\_histoire\\_a\\_moi.pdf](https://www.cecos.org/wp-content/uploads/2019/08/mon_histoire_a_moi.pdf), consulté le 23/04/2022].

Freeman Emma, Chen Corrie et Murphy Shannon (réal.), 2018, *Sisters* [Série], Endemol Shine Australia, 1 saison, 7 épisodes.

Huxley Aldous, 1999 [1932], *Le Meilleur des mondes*, trad. par Jules Castier, Paris, Plon.

Kundera Milan, 1999 [1972], *La valse aux adieux*, trad. par François Kérel, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Gallimard.

Scott Ken (réal.), 2011, *Starbuck* [Film], Diaphana Distribution, 35mm/DCP, 109 min.



## ANNEXE C. L'AMPD EN CHIFFRES

La présente annexe donne un aperçu général de l'AMPD en s'appuyant sur les chiffres et statistiques produits par la HFEA au Royaume-Uni et par l'Agence de la Biomédecine en France. Compte tenu des différences entre les données rendues disponibles par chaque institution, la comparaison directe n'est pas possible.

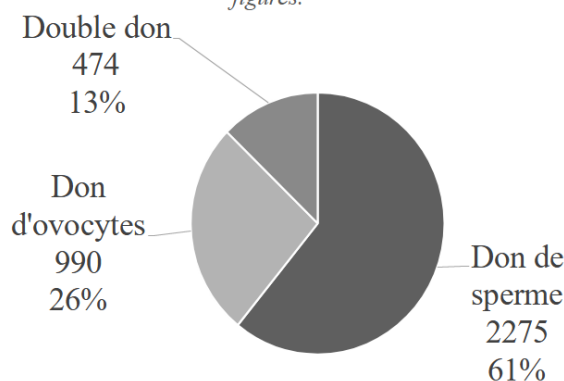
### ROYAUME-UNI

En 2019, sur les 712 680 naissances au Royaume-Uni<sup>2</sup>, les traitements par AMPD ont permis 3 578 naissances viables<sup>3</sup>. La majeure partie de ces naissances (61%) ont été permises par un don de sperme, comme cela est plus généralement le cas depuis 1991 (Graphique 2 et Tableau 5).

La part des dons d'ovocytes dans les naissances par AMPD a toutefois largement progressé depuis le début des années 1990 : de 3,5% en 1991, elle est passée à 26,8% des naissances viables en 2019 (Tableau 6 et Graphique 3).

Graphique 2. Répartition des naissances par AMPD en fonction du type de don (R-U, 2019)

Naissances viables (*live birth occurrences*), R-U, 2019  
Source : HFEA, 2021b, *Fertility Treatment 2019: trends and figures*.



<sup>2</sup> Office for National Statistics, 2021, *Vital statistics in the UK: births, deaths and marriages*.

<sup>3</sup> Les naissances de jumeaux/jumelles ou de triplé-e-s sont comptées ensemble (HFEA, 2021b, *Fertility treatment 2019: trends and figures*).



Tableau 5. Décompte des naissances par AMPD au R-U entre 1991 et 2019

		Naissances viables <sup>(1)</sup>	Naissance multiples	Taux de naissance multiples
Don de sperme	Nb	41994	4799	NA
	<i>Moyenne par année</i>	<i>1448</i>	<i>165</i>	<i>12%</i>
Don d'ovocytes	Nb	14922	2854	NA
	<i>Moyenne par année</i>	<i>515</i>	<i>98</i>	<i>23%</i>
Double don	Nb	3714	699	NA
	<i>Moyenne par année</i>	<i>128</i>	<i>25</i>	<i>22%</i>
<b>Total AMPD</b>	<b>Nb</b>	<b>60630</b>	<b>8352</b>	<b>NA</b>
	<i>Moyenne par année</i>	<i>697</i>	<i>97</i>	<i>19%</i>

<sup>(1)</sup> Live birth occurrences : les naissances gémeillaires (ou plus) sont comptées comme une seule naissance.  
Source : HFEA, 2021b, *Fertility treatment 2019: trends and figures*.

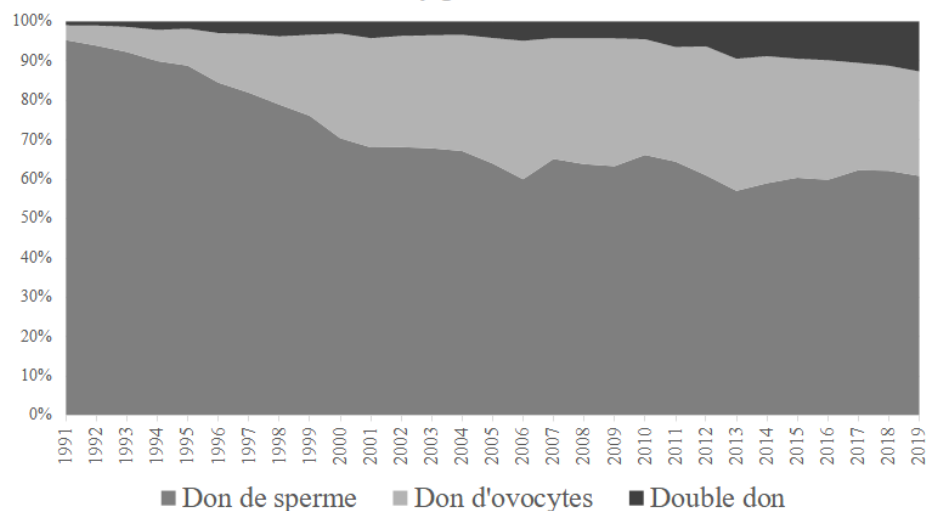
Tableau 6. Évolution du nombre de naissances viables par AMPD en fonction du type de don (R-U, 1991-2019)

	Don de sperme		Don d'ovocytes		Double don		Total AMPD	
<b>1991</b>	596	95,5%	22	3,5%	6	1,0%	624	100,0%
<b>1992</b>	1629	93,8%	91	5,2%	16	0,9%	1736	100,0%
<b>1993</b>	1999	92,3%	138	6,4%	29	1,3%	2166	100,0%
<b>1994</b>	2107	90,1%	182	7,8%	49	2,1%	2338	100,0%
<b>1995</b>	1964	88,7%	209	9,4%	40	1,8%	2213	100,0%
<b>1996</b>	1818	84,7%	266	12,4%	62	2,9%	2146	100,0%
<b>1997</b>	1631	82,0%	293	14,7%	64	3,2%	1988	100,0%
<b>1998</b>	1495	79,1%	324	17,2%	70	3,7%	1889	100,0%
<b>1999</b>	1433	76,3%	392	20,9%	53	2,8%	1878	100,0%
<b>2000</b>	1218	70,7%	463	26,9%	41	2,4%	1722	100,0%
<b>2001</b>	1127	69,0%	455	27,8%	52	3,2%	1634	100,0%
<b>2002</b>	1128	68,4%	467	28,3%	53	3,2%	1648	100,0%
<b>2003</b>	1070	68,3%	451	28,8%	46	2,9%	1567	100,0%
<b>2004</b>	1015	67,7%	444	29,6%	41	2,7%	1500	100,0%
<b>2005</b>	933	64,4%	467	32,3%	48	3,3%	1448	100,0%
<b>2006</b>	773	60,9%	449	35,4%	47	3,7%	1269	100,0%
<b>2007</b>	849	65,8%	400	31,0%	41	3,2%	1290	100,0%
<b>2008</b>	910	64,5%	457	32,4%	44	3,1%	1411	100,0%
<b>2009</b>	992	64,3%	509	33,0%	42	2,7%	1543	100,0%
<b>2010</b>	1174	67,0%	525	30,0%	53	3,0%	1752	100,0%
<b>2011</b>	1265	65,9%	568	29,6%	87	4,5%	1920	100,0%
<b>2012</b>	1368	61,8%	735	33,2%	111	5,0%	2214	100,0%
<b>2013</b>	1492	58,3%	876	34,2%	191	7,5%	2559	100,0%
<b>2014</b>	1692	60,0%	921	32,6%	208	7,4%	2821	100,0%
<b>2015</b>	1831	62,2%	909	30,9%	206	7,0%	2946	100,0%
<b>2016</b>	1970	61,2%	993	30,8%	256	8,0%	3219	100,0%
<b>2017</b>	2220	63,9%	965	27,8%	291	8,4%	3476	100,0%
<b>2018</b>	2337	63,9%	984	26,9%	338	9,2%	3659	100,0%
<b>2019</b>	2227	62,2%	959	26,8%	392	11,0%	3578	100,0%

Source : HFEA, 2021b, *Fertility treatment 2019: trends and figures*.

Graphique 3. Évolution de la répartition des naissances par AMPD selon le type de don (R-U, 1991-2019)

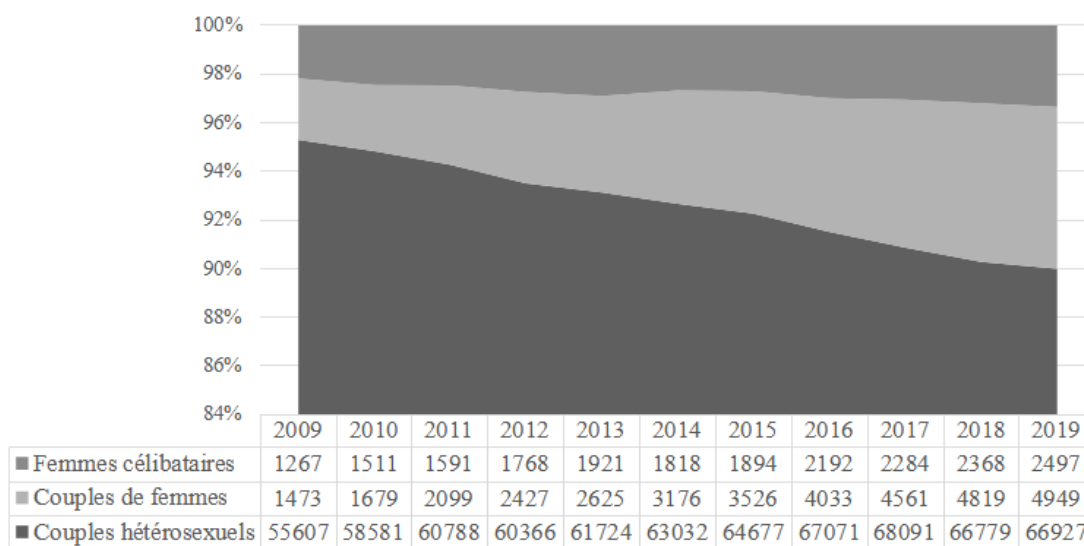
Naissances viables (*live birth occurrences*), R-U, 1991-2019  
 Source : HFEA, 2021b, *Fertility treatment 2019: trends and figures*.



Depuis 2009 et la possibilité pour les couples de femmes d'enregistrer leurs deux noms à l'état civil de leur enfant dès sa naissance, la part des patient·e·s en couples hétérosexuels a baissé dans le nombre de cycles de traitement en AMP au profit des couples de femmes notamment (Graphique 4).

Graphique 4. Évolution du recours à l'AMP (FIV et IAD) en fonction de la situation conjugale des bénéficiaires (R-U, 2009-2019)

Nombre de cycles de traitement par an et par situation conjugale des bénéficiaires, R-U, 2009-2019  
 Source : HFEA; 2021b, *Fertility treatment 2019: trends and figures*.



En 2020, 118 cliniques proposaient des traitements de fertilité<sup>4</sup> et/ou le stockage de gamètes ou d'embryons<sup>5</sup> sur tout le territoire britannique. Les établissements sont inégalement répartis sur le territoire, avec une forte concentration en Angleterre (101) par rapport aux autres pays de l'Union (Tableau 7), plus spécifiquement dans la région du Grand Londres (35) (Tableau 8).

Tableau 7. Répartition des cliniques d'AMP au R-U (2020/21)

	Nb de cliniques
Angleterre	101
Écosse	9
Pays de Galles	4
Irlande du Nord	4
<b>Total</b>	<b>118</b>

NB : il s'agit des cliniques offrant des traitements de fertilité et/ou du stockage de gamètes.

Source : HFEA, 2021c, *State of the fertility sector 2020/21*.

Tableau 8. Répartition des cliniques d'AMP en Angleterre (2020/21)

	Nb de cliniques
Greater London	35
South East	12
North West	10
South West	9
West Midlands	9
East	8
East Midlands	7
North East	6
Yorkshire and the Humber	5
<b>Total Angleterre</b>	<b>114</b>

NB : il s'agit des cliniques offrant des traitements de fertilité et/ou du stockage de gamètes.

Source : HFEA, 2021c, *State of the fertility sector 2020/21*.

La majorité (59%) des cliniques appartiennent au secteur privé (69 sur 118). En 2019, 65% des cycles de FIV et 88% des cycles d'IAD n'ont pas été financés par la NHS au Royaume-Uni (Tableau 9).

Tableau 9. Financement des traitements de fertilité en fonction du type de technique et du secteur de santé (public/privé) en 2019 au R-U

	NHS		Secteur privé		Total	
	Nb de cycles	%	Nb de cycles	%	Nb de cycles	%
FIV	23999	35%	45007	65%	69006	100%
IAD	671	12%	5020	88%	5691	100%

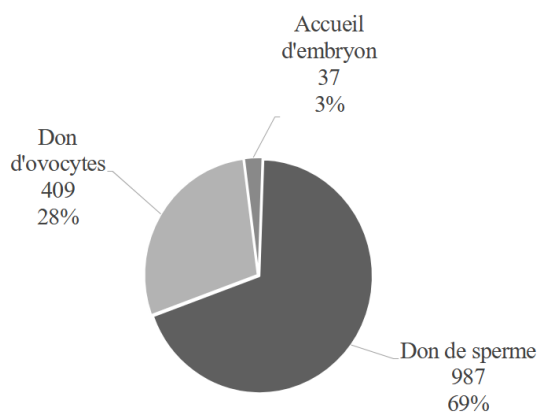
Source : HFEA, 2021b, *Fertility treatment 2019: trends and figures*.

<sup>4</sup> Les chiffres récents de la HFEA ne spécifient pas ceux qui ne sont valables que pour le recours à une AMPD.

<sup>5</sup> Je laisse de côté les établissements qui ne proposent que des activités de recherche sur l'embryon.

## FRANCE

Graphique 5. Répartition des naissances par AMPD en fonction du type de don (France, 2019)



En 2019, 3,6% des 753 383 nouveau-nés en France ont été conçus par assistance médicale à la procréation. Parmi ceux-là, 5,3% ont été conçus grâce à un don (n = 1 433). Le don de sperme est majoritaire : il a concerné 69% des naissances par AMPD (Graphique 5).

La répartition est cohérente avec les chiffres observés depuis dix ans : entre 2009 et 2019, 79% des 14 501 enfants nés vivants par AMPD ont été conçus par don de sperme, 19% par don d'ovocytes et 2,1% par accueil d'embryon (Tableau 10).

Tableau 10. Nombre d'enfants nés vivants suite à une AMPD en France entre 2009 et 2019

		Enfants nés vivants
Don de sperme	Nb	11440
	Moyenne par année	1040
Don d'ovocytes	Nb	2761
	Moyenne par année	251
Accueil d'embryon	Nb	300
	Moyenne par année	27
<b>Total AMPD</b>	<b>Nb</b>	<b>14501</b>
	<b>Moyenne par année</b>	<b>1318</b>

Source : Agence de la Biomédecine, *Le rapport médical et scientifique de la procréation et de la génétique humaine en France* pour les années 2010 à 2016 et 2020.

La proportion des dons de sperme est cependant régulièrement en baisse depuis 2009 (Tableau 11 et Graphique 6), face à l'augmentation du nombre de naissances par don d'ovocytes : là où 190 naissances (14,4% des naissances par AMPD) étaient permises par un don d'ovocyte en 2009, il s'agissait de 409 naissances en 2019 (28,5% des naissances par AMPD).

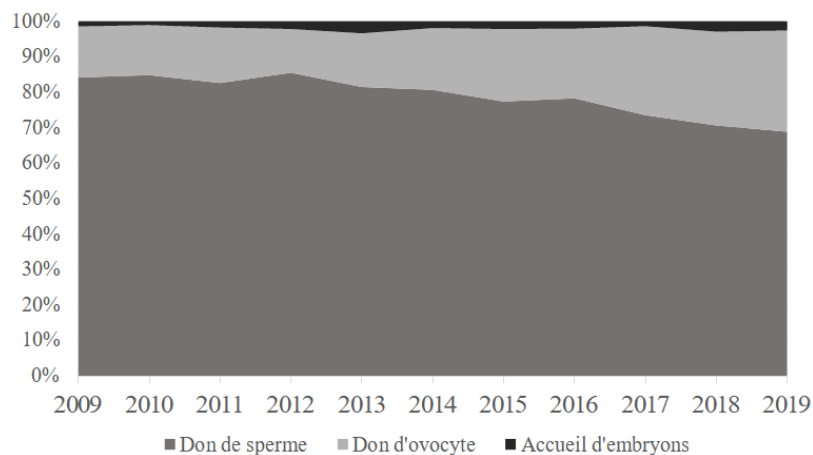
Tableau 11. Évolution du nombre d'enfants nés vivants par AMPD en fonction du type de don (France, 2009-2019)

	Don de sperme		Don d'ovocytes		Accueil d'embryons		Total AMPD	
<b>2009</b>	1110	84,2%	190	14,4%	19	1,4%	1319	100,0%
<b>2010</b>	1129	84,8%	188	14,1%	14	1,1%	1331	100,0%
<b>2011</b>	1099	82,6%	208	15,6%	23	1,7%	1330	100,0%
<b>2012</b>	1141	85,5%	164	12,3%	29	2,2%	1334	100,0%
<b>2013</b>	1069	81,5%	198	15,1%	44	3,4%	1311	100,0%
<b>2014</b>	1107	80,7%	239	17,4%	26	1,9%	1372	100,0%
<b>2015</b>	971	77,4%	256	20,4%	27	2,2%	1254	100,0%
<b>2016</b>	945	78,3%	237	19,6%	25	2,1%	1207	100,0%
<b>2017</b>	965	73,6%	329	25,1%	18	1,4%	1312	100,0%
<b>2018</b>	917	70,6%	343	26,4%	38	2,9%	1298	100,0%
<b>2019</b>	987	68,9%	409	28,5%	37	2,6%	1433	100,0%
<b>Total</b>	<b>11440</b>	<b>78,9%</b>	<b>2761</b>	<b>19,0%</b>	<b>300</b>	<b>2,1%</b>	<b>14501</b>	<b>100,0%</b>

Sources : Agence de la biomédecine, *Le rapport médical et scientifique de la procréation et de la génétique humaine en France* pour les années 2010 à 2016 et 2020.

Graphique 6. Évolution de la répartition des naissances par AMPD selon le type de don (France, 2009-2019)

Nombre d'enfants nés vivants par type de don (France, 2009-2019)  
 Source : Agence de la Biomédecine, 2020, *Le rapport médical et scientifique de la procréation et de la génétique humaine en France*.



Ces chiffres ne tiennent compte que des situations légalement autorisées en France avant la réforme de 2021, soit celle des couples hétérosexuels en âge de procréer et souffrant d'une

infertilité ou d'un risque de transmission d'une pathologie héréditaire grave cliniquement constatés.

En 2019, 31 centres agréés pratiquaient des activités liées au don d'ovocytes ; 28 centres agréés pratiquaient le recueil, le traitement, la conservation et la mise à disposition de dons de spermatozoïdes<sup>6</sup>. Tous appartiennent au secteur public. Les activités d'AMPD ne peuvent être pratiquées que dans des organismes et établissements de santé publics, ou dans des organismes et établissements de santé privés à but non lucratif (article L.2142-1 du code de la santé publique).

---

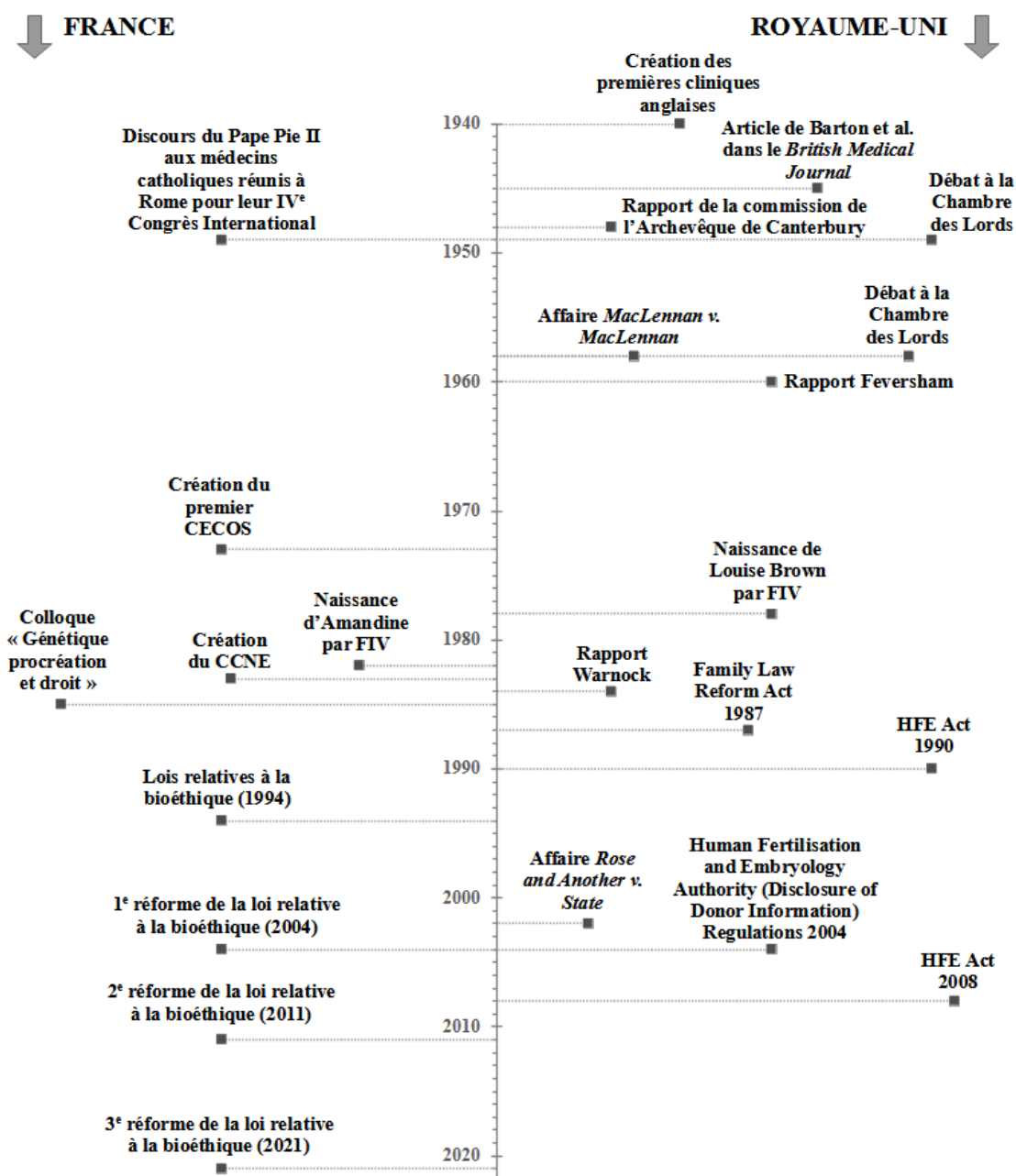
<sup>6</sup> Agence de la Biomédecine, 2020, *Le rapport médical et scientifique de la procréation et de la génétique humaine en France*.



# ANNEXE D. HISTOIRE JURIDIQUE DE L'AMPD AU ROYAUME-UNI ET EN FRANCE : CHRONOLOGIE

Cette chronologie propose une vision d'ensemble des repères abordés au cours du Chapitre 1 de ce manuscrit.

Figure 30. Repères chronologiques de l'histoire juridique de l'AMPD au R-U et en France







# ANNEXE E. LE DROIT D'ACCÈS AUX ORIGINES EN FRANCE ET AU ROYAUME-UNI EN 2022

## FRANCE

Avant la loi n°2021-1017 du 2 août 2021 *relative à la bioéthique*, il n'existait aucun moyen légal d'accéder à des informations sur les donneurs et donneuses en France. Le schéma reproduit les mesures telles qu'elles devraient être mise en place à partir de l'entrée en vigueur de la réforme (qui interviendra après la rédaction de ce manuscrit).

<i>Date de conception</i>	<b>Avant le 01/09/2022</b>	<b>Après le 01/09/2022</b>
<i>Principe</i>	Principe d'anonymat	Droit d'accès aux origines
<i>Droits</i>	Pas d'informations Un médecin peut demander l'accès à des informations non-identifiantes en cas de nécessité thérapeutique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données non-identifiantes<sup>(2)</sup> sur le donneur à partir de 18 ans</li> <li>- Identité du donneur à partir de 18 ans</li> </ul>
<i>Outils fournis par l'État</i>	Commission d'accès aux données <sup>(1)</sup>	Commission d'accès aux données <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> La composition exacte de la commission et les modalités d'accès aux informations doivent être fixées par un décret pris en Conseil d'État qui amendera les articles correspondants du code de la santé publique.

Source : article L.2143-9 du code de la santé publique

<sup>(2)</sup> Âge, situation familiale et professionnelle, caractéristiques physiques, état général, pays de naissance, motivations du don

Source : Agence de la Biomédecine

<i>Date de naissance</i>	<b>Avant le 01/08/1991</b>	<b>01/08/1991 au 31/03/2005</b>	<b>Après le 01/04/2005</b>
<i>Principe</i>	Principe d'anonymat	Principe d'anonymat	Droit d'accès aux origines
<i>Droits</i>	Pas d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations non-identifiantes<sup>(1)</sup> sur le donneur et les personnes issues du même don<sup>(2)</sup> à 16 ans</li> <li>- Identité<sup>(3)</sup> du donneur s'il s'est signalé auprès de la HFEA</li> <li>- Contact des personnes issues du même don si elles sont inscrites sur le registre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations non-identifiantes<sup>(1)</sup> sur le donneur et les personnes issues du même don<sup>(2)</sup> à 16 ans</li> <li>- Identité<sup>(3)</sup> du donneur à 18 ans</li> <li>- Contact des personnes issues du même don si elles sont inscrites sur le registre</li> </ul>
<i>Outils fournis par l'État</i>	Donor Conceived Register	Registre de la HFEA Donor Sibling Link	Registre de la HFEA Donor Sibling Link

### 01/04/2005 au 31/03/2006

#### Période de transition

Les donneurs anonymes sous le régime précédent ont pu continuer à être utilisés pour

- Les familles qui ont conçu un enfant avec le même donneur que celui du (ou des) enfant(s) de la fratrie conçu(s) avant le changement de loi
- L'implantation d'embryons cryoconservés qui ont été créés avant le changement de loi avec des gamètes anonymes et les gamètes du père ou de la mère d'intention (la période de transition s'étend au-delà du 31/03/2006 dans ce cas)

NB : Les parents ayant eu recours à un don peuvent obtenir les informations non-identifiantes sur le donneur à partir de la naissance de leur fils/fille.

<sup>(1)</sup> Description physique (taille, poids, couleur des yeux, des cheveux et carnation), année et pays de naissance, « ethnicité » du donneur et de ses parents, fils et filles vivants au moment du don (nombre, sexe), statut conjugal, antécédents médicaux, informations supplémentaires fournies par le donneur (profession, religion, savoir-faire, loisirs, motif du don, message personnel, auto-description)

<sup>(2)</sup> Nombre, sexe, année de naissance.

<sup>(3)</sup> Nom d'usage et de naissance, date et ville de naissance, adresse.

Source : HFEA

## ANNEXE F. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PARTICIPANT·E·S

NB : Les codes d'identification des participant·e·s correspondent aux différentes phases de terrain : les codes « FR » pour la phase de l'enquête doctorale en France et les codes « UK » pour celle en Angleterre (avril 2017 à décembre 2019), ainsi que les codes « M » pour l'enquête de mémoire en France (mars 2015 à mai 2016).

*Tableau 12. Tableau de présentation des participant·e·s*

Code id.	Éléments biographiques	Situation familiale	Information sur le mode de conception	Recherche des origines
<b>FR1</b>	<b>Julie</b> Née dans les années 1990	Parents séparés  Un frère conçu par don  Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis neuf ans.  Julie est lycéenne. Ses parents sont en train de se séparer et ses relations avec son père sont conflictuelles. Sur le chemin du lycée, sa mère décide un jour de lui annoncer que le couple a fait appel à une AMPD pour la concevoir. Pendant plusieurs années, le père de Julie ignore qu'elle est au courant.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Julie commence son parcours de recherche dans le courant de l'enquête. Lors de notre premier entretien, elle vient de commander un kit de test, dont elle n'a pas encore effectué le prélèvement. Lors de notre second entretien, elle a reçu les résultats qui ne fournissent pas de match probant mais répondent partiellement à ses attentes en ce qui concerne les origines « ethniques ». Julie patiente en attendant d'obtenir un meilleur match.
<b>FR2</b>	<b>Antoine</b> Né dans les années 1980	Père décédé  Un frère  Lui-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis quatre ans.  Antoine est trentenaire. Son père est décédé depuis une dizaine d'années. Il vient d'être licencié et amorce une séparation conjugale. Il a le sentiment que sa mère lui cache un secret et décide de la confronter directement.	Antoine a effectué un premier test ADN DTC dans les mois qui ont suivi l'annonce, puis d'autres dans les mois qui ont précédé l'enquête. Les résultats n'ont cependant pas permis d'obtenir un match probant.

<b>FR3</b>	<b>Juliette</b> Née dans les années 1990	Parents séparés  Une sœur  Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis trois ans.  Juliette a la vingtaine. Ses parents sont séparés. Elle participe à une réunion familiale chez sa mère pendant laquelle elle lance une plaisanterie sur son manque de ressemblance avec le reste de la famille. Sa mère saisit l'occasion pour lui annoncer qu'elle a été conçue par don. Juliette pense que son père est au courant que l'annonce a eu lieu mais elle n'a jamais abordé le sujet avec lui.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Juliette effectue quelques recherches juste après l'annonce mais elle met rapidement le sujet de côté le temps de finir ses études. Quelques mois avant l'entretien elle découvre l'existence des tests ADN DTC. Elle en fait plusieurs qui n'aboutissent pas à une identification.
<b>FR4</b>	<b>Tessa</b> Née dans les années 1980	Père décédé  Un frère conçu par don  Elle-même : en couple, un enfant	Connaît son mode de conception depuis dix ans.  Tessa a un peu moins de trente ans. Elle a commencé un parcours psychothérapeutique qui l'amène un jour à poser directement la question de sa conception à sa mère. Celle-ci lui explique qu'elle a été conçue par AMPD. Tessa explique à son père qu'elle est au courant dans la semaine qui suit.	Pas formellement engagée mais en faveur de l'accès aux origines.  À titre personnel, Tessa ne veut pas faire de recherche.
<b>FR5</b>	<b>Marjorie</b> Née dans les années 1980	Elle-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis moins d'un an.  Marjorie est dans sa trentaine. Son mari commande un test ADN DTC par curiosité sur ses origines « ethnique » et elle décide d'en faire de même pour l'accompagner. À cette occasion, elle découvre un résultat incohérent avec l'histoire familiale. Elle convainc ses parents de faire à leur tour un test afin de comprendre de quoi il en retourne. Aucun des résultats ne correspond aux siens. Elle finit par demander directement à sa mère si son père est bien son géniteur et celle-ci lui explique l'histoire de sa conception.	Marjorie a découvert son mode de conception en même temps qu'elle a fait son test ADN DTC. Celui-ci ne lui fournit cependant aucun match probant. Elle commande un autre test quelques mois plus tard, sans que les résultats soient plus fructueux.
<b>FR6</b>	<b>Amandine</b> Née dans les années 1970	Elle-même : en couple, un enfant	Connaît son mode de conception depuis un an.  Amandine a un peu moins de quarante ans. Ses parents sont en conflit à cause de la prise en charge d'une maladie chronique. Dans ce contexte, la mère d'Amandine révèle un jour son mode de conception à son conjoint. Ce dernier l'encourage à en parler directement à	Sympathisante des demandes de droit d'accès aux origines.  Amandine fait un test ADN DTC quelques mois après l'annonce. Elle identifie tout de suite un homme conçu grâce au même donneur. Lui a déjà fait des recherches pour trouver le donneur. Après quelques investigations supplémentaires, elle et lui

			Amandine. La discussion a lieu quelques jours plus tard. Amandine met, quant à elle, son père au courant dans les semaines qui suivent.	pensent avoir trouvé l'homme en question. Elle et lui ont essayé de le contacter et attendent sa réponse.
<b>FR7</b>	<b>Audrey</b> Née dans les années 1980	Parents séparés  Un frère et une sœur  Elle-même : en couple, trois enfants	Connaît son mode de conception depuis vingt-et-un ans.  Audrey est au collège. Ses parents sont séparés et ont une relation particulièrement conflictuelle, tandis qu'Audrey est elle-même fortement en conflit avec sa mère. Un jour, cette dernière lui annonce soudainement qu'elle a été conçue par don de sperme. Audrey en parle à son père quelques jours plus tard.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Dès l'annonce, Audrey tient à connaître l'identité du donneur, mais elle est alors trop jeune pour tenter de mener une recherche. Le sujet émerge à plusieurs reprises dans sa vie : lorsqu'elle devient mère pour la première fois, lorsqu'elle vit sa première période de chômage. Elle n'entame cependant aucune démarche. Elle trouve une première fois le contact d'une association dédiée aux personnes conçues par don mais elle ne maintient pas le contact. Finalement, dans l'année qui précède notre entretien, elle découvre l'existence des tests ADN DTC et décide de se lancer. Les résultats lui permettent de repérer les origines « ethniques » du donneur et surtout une « demi-sœur » conçue grâce au même donneur, avec qui elle est en contact depuis.
<b>FR8</b>	<b>Océane</b> Née dans les années 1990	Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis quinze ans.  Lorsqu'Océane est à l'école primaire, sa mère lui raconte l'histoire de sa conception à l'aide d'un livre pour enfants.	Océane est intéressée par certaines informations sur le donneur (photographie, antécédents médicaux) mais tient à maintenir des limites. Elle pourrait être intéressée par des informations « bonus » que le donneur donnerait de son propre chef mais elle ne souhaite pas établir une relation avec lui. Elle pourrait envisager de s'engager dans une démarche de recherche si un dispositif prenant en compte la volonté du donneur était créé.
<b>FR9</b>	<b>Priscilla</b> Née dans les années 1980	Père décédé  Un frère conçu par don	Connaît son mode de conception depuis treize ans.  Priscilla a la vingtaine. Elle s'est interrogée sur sa conception pendant plusieurs années avant de	Priscilla ne souhaite pas chercher ses origines.

		Elle-même : en couple, enceinte	profiter d'une sortie avec sa mère pour lui poser la question. Sa mère lui raconte le recours au don. Le père de Priscilla est mis au courant à leur retour.	
<b>FR10</b>	<b>Géraldine</b> Née dans les années 1980	Parents séparés  Elle-même : célibataire, sans enfant	Connait son mode de conception depuis dix-sept ans.  Géraldine est lycéenne. Ses parents sont séparés. Un soir, elle demande à sa mère si son père est son géniteur, sans trop savoir pourquoi. Dans un premier temps, sa mère ne lui dit rien. Puis quelques heures plus tard, elle décide de lui raconter l'histoire de l'AMPD. La mère de Géraldine écrit alors à son père pour le mettre au courant.	Géraldine est curieuse quant à l'identité du donneur mais elle ne veut pas d'une recherche qui prendrait trop de place dans sa vie. Elle ne veut pas faire de test ADN DTC pour le moment. Elle craint d'être déçue en découvrant le donneur. Elle pourrait envisager de s'engager dans des démarches si un dispositif requérant le volontariat du donneur était créé.
<b>FR11</b>	<b>Eugénie</b> Née dans les années 1980	Parents séparés  Elle-même : en couple, sans enfant	Connait son mode de conception depuis cinq ans.  Eugénie a la trentaine et elle vient de se marier. Ses parents sont séparés. Son père a refusé de venir à la cérémonie sans qu'Eugénie n'en comprenne la raison. Sa mère se prépare à lui expliquer les circonstances de sa conception quelques semaines après la cérémonie.	Eugénie aimerait seulement avoir des informations non-identifiantes sur le donneur, notamment ses antécédents médicaux. Elle serait gênée d'avoir l'identité du donneur et ne voudrait pas être en contact avec lui.
<b>FR12</b>	<b>Vanessa</b> Née dans les années 1970	Père décédé  Un frère conçu par don  Elle-même : célibataire, sans enfant	Connait son mode de conception depuis quinze ans  Vanessa a une vingtaine d'années quand sa mère tente de lui dire une première fois qu'elle a été conçue par AMPD. Vanessa ne comprend pas et ressort de la conversation en pensant qu'il s'agit d'une insémination intraconjugale. Le sujet ressort au cours d'une conversation quelques années plus tard. Sa mère éclaircit le malentendu.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Vanessa s'est rendue plusieurs fois au CECOS où elle a été conçue pour avoir des informations sur son donneur, sans succès. Elle a effectué plusieurs tests ADN DTC deux ans avant notre entretien, sans qu'aucun match probant ne soit repéré, malgré son investissement important dans la recherche.
<b>FR13</b>	<b>Sandra</b> Née dans les années 1980	Parents séparés  Une quasi-sœur  Elle-même : en couple, un enfant	Connait son mode de conception depuis dix-neuf ans.  Sandra est étudiante à l'université. Suite au divorce de ses parents, la relation avec son père est devenue conflictuelle. Celui-ci envoie une lettre à Sandra, à l'adresse de sa mère, dans laquelle il glisse un sous-entendu sibyllin, en la renvoyant à sa mère pour qu'elle lui explique. La mère de Sandra lui raconte	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Sandra n'essaie pas tout de suite de se préoccuper de ses origines. Elle espère d'abord améliorer sa relation avec son père. Une dizaine d'années plus tard, elle tente d'obtenir des informations auprès du CECOS où elle a été conçue, en vain. Un an et demi avant l'entretien, elle découvre

			alors que le couple a eu recours à un don de sperme pour la concevoir.	l'existence des tests ADN DTC, et intègre une association de personnes conçues par don. Elle hésite à faire un test à cause de l'illégalité de la démarche en France puis finit par se lancer. Les résultats n'ont pas révélé de match probant.
<b>FR14</b>	<b>Ingrid</b> Née dans les années 1980	Mère décédée  Une sœur conçue par don  Elle-même : en couple, trois enfants	Connaît son mode de conception depuis vingt-deux ans.  Ingrid est à la fin de l'école primaire. Sa mère est décédée durant sa petite enfance. Son père décide de lui raconter son mode de conception.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Ingrid ne se pose pas de question sur le don jusqu'à sa deuxième grossesse. Les consultations médicales font alors surgir la question des antécédents médicaux qu'elle pourrait transmettre à ses enfants. Deux ans avant notre entretien, elle fait plusieurs tests ADN DTC qui n'ont pas donné de résultat probant.
<b>FR15</b>	<b>Marine</b> Née dans les années 1980	Une sœur conçue par don  Elle-même : célibataire, sans enfant.	Connaît son mode de conception depuis neuf ans.  Jeune adulte, Marine est conviée par ses parents à un repas de famille pour lui annoncer son mode de conception.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Dès l'annonce, Marine veut en savoir plus sur son donneur. Elle rejoint une association de personnes conçues par don un an avant l'enquête et fait deux tests ADN DTC dans les mois qui suivent. Les résultats révèlent des origines « ethniques » qui pourraient donner une piste sur le donneur. En revanche, ils ne listent pas de match probant. Marine n'a pas fait de recherche supplémentaire à partir de ses résultats.
<b>FR16</b>	<b>Maéva</b> Née dans les années 1990	Une sœur conçue par don  Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis toujours.  La mère de Maéva lui fait le récit de son mode de conception dès le berceau. Par la suite, ses parents lui lisent régulièrement un livre pour enfants sur le sujet.	Maéva serait intéressée de chercher le donneur mais elle n'a pas entamé de démarche en ce sens. Elle ne voudrait pas le faire seule, sans sa sœur. Elle craint également que son père ne le prenne mal.
<b>FR17</b>	<b>Léo</b> Né dans les années 1990	Trois frères et sœurs dont deux conçus par don  Lui-même : en couple, un enfant	Connaît son mode de conception depuis toujours.  Léo a été informé dès la petite enfance. Il ne se souvient pas d'une « annonce » en tant que telle.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Léo s'est souvent interrogé sur l'identité de son donneur. Il tente de se renseigner lorsqu'il entre à l'université mais il ne va pas plus loin car il ne se sent pas prêt. Deux



				ans avant l'entretien, il fait un test ADN DTC. Après avoir effectué des recherches, il pense avoir identifié le donneur. Il a essayé de le contacter par plusieurs moyens et attend sa confirmation.
<b>FR18</b>	<b>Adeline</b> Née dans les années 1980	Père décédé Deux frères dont un conçu par don Elle-même : séparée, un enfant	Connaît son mode de conception depuis un an. Adeline est trentenaire. Son père est décédé depuis plusieurs années. Lors d'un weekend en famille, sa mère décide de lui raconter l'histoire de sa conception en compagnie de ses frères.	Milite pour le droit d'accès aux origines. Adeline ne souhaite pas se lancer dans une recherche à titre personnel.
<b>FR19</b>	<b>Charlotte</b> Née dans les années 1990	Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis moins d'un an. Charlotte a un peu moins de trente ans. Son père souffre d'une maladie génétique. Charlotte commence à se projeter dans une maternité et voudrait s'assurer qu'il n'y a pas de risque héréditaire. Elle interroge sa mère pour en savoir plus. Celle-ci commence à lui parler des problèmes de fertilité du couple sans aller plus loin. Quelques semaines plus tard, ses deux parents lui annoncent, ensemble, qu'ils ont fait recours à un don de sperme pour la concevoir.	Charlotte est curieuse mais l'annonce est très récente et elle se laisse le temps de réfléchir. Elle serait intéressée par des informations non-identifiantes. Elle connaît l'existence des tests ADN DTC mais elle n'est pas sûre de vouloir en faire un. Elle aime l'idée de trouver des personnes issues du même don mais elle se demande ce qu'elles lui apporteraient. Elle craint également que ses parents ne pensent qu'elle veut remplacer sa filiation.
<b>FR20</b>	<b>Simon</b> Né dans les années 1990	Une sœur conçue par don Lui-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis toujours. Simon a été informé dès son plus jeune âge. Il ne se rappelle pas d'une « annonce » en tant que telle.	Simon aimerait avoir des informations sur le donneur (profession, photographie, description personnelle sur sa personnalité) sans son identité et sans nécessairement le rencontrer. Il n'a pas entamé de démarche en ce sens mais il pourrait envisager de le faire si un dispositif était créé.
<b>FR21</b>	<b>Frédérique</b> Née dans les années 1970	Parents séparés Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis trente-huit ans Frédérique est à la maternelle. Son père fait convoquer sa mère chez un avocat pour exclure Frédérique de son héritage. La fillette accompagne sa mère au rendez-vous, lors duquel on lui explique la situation.	Frédérique a toujours voulu savoir qui était son donneur. Elle aimerait avoir une photographie. Quelques temps avant l'entretien, les filles de son conjoint mentionnent l'existence des tests ADN DTC. Elle réfléchit et s'inscrit sur un site sans commander le kit. Finalement, elle a décidé de ne pas faire le test. Elle

				serait contente de rencontrer des personnes issues du même don mais elle ne voudrait pas établir une relation sur la durée. Pour l'instant, elle ne veut pas continuer les démarches.
<b>FR22</b>	<b>Xavier</b> Né dans les années 1960	Parents décédés  Lui-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis quatre ans.  Xavier est quarantenaire. Il est en conflit avec son oncle quant à la gestion de la perte d'autonomie de son père et de sa fin de vie. Son oncle lui lance alors un jour que son père n'est pas son père mais Xavier pense à une simple méchanceté. Lorsqu'il en parle à sa mère, elle ne dit rien de particulier. Son père décède et l'altercation est mentionnée lors d'une discussion à l'enterrement. Une tante confirme alors que les parents de Xavier ont eu recours à une AMPD.	Au début, Xavier n'était pas sûr de vouloir chercher. Aujourd'hui, il y est plutôt favorable mais à condition de ne pas avoir à faire un test ADN DTC auprès d'une entreprise aux Etats-Unis. Si des conditions lui garantissaient la sécurité de ses données en France, il se lancerait.
<b>FR23</b>	<b>Marlène</b> Née dans les années 1970	Parents séparés  Une sœur conçue par don  Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis neuf ans.  Marlène est trentenaire. Ni elle ni sa sœur n'ont de contact avec leur père depuis un conflit important survenu plusieurs années auparavant. Alors qu'elle est sur le point de se marier, sa sœur apprend par un oncle que ses parents ont eu recours à un don. Sa mère confirme l'information et elles décident ensemble d'informer Marlène. Marlène met au courant son père sans que la relation ne s'améliore ensuite.	Milite pour le droit d'accès aux origines.  Après avoir été informée, Marlène cherche des informations sur Internet, en vain. Elle laisse le sujet de côté pendant six-sept ans. Sur un réseau social, elle tombe alors sur le témoignage d'un homme qui a donné son sperme à la période où elle a été conçue, dans le même CECOS. Elle lui écrit et discute avec lui par message. Il lui suggère de faire un test ADN DTC. Le test étant trop onéreux pour sa situation financière du moment, Marlène se lance quelques mois plus tard. Les résultats ne révèlent de match probant.
<b>FR24</b>	<b>Éloïse</b> Née dans les années 1990	Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis vingt-et-un ans.  Éloïse est informée une première fois par ses parents durant la petite enfance, sans tout à fait comprendre de quoi il en retourne. Le sujet n'est ensuite plus abordé jusqu'à l'adolescence (collège). La réouverture de la discussion par ses parents est	Pas engagée personnellement mais en faveur du droit d'accès aux origines.  Éloïse cherche des informations juste après la seconde annonce sans parvenir à trouver grand-chose. Un an plus tard, elle essaie d'appeler un CECOS pour obtenir l'identité de son donneur mais elle reçoit une

			vécue comme une seconde annonce par Éloïse.	fin de non-recevoir. Éloïse rencontre les membres d'une association de personnes conçues par don à la fin du lycée mais elle ne se sent pas en phase et décide de rester éloignée. Elle est finalement recontactée trois ans avant l'entretien. Elle apprend alors l'existence des tests ADN DTC. Elle achète un kit environ un an avant l'entretien mais elle n'a toujours pas fait le prélèvement – et elle n'est pas sûre de le faire un jour.
<b>FR25</b>	<b>Christine</b> Née dans les années 1980	Elle-même : séparée, un enfant	<p>Connaît son mode de conception depuis deux ans.</p> <p>Intéressée par la question des origines, Christine découvre l'existence des tests ADN DTC à la télévision et propose à son père d'en faire un car il a des ascendants inconnus. Le lendemain, sa mère l'appelle pour la faire venir chez eux. Son père lui explique qu'elle a été conçue grâce à un don de sperme.</p>	<p>Milite pour le droit d'accès aux origines.</p> <p>Quelques temps après l'annonce, Christine regarde une émission télévisée où des membres d'une association dédiée aux personnes conçues par don sont présentes. Elle entre en contact et fait un test ADN DTC qui ne donne pas de match probant. Elle tente d'en faire un deuxième quelques temps avant l'entretien, sans que les résultats soient exploitables pour une recherche.</p>
<b>UK1</b>	<b>Sylvia</b> Née dans les années 1960	<p>Père décédé</p> <p>Un frère et une sœur</p> <p>Elle-même : en couple, trois enfants</p>	<p>Connaît son mode de conception depuis deux ans.</p> <p>Sylvia a passé la cinquantaine. Son père est décédé depuis une trentaine d'années. Sylvia est une généalogiste assidue. Elle fait un test ADN DTC pour approfondir ses recherches et découvre des origines « ethniques » incohérentes avec l'histoire familiale. Son frère et sa sœur font à leur tour un test qui ne revient pas avec les mêmes résultats. Elle interroge sa mère qui lui raconte le recours au don.</p>	<p>Quelques mois après le premier test, elle en fait un second sur une autre plateforme. Environ six mois plus tard, un match assez proche apparaît, dont elle sait qu'il est lié au donneur à partir des résultats des origines « ethniques ». Le match a inclus un arbre généalogique à son profil, grâce auquel Sylvia identifie son donneur (Cecil). Cecil est décédé mais Sylvia rencontre sa famille, dont ses enfants, avec qui elle entretient des contacts réguliers.</p>
<b>UK2</b>	<b>Jill</b> Née dans les années 1960	<p>Parents séparés, père décédé</p> <p>Un frère conçu par don</p> <p>Elle-même : en couple,</p>	<p>Connaît son mode de conception depuis dix-sept ans.</p> <p>Jill a un peu moins de quarante ans. Un décès intervient dans sa famille paternelle. Sa mère souhaite se libérer du secret malgré les réticences de son père. Jill est informée quelques heures</p>	<p>Environ deux ans après l'annonce, elle rencontre des personnes conçues par don dans la même clinique qu'elle grâce à un article de presse. Elles se voient plusieurs fois – Jill ne se souvient plus de combien de temps cela a duré – avant de faire un test</p>

		deux enfants	après son frère, en rentrant d'un déjeuner professionnel. Jill a essayé de parler de l'AMPD avec lui après l'annonce mais nous n'avons pas abordé la manière dont il a su qu'elle était au courant.	ADN à partir duquel Jill se découvre conçue grâce au même donneur que plusieurs d'entre elles. Le donneur (décédé) est identifié quelques années plus tard. Jill entretient des relations régulières avec le groupe.
<b>UK3</b>	<b>Matthew</b> Né dans les années 1990	Parents séparés  Un frère conçu par don  Lui-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis six ans.  Matthew est étudiant à l'université. Ses parents sont en train de se séparer, dans une procédure qui semble très conflictuelle. Sa mère l'appelle un jour et lui révèle que le couple a eu recours à un don de sperme pour le concevoir.	Quelques mois après l'annonce, Matthew veut chercher l'identité de son donneur. Sa mère lui apporte son soutien. Il s'inscrit sur le Donor Conceived Register en faisant le test ADN. Quelques semaines plus tard, il reçoit un appel du DCR qui lui apprend que son donneur est décédé dans la fleur de l'âge mais que ce sont ses parents qui se sont inscrits sur le registre et qu'ils sont d'accord pour être mis en contact. Les échanges sont d'abord médiés par le DCR. Des emails sont échangés avec des photographies. La mère de Matthew l'aide à trouver des informations sur le donneur. Il finit par rencontrer les parents de celui-ci à leur domicile et il a des contacts réguliers avec eux depuis.
<b>UK4</b>	<b>Thomas</b> Né dans les années 1980	Deux sœurs dont une conçue par don  Lui-même : en couple, un enfant	Connaît son mode de conception depuis douze ans.  Thomas a la vingtaine. Sa sœur vient de tomber enceinte pour la première fois et elle interroge leurs parents sur les antécédents médicaux de la famille. Les parents lui expliquent qu'elle et Thomas ont été conçus par don. Quelques temps plus tard, Thomas est informé à son tour lors d'un trajet en voiture avec son père.	Thomas ne s'est pas vraiment préoccupé du don jusqu'à la dernière année précédant l'enquête, qui correspond aussi à la première période d'inactivité de sa carrière professionnelle. Avant notre premier entretien, il effectue un test ADN DTC qui ne donne pas de match probant. Avant notre second entretien, il en réalise donc un deuxième qui lui permet d'identifier son donneur, inscrit lui-même sur la plateforme de généalogie génétique. Le donneur est aussi inscrit sur le Donor Conceived Register où il a été matché avec un homme également conçu grâce à son don. Thomas a des échanges réguliers avec les deux hommes.

<p><b>UK5</b></p>	<p><b>Hayley</b> Née dans les années 1980</p>	<p>Un frère conçu par don Elle-même : en couple, sans enfant</p>	<p>Connaît son mode de conception depuis dix-sept ans. Hayley est adolescente. Ses parents décident de lui raconter l'histoire de sa conception (et celle de son frère) car un parent d'une amie de Hayley travaille dans l'établissement où sa mère a été suivie pour faire ses protocoles d'AMPD. La mère craint une révélation accidentelle. C'est le père de Hayley qui informe le frère et la sœur seul. Leur mère attend que la discussion soit terminée dans une autre pièce.</p>	<p>Au départ, Hayley ne souhaite pas vraiment chercher. Elle commence à se poser des questions progressivement et elle commence plusieurs fois à s'inscrire sur le Donor Conceived Register sans jamais aller au bout de l'inscription. Elle s'y inscrit finalement plus de dix ans après l'annonce – elle est au milieu de sa vingtaine – et fait le test ADN associé un an plus tard. Elle est matchée avec son donneur, lui aussi présent sur le DRC. Après avoir échangé chacun·e une lettre puis des emails, elle le rencontre en chair et en os (sept mois après le match). Elle maintient des liens réguliers avec lui depuis.</p>
<p><b>UK6</b></p>	<p><b>Jodie</b> Née dans les années 1980</p>	<p>Père décédé Elle-même : en couple, un enfant</p>	<p>Connaît son mode de conception depuis deux ans. Jodie a la trentaine. Son père (Gordon) est décédé depuis plus de vingt ans. La belle-sœur de Gordon (Betty) vient de décéder et Jodie et sa mère s'occupent de régler ses affaires. Betty était la dernière membre de la famille paternelle de Jodie encore en vie. Sa mère décide donc qu'elle peut désormais lui raconter l'histoire de sa conception.</p>	<p>Le soir-même de l'annonce, Jodie cherche des informations sur Internet et elle commande un kit de test ADN DTC. Quelques semaines plus tard, les résultats la matche avec une « demi-sœur », qui ignore qu'elle a été conçue par don. Jodie télécharge ses données sur plusieurs plateformes et elle est matchée avec un « demi-frère », lui aussi conçu par AMPD. Entre temps, Jodie s'est inscrite sur le Donor Conceived Register pour lequel elle a fait un autre test ADN qui la matche avec une autre « demi-sœur ». Dans les mois qui suivent, Jodie les rencontre en chair et en os chacun·e à leur tour tout en continuant à chercher leur donneur. Elle parvient à l'identifier après quelques mois. Le groupe échange régulièrement depuis, y compris avec le donneur, et se voit plusieurs fois par an.</p>
<p><b>UK7</b></p>	<p><b>Irene</b> Née dans les années 1950</p>	<p>Parents décédés Une sœur</p>	<p>Connaît son mode de conception depuis cinquante-cinq ans. Le père d'Irene souffre d'une maladie héréditaire. Dès le début de l'adolescence, Irene clame qu'elle n'aura pas d'enfant afin de</p>	<p>Irene a voulu connaître l'identité du donneur très rapidement. Jeune adulte, elle a tenté d'obtenir des informations auprès de la clinique mais en vain. Elle finit par se résigner à l'idée</p>

		Elle-même : en couple, sans enfant	ne pas se trouver dans la même situation que lui. Elle met également en doute l'apparement de sa sœur Valerie. Après avoir demandé à sa propre mère (la grand-mère maternelle des deux filles) de révéler à Valerie qu'elle a été adoptée, la mère d'Irene demande à une amie d'annoncer à Irene son propre mode de conception.	qu'elle ne trouvera jamais rien faute de moyen. Mais elle découvre un jour le témoignage de personnes conçues par don dans la même clinique et qui ont identifié des personnes issues du même don par test ADN. Elle fait elle-même un test qui lui permet de trouver un groupe, dont le donneur (décédé) sera identifié quelques temps plus tard. Le groupe entretient des relations régulières.
<b>UK8</b>	<b>Michael</b> Né dans les années 1980	Parents séparés, père décédé Une sœur conçue par don Lui-même : en couple, des beaux-enfants	Connaît son mode de conception depuis dix-neuf ans. Michael est adolescent. Ses parents sont séparés depuis sa petite enfance. Sa mère lui raconte un jour qu'il a été conçu par don. Mais quand il en parle à son père, celui-ci nie en bloc. Michael décide de ne plus mentionner le sujet pour ne pas le froisser, tout en restant suspicieux. Il obtient finalement une première forme de confirmation pendant la longue maladie de son père qui demande d'envisager un don entre vifs. Une seconde confirmation est apportée par sa recherche des origines.	Après le décès de son père, Michael se sent libre d'investiguer plus avant pour trouver son donneur. Il fait un test ADN DTC qui lui permet d'identifier plusieurs personnes issues du même don. Depuis, il échange régulièrement avec elles et les a rencontrées une fois.
<b>UK9</b>	<b>Kelly</b> Née dans les années 1990	Une sœur conçue par don Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis toujours. Kelly ne se souvient pas d'une « annonce » en tant que telle. Ses parents lui ont régulièrement lu une histoire pour enfants sur le don pendant l'enfance. Elle se souvient uniquement d'avoir réalisé, vers la fin de l'école primaire, que sa sœur était sa demi-sœur.	Kelly ne souhaite pas chercher ses origines.
<b>UK10</b>	<b>Ann</b> Née dans les années 1950	Parents décédés Un frère conçu par don Elle-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis deux ans. Ann a plus de soixante ans. Son mari et ses enfants lui offrent un test ADN DTC pour son anniversaire, afin qu'elle en découvre plus sur les origines de sa mère, dont le père est inconnu. À la réception des résultats, Ann remarque que les origines « ethniques » ne correspondent pas à ce qu'elle avait trouvé dans	Ann découvre plusieurs personnes issues du même don en même temps que son mode de conception. Leur donneur est identifié quelques temps plus tard. Le groupe échange et se voit régulièrement.

			ses recherches généalogiques. Un matin, elle est contactée par l'un de ses matches, dont la mère a été conçue par don et qui veut savoir si le père d'Ann a été donneur. Ce dernier étant malade durant la période envisagée, Ann répond que c'est peu probable. Son match lui écrit alors qu'elle a probablement été conçue par don.	
<b>UK11</b>	<b>Patricia</b> Née dans les années 1950	Parents décédés  Elle-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis quarante-quatre ans.  Patricia a la vingtaine. Son père est décédé depuis plusieurs années. Elle s'apprête à déménager à l'étranger. Avant son départ, sa mère décide de lui raconter l'histoire de sa conception. Elle s'est préparée et lui donne quelques documents pour qu'elle comprenne mieux les conditions de l'époque.	En se préparant à informer Patricia, sa mère a essayé d'en savoir plus sur le donneur auprès de la clinique, sans succès.  Après l'annonce, Patricia mène sa vie en pensant qu'aucune solution n'est disponible pour trouver son donneur. Vers cinquante ans, elle découvre un article dans le journal évoquant le parcours de personnes conçues par don ayant identifié des personnes issues du même don. Patricia entre en contact, fait un test ADN à son tour et découvre d'abord des personnes issues du même don, puis le donneur et des membres de sa famille.
<b>UK12</b>	<b>Daphne</b> Née dans les années 1940	Parents décédés  Une sœur  Elle-même : en couple, trois enfants	Connaît son mode de conception depuis trois ans.  Daphne a presque soixante-dix ans lorsque ses enfants lui annoncent, lors d'une fête de famille, qu'elle a été conçue par don. Son fils Ian a effectué un test ADN DTC quelques semaines plus tôt et il a matché avec Stephanie, dont la mère sait qu'elle a été conçue par AMPD depuis plus de vingt ans.	Daphne découvre une personne issue du même don par l'intermédiaire du test ADN DTC réalisé par son fils. Au fur et à mesure, elles en découvrent plusieurs autres qui sont dans le même cas et identifient finalement le donneur et des membres de sa famille.
<b>UK13</b>	<b>Lorraine</b> Née dans les années 1960	Parents décédés.  Un frère conçu par don  Elle-même : en couple, un enfant	Connaît son mode de conception depuis moins d'un an.  Lorraine a plus de cinquante ans. Son père est décédé depuis son enfance et sa mère depuis plus de quinze ans. Elle reçoit un kit de test ADN DTC en cadeau. Les résultats reviennent avec un fort pourcentage hongrois. Sur le moment, elle ne fait rien du résultat. Quelques semaines plus tard, elle est contactée par l'un de	Lorraine découvre un groupe de personnes issues du même don qui a déjà identifié leur donneur en même temps qu'elle apprend son mode de conception.

			ses matches. Lorraine apprend ainsi qu'elle a été conçue par don.	
<b>UK14</b>	<b>Marian</b> Née dans les années 1950	Parents décédés  Une sœur conçue par don  Elle-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis vingt-six ans.  Marian a presque quarante ans. Son père est décédé depuis plusieurs années. Le lendemain d'une fête de famille, elle reçoit un appel téléphonique de sa mère qui lui demande de dire à son mari, de sa part, que « le moment est venu ». Le mari de Marian lui raconte alors que sa mère lui a confié, lors de la naissance de leur premier enfant, que Marian avait été conçue par don.	Cinq ans avant notre entretien, la fille de Marian lui apprend qu'elle a trouvé une personne conçue grâce au même donneur qu'elle. Elle a fait un test ADN DTC pour sa propre curiosité et elle a matché avec cette personne sur le site. Marian découvre ainsi une première personne et elles sont bientôt rejointes par plusieurs autres. Le groupe finit par identifier leur donneur commun quelques années plus tard.
<b>UK15</b>	<b>Raymond</b> Né dans les années 1940	Père décédé  Lui-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis quarante-neuf ans.  Raymond vit une adolescence difficile sur le plan émotionnel. Suite à un accident, il est envoyé chez un médecin qui suggère une consultation commune avec ses parents. Lorsqu'il rentre chez lui pour en faire part à sa mère, celle-ci s'effondre et lui révèle son mode de conception.	Vers soixante ans, Raymond tombe sur un article de journal retraçant le parcours de plusieurs personnes conçues par don qui ont identifié soit des personnes issues du même don, soit leur donneur. Après le décès de son père, un an plus tard, il décide d'entamer un parcours de recherche des origines par l'intermédiaire du DCR. Il est matché avec un groupe de personnes issues du même don et des membres de la famille du donneur quelques mois plus tard.
<b>UK16</b>	<b>Natasha</b> Née dans les années 1980	Parents séparés  Une demi-sœur  Elle-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis neuf ans.  Étudiante à l'université, Natasha suit un cours d'hématologie sur les groupes sanguins. Elle remarque que son propre groupe n'est pas compatible avec la combinaison des groupes sanguins de ses parents. Elle appelle sa mère pour en avoir le cœur net. Sa grand-mère maternelle la rappelle quelques heures plus tard pour lui expliquer que son père est infertile et qu'elle a été conçue grâce à un don de sperme.	Natasha serait intéressée de savoir à quoi ressemble le donneur. Pendant plusieurs années, elle y pense de temps à autre, fait quelques recherches avant que sa vie professionnelle et personnelle ne reprenne le dessus. Elle se rapproche plusieurs fois du Donor Conceived Register, sans jamais s'enregistrer. Lorsque nous nous rencontrons, elle a décidé de s'y inscrire pour de bon et elle attend de faire son test ADN.
<b>UK17</b>	<b>Amy</b> Née dans les années 1990	Parents séparés  Quatre frères et sœurs dont	Connaît son mode de conception depuis neuf ans.  Amy est adolescente. Ses parents sont séparés depuis plusieurs années et elle vit avec sa mère et sa nouvelle compagne. Au cours	Pendant plusieurs années, Amy refuse d'aborder le sujet de sa conception. Elle commence à se pencher sur la question de ses origines deux ans avant notre entretien. Née après l'entrée en vigueur du



		deux conçus par don Elle-même : célibataire, sans enfant	d'une dispute entre ces dernières, la belle-mère d'Amy lui lance que son père n'est pas son père. Sa mère lui raconte qu'elle a été conçue par AMPD. Son père ne sait pas qu'elle est au courant.	<i>HFE Act 1990</i> , elle obtient un ensemble d'informations non-identifiantes sur son donneur. Elle reçoit également une liste comprenant le sexe et l'année de naissance des personnes conçues grâce au même donneur.  Amy s'est inscrite sur le Donor Sibling Link, sans succès pour le moment. En parallèle, elle a cependant fait un test ADN DTC qui lui a permis de matcher avec un homme qu'elle pense avoir été conçu grâce au même donneur – il pourrait aussi être le fils de ce dernier. Amy n'avait pas réussi à rentrer directement en contact avec lui au moment de l'enquête.
<b>UK18</b>	<b>Jordan</b> Né dans les années 1990	Un frère conçu par don Lui-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis toujours.  Jordan ne se souvient pas de ne pas avoir connu l'histoire de sa conception. Il ne se rappelle d'aucun événement particulier, si ce n'est la lecture régulière d'un livre pour enfants sur le sujet.	Même si le <i>HFE Act 1990</i> n'était pas encore en vigueur au moment de sa naissance, Jordan a pu obtenir une liste sommaire d'informations non-identifiantes sur son donneur une dizaine d'années avant notre entretien. Il serait curieux d'en savoir un peu plus sur le donneur et il s'est inscrit sur le Donor Conceived Register quelques années plus tard – sans succès au moment de l'enquête.
<b>UK19</b>	<b>Tanya</b> Née dans les années 1980	Un demi-frère Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis toujours.  Tanya a toujours connu son mode de conception et ne se souvient pas d'une occasion particulière à laquelle cela lui a été annoncé.	Tanya a commencé à penser de manière un peu plus approfondie à son mode de conception quelques années avant notre entretien, alors qu'elle commence à penser à avoir des enfants. Elle s'est inscrite sur le Donor Conceived Register mais elle a choisi de ne pas y faire de test ADN. Elle a plutôt acheté un kit DTC qui ne lui a pas permis d'obtenir un match probant pour le moment.
<b>UK20</b>	<b>Debbie</b> Née dans les années 1970	Un frère conçu par don Elle-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis vingt-et-un ans.  Debbie est à la fin de l'adolescence. Après une énième crise et dispute avec ses parents, sa mère déclare la fin des secrets dans la famille et lui annonce	Debbie aimerait avoir un ensemble d'informations sur le donneur (la raison pour laquelle il a donné, sa profession, ses antécédents médicaux...), sans être sûre de vouloir le rencontrer. Elle songe à s'inscrire sur le DCR

			qu'elle a été conçue par don. Encore aujourd'hui, elle ne sait pas si son père sait qu'elle est au courant.	mais elle n'a entamé aucune démarche au moment de l'enquête.
<b>UK21</b>	<b>Alice</b> Née dans les années 1980	Parents séparés Un frère conçu par don Elle-même : en couple, trois enfants	Connaît son mode de conception depuis treize ans. Alice vient de terminer l'université et elle s'apprête à accéder à la propriété. Son frère s'est engagé dans l'armée et attend d'être déployé sur le terrain. Leur mère décide de les informer du fait qu'elle et lui ont tous les deux été conçus par don. À l'époque, Alice et son frère sont en conflit avec leur père. Alice lui apprend qu'elle est au courant quelques années avant l'entretien, lorsqu'elle se réconcilie avec lui.	Une dizaine d'années avant l'entretien, Alice s'inscrit sur le DCR, sans obtenir de résultat. Plus récemment, elle a réalisé un test ADN DTC qui lui a permis d'identifier deux hommes conçus grâce au même donneur (présumément pour l'un d'eux qui a refusé de garder le contact après leurs premiers échanges).
<b>UK22</b>	<b>Melissa</b> Née dans les années 1980	Parents séparés, père décédé Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis un an. Melissa a un peu moins de quarante ans. Pendant ses études, elle a réalisé un test ADN DTC en même temps qu'un ami, pour leur loisir. Elle reçoit un jour un message d'une personne avec qui elle est matchée par le site et qui prétend être sa demi-sœur. Le père de Melissa vient de décéder et son compagnon craint qu'il ne s'agisse d'une manœuvre frauduleuse ayant rapport avec l'héritage. Après investigation et confirmation auprès de sa mère, Melissa découvre qu'elle a été conçue par don.	Melissa découvre une personne issue du même don en même temps qu'elle apprend son mode de conception. D'autres viennent s'ajouter au groupe dans les mois qui suivent, ainsi que le donneur. Elle a des contacts réguliers avec le groupe et le donneur.
<b>UK23</b>	<b>Victoria</b> Née dans les années 1970	Parents séparés, père décédé Un demi-frère Elle-même : en couple, trois enfants	Connaît son mode de conception depuis dix-sept ans. Victoria a un peu moins de trente ans. Elle est enceinte pour la deuxième fois. Ses parents sont en train de divorcer. Elle reçoit un email de sa mère qui lui annonce que son père n'est pas son géniteur et qu'elle a été conçue par don. Victoria a essayé plusieurs fois d'aborder le sujet avec son père mais celui-ci a toujours nié avoir fait appel à une AMPD.	Victoria a fait plusieurs test ADN DTC dans les trois années qui ont précédé notre entretien, sans que ses origines « ethniques » ou ses matches ne lui donnent de résultats probants. Elle explique s'y mettre par vagues : pendant quelques jours ou semaines elle y consacre de nombreuses heures avant de laisser tomber le sujet pendant plusieurs mois.

<b>UK24</b>	<b>Lucy</b> Née dans les années 1990	Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis dix ans.  Lucy est lycéenne. Elle a des problèmes de santé qui font suspecter un diabète, dont elle a des antécédents par sa famille paternelle. Son père l'informe de son mode de conception, en présence de sa mère, pour que le diagnostic médical ne soit pas biaisé.	L'année suivant l'annonce, Lucy s'inscrit sur le DCR, sans succès. Un an et demi avant notre entretien, elle fait un test ADN DTC, qui ne lui a pas non plus donné de match probant.
<b>UK25</b>	<b>Zoe</b> Née dans les années 1980	Parents séparés  Une demi-sœur  Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis vingt-trois ans.  Zoe est à l'école primaire. Ses parents sont séparés depuis plusieurs années et les contacts avec son père sont compliqués depuis. Elle surprend une conversation entre sa grand-mère maternelle et sa mère. Les deux femmes évoquent le fait que les grands-parents paternels de Zoe ont cessé de lui envoyer des présents pour les fêtes et son anniversaire et que c'est probablement parce qu'ils ont appris que Zoe avait été conçue grâce à un don de sperme. Quelques heures plus tard, la grand-mère maternelle de Zoe lui raconte l'histoire de sa conception.	Un peu avant ses A-levels (l'équivalent du baccalauréat), Zoe commence à chercher de plus amples informations sur son mode de conception. Elle découvre qu'elle ne peut obtenir aucune donnée par les voies officielles. Lorsque nous faisons notre premier entretien, elle vient tout juste de faire un test ADN DTC pour la première fois et elle attend les résultats. Zoe trouve par la suite une personne issue du même don puis, quelques mois plus tard, un match leur permet d'identifier leur donneur. Depuis, elle a des contacts réguliers avec les deux.
<b>UK26</b>	<b>Martin</b> Né dans les années 1940	Parents décédés  Un frère conçu par don  Lui-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis moins d'un an.  Martin a plus de soixante ans. Ses enfants lui offrent un kit de test ADN. Ses résultats lui attribuent plus de cinquante pourcents d'origines italiennes, ce qui n'est pas cohérent avec son histoire familiale. Il reçoit également un message de l'un de ses matches, ce qu'il pense d'abord être une tentative d'escroquerie. Il prend quelques temps pour réfléchir avant de lui répondre. La personne en question lui raconte sa propre histoire : elle a découvert qu'elle avait été conçue par don et peut-être est-ce aussi le cas de Martin. Il achète un second test qui confirme le premier. Ses parents (tous deux décédés depuis plusieurs années) ont effectivement eu recours à une AMPD.	Martin découvre un groupe de personnes issues du même don en même temps que son mode de conception. Le donneur, décédé, a également été identifié. Il entretient des contacts distants mais réguliers avec le groupe.

<b>UK27</b>	<b>Emily</b> Née dans les années 1990	Deux sœurs Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis deux ans. Emily a la vingtaine. Elle découvre par hasard que son père a été adopté. Souhaitant en savoir plus, elle cherche des informations en ligne et notamment les actes de naissance de la famille. Elle se rend alors compte que le patronyme qu'elle porte, celui de son père, est un nom d'usage. À l'origine, elle porte le nom de sa mère. Elle continue à investiguer et finit par comprendre que son père n'est probablement pas son géniteur. Celui-ci, en présence de sa mère, finit par lui expliquer que cette dernière a eu recours à une AMPD avec un autre homme, dont elle s'est séparée lorsqu'Emily était nourrisson. Sa mère a alors rencontré son père et le couple a élevé Emily comme si de rien n'était.	Née après le passage du <i>HFE Act 1990</i> , Emily peut obtenir des informations non-identifiantes. Elle en a fait la demande quelques jours avant notre entretien. Elle a également fait un test ADN DTC dont elle attend les résultats.
<b>M1</b>	<b>Adrien</b> Né dans les années 1980	Père décédé Lui-même : en couple, un enfant	Connaît son mode de conception depuis deux ans. Adrien a la vingtaine. Il vient de devenir père pour la première fois. Son père est décédé depuis quelques années. Alors qu'il vient de lancer une énième blague sur le fait d'avoir peut-être été adopté, sa mère décide de lui raconter l'histoire de sa conception.	Sympathisant d'une association plutôt engagée contre le principe d'accès aux origines. Adrien ne souhaite pas chercher ses origines.
<b>M2</b>	<b>Elsa</b> Née dans les années 1980	Elle-même : en couple, enceinte	Connaît son mode de conception depuis vingt-quatre ans Elsa est au collège. Un soir, son père travaille tard et elle regarde le journal télévisé avec sa mère. Un reportage sur l'AMPD est diffusé et sa mère décide de lui expliquer qu'elle est née grâce à la même technique. Son père est mis au courant le lendemain.	Elsa milite pour le droit d'accès aux origines. Aucun moyen n'est cependant disponible au moment de l'enquête.
<b>M3</b>	<b>Sabine</b> Née dans les années 1980	Un frère et une sœur jumelle conçue par don Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis onze ans Sabine est au lycée. Les relations entre son frère et son père sont particulièrement conflictuelles, si bien que leur mère décide de révéler au frère qu'il a été conçu grâce à un adultère procréatif. Sabine n'en sait rien mais, avec sa	Sabine milite pour le droit d'accès aux origines. Aucun moyen n'est cependant disponible au moment de l'enquête.

			sœur, elles sentent un malaise s'installer et elles finissent par trouver des courriers échangés par leur mère et le géniteur de leur frère. Sabine et sa sœur poussent leurs parents à leur en dire plus. Ils finissent par leur expliquer que pour elles, ils ont fait recours à une AMPD.	
<b>M4</b>	<b>Emery</b> Né dans les années 1980	Parents séparés  Une sœur conçue par don  Lui-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis cinq ans.  Emery a la vingtaine. Ses parents sont en train de se séparer. Sa mère lui annonce, en compagnie de son père et de sa sœur, que la fratrie a été conçue grâce à un don de sperme.	Sympathisant d'une association plutôt engagée contre l'accès aux origines.  Emery ne souhaite pas chercher ses origines.
<b>M5</b>	<b>Lucie</b> Née dans les années 1990	Parents séparés  Deux sœurs conçues par don  Elle-même : en couple, deux enfants	Connaît son mode de conception depuis neuf ans.  Lucie est au lycée et souffre de graves problèmes de santé depuis plusieurs années. Ses parents sont séparés. Le couple avait convenu d'informer leurs filles à la fin de la procédure mais ne l'ont pas fait. C'est finalement la nouvelle compagne du père de Lucie qui lui révèle qu'elle a été conçue par don.	Sympathisante d'une association militant pour le droit d'accès aux origines.  Lucie n'a pas eu beaucoup d'espace dans sa vie personnelle pour se préoccuper de la question du don. Elle souhaite s'y consacrer un peu plus à l'avenir. Aucun moyen n'est cependant disponible pour effectuer une recherche.
<b>M6</b>	<b>Margaux</b> Née dans les années 1990	Parents séparés  Deux sœurs conçues par don  Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis neuf ans.  Margaux est la sœur jumelle de Lucie (M5). Au même âge, quelques heures après que Lucie a appelé leur mère pour avoir la confirmation de l'information, celle-ci raconte à Margaux l'histoire de sa conception.	Margaux milite pour le droit d'accès aux origines. Aucun moyen n'est cependant disponible au moment de l'enquête.
<b>M7</b>	<b>Rémy</b> Né dans les années 1980	Lui-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis quinze ans.  Rémy est au collège. Son père l'emmène pêcher pour lui raconter les circonstances de sa venue au monde.	Rémy milite pour le droit d'accès aux origines. Aucun moyen n'est cependant disponible au moment de l'enquête.
<b>M8</b>	<b>Aurore</b> Née dans les années 1980	Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis onze ans.  Aurore a la vingtaine et est (selon ses propres termes) en pleine « crise existentielle ». Son malaise culmine lors de vacances en famille. La multiplication des crises de colère et de larmes	Aurore est opposée au maintien de l'anonymat, même si elle n'est pas activement engagée en termes militant.

			pousse ses parents à lui raconter l'histoire de sa conception.	
<b>M9</b>	<b>Amélie</b> Née dans les années 1980	Parents séparés Une sœur Elle-même : célibataire, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis dix-neuf ans. Amélie est au lycée. Ses parents viennent de se séparer, elle vit une période difficile. Elle trouve des écrits intimes de sa mère et y découvre qu'elle a été conçue grâce à une AMPD. Quelques temps plus tard, après un incident qui l'amène à l'hôpital, ses parents décident de lui raconter les circonstances de sa venue au monde.	Amélie milite pour le droit d'accès aux origines. Aucun moyen n'est cependant disponible au moment de l'enquête.
<b>M10</b>	<b>Sébastien</b> Né dans les années 1970	Parents séparés Une sœur et un demi-frère Lui-même : en couple, trois enfants	Connaît son mode de conception depuis six ans Sébastien a la trentaine. Ses parents sont séparés depuis sa petite enfance. Lui et sa sœur ont des relations conflictuelles avec leur mère depuis plusieurs années. Sébastien amorce une période difficile émotionnellement et ressent le besoin d'en discuter avec sa mère. Sa sœur a confronté celle-ci quelques temps auparavant, à l'insu de Sébastien, parce qu'elle a trouvé des courriers qui expliquent que leur père n'est pas le géniteur du jeune homme. Leur mère décide donc d'également révéler à Sébastien le fait qu'il a été conçu par don.	Sébastien milite pour le droit d'accès aux origines. Il a effectué un test ADN DTC qui lui a donné une indication sur ce qui lui semble être les origines « ethniques » du donneur.
<b>M11</b>	<b>Delphine</b> Née dans les années 1980	Une demi-sœur et une sœur conçues par don Elle-même : en couple, sans enfant	Connaît son mode de conception depuis vingt-huit ans La conception de Delphine n'a jamais vraiment fait l'objet d'un secret. Ses parents lui en parlent lorsqu'elle est jeune enfant, probablement au moment où le couple suit un deuxième protocole pour concevoir sa sœur. Elle ne prend cependant vraiment conscience du fait qu'elle a été conçue grâce à un don de sperme que lorsqu'elle a une vingtaine d'années.	Delphine ne souhaite pas chercher ses origines.



## ANNEXE G. LETTRE AU DONNEUR

Le document ci-dessous est la copie anonymisée de la lettre envoyée par un·e participant·e anglais·e à l'homme que les recherches suggèrent être son donneur. Il s'agit de la première prise de contact. La lettre a été rédigée de concert par le groupe de personnes issues du même don. La version que j'ai consultée était déjà typographiée. La deuxième page du document comprenait un portrait de chaque personne conçue par don.

Dear Stephen

We wanted to reach out and write this letter to you for many reasons. We are sure that you are aware from Nicola that this communication was coming and we wanted to reassure you that we want to approach this with care, sensitivity and the utmost discretion as we are not openly donor conceived ourselves.

You may be aware that Michelle, Kevin and Lisa have linked to your niece Nicola, on DNACompany as her first cousins. We share 1081 Cm of DNA over 43 segments with Nicola which means our relationship can only be First Cousin, Great-grandmother or half aunt. As her only uncle we believe that you are our biological father.

Michelle, Kevin and Lisa have linked together through DNA matching on another data base too, the Donor Conceived Register, we are all born through fertility treatment using the same sperm donor. We also have another half sibling, Mark matched through DNA as well in MyOnlineDNA. We were all conceived in 1971/74 at a clinic in Anytown. Donors were mostly university students at that time.

We have all been raised by our legal fathers and we are all very content within the families that raised us, thank you for what you did as it allowed our fathers the chance to have their own families when it would have otherwise not been possible. We have nothing but an academic curiosity that we would like to satisfy. We are interested in a medical history primarily. We are not seeking any kind of emotional relationship, nor would we take this down that road as we fully understand that is not appropriate.

We are all intelligent and successful people who have clearly benefited from your own genetics. We are all very settled and comfortable in our own lives, we would like to assure you that there will be no disruption. Kevin is a lawyer who lives near Othertown, Michelle is a graphic designer, Mark lives in Nocity and works as a project-manager in the humanitarian field sharing your political zeal and Lisa is a long way away in Foreigncity working as an administrator for the university. We have thoroughly enjoyed meeting and talking amongst ourselves and discussing our similarities etc. It would be wonderful to carry on some of those discussions with you.



We would like to ask you a few questions if possible and get some more medical information. We have a real curiosity that we would like to explore as I am sure you may be curious about us too.

We would like to handle this appropriately and discreetly so it would be wonderful if you could help us discover more about our biological history. It is incredibly difficult to accept a brick wall when considering one's origins, it is so important to all of us that we have this information as it is a very strange sensation to know nothing about a biological parent and have to accept that black hole. We hope that you are open to communicating with us.

Kind regards

Mark, Lisa, Michelle and Kevin

If you would like to get in touch, we can be reached on email: [email address] or [phone number]

We really look forward to hearing from you.

[– Next page –]

[Portraits of Kevin, Lisa, Mark and Michelle]

## BIBLIOGRAPHIE

- Aas Katja Franko, 2006, « 'The body does not lie': Identity, risk and trust in technoculture », *Crime, Media, Culture: An International Journal*, vol. 2, n°2, p. 143-158.
- Abbou Julie, Arnold Aron, Candea Maria et Marignier Noémie, 2018, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculation. Entretien », *Semen*, n°44 [<http://journals.openedition.org/semen/10800>, consulté le 08/03/2021].
- Abel Sarah, 2016, « A la recherche des identités transatlantiques : des boucles conceptuelles au croisement de la société, l'histoire et la génétique », *Nuevo mundo mundos nuevos* [<http://journals.openedition.org/nuevomundo/69589>, consulté le 10/07/2018].
- Abel Sarah, 2018, « What DNA can't tell: Problems with using genetic tests to determine the nationality of migrants », *Anthropology Today*, vol. 34, n°6, p. 3-6.
- Abel Sarah, 2021, *Permanent markers. Race, ancestry, and the body after the genome*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Abel Sarah et Pálsson Gísli, 2020, « Dépister l'ancestralité : machines et techniques généalogiques dans la reconstruction des histoires de famille », *Ethnologie française*, vol. 2, n°178, p. 269-284.
- Adell Nicolas, 2014a, « Faire le secret », *Mondes contemporains*, n°5, p. 3-10.
- Adell Nicolas, 2014b, « Le lieu, le lien, la loi. Registres du secret », *Mondes contemporains*, n°5, p. 11-28.
- Adell-Gombert Nicolas, 2011, *Anthropologie des savoirs*, Paris, Armand Colin.
- Alber Erdmute, 2013, « Within the thicket of intergenerational sibling relations. A case study from Northern Benin » dans Erdmute Alber, Cati Coe et Tatjana Thelen (dir.), *The anthropology of sibling relations: shared parentage, experience, and exchange*, New York, Palgrave Macmillan, p. 73-96.
- Allard Olivier, 2006, « La parenté en substance : La Critique de Schneider et ses effets », *L'Homme*, n°177-178, p. 437-466.
- Allard Olivier, 2016, « Parenté » dans Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, p. 439-448.
- Almeling Rene, 2006, « 'Why do you want to be a donor?': gender and the production of altruism in egg and sperm donation », *New Genetics and Society*, vol. 25, n°2, p. 143-157.
- Andrew Hayley, 2017, « "Phantom fathers" and "test-tube babies": debates on marriage, infertility, and artificial insemination in the British media, c. 1957-60 » dans Gayle Davis et Tracey Loughran (dir.), *The Palgrave handbook of infertility in history: approaches, contexts and perspectives*, London, Palgrave Macmillan, p. 221-239.

- Antze Paul et Lambek Michael (dir.), 1996, *Tense past. Cultural essays in trauma and memory*, New York, Routledge.
- Bajeux Camille, 2021, « Andrologie » dans Hervé Guillemain (dir.), *Dictionnaire Politique d'Histoire de la Santé* [<http://dicopolhis.univ-lemans.fr/fr/dictionnaire/a/andrologie.html>, consulté le 22/03/2022].
- Barry Laurent, 2008, *La parenté*, Paris, Gallimard.
- Ball Caroline, 2005, « The Adoption and Children Act 2002: A Critical Examination », *Adoption & Fostering*, vol. 29, n°2, p. 6-17.
- Barker Nicola et Monk Daniel, 2015, « From civil partnership to same-sex marriage. A decade in British legal history » dans Nicola Barker et Daniel Monk (dir.), *From civil partnerships to same-sex marriage: interdisciplinary reflections*, New York, Routledge, p. 1-26.
- Bartholeyns Gil et Joulian Frédéric (dir.), 2014, « Le corps instrument », *Techniques & culture*, n°62.
- Bateman Simone, 2002, « Moraliser l'artifice : religion et procréation assistée. Le cas du modèle CECOS » dans Jean Maître et Guy Michelat (dir.), *Religion et sexualité*, Paris, L'Harmattan, p. 79-84.
- Bateman Simone, 2021, « Procréer sans sexualité : généalogie d'une manière de penser et de réaliser la fécondation » dans Doris Bonnet et al. (dir.), *Procréation et imaginaires collectifs. Fictions, mythes et représentation de la PMA*, Paris, INED Éditions, p. 27-39.
- Baumann Amelie, 2022, *Becoming donor-conceived. The transformation of anonymity in gamete donation*, Bielefeld, Transcript Verlag.
- Becker Gay, Butler Anneliese et Nachtigall Robert D., 2005, « Resemblance talk: A challenge for parents whose children were conceived with donor gametes in the US », *Social Science & Medicine*, vol. 61, n°6, p. 1300-1309.
- Belleau Hélène, 2000, « L'usage des photographies de famille dans l'élaboration de l'identité des enfants adoptés à l'étranger » dans Agnès Fine et Claire Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs*, Paris, LGDJ, p. 311-323.
- Béraud Céline, 2017, « Ce que l'épisode du mariage pour tous nous dit du catholicisme français », *Revue du MAUSS*, vol. 49, n°1, p. 327-337.
- Betta Emmanuel, 2017, *L'autre genèse. Histoire de la fécondation artificielle*, trad. par Christine Eloy, Paris, Hermann.
- Billaud Solène, 2012, « Gérer le patrimoine "en fratrie" à la suite de l'entrée en institution d'un parent âgé », *Informations sociales*, vol. 173, n°5, p. 120-126.
- Blake Lucy, Casey P., Readings Jennifer, Jadvā Vasanti et Golombok Susan, 2010, « "Daddy ran out of tadpoles": how parents tell their children that they are donor conceived, and what their 7-year-olds understand », *Human Reproduction*, vol. 25, n°10, p. 2527-2534.
- Blyth Eric, 2003, « The United Kingdom. Evolution of a Statutory Regulatory Approach » dans Eric Blyth et Ruth Landau (dir.), *Third Party Assisted Conception Across Cultures: Social, Legal and Ethical Perspectives*, Londres, Jessica Kingsley Publishers, p. 226-288.
- Blyth Eric, 2012a, « Genes r us? Making sense of genetic and non-genetic relationships following anonymous donor insemination », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 24, n°7, p. 719-726.

- Blyth Eric, 2012b, « Discovering the “Facts of Life” Following Anonymous Donor Insemination », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 26, n°2, p. 143-161.
- Blyth Eric, Crawshaw Marilyn, Frith Lucy et Jones Caroline, 2012, « Donor-conceived people’s views and experiences of their genetic origins: A critical analysis of the research evidence », *Journal of Law and Medicine*, vol. 4, n°19, p. 769-789.
- Blyth Eric, Crawshaw Marilyn, Haase Jean, Speirs Jennifer, 2001, « The implications of adoption for donor offspring following donor-assisted conception », *Child and Family Social Work*, vol. 6, p. 295-304.
- Blyth Eric et Farrand Abigail, 2004, « Anonymity in donor-assisted conception and the UN Convention on the Rights of the Child », *The International Journal of Children’s Rights*, vol. 12, n°2, p. 89-104.
- Bonnemère Pascale, 2008, « Du corps au lien. L’implication des mères dans les initiations masculines des Ankave-Anga » dans Irène Théry et Pascale Bonnemère (dir.), *Ce que le genre fait aux personnes*, Paris, Éditions de l’EHESS, p. 75-90.
- Bonnemère Pascale, 2014, « Marilyn Strathern en Mélanésie : un regard critique sur le genre, les objets et les rituels », *Tracés*, n°14, p. 203-221.
- Bonnemère Pascale, 2015, *Agir pour un autre. La construction de la personne masculine en Papouasie Nouvelle-Guinée*, Aix en Provence, Presses Universitaires de Provence.
- Bonniol Jean-Luc, 2016, « “Descendants d’esclaves”. L’incorporation intime des ancêtres » dans Isabelle Luciani et Valérie Piétri (dir.), *L’incorporation des ancêtres. Généalogie, construction du présent*, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, p. 223-236.
- Bonniol Jean-Luc et Darlu Pierre, 2014, « L’ADN au service d’une nouvelle quête des ancêtres ? », *Civilisations*, vol. 1, n°63, p. 201-219.
- Bonte Pierre, 2009, « Françoise Héritier. Une anthropologie symbolique du corps » dans Dominique Memmi et al. (dir.), *La tentation du corps. Corporéité et sciences sociales*, Paris, Éditions de l’EHESS, p. 95-120.
- Bordes-Benayoun Chantal, 2013, « Du cœur aux confins de la judéité », *Ethnologie française*, vol. 43, n°4, p. 573-579.
- Bouquet Mary, 1993, *Reclaiming English kinship. Portuguese refractions of British kinship theory*, Manchester, Manchester University Press.
- Bouquet Mary, 1996, « Family Trees and their affinities: the visual imperative of the genealogical diagram », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 2, n°1, p. 43-66.
- Brahams Diana, 1987, « The hasty British ban on commercial surrogacy », *The Hastings Center Report*, vol. 17, n°1, p. 16-19.
- Bridge Stuart, 1999, « Assisted reproduction and the legal definition of parentage » dans Andrew Bainham, Shelley Day Sclater et Martin Richards (dir.), *What is a parent? A socio-legal analysis*, Oxford, Hart Publishing, p. 73-88.
- Broeck U. (van den), Vandermeeren M., Vanderschueren D., Enzlin P., Demyttenaere K. et D’Hooghe T., 2013, « A systematic review of sperm donors: demographic characteristics, attitudes, motives and experiences of the process of sperm donation », *Human Reproduction Update*, vol. 19, n°1, p. 37-51.

- Brubaker Rogers, 2001, « Au-delà de l'“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, trad. par Frédéric Junqua, vol. 3, n°139, p. 66-85.
- Brugilles Carole et Sebillé Pascal, 2011, « Partage des activités parentales : les inégalités perdurent », *Politiques sociales et familiales*, vol. 103, n°1, p. 17-32.
- Brunet Laurence, 2010, « Le principe de l'anonymat du donneur de gamètes à l'épreuve de son contexte. Analyse des conceptions juridiques de l'identité » dans Pierre Jouannet et Roger Mieusset (dir.), *Donner et après ... La procréation par don de spermatozoïdes avec ou sans anonymat ?*, Paris, Springer, p. 236-253.
- Bühler Nolwenn, 2014, « Ovules vieillissants, mères sans âge ? », *Enfances Familles Générations*, n°21, p. 24-47.
- Busby Cecilia, 1997, « Permeable and Partible Persons: A Comparative Analysis of Gender and Body in South India and Melanesia », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 3, n°2, p. 261-278.
- Cadoret Anne, 1995, *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*, Paris, L'Harmattan.
- Cadoret Anne, 2014, *Des parents comme les autres. Homosexualité et parenté*, Paris, Odile Jacob.
- Cahen Fabrice, 2013, « Éléments pour une histoire de la lutte contre la stérilité involontaire (France, 1920-1982) », *Annales de démographie historique*, vol. 126, n°2, p. 209-228.
- Cahn Naomi, 2009, « Accidental Incest: Drawing the Line - or the Curtain? - for Reproductive Technology », *Harvard Journal of Law and Gender*, vol. 32, p. 59-107.
- Calandra Maëlle, 2013, « Faire dessiner le terrain. La nature à « risques » et les jardins de subsistance de Tanna et Tongoa (Vanuatu) », *Techniques & Culture*, n°60, p. 182-201.
- Camelin Sylvaine, 2019, « Une hospitalité sous contrôle. Les assistantes familiales et l'accueil des mineurs en France », *L'Homme*, vol. 3-4, n°231-232, p. 261-290.
- Cannell Fenella, 1990, « Concepts of parenthood: the Warnock Report, the Gillick debate, and modern myths », *American Ethnologist*, vol. 17, n°4, p. 667-686.
- Cannell Fenella, 2011, « English ancestors: the moral possibilities of popular genealogy », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 17, n°3, p. 462-480.
- Canzi Elena, Accordini Monica et Facchin Federica, 2019, « 'Is blood thicker than water?' Donor conceived offspring's subjective experiences of the donor: a systematic narrative review », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 38, n°5, p. 797-807.
- Carez Sophie, 2012, *L'infertilité masculine : Savoirs, représentations et récits. Le vécu de l'infertilité masculine dans le cadre du don de gamètes*, Mémoire de Master II, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Marseille.
- Carsten Janet, 1995a, « The substance of kinship in the heat of the hearth: Feeding, personhood, and relatedness among Malays in Pulau Langkawi », *American Anthropologist*, vol. 22, n°2, p. 223-241.
- Carsten Janet, 1995b, « The Politics of Forgetting: Migration, Kinship and Memory on the Periphery of the Southeast Asian State », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 1, n°2, p. 317-335.
- Carsten Janet (dir.), 2000a, *Cultures of relatedness. New approaches to the study of kinship*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Carsten Janet, 2000b, « “Knowing where you’ve come from”: Ruptures and continuities of time and Kinship in narratives of adoption reunions », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 6, n°4, p. 687-703.
- Carsten Janet, 2004, *After kinship*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Carsten Janet, 2006, « L’anthropologie de la parenté : au-delà de l’ethnographie ? », *ethnographiques.org*, trad. par Damien Babet, n°11 [<http://www.ethnographiques.org/2006/Carsten.html>], consulté le 30/10/2016].
- Carsten Janet, 2007a, « Constitutive Knowledge: Tracing Trajectories of Information in New Contexts of Relatedness », *Anthropological Quarterly*, vol. 80, n°2, p. 403-426.
- Carsten Janet, 2007b, « Connections and disconnections of memory and kinship in narratives of adoption reunions in Scotland » dans *Ghosts of memory: essays on remembrance and relatedness*, Malden & Oxford, Blackwell Pub, p. 83-103.
- Carsten Janet, 2007c, « Introduction: Ghosts of memory » dans Janet Carsten (dir.), *Ghosts of memory: essays on remembrance and relatedness*, Malden & Oxford, Blackwell Pub, p. 1-35.
- Carsten Janet, 2011, « Substance and Relationality: Blood in Contexts », *Annual Review of Anthropology*, vol. 40, n°1, p. 19-35.
- Castelain Meunier Christine, 2002, *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Champagne Clara, Pailhé Ariane et Solaz Anne, 2015, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d’évolutions en 25 ans ? », *Economie et statistique*, n°478-479-480, p. 209-242.
- Chapon Nathalie, 2019, « Les relations fraternelles chez les enfants en famille d’accueil », *Dialogue*, vol. 223, n°1, p. 171-190.
- Cherlin Andrew, 1978, « Remarriage as an incomplete institution », *American Journal of Sociology*, vol. 84, n°3, p. 634-650.
- Cicirelli Victor G., 1994, « Sibling Relationships in Cross-Cultural Perspective », *Journal of Marriage and Family*, vol. 56, n°1, p. 7-20.
- Clapton Gary, 2008, « The right to information in practice: adoption records, confidentiality and secrecy » dans Chris Clark et Janice McGhee (dir.), *Private and Confidential? Handling Personal Information in the Social and Health Services*, Bristol, Policy Press, p. 129-146.
- Clément Jean-Loup, 1992, « De la conception médicale au tribunal » dans Daniel Welzer-Lang et Jean Paul Filiod (dir.), *Des hommes et du masculin*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 71-82.
- Clément Jean-Loup, 2012, *Mon père, c’est mon père. L’histoire singulière des enfants conçus par insémination artificielle avec donneur*, Paris, l’Harmattan.
- Cohen Deborah, 2013, *Family secrets. Shame and privacy in modern Britain*, Oxford, Oxford University Press.
- Collard Chantal, 2000, « “Kinship studies” au tournant du siècle », *L’Homme*, n°154-155, p. 635-658.
- Collard Chantal et Kashmeri Shireen, 2011, « Embryo adoption: Emergent forms of siblingship among Snowflakes® families », *American Ethnologist*, vol. 38, n°2, p. 307-322.

- Collard Chantal et Zonabend Françoise, 2013, « Parenté sans sexualité. Le paradigme occidental en question », *L'Homme*, vol. 2, n°206, p. 29-58.
- Côté Isabel, 2014, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé: représentations du rôle joué par le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales québécoises », *Enfances Familles Générations*, n°21, p. 70-95.
- Côté Isabel, Gross Martine, Lavoie Kévin, Chamberland Line, 2019, « Regards croisés de mères, de donneurs et d'enfants de familles lesboparentales en France », *Emulations - Revue de sciences sociales*, n°32, p. 75-89.
- Côté Isabel et Lavoie Kévin, 2020, « L'histoire de la cigogne revisitée. L'annonce de l'identité du donneur chez les enfants de familles lesboparentales au Québec », *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, vol. 37, n°2, p. 97-115.
- Côté Isabel, Lavoie Kévin et Montigny Francine (de), 2015, « "J'ai aidé deux femmes à fonder leur famille : le don de gamètes entre particuliers en contexte québécois », *Enfances Familles Générations*, n°23.
- Courduriès Jérôme, 2008, « "Re-naître" à l'autre sexe. Le changement de prénom des transsexuels à l'état civil » dans *États civils en questions. Papiers, identités, sentiment de soi*, Paris, Éditions du CTHS, p. 225-242.
- Courduriès Jérôme, 2016, « Ce que fabrique la gestation pour autrui », *Journal des anthropologues*, n°144-145, p. 53-76.
- Courduriès Jérôme, 2017, « Nommer son enfant lorsqu'on est deux parents du même sexe », *Clio*, n°45, p. 151-169.
- Courduriès Jérôme, 2021, *Gestation pour autrui, homoparentalité, mention de sexe à l'état civil : des relations et des statuts. Une contribution à l'anthropologie de la parenté et du genre dans la société française*, Mémoire de synthèse pour l'Habilitation à diriger des recherches, Aix-Marseille Université, Aix en Provence.
- Courduriès Jérôme et Gourarier Mélanie, 2020, « Introduction : Tracer l'histoire des sujets », *Ethnologie française*, vol. 2, n°178, p. 257-268.
- Courduriès Jérôme et Herbrand Cathy, 2014, « Genre, parenté et techniques de reproduction assistée : bilan et perspectives après 30 ans de recherche », *Enfances Familles Générations*, n°21, p. I-XXVII.
- Courduriès Jérôme et Tarnovski Flávio Luiz, 2020, *Homoparentalités. La famille en question ?*, Paris, Éditions François Bourin.
- Crawford Patricia, 2004, « Sibling relationships » dans *Blood, bodies, and families in early modern England*, Harlow, Pearson-Longman, p. 209-238.
- Crenner Emmanuelle, Déchaux Jean-Hugues et Herpin Nicolas, 2000, « Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations », *Revue française de sociologie*, vol. 2, n°41, p. 211-239.
- Cretney Stephen M., 2005, *Family law in the twentieth century: A history*, Oxford, Oxford University Press.
- Daniels Ken, 2010, « The semen providers » dans Ken Daniels et Erica Haines (dir.), *Donor insemination: International Social Science Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 76-104.

- Daniels Ken, Curson Ruth et Lewis Gillian M., 1996, « Semen donor recruitment: a study of donors in two clinics », *Human Reproduction*, vol. 11, n°4, p. 746-751.
- Daniels Ken, Gillett Wayne et Grace Victoria, 2009, « Parental information sharing with donor insemination conceived offspring: a follow-up study », *Human Reproduction*, vol. 24, n°5, p. 1099-1105.
- Dauphin Cécile, 2002, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés & Représentations*, vol. 1, n°13, p. 43-50.
- Davis Gayle, 2017, « “A tragedy as old as history”: medical responses to infertility and artificial insemination by donor in 1950s Britain » dans Gayle Davis et Tracey Loughran (dir.), *The Palgrave handbook of infertility in history: approaches, contexts and perspectives*, London, Palgrave Macmillan, p. 359-381.
- Debest Charlotte, 2013, « Quand les “sans-enfant volontaires” questionnent les rôles parentaux contemporains », *Annales de démographie historique*, vol. 125, n°1, p. 119-139.
- Debest Charlotte, 2015, « Carrières déviantes. Stratégies et conséquences du choix d’une vie sans enfant », *Mouvements*, vol. 82, n°2, p. 116-122.
- Déchaux Jean-Hugues, 2018, « Le gène à l’assaut de la parenté ? », *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 126, n°1, p. 35-47.
- Delaisi de Parseval Geneviève, 1989, « Procréations artificielles et intérêt de l’enfant », *Études*, vol. 370, n°2, p. 173-185.
- Delaisi de Parseval Geneviève, 2008, *Famille à tout prix*, Paris, Éditions du Seuil.
- Delaisi de Parseval Geneviève et Verdier Pierre, 1994, *Enfant de personne*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- Dermott Esther, 2008, *Intimate fatherhood. A sociological analysis*, London, New York, Routledge.
- Descombes Vincent, 2007a, « Louis Dumont ou les outils de la tolérance » dans *Le raisonnement de l’ours et autres essais de philosophie pratique*, Paris, Éditions du Seuil, p. 227-253.
- Descombes Vincent, 2007b, « L’impossible et l’interdit » dans *Le raisonnement de l’ours et autres essais de philosophie pratique*, Paris, Éditions du Seuil, p. 394-408.
- Descoutures Virginie, 2006, « Les “mères non statutaires” dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants: », *Dialogue*, vol. 3, n°173, p. 71-80.
- Desjeux Cyril, 2009, « Histoire et actualité des représentations et pratiques de contraception masculine », *Autrepart*, vol. 52, n°4, p. 49-63.
- Doron Claude-Olivier, 2016, « “Faites revivre vos ancêtres à travers votre ADN”. L’ascendance biogéographique entre génétique des populations et généalogie des individus » dans Isabelle Luciani et Valérie Piétri (dir.), *L’incorporation des ancêtres. Généalogie, construction du présent*, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, p. 237-261.
- Ducournau Pascal, 2018, *S’entreprendre avec ses gènes. Enquête sur l’auto-génétilisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Douglas Mary, 2001, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, trad. par Anne Guérin, Paris, La Découverte.



- Douglas Mary, 2002, « Foreword: No free gifts » dans Marcel Mauss, *The gift. The form and reason for exchange in archaic societies*, trad. par W. D. Halls, Londres & New York, Routledge, p. IX-XXIII.
- Doumergue Marjolaine et Kalampalikis Nikos, 2014, « Le donneur dans les récits de conception : pratiques narratives de parents ayant recours au don de sperme », *Gynécologie Obstétrique & Fertilité*, vol. 42, n°9, p. 630-632.
- Dumont Louis, 1997 [1971], *Introduction à deux théories d'anthropologie sociale. Groupes de filiation et alliance de mariage*, Paris, Gallimard.
- Durkheim Émile, 1898, « La prohibition de l'inceste et ses origines », *L'Année sociologique*, vol. 1, p. 1-70.
- Durkheim Emile et Mauss Marcel, 1903, « De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », *L'Année sociologique*, vol. 6, p. 1-67.
- Dussy Dorothée, 2006, « L'inceste versus l'Interdit de l'inceste : lectures croisées », *Journal international de victimologie*, vol. 4, n°1, p. 13-25.
- Dussy Dorothée, 2013, *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, Paris, Éditions La Discussion.
- Edwards Jeanette, 2004, « Incorporating Incest: Gamete, Body and Relation in Assisted Conception », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 10, n°4, p. 755-774.
- Edwards Jeanette, 2006, « Reflecting on the “Euro” in “Euro-American” kinship: Lithuania and the United Kingdom », *Acta Universitatis Klaipedensis*, vol. 12, p. 129-139.
- Edwards Jeanette, 2008, « Introduction. The Matter in Kinship » dans Jeanette Edwards et Carles Salazar, *European Kinship in the Age of Biotechnology*, New-York & Oxford, Bergahn Books, p. 1-18.
- Edwards Jeanette, 2009, « La vie sociale du sang et des gènes » dans Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporain de la parenté*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 303-326.
- Edwards Jeanette, 2013, « Donor siblings participating in each other's conception. Comment on SAHLINS, Marshall. 2013. “What kinship is - and is not”. Chicago: University of Chicago Press. », *HAU: Journal of Ethnographie Theory*, vol. 3, n°2, p. 285-292.
- Edwards Jeanette, 2014, « Undoing kinship » dans Tabitha Freeman et al. (dir.), *Relatedness in assisted reproduction. Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge Univ Press, p. 44-60.
- Edwards Jeanette, 2015, « Donor conception and (dis)closure in the UK: siblingship, friendship and kinship », *Sociologus*, vol. 65, n°1, p. 101-122.
- Edwards Jeanette, 2017, « A feel for genealogy: “family treeing” in the North of England », *Ethnos*, vol. 83, n°4, p. 724-743.
- Edwards Jeanette, 2018, « The politics of “see-through” kinship » dans Tatjana Thelen et Erdmute Alber (dir.), *Reconnecting State and kinship*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, p. 155-177.
- Edwards Jeanette, Franklin Sarah, Hirsch Eric, Price Frances et Strathern Marilyn (dir.), 1999, *Technologies of Procreation. Kinship in the age of assisted conception*, 2e éd., Londres & New York, Routledge.

- Ensellem Cécile, 2005, « Les lois concernant l'accès aux origines des personnes nées sous X et par assistance médicale : des révélateurs d'une définition de l'individu ? » dans Vincent Caradec et Danilo Martucelli (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 165-183.
- Ensellem Cécile, 2011, « Variations sur un droit : la connaissance de ses origines en France. De l'accouchement sous X à l'assistance médicale à la procréation », *Enfances Familles Générations*, n°14, p. 77-94.
- Fauve-Chamoux Antoinette et Brunet Guy, 2014, « L'enfant illégitime et ses parents. Tendances européennes et coloniales au xixe siècle, au sein des modèles séculaires d'illégitimité », *Annales de démographie historique*, vol. 127, n°1, p. 7-43.
- Favart Évelyne, 2006, « La transmission familiale : s'approprier le passé familial entre frères et sœurs », *Pensée plurielle*, vol. 11, n°1, p. 83-89.
- Fieyre Marie-Lise, 2019, « La construction d'une parenté à la marge », *Emulations - Revue de sciences sociales*, n°32, p. 19-31.
- Fine Agnès, 1994, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard.
- Fine Agnès (dir.), 1998, *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Fine Agnès, 2002, « Qu'est-ce qu'un parent ? Pluriparentalités, genre et système de filiation dans les sociétés occidentales », *Spirale*, vol. 1, n°21, p. 19-43.
- Fine Agnès, 2008, « Identité civile et sentiment de soi » dans *États civils en questions. Papiers, identités, sentiment de soi*, Paris, Éditions du CTHS, p. 7-50.
- Fine Agnès, 2011, « Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales », *Clio*, n°34, p. 167-181.
- Fine Agnès, 2016, « Retour réflexif sur la notion de pluriparentalité », *Le carnet du Centre Jacques Berque*, 10/06/2016 [<https://cjb.hypotheses.org/137>, consulté le 21/02/2022].
- Fine Agnès et Martial Agnès, 2010, « Vers une naturalisation de la filiation ? », *Genèses*, vol. 78, n°1, p. 121.
- Fine Agnès, Moulinié Véronique et Sangoï Jean-Claude, 2009, « De mère en fille. La transmission de la fécondité », *L'Homme*, vol. 3, n°191, p. 37-76.
- Finkler Kaja, 2001, « The Kin in the Gene: The Medicalization of Family and Kinship in American Society », *Current Anthropology*, vol. 42, n°2, p. 235-263.
- Fonseca Claudia, 2011, « The De-Kinning of Birthmothers. Reflections on maternity and being human », *Vibrant – Virtual Brazilian Anthropology*, vol. 8, n°2, p. 307-339.
- Fortier Corinne, 2009, « Quand la ressemblance fait la parenté » dans Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 251-276.
- Foucault Michel, 1976, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- Fraenkel Béatrice, 2008, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, vol. 1, n°25, p. 13-23.
- Franklin Sarah, 1997, *Embodied progress. A cultural account of assisted conception*, London & New York, Routledge.

- Franklin Sarah, 1999, « Making representations: the parliamentary debate on the Human Fertilisation and Embryology Act » dans Jeanette Edwards et al., *Technologies of Procreation. Kinship in the age of assisted conception*, 2e éd., Londres & New York, Routledge, p. 129-166.
- Franklin Sarah, 2013, « From blood to genes? Rethinking consanguinity in the context of geneticization » dans Christopher H. Johnson et al. (dir.), *Blood & kinship: matter for metaphor from ancient Rome to the present*, New York, Berghahn Books, p. 285-306.
- Franklin Sarah et McKinnon Susan (dir.), 2001, *Relative values. Reconfiguring kinship studies*, Durham, NC, Duke University Press.
- Franklin Sarah et Ragoné Helena (dir.), 1998, *Reproducing reproduction. Kinship, power, and technological innovation*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Freeman Tabitha, 2015, « Gamete donation, information sharing and the best interests of the child: an overview of the psychosocial evidence », *Monash Bioethics Review*, vol. 33, n°1, p. 45-63.
- Freeman Tabitha, Graham Susanna, Ebtehaj Fatemeh et Richards Martin (dir.), 2014, *Relatedness in assisted reproduction. Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge Univ Press.
- Freeman Tabitha et Richards Martin, 2006, « DNA Testing and Kinship: Paternity, Genealogy and the Search for the “Truth” of our Genetic Origins » dans Fatemeh Ebtehaj, Bridget Lindley et Martin Richards (dir.), *Kinship Matters*, Oxford, Hart Publishing, p. 67-95.
- Frith Lucy, Blyth Eric, Crawshaw Marilyn et Akker Olga (van den), 2017, « Secrets and disclosure in donor conception », *Sociology of Health & Illness*, vol. 40, n°1, p. 188-203.
- Frith Lucy, Blyth Eric, Crawshaw Marilyn et Akker Olga (van den) 2018, « Searching for ‘relations’ using a DNA linking register by adults conceived following sperm donation », *BioSocieties*, vol. 13, n°1, p. 170-189.
- Frith Lucy, Sawyer Neroli et Kramer Wendy, 2012, « Forming a family with sperm donation: a survey of 244 non-biological parents », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 24, n°7, p. 709-718.
- Gamble Natalie, 2016, « A better legal framework for United Kingdom Surrogacy? » dans Susan Golombok et al. (dir.), *Regulating Reproductive Donation*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 140-161.
- Geest Sjaak van der, 2003, « Confidentiality and pseudonyms: a fieldwork dilemma from Ghana », *Anthropology Today*, vol. 19, n°1, p. 14-18.
- Gilman Leah, 2020, « Tracing pathways of relatedness: how identity-release gamete donors negotiate biological (non-)parenthood », *Families, Relationships and Societies*, vol. 9, n°2, p. 235-251.
- Ginzburg Carlo, 1980, « Signes, traces, pistes. Racines d’un paradigme de l’indice », *Le Débat*, vol. 6, n°6, p. 3-44.
- Giraud Anne-Sophie, 2015, *Les statuts de l’être anténatal : un processus d’humanisation « relationnel »*. *Assistance médicale à la procréation et mort périnatale*, thèse de Doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Marseille.
- Giroux Michelle et Brunet Laurence, 2021, « Quelle place pour le droit aux origines de l’enfant adopté en France et au Québec ? », *Enfances Familles Générations*, n°37 [<http://journals.openedition.org/efg/11554>, consulté le 01/04/2022].

- Godelier Maurice, 2010, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Flammarion.
- Golombok Susan, Brewaeys Anne, Giavazzi M. T., Guerra D., MacCallum Fiona et Rust John, 2002, « The European study of assisted reproduction families: the transition to adolescence », *Human Reproduction*, vol. 17, n° 3, p. 830-840.
- Golombok Susan, Cook Rachel, Bish Alison et Murray Clare, 1995, « Families Created by the New Reproductive Technologies: Quality of Parenting and Social and Emotional Development of the Children », *Child Development*, vol. 66, n°2, p. 285-298.
- Goody Esther N., 1982, *Parenthood and social reproduction: fostering and occupational roles in West Africa*, Cambridge & New York, Cambridge University Press.
- Gourarier Mélanie, 2017, « Faire la frontière dans les murs du laboratoire : Destins migratoires et usages de l'ADN aux États-Unis », *Genèses*, vol. 3, n°108, p. 48-68.
- Gower L. C. B., 1949, « Nullity. Artificial insemination », *The Modern Law Review*, vol. 12, n°3, p. 384-387.
- Graham Susanna, 2014, « Stories of an absent “father”. Single women negotiating relatedness through donor profiles » dans Tabitha Freeman et al. (dir.), *Relatedness in assisted reproduction. Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 212-231.
- Grange Cyril et Houseman Michael (dir.), 2008, « Les réseaux de parenté, refonder l'analyser », *Annales de démographie historique*, vol. 2, n°116.
- Greely Henry T., 2008, « Genetic Genealogy. Genetics meets the marketplace » dans Barbara A. Koenig, Sandra Soo-Jin Lee et Sarah S. Richardson (dir.), *Revisiting race in a genomic age*, Londres & New Brunswick, Rutgers University Press, p. 215-234.
- Grèze Cécile, 2017, « La pratique de la PMA impliquant un tiers dans le cadre législatif : le point de vue du biologiste », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, n°7, p. 29-38.
- Grobost Aline, 2012, *Pour une socio-anthropologie des secrets de famille : l'impact du mythe familial sur la socialisation de l'individu par la révélation d'un secret*, thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon.
- Gross Martine, 2012, *Choisir la paternité gay*, Toulouse, Érès.
- Gross Martine, 2014, « Les tiers de procréation dans les familles homoparentales », *Recherches familiales*, vol. 1, n°11, p. 19-30.
- Gross Martine, 2016, « Paternité gay et coparentalité. Les coûts de l'altérité sexuelle » dans Agnès Martial (dir.), *Des pères « en solitaire » ? ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, p. 123-135.
- Gross Martine, 2017, « Représentations de la parenté et termes d'adresse dans les familles lesboparentales », *Dialogue*, vol. 1, n°215, p. 79-94.
- Groupe EnCoRe, Hérault Laurence et Théry Irène, 2019, « Parenté, personne et genre : pour une approche relationnelle des marges », *Emulations - Revue de sciences sociales*, n°32, p. 91-106.
- Guerzoni Corinna Sabrina et Sarcinelli Alice Sophie (dir.), 2019, « What Is Kinning All About? », *Antropologia*, vol. 62 N.S.
- Gurtler Bridget, 2017, « From “fructification” to “insemination”: nomenclature and the practice of artificial insemination » dans Gayle Davis et Tracey Loughran (dir.), *The Palgrave*

- handbook of infertility in history: approaches, contexts and perspectives*, London, Palgrave Macmillan, p. 77-98.
- Haimes Erica, 1990, *Family connections: the management of biological origins in the new reproductive technologies*, thèse de Doctorat, Université de Newcastle Upon Tyne, Newcastle.
- Haimes Erica, 2010, « The making of “the DI child”: changing representations of people conceived through donor insemination » dans Ken Daniels et Erica Haimes (dir.), *Donor Insemination: International Social Science Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 53-75.
- Hefez Serge, 2004, « Familles et secrets : les impensables transmissions », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 2, n°33, p. 109-118.
- Hennebicq S., Juillard J.-C., Le Lannou D. et Fédération française des CECOS, 2010, « Données descriptives de l’activité d’Assistance médicale à la procréation avec don de spermatozoïdes au sein des CECOS de 1973 à 2006 en France », *Basic and Clinical Andrology*, vol. 20, n°1, p. 3-10.
- Hérault Laurence, 2004, « Constituer des hommes et des femmes : la procédure de transsexualisation », *Terrain*, n°42, p. 95-108.
- Hérault Laurence, 2007, « Faire de l’anthropologie en “terrain transsexuel” » dans Olivier Leservoisier et Laurent Vidal (dir.), *L’anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 97-107.
- Hérault Laurence (dir.), 2014a, *La parenté transgenre*, Aix en Provence, Presses de l’Université de Provence.
- Hérault Laurence, 2014b, « Procréer à la manière des femmes, engendrer en tant qu’homme » dans *La parenté transgenre*, Aix en Provence, Presses Universitaires de Provence, p. 79-90.
- Hérault Laurence, 2015a, « La gestion médicale de la parenté trans en France », *Enfances Familles Générations*, n°23, p. 165-184.
- Hérault Laurence, 2015b, « Transparentalités contemporaines », *Mouvements*, vol. 2, n°82, p. 106-115.
- Hérault Laurence, 2018, *État civil de demain et transidentité*, Mission de recherche Droit et Justice [[http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2018/05/15-24-Rapport-final\\_%C3%89tat-civil-de-demain-et-transidentit%C3%A9\\_mai-2018.pdf](http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2018/05/15-24-Rapport-final_%C3%89tat-civil-de-demain-et-transidentit%C3%A9_mai-2018.pdf), consulté le 11/05/2022].
- Herbrand Cathy, 2015, « Comprendre le besoin de reconnaissance légale en matière de pluriparentalité : pistes de réflexions à partir des coparentalités gaies et lesbiennes », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 27, n°1, p. 71-93.
- Herbrand Cathy, 2018, « Co-parenting arrangements in lesbian and gay families: when the “mum and dad” ideal generates innovative family forms », *Families, Relationships and Societies*, vol. 7, n°3, p. 449-466.
- Héritier Françoise, 1981, *L’exercice de la parenté*, Paris, Gallimard.
- Héritier Françoise, 2006, « Le corps dans le corset du sens », *L’esprit du temps*, vol. 2, n°42, p. 39-54.
- Héritier-Augé Françoise, 1985, « La Cuisse de Jupiter. Réflexions sur les nouveaux modes de procréation », *L’Homme*, vol. 25, n°94, p. 5-22.

- Hernandez Mylène, 2017, *La germanité au prisme des troubles autistiques*, thèse de Doctorat, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Toulouse.
- Hertz Rosanna, Nelson Margaret K. et Kramer Wendy, 2013, « Donor conceived offspring conceive of the donor: The relevance of age, awareness, and family form », *Social Science & Medicine*, vol. 86, p. 52-65.
- Hertz Rosanna, Nelson Margaret K. et Kramer Wendy, 2015, « Sperm donors describe the experience of contact with their donor-conceived offspring », *Facts, Views and Vision in ObGyn*, vol. 7, n°2, p. 91-100.
- Hertz Rosanna et Nelson Margaret K., 2019, *Random families. Genetic strangers, sperm donor siblings, and the creation of new kin*, New York, Oxford University Press.
- Hervieu-Léger Danièle, 2014, « L'Église catholique contre le "mariage pour tous" : une offensive normative à haut risque », *Grief*, vol. 1, n°1, p. 78-87.
- Howell Signe, 2007, *The kinning of foreigners: transnational adoption in a global perspective*, New York, Berghahn Books.
- Howell Signe, 2009, « Adoption of the unrelated child: some challenges to the anthropological study of kinship », *Annual Review of Anthropology*, vol. 38, n°1, p. 149-166.
- Howell Signe et Marre Diana, 2009, « Discours sur la destinée et adoption internationale » dans Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 197-222.
- Ilioi Elena, Blake Lucy, Jadvá Vasanti, Roman Gabriela et Golombok Susan, 2017, « The role of age of disclosure of biological origins in the psychological wellbeing of adolescents conceived by reproductive donation: a longitudinal study from age 1 to age 14 », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 58, n°3, p. 315-324.
- Indekeu Astrid, Dierickx Kriss, Schotsmans Paul, Daniels Ken, Rober Peter, D'Hooghe Thomas, 2013, « Factors contributing to parental decision-making in disclosing donor conception: a systematic review », *Human Reproduction Update*, vol. 19, n°6, p. 714-733.
- Indekeu Astrid, Bolt Sophie H. et Maas A. Janneke. B. M., 2021, « Meeting multiple same-donor offspring: psychosocial challenges », *Human Fertility*, p. 1-16.
- Ingold Tim, 2007, « The genealogical line » dans *Lines. A brief history*, London, Routledge, p. 104-119.
- Inhorn Marcia C., 2022, « Infertility, in vitro fertilization, and fertility preservation » dans Sallie Han et Cecilia Tomori (dir.), *The Routledge handbook of anthropology and reproduction*, New York, Routledge, p. 217-232.
- Inhorn Marcia C. et Birenbaum-Carmeli Daphna, 2008, « Assisted Reproductive Technologies and Culture Change », *Annual Review of Anthropology*, vol. 37, n°1, p. 177-196.
- Jadvá Vasanti, Freeman Tabitha, Kramer Wendy et Golombok Susan, 2009, « The experiences of adolescents and adults conceived by sperm donation: comparisons by age of disclosure and family type », *Human Reproduction*, vol. 24, n°8, p. 1909-1919.
- Jadvá Vasanti, Freeman Tabitha, Kramer Wendy et Golombok Susan, 2010, « Experiences of offspring searching for and contacting their donor siblings and donor », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 20, n°4, p. 523-532.

- Johnson Christopher H., Jussen Bernhard, Sabeen David et Teuscher Simon (dir.), 2013, *Blood & kinship: matter for metaphor from ancient Rome to the present*, New York, Berghahn Books.
- Jolas Tina, Pingaud Marie-Claude, Verdier Yvonne et Zonabend Françoise, 2015, « Parler famille » dans *Une campagne voisine. Minot, un village bourguignon*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 149-169.
- Karpel Mark A., 1980, « Family Secrets », *Family Process*, vol. 19, n°3, p. 295-306.
- King Laura, 2012, « Hidden Fathers? The Significance of Fatherhood in Mid-Twentieth-Century Britain », *Contemporary British History*, vol. 26, n°1, p. 25-46.
- Kirkman Maggie, 2004, « Saviours and satyrs: ambivalence in narrative meanings of sperm provision », *Culture, Health & Sexuality*, vol. 6, n°4, p. 319-335.
- Klapisch-Zuber Christiane, 2000, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard.
- Klotz Maren, 2014, *(K)information. Gamete donation and kinship knowledge in Germany and Britain*, Frankfurt, Campus Verlag.
- Klotz Maren, 2016, « Wayward Relations: Novel Searches of the Donor-Conceived for Genetic Kinship », *Medical Anthropology*, vol. 35, n°1, p. 45-57.
- Konrad Monica, 1996, *Anonymous exchange relations: assisted conception between ova donors and recipients in the United Kingdom*, thèse de Doctorat, London School of Economics and Political Science, Londres.
- Lallemand Suzanne, 2009, « La question du secret de la naissance dans les sociétés "traditionnelles" », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 33, n°1, p. 183-192.
- Laplace L., Kamendje B., Nizard J., Coz J.M., Chaperon Jacques, 2002, « Les systèmes de santé français et anglais : évolution comparée depuis le milieu des années 90 », *Santé Publique*, vol. 14, n°1, p. 47-56.
- Lasok Dominik, 1966, « La condition juridique des enfants en droit anglais », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 18, n°3, p. 615-641.
- Legrand Caroline, 2007, « Internet et le gène : la généalogie à l'heure des nouvelles technologies », *Enfances Familles Générations*, n°7, p. 166-174.
- Legrand Caroline, 2009, « Génétique et recherche généalogique » dans Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 133-149.
- Leleu Laurence, 2008, « Frères et sœurs ennemis dans la Germanie du xe siècle », *Médiévales*, n°54, p. 35-52.
- Lemke Thomas et Rödel Malaika, 2011, « Les tests ADN dans les procédures d'immigration : les doubles standards de la parenté » dans Joëlle Vailly, Janina Kehr et Jörg Niewöhner (dir.), *De la vie biologique à la vie sociale. Approches sociologiques et anthropologiques*, Paris, La Découverte, p. 130-158.
- Leridon Henri, 1987, « La seconde révolution contraceptive : la régulation des naissances en France de 1950 à 1985. Présentation d'un cahier de l'INED », *Population*, vol. 42, n°2, p. 359-367.
- Lesnard Laurent, Cousteaux Anne-Sophie, Le Hay Viviane et Chanvril Flora, 2011, « Trajectoires d'entrée dans l'âge adulte et États-providence », *Informations sociales*, vol. 165-166, n°3, p. 16-24.

- Lester Patricia, Chesney Margaret, Cooke Molly, Whalley Patrick, Perez Berenice, Petru Ann, Dorenbaum Alejandro et Wara Dian, 2002, « Diagnostic disclosure to HIV-infected children: how parents decide when and what to tell », *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, vol. 7, n°1, p. 85-99.
- Lett Didier, 2008, « Les frères et les sœurs, “parents pauvres” de la parenté », *Médiévales*, n°54, p. 5-12.
- Lett Didier, 2011, « L’histoire des frères et des sœurs », *Clio*, n°34, p. 182-202.
- Lett Didier, 2016, « L’inceste père-fille à la fin du Moyen-Âge : un crime, un péché de luxure ou un acte consenti ? », *Sociétés & Représentations*, vol. 2, n°42, p. 15-30.
- Levin Jennifer, 1970, « The Divorce Reform Act 1969 », *The Modern Law Review*, vol. 33, n°6, p. 632-648.
- Lignier Wilfried, 2010, « L’intelligence investie par les familles. Le diagnostic de “précocité intellectuelle”, entre dispositions éducatives et perspectives scolaires », *Sociétés contemporaines*, vol. 3, n°79, p. 97-119.
- Linconstant Léa, 2020, *L’assistance médicale à la procréation comme technique relationnelle. Fabriquer des patients pour faire des parents (Lombardie, Italie)*, thèse de Doctorat, Université Aix-Marseille, Aix en Provence.
- Lindblad F., Gottlieb C. et Lalos O., 2000, « To tell or not to tell - What parents think about telling their children that they were born following donor insemination », *Journal of psychomatic obstetrics and gynaecology*, vol. 21, n°4, p. 193-203.
- Lippman Abby, 1991, « Prenatal genetic testing and screening: constructing needs and reinforcing inequalities », *American Journal of Law & Medicine*, vol. XVII, n°1-2, p. 15-50.
- Löwy Ilana, 2006, « La fabrication du naturel : l’Assistance Médicale à la Procréation dans une perspective comparée », *Tumultes*, vol. 1, n°26, p. 35-55.
- Maginot Eva et Roux Sébastien, 2021, « Ecrire l’absence. Les liens secrets de l’accouchement sous X », *Terrains et Travaux*, vol. 2, n°39, p. 267-287.
- Mahlstedt Patricia P., LaBounty Kathleen et Kennedy William Thomas, 2010, « The views of adult offspring of sperm donation: essential feedback for the development of ethical guidelines within the practice of assisted reproductive technology in the United States », *Fertility and Sterility*, vol. 93, n°7, p. 2236-2246.
- Malmanche Hélène, 2020, *L’engendrement avec tiers donneur. Genre, bioéthique et pratiques transfrontières (France, Belgique)*, thèse de Doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- Manrique Nathalie, 2017, « Parce que je l’aime trop, je ne peux pas l’épouser », *Cahiers d’anthropologie sociale*, vol. 15, n°2, p. 70-80.
- Marre Diana et Bestard Joan, 2009, « The Family Body: Persons, Bodies and Resemblance » dans Jeanette Edwards et Carles Salazar (dir.), *European Kinship in the Age of Biotechnology*, New York & Oxford, Berghahn Books, p. 64-78.
- Martial Agnès, 1998, « Partages et fraternité dans les familles recomposées » dans Agnès Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l’homme, p. 205-244.
- Martial Agnès, 2003, *S’apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l’homme.



- Martial Agnès, 2006, « Qui sont nos parents ? L'évolution du modèle généalogique », *Informations sociales*, vol. 3, n°131, p. 52-63.
- Martial Agnès, 2008, « Changements de nom, changements de filiation » dans Agnès Fine (dir.), *États civils en questions. Papiers, identités, sentiment de soi*, Paris, Éditions du CTHS, p. 115-138.
- Martial Agnès, 2009, « Le travail parental : Du côté des pères séparés et divorcés », *Informations sociales*, vol. 4, n°154, p. 96-104.
- Martial Agnès, 2015, « Aux alentours de la parole : questions sur un terrain inachevé » dans Sarah Cordonnier et al. (dir.), *Trajectoire et témoignage. Pour une réflexion pluridisciplinaire*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, p. 27-42.
- Martial Agnès, 2016a, « Introduction. Des pères moins solitaires qu'il n'y paraît » dans Agnès Martial (dir.), *Des pères « en solitaire » ? ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, p. 11-24.
- Martial Agnès, 2016b, « Les temporalités plurielles de la paternité » dans Agnès Martial (dir.), *Des pères « en solitaire » ? ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix en Provence, Presses universitaires de Provence, p. 85-99.
- Martial Agnès, 2019, « Multi-parenthood and contemporary family forms in French studies », *Antropologia*, vol. 62 N.S., p. 13-26.
- Martial Agnès, 2020a, « Les archives des origines. Traces et (dis)continuités narratives dans les dossiers de l'Aide sociale à l'enfance (1995-2015) », *Ethnologie française*, vol. 2, n°178, p. 285-298.
- Martial Agnès, 2020b, « “Secrets and Lies” (Mike Leigh). Adoption, origines et retrouvailles » dans Nicolas Adell et al. (dir.), *Fiction : itinéraire conseillé. Mélanges offerts à Agnès Fine*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, p. 71-87.
- Martial Agnès, à paraître, « Une “parenté pour soi”. La quête des origines en adoption », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 46, n°3.
- Martial Agnès, Côté Isabel et Lavoie Kevin, 2021, « De l'adoption à la procréation assistée par autrui : cadres, pratiques et enjeux entourant la question des origines et de ses récits », *Enfances Familles Générations*, n°37 [<https://journals.openedition.org/efg/11408>, consulté le 30/03/2022].
- Martin Anaïs, 2017, « Aux confins de la parenté : le don d'engendrement vu par les personnes qui en sont issues », *Dossier d'étude*, n°190, p. 148.
- Martin Anaïs, 2019, « “Who do I look like?”: Kinning and resemblance in the experience of French donor conceived adults », *Antropologia*, vol. 62 N.S., p. 45-62.
- Martin Anaïs, 2021, « Être issu-e-s du même don : partager des “origines” en assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (Royaume-Uni, France) », *Enfances Familles Générations*, n°37 [<https://journals.openedition.org/efg/11270>, consulté le 05/01/2022].
- Massard Josiane, 1988, « Engendrer ou adopter : deux visions concurrentes de la parenté chez les Malais péninsulaires », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 12, n°2, p. 41-62.
- Mathieu Séverine, 2013, *L'enfant des possibles. Assistance médicale à la procréation, éthique, religion et filiation*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières.
- Mauss Marcel, 1985, « Les techniques du corps » dans *Sociologie et anthropologie*, 9e éd., Paris, Presses Universitaires de France, p. 363-386.

- Mauss Marcel, 2007, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Mauthner Melanie L., 2002, *Sistering. Power and change in female relationships*, New York, Palgrave Macmillan.
- McCandless Julie et Sheldon Sally, 2010, « The Human Fertilisation and Embryology Act (2008) and the Tenacity of the Sexual Family Form », *The Modern Law Review*, vol. 73, n°2, p. 175-207.
- McLaren Angus, 2012, « “A spinster and a syringe”. Debating test-tube babies » dans *Reproduction by design: sex, robots, trees, and test-tube babies in interwar Britain*, Chicago; London, University of Chicago Press, p. 109-133.
- Mehl Dominique, 1999, *Naître ? la controverse bioéthique*, Paris, Bayard Éditions.
- Mehl Dominique, 2001, « L'élaboration des lois bioéthiques » dans Marcela Iacub et Pierre Jouannet (dir.), *Juger la vie*, Paris, La Découverte, p. 51-63.
- Mehl Dominique, 2008, *Enfants du don. Procréation médicalement assistée : parents et enfants témoignent*, Paris, Éditions Robert Laffont.
- Mehl Dominique, 2011a, *Les lois de l'enfantement : procréation et politique en France (1982-2011)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Mehl Dominique, 2011b, « La famille contemporaine au prisme des procréations médicalement assistées », *Cliniques méditerranéennes*, vol. 1, n°83, p. 95-108.
- Mehl Dominique, 2021, *La PMA déconfinée. La révision de la loi de bioéthique en 2020*, Paris, L'Harmattan.
- Memmi Dominique, 2014, *La revanche de la chair. Essai sur les nouveaux supports de l'identité*, Paris, Éditions du Seuil.
- Memmi Dominique et Arduin Pascal, 1999, « L'enquêteur enquêté. De la “connaissance par corps” dans l'entretien sociologique », *Genèses*, n°35, p. 131-145.
- Memmi Dominique, Guillo Dominique et Martin Olivier (dir.), 2009, *La tentation du corps. Corporéité et sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Menesson Christine, 2004, « Être une femme dans un sport “masculin”. Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés contemporaines*, vol. 55, n°3, p. 69-90.
- Meron Monique, Amar Michel, Babet Charline, Bouchet-Valat Milan, Bugeja-Bloch Fanny, Gleizes François, Lebaron Frédéric, Huguée Cédric, Penissa Etienne et Spire Alexis, 2016, *ESeG = European Socio economic Groups – Nomenclature socio-économique européenne*, Documents de travail n° F1604, février 2016, Paris, Insee.
- Modell Judith, 1994, *Kinship with strangers. Adoption and interpretations of kinship in American culture*, Berkeley, University of California Press.
- Mohr Sebastian, 2015, « Living Kinship Trouble: Danish Sperm Donors' Narratives of Relatedness », *Medical Anthropology*, vol. 34, n°5, p. 470-484.
- Morieux Renaud, 2016, *The Channel. England, France and the Construction of a Maritime Border in the Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Mucchielli Laurent, 2000, « Criminologie, hygiénisme et eugénisme en France (1870-1914) : débats médicaux sur l'élimination des criminels réputés "incorrigibles" », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 2, n°3, p. 57-88.
- Nash Catherine, 2002, « Genealogical Identities », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 20, n°1, p. 27-52.
- Nash Catherine, 2004, « Genetic kinship », *Cultural Studies*, vol. 18, n°1, p. 1-33.
- Negroni Catherine, 2005, « La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 2, n°119, p. 311-331.
- Nelson Alondra, 2016, *The social life of DNA. Race, reparations, and reconciliation after the genome*, Boston, Beacon Press.
- Nelson Margaret K., Hertz Rosanna et Kramer Wendy, 2015, « Gamete donor anonymity and limits on numbers of offspring: the views of three stakeholders », *Journal of Law and the Biosciences*, vol. 3, n°1, p. 39-67.
- Nicolas-Maguin Marie-France, 2006, « Droit de la filiation et procréation médicalisée : une coexistence difficile », *Droit et Cultures*, n°51, p. 123-132.
- Noël Raphaële, Allard Marie-Alexia et Pelletier Gabrielle, 2021, « Le don d'ovules dirigé : conjuguer narratif de don et narratif de conception pour penser les origines », *Enfances Familles Générations*, n°37 [<https://journals.openedition.org/efg/11480/>, consulté le 11/10/2021].
- Nordqvist Petra, 2010, « Out of Sight, Out of Mind: Family Resemblances in Lesbian Donor Conception », *Sociology*, vol. 44, n°6, p. 1128-1144.
- Nordqvist Petra, 2013, « Bringing Kinship into Being: Connectedness, Donor Conception and Lesbian Parenthood », *Sociology*, vol. 48, n°2, p. 268-283.
- Nordqvist Petra, 2014, « The Drive for Openness in Donor Conception: Disclosure and The Trouble with Real Life », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 28, n°3, p. 321-338.
- Nordqvist Petra, 2017, « Genetic thinking and everyday living: On family practices and family imaginaries », *The Sociological Review*, vol. 65, n°4, p. 865-881.
- Novaes Simone, 1994, *Les passeurs de gamètes*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Ouellette Françoise-Romaine, 1998, « Les usages contemporains de l'adoption » dans Agnès Fine (dir.), *Adoption. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 153-176.
- Ouellette Françoise-Romaine, 2000, « Parenté et adoption », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n°38, p. 49-65.
- Ouellette Françoise-Romaine, 2008, « Le droit aux origines des enfants adoptés à l'étranger » dans Tara Collins et al. (dir.), *Droits de l'enfant (Actes de la Conférence internationale, Ottawa 2007)*, Montréal, Wilson & Lafleur, p. 391-403.
- Ouellette Françoise-Romaine et Dandurand Renée B., 2000, « Présentation : L'anthropologie des parentés euro-américaines », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n°3, p. 5-20.
- Paul Marylin S. et Berger Roni, 2007, « Topic avoidance and family functioning in families conceived with donor insemination », *Human Reproduction*, vol. 22, n°9, p. 2566-2571.

- Persaud Sherina, Freeman Tabitha, Jadvā Vasanti, Slutsky Jenna, Kramer Wendy, Steele Miriam, Steele Howard et Golombok Susan, 2017, « Adolescents Conceived through Donor Insemination in Mother-Headed Families: A Qualitative Study of Motivations and Experiences of Contacting and Meeting Same-donor Offspring », *Children & Society*, vol. 31, n°1, p. 13-22.
- Pfeffer Naomi, 1993, *The stork and the syringe. A political history of reproductive medicine*, Cambridge & Oxford (UK), Cambridge (MA), Polity Press ; Blackwell Publishers.
- Poittevin Aude, 2005, « Une lecture des espaces pour lire les liens fraternels », *Espaces et sociétés*, vol. 120-121, n°2, p. 61-77.
- Porqueres i Gené Enric (dir.), 2009a, *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Porqueres i Gené Enric, 2009b, « Individu et personne à la lumière des nouveaux contextes de la parenté » dans Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 225-250.
- Potin Émilie, 2021, « La correspondance numérique des enfants placés », *Vie sociale*, vol. 2-3, n°34-35, p. 193-205.
- Proulx-Boucher Karène, Fernet Mylène, Blais Martin, Lévy Joseph J., Otis Joanne, Thériault Jocelyne, Samson Johanne, Morin Guylaine, Lapointe Normand et Trottier Germain, 2014, « Bifurcations biographiques : l'expérience du dévoilement du diagnostic du point de vue d'adolescents infectés par le VIH en période périnatale », *Enfances Familles Générations*, vol. 21, n°1, p. 197-215.
- Rapp Rayna, 1995, « Heredity, or: Revisiting the facts of life » dans Sylvia J. Yanagisako et Carol L. Delaney (dir.), *Naturalizing power: essays in feminist cultural analysis*, New York, Routledge, p. 69-86.
- Readings Jennifer, Blake Lucy, Casey Polly, Jadvā Vasanti et Golombok Susan, 2011, « Secrecy, disclosure and everything in-between: decisions of parents of children conceived by donor insemination, egg donation and surrogacy », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 22, n°5, p. 485-495.
- Ribert Evelyne, 1997, « La généalogie comme confirmation de soi » dans Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud (dir.), *La généalogie entre science et passion*, Paris, Éditions du CTHS, p. 377-391.
- Richards Martin, 2014, « A British history of collaborative reproduction and the rise of genetic connection » dans Tabitha Freeman et al. (dir.), *Relatedness in Assisted Reproduction. Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 21-43.
- Ricœur Paul, 1983, *Temps et récit. L'intrigue et le récit historique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Ricœur Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
- Rivière Peter, 1985, « Unscrambling Parenthood: The Warnock Report », *Anthropology Today*, vol. 1, n°4, p. 2-7.
- Rochebrochard (de la) Elise, 2018, « 1 enfant sur 30 conçu par assistance médicale à la procréation en France », *Population & Sociétés*, n°556, p. 1-4.
- Roux Sébastien, 2015, « L'utérus et la patrie : Adoption, origines et politique des identités », *Mouvements*, vol. 82, n°2, p. 66-75.

- Roux Sébastien, 2017, « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées », *Genèses*, n° 108, n°3, p. 69-88.
- Rozée Gomez Virginie, 2015, « Les normes de la maternité en France à l'épreuve du recours transnational de l'assistance médicale à la procréation », *Recherches familiales*, vol. 12, n°1, p. 43-55.
- Rozée Virginie, 2011, « L'AMP sans frontière », *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*, n°23-24, p. 270-273.
- Rozée Virginie et Mazuy Magali, 2012, « L'infertilité dans les couples hétérosexuels : genre et "gestion" de l'échec », *Sciences sociales et santé*, vol. 30, n°4, p. 5-30.
- Sagnes Sylvie, 1995, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain*, n°25, p. 125-146.
- Sagnes Sylvie, 1998, « Une parenté sur mesure... Les nouvelles formes de parenté à l'épreuve de l'acharnement généalogique » dans Agnès Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 275-309.
- Sagnes Sylvie, 2000, « La revanche élective. Filiation adoptive et "origines" en France et aux Etats-Unis » dans Agnès Fine et Claire Neirink (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption : France, Europe, USA, Canada*, Paris, L.G.D.J, p. 169-183.
- Salazar Carles, 2005, « David M. Schneider et l'anthropologie de la parenté », *Incidence*, trad. par Jérôme Wilgaux, n°1, p. 25-49.
- Sanchez Jean-Lucien, 2012, « Alphonse Bertillon et la méthode anthropométrique », *Sens-Dessous*, vol. 1, n°10, p. 64-74.
- Sarcinelli Alice Sophie, 2020, « Le(s) répertoire(s) de la parenté des enfants des couples de même sexe en Italie », *AnthropoChildren* [<https://doi.org/10.25518/2034-8517.3427>, consulté le 01/05/2022].
- Scheib Joanna E. et Ruby Alice, 2008, « Contact among families who share the same sperm donor », *Fertility and Sterility*, vol. 90, n°1, p. 33-43.
- Scheib Joanna E., Ruby Alice et Benward Jean, 2017, « Who requests their sperm donor's identity? The first ten years of information releases to adults with open-identity donors », *Fertility and Sterility*, vol. 107, n°2, p. 483-493.
- Schneider David, 1980, *American Kinship. A cultural account*, 2e éd., Chicago, University of Chicago Press.
- Schneider David, 1984, *A critique of the study of kinship*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Schneider David, à paraître, *La parenté existe-t-elle ? Critique d'un concept anthropologie* (titre provisoire), trad. par Natacha Dugnat-Collomb, Toulouse, Presses Universitaires du Midi.
- Segalen Martine et Martial Agnès, 2013, *Sociologie de la famille*, 8e éd., Paris, Armand Colin.
- Segalen Martine et Michelat Claude, 1991, « L'amour de la généalogie » dans Martine Segalen (dir.), *Jeux de famille*, Paris, Presses du CNRS, p. 193-208.
- Séraphin Gilles, 2014, « Introduction : Famille et corps : identité et transmission », *Recherches familiales*, vol. 11, n°1, p. 3-8.

- Sheldon Sally, 2005, « Fragmenting Fatherhood: The Regulation of Reproductive Technologies », *Modern Law Review*, vol. 68, n°4, p. 523-553.
- Simmel Georg, 1906, « The sociology of secrecy and of secret society », *The American Journal of Sociology*, trad. par Albion W. Small, vol. XI, n°4, p. 441-498.
- Smart Carol, 2007, « Secrets and lies » dans *Personal life. New directions in sociological thinking*, Cambridge, Polity Press, p. 108-132.
- Snowden Robert et Mitchell George D., 1981, *The Artificial Family*, Boston, George Allen & Unwin.
- Sposito-Tourier Maylis, 2019, « Transmettre l'entreprise familiale. "Pour l'instant, c'est des filles, la question ne se pose pas" », *Revue des sciences sociales*, n°62, p. 80-87.
- Steinberg Sylvie, 2016, *Une tache au front. La bâtardise aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Albin Michel.
- Steinberg Sylvie, 2018, « Sang des bâtards, sang de la noblesse : à propos des "contextes durables" en anthropologie historique de la parenté », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH*, 19 Bis [<https://journals.openedition.org/acrh/8621>, consulté le 02/12/2021].
- Strathern Marilyn, 1988, *The gender of the gift. Problems with women and problems with society in Melanesia*, Berkeley, University of California Press.
- Strathern Marilyn, 1992a, *After Nature. English kinship in the late twentieth century*, Cambridge & New York, Cambridge University Press.
- Strathern Marilyn, 1992b, « Kinship assisted » dans *Reproducing the future. Essays on anthropology, kinship and the new reproductive technologies*, Manchester, Manchester University Press, p. 14-30.
- Strathern Marilyn, 1995, « Displacing knowledge: technology and the consequences for kinship » dans Faye D. Ginsburg et Rayna Rapp (dir.), *Conceiving the new world order: the global politics of reproduction*, Berkeley, University of California Press, p. 346-363.
- Strathern Marilyn, 1999a, « Refusing Information » dans *Property, Substance and Effects. Anthropological Essays on Persons and Things*, Londres & New Brunswick, The Athlone Press, p. 64-86.
- Strathern Marilyn, 1999b, *Property, Substance and Effect. Anthropological Essays on Persons and Things*, Londres & New Brunswick, The Athlone Press.
- Tain Laurence, 2004, « Genre et techniques de reproduction : évidences, alliances et turbulences », *L'Homme et la société*, vol. 2, n°152-153, p. 229-246.
- Tain Laurence, 2005, « Les nouvelles techniques de reproduction. Nouveaux acteurs, nouveaux enjeux », *Informations sociales*, vol. 8, n°128, p. 52-59.
- Tain Laurence, 2009, « Le devoir d'enfant à l'ère de la médicalisation : stigmates, retournements et brèches en procréation assistée », *Genre, sexualité et société*, n°1 [<https://journals.openedition.org/gss/167>, consulté le 15/03/2022].
- Tarnovski Flávio L., 2010, *Être père et homosexuel dans la France contemporaine*, thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Toulouse.
- Tarnovski Flávio L., 2017, « Parenté et affects. Désir d'enfant et filiation dans les familles homoparentales en France », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 41, n°2, p. 139-155.

- Tengelyi László, 2011, « Refiguration de l'expérience temporelle selon Ricœur », *Archives de Philosophie*, vol. 74, n°4, p. 611-628.
- Thelen Tatjana, Coe Cati et Alber Erdmute, 2013, « The anthropology of sibling relations. Explorations in shared parentage, experience, and exchange » dans *The anthropology of sibling relations: shared parentage, experience, and exchange*, New York, Palgrave Macmillan, p. 1-26.
- Théry Irène, 1991, « Trouver le mot juste. Langage et parenté dans les recompositions familiales après divorce » dans Martine Segalen (dir.), *Jeux de famille*, Paris, Presses du CNRS, p. 137-156.
- Théry Irène, 1993, *Le démariage*, Paris, Odile Jacob.
- Théry Irène, 1996, « Normes et représentations de la famille au temps du démariage. Le cas des liens fraternels dans les fratries recomposées » dans Didier Le Gall et Claude Martin (dir.), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*, Paris, L'Harmattan, p. 151-176.
- Théry Irène, 2007, *La distinction de sexe. Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob.
- Théry Irène, 2010, *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Théry Irène et Bonnemère Pascale (dir.), 2008, *Ce que le genre fait aux personnes*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Théry Irène et Leroyer Anne-Marie, 2014, *Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*, Paris, Ministère de la Justice.
- Thompson Charis, 2001, « Strategic naturalizing kinship » dans Sarah Franklin et Susan McKinnon (dir.), *Relative values. Reconfiguring kinship studies*, Durham, Duke University Press, p. 175-202.
- Thompson Charis, 2005, *Making parents. The ontological choreography of reproductive technologies*, Cambridge, MIT Press.
- Thomson-Sweeny Johanne, 2021, « Chercher ses origines sur Facebook : quels liens entre les médias sociaux et la quête des origines en adoption internationale ? », *Enfances Familles Générations*, n°37 [<https://journals.openedition.org/efg/11419>, consulté le 18/12/2021].
- Tisseron Serge, 2011, *Les secrets de famille*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Toulemon Laurent, 2012, « Évolution des fratries : les enseignements de la démographie », *Informations sociales*, vol. 173, n°5, p. 24-31.
- Treps Marie, 2000, « Transmettre : un point de vue sémantique », *Ethnologie française*, vol. 30, n°3, p. 361-367.
- Turkmendag Ilke, 2012, « The Donor-conceived Child's "Right to Personal Identity": The Public Debate on Donor Anonymity in the United Kingdom », *Journal of Law and Society*, vol. 39, n°1, p. 58-75.
- Turner Amanda J. et Coyle Adrian, 2000, « What does it mean to be a donor offspring? The identity experiences of adults conceived by donor insemination and the implications for counselling and therapy », *Human Reproduction*, vol. 15, n°9, p. 2041-2051.

- Vailly Joëlle, 2021, « Introduction » dans Joëlle Vailly (dir.), *Sur la trace des suspects. L'incorporation de la preuve et de l'indice à l'ère de la génétique*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 9-21.
- Vanfraussen Katrien, Ponjaert-Kristoffersen Ingrid et Brewaeys Anne, 2001, « An attempt to reconstruct children's donor concept: a comparison between children's and lesbian parent's attitudes towards donor anonymity », *Human Reproduction*, vol. 16, n°9, p. 2019-2025.
- Vanfraussen Katrien, Ponjaert-Kristoffersen Ingrid et Brewaeys Anne, 2003, « Why do children want to know more about the donor? The experience of youngsters raised in lesbian families », *Journal of Psychosomatic Obstetrics & Gynecology*, vol. 24, n°1, p. 31-38.
- Verjus Anne et Vogel Marie, 2009, « Le travail parental : un travail comme les autres ? », *Informations sociales*, vol. 4, n°154, p. 4-6.
- Vernier Bernard, 1998, « Prénom et ressemblance. Appropriation symbolique des enfants, économie affective et systèmes de parenté » dans Agnès Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 97-119.
- Vernier Bernard, 1999, *Le visage et le nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*, Paris, Presses universitaires de France.
- Vialle Manon, 2014, « L'«horloge biologique» des femmes : un modèle naturaliste en question. Les normes et pratiques français face à la croissance de l'infertilité liée à l'âge », *Enfances Familles Générations*, n°21, p. 1-23.
- Vialle Manon, 2017, *Infertilité « normale » vs infertilité « pathologique » : une opposition en question. Normes et pratiques française de l'AMP face à l'infertilité féminine liée à l'âge*, Thèse de Doctorat, EHESS, Marseille.
- Vidal-Naquet Clémentine, 2018, « Écrire ses émotions. Le lien conjugal dans la Grande Guerre », *Clio*, n°47, p. 117-137.
- Weber Florence, 2005, *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux lieux d'être.
- Weber Florence, 2013, *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Éditions rue d'Ulm.
- Wertheimer Laura, 2006, « Children of disorder. Clerical parentage, illegitimacy, and reform in the Middle Ages », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 15, n°3, p. 382-407.
- Weston Kath, 1991, *Families we choose. Lesbians, gays, kinship*, New York, Columbia University Press.
- Weston Kath, 1995, « Forever is a long time: romancing the real in gay kinship ideologies » dans Sylvia J. Yanagisako et Carol L. Delaney (dir.), *Naturalizing power: essays in feminist cultural analysis*, New York, Routledge, p. 87-110.
- Zanini Giulia et Merleau-Ponty Noémie, 2022, « Les relations de «latéralité» dans le recours aux biotechnologies de la reproduction » dans Séverine Mathieu et Enric Porqueres i Gené (dir.), *Embryon, personne et parenté*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 249-266.
- Zempléni András, 1976, « La chaîne du secret », *La Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n°14, p. 313-324.
- Zempléni András, 1996, « Savoir taire. Du secret et de l'intrusion ethnologique dans la vie des autres », *Gradhiva*, n°20, p. 23-42.



Zonabend Françoise, 2007, « Adopter des sœurs. Construction de la parenté et mémoire des origines », *L'Homme*, vol. 3, n°183, p. 9-28.

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

<b>Carte 1.</b> L'Angleterre au sein du Royaume-Uni : régions et villes les plus peuplées.....	16
<b>Carte 2.</b> France : régions métropolitaines et villes les plus peuplées.....	17
<b>Figure 1.</b> Légende générale des schémas de parenté inclus dans le manuscrit .....	13
<b>Figure 2.</b> Le secret avant et après l'annonce : Amy (UK17).....	152
<b>Figure 3.</b> Gardienne du secret : Lorraine (UK13) .....	154
<b>Figure 4.</b> Le secret sélectif : Marlène (FR23) .....	155
<b>Figure 5.</b> Schématisation du parcours de recherche des origines des personnes conçues par don dans le contexte anonyme franco-anglais.....	232
<b>Figure 6.</b> Bandeau promotionnel pour le « DNA Day » .....	235
<b>Figure 7.</b> Résultats listant les origines géographiques d'un profil fictif .....	240
<b>Figure 8.</b> Reconstitution anonymisée de résultats de correspondances génétiques .....	241
<b>Figure 9.</b> Reconstitution anonymisée de résultats de correspondances génétiques .....	241
<b>Figure 10.</b> « <i>We have the most comprehensive (...) database for genetic genealogists!</i> » ...	242
<b>Figure 11.</b> Faire un <i>mirror-tree</i> : légende des Figures 12 à 15 .....	245
<b>Figure 12.</b> Faire un <i>mirror-tree</i> : étape 1 – sélectionner le bon match.....	245
<b>Figure 13.</b> Faire un <i>mirror-tree</i> : étape 2 – remonter la généalogie du match .....	245
<b>Figure 14.</b> Faire un <i>mirror-tree</i> : étape 3 – identifier la lignée et l'ancêtre partagés .....	245
<b>Figure 15.</b> Faire un <i>mirror-tree</i> : étape 4 – identifier le donneur .....	245
<b>Figure 16.</b> Tableau d'apparentement génétique .....	268
<b>Figure 17.</b> Dessine-moi ta « famille » : Melissa (UK22) .....	336
<b>Figure 18.</b> « Ma famille », Marine (FR15).....	339
<b>Figure 19.</b> Dessine-moi ta « famille » : Maéva (FR16).....	341
<b>Figure 20.</b> « Ma famille » ou « moi » : Ingrid (FR14) .....	342
<b>Figure 21.</b> « Généalogie » : Léo (FR17) .....	344
<b>Figure 22.</b> « Le bordel heureux » : Sandra (FR13) .....	345
<b>Figure 23.</b> « Genetic tree » : Zoe (UK25) .....	345
<b>Figure 24.</b> « Ancestry tree » : Lucy (UK24) .....	347
<b>Figure 25.</b> Matthew, sa famille et la famille de son donneur (UK3).....	353

<b>Figure 26.</b> Raymond (UK15), les personnes issues du même don et leur donneur.....	399
<b>Figure 27.</b> Sylvia, sa famille et la famille du donneur (UK1) .....	408
<b>Figure 28.</b> Le clan des 26 : chronologie des naissances, constitution du groupe et parcours de recherche des origines .....	429
<b>Figure 29.</b> Patricia, son groupe de personnes issues du même don et la famille du donneur (UK11) .....	434
<b>Figure 30.</b> Repères chronologiques de l'histoire juridique de l'AMPD au R-U et en France.....	501
<b>Graphique 1.</b> Répartition des participant·e·s (tous terrains confondus) à partir de la nomenclature socio-économique européenne (ESeG) .....	107
<b>Graphique 2.</b> Répartition des naissances par AMPD en fonction du type de don (R-U, 2019). .....	493
<b>Graphique 3.</b> Évolution de la répartition des naissances par AMPD selon le type de don (R-U, 1991-2019) .....	495
<b>Graphique 4.</b> Évolution du recours à l'AMP (FIV et IAD) en fonction de la situation conjugale des bénéficiaires (R-U, 2009-2019).....	495
<b>Graphique 5.</b> Répartition des naissances par AMPD en fonction du type de don (France, 2019).....	497
<b>Graphique 6.</b> Évolution de la répartition des naissances par AMPD selon le type de don (France, 2009-2019) .....	498
<b>Tableau 1.</b> Les âges au sein du groupe de participant·e·s.....	105
<b>Tableau 2.</b> Répartition des participant·e·s en fonction du terrain et de la nomenclature socio-économique européenne (ESeG).....	108
<b>Tableau 3.</b> Répartition des participant·e·s en fonction du statut de celui/celle qui les a informé·e·s de leur mode de conception .....	174
<b>Tableau 4.</b> Répartition des participant·e·s en fonction de la taille de leur fratrie .....	426
<b>Tableau 5.</b> Décompte des naissances par AMPD au Royaume-Uni entre 1991 et 2019 .....	494
<b>Tableau 6.</b> Évolution du nombre de naissances viables par AMPD en fonction du type de don (R-U, 1991-2019).....	494
<b>Tableau 7.</b> Répartition des cliniques d'AMP au R-U (2020/21) .....	496
<b>Tableau 8.</b> Répartition des cliniques d'AMP en Angleterre (2020/21) .....	496
<b>Tableau 9.</b> Financement des traitements de fertilité en fonction du type de technique et du secteur de santé (public/privé) en 2019 au R-U .....	496
<b>Tableau 10.</b> Nombre d'enfants nés vivants suite à une AMPD en France entre 2009 et 2019 .....	497
<b>Tableau 11.</b> Évolution du nombre d'enfants nés vivants par AMPD en fonction du type de don (France, 2009-2019).....	498
<b>Tableau 12.</b> Tableau de présentation des participant·e·s .....	505

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé et mots-clefs</b> .....	<b>1</b>
<b>Abstract and keywords</b> .....	<b>3</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>5</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>9</b>
<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>11</b>
<b>Note à l’attention des lecteurs et lectrices</b> .....	<b>13</b>
<b>Prologue : de l’écriture et ses recherches</b> .....	<b>15</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>19</b>
<b>La reconfiguration des relations créées par le don</b> .....	<b>23</b>
<b>Don et savoir : d’un fauteur de trouble à un outil de connaissance</b> .....	<b>27</b>
<b>Plan de la thèse</b> .....	<b>29</b>
<b>Chapitre 1. Enquêter sur le don de sperme au début du XXI<sup>e</sup> siècle (France, Angleterre) : contexte et outils</b> .....	<b>31</b>
<b>I. Histoire juridique de l’AMPD au Royaume-Uni et en France : modèles bioéthiques et normes familiales</b> .....	<b>34</b>
1. L’ère du soupçon (années 1940-1970) : un modèle « ni vu ni connu ».....	36
1.1. <i>Royaume Uni : le problème de la dissociation entre sexualité, procréation et filiation</i> .....	36
1.2. <i>France : la bataille de la déontologie hospitalière et de la déontologie libérale...</i> .....	42
1.3. <i>Le secret et l’anonymat pour protéger la filiation</i> .....	46
2. Le temps des premières lois (années 1980-1990) : le modèle « ni vu ni connu » partiellement reconduit.....	47

2.1. Royaume-Uni : une régulation centralisée, une filiation sécurisée et un anonymat reconduit .....	47
2.2. France : un encadrement précis pour un modèle thérapeutique .....	50
2.3. Deux versions amendées du modèle « ni vu ni connu » .....	53
3. Le temps des réformes (années 2000-2020) : vers un changement de paradigme.....	54
3.1. Royaume-Uni : ouverture de la filiation et accès aux origines .....	54
3.2. France : accès aux origines et PMA pour toutes.....	59
3.3. Un changement de paradigme .....	65
<b>II. « The matter in kinship » : la dimension corporelle de la parenté .....</b>	<b>68</b>
1. Sonate en doute majeur .....	69
1.1. Exposition : l'articulation nécessaire entre « biologique » et « social » .....	69
1.2. Développement : le « sang » est-il vraiment plus « épais que l'eau » ?.....	72
1.3. Réexposition : les apories de la bicatégorisation « biologique/social » .....	77
2. « Traduire » la parenté euro-américaine : les écueils de la référence aux liens « biogénétiques » .....	78
3. Décaler le regard : le corps en relations.....	81
3.1. Corps, personne et parenté .....	82
3.2. Une approche relationnelle centrée sur les actions et les récits .....	83
<b>III. Anatomie d'une enquête .....</b>	<b>87</b>
1. « Personnes conçues par don », une catégorie aux contours peu définis.....	87
2. Cheminement de terrain.....	91
2.1. L'enquête de Master (mars 2015-mai 2016) et le projet de thèse .....	91
2.2. L'enquête de terrain (avril 2017-décembre 2019).....	92
2.3. Aperçu général de l'enquête par entretiens et choix d'écriture .....	96
3. Le jeu du funambule .....	99
4. Les participant·e·s : les premières générations de personnes conçues par don en France et au R-U.....	105
<b>Chapitre 2. Du secret au récit du don : une mise en intrigue .....</b>	<b>111</b>
<b>I. Dire ou ne pas dire : une norme en transformation .....</b>	<b>115</b>
1. Ne pas dire : le secret aux origines de l'AMPD .....	116
2. Du secret au « mensonge » .....	119
3. Dire et donner les mots : vers un idéal de « transparence ».....	125
<b>II. Au fil du temps et des relations : trois modalités d'annonce.....</b>	<b>130</b>

1. Des choix contingents .....	131
2. Des pactes rompus .....	135
3. Des secrets <i>défaits</i> par leur destinataire .....	142
<b>III. Devenir narrateur/narratrice du don : la fin du secret ? .....</b>	<b>148</b>
1. Raconter le don dans la famille (ou pas) : reconfiguration des pratiques d'information .....	149
1.1. <i>Composer avec les géométries du secret</i> .....	149
1.2. <i>Être dépositaire de l'histoire parentale</i> .....	153
1.3. <i>Détenir sa propre histoire</i> .....	156
2. Un « chemin de miettes » .....	161
3. Oublis, impasses, résistances : affronter l'indicibilité .....	166
<b>IV. Pères et mères comme protagonistes du récit du don : un engagement asymétrique dans la parenté .....</b>	<b>172</b>
1. Les mères, « responsables » principales du récit ? .....	173
2. Genre, parcours d'AMPD et infertilité : un investissement différencié .....	181
3. Le genre du désir d'enfant : un engagement asymétrique dans la parenté .....	186
<b>Conclusion.....</b>	<b>192</b>
<b>Chapitre 3. Tracer ses origines : corps, ADN et parenté .....</b>	<b>195</b>
<b>I. (Ne pas) chercher ses origines : parcours et décisions situées .....</b>	<b>198</b>
1. Chercher en contexte anonyme : la difficile trace du don .....	199
1.1. <i>« Tu ne trouveras jamais rien » : l'autre versant du secret dans le modèle « ni vu ni connu »</i> .....	199
1.2. <i>Une recherche sans archive : les origines dans les limbes pré-conceptionnelles</i> .....	201
1.3. <i>Le corps comme support de recherche : ADN et « origines génétiques »</i> .....	207
2. Chercher ou ne pas chercher : des positions, des attentes et des trajectoires.....	211
2.1. <i>Agir face à l'anonymat : refus de chercher ou révolte</i> .....	211
2.2. <i>Des attentes variées</i> .....	215
2.3. <i>Des parcours de recherche enchevêtrés dans les trajectoires biographiques..</i>	218
3. Recherche sous conditions : les limites imposées aux origines.....	221
3.1. <i>Les tests ADN DTC, « hors de question »</i> .....	221
3.2. <i>Entre connaissance de soi et exclusivité de la filiation : des enjeux contradictoires</i> .....	222

3.3. <i>Garder ses origines à distance</i> .....	225
<b>II. Mettre en œuvre sa recherche : les origines comme pratique et comme technique..</b>	<b>233</b>
1. Faire un test ADN DTC : naviguer en solitaire .....	233
1.1. <i>Choisir son kit : se repérer dans la myriade d'offres</i> .....	233
1.2. <i>Commander, prélever, patienter : quand l'insolite prend place dans le quotidien</i> .....	237
1.3. <i>Recevoir les résultats : premier aperçu</i> .....	239
2. L'ADN n'est pas une formule magique : travailler ses résultats .....	242
2.1. <i>Étape 1 : sélectionner le bon match</i> .....	243
2.2. <i>Étape 2 : multiplier les outils pour remonter la généalogie du match</i> .....	246
2.3. <i>Étape 3 : Identifier la lignée et l'ancêtre partagé-e-s</i> .....	247
2.4. <i>Étape 4 : Identifier le donneur</i> .....	248
3. Construire son expertise : une pratique généalogique particulière .....	250
<b>III. Produire un savoir sur soi et ses relations : l'ambivalence corporelle des origines</b>	<b>256</b>
1. « C'est mon petit truc » : intégrer le don à sa biographie .....	257
2. Qualifier les matches : l'ADN dans un faisceau de preuves.....	265
3. « <i>DNA Relatives</i> » : des liens contestables .....	270
<b>Conclusion</b> .....	<b>275</b>
<b>Chapitre 4. Père et donneur : une logique additionnelle aux confins de la parenté</b> .....	<b>279</b>
<b>I. Le donneur, si proche mais si loin</b> .....	<b>282</b>
1. Donneur anonyme : un lien dans et par le corps .....	283
1.1. <i>Un insaisissable inconnu : le lien « impossible »</i> .....	284
1.2. <i>Du bon père de famille au tueur en série</i> .....	287
1.3. « <i>La moitié de ma génétique</i> » : transmissions sans nom.....	293
2. Se rencontrer : prudence et distance .....	296
2.1. <i>Cher donneur... Rompre l'anonymat</i> .....	297
2.2. <i>Premières rencontres : apprivoiser l'inconnue</i> .....	302
2.3. <i>Construire le lien, négocier les limites</i> .....	304
3. Face à l'entourage : des relations à la portée restreinte .....	307
<b>II. « Mon père restera mon père » : se réapparenter</b> .....	<b>313</b>
1. Des pères ordinaires : les défis de la description .....	314

2. Pères et/mais infertiles : l'apparement en question.....	318
2.1. <i>Le don comme discontinuité corporelle</i> .....	318
2.2. <i>Les relations paternelles au prisme de l'infertilité</i> .....	321
3. « J'ai rechoisi mon père » : rekinning.....	328
<b>III. Entre récit de soi et parenté, aménager le sens du don .....</b>	<b>334</b>
1. Où placer le donneur ? Entre parenté et définition de soi.....	336
1.1. <i>Le dessin pour créer une autre conversation</i> .....	338
1.2. <i>Le donneur hors de la famille</i> .....	339
1.3. <i>Le donneur comme partie de soi</i> .....	342
2. D'après le don : s'identifier dans le temps, par ses relations.....	347
2.1. <i>Se (mé)connaître</i> .....	347
2.2. <i>Se reconnaître</i> .....	350
2.3. <i>Se réinventer ?</i> .....	355
3. Nommer et situer : une pluriparentalité narrative .....	359
3.1. <i>De quoi les « pères » sont-ils le nom ? Pour une analyse contextualisée des appellatifs</i> .....	360
3.2. <i>Chacun son rôle, chacun son moment : une catégorisation par l'histoire relationnelle</i> .....	363
3.3. <i>Le parent, c'est celui qui « était là » et celui qui « reste »</i> .....	367
<b>Conclusion.....</b>	<b>374</b>
<b>Chapitre 5. Partager ses origines : le don au fondement de nouvelles catégories relationnelles.....</b>	<b>377</b>
<b>I. Étranges étrange-re-s : un lien corporel paradoxal.....</b>	<b>382</b>
1. « Demi-frères et sœurs » : tri et confusions terminologiques .....	383
2. Frères et sœurs : le lien inégalable .....	387
3. Personnes issues du même don : des inconnu-e-s familier-e-s .....	393
<b>II. « Outsiders » : le don en partage .....</b>	<b>399</b>
1. « Nous, enfants de la science, enfants de la PMA » : avoir été conçu-e-s grâce à une procréation médicalement assistée .....	400
2. Fils et filles du donneur : la filiation comme distinction .....	406
3. Être dans le même bateau : le don comme expérience et récit communs.....	413
<b>III. À l'épreuve de l'expérience : de l'égalité à l'élection .....</b>	<b>420</b>
1. Des groupes hors normes .....	420



1.1. <i>Le retour du secret</i> .....	421
1.2. <i>Combien sont-elles/ils ?</i> .....	425
1.3. <i>Des relations à distance</i> .....	431
2. De l'idéal d'égalité à la construction d'affinités et de hiérarchies.....	436
3. Le rôle central joué par l'élection et l'intention .....	444
<b>IV. Aux confins de la parenté, une nouvelle catégorie de relations .....</b>	<b>452</b>
1. Ni tout à fait germain·e·s, ni tout à fait ami·e·s, ni tout à fait amant·e·s .....	453
2. « L'inceste accidentel » ou l'ambivalence des liens corporels .....	458
2.1. <i>Des débats aux vécus, un fossé</i> .....	458
2.2. « Consanguinité », « inceste » et savoir : des degrés d'empêchement.....	461
3. Les corps refigurés par le don .....	465
<b>Conclusion.....</b>	<b>469</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>471</b>
<b>Annexe A. Glossaire.....</b>	<b>479</b>
<b>Annexe B. Liste des sources complémentaires .....</b>	<b>483</b>
<b>Annexe C. L'AMPD en chiffres.....</b>	<b>493</b>
<b>Annexe D. Histoire juridique de l'AMPD au Royaume-Uni et en France :     chronologie .....</b>	<b>501</b>
<b>Annexe E. Le droit d'accès aux origines en France et au Royaume-Uni en 2022 ....     .....</b>	<b>503</b>
<b>Annexe F. Présentation générale des participant·e·s .....</b>	<b>505</b>
<b>Annexe G. Lettre au donneur .....</b>	<b>525</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>527</b>
<b>Table des illustrations.....</b>	<b>551</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>553</b>